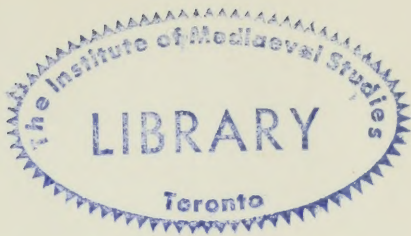






Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto















TRAITÉ

NUMISMATIQUE

MOYEN AGE

ALFRED BEAUREGARD

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS

PARIS, 1901

TRAITÉ

DE

NUMISMATIQUE

DU

MOYEN AGE



ARNALDI FRÈRES ÉDITEURS

PARIS, 1901



TRAITÉ  
DE  
NUMISMATIQUE  
DU  
MOYEN AGE

PAR  
ARTHUR ENGEL

ANCIEN MEMBRE DES ÉCOLES FRANÇAISES DE ROME ET D'ATHÈNES

ET  
RAYMOND SERRURE

---

TOME TROISIÈME

DEPUIS L'APPARITION DU GROS D'ARGENT JUSQU'À LA CRÉATION DU THALER

*514 illustrations dans le texte*



ARNALDO FORNI EDITORE  
BOLOGNA (ITALY)



OCT 9 1968

29742

Proprietà letteraria e artistica riservata

A

Monsieur GUILLAUME FRÆHNER

Hommage de respectueux dévouement



# QUATRIÈME PARTIE

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE ROYAUME DE FRANCE

DEPUIS L'APPARITION DU GROS D'ARGENT ET DE LA MONNAIE D'OR  
SOUS LOUIS IX JUSQU'À CELLE DES TESTONS SOUS LOUIS XII

SOURCES: Les ouvrages cités dans notre troisième partie, p. 353. — A. de Barthélemy, *Les monnaies de France sous saint Louis*, étude insérée dans *Saint Louis* par H. Wallon. Paris, 1878, pp. 495-525. — M. de Marchéville, *Le denier d'or à l'agneu*, dans la *Revue numismatique* de 1889. — M. de Marchéville, *Le rapport entre l'or et l'argent au temps de saint Louis*, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1890. — M. de Marchéville, *Le denier d'or à la reine*, dans la *Revue numismatique* de 1889. — L. Blancard, *Du rapport de l'or à l'argent sous saint Louis et ses successeurs*, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1890. — L. Blancard, *La réforme monétaire de saint Louis*, dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1888-92. — Vuitry, *Les monnaies et le régime monétaire de la monarchie féodale, de Hugues Capet à Philippe le Bel*. Paris, 1876, in-8. — Vuitry, *Les monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils*. Paris, 1879, in-8. — Vuitry, *Les monnaies sous les trois premiers Valois*. Paris, 1881, in-8. — E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel. Étude sur les institutions politiques et administratives du Moyen âge*. Paris, 1861, in-8. — F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I.* Paris et Mâcon, 4 vol. in-4, 1879-82. — F. de Saulcy, *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I.* Paris, 1877, in-4. — F. de Saulcy, *Histoire monétaire de Jean le Bon, roi de France*. Paris, 1880, in-4. — F. de Saulcy, *Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France*. Paris, 1878, in-4. — N. de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre*

*tournois*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI. — Communications de M. de Marchéville et de M. le comte H. de Castellane.

### § I. — *Louis IX* (1226-1270).

Les échanges se réglèrent, au royaume de France, depuis les premiers efforts d'unification monétaire faits par Philippe-Auguste, suivant deux systèmes de compte : en *monnaie parisise* et en *monnaie tournois*. Ces deux systèmes avaient, l'un et l'autre, pour base le *denier* dont 12 formaient un *sou*, et dont 240 (ou 20 sous) formaient une *livre* ; mais le *denier* de chaque système et ses divisions : *demi-denier*, *maille* ou *obole*, existaient seuls comme monnaie réelle ; la livre et le sou n'étaient que des monnaies abstraites. Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, 68 deniers parisise formaient l'équivalent de 100 deniers tournois. Sous Louis IX, ce rapport tomba jusqu'à 80 : 100, c'est-à-dire à 4 : 5, probablement par suite de l'usage progressive des *deniers parisise* mis en circulation <sup>1</sup>.

Deniers de billon, tournois ou parisise, étaient de bien faibles instruments pour satisfaire aux exigences croissantes du commerce. Louis IX résolut de compléter la série des monnaies réelles par l'adjonction d'espèces d'argent et d'or. Son règne marque, à ce point de vue, une date capitale dans l'histoire du monnayage, non seulement en France, mais dans l'Europe entière où son système fut adopté <sup>2</sup>.

M. de Barthélemy a exposé les mesures successives prises par Louis IX dans la réorganisation du monnayage après son retour de sa première croisade (1254).

En 1262, le roi rendit à Chartres l'ordonnance interdisant l'imitation des types royaux par les feudataires. A partir de 1263 on ne devait plus se servir dans ses terres ni dans les fiefs dont les seigneurs n'avaient pas le droit de battre monnaie, que de *tournois*, de *parisise* et de deniers de Laon ou *lovesiens*. Cependant, eu égard à la disette du numéraire, Louis IX permettait de se servir de deniers *bretons* et *angevins* courant sur le pied de 5 pour 4 tournois, de deniers *mançois* courant sur le pied de 1 pour 2 angevins, enfin, d'*esterlins*, monnaie

1. P. 308, ligne 20, une faute d'impression nous a fait dire que 4 deniers tournois valaient 5 deniers parisise, alors qu'il faut lire le contraire ; au surplus, il y a lieu de rectifier ce que nous avons écrit dans cet alinéa, conformément à ce que nous disons ici.

2. Cf. sur les imitations dont le *gros tournois* fut l'objet : J. Chautard, *Imitations des monnaies au type du gros tournois*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1872, p. 319 et suiv. — Menadier, *Deutsche Münzen*, t. IV, 11 et suiv.



d'importation anglaise, valant 4 tournois, la plus forte espèce d'argent de cette époque. Dans le système de compte en usage, et suivant lequel 12 deniers formaient un *sou*, l'esterlin représentait exactement le tiers du *sou* tournois de compte.

C'est au Parlement de la Toussaint 1265 que nous voyons supprimer le cours de l'*esterlin*; il devait finir à la mi-août suivante: « *et veut le Roy et commande que estellins ne querrent à nul pris en son royaume dès la mi-août en avant, fors à pois et à valeur de l'argent.* » Cette même année, Louis IX rachète, au prix de 40 livres parisis, aux héritiers d'Henri Plartrard, le privilège, concédé en 1225, de graver les coins de la monnaie parisis dans tous les ateliers du royaume situés en deçà de la Loire.

La suppression du cours de l'esterlin, le rachat du droit de graver les coins de la monnaie parisis, font pressentir une réforme importante: la création d'un sol tournois effectif, le *gros tournois*, et la frappe d'une monnaie d'or.

M. de Barthélemy, auquel nous empruntons une partie de ce paragraphe, a cru pouvoir fixer l'apparition du *gros tournois* au 15 août 1266, époque indiquée pour la cessation du cours des esterlins. Elle doit avoir eu lieu plus tôt, si nous nous en rapportons au texte suivant cité par M. de Saulcy, d'après les archives de la Monnaie, et daté du 24 juillet 1266: « *D'ung marc de Roy, d'autel argent et d'autele finance comme est la nouvelle touche ou neuf exemplaire que le Roy a fait et établi, ne seront faits que 58 deniers du marc desusdit, et chascun des deniers desusditz seront pesés en tele maniere que le plus fort et le plus feble ne s'eslongera du droit pois que chascun doit peser plus de deux grains..., et seront flaonnez et monnoiez en tele maniere que nul malicieus ne les puisse tondre ne limer apris mis hors...* » Ce texte est pour nous la véritable ordonnance créatrice du *gros tournois* taillé à 58 au marc.

La modification de la taille des *deniers tournois* consista en la substitution de la taille de 220 pièces au marc à celle de 217 pièces au marc, que des textes positifs de 1251 et 1253 permettent d'attribuer à ces espèces antérieurement à la réforme. Le *gros tournois* de Louis IX était à 11 deniers 12 grains d'aloï, c'est-à-dire à  $\frac{23}{24}$  d'argent fin. Les *deniers tournois* étaient de 3 deniers 18 grains.

On soupçonnait depuis longtemps que l'idée de la réforme devait être venue à Louis IX à la vue des monnaies arabes pendant son séjour en Égypte et en Terre-Sainte. Un savant, auquel la numismatique du moyen âge est redevable de nombreuses observations importantes, M. Louis Blancard, a montré que le *gros tournois* n'est, sous le rapport du type, qu'une imitation du dinar d'or (ou *sarraçinas*) frappé, de 1251

à 1257, par les Chrétiens à Saint-Jean-d'Acre<sup>1</sup>. Le module des deux monnaies est le même ; sur l'une comme sur l'autre, on voit au revers deux légendes concentriques, la première marginale, empruntée à un texte sacré, l'autre intérieure, aux nom et titre du roi, et commençant toutes deux par une croicette.

Le *gros tournois* a pour type principal un châtel tournois entouré des mots traditionnels **TVRONVS CIVIS** et d'une bordure de douze fleurs de lis placées dans autant d'oves. Le revers, directement inspiré par la pièce d'or arabe, porte, autour d'une croix, la légende : **BNDICTVS SIT : NOMĒ : DNI : NRI : DEI : IHV : XPI**, tracée en caractères superbes (fig. 1456). Son poids moyen est de 4<sup>gr</sup>,05.

Comme le *gros d'argent*, le *denier d'or* de Louis IX, créé vraisemblablement à la même date (1266), se distingue par la perfection de la gravure, l'élégance extrême des lettres taillées en biseau et à arêtes vives, par la beauté du style qui laisse en arrière toutes les autres monnaies du moyen âge. Il n'est pas mentionné dans les textes contemporains, mais son attribution ne soulève aucun doute. Son extrême rareté actuelle contraste avec la profusion d'exemplaires que nous possédons du *gros*



Fig. 1456



Fig. 1457



*tournois*. L'avvers porte un écu semé de six fleurs de lis, dans un encadrement gothique formé de huit arcs de cercle ornés de lis intérieurement, à leur point de suture. Au revers, une croix fleuronnée est cantonnée de quatre fleurs de lis ; l'inscription, empruntée à la séquence de Pâques, comme l'a démontré M. Fræhner, est : **+ XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT** ; nous la retrouverons sur les monnaies d'or royales jusqu'à la Révolution. Le *denier d'or à l'écu* (fig. 1457) est d'or fin : son poids équivaut au poids du *gros d'argent*.

1. *Revue numismatique*, 1883, pp. 166-169. Cet article avait paru d'abord dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1882. [M. Adr. Blanchet, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1901, p. 258, n'admet aucune parenté entre le dinar d'Acre et le gros tournois. Il constate que le centre du gros tournois, face et revers, n'est que la reproduction pure et simple du denier tournois, ce qu'on ne saurait mettre en doute.

§ II. — *Philippe III le Hardi (1270-1285)*.

Pendant toute la durée de son règne, Philippe III se préoccupe de maintenir les droits de la monnaie royale en restreignant ceux des barons. L'ordonnance rendue à la Toussaint 1271, et dont les termes sont répétés dans presque toutes les ordonnances suivantes, exprime la volonté du roi « *que nulle monnoie ne cuerre en nostre terre, forsque les nos propres, lesquelles sont usées à courre; que en la terre de noz barons, qui ont monnoie, une cuerre nule monnoye forsque la leur que ils tiennent de nous, et les noz propres* ». Les anciens deniers *parisis* et *tournois* continuent à circuler, et le peuple ne peut les refuser, « *bien qu'ilz soient pelez* », tant que les empreintes en restent visibles. Le roi tolère également le cours des *esterlins* d'Angleterre, à 4 deniers *tournois*.

Une très grande obscurité couvre l'histoire monétaire de cette époque. Philippe III a-t-il frappé de la monnaie d'or? Nous savons qu'en décembre 1270, après la croisade, il en fit frapper à Messine pour 400 marcs d'or, mais au coin du roi de Sicile. On nie maintenant qu'il existe des pièces d'or françaises à son nom, et il est possible que le roi s'en soit tenu à la fabrication des *gros* et *deniers tournois*, peut-être des *deniers parisis*. Mais comment les distinguer des monnaies identiques de son successeur? La distinction qu'on a voulu établir entre les monnaies de Philippe III et celles de Philippe IV, en donnant au premier les pièces où PHILIPVS est écrit avec un seul P, au second celles où le nom est orthographié PHILIPPVS, nous paraît trop subtile.

Alphonse de France, comte de Toulouse, et Jeanne, sa femme, étant morts sans enfants, au mois d'août 1271, le roi Philippe III, neveu d'Alphonse, fit valoir ses droits d'héritier et prit possession de ce comté. L'annexion est rappelée par une rare monnaie de billon frappée à Toulouse et connue sous le nom de *bourgeois de la Langue d'oc*. En voici le type : à l'avvers, une fleur de lis entourée de + PHILIPPVS REX ; au revers, une croix fleurdelisée coupant la légende circulaire : TO-LA-CI-VI. C'est à ce monnayage languedocien que nous sommes tentés de rattacher les *gros tournois* au châtel fleurdelisé, pareils à ceux de Charles I, roi de Sicile et comte de Provence.

§ III. — *Philippe IV le Bel (1285-1314)*.

L'histoire de Philippe le Bel, au point de vue de la numismatique, a

été traitée magistralement par Edgar Boutaric. Nous puiserons largement dans son livre pour la rédaction de ce paragraphe.

A partir de ce règne, la législation monétaire commence à être connue avec quelque détail, et son étude offre de l'intérêt, même à l'historien. On sait que Philippe le Bel fit subir de nombreuses variations au poids et à l'aloï de son numéraire; la tradition populaire lui a infligé le surnom flétrissant de *roi faux-monnayeur*. Toutefois, il n'eut d'autre tort que d'appliquer une doctrine économique fautive, dont l'application était générale pendant tout le moyen âge.

Dans les premières années du règne, le système inauguré par Louis IX fut correctement suivi; les altérations ne commencèrent qu'en 1289, et, dès 1294, le maître de la monnaie proposa de baisser de nouveau le titre des espèces pour réaliser des bénéfices qui permissent de faire face à la guerre contre les Anglais. D'abord combattu et ajourné, le projet ne tarda pas à être pris en considération (avril 1295), comme une source de richesses pour le trésor. Le roi acheta de grandes quantités de métaux précieux et défendit à tous ses sujets qui n'avaient pas six cents livres de rente, d'avoir de la vaisselle d'or et d'argent, leur enjoignant, sous peine de corps et de biens, d'en porter le tiers, dans les huit jours, aux hôtels des Monnaies et de tenir le reste à sa disposition.

A la suite de cette ordonnance, l'altération des monnaies alla en augmentant sans cesse jusqu'en 1303. Le tableau suivant du prix du marc d'argent en donnera une idée :

De lundi après la Quasimodo 1293 à la Trinité 1296, le marc d'argent fin valait.. . . . .	61 sous tournois.
De la Trinité 1296 au mardi avant Noël 1296. . . . .	66 sous tournois.
Du mardi avant Noël 1296 à la Saint-Martin d'été 1297. . . . .	68 sous tournois.
De la Saint-Martin d'été 1297 à la Pentecôte 1298. . . . .	70 sous tournois.
De la Pentecôte 1298 à la Pentecôte 1299. . . . .	75 sous tournois.
De la Pentecôte 1299 au dimanche après la Saint-Denis 1299.	78 sous tournois.
Du dimanche après la Saint-Denis 1299 à la Saint-Georges 1302. . . . .	4 livres 5 sous tournois.
De la Saint-Georges 1302 aux Brandons 1302 (v. st.).. . . .	4 livres 8 sous tournois.

Dans le cours de l'année 1303, le roi fit semblant de vouloir revenir à la bonne monnaie; le 24 juin, il ordonna de battre des *petits tournois* de bon aloï, mais qui furent de courte durée: la hausse du marc d'argent reprit plus forte que jamais. A l'Ascension 1304, il valait 6 livres tournois; en mars 1305, son prix atteignait 7 livres 5 sols tournois.

Nouvel arrêt en juin 1306; on frappe des *royaux d'or* valant onze bons *petits parisis* de ceux « qu'on fait forger nouvellement », et des *gros d'argent* de la valeur de ceux de saint Louis « non roognez ne usez »,

avec quelques bonnes monnaies divisionnaires. Mais le roi revient immédiatement à ses anciens errements. Déjà, le marc d'argent vaut 7 livres 10 sols tournois. Les plaintes sont universelles. Enfin, à la date du 8 juin, on annonce que, du conseil de plusieurs prélats et barons, la bonne monnaie courrait à partir de Notre-Dame de septembre. Mais la mauvaise ne fut pas décriée; trois deniers anciens devaient avoir cours pour un denier nouveau; en effet, le prix du marc d'argent retomba subitement à 55 sols 6 deniers tournois.

Le désordre avait duré onze ans; sa brusque suppression eut des suites funestes. Jamais les pièces altérées n'avaient eu cours pour leur valeur nominale, ou plutôt les objets de consommation et autres renchérisaient en proportion de l'altération des espèces. Tel loyer qui, avant 1295, était de 10 sous de bonne monnaie, n'avait été renouvelé en 1305 que pour 30 sous de faible monnaie. Quand on en revint au système de saint Louis, les propriétaires exigèrent de leurs locataires ou de leurs fermiers le paiement en bonne monnaie du loyer stipulé pendant que la monnaie mauvaise avait cours. C'était demander trois fois le prix réel prévu par le contrat. Le peuple de Paris se plaignit bruyamment, des émeutes eurent lieu, on saccagea la maison d'Etienne Barbette, un des maîtres de la Monnaie, et le roi lui-même fut assiégé dans le Temple. On réprima ces excès, mais l'échelle à observer entre la monnaie bonne et mauvaise pour l'acquittement des contrats et des marchés fut réglée tant bien que mal.

La fabrication des espèces loyales continua ainsi jusqu'en 1311, puis, dès le mois de janvier de cette année, Philippe le Bel en revint une dernière fois à ses pratiques néfastes. En septembre 1313, le prix du marc d'argent était remonté à 3 livres 10 sous tournois. La perturbation jetée dans les affaires s'accrut, et l'irritation contre le roi et ses conseillers devint générale. Vaincu par ces plaintes, Philippe IV promit de faire frapper de bonne monnaie à partir de la Madeleine 1313, terme qui fut prorogé jusqu'au mois de septembre. Cette fois, le roi tint parole; mais le rétablissement de la monnaie sur l'ancien pied amena les mêmes ruines qu'en 1306.

Par suite des variations dont nous venons de retracer très sommairement l'histoire, la série des monnaies frappées pendant le règne de Philippe le Bel est considérable. La nomenclature suivante donne, d'après les observations de MM. de Marchéville et de Castellane, la succession chronologique des types; pour plus de clarté, nous croyons utile de renvoyer aux planches de Hoffmann :

1285. *Gros tournois à l'o rond*. Même type que le gros tournois de Louis IX (Hoffm., n° 5).

*Denier tournois.* Même type que le denier tournois de Louis IX.

1288? *Petite masse ou reine d'or* (Hoffm., n° 3 des monnaies attribuées à Philippe III). Le roi, assis de face, sur un siège orné de deux têtes de lion, tient un sceptre fleurdéliné et une fleur de lis; dans le champ, à droite et à gauche, un lis. *Revers*: Croix feuillue cantonnée de quatre lis (fig. 1458).

1295. *Masse d'or (royal dur ou grand florin)*. Hoffm., n° 4). Même type du roi assis, dans un encadrement formé d'arcs fleurdélinés à leurs points de jonction. *Rev.*: Croix feuillue cantonnée de quatre lis, le tout dans un encadrement de quatre arcs et de quatre angles. La *masse* était taillée à  $34 \frac{1}{2}$  au marc. Des lettres patentes adressées en 1295 au comte de Nevers lui donnent cours pour 20 sols, c'est-à-dire pour une livre paris.



Fig. 1458



Fig. 1459

*Petit royal ou demi-masse d'or* (Hoffm., n° 2). Le roi assis, comme sur les pièces précédentes, mais sans encadrement. *Rev.*: Croix feuillue cantonnée de quatre lis et coupant la légende (fig. 1459). Cette pièce était taillée à 70 au marc.

*Maille blanche d'argent* (Hoffm., n° 9). Mêmes types que le *gros tournois*, dont elle représentait la moitié.

*Royal paris double de billon* (Hoffm., n° 20). MONETA DVPLEX. Au centre, le mot REGA-LIS sous une fleur de lis (fig. 1462). *Rev.*: Croix feuillue, ne coupant pas la légende.



Fig. 1460



Fig. 1461

*Petit royal paris de billon* (Hoffm., n° 22). Mêmes types sans les légendes circulaires.

*Double tournois de billon* (Hoffm., n° 23). MON. DVPLEX REGAL. Fronton de châtellain tournois entre deux lis (fig. 1463). *Rev.*: Croix pattée, cantonnée d'un lis.

*Mitte royale tournoise de billon* (Hoffm., n° 25). Fronton de châtellain tournois entre deux lis, sans légende circulaire. *Rev.*: Croix fourchée cantonnée de P-H-R-EX.

Juin 1303. *Chaise d'or* (Hoffm., n° 3). Le roi assis, de face, sur une chaise gothique à haut dossier et à clochetons, tient un sceptre fleurdéliné et un lis. Bordure formée par une épicycloïde. *Rev.*: Croix feuillue dans un quadrilobe cantonné de couronnes (fig. 1460).

*Gros tournois d'argent dit à l'o long* (Hoffm., n° 8). Même type que les gros tournois précédents, mais l'o de TVRONVS allongé.

*Maille tierce à l'o long*, d'argent (Hoffm., n° 11). Même type; la croix du revers est cantonnée d'un lis.

*Denier tournois à l'o long*, de billon (Hoffm., n° 16). Même type que les deniers tournois précédents, mais avec l'o de TVRONVS allongé.

*Maille tournoise à l'o long*, de billon (Hoffm., n° 18). Même type.



Fig. 1462



Fig. 1463

Décembre 1303. *Royal paris double*, de billon. Même type que le *royal paris double* de 1295, mais avec un point secret, marque d'affaiblissement, sous le mot REGA-LIS.

Mai 1305. *Mantelet d'or* (Hoffm., n° 2 des monnaies attribuées à Philippe III). Le roi debout, vêtu d'un long manteau, tient un sceptre fleurdelisé; à droite et à gauche, un lis. *Rev.*: Croix fleurdelisée dans un quadrilobe cantonné de trèfles (fig. 1461).

*Gros tournois à l'o rond*, d'argent.

*Denier tournois à l'o rond*, de billon.

*Maille tournoise à l'o rond*, de billon.

*Denier paris*, de billon (Hoffm., n° 14): FRA-NCO en deux lignes. *Rev.*: Croix pattée.

*Maille paris*, de billon (Hoffm., n° 15). Même type.

1308. *Maille tierce à l'o rond*, d'argent (Hoffm., n° 6). Même type que le gros tournois dont cette pièce valait le tiers.

Janvier 1310. *Agnel d'or* (Hoffm., n° 1) frappé au même titre et à la même taille que la monnaie d'or de Louis IX. † AGN. D'I. QVI. TOLL. PCCA. MVDI. MISERERE NOB. Agneau pascal nimbé, tenant un fanion; dessous: PH. REX. *Rev.*: Croix feuillue dans un quadrilobe cantonné de lis.

*Bourgeois fort*, de billon (Hoffm., n° 26). BVRGENSIS. Dans le champ, FOR-TIS sous une couronne. *Rev.*: Croix tréflée à long pied, coupant la légende.

*Bourgeois neuf*, de billon (Hoffm., n° 28). BVRGENSIS. Dans le champ: NOV-VS en deux lignes sous un lis. *Rev.*: Croix pattée à long pied coupant la légende.

*Maille bourgeoise*, de billon (Hoffm., n° 30). Même type.

Juin 1313. *Denier paris*, de billon.

*Maille paris*, de billon.

*Denier tournois*, de billon.

*Maille tournoise*, de billon.

On est mal renseigné sur les ateliers monétaires de Philippe IV. Les documents dépouillés par Boutaric et ceux que M. de Saulcy a réunis, permettent de constater l'existence des ateliers de Paris, Tournai, Troyes, Saint-Pourçain, Montpellier, Toulouse, Montreuil-Bonnin, Rouen, Mâcon, Saint-Quentin et Sommières. L'officine de Tournai

était une acquisition récente ; nous avons vu (p. 512) comment Philippe-Auguste prit pied dans cette ville. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un évêque tournaisien lui accorda l'autorisation de monnayer dans l'atelier épiscopal. Cette permission, d'abord d'une durée de quatre ans, fut prolongée plusieurs fois, entre autres par l'évêque Jean de Wasonne, le lundi après la fête de saint Vincent 1293. Lorsqu'en 1296, le roi de France envahit la Flandre, il établit un autre atelier à Bruges ; l'existence de celui-ci en 1298 est formellement reconnue par les textes.

#### § IV. — Louis X le Hutin (1314-1316).

Le monnayage de Louis X comprend les mêmes espèces qui avaient été frappées à la fin du règne de Philippe le Bel, c'est-à-dire des *agnels* d'or (fig. 1464) et, en billon, des *deniers tournois* et des *deniers parisis*. Le type ne subit aucune modification. Avant M. de Marchéville, on avait partagé les *agnels* entre Louis IX et X.



Fig. 1464

Les notables réunis en 1314 à Paris avaient signalé le monnayage des barons comme un

des obstacles à l'établissement, en France, d'une circulation monétaire normale. En 1315, Louis le Hutin fit dresser une liste des feudataires exerçant le droit de battre monnaie, et détermina les conditions invariables de taille et de titre dans lesquelles les espèces seigneuriales devaient être frappées. Comme nous l'avons dit plus haut (p. 374), cette ordonnance devint l'arrêt de mort du monnayage féodal.

#### § V. — Philippe V le Long (1316-1322).

Les monnaies frappées sous Philippe V, frère de Louis X, sont exactement conformes au système de saint Louis. En or, nous retrouvons l'*agnel*, en billon les *deniers tournois* et *parisis*, en argent le *gros tournois* dont la fabrication reprit vers le mois de mars 1317. Il n'est pas facile d'établir une distinction entre les monnaies de Philippe V et celles des rois homonymes. Par analogie avec les pièces de Charles IV, on lui donne les *agnels* d'or qui portent à l'avant, sous le nom royal, de petits



différents tels qu'une étoile ou un marteau. Des différents semblables figurent sur des *gros tournois* et sur certaines pièces de billon.

Poursuivant la politique de ses prédécesseurs, Philippe V acheta, le 17 janvier 1319, les droits monétaires du seigneur de Bourbon, et le 14 mai suivant, ceux de Chartres et d'Anjou.

## § VI. — *Charles IV le Bel* (1322-1328).

Charles IV, frère de Philippe V, lui succéda en janvier 1322. Il était comte de la Marche, et son avènement au trône eut pour résultat immédiat la réunion de ce comté aux domaines de la couronne. Le 20 février 1322, une ordonnance, datée de Senlis, prescrivit l'émission de trois espèces :

1. *Agnels* d'or courant pour 20 sols. Leur type est identique aux *agnels* de Philippe IV et V ; ils n'en diffèrent que par le nom du roi : KL' REX, placé sous l'agneau.

2. *Gros tournois* d'argent, courant pour 15 deniers. La légende qui entoure la croix du revers est : † KAROLVS FR. REX. Ces pièces furent frappées en très petite quantité, et l'on en arrêta la fabrication pendant la guerre contre les Anglais. Il n'en est plus question dans les ordonnances suivantes de Charles le Bel, mais on sait que leur cours s'éleva jusqu'à 20 deniers parisis.

3. *Deniers parisis*. Le type est probablement celui des *deniers parisis* plus anciens, avec FRA-NCO en deux lignes.

Le 15 octobre 1322, des lettres patentes du roi augmentent le nombre des espèces en créant le *double parisis* et l'*obole parisis* (petite maille). Le *denier parisis*, émis précédemment à 4 deniers 12 grains, fut réduit à 3 deniers 18 grains.

Le 2 mars 1323 (n. st.), Charles IV fit frapper des *mailles blanches* d'argent valant 6 deniers parisis. Le type de ces *mailles blanches* est analogue à celui des *gros tournois*, mais le châtel y est entouré du mot FRANCHORVM. Dès le 4 mai 1323, leur titre fut porté à 11 deniers.

Enfin, le 16 février 1326 (n. st.), on changea la monnaie d'or. Aux *agnels* furent substitués les premiers *royaux* d'or fin, de 58 pièces au marc, ayant cours pour 25 sols parisis, et les *demi-royaux* de 116 au marc. Le type du *royal* (fig. 1465) est le roi debout, tenant un long sceptre fleurdéliné, sous une arcade gothique ; au revers, une croix feuillue est cernée d'un quadrilobe cantonné de couronnes.

Le 24 juillet 1326, par une dernière ordonnance, Charles IV crut remédier à ses embarras financiers par un affaiblissement sensible des *mailles blanches* et des *doubles parisis*. Le système de Philippe le Bel était appliqué de nouveau.

S'il est facile, pour l'or et l'argent, de rapporter aux ordonnances les

pièces que nous possédons, il n'en est pas de même pour le billon. Comment s'y prendre pour distinguer les *doubles* et *deniers parisis*, des *doubles* et *deniers tournois* ? M. de Marchéville fait attention à la forme de la croix. Sur les *parisis*, cette croix, ornée ou non, ne coupe jamais l'inscription circulaire ; sur les *tournois*, au contraire, la croix est une croix à pied, coupant la légende. A l'exception des premiers *parisis* de



Fig. 1465



Fig. 1466

l'émission de février 1322, le type des billons de Charles IV est une simple couronne. Parfois, cette couronne surmonte le mot **REX** ou l'initiale du nom du roi ; sur les *doubles parisis* que l'on peut reporter à l'émission du 2 mars 1323, la couronne apparaît seule (fig. 1466) ; sur les pièces affaiblies du 24 juillet 1326, un anneau est placé dessous.

Charles IV se conforma, lui aussi, à la politique de ses prédécesseurs en cherchant à éteindre le monnayage des barons. Le 22 avril 1322, il acheta les droits monétaires du comte de Beaumont-le-Roger.

### §. VII. — *Philippe VI de Valois* (1328-1350).

Charles IV, mort le 1 février 1328, ne laissait pas de fils. Deux compétiteurs se trouvèrent en présence : Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils, par sa mère Isabelle, de Philippe IV, et Philippe de Valois, petit-fils, par son père Charles de Valois, de Philippe III. Philippe de Valois qui avait été proclamé régent par son prédécesseur, monta sur le trône. Il réunit au domaine de la couronne son apanage, c'est-à-dire les comtés de Valois, d'Anjou et du Maine, puis le comté de Champagne. En 1349, Humbert II, dauphin de Viennois, lui céda le Dauphiné ; en 1350 il acquit Montpellier. Par contre, la bataille de Crécy, perdue en 1346, livra Calais aux Anglais.

Philippe VI se distingue surtout dans la fabrication de la monnaie d'or, qui, par la richesse et la variété de ses types, donne la plus haute idée de l'art monétaire au xiv<sup>e</sup> siècle. Dans l'espace de vingt-deux ans,

il y eut quatorze refontes de la monnaie courante. Sous le rapport économique, ce règne se divise en cinq périodes. Pendant deux ans, jusqu'à la fin de 1329, la monnaie fut maintenue faible, telle qu'elle était à la mort de Charles IV ; de 1329 à 1337, le roi établit et conserva la monnaie forte ; de 1337 à 1343, le numéraire subit de fréquentes fluctuations, selon le système de Philippe le Bel ; de 1343 à 1346, nous assistons à un retour à la forte monnaie, mais des affaiblissements nouveaux eurent lieu de 1346 à la fin du règne. Nous allons examiner ces diverses périodes avec autant de détail que le permet le plan de ce livre.

1<sup>re</sup> période (1328-1329). — A partir du 2 mai 1328 on met le nom de Philippe, au lieu de celui de Charles, sur les *royaux* d'or, les *mailles blanches* d'argent et les *doubles parisis* de billon.

2<sup>e</sup> période (1329-1337). — Le roi reconnaît la nécessité de réformer ses monnaies ; c'est l'avis des « prélat, barons, bonnes villes et gens compétents ». En septembre 1329, diverses lettres patentes, adressées aux sénéchaux des villes de province, nous apprennent la fabrication des pièces suivantes :

1. *Parisis d'or fin*, qui auront cours « pour 20 sols de bons petits parisis, de la valeur de ceux qui estoient frappés du temps de saint Louis ». Ils étaient taillés à  $33 \frac{2}{5}$  au marc. Le parisis d'or représente le roi assis de face sur une chaise à dossier ogival et à clochetons ; il tient le sceptre fleurdelisé et la main de justice, et ses pieds reposent sur deux lions couchés (fig. 1467). Le revers porte une croix feuillue dans un encadrement formé de quatre arcs et de quatre angles, ces derniers terminés par des lis.



Fig. 1467



Fig. 1468

2. *Gros parisis d'argent* mis en circulation pour « 12 bons petits parisis ». Type : une couronne surmontant les mots FRANCO-PHI, placés sur deux lignes, est entourée de la légende : † PARISIENS CIVIS ARGENTI et d'une bordure de quinze lis, qui expriment peut-être la valeur de la pièce en deniers tournois (fig. 1468). Le revers porte une croix pattée, cernée d'une double légende et cantonnée de deux lis. Cette monnaie est sans contredit la plus belle pièce d'argent du moyen âge, qui ait été faite en France.

3. *Gros tournois* d'argent équivalant « à 12 petits deniers tournois » comme ceux de saint Louis. Leur type est le même que celui des *gros tournois* de Philippe le Bel, mais une étoile se voit sous le second v de TVRONVS, de même qu'une étoile figure sur le *gros parisis* sous le v de CIVIS.

4. *Denier parisais* ou *petit parisais* } « comme ceux de saint Louis ».  
 5. *Denier tournois* ou *petit tournois* }  
 6. *Petite obole parisais* } « à la valeur et loy des précédents ».  
 7. *Petite obole tournois* }  
 8. *Pictes* dont 4 vaudront un denier tournois et 5 un denier parisais. La *pacte* ou *pacte* (MEAL PETITA) était la demi-obole, c'est-à-dire la monnaie la plus petite qui fût frappée au Moyen Age.

3<sup>e</sup> période (1337-1343). — « La rupture entre la France et l'Angleterre avait rendu la guerre imminente, et le roi s'adressant à un grand nombre de villes n'en avait obtenu que des subsides insuffisants. Malgré les engagements solennels pris aux premières années de son règne, il se laissa entraîner à chercher des ressources dans l'affaiblissement de la monnaie ; pendant six ans et demi, jusqu'au 22 août 1343, ses ordonnances ne cessèrent pas de changer les espèces <sup>1</sup>. »

Le 1 janvier 1337 (n. st.), Philippe VI ordonne la fabrication de monnaies nouvelles sur le pied de 60 gros tournois d'argent-le-roi au marc de Paris. Le rapport de l'or à l'argent était douzième. Voici les pièces qui furent créées :

1. *Écu d'or* ou *denier d'or* à l'*écu*, à 54 au marc de Paris, ayant cours pour 20 sols tournois. A l'avvers, le roi, tenant une épée et un écu fleurdelisé, est assis sur un siège gothique à clochetons, dans un encadrement épicycloïdal. Le revers porte une croix fleuronnée dans un quadrilobe que cantonnent quatre trèfles (fig. 1469).



Fig. 1469

Ce type monétaire obtint une grande faveur à l'étranger, notamment aux Pays-Bas, en Navarre, en Aquitaine et jusqu'en Portugal.

2. *Gros à la couronne*, à 12 deniers argent-le-roi et de 96 au marc, courant pour 10 deniers tournois. L'avvers porte un châtelet tournois couronné, entouré du mot *FRANCORVM* ou *FRANCHORVM* et d'une bordure de douze lis. Le revers a une double légende circulaire et une croix pattée coupant la légende intérieure.

3. *Double tournois* (Hoffmann, pl. XVIII, 42) à 4 deniers argent-le-roi et de 180 au marc, courant pour 2 deniers tournois. Cette pièce porte d'un côté *FRAN* et deux lis, sur deux lignes, de l'autre une croix fleurdelisée à long pied coupant la légende.

Ces trois monnaies se sont maintenues sans modification jusqu'au 31 octobre 1338. A cette date parut une ordonnance créant une nouvelle pièce d'or et affaiblissant les espèces d'argent et de billon :

1. Ad. Vuitry, *Les monnaies sous les trois premiers Valois*, p. 14.

1. *Lion d'or* ou *denier d'or fin au lion*, taillé à 50 pièces au marc et ayant cours pour 25 sols tournois. L'avvers représente le roi assis, de face, sous une arcade gothique à clochetons; il tient deux sceptres et pose les pieds sur un lion couché (fig. 1470). Le revers porte une croix feuillue dans un quadrilobe cantonné de quatre couronnes.

2. *Gros à la couronne*, à 10 deniers argent-le-roi et de 96 au marc. Ces pièces affaiblies se distinguent de celles de l'émission précédente par une étoile sous le châtel et un point à l'extrémité du bras supérieur de la croix.

3. *Doubles tournois*, à 3 deniers argent-le-roi et de 180 au marc. Ils ont le même type que les doubles tournois de l'émission précédente, dont ils ne se distinguent que par la présence de deux étoiles accostant le pied de la croix.



Fig. 1470



Fig. 1471

Le 8 juin 1339, nouveau changement de la monnaie d'or. Le *lion* cesse d'être frappé; il est remplacé par le *pavillon* d'or ou *denier d'or au pavillon*, taillé à 48 au marc et devant circuler pour 30 sols tournois. Cette jolie pièce nous montre à l'avvers le roi assis de face sous un pavillon fleurdelisé (fig. 1471).

En décembre 1339, le *gros à la couronne* subit un nouvel affaiblissement de titre, tombant de 10 à 8 deniers de loi; comme monnaie divisionnaire on joint au *double tournois* le *petit paris* à 2 deniers et demi de loi, et la petite *maille paris* et *tournoise*.

Le 29 janvier 1340 (n. st.), le type de la monnaie d'or est encore une fois modifié. Le roi ordonne l'émission de *couronnes* d'or fin, taillées à

45 pièces au marc et ayant cours pour 40 sous tournois. Au point de vue de l'art, la *couronne* d'or de Philippe VI est une des œuvres les plus parfaites que le moyen âge nous ait léguées; on en jugera par le dessin de la pièce (fig. 1472)

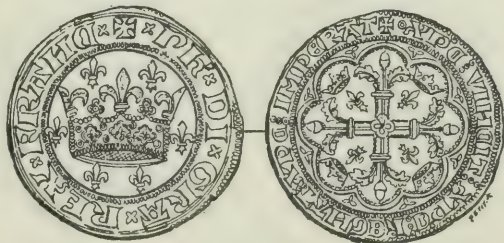


Fig. 1472

qui nous dispense d'une description. Mais en même temps que cette belle monnaie d'or est mise en circulation, on affaiblit le *gros d'argent*

à la couronne, qui est mis à 7 deniers de loi et taillé à 105 au marc; il se distingue des autres par un anneau placé sous le châtel.

Le 6 avril 1340 (n. st.), la couronne d'or disparaît à son tour pour faire place au *double royal d'or* fin, taillé à 36 pièces au marc et ayant cours pour 60 sous tournois. Cette pièce représente le roi, tenant deux sceptres, assis de face sur une chaise à haut dossier et à étagères latérales (fig. 1473). Par la même ordonnance, les *gros à la couronne* tombent à 6 deniers



Fig. 1473

de loi et à la taille de 108 pièces au marc. Nous ne pouvons entrer dans le détail des affaiblissements incessants des menues espèces, d'autant moins que les pièces dispersées dans les collections ne sont pas encore toutes identifiées avec celles dont les textes font mention.

Le 12 mai 1340, Philippe VI réduit pour la première fois le titre des espèces d'or. Les *doubles royaux* seront fabriqués dorénavant à 23 karats d'or alliés d'un karat de cuivre, et le cours de toutes les autres monnaies d'or est formellement prohibé. Mais cette altération du métal n'a heureusement pas de durée. Dès le 27 janvier 1341, des lettres patentes ordonnent la fabrication des monnaies suivantes :

1. *Ange d'or* ayant cours pour 75 sols tournois et pour 60 sols parisis, de 33 deniers et  $\frac{2}{3}$  de poids au marc de Paris. Son type montre à



Fig. 1474

l'avers saint Michel debout sur le dragon et tenant l'écu de France (fig. 1474).

2. *Demi-ange d'or*. Il n'a pas été retrouvé encore.

3. *Gros tournois d'argent*, dit *gros à la fleur de lis*, au cours de 15 deniers tournois ou 12 deniers parisis, à 6 deniers de loi argent-le-roi,

taillé à 84 au marc. Type : une grande fleur de lis entourée du mot + FRANCORVM et de la bordure de lis habituelle.

4. *Double parisis* à 2 deniers de loi argent-le-roi, portant un grand lis dans le

champ de l'avvers, et au revers une croix fleurdelisée à branches égales, ne coupant pas la légende.

La taille des *anges* d'or et des *gros à la fleur de lis* s'affaiblit graduellement. En 1342, les premiers étaient tombés à 42 au marc, les autres à 120 au marc. Le 10 avril 1343 (n. st.), on recommença la frappe des écus d'or créés en 1336 ; mais ils furent mis en circulation pour la somme énorme de 56 sols tournois. Si l'on se rappelle qu'en 1336, ces mêmes *écus d'or* avaient été émis pour 20 sols tournois, on pourra se faire une idée de la hausse arbitraire à laquelle les ordonnances royales avaient porté la monnaie courante. « Jamais, dit Vuitry, même au temps de Philippe le Bel, la monnaie n'avait été autant affaiblie qu'elle ne le fut en juin 1342. Il résulte de ces variations que le Français qui devait une rente perpétuelle de 10 livres, acquitta cette obligation :

En 1336.. . . . . avec.	173 fr.	En 1340.. . . . .	69 fr. et 57 fr.
En 1337.. . . . .	115 fr.	En 1341.. . . . .	49 fr. et 43 fr.
En 1338.. . . . .	86 fr.	En 1342.. . . . .	34 fr.

et le créancier de la rente vit son revenu diminuer dans les mêmes proportions. Celui qui, empruntant 100 livres en 1336, avait reçu en espèces d'argent l'équivalent de 1737 francs, put se libérer en 1342 en ne remboursant que l'équivalent de 347 francs ».

4<sup>e</sup> période (1343-1346). — Cette période marque un retour, bien tardif et bien vite enrayé, à la forte monnaie. « Vers le milieu de 1343, dit Vuitry, la trêve avec l'Angleterre laissa plus de liberté à Philippe de Valois pour s'occuper du gouvernement intérieur. L'affaiblissement de la monnaie était devenu excessif, et la reprise prochaine des hostilités semblait trop probable pour que le roi ne songeât point à s'assurer des ressources. Des états généraux furent convoqués à Paris au mois d'août. Les deux députés de la ville de Narbonne avaient été chargés expressément de se plaindre de la cherté des vivres causée par la guerre et par l'altération des monnaies ; ils ne furent sans doute pas les seuls qui reçurent ce mandat. Le roi, qui obtint de l'assemblée la prolongation, pour un an, d'une imposition sur la vente des marchandises, se décida donc, en retour de cette concession, à rétablir la forte monnaie. » Comme sous Philippe le Bel, un changement si imprévu ne se fit pas sans produire de profondes perturbations, puisqu'il fallait réduire des quatre cinquièmes la valeur légale du numéraire en circulation. Le 22 août 1343, une ordonnance royale établit sagement trois étapes pour la réduction projetée, mais ce palliatif ne fut qu'un nouveau désastre, et bientôt on se vit forcé d'accomplir la réforme d'un seul coup. Dès le mois d'octobre, l'*écu* d'or valut 16 sols 8 deniers tournois, le *gros à la fleur de lis*, 3 deniers tour-

nois; le *double parisis*, une maille tournoise. En même temps, le roi fit frapper des *gros tournois* au type créé par Louis IX, à 12 deniers argent le roi et de 60 au marc, circulant pour 15 deniers tournois, puis des pièces divisionnaires : *deniers tournois*, *deniers* et *mailles parisis*.

5<sup>e</sup> période (1346-1350). — « La guerre avait repris en 1345 et déjà l'Angleterre préparait la campagne qui devait se terminer par la bataille de Crécy et le siège de Calais. » Philippe VI crut trouver les ressources nécessaires à la lutte dans une nouvelle altération des monnaies qui, dans l'espace de quatre ans, du 27 avril 1346 au 21 août 1350, subirent jusqu'à dix variations. Leur affaiblissement ne fut toutefois pas aussi considérable qu'il l'avait été précédemment.

Le 27 avril 1346, des lettres patentes de Jean, fils aîné du roi, parlent des « bons deniers d'or fin appelés *flourins de saint George*, que nous faisons faire à présent et lesquels auront cours pour 20 sols tournois la pièce ». Ces *flourins-george*, dont il existe deux variétés, portent à l'avvers (fig. 1475) un saint George à cheval, terrassant le dragon qui personnifie évidemment l'Angleterre. Leur émission paraît avoir été spéciale au Languedoc qui, longtemps, se distingua des autres régions du royaume par une sorte de particularisme monétaire.



Fig. 1475

Le 17 juillet 1346 parut la *chaise* d'or fin, de 52 au marc et de même valeur que le *flourin-george*, c'est-à-dire de 20 sols tournois. Son avers représente

le roi assis de face sur un siège à clochetons, tenant le sceptre et la main de justice; une bordure gothique entoure le champ. En même temps que la *chaise*, on fit frapper des *doubles parisis* de 3 deniers 18 grains de loi et de 180 au marc, portant **FRAN-CORV** en deux lignes sous une fleur de lis. Des lettres royales du 17 décembre prohibèrent le cours de toutes espèces autres que la *chaise* d'or et le *double parisis*.

Le 24 février 1347 (n. st.), les *doubles parisis* furent affaiblis. On les émit à 3 deniers de loi et à 216 au marc. Il faut probablement rapporter à cette émission les pièces portant à l'avvers **FRA-NCO** en deux lignes sous une couronne.

Les affaiblissements alternent avec de légers rehaussements à partir de janvier 1348 (n. st.) jusqu'à la fin du règne et ne présentent plus qu'un intérêt secondaire. Chaque mutation portait sa marque secrète (globules ou annelets) qui la différenciait de l'émission précédente. Le *double tournois* de janvier 1348 eut pour type de l'avvers une couronne chargée du mot **REX**, et la croix de son revers est une croix tréflée à long pied pattée coupant la légende. Sur le *denier parisis* de juin 1348,



le nom du roi entoure les lettres **FRA**, d'une hauteur démesurée. Enfin, de nouveaux *gros tournois* furent créés par lettres patentes du 15 janvier 1349 (n. st.). Ces pièces, à 6 deniers de loi et de 72 au marc, connues sous le nom de *gros tournois à la queue*, portent à l'avvers le châtel tournois couronné, bordé de **TVRONVS CIVIS** et de la traditionnelle couronne de lis ; le revers a une croix à long pied, ou *queue*, traversant la légende intérieure. Les *doubles tournois* se rapportant à la même émission sont à 2 deniers 5 grains et un tiers de loi ; le type n'en fut pas changé, mais le trèfle supérieur de la croix du revers est accosté de deux globules.

Philippe VI mourut le 22 août 1350.

### § VIII. — Édouard III d'Angleterre (1327-1377).

Le roi d'Angleterre, en déclarant la guerre à Philippe VI, prit aussitôt le titre de roi de France (1337). Il aura profité de ses premiers succès pour monnayer au type français, même avant la victoire de Crécy (1346 et la capitulation de Calais, car ses prédécesseurs déjà avaient frappé monnaie à Abbeville, comme comtes de Ponthieu (p. 497-498). Il est donc rationnel de réunir ici celles des pièces d'Édouard, sur lesquelles il s'intitule *roi d'Angleterre et de France* sans faire mention du duché



Fig. 1476

d'Aquitaine. Nous n'en connaissons que deux : la *chaise* ou l'*écu d'or*, copié sur la pièce de Philippe VI et représentant le roi assis de face, avec l'épée et l'écu fleurdelisé ; puis le *léopard d'or* (fig. 1476). Mais d'autres pièces, de facture non moins française, viennent s'y joindre et se détachent, pour ainsi dire d'elles-mêmes, du groupe des monnaies frappées pour la Guyenne. Ce sont :

3. Le *grand Mouton d'or*, avec EDWARD' au-dessous de l'agneau (Grueber, n. 271). Il en existe une variante avec EOA (ou plutôt ED'A) REX.
4. Le *gros* de billon, avec + EDVVARDVS·REX et, autour du châtel, + TVRONVS. REGEM, absolument pareil au gros tournois royal (fig. 1477).
5. Le *double*, avec REX sous une bandonne, imité de celui de Jean le Bon.
6. Le *double*, avec REX sur le bandeau de la couronne (fig. 1478), comme ceux de Philippe VI et de Jean.

Deux mois et demi après la prise de Calais (3 août 1347), un atelier



Fig. 1477



Fig. 1478

monétaire y était installé et fabriquait des *gros* et *demi-gros* d'argent, au buste de face, des *esterlins* et même des *doubles* à la couronne. Toutes ces pièces portent la légende **VILLA CALESIE**, selon la coutume anglaise (*villa Bristollie. villa Berewici*). Sur les *doubles* (fig. 1479), le roi



Fig. 1479



prend quelquefois le titre de seigneur de Merck-Saint-Liévin (**DS : MERK**). Il paraît que dès 1363, on fabriquait à Calais des pièces d'or. L'an 1371, le maître de la Monnaie, un Florentin, reçut l'autorisation de frapper des *nobles* (valant 80 esterlins) avec leurs divisions, le *demi* et le *quart* (à 40 et 20 esterlins) ; les numismates anglais ne doutent pas que les nobles d'Édouard III qui ont un **C** au centre de la croix, ne proviennent de l'atelier de Calais.

§ IX. — *Jean le Bon* (1350-1364).

Le règne de Jean le Bon fut une suite de désastres : invasion étrangère et révoltes à l'intérieur. En 1355, la lutte avait repris entre la France et l'Angleterre ; l'année suivante, à la bataille de Poitiers, le roi fut fait prisonnier par le prince de Galles. Emmené en captivité, Jean le Bon resta quatre ans en Angleterre, pendant que le dauphin, plus tard Charles V, administrait le royaume avec le titre de lieutenant général, puis de régent. La paix fut conclue en 1360 (10 mai) par le traité de Brétigny. Édouard III renonçait à ses prétentions à la couronne de France, moyennant l'abandon, en sa faveur, de tout le pays situé au sud de la Loire, et Jean le Bon s'engageait à payer une rançon de trois millions d'écus d'or. Le 25 octobre, le prisonnier recouvra sa liberté, et le 13 décembre, il était à Paris. Mais, en 1360, n'ayant pu acquitter sa

rançon, Jean dut retourner à Londres, où il mourut le dimanche de « Pâques fleuries » (8 avril) 1364.

Jusqu'au 18 mars 1351, les monnaies continuèrent à porter le nom de Philippe VI, puis, les nouveaux coins se trouvant prêts, on remplaça *Philippus* par *Johannes*. Les changements du poids et du titre des espèces monnayées étaient toujours la grande ressource du Trésor. Du mois d'août 1350 à la fin de l'année 1354, le titre des *écus d'or* (de 54 au marc), qui était de 24 karats, fut successivement réduit à 20 karats  $\frac{1}{2}$ , à 20, à 18, puis relevé à 24 ; toutes ces émissions sont reconnaissables à des points secrets. Le 16 août 1351, une ordonnance créa, à côté de l'*écu d'or*, une nouvelle pièce d'or, le *denier aux fleurs de lis*, taillé à 50 au marc (fig. 1480). Il représente le roi, debout sous une arcade gothique, dans un champ semé de lis. On n'en possède qu'un seul exemplaire, car il fut démonétisé presque aussitôt à cause de la supériorité de son titre. Du 24 novembre 1354 datent le *mouton* ou *agnelet d'or* et sa moitié, l'*agnelet*, qui est également très rare. Le nom du roi : IOH' REX y est inscrit au-dessous de l'agneau pascal, comme sur les vieilles pièces



Fig. 1480



Fig. 1481



de même type. Le 22 août 1358 vit paraître le *royal d'or*, à 66 au marc, qui se distingue du *denier aux fleurs de lis* par la forme du dais, occupant tout le champ et surchargé de colonnettes et de clochetons. La croix du revers y est cantonnée de quatre lis. Il en existe deux variétés. Les exemplaires frappés jusqu'au 15 octobre portent : *Johannes dei gra. Francorum*. On s'aperçut alors que le mot *rex* avait été oublié par le graveur (fig. 1481), et des coins nouveaux, portant *Johes dei gra. Francor. rex*, furent taillés en toute hâte.

De 1359 à 1360, le comte de Poitiers, Jean, frère du régent, fit frapper à Montpellier et à Toulouse une monnaie très populaire dans le Midi, mais qui, jusque-là, était restée étrangère à la numismatique royale. Il s'agit du *florin d'or au lis*, pareil à celui de Florence et portant, autour de la fleur de lis épanouie, le mot + **FRANTIA**. Les cahiers de délivrance nous apprennent que 253 000 exemplaires de cette pièce ont été mis en

circulation<sup>1</sup>. Elle a pour différent un heaume surmonté soit d'un lis, soit d'un simple point (fig. 1482).

Enfin, le 5 décembre 1360, on créa le *franc d'or* de 63 au marc et le



Fig. 1482.

Fig. 1483

*grand franc d'or* (inconnu) de 42 au marc. Son type est un cavalier couronné, galopant à gauche, l'épée haute, la cotte fleurdelisée (fig. 1483).

Quant aux espèces d'argent et de billon, leur nombre et leur variété sont considérables ; nous allons les passer en revue en nous aidant de l'ouvrage de M. de Saulcy<sup>2</sup>.

Le *gros denier tournois* est frappé pendant toute la durée du règne, mais sa taille se modifie souvent et flotte entre 60 et 120 pièces au marc.

Le 4 décembre 1356, le dauphin autorise les généraux-maitres à faire délivrer 6 312 livres 10 sols de gros tournois, prêts depuis quelque temps déjà, mais dont un défaut de fabrication (une faiblesse de poids supérieure à la tolérance) avait fait suspendre la mise en circulation. Il leur manquait 16 pièces au marc. C'est cette mesure imprudente, quoique justifiée par les circonstances, qui provoqua à Paris le premier des soulèvements populaires qui devaient rendre Étienne Marcel, pendant près de dix-huit mois, maître de la capitale.

Nous connaissons les points secrets de presque toutes les émissions successives du gros tournois :

22 juillet 1352 : un point sous le châtel.

24 nov. 1352 : le fleuron qui surmonte le châtel est accosté de deux points.

9 nov. 1353 et 8 avril 1354 : châtel aux tourelles tréflées et renfermant trois petits sautoirs (X), au lieu de trois points (fig. 1484).

17 mai 1354 : Tour du châtel tréflée et contenant trois petits sautoirs ; la croix qui surmonte le châtel est placée entre deux gros points.

1. *Mélanges de Num.*, t. III, 307 (article de M. de Saulcy). — *Comptes rendus de la Société de num.*, 1897, p. XLI.

2. *Histoire monétaire de Jean le Bon*. Paris, 1880, in-4.

26 juillet 1356 : un point placé sous le châtel, et un point de chaque côté du lis qui surmonte le châtel.

13 sept. 1356 : un point dans le champ, à g. du châtel (*costé dextre de la tour*).



Fig. 1484



Fig. 1485

23 nov. 1356 : châtel surmonté d'une croix, entre deux tourelles fleurdelisées (fig. 1485).

*Gros du Languedoc frappé par le comte d'Armagnac* : pseudo-châtel tournois, dont le centre est occupé par un lis couronné (fig. 1486).

27 mars et 25 avril 1360 : un point dans les o de IOHES et de FRANCORVM.

15 avril 1361 : châtel couronné, à trois points intérieurs.

Le type, pieusement conservé depuis un siècle, reste encore immobile, mais déjà on cherche à le transformer. Sur la variété dite *Poillevillain*, du nom d'un des maîtres-généraux, la croix s'allonge et coupe la légende



Fig. 1486

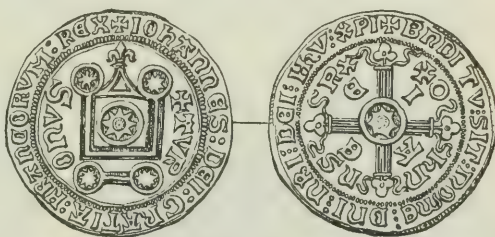


Fig. 1487

interne. Un *piéfort* remplace la bordure de fleurs de lis par une inscription, met au revers une croix ornée et la cantonne du nom du roi, disposé en quatre trèfles (fig. 1487).

Quant au *demi-gros tournois*, il est infiniment plus rare ; on n'a retrouvé que celui du 15 avril 1361, avec deux points dans l'intérieur du châtel. Sur la *maille blanche* du 14 mai 1351, le châtel est entouré du mot **FRANCORVM** et d'une bordure de onze lis (fig. 1488) ; ce fut la première modification de la pièce originale de saint Louis.

Nous arrivons aux monnaies d'argent de création nouvelle.

Le *blanc à la couronne* (du 31 octobre 1354) porte à l'avers le mot

**FRANC** entre deux barres horizontales ; au-dessus et au dessous, le champ est occupé par une couronne entre deux lis (fig. 1489). La pièce n'eut



Fig. 1488



Fig. 1489

qu'une durée éphémère, de sept mois, et sa taille de 80 au marc s'éleva, ou plutôt s'abaisa rapidement à 120. Voici ses points secrets :

24 janvier 1355 : le mot **FRANC** est précédé et suivi d'un point ; la croix a un point au bout de chaque bras.

20 mars 1351 : même ponctuation ; de plus, à la bande supérieure, un point à droite de la fleur de lis de droite, et à la bande inférieure un point à g. de la fleur de lis de gauche.

22 mai 1355 : quatre points dans le champ, près des lis accostant les couronnes.

Elle fut remplacée, le 11 juillet 1355, par le *gros blanc à la queue* (fig. 1490), ayant cours pour 12 deniers parisis, et ainsi nommé parce qu'il porte au revers une croix à long pied (*queue*) qui coupe la légende intérieure. Sur la face on voit, dans sa bordure traditionnelle de douze lis,



Fig. 1490



Fig. 1491

le châtel tournois couronné et à trois portes, entouré des mots *Turonus civis*. Émis à 72 au marc, puis taillé à 100 et chargé de points secrets, le *gros à la queue* disparut devant le *gros à la couronne* (fig. 1491) (mars 1357), autre métamorphose du gros de saint Louis, et incontestablement plus jolie. Une grande couronne royale, ceinte des mots **FRANCORV·REX**, s'y substitue au châtel, et la croix du revers est cantonnée de deux lis. La nouvelle monnaie était de 70 au marc ; elle ne subit aucune dépréciation. Néanmoins, en janvier 1358, pour des motifs que nous ignorons, le dauphin créa une monnaie plus forte encore, le *gros denier blanc à la*

*fleur de lis*, de 60 au marc. Une fleur de lis comme celle du florin d'or, mais surmontée d'une couronnette et ceinte d'une bordure gothique, en constitue le type (fig. 1492), très connu sous son nom populaire de *patte d'oie* ; la croix du revers est cantonnée de quatre lis. Mais les frais de la guerre contre les Anglais prirent alors des proportions telles qu'au 5 août suivant on le mit à 80 au marc (*différent* : un anneau de chaque côté de la fleur). En novembre 1359, il était à 120.



Fig. 1492



Fig. 1493

Après le *blanc denier à trois fleurs de lis* (juin 1359), qui n'eut qu'une existence assez courte (fig. 1493), un nouveau *gros blanc à la couronne*, de 53 1/3 au marc, et très dissemblable du premier, parut le 22 août 1358. Au lieu de **FRANCO** sur une seule ligne, il portait **FRANCO - RV : REX** sur deux lignes, abritées sous une grande couronne (fig. 1494), et sa croix, fleurdelisée, était celle du *gros à la queue*. En moins de six mois, la taille de cette pièce en était arrivée à 150 au marc ; des annelets ponctués, des points en forme de losange ou de triangle, guident le numismate à travers le dédale des émissions. Peu après, création du *blanc à l'étoile*, avec



Fig. 1494



Fig. 1495

**IOH'S - FRA'CO - REX** (en trois lignes) dans le champ, et la légende circulaire : **MONETA : DVPLEX : ALBA**. Au revers, deux étoiles dans les cantons de la croix (fig. 1495). Émise à 48 au marc (22 novembre 1359), il fallut trois mois à cette belle monnaie pour aller à 60, 72, 80, 100 et 125 au marc, toujours avec les changements obligatoires des points en lo-

sange, etc. Le 30 août 1360, on essaya d'un nouveau *gros denier blanc à la couronne*, de 66 au marc. Celui-ci se reconnaît facilement au mot **REX** placé dans le champ sous la couronne royale (fig. 1496). Sur un autre,



Fig. 1496

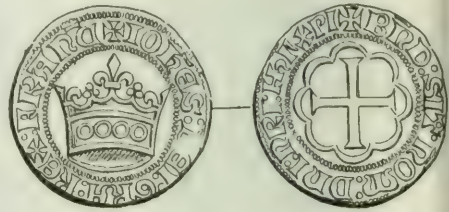


Fig. 1497

frappé en octobre à Poitiers, par ordonnance du maréchal de Boucicaut, il ne reste plus que la couronne seule (fig. 1497). Nous avons même le *demi-gros* à ce coin. La série finit par un superbe *gros aux fleurs de lis* (5 décembre 1360), de 54 au marc (fig. 1498). Quelques jours après, Jean le Bon revint de sa captivité, et il ne fut plus question de monnaies nouvelles.

Les pièces de petit module eurent la même instabilité de types et de



Fig. 1498



Fig. 1499

taille. En octobre 1353, le *double tournois* apparaît avec le mot **REX** sous une grande couronne (fig. 1499); deux ans après, la couronne est supprimée, et les lettres **REX** se trouvent entre six fleurs de lis, disposées sur deux rangs, les pieds tournés vers l'inscription (fig. 1500). En janvier



Fig. 1500



Fig. 1501

1358, l'avert de la monnaie ne porte plus qu'un grand lis, et son revers



une croix à long pied (fig. 1501), qui finit par loger quatre autres lis dans ses cantons.

Le *denier tournois* conserve son vieux châtel fortifié (fig. 1502 et 1503),



Fig. 1502



Fig. 1503

sans lequel il ne serait pas reçu dans les campagnes. La monnaie *parisis* aussi est d'abord frappée à l'ancien type, avec **FRANCORV** et **FRA-NCO** sur deux lignes; à partir de janvier 1359, le denier n'a plus que **FRA** (fig. 1504). Les *mailles* tournois et parisis nous sont inconnues; on ne les trouve que dans l'ouvrage de Leblanc.



Fig. 1504



Fig. 1505

La dernière pièce que nous devons citer est le *double bourgeois* (fig. 1505), courant pour 2 deniers tournois, et que le comte d'Armagnac fit frapper pour les pays de la langue d'oc. Son type est celui des *bourgeois forts* de Philippe le Bel (1310); il compte parmi les raretés de la série monétaire de Jean.

Les ateliers du règne de Jean sont, dans l'ordre alphabétique: Agen, Angers, Bourges, Chalon-sur-Saône, Chaumont, Dijon, Figeac, Limoges, Loches, Mâcon, Montpellier, Paris, Poitiers, La Rochelle, Rouen, Saint-Laurent (près de Chalon), Saint-Lô, Saint-Pourçain (*Allier*), Saint-Quentin, Toulouse, Tournai, Tours, Troyes, Le Vigan (*Gard*). Mais plusieurs d'entre eux n'ont monnayé que temporairement.

### § X. — Charles V (1364-1380).

À côté des monnaies de Jean le Bon, la numismatique de Charles V est presque insignifiante; mais la taille et le titre des pièces, à part quel-

ques fluctuations passagères, se sont maintenus, sous ce règne, sur un pied excellent. Le *royal* (ou *réal*) *d'or*, pareil à celui de Jean, n'est encore connu que par son piéfort ; mais le *franc-à-pied*, appelé *denier d'or aux fleurs de lis*, parce que le dais gothique y est placé dans un champ semé de lis, se trouve en grand nombre. Ces deux pièces se ressemblent d'ailleurs, et si la croix du *réal* est cantonnée de quatre lis, les cantons du *franc à pied* ont deux lis et deux couronnes. Sur le *franc à cheval*, également pareil à celui de Jean, de petits dauphins sont apposés au commencement des légendes, ce qui le fait rentrer dans la série delphinale.

En argent fin, on n'a frappé qu'une seule espèce, le vieux *gros tournois*, avec son châtel surmonté d'une couronne. Le *denier blanc aux fleurs de lis* (fig. 1506), plus connu sous le nom de *blanc de donne*<sup>1</sup>, porte un K couronné et accosté de deux lis. Créé en 1365, en même temps que le *franc à pied*, il ne disparaîtra qu'en 1384. Quant à la monnaie d'appoint, elle ne sort pas de ses types usuels.



Fig. 1506

Depuis 1349, Charles V avait le titre de *Dauphin de Viennois* et les ateliers du Dauphiné frappaient monnaie à son nom. Bientôt, après la mort de Jean, le monnayage delphinal prit une extension considérable et la variété de ses espèces fut même supérieure à celle des pièces françaises. Le *florin d'or* de gros poids, avec **KA · FRANC · REX · DLPH · VI** manque toujours à nos collections. Un *franc à cheval*, presque identique à celui que nous venons de citer dans la série royale, portait la légende : **KAROLVS : FRANC : REX : DALPS : VIENN** (Hoffmann, n. 5). Lui aussi nous manque, avec le *réal d'or* au type du roi assis entre deux dauphins.

Les pièces d'argent, la *cadière* et le *carlin*, reproduisent précisément ce type, qui est celui des monnaies locales du Viennois au temps de Guigues VIII et d'Humbert. Deux dauphins ornent le siège du prince assis de face et tenant le sceptre. Au revers de la *cadière*, copié sur le gros tournois, le titre **DALPHS · VENENS** forme la légende intérieure ; sur le *carlin*, les mots **K · DALPH · VIENES** entourent l'effigie du roi, et les mots **FRANCORVM REX** sont coupés par la croix du revers, dont les cantons renferment quatre fleurs de lis. Une autre imitation du gros tournois est le *gros delphinal*, également à « deux rondeaux d'écriture », et où le châtel a cédé la place à un dauphin. Le dauphin est aussi le type principal de la monnaie d'appoint, excepté sur une pièce où les lettres **KROL**, dans le champ, sont accostées d'un dauphin et d'une couronne.

1. Fausse lecture de Delombardy. Voir F. de Saulcy, *Documents*, t. I, 480.

Bien des variétés décrites dans les manuscrits contemporains restent à retrouver.

A la liste des ateliers, il faut ajouter Condom et Saint-André-lès-Avignon (1367). La Monnaie de Tours fut réorganisée en 1365. Plusieurs *francs à pied*, et aussi un *denier blanc* au K couronné, portent une lettre isolée, plus petite, L, P ou R ; ils doivent avoir été frappés à Limoges, à Poitiers et à La Rochelle (1372), villes reconquises sur les Anglais. En 1363, Limoges était encore un des ateliers du Prince noir ; Poitiers appartenait à Édouard III depuis le traité de Brétigny (1360) jusqu'en 1371. En effet, ces petites lettres sont caractéristiques des monnaies anglaises d'Aquitaine.

### § XI. — Charles VI (1380-1422).

Pendant sa minorité, Charles VI était placé sous la tutelle de son oncle, le duc d'Anjou. Marié en 1385 à Isabeau de Bavière, dont il eut douze enfants, il marchait contre le duc de Bretagne, lorsqu'il fut pris subitement d'un accès de folie (1392). Les trente années qui suivirent cet accident comptent parmi les plus malheureuses de l'histoire de France, le roi ne recouvrant la raison qu'à de courts intervalles. Néanmoins, le règne de Charles VI fait époque dans la numismatique (Hoffmann, p. 47). Son écu d'or est devenu le type de la principale monnaie de l'État jusqu'à Louis XIV ; le gros tournois perd, dès cette époque, définitivement son châtel ; la vieille légende *benedictum sit*, etc. s'efface devant une formule plus courte, *sit nomen domini benedictum*, qui ne sera abrogée que par la Révolution. Enfin, les points secrets des ateliers remontent à Charles VI, et la série des monnaies franco-italiennes commence avec lui.

Parmi les pièces d'or, l'*agnel* seul conserve son type traditionnel. L'*écu d'or*, créé en 1384, est d'une belle simplicité (fig. 1507) ; le *heaume* et son



Fig. 1507

dem, le *petit heaume* (fig. 1508), sont absolument nouveaux dans la frappe royale ; la *chaise* (fig. 1509) diffère beaucoup de celles de Philippe IV, Philippe VI et Jean le Bon. Appelée *double d'or* dans les textes, elle fut commandée par le Dauphin, en 1420, mais sa fabrication

ne dura que six mois, ce qui explique sa rareté. Quant au *salut d'or* (fig. 1510), qui représente la salutation angélique avec le mot **AVE** inscrit



Fig. 1508



Fig. 1509

sur une banderole et, au revers, la croix « hospitalière » dans une bordure d'arcs de cercle, il a été copié par les rois franco-anglais. Si la *demi-chaise* n'existe qu'en un seul exemplaire, le *demi-écu* et le *demi-salut* ne sont connus que par un manuscrit du xvi<sup>e</sup> siècle.

Dans la série d'argent et de billon, il y a une jolie pièce nouvelle, le *gros heaumé* (fig. 1511), avec sa croix ornée de pommes de pin. Le *gros*



Fig. 1510



Fig. 1511

*tournois*, créé en 1413, porte la légende *grosus* (sic) *turonus* autour de trois fleurs de lis sous une couronne; le *demi-gros* porte **SEMI:GROSSVS** au revers. Ces fleurs de lis sont le type favori de l'époque; nous les retrouvons sur la *florette* de 1417 (fig. 1512) et ailleurs, tantôt trois, tantôt deux ou une seule, avec ou sans la couronne. Un *petit parisais* a les lettres **FRAN** sous une couronne.

Charles VI était en même temps roi de France et Dauphin de Viennois. Ses monnaies delphinales sont d'une fatigante monotonie. En dehors de la *cadrière* d'argent, où le prince est assis entre deux dauphins, tous les types sont français, et la simple substitution d'un dauphin à un lis ou à l'une des couronnelles de la croix suffit pour les rendre viennois. On a le *guenar* (fig. 1513) et le *gros blanc* avec leurs *demis*, le *liard* à la croix longue, puis plusieurs autres espèces de valeur moindre.

Pour distinguer entre eux les produits des vingt ateliers monétaires du royaume, on se servait de points secrets ou, depuis 1411, d'annelets

placés sous une lettre déterminée de la légende. Ce système avait pris naissance en Dauphiné; voilà pourquoi les noms des trois officines del-



Fig. 1512



Fig. 1513

phinales figurent en tête de la liste suivante, dressée d'après l'ordonnance du 11 septembre 1389.

Lettre 1 *Crémieux*.

2 *Romans*<sup>1</sup>.

3 *Mirabel-aux-Baronnies*, transféré à Embrun (1406), puis à Montélimar (1426). Tous les ans, pendant cinq semaines, un atelier temporaire fonctionnait à la foire de *Briançon* (1406-17).

4 *Montpellier*.

5 *Toulouse*.

6 *Tours*.

7 *Angers*.

8 *Poitiers*.

9 *La Rochelle*.

10 *Limoges*.

11 *Saint-Pourçain*.

12 *Mâcon*, transféré temporairement à Lyon (1415).

13 *Dijon*.

14 *Troyes*<sup>2</sup>.

15 *Rouen*.

16 *Tournai* (17<sup>e</sup> lettre, pendant quelques mois, en 1421).

17 *Saint-Quentin* (de 1384-1465 avec une *molette d'éperon*).

18 *Paris*.

19 *Saint-Lô*.

20 *Saint-André de Villeneuve-les-Avignon*.

*Sainte-Menehould* (1392): points remplacés par des croisettes.

*Marvejols* (1418): ‡ entre les deux premiers mots des légendes.

A côté des ateliers qui relevaient directement du roi ou de la régente Isabeau de Bavière (1417), ceux de Dijon, Mâcon, Châlons et Troyes

1. Variantes indiquées par R. Vallentin, *Différents de la Monnaie de Romans*, 1389-1556 (Valence, 1894).

2. 1399: un point entre v et i de *vincit*, un autre entre v et s de *Karolus*. — 1411-1413: un point sous le c de *gracia* et sous l'e de *regnat*.

monnayaient, au nom de Charles VI, par ordre du duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre tenait la Normandie, et le Dauphin (Charles VII), retiré à Bourges depuis 1418, avait, le 12 octobre 1419, des officines dans une vingtaine de villes. Nous n'en connaissons que très imparfaitement les différents monétaires :

B	<i>Bourges.</i>
C	<i>Chinon.</i>
f	<i>Figeac ou Fouras.</i>
F	<i>Fontenay-le-Comte (1420-1430).</i>
G	<i>Guise.</i>
L	<i>Loches.</i>
trèfle	<i>Lyon.</i>
coquille	<i>Mont-Saint-Michel (?).</i>
m	<i>Montferrand.</i>
N	<i>Niort.</i>
O	<i>Orléans.</i>
P	<i>Parthenay.</i>
S	<i>Saumur (non pas Sens), 1420-29.</i>

En 1396, la République de Gènes, déchirée par les factions des Guelfes et des Gibelins, se mit sous le protectorat de la France et fut administrée par un délégué du roi, d'abord par Walerand de Luxembourg, comte de Ligny, plus tard par le maréchal de Boucicaut. Cela dura jusqu'en 1409 et finit par le massacre de la garnison française. Les monnaies franco-génoises de Charles VI ont, toutes, les armes parlantes de la ville, une porte (*ianua*), entourée de la légende *Conradus rex Romanorum* en souvenir du roi Conrad qui avait accordé à la cité le droit de fabriquer elle-même son numéraire. On possède le *ducat d'or* (fig. 1514), le *tiers de ducat* en deux variétés, le *gros* et la *patacchina* d'argent valant 6



Fig. 1514



Fig. 1515

deniers (fig. 1515), puis quelques *deniers* en billon. Parfois les armes de France y sont combinées avec celles de Gènes dans un même écusson. Le roi s'appelle : **K · REX · FRANCOR · D(ominus) IANVAE**. Les lettres monétaires qui se trouvent sur quelques-unes de ces pièces sont les initiales des noms des maîtres d'atelier. Une série analogue, moins l'or, a été frappée à Savone, qui appartenait alors à la République de Gènes.

Ce sont des billons à l'aigle couronnée: *patachina*, deniers et petits deniers (COMVNIS SAONE).

§ XII. — *Henri V d'Angleterre (1415-1422)*.

Henri V, roi d'Angleterre depuis 1413, fut appelé en France par son allié, le duc de Bourgogne, et gagna la bataille d'Azincourt (1415). Quatre ans après, il avait fait la conquête de toute la Normandie. Par la paix de Troyes (1420), il devint régent et héritier de la couronne, au détriment du Dauphin, mais bientôt la mort le surprit au château de Vincennes (22 août 1422), deux mois avant la mort de Charles VI.

Sa numismatique se divise nettement en deux périodes, séparées par le traité de 1420 et son mariage avec Catherine, fille d'Isabeau de Bavière. Ses monnaies sont copiées sur les espèces françaises. Aussi bien sous Henri V que sous Henri VI, les types franco-anglais sont surtout héraldiques, et le gros tournois reste à l'écart.

La première ordonnance monétaire du roi (15 septembre 1419) nous apprend qu'à cette date, des *gros*, frappés à son nom, étaient déjà en circulation. Elle décrète l'émission simultanée de petits moutons d'or, de gros, demis et quarts de gros, puis de doubles et deniers tournois. Quelques rares exemplaires du *mouton* sont venus jusqu'à nous; ils portent les sigles HF-RX sous l'agneau pascal. Le *gros*, dit *florette*, est pareil à celui de Charles VI (trois lis sous une couronne), le *demi-gros* et le *quart* (unique) ont l'écu aux trois lis. Au revers de ces trois pièces d'argent fin, la croix est cantonnée du léopard anglais, de lis et de couronnelles, et une *h* gothique se voit au centre de la croix du *quart de gros*. Une variété du *gros* est celle, d'aspect plus anglais, où deux léopards soutiennent une couronne abritant les trois lis de France (fig. 1516). Des billons de cette première période: *doubles tournois* (ou *mansois*) à trois lis, *deniers tournois* à deux lis, n'ont pas été retrouvés. Mais un denier au léopard et aux légendes *Henricus rex, Turonus civis* appartient certainement à cette même série.

Sur les monnaies de la seconde période, Henri V prend le titre d'Héritier de France, *heres Francie*, tandis que ses pièces anglaises continuent à l'appeler roi de France. On en connaît quatre: le *salut d'or*, le



Fig. 1516

*gros* aux deux léopards soutenant la couronne, un autre *gros*, où le léopard, entouré de lis, est surmonté d'une couronne, et un *double tournois* dont le type (léopard sous un lis) exprime plus simplement la même idée. Le *salut* représente l'écu écartelé de France-Angleterre entre la Vierge et l'ange Gabriel qui lui montre le mot **AVE** tracé sur une banderole et éclairé par le soleil. Au revers, dans une bordure fleuronée, une croix à long pied est accostée d'un lis et d'un léopard, et, sous le pied de la croix, on distingue l'*h* minuscule qui est l'initiale du nom royal. Les monnaies d'argent de cette époque portent, sans exception, la même *h* au centre de la croix. Henri V ne monnayait qu'en Normandie : à Caen, à Rouen (*marque secrète* : anneau sous la première lettre) et à Saint-Lô (anneau sous la seconde lettre).

§ XIII. — *Henri VI d'Angleterre (1422-1461)*.

A la mort de son père, Henri VI était âgé de quelques mois seulement ; proclamé roi de France après le décès de Charles VI, il fut placé sous la tutelle du duc de Bedford qui prit le titre de « Monseigneur le gouverneur et régent le royaume de France ». Le mariage d'Henri avec Marguerite d'Anjou, fille du comte René de Provence, eut lieu en 1445 ; mais à cette date, le prestige des armes anglaises avait déjà diminué considérablement. Paris appartenait aux Français depuis 1436, Rouen et la Normandie furent repris en 1448 et 1449, la Guienne en 1453.

Toutes les provinces au nord de la Loire, et même la Bourgogne, ont frappé monnaie sous la régence du duc de Bedford. La première pièce de billon ordonnée est le *grand blanc aux écus* (fig. 1517) qui porte deux fois le mot **HĒRICVS** dans le champ : à l'avers au-dessus des écus juxtaposés de France et France-Angleterre, au revers sous une croix pareille



Fig. 1517



Fig. 1518



à celle du salut d'or. Le roi y est appelé *Francorum et Anglie rex*. Le *salut d'or* (fig. 1518) fut maintenu avec cette modification que la bande-



role, portant le mot **AVE**, ne s'y développe plus en ligne horizontale, mais en ligne verticale.

On a ensuite le *petit blanc aux écus* accolés (fig. 1519), où la croix du revers est flanquée, non plus d'un lis et d'un léopard, mais des lettres **HR**; le *tresin* (de 3 deniers), où les écus accolés sont coiffés d'une couronne (légende : **TVRONVS : TRIPLEX : FRANC**); le *denier tournois* (fig. 1520) portant sur une même ligne la fleur de lis et le léopard



Fig. 1519



Fig. 1520

(**TVRONVS FRANCIE**); la *maille tournoise* (fig. 1521) au léopard sous une croix pattée et au lis sous une croix pattée (**OBOLVS CIVIS**). On a aussi deux types différents du *petit parisien* (**PARISIVS CIVIS**) avec **HĒRI** sous une couronne.

La seule pièce vraiment nouvelle du règne est l'*angelot d'or* de 1427



Fig. 1521



Fig. 1522

(fig. 1522), bien que son revers ne soit qu'une simplification de ceux du *salut* et du *grand blanc*. Nous en connaissons une variante, un piéfort de bas argent, ayant servi d'essai, qui porte la croix habituelle des pièces d'or françaises et la légende *fiat pax in virtute tua*.

Voici la liste des ateliers d'Henri VI, avec leurs différents monétaires :

<i>Amiens</i> . . . . .	agneau pascal au pennon.
<i>Arras</i> . . . . .	losange.
<i>Auxerre</i> . . . . .	fer de moulin.
<i>Châlons-sur-Marne</i> . . . . .	croissant.
<i>Dijon</i> . . . . .	véronique (saint suaire).
<i>Mâcon</i> . . . . .	trèfle.
<i>Le Mans</i> . . . . .	racine (armes du duc de Bedford).
<i>Nevers</i> . . . . .	étoile.

<i>Paris</i> . . . . .	couronnelle.
<i>Saint-Lô</i> . . . . .	fleur de lis.
<i>Saint-Quentin</i> . . . . .	molette d'éperon.
<i>Rouen</i> . . . . .	léopard.
<i>Troyes</i> . . . . .	rosette.

Les pièces frappées à Calais sont toutes au type anglais. Nous en possédons la série complète, argent et billon : le *gros* de 4 esterlins (fig. 1523), le *demi-gros*, le *denier* ou esterlin, la *maille* (1/2 esterlin) et le *quart*.



Fig. 1523

On y lit régulièrement **VILLA CALISIE**. Quant au *noble d'or* à la légende **DNS · HIR · CA**, son attribution à Calais est douteuse.

#### § XIV. — Charles VII (1422-1461).

Exclu de la succession par le traité de Troyes (1420), Charles VII n'était obéi, à la mort de son père, que de l'autre côté de la Loire. Son royaume allait de la Touraine au Languedoc. Il soutenait mollement et sans succès la lutte contre les Anglais, lorsque la fortune lui revint avec les victoires de Jeanne d'Arc (1429) ; mais il fallut un quart de siècle pour reconquérir progressivement Paris (1437), Rouen (1448), Bordeaux (1451) et le duché de Guienne (1453). Calais seul dut rester entre les mains de l'ennemi.

Les monnaies d'or de Charles VII sont au nombre de quatre :

1. *L'agneu*. C'est le dernier qu'on ait frappé en France ; il se distingue difficilement de celui de Charles VI.
2. *L'écu à la couronne*, dont il existe plusieurs variétés. L'écusson est toujours accosté, soit de deux couronnelles, soit de deux lis couronnés (janvier 1435 anc. style-1445), soit d'une couronnelle et d'un lis. Le second type porte, au commencement des légendes, tantôt une croisette, tantôt une couronnelle. Ordinairement, les cantons de la croix du revers renferment quatre couronnelles, mais sur les exemplaires frappés par ordre du duc de Bourgogne, deux d'entre elles sont remplacées par des briquets. Au revers du troisième type, il n'y a pas de bordure ; une seule couronnelle occupe le centre de la croix, qui est cantonnée de quatre fleurs de lis attachées.

Sur le *demi-écu*, aucun symbole n'accoste l'écusson, et une simple croix, sans cantonnement, est inscrite dans un champ sans bordure.

3. Le *royal d'or* (1429-1435). Type: le roi en grand costume, debout et de face, tenant le sceptre et la main de justice. Champ semé de fleurs de lis (fig. 1524).

4. Le *franc-à-cheval*, dont on ne possède qu'un seul exemplaire. Cavalier galopant à gauche. Revers : croix cantonnée de deux  $\kappa$ .

La *chaise d'or*, frappée à Tournai, de 1422 à 1433, n'est pas retrouvée.



Fig. 1524



Fig. 1525

Dans la série d'argent et de billon, les fleurs de lis jouent un rôle prépondérant, mais quelques très belles pièces attirent le regard par l'originalité du dessin ou leur intérêt historique. Ainsi le *gros aux rondeaux* (fig. 1525) et cet autre où l'écu de France se détache sur un trèfle orné de trois couronnelles (fig. 1526). Hoffmann a eu raison d'enlever une partie de ces gros à Charles VIII et de les restituer à Charles VII, car il en existe une variété dont les légendes commencent par des briquets, et sur beaucoup d'exemplaires, deux briquets se substituent à deux des couronnelles de l'avvers. Ces monnaies (*gros* et *demi-gros*) ont été émises par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, après sa réconciliation avec le roi.

La *plaque de Tournai* et la *demi-plaque* portent une croix coupant la légende et dont les cantons renferment les lettres **FRAC**, rappelant le **FLAD** des gros flamands du même Philippe le Bon. Fabriquées de 1427 à 1441, elles devaient faciliter les relations commerciales entre la Flandre



Fig. 1526



Fig. 1527

et les provinces frontières. La *florette* (1426-1431) est copiée sur celles de Charles VI et de la régence.

La jolie suite des *grands blancs* et *petits blancs* au K couronné entre deux lis (fig. 1527) fut créée en 1432 et destinée à la solde des francs-archers ; de là, leur nom populaire de « gros des gens d'armes ». Il y en a de deux sortes : les uns portent une croix non cantonnée, les autres, frappés à Bourges sous la maîtrise de Jacques Cœur (1435), ont dans leurs cantons les symboles accoutumés, dont le nombre variait selon la valeur de la pièce. Sur la monnaie tournois on lit invariablement : **TVRONVS FRACIE.**

En dehors des ateliers dont nous avons donné la liste, les documents de l'époque citent ceux de Mouzon (1418-1430), du Puy-en-Velay (1420-1423) et de Riom (1422-1423). Un des maîtres de la Monnaie d'Angers remplace temporairement la marque secrète, un point sous la septième lettre, par un cœur.

Charles VII était Dauphin de Viennois depuis la mort de son frère Jean (1416). Ses monnaies delphinales postérieures à la mort de son père lui donnent les deux titres de *Rex* et de *Dalphinus*. Leurs types restent stationnaires : armes écartelées ou un dauphin seul, tantôt dans l'écusson à bordure gothique, tantôt dans le champ, et presque toujours accompagné d'un lis ou d'une petite couronne.

La République de Gènes s'étant de nouveau donnée à la France (1458), le roi, à la sollicitation du doge Pierre Fregoso, en confia le gouvernement à Jean, duc de Lorraine, qui fut expulsé trois ans après (1461). Le *ducat d'or* frappé pendant l'occupation française, de même que le *gros d'argent* et les *petits deniers* au type du portail génois et de la fleur de lis, ressemblent à ceux de Charles VI. Mais sur un *ducat d'or* de la colonie génoise de Chio, on voit le roi de France agenouillé et recevant des mains de saint Laurent une bannière. Les lettres **CLI** (*Carolus liberator*) y sont gravées le long de la hampe.

Il n'existe pas de pièce de Savone émise au nom de Charles VII.

## § XV. — Louis XI (1461-1483).

Dans une grande partie des provinces qui composent la France actuelle, le monnayage change de fond en comble sous le règne de Louis XI. Après l'annexion du Dauphiné (1461), la Normandie (1466) et la Guienne (1472) font retour à la couronne, et à la mort de Charles le Téméraire (1477), la Bourgogne, la Picardie et l'Artois sont incorporés à la France. Louis XI vise déjà à la simplification du système monétaire. Il n'a qu'une seule pièce d'or : l'*écu à la couronne* ou *au soleil*, car l'*angelot*, dont on ne possède plus que le *demi* (fig. 1528), n'était

qu'une espèce de médaille commémorative de l'institution, faite au château d'Amboise, de l'Ordre de Saint-Michel (1 août 1469). Sur l'*écu* et le *demi-écu* au soleil, les armes de France sont timbrées d'un petit soleil; sur l'*écu à la couronne*, les mêmes armes sont accostées de deux fleurs de lis, et la croix du revers est cantonnée de quatre couronnelles.

Une belle pièce d'argent, aux trois lis sous la couronne royale, est appelée *gros de roi*. Dans le billon, nous retrouvons la couronne et le



Fig. 1528

soleil comme signes distinctifs. On a aussi le *grand blanc* delphinal au soleil. La monnaie d'appoint reste fidèle à la tradition et le *hardi* de Guienne, au type du prince à mi-corps, devient une espèce française, probablement par nécessité, les paysans de la Guienne ne connaissant que les types anglais.

L'an 1467, le maître de l'atelier de Montpellier, Philippe de Vaulx, met sur ses coins une fleur de souci, son emblème personnel; celui d'Angers remplace le point sous la septième lettre par un croissant. Leur exemple sera suivi par d'autres et bientôt deviendra la règle jusqu'à la fin du règne de François I.

Beaucoup de monnaies de Louis XI — or, argent et billon — portent au centre de la croix la lettre P. Elles sont frappées à Perpignan<sup>1</sup>. L'an 1462, le roi acquit sous la réserve du rachat, de Jean II d'Aragon, le Roussillon et la Cerdagne. Dix ans après, Jean reprit Perpignan par la force des armes, mais dès 1476, le pays tout entier était reconquis par les Français et resta sous l'autorité du roi de France jusqu'en 1493. Les documents écrits nous apprennent que l'atelier de Perpignan monnayait pour Louis XI depuis 1464.

Nous avons son *écu d'or*, son *gros d'argent*, son *blanc* au soleil, le *petit blanc*, le *hardi* au dauphin et plusieurs autres espèces de valeur inférieure.

Jusqu'à la révolte de 1464, Gênes et Savone appartenaient à la France. On ne connaît pas

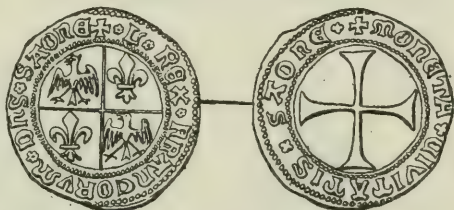


Fig. 1529

de pièce franco-génoise de cette époque; mais quelques rares monnaies de Savone, telles que le *gros d'argent* (fig. 1529), le *triple denier* et le *petit*

1. *Revue num.*, 2<sup>e</sup> série, t. II, 165 et XV, 195.

*denier*, se trouvent dans les collections. Louis XI céda la ville au duc de Milan, François Sforce.

§ XVI. — *Charles VIII* (1483-1498).

Après une courte guerre de succession, Charles VIII épousa l'héritière légitime de la Bretagne, la duchesse Anne, et réunit ainsi à la couronne le dernier des grands fiefs qui s'étaient soustraits à l'autorité royale (1491). En 1494, il envahit l'Italie pour reprendre au roi d'Aragon le royaume de Sicile qui appartenait, depuis saint Louis, à la maison d'Anjou. La ville de Pise fut affranchie du joug florentin et, le 20 février 1495, le roi fit son entrée à Naples sans avoir rencontré d'obstacle sérieux. Les populations des Abruzzes se déclarèrent en sa faveur, il reçut l'investiture du pape, mais ne put résister à la ligue formée contre lui par la République de Venise et les autres états italiens. Dès le 7 juillet, Ferdinand II était rétabli sur le trône.

L'histoire monétaire du règne est une des plus intéressantes. On ne frappe plus d'écu d'or à la couronne ; l'*écu au soleil* est seul ordonné, et l'on essaie même d'en créer des multiples, car nous possédons un exemplaire unique du *triple écu d'or*. Mais les variétés en sont assez nombreuses ; de 1483 à 1494, les deux légendes y commencent par une couronnelle, remplacée alors par des fleurs de lis ; puis à côté de la pièce purement royale, qui porte souvent les lettres **TP** ou **B** et un croissant dans les cantons de la croix, il y a les émissions de Perpignan (**P** au centre de la croix), l'*écu aux armes écartelées de France-Dauphiné*, puis l'*écu breton*, provenant des ateliers de Nantes et de Rennes, où les armes de France sont accostées de deux hermines couronnées (fig. 1530).

L'argent et le billon conservent leurs anciens types. On a le *gros de*



Fig. 1530



Fig. 1531

*roi*, difficile à distinguer de ceux de Charles VII ; le *douzain* à l'écusson dans un trilobe ; le *blanc au soleil*, aussi pour le Dauphiné (fig. 1531) ; le *carolus* (de 10 deniers tournois), reconnaissable à son grand **K** couronné

entre deux lis. Sur le *douzain breton* deux hermines remplacent les couronnelles dans les cantons de la croix.

C'est une sorte de nouveauté lorsqu'on rencontre, sur le *patard* provençal, un **K** en plein champ, sans sa couronne habituelle. Mais on revient à trois siècles en arrière, ou plutôt on est en pleine numismatique italienne, en lisant sur quelques deniers de Marseille : **CIVITAS MASSILIE** ou **DENARIVS VNVS MA**, et en y reconnaissant les armes de la ville<sup>1</sup>. Après l'annexion des comtés de Provence et de Forcalquier (octobre 1486), plusieurs espèces furent frappées, à titre d'essai, dans le même atelier de Marseille, et qui sont d'une rareté extrême. Tel un *blanc* à l'écu penché sous le heaume. Le roi y prend le titre de *comes Provincie et Forcalqu(ue)rii*, et la croix reçoit deux **A**, initiales du nom d'Anjou, dans ses cantons (fig. 1532). Un piéfort en or est l'essai du *demi-blanc*, où un **K** couronné se trouve placé entre deux **A**.

Sous Charles VIII, les maîtres des ateliers prennent de plus en plus l'habitude de graver sur leurs coins une marque personnelle, indépendante du point secret. Huit de ces marques sont relevées dans l'ouvrage d'Hoffmann, p. 71; nous y ajoutons celle de Guillaume Griveau à Troyes (1495) : deux anneaux entrelacés.

La série franco-italienne est naturellement très riche. Un *écu d'or*, frappé par les Pisans affranchis, porte la légende **KAROLVS · REX · PISANOR(um) · LIB(erator)** autour de l'écu de France accosté des lettres **K** et **L**, qui doivent avoir la même signification. Au revers, la légende **PROTEGE VIRGO PISAS** s'adresse à la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. Le *gros d'argent* reproduit tout cela, types et légendes, en un format plus grand. Sur le *denier* aux fleurs de lis, les mots **CIVITAS PISANA** font bordure autour d'un **P** majuscule.

Un décor nouveau distingue les pièces d'or et d'argent frappées à Naples. C'est la croix de Jérusalem (croix carrée, cantonnée de quatre croisettes) qui alterne avec la croix provençale. Depuis son investiture, Charles VIII était roi de Jérusalem, et il prend ce titre sur l'*écu d'or* (1495), où les sigles **K-L** brochent sur des croix provençales. Un de ses *testons*,



Fig. 1532

1. *Revue num.*, 1883, p. 92 (L. Blancard); 1890, p. 241 et 1894, p. 221 (Adr. Blanchet).

qui, du reste, ne sont peut-être pas napolitains, n'a pour légende que des initiales : **C**(arolus) **O**(ctavus) etc., un autre : **K** : VIII etc.; un troisième explique la présence de la sainte croix par les paroles : *per lignum s. crucis liberet n(os) d. n.* Mais les *carlins* reviennent à l'écusson et à la croix française fleurdelisée, comme les monnaies de cuivre reviennent aux trois lis sous une couronne. La vieille formule *Xps vincit* etc. sert pour les trois métaux.

En même temps, six villes des Abruzzes et de la Terre de Labour eurent la pensée patriotique de battre monnaie au nom et aux armes de Charles VIII, les unes avec son consentement, les autres de leur autorité privée. Le *carlin* d'Aquila porte des légendes françaises : **CHARLES · ROI · DE · FRANCE** et **CITE · DE · LEIGLE**. Les cuivres de cette ville (**CIVITAS AQVILANA**) ont les armes municipales : une aigle éployée et couronnée. On y frappait aussi des *écus d'or*, même avant ceux de Naples, et le maître de la Monnaie y apposait un petit **K** sur la croix du revers.

A Sulmona, nous trouvons un *carlin* d'argent et toute une série de cuivres reconnaissables au cartouche qui renferme les sigles **SMPE**, *Sulmo mihi patria est*, c'est-à-dire les premiers mots d'un vers d'Ovide. Chieti (**CIVITAS TEATINA**)<sup>1</sup> et Ortona (**ORTONA FIDELIS FRA** ou **R·F**) n'ont monnayé qu'en cuivre; de même, à Manopello, le baron Leopardo Orsini et à Sora le duc Piergiampaolo Cantelmi. Beaucoup de ces pièces ont reçu plus tard la surfrappe de l'effigie de Ferdinand.

### § XVII. — Louis XII (1498-1515).

Les monnaies françaises de Louis XII, antérieures à l'introduction du teston, se réduisent à un petit nombre d'espèces, dont les légendes et les accessoires seuls varient autour de types immobiles. Il n'y a pas d'autre monnaie d'or que l'*écu au soleil* et l'*écu aux porcs-épics* (fig. 1533), mais selon qu'ils sont frappés pour la France, le Dauphiné, la Bretagne ou la Provence, ils changent de symbole et se présentent tantôt avec les hermines, tantôt avec les dauphins ou la croix de Jérusalem. Sur les pièces bretonnes, on maintient la devise des anciens ducs : *deus in adiutorium meum intende*, bien qu'elle rappelle leur alliance avec les Anglais, et le roi ajoute à son titre celui de **BRITONVM DVX**. Un des écus aux porcs-épics, frappé à Nantes, a la croix du revers cantonnée de deux **A** couronnés qui désignent évidemment Anne de Bretagne. La

1. *Comptes rendus de la Société de Num.*, 1899, p. 15 (Arthur Sambon).



monnaie delphinale conserve ses armes écartelées. Celle de Provence porte **PROVINCIE COMES** après le mot **REX**, et les cantons de sa croix sont ornés de couronnelles ou de croisettes. On sait que Louis d'Orléans avait adopté la devise *cominus et eminus* (*de près et de loin*), symbolisée par un porc-épic qui figure, depuis 1507, sur ses monnaies.



Fig. 1533

Les deux belles pièces d'argent, *gros* et *demi-gros*, dont le type se rapproche le plus du type de l'or (écu accosté de deux **L** couronnées ou de deux lis couronnés), restent exclusivement royales ; mais dans le billon nous retrouvons les mêmes variétés provinciales qui rompent la monotonie des écus d'or. Les *douzains* à la couronne ou aux porcs-épics sont émis simultanément pour la France, pour le Dauphiné et la Bretagne, et le premier l'est aussi pour la Provence ; de leur moitié, le *sizain*, on ne connaît que le coin royal. Le *sizain* (fig. 1534) à l'**L** passée dans une couronne et accostée du numéro d'ordre du roi (**X-III**) est connu sous le nom de *Ludovicus* et imite le *Carolus* de Charles VIII. Il existe

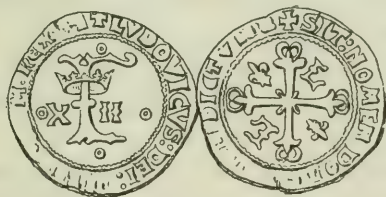


Fig. 1534

aussi pour le Viennois ; de même, les *double* et *denier tournois* avec leurs trilobes renfermant deux ou trois lis. La Provence a son *double tournois* et son *patard* à l'**L** couronnée. La Bretagne possède en outre, et à elle seule, un *grand blanc*, un *hardi* et quelques pièces toutes nationales, telles que le *denier à l'hermine* et un *blanc* sur lequel le roi s'appelle simplement **LVDVIC[ : BRI]TONV : DVX**.

C'est sous ce règne que l'art médiéval fait place à l'art moderne. Le monnayage italien a puissamment réagi sur celui de la France, alors en pleine torpeur et presque incapable de s'assimiler l'esprit nouveau. L'écriture gothique ne disparaît que peu à peu. Dans Hoffmann, *Mon-*

*naies royales de France*, p. 82, on trouvera la liste des différents personnels employés par les maîtres.

Louis XII, avant de monter sur le trône, était duc d'Orléans et seigneur de la ville d'Asti en Piémont. Sa grand-mère, Valentine Visconti, héritière légitime du duché de Milan, avait reçu cette seigneurie en dot, et le petit-fils suivit la coutume de son temps en prenant le titre de duc de Milan sur les monnaies qu'il faisait frapper comme seigneur d'Asti. Après avoir épousé à Nantes (7 janvier 1499) la veuve de son prédécesseur, il déclara la guerre aux Milanais. Le duché fut tour à tour conquis (septembre 1499), reperdu et repris, et Ludovic-Marie Sforce mourut dans la prison de Loches. En 1501, le royaume de Naples tomba au pouvoir des Français, alliés aux Rois catholiques Ferdinand et Isabelle; mais bientôt le désaccord se mit entre les vainqueurs, et Naples resta aux Espagnols (1504), comme plus tard (1513) la Lombardie dut être abandonnée à Maximilien Sforce.

La série franco-italienne de Louis XII se répartit entre six villes et forme un ensemble aussi remarquable par le nombre des pièces que par leur valeur au point de vue de l'art et de l'histoire.

Comme seigneur d'Asti, le roi ne fait que continuer ce que le duc d'Orléans avait commencé. Le porc-épic, déjà adopté pour type des monnaies piémontaises, reste sur le *soldino* et se place, surmonté d'une couronne, sur les premières *parpailloles*. Le patron d'Asti, saint Second, apparaît à cheval sur le *cavalot* ou en buste sur d'autres pièces d'argent. Mais en même temps, le buste du roi, au chaperon fleurdéliné, se montre sur le *double ducat* d'or et donne son nom au *teston*, bien avant qu'en France l'effigie du souverain figure sur une monnaie. Les titres royaux sont: *rex Francorum, Siciliae, Jherusalem, Mediolani dux Astensisque dominus*.

De l'atelier de Naples (septembre 1502) nous n'avons que deux pièces: le fameux *ducat d'or* à la légende *perdam Babillonis nomen*, dirigée contre le sultan du Caire, et un *carlin* au prince assis de face, l'un et l'autre portant le titre étrange de *Franc(orum) regniq(ue) Neap(olitani) r(ex)*. Une des villes francophiles de l'Abruzze, Aquila, émet un *soldino* de cuivre à l'écusson français.

Pendant quatorze ans, le duché de Milan restait au pouvoir de Louis XII. Saint Ambroise, patron des monnaies milanaïses depuis la mort de l'empereur Frédéric II (p. 802), est aussi le type principal des pièces frappées pour le roi de France. On l'y voit en buste, entre les lettres S-A (*Sanctus Ambrosius*), ou assis, ou à cheval, agitant son fouet, comme s'il intervenait, selon la tradition, dans quelque bataille pour séparer les combattants. En cavalier, il se présente sur le *double ducat* et

le *teston* ; assis, sur le *ducaton* d'argent ; en buste sur le *gros au porc-épic*, et souvent sa tête mitrée, entourée d'un cercle, précède les légendes. Le buste du roi, toujours au chaperon fleurdelisé, est réservé aux pièces d'une valeur supérieure, c'est-à-dire au *double ducat* et au *teston* ; nous le retrouvons sur un magnifique *essai* en or, du poids de 35 grammes, dont il existe de rares épreuves en argent. Les autres types sont héraldiques : écu de France-Milan, fleur de lis, guivre des Visconti, porc-épic. Une guivre couronnée ou l'écusson entre deux guivres font le décor d'une monnaie divisionnaire, la *bisonne*. Seule, la *demi-parpaillole* porte une couronne royale passée dans une L, qui a été copiée sur le *diçain* français. Jean-Jacques Trivulce, un des partisans de Louis XII, nommé gouverneur de Milan après la conquête (1499), a fait frapper des *patards* aux lis français.

Gènes, au moment de l'occupation de la Lombardie, appartenait aux Sforce et partagea naturellement le sort du duché de Milan. Sous l'administration de Philippe de Clèves (1499-1506), on y reprit la frappe des *ducats* d'or au portail et au nom du roi Conrad ; le *teston*, avec son *demi* (non encore retrouvé) et son *quart*, reçut le même type. On a aussi de petits *deniers* au portail, marqués aux initiales de Philippe : **FCGI** (*Filippus Cliviensis gubernator Ianue*) ou **FDCGI** (*Filippus de Clivia*). Mais après la révolte et le siège de 1507, le nom de Conrad fut remplacé par les mots **COMVNITAS IANVE**, et l'écusson français vint se fixer sur l'avvers des monnaies, laissant le revers au vieux portail surmonté ou accompagné d'une croix. C'est à Gènes que le premier *écu d'argent* (appelé *ducat*) d'un roi de France a été fabriqué. Il valait 60 sols et représente l'écusson fleurdelisé entre deux porcs-épics ; au revers, les armes parlantes de la ville. Le *teston* de 20 sols a les mêmes types. De cette période, on connaît quelques petits *deniers* aux initiales (**LRFID**, *Ludovicus rex Francorum, Ianue dominus*), suivies des initiales **A·C** du monnayeur Augustin Calvi (1509-1512). L'occupation de Gènes prit fin en 1512, à la suite d'une nouvelle révolte.

Quant à la ville de Savone, dès 1464 elle avait été cédée par Louis XI au duc de Milan. Toutes ses monnaies émises au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ont la fleur de lis comme seule marque distinctive de leur origine semi-française, car le nom du roi n'y paraît jamais. Nous possédons le *double ducat* d'or, le *ducat* simple, le *teston* et plusieurs espèces inférieures. La Vierge à l'enfant Jésus, qui en est le type principal, rappelle celle de Pise, car la légende *Virgo Maria protege civitatem Savonae* est évidemment inspirée de celle des monnaies pisanes de Charles VIII.

Pour les dernières années de l'histoire monétaire de Louis XII, nous renvoyons à notre *Traité de Numismatique moderne*, t. I, 1.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LES FIEFS FRANÇAIS

DEPUIS LA RÉFORME DE SAINT LOUIS

SOURCES (Voir p. 371).

Lorsque Louis le Hutin rendit sa célèbre ordonnance de 1315, qui réglait le monnayage des feudataires français, les seules pièces autorisées furent le denier et l'obole. La frappe de l'or et de la grosse monnaie d'argent resta le privilège exclusif de la couronne.

Les rois suivants, jaloux des droits qu'on avait laissés à leurs vassaux, firent tous leurs efforts pour les supprimer. Cela explique le très petit nombre des ateliers féodaux ouverts au delà du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. La monnaie seigneuriale s'est éteinte avant de parvenir à la fabrication du gros et des pièces d'or.

Dans le Nord du royaume, quelques vassaux ont tourné la difficulté en créant des hôtels monétaires sur terre d'Empire. Ainsi les souverains de Flandre et les comtes de Saint-Pol, propriétaires du fief d'Élincourt. Mais l'exception n'est pas la règle. Nous n'aurons, en somme, à nous occuper dans ce chapitre que de trois duchés importants : la Bretagne, l'Aquitaine et la Bourgogne, assez forts pour braver l'autorité du roi.

Comme annexe à la paléographie monétaire dont nous avons exposé plus haut (p. 374-377) les transformations, nous donnons ici quelques spécimens de l'alphabet gothique des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles :

A B C D E G H I L M N O S S S T T U X

Fig. 1535

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

R O P Q R S T T U U V W X

Fig. 1536



§ II. — *Duché d'Orléans.*

C'est ici qu'il convient de placer l'*écu d'or* aux armes d'Orléans et à la légende **+ KAROLVS · DEI · GRA · DVX · AVRELIENSIS**, qui fut frappé, entre 1419 et 1422, dans l'atelier d'Orléans, au nom du duc Charles, alors prisonnier à la Tour de Londres (*Revue num.* 1861, p. 451). On n'en connaît que trois exemplaires, et l'émission d'une pièce d'or féodale, en pleine terre royale, ne s'explique que par l'état profondément troublé du royaume à cette époque.

§ III. — *Abbaye de Saint-Martin de Tours.*

Nous avons vu (p. 394) que l'abbé de Saint-Martin, oublié dans l'ordonnance de 1315, obtint du roi Louis X la confirmation de son droit, très ancien, de monnayage, malgré que, depuis longtemps, il ne l'eût plus exercé. Mais ces confirmations étaient de pures formalités, et nous ne croyons pas que l'abbaye ait jamais rouvert son atelier. Le *gros tournois* à treize ou à douze fleurs de lis, qui porte la légende **SANCTV · MARTINI** ou **MARTINV**, lui a été attribué à tort; il appartient à Saint-Martin d'Utrecht.

§ IV. — *Duché de Bretagne.*

La réforme de saint Louis a exercé peu d'influence sur les monnaies bretonnes; c'est uniquement par égard pour la chronologie que nous avons divisé en deux parties la numismatique des ducs de Bretagne. Jean III (1312-1341) se contente de la frappe des *deniers* de billon à l'écu triangulaire de Dreux et à l'échiqueté; on en connaît d'innombrables variétés de coins qui ne méritent pas d'être notées.

Lui aussi, comme Arthur II, y prend le titre de *Comte de Richemont*; ses ateliers sont: Nantes, Guingamp et Évran (€); ses contrefaçons de la monnaie royale, mentionnées dans une procédure de 1338, n'ont pas été retrouvées encore (p. 999), car le denier avec **BRANCCORV** dans le champ, qu'on lui attribuait, revient au duché de Bar.

Jean III étant mort sans enfants, sa succession fut disputée, pendant vingt-trois ans, par deux compétiteurs, soutenus, l'un par le roi de France, l'autre par les Anglais.

Le 7 septembre 1341, l'arrêt de Conflans adjugea le duché à Charles de Blois, mais Jean de Montfort, dit le Captif (1341-1345), frère du duc défunt, avait déjà été proclamé à Nantes par les évêques et y avait établi son gouvernement. Il fut fait prisonnier en novembre 1341, trahi par les bourgeois de Nantes, et passa en captivité, dans la Tour du Louvre, presque toute la durée de son règne.

M. Robert, qui lui a assigné une place dans la numismatique<sup>1</sup>, revendique pour lui, avec raison, les pièces avec  $\begin{matrix} NA \\ NT \end{matrix}$  ou  $\begin{matrix} BR \\ IT \end{matrix}$  dans le champ, imitées de celles de Philippe de Valois qui portent  $\begin{matrix} FR \\ AN \end{matrix}$  dans le champ, et qui, créées en 1340, étaient déjà décriées en 1343. On pourrait lui en attribuer bien d'autres, car ses partisans tenaient la moitié du pays.

Avec Charles de Blois (1341-1364), neveu du roi Philippe VI, le monnayage breton se réduit à une longue série d'imitations de pièces françaises et flamandes, toutes du plus mauvais aloi, presque en cuivre, les plus désagréables d'aspect qu'on ait jamais frappées, et offrant, comme celles de Jean III, des variétés de coin d'une insupportable monotonie. Secouru par une armée française, dont la solde était à sa charge, il assimilait son numéraire aux monnaies du roi. En dehors du *royal d'or*, nous avons de lui le *gros tournois*, orné de douze pseudo-lis, et un autre, en argent pur, avec TVRONVS DVCIS, légende connue par les monnaies de Ferry IV de Lorraine. Ses *gros blancs* (le *demi-gros* est rare) ont pour types habituels : le lis épanoui (fig. 1538), le semis de fleurs de lis, les trois lis sous une couronne (depuis 1359), puis des légendes bilinéaires (fig. 1539) ou trilinéaires dans le champ (BRITTO|RVM DX



Fig. 1538



Fig. 1539



sous une couronne, depuis 1358; K'OL'S|BRTH'O|DVX, 1359). Même abondance de types dans les *doubles* de billon, où la fleur de lis sans nombre est remplacée par des mouchetures d'hermine, tandis que le lis épanoui et les trois lis sous une couronne y reparaissent, en même temps

1. *Revue numism. fr.*, 1869, p. 235.

que le châtel tournois et la barre inférieure du châtel tournois. Les légendes dans le champ sont très variées, souvent surmontées de la couronne ducale : **BRIT, BRTN, BRITONV**, etc. **DVX** (avec mouchetures ou pseudo-lis). Le titre de **DVX**, sous une couronne, rappelle immédiatement le **REX** des *blancs à la couronne*, émis en 1360 par le roi Jean le Bon (p. 970). Parfois, les lettres **DVX** sont gravées sur la couronne même. Au revers des coronats de ce genre, nous trouvons des légendes curieuses : la vieille devise des comtes du Mans, **SIGNVM DEI VIVI** (croix de Bourges), puis **TREG[oris] CIVIS**, indiquant l'atelier de Tréguier. Nantes, Rennes et Guingamp inscrivent en toutes lettres : *Moneta Nanet, moneta Redon, moneta Gingapi* sur leurs monnaies, s'ils ne placent pas **NA** ou **NT** dans le champ de la pièce, en imitation du double parisis royal.

Restent les deniers de billon au châtel tournois, ou au mot **DVX** entre deux mouchetures d'hermine.

Charles de Blois, dans le cours de cette longue guerre de succession, avait été fait prisonnier (1347) comme son compétiteur, et était resté neuf ans au pouvoir des Anglais, enfermé dans la Tour de Londres.

Jean IV de Montfort (1345-1399), fils de Jean le Captif, n'avait que sept ans lorsque son père fut proclamé duc, et passa sa jeunesse en Angleterre, où sa mère, Jeanne de Flandre, s'était réfugiée en 1342. La guerre contre Charles de Blois dura jusqu'à la mort de celui-ci, vaincu et tué à la bataille d'Aurai (1364). Aucun duc de Bretagne n'a monnayé autant que Jean IV, pendant son long règne de 54 ans; M. Caron a classé ses pièces dans l'ordre chronologique de leurs prototypes, et établi que celles qui portent, pour la dernière fois, le titre de *comte de Richemont*, datent de l'exil de Jean à Londres (1370-1380), plus exactement de 1372, année de son investiture.

Le *franc-à-cheval* en or, copié sur celui du roi Jean (1364), porte la légende pieuse : *deus in a(d)iu(t)oriu(m) meum intende*, qui rappelle la devise anglaise *posui deum adiutorem meum*, et se maintiendra sur les monnaies bretonnes jusqu'à la réunion du duché à la couronne. On a plusieurs variétés de *gros tournois*, copiés également sur ceux de Jean le Bon, notamment celui dont le châtel est surmonté d'un épi, et un autre, aux tourelles tréflées, avec la légende **TYRONVS CIVIS**. Le gros de Brest porte **MONETA BRES** en toutes lettres. Quatre ateliers : Brest, Guérande, Quimperlé et Vannes, ont fourni des imitations du *gros à la queue*, dit Poillevilain (1355). D'autres gros en bas billon ont le lion de Montfort l'Amaury, le lion de Flandre coiffé d'un énorme casque (fig. 1540, avec *dns michi aiutor, non timebo quid faciat michi homo*. Psaume 117, 6), l'écu heaumé (fig. 1541), l'écu penché, la targe chargée de mou-



chetures dont le nombre varie de 6 à 15, ou cette même targe soutenue par le lion de Montfort (fig. 1542). Un gros à l'écartelé de Bretagne-Flandre



Fig. 1540



Fig. 1541



Fig. 1542

est copié sur les pièces franco-anglaises d'Aquitaine. La légende *mon(eta) for(tis) Britanie*, sur un gros de Vannes, mérite d'être signalée; elle indique qu'en Bretagne, comme en France, on éprouvait de temps à autre le besoin de relever le titre du métal.

La série des *blancs* de billon est non moins riche en imitations de la monnaie royale. Nous y rencontrons le grand blanc à la fleur de lis (*patte d'oie*), créé par le roi Jean (1357-58), celui à la fleur de lis sans nombre (1360), particulièrement recherché lorsqu'il porte la légende **MONETA BREST** autour de la croix aux douze besants (fig. 1543); le *blanc de*



Fig. 1543



Fig. 1544

*donne*, où un grand I couronné (fig. 1544) se substitue au grand K de Charles V; d'autres avec I:DVX dans le champ (fig. 1545), ou avec le lion de Montfort habillé d'une mante flottante (fig. 1546); enfin l'écu triangulaire aux trois mouchetures, imité du *guenar* de Charles VI (1388). Sur un des blancs qui ont le mot **BREST** dans le champ (fig. 1547), se répète la légende *mon. fort. Britanie*, que nous venons de lire sur un gros d'argent.

Nous arrivons aux *doubles* (*moneta duplex*) et *deniers noirs*, où se montre la même tendance de transformer, avec le moins de changements possibles, en monnaies locales les monnaies du Royaume. On trouve ici le châtel tournois (émission du roi Jean, 1361), la grande fleur de lis (1357), la grande moucheture, les trois mouchetures dans le champ

(copie du double aux trois fleurs de lis), deux mouchetures (copie d'une pièce de Charles VI, 1380), l'hermine passant (fig. 1548), la couronne surmontant le mot DVX (type du roi Jean, 1351-53, avec REX) ou les



Fig. 1545



Fig. 1546

lettres **BRTN** (type français de 1350, avec **FRAN**), le denier avec **DVX** sur le bandeau de la couronne (type de Philippe de Valois), **DVX** dans le champ sous trois pseudo-lis, le denier avec **I, IOH** ou **I : DVX** dans le champ, enfin la légende bilinéaire **BRI|TON** imitant le **FRA|NCO** du double parisis de février 1359, etc. (fig. 1549 et 1550).



Fig. 1547



Fig. 1548

Beaucoup de ces pièces bretonnes ont dû être frappées par des ouvriers anglais. On sait que le roi d'Angleterre, avec le consentement du duc, avait établi des ateliers à Quimperlé et à Brest. Une charte de 1357 annonce l'arrivée de monnayeurs anglais. La même année, le duc de Lancastre confia à Mathieu de Gournay le château de Brest *simul cum moneta*, et



Fig. 1549



Fig. 1550



en fait, les Anglais ont conservé cette place jusqu'en 1397 (Caron, p. 42-43).

Voici les noms des ateliers de Jean: Brest (**BREST** ou **MONETA BRES**), Dinan (**D**), Guérande (**GERA, MONETA GVERAND** ou

**GARANDE**), Jugon (I), Nantes (**N** ou **'NANT**), Quimperlé (**KĪPER**, **MONETA KĒPE** ou **KĒPERELET**), Rennes (**R**), Vannes (**VENET**, **MONENA VENETA** ou **VENETENCI**). Comme celles de son concurrent et de son prédécesseur, les monnaies de Jean IV présentent des variétés de coin en nombre prodigieux.

Le 17 septembre 1374, pendant l'exil du duc en Angleterre, le roi Charles V, dont les troupes avaient pris possession de la Bretagne, ordonna la frappe, par Martin de Foulques, d'une monnaie anonyme où les mots *Iohannes dux Britanniae* seraient remplacés par *moneta Britanniae*. Il ne nous en reste qu'un seul exemplaire, un double noir, portant sur ses deux faces la légende **MONETA · BRITANIE** (trois mouchetures fleurdelisées). Pour faire une monnaie vraiment bretonne, le roi lui-même était obligé d'imiter un type français.

Avec Jean V (1399-1442), dont les monnaies ne sont pas toujours faciles à distinguer de celles de son père, les types deviennent beaucoup moins nombreux; ils se réduisent à l'hermine enchaînée, à la targe chargée de mouchetures, aux mouchetures sous une couronne (fig. 1551) ou seules, disposées plus ou moins capricieusement. Dans les documents



Fig. 1551



Fig. 1552



contemporains, on parle de *bretons* à neuf hermines ou à trois, avec ou sans *capel* (*chapelet*). Sur le *breton d'or*, c'est-à-dire l'*écu d'or au cavalier* (fig. 1552), le nom **IOHANNES** est écrit avec une seule *n*; le florin d'or et le double d'or au duc assis, imitation des monnaies de Louis de Crécy, comte de Flandre, ne sont pas encore retrouvés. On connaît les marques de sept ateliers: Dinan (**D**), Fougères (**F**), Morlaix (**M**), Nantes (**N**), Redon (1422-1424) et Rennes (**R**), Vannes (**V**). Les annelets secrets, placés sous certaines lettres de la légende, font leur apparition sous le règne de Jean V.

Son fils, François I<sup>er</sup> (1442-1450), simplifie encore les types. Il frappe l'*écu d'or*, les *blanc* (fig. 1553) et *demi-blanc* à la targe, le *double* et le *denier* à l'hermine passant; mais il est presque impossible de répartir ces pièces entre lui et François II. Pierre II (1450-1457), frère du précédent, et Arthur III (1457-1458), comte de Richemont, oncle paternel de

Pierre, ne nous ont laissé que des *doubles* et *deniers* de billon, à l'hermine enchaînée (fig. 1554) ou non, presque tous extrêmement rares.



Fig. 1553



Fig. 1554

Après la mort d'Arthur, le duché échet à son neveu, François II (1458-1488), qui, lui aussi, n'est représenté dans la numismatique que par une très petite série de pièces : l'*écu d'or au cavalier*, le *gros* à l'écusson, le *blanc* à la targe, puis les *doubles* et *deniers* à l'hermine. L'aînée de ses filles, Anne de Bretagne (1488-1514), lui succéda, et quelques *gros* de billon frappés au nom d'ANNA BRITONVM DVCISSA, aux types accoutumés (hermine, écu à six mouchetures), sont les dernières monnaies bretonnes proprement dites.

Le mariage d'Anne avec le roi Charles VIII eut lieu le 6 décembre 1491. Plus tard, pendant son veuvage de neuf mois (1498), la duchesse se retira en Bretagne et recommença à frapper monnaie; nous lui devons une *cadrière d'or*, d'un travail exquis, où, assise et tenant l'épée et le sceptre, elle prend les titres de FRANC(orum) REGINA ET BRITONVM DVCISSA. La pièce (fig. 1555) porte, en exergue, la date 1498. Un



Fig. 1555

*blanc* de billon, à l'écusson de France-Bretagne, est de la même époque. A la mort de Louis XII (1514), le duché passa à Claude de France, mariée à François I<sup>er</sup> qui n'était alors que comte d'Angoulême. Devenue reine, celle-ci en fit don au roi par un acte signé le 20 juin 1515. Nous avons ajouté à la série royale les pièces frappées pour la Bretagne par Louis XII et François I<sup>er</sup>. La réunion définitive du duché à la couronne de France n'eut lieu qu'en 1532.

§ V. — *Vicomté de Limoges.*

De la dernière période du règne de Jean III, postérieure à la mort (1338) de sa femme, Jeanne de Savoie, nous n'avons qu'une seule monnaie limousine, un *denier* noir de bas aloi, aux armes de Bretagne-Dreux, l'échiquier de Dreux étant réduit à trois cases. Mais on sait que Jean III se rendit coupable d'une contrefaçon du double tournois royal et qu'en 1338 les coins en furent saisis, par ordre du roi, à Nantes et à Limoges. L'an 1346, Limoges figure sur la liste des ateliers royaux. Néanmoins, le successeur de Jean, Charles de Blois (1341-1364), continua d'imiter les espèces royales (*gros* et *denier tournois*, *double* à la couronne), et, même après le traité de Brétigny (8 mai 1360) qui livrait aux Anglais la vicomté de Limoges, il fit copier le *gros* à la fleur de lis sans nombre, créé en décembre 1360. Un *denier* de billon faussement attribué à l'atelier de Vannes porte d'un côté l'écu triangulaire de Bretagne, chargé de mouchetures, avec la légende **K. DVX BRITANIE**, de l'autre : **VICEC. LEMOVIC** et la croix cantonnée d'un **V**. Charles de Blois fut tué à la bataille d'Aurai (1364) ; l'année suivante, l'atelier de Limoges travaillait pour le Prince noir.

§ VI. — *Duché d'Aquitaine.*

L'impossibilité d'établir une distinction certaine entre les pièces anglaises d'Édouard I<sup>er</sup> et celles frappées par ses successeurs de même nom, rend très pénible le classement des monnaies d'Aquitaine. Avec Édouard III (1327-77), la lumière commence à se faire. Nous avons mis à la série royale de France (p. 963) toutes les monnaies sur lesquelles il prend le titre de roi d'Angleterre et de France ; ici, c'est le titre de seigneur (*dominus*) ou de duc d'Aquitaine qui nous guide.

La *chaise d'or*, le *léopard* et le *mouton d'or* ayant trouvé leur place dans la suite française, quatre pièces d'or seulement nous restent à signaler : le *noble* avec le *demi-noble*, attribués à Calais, puis le *guiennois* et le *florin*. Sur le *guiennois* (fig. 1556), on voit le prince debout, au repos ou en marche, sous un baldaquin gothique, l'épée à la main droite, au bras gauche un bouclier aux armes de France-Angleterre. Deux léopards sont à ses pieds. Le verset *gloria in excelsis deo et in terra pax hominibus* entoure la croix du revers, qui porte en cœur l'une des cinq lettres monétaires : **BFLPR** (Bordeaux, Fontenay-le-Comte, Limoges,

Poitiers ou Périgueux, la Rochelle). Le *florin au lis* n'a pour légende que **+ DVX : AQITANIE**, et pour différent une couronnelle ou une tête de léopard. Il est à peu près contemporain du florin au mot *Frantia* et ne doit avoir été frappé qu'après la paix de Brétigny (1360).



Fig. 1556

Les monnaies d'argent et de billon forment un groupe important, d'une grande variété de types. En argent, nous avons les espèces suivantes :

- 1-2) *Hardi* et  *demi-hardi* au buste à mi-corps, et au revers des esterlins. Le *hardi* porte deux légendes concentriques : *gloria in excelsis*, etc., et *dns Aquitanie*. Son nom vient du mot anglais *farthing*.
- 3-4) *Gros* et  *demi gros* au type tournois, avec un léopard au-dessus ou au-dessous du châtel.
- 5) *Plaque* (encore unique), ayant d'un côté les sigles **MATD-MME** (*mater dei, memento mei*) sous une couronne, au revers la légende **BVR CIVIS ARGENTII**, comme le gros d'argent de Philippe VI à *Parisius civis argenti*.
- 6) *Double*, également unique. **+ CIVITAS BVRDEGALE**. Buste couronné à g., entre deux couronnes. **R** de l'esterlin, mais les besants de deux cantons de la croix sont remplacés par deux couronnelles.
- 7-8) *Esterlin* et  *demi-esterlin* au buste couronné vu de trois quarts, avec un léopard au



Fig. 1557



Fig. 1558



col, ou à la tête couronnée de face. Sur les premiers, la croix est cantonnée de quatre couronnes (fig. 1557) ; les autres portent, en toutes lettres, un nom d'atelier à la façon anglaise : **CIVITAS AENQIS** (*aquensis* ? Dax), etc., légende qui, sur l'esterlin de Bordeaux (fig. 1558), entoure l'effigie du roi. La pièce de Dax est de toute rareté.

Dans la série de billon, nous retrouvons le *gros tournois* et son  *demi*, mais un peu modifié, le châtel ayant presque toujours cette forme particulière qu'on appelle « châtel aquitanique » (fig. 1559). Les variétés e



sont innombrables. Les *blancs* ont pour types un léopard couché ou debout (**MONETA RYPELLE**, de la Rochelle), ou une couronne, ou un léopard sous une couronne. Sur le *double tournois* (**MONETA DVPLEX**),



Fig. 1559

les mêmes motifs, léopard et couronne, se répètent à satiété, et il en est de même du *denier tournois* et de la *maille*. Une magnifique suite de piéforts en diminue la monotomie.

L'an 1362, Édouard III remet le duché d'Aquitaine, érigé en principauté, à son fils Édouard, le Prince Noir (1362-76), qui continua le monnayage avec une rare activité. *Primogenitus (PO · GNS) regis Anglie, princeps Aquitanie* sont ses titres. Il fit frapper les mêmes pièces d'or que son père, l'agnel et le florin exceptés, c'est-à-dire : la *chaise* et la *demi-chaise*, le *léopard*, le *noble* et le *guiennois* de Bordeaux ; mais la légende de la *chaise* n'est plus le *Christus vincit* de saint Louis, qui se trouve seulement sur le *léopard* ; elle vient du psaume VII, 12 : *deus iudex iustus, fortis et paciens*. Puis deux monnaies nouvelles complètent la série : le *hardi d'or*, au buste à mi-corps de face (fig. 1560), et le *pavillon d'or*, ce dernier appelé *noble aux plumages*, parce que deux plumes



Fig. 1560

d'autruche, les armoiries du Prince noir, y accostent la figure debout sous un dais gothique. Il a pour légende : *dominus adiutor et protector meus, et in ipso speravit cor meum* (psaume XXVIII, 8). On constate des différences sensibles entre le diamètre, l'épaisseur et le poids des exemplaires qui nous en sont parvenus.

Le type le plus fréquent des pièces d'argent d'Édouard est le buste à mi-corps, tourné à droite et tenant l'épée à la main. Nous le voyons sur

le *gros* (très rare), le *demi-gros* et le *petit esterlin*, dont les revers ont presque invariablement les douze besants, à moins que la croix ne soit cantonnée de léopards et de lis. Souvent le buste est placé sous un dais.

Quant à la monnaie de billon, le nombre de ses variétés est très inférieur à celui de la série royale. Sur le *double*, on lit **AQVI-TAIE** en deux lignes, sous une couronne; le petit *guiennois noir* a le champ écartelé, avec deux lis et deux léopards dans les quartiers. Les ateliers du Prince noir, indiqués par le monogramme **AG** ou les lettres **FGLPRT**, étaient Agen, Fontenay-le-Comte, Guiche, Limoges <sup>1</sup>, Poitiers ou Périgueux, la Rochelle et Tarbes.

De Richard II (1377-99), nous ne connaissons que le *hardi d'or* et son *demi*, le *double hardi* et le *hardi d'argent*, accompagnés de quelques deniers en bas billon et en cuivre, où le léopard et les armes écartelées de France-Angleterre se maintiennent sans opposition. Les mêmes espèces ont été frappées par Henri IV (1399-1413). On a deux variétés de son *hardi d'or*, l'une à la légende **FRACIE · DNS · AQITANIE** autour de la croix, l'autre avec le verset du psalmiste : *auxilium meum a domino*, et sur cette dernière, les épaules du roi supportent un léopard et un sanglier. Le fait numismatique le plus curieux de ce règne est la reprise du *gros tournois* aux types du châtel et du léopard couronné. Le Prince noir et Richard II l'avaient laissé de côté.

Le duché d'Aquitaine, réuni à la couronne après l'expulsion des Anglais (1453), en fut détaché temporairement pour former l'apanage du frère de Louis XI, Charles de France (1468-74). D'admirables pièces d'or, d'un cachet artistique qui manque absolument aux monnaies françaises contemporaines, ont été frappées à Bordeaux sous l'administration



Fig. 1561

de Charles, en première ligne le *fort d'or* ou *Samson d'or*, le plus beau coin de la série féodale (fig. 1561). Il représente le duc debout, armé de

1. *Revue num.*, 1898, p. 507 (article d'Adr. Blanchet).



pieu en cap, et domptant le léopard anglais. Les armes franco-anglaises, lis et léopard, remplissent le champ et reparaissent au revers, comme du temps de la domination des Édouard et des Henri. Même le vaisseau des Nobles d'or n'y est pas oublié; il précède la légende *fortitudo mea et laux* (*sic*, pour *laus*) *mea tu es domine deus meus*, détachée du même livre des psaumes (CXVII, 14), où les rois d'Angleterre puisaient leurs devises monétaires. Le *franc-à-cheval*, le *hardi d'or* et le *demi-hardi* (unique), sont d'une exécution parfaite. Quant au choix des types, et cette remarque s'applique aussi au *gros* d'argent, au *hardi* de billon et aux menues espèces, il conviendrait mieux à un prince anglais qu'à un frère du roi de France. Mais on était accoutumé, dans le pays, à voir des léopards sur la monnaie courante, et il fallait du temps et des ménagements pour rappeler à la Guienne qu'elle était une province française.

### § VII. — *Seigneurie de Bragerac* (Bergerac).

Le 24 août 1345, jour de la Saint-Barthélemy, la ville de Bergerac fut prise par les Anglais, et le roi Édouard III en fit don à un de ses généraux, Henri, comte de Lancastre. Peu après, contrairement aux usages anglais, Henri de Lancastre obtint la permission d'y frapper monnaie (1<sup>er</sup> juin 1347), et les pièces qui portent son nom, HEN·COMES LAN·C(astri)E, lui donnent le titre de seigneur de Bergerac, DNS BRAGAIRACI. Il y en a de plusieurs espèces : *gros* au châtel tournois avec DNS ENOVRICOS (fig. 1562; contrefaçon ?), *gros* et *demi-gros* à la couronne,



Fig. 1562

*blancs* au lis. L'an 1351, Henri fut élevé à la dignité de duc de Lancastre et c'est après cette date qu'il faut placer ses *gros* et *demi-gros* au léopard ou au châtel surmonté d'un léopard, et ses *esterlins* à la tête barbue de face qui, au lieu de *comes*, l'appellent *Lanca(str)ie dux*. On ignore l'année précise de sa mort (entre 1360 et 1362). Toutes ses pièces, en billon de bas aloi, sont rares.

§ VIII. — *Vicomté de Lectoure.*

Deux deniers de Jean I<sup>er</sup>, comte d'Armagnac et de Rodez (1319-1373), ont été publiés par DUBY : l'un avec IOHANNI COMI. R̄ LATO CI, l'autre avec COMITIS ARMANIA. R̄ LACTORA CIVITAS MIB. Ils n'ont pas encore été retrouvés.

§ IX. — *Vicomté de Béarn*<sup>1</sup>.

Depuis 1290, le Béarn appartenait à la maison de Foix. Nous croyons que c'est à Gaston VIII (1315-1343) qu'il faut attribuer les rares *florins d'or au lis* qui ont pour légende G DNS · B-EARNI ou DNS BE+ARNI G et pour différent une tour ou une épée ; car le florin d'or, plus rare encore, de Gaston IX Phébus (1343-1391) porte en toutes lettres + FEBVS COMES, et son différent est un heaume. Cette monnaie ayant été introduite dans le Midi de la France, dès 1322, par le pape d'Avignon, et adoptée par le Dauphin, le comte de Valentinois, l'archevêque d'Arles, le prince d'Orange, etc., il n'est pas probable que le vicomte souverain du Béarn (qui prenait le titre de comte depuis l'époque des Centulle) ait attendu longtemps pour en frapper aussi. Si la paléographie des deux légendes est identique, les coins peuvent avoir été gravés par un seul et même ouvrier.

Une série numismatique très attachante commence avec Jean I<sup>er</sup> de Grailly (1412-1436), dont le nom et le titre sont écrits en langue vulgaire : IOAN ou IOHAN : LO CONS. Son denier, le *morlâas blanc*, et sa maille (obole) conservent le revers des vieilles monnaies béarnaises : PAX au centre, et autour : ONOR FORCAS, *seigneurie de la Fourche* ; son quart de denier, la *pougeoise* ou, comme on disait plus tard, la *baquette*, a pour types une croix à long pied et une vache (fig. 1563). Le château de Morlâas, où l'atelier monétaire était installé, s'appelait *la Hourquie*.

L'an 1419, le dauphin de France avait autorisé le vicomte à transporter son atelier dans un pays non soumis aux Anglais : Jean de Grailly choisit la ville de Pamiers, dans le comté de Foix, et y fit fabriquer, jusqu'à 1422, des monnaies blanches aux coins royaux.

1. A. Blanchet et G. Schlumberger, *Numismatique du Béarn*. Paris, 1893.

De son successeur, Gaston X de Grailly (ou Gaston IX de Foix, 1436-1472), nous avons une suite de monnaies exceptionnellement riche : l'essai, encore unique, du *cavalier d'or*, pesant 19 grammes (fig. 1564) ;



Fig. 1563



Fig. 1564



puis le *grand blanc* (fig. 1565), dont l'écusson est chargé d'une main armée de l'épée haute et accostée de deux vaches. La légende de cette pièce : *pax et honor Forquie Morl(anis)* reproduit les inscriptions des vieilles pièces béarnaises, en les combinant et en donnant aux mots *pax* et *honor* un sens nouveau ; elle se maintiendra ainsi jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Du *blanc* (fig. 1566) de Gaston X, on possède plusieurs variétés.



Fig. 1565



Fig. 1566

On a aussi le *demi-blanc*, le *denier* à l'ancien type, avec *Gasto lo cons*, et la *baquette*, où la vache est parfois surmontée d'une couronne.

L'an 1479, le Béarn échet au roi de Navarre, François-Phébus (1479-1483), qui s'appelle sur son écu d'or béarnais, dont il existe de nom-



Fig. 1567



Fig. 1568

breuses variétés de coin, FRANCISCVS FEBVS, sur le demi-écu d'or FRANCISCVS F, et sur la baquette F : F, ou simplement FBS. La croix de l'écu est cantonnée d'une épée et d'une F, et sa légende : *dominus illu-*

*minatio mea et salus* a été empruntée au cavalier d'or de Gaston X. Demi-blanc et baquette sont de toute rareté. Le règne de la sœur de François-Phébus, Catherine (1483-1484), antérieurement à son mariage avec Jean d'Albret, ne fournit pas non plus de types nouveaux. Elle prend le titre de *domina Bearn* sur l'écu d'or, où ses armes sont placées entre deux K couronnés. Le mot PAX dans le champ du denier (fig. 1567) reçoit son complément dans la légende circulaire : *et honor*, etc. La baquette (fig. 1568) ne porte que K DEI G, etc.

### § X. — *Seigneurie de Lescun*<sup>1</sup>.

Dans un traité conclu, l'an 1374, entre le duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, et le vicomte de Castelbon, il est question de monnaies blanches et noires « en la forme et manière que le sire de Lescuin h faisait faire au temps qu'il vivait ». Ces pièces étaient aux mêmes types que les monnaies du roi de France.

### § XI. — *Vicomté de Castelbon*<sup>2</sup>.

Le vicomte de Castelbon reçut, en 1374, du duc d'Anjou le droit de frapper des monnaies d'argent et de billon comme celles que « le sire de Lescuin h » avait fait faire précédemment, et, en 1376, le droit de frapper de la monnaie d'or, c'est-à-dire des francs-à-pied. Ces pièces devaient être semblables à celles du roi, avec lequel il partagerait les bénéfices. On ne pourrait donc les reconnaître qu'à leur différent monétaire. La ville de Castelbon est située au delà des Pyrénées.

### § XII. — *Royaume de Navarre*.

Après une interruption de plus de soixante ans, le monnayage des rois de Navarre reprend à l'avènement de la maison d'Évreux. Pampelune, Montréal, Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-du-Port étaient les ateliers de Charles II le Mauvais (1349-87), qui nous a laissé une longue série de

1. A. Blanchet, *Hist. monétaire du Béarn*, p. 50.

2. A. Blanchet, *La monnaie du vicomte de Castelbon* (1374-78). Dax, 1891.

pièces, souvent intéressantes. Celles qui portent le titre de comte d'Évreux, et d'autres qui ne sont que des contrefaçons des espèces françaises, ont été décrites à la p. 991.

Les *florins d'or navarrais* de Charles, au type du lis épanoui, portent NAVARRA · REX · K, et nous savons qu'en 1366, pour leur donner la perfection de ceux d'Aragon, le roi fit venir un graveur béarnais, Jean d'Estèbe. De ses *doubles florins*, aucun n'a été retrouvé. Son *gros d'argent* offre trois types différents. Le premier, au buste couronné de face (fig. 1569) et à la légende un peu longue : *dominus mihi adiutor, non timebo quid faciat mihi homo*, imite le gros tournois français ; un autre a le châtel tournois, mais les petits cercles de la bordure, au lieu de ren-



Fig. 1569



Fig. 1570



fermer des lis, renferment les chaînes de Navarre en sautoir ; le troisième porte, entre deux nœuds, un grand **K** gothique couronné (fig. 1570), et le roi y prend le titre de *proprietary Nav(ar)r(e)*, comme s'il s'agissait d'une propriété personnelle. Le même titre figure sur son billon, fabriqué au même coin.

Une jolie pièce, encore unique, le *double sol coronat*, a pour type une grande couronne royale, remplissant le champ.

Avec Jean II et Blanche (1425-41), le monnayage redevient espagnol. Par son mariage avec la petite-fille de Charles le Mauvais, Jean était



Fig. 1571

devenu roi de Navarre avant de monter sur le trône d'Aragon. Cela explique les deux initiales **Y** et **B** qui apparaissent soit dans le champ, soit dans la légende marginale des pièces émises par le couple royal. De

Jean II seul (1441-79), nous avons quelques belles monnaies : l'*écu d'or* (fig. 1571) et le *demi-écu*, des *gros* d'argent, le *blanc* et le *demi-blanc*, toutes aux armes de Navarre-Évreux, les fleurs de lis avec brisure. Un *demi-blanc* porte les lettres **IOHES** sous une couronne, et un *denier*, le grand **J** couronné.

Sous le règne du petit-fils de Blanche, François-Phébus (1479-83), ces types ne sont maintenus qu'en partie, car le *ducat d'or* représente l'effigie du prince, et le *blanc* seulement porte deux **F** sous une couronne, l'orthographe des deux noms du roi étant **FRANCI-CVS FEBVS**. Pour les monnaies de la sœur de Phébus, Catherine de Foix (1484-1512) et de son mari Jean d'Albret, nous renvoyons à notre *Traité numismatique moderne*, t. I, 503.

### § XIII. — Duché de Bourgogne.

Nous en étions restés (p. 472) à Eudes IV (1315-50), le premier duc de Bourgogne qui ait frappé de la monnaie d'or. Que son *florin* fût la copie pure et simple de celui de Florence, il fallait s'y attendre; mais son *écu d'or* aussi, au type du duc debout, tenant le sceptre et l'écusson, ressemble de bien près à celui de Louis de Crécy, comte de Flandre. Il s'y appelle, moitié en français, moitié en latin : **EVDES DVX DE BORGYN DIA**. En dehors d'un *gros* d'argent très rare, qui le représente à cheval, et dont une des légendes, **MONETA NOSTRA**, est empruntée à la Lorraine, on ne voit dans sa série numismatique que des copies de pièces françaises : le *gros* tournois avec toutes ses fractions, le *double* au mot **FR-AN** dans le champ, le *double paris*, etc. (fig. 1572-73). Sou-



Fig. 1572



Fig. 1573

vent, le roi se plaint de ces contrefaçons, mais sans succès, car le duc avait un atelier à Auxonne, sur terre d'Empire. Le cimier d'Eudes IV est orné d'une chouette, qui se retrouve sur le heaume de son successeur; les ducs de la seconde race la remplacent par une fleur de lis.

On est habitué à classer au même règne un groupe de monnaies anonymes qui n'ont que le titre de *Comte d'Auxonne*. M. de Saulcy les attri-

bue à la minorité de Philippe de Rouvre (1350-61). Selon lui, elles auraient été frappées par la mère de Philippe, Jeanne d'Auvergne, alors mariée à Jean le Bon, et qui vivait retirée à Auxonne pendant la captivité du roi.

A Jean le Bon lui-même (1350), alors duc de Normandie, mari de Jeanne d'Auvergne depuis 1349 et tuteur du jeune Philippe de Rouvre, appartient un *double parisien* qui porte les légendes : **+ IOH · PGENIT... REG et MONET.. BVRGOD'**. La frappe de cette monnaie n'a pu durer que cinq mois tout au plus, car en août 1350 Jean monta sur le trône de France<sup>1</sup>.

Toutes les pièces de Philippe de Rouvre, mort à seize ans, sont copiées sur les monnaies royales<sup>2</sup> ou sur celles du duc de Lorraine. On lui donne aussi le *florin* d'or avec **PHS DVX BVRGON**. Son nom propre s'écrit tantôt avec un seul P, tantôt avec deux. En considérant la quantité et la variété des espèces attribuées aujourd'hui à ce court règne, on est surpris de la pauvreté de la numismatique bourguignonne après l'avènement de la seconde race.

Philippe le Hardi (1363-1404), quatrième fils du roi Jean, épouse la veuve de Philippe de Rouvre, Marguerite de Flandre (1369), et, à la mort de son beau-père, Louis de Mâle (1384), réunit au duché les quatre comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rethel. La série de ses monnaies flamandes est très riche; mais en Bourgogne, malgré la longue durée de son gouvernement, c'est à peine si nous trouvons quelques *gros* tournois qui peuvent être de lui. Son successeur, Jean sans Peur (1404-19), continue d'abord le même type tournois, puis il introduit l'écu écartelé de Bourgogne ancien et nouveau (*demi-blanc*, fig. 1574). En même temps, il frappe à Auxonne de très curieuses pièces de billon : l'*anserne*



Fig. 1574



Fig. 1575

(*ANSERNA DE AVXONA*, fig. 1575) et l'*angrogne* (*MONETA ANGROGNIE*, fig. 1576), et ne s'interdit pas de copier en Flandre les espèces

1. *Revue num.*, 1891, p. 258 (M. de Marchéville).

2. *Mélanges de num.*, t. I, 369 (Garicl).

royales, si bien qu'un gros tournois, contrefait par le duc de Bretagne, lui a été indûment attribué (Poey d'Avant, pl. 133, 1).

La monnaie d'or fait sa réapparition avec Philippe le Bon (1419-67), qui crée le *Philippus d'or* au type du cavalier, où il reprend le vieux titre, depuis longtemps tombé en désuétude, de **DVX ET COMES BYRGODIE**. En revanche on ne voit plus le moindre *gros* dans sa série monétaire; *deniers* au lion de Flandre ou à l'écu en bannière; *blancs* et *demi-blancs* à décor héraldique, parfois imités des pièces anglo-françaises; *doubles* (**DVPLEX TVRONVS BVRG**) etc., forment une suite de billons assez variée. Deux ateliers étaient chargés de la fabrication des monnaies noires :

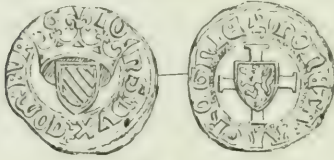


Fig. 1576



Fig. 1577

Auxonne et Saint-Laurent-les-Chalon. On a des *ansernes* et des *angrognes* de Philippe pareilles à celles de Jean sans Peur; une *maille* porte la légende **OBOLVS DE AVXONA**; nous faisons reproduire ici (fig. 1577) le *denier* de Saint-Laurent.

Depuis que les ducs de Bourgogne possédaient les Pays-Bas, leur pays d'origine tenait le second rang. On ne connaît de Charles le Téméraire (1467-77) que le *florin* au type du Saint-André, et il n'est pas facile de rencontrer des exemplaires où le titre de comte de Flandre manque. Les *grands blancs* de Charles (fig. 1578) portent l'écu à cinq quartiers, surmonté d'un briquet et accosté de deux petites croix de



Fig. 1578

Saint-André; les *blancs* ont l'écu à sept quartiers; toute la monnaie noire est aux armes bourguignonnes en plein champ. On sait, et M. de Barthélemy l'a démontré, que les espèces frappées en France, l'or excepté, n'ont jamais été sujettes aux ordonnances qui réglaient celles des Pays-Bas.



§ XIV. — *Archevêché de Reims.*

Les monnaies des archevêques de Reims ne s'arrêtent pas au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (p. 482). Cette série se termine par un *gros* (fig. 1579).

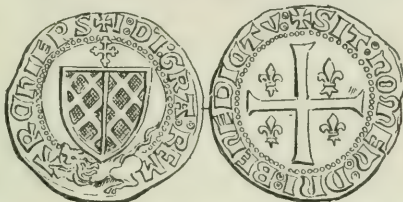


Fig. 1579

très rare, de Jean III de Craon (1355-74), aux armes personnelles du prélat.

§ XV. — *Comté de Vertus.*

La petite ville de Vertus en Champagne, érigée en comté-pairie (1361), fut donnée en dot à Isabelle de France, mariée au duc de Milan Jean-Galéaz Visconti (1385-1402), qui mit le titre de **COMES VIRTVTVM** sur toute une série de monnaies milanaises : l'*Ambrosino* (ou *pegione*), le *sesino* au type de la guivre, le *soldo* au saint à mi-corps, un autre *soldo* au heaume couronné, et un *danaro* qui porte les lettres **GZ** dans le champ.

§ XVI. — *Comté de Porcien.*

La seigneurie de Porcien (aujourd'hui Château-Porcien), dans les Ardennes, fut érigée en comté par Philippe le Bel (1303) et donnée à



Fig. 1580

Gaucher II de Châtillon (1303-1329), connétable de France. **GAVCHIER COMES DE PORCHIENS** se lit sur un *denier* de billon (fig.

1580), qui porte en plein champ la salutation **AVE MAREA** (*sic*) au-dessous d'un petit oiseau. La pièce est copiée sur le *parisis* royal que les seigneurs de Looz imitaient dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. D'autres billons de Gaucher ont le type chinonais. Nous avons restitué à la seigneurie de Florennes les monnaies à la légende **MONETA MOREII**, faussement lue **MONETA PORCI**.

§ XVII. — *Comté de Reibel.*

Jeanne de Reibel épousa en 1290 Louis I<sup>er</sup> de Flandre (1290-1323), fils aîné du comte Robert III, qui fit frapper monnaie à Reibel même et, depuis 1293, à Arches. Son *esterlin* à la tête couronnée de face, de même que son *gros* d'argent et son *denier* de billon, au peigne champenois, portent la légende **REGITESTENSIS**. En 1357, Louis III de Mâle ordonna au monnayeur André du Porche la frappe de *moutons* d'or (**LVD' CO: R'**) à la croix cantonnée de quatre aigles, et de *gros* d'argent (**MONETA FLAND' Z R'**) au lion debout. A sa mort (1384), Reibel passa dans la maison de Bourgogne.

§ XVIII. — *Seigneurie de Neufchâteau.*

Le fief français de Neufchâteau appartenait depuis 1281 à la Lorraine (p. 561). En 1314, Gaucher II de Châtillon (1314-1329), comte de Porcien et connétable de France, épousa la veuve de Thibaut II, qui lui apporta à titre de douaire la ville de Neufchâteau. Il y fit frapper toute une série de monnaies : *gros* d'argent au cavalier lorrain, *esterlins* anglais au buste de face et *doubles deniers*. Sur le *gros*, il s'appelle **CONESTABILIS FRANCIE**. Les *doubles deniers*, l'un également au type du cavalier, l'autre au prince debout, ont au revers le type lorrain de l'épée en pal, et leurs légendes désignent l'atelier : **M: NV CASTELLI**, **MONETA NOVI CASTRI**. Une *plaque* de Marie de Blois, tutrice de son fils Jean de Lorraine (1346-1348), porte la légende : **MONETA NOVICAST**, et le nom du même atelier figure sur un *denier* de Jean (1346-1389).

## CHAPITRE TROISIÈME

### LES ÉTATS DE L'ANCIEN ROYAUME D'ARLES

Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, les vassaux dont les fiefs étaient compris dans l'ancien royaume d'Arles et qui ne possédaient pas le droit de battre monnaie, en furent investis par l'Empereur. L'ouverture presque simultanée de tant d'ateliers nouveaux exigea de nombreux monnayeurs qu'on était forcé de s'attacher par certains privilèges et des concessions multiples. Pour sauvegarder ces privilèges et s'en assurer la jouissance régulière, les ouvriers formèrent une association sous le nom de « Monnayeurs du serment de l'Empire ». La constitution définitive du Serment ne remonte qu'à la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque même de l'apparition de la grosse monnaie. Nous n'avons à nous occuper ici ni des droits de cette corporation, ni de ses assemblées périodiques, ou Parlements, qui se tenaient très exactement de 1343 à 1523. Le Dr Chaponnière, François Rabut et autres ont publié sur ce sujet des travaux remarquables.

On a les empreintes de deux sceaux qui servaient à sceller les actes des Parlements. Elles ont pour l'histoire monétaire cet intérêt capital que les armoiries des divers États employant des ouvriers du serment de l'Empire s'y trouvent représentées. Ces États sont :

- 1) Le roi de Sicile comme comte de Provence.
- 2) Le duc de Savoie.
- 3) L'archevêque de Lyon.
- 4) L'évêque de Valence.
- 5) Le comte de Valentinois.
- 6) L'archevêque d'Arles.
- 7) Le prince d'Orange.
- 8) Le dauphin de Viennois.
- 9) L'archevêque de Vienne.
- 10) Le pape pour Avignon.
- 11) L'évêque de Lausanne, dont les armes ne figurent que sur le plus récent des deux sceaux.

C'est donc à la sigillographie que nous devons l'indication des pays qui rentrent dans ce chapitre. Les monnaies que nous aurons à passer en revue sont toujours confondues avec celles des Barons de France. C'est l'habitude de nos numismates depuis Duby, mais cette habitude est une hérésie historique et l'on s'étonne de la voir adoptée par nos contemporains, Poey d'Avant et M. Caron. Il est vrai que le premier exclut de ses *Monnaies féodales de France* le duché de Savoie, et que M. Caron écarte les papes d'Avignon. Duby avait accueilli indifféremment toute pièce émise dans les provinces qui, de son temps, appartenaient à la France. Son plan pouvait flatter l'amour-propre national, car il faisait croire que la souveraineté de nos rois s'exerçait sur un espace très supérieur à la réalité. Au point de vue scientifique, il est aussi inadmissible que si l'on ajoutait aujourd'hui aux pièces baronales les monnaies des Carthaginois, des Vandales et des Arabes, parce que l'Algérie et la Tunisie sont des pays français.

### § I. — Comté de Provence.

On n'a aucun document précis sur la date de l'adoption du *gros tournois* de Saint-Louis par Charles I<sup>er</sup> d'Anjou (1245-1285). M. Blancard l'avait d'abord placée aux années 1275 et 1276, puis, revenant sur son opinion première, il s'est décidé pour 1266 à 1268. Mais les raisonnements ne donnent pas la certitude. S'il est improbable que le comte de Provence, déjà réprimandé pour ses imitations de la monnaie royale, se soit approprié, du vivant du roi, ce type nouveau, on ne voit pas non plus ce qui aurait pu l'en empêcher. Le gros provençal n'est d'ailleurs pas une contrefaçon servile de celui de France : son châtel est fleurdelisé, la légende **COMES PVINCIE** ne vise pas au trompe-l'œil et, au revers du gros, Charles prend le titre de roi de Sicile. Les *deniers tournois* et les *coronats* portant le même titre ont été frappés après 1277.

Quant aux pièces d'or de Charles I<sup>er</sup>, elles sont italiennes et nous les trouverons plus loin à leur place.

Les monnaies de Charles II d'Anjou (1285-1309) sont faciles à distinguer de celles de son prédécesseur, car le roi s'appelle toujours **KAROL' SED** (*secundus*) ou **K.S.** Nous ne parlerons ici ni de ses *saluts* d'or et d'argent, ni du *carlin* au type du prince assis, frappés, sans exception, dans le royaume de Naples. Les seules pièces provençales de Charles II sont : un *grand denier* au buste de profil, couronné et drapé dans un manteau fleurdelisé (fig. 1581), un *gros* à la tête de profil et deux *deniers* de billon, l'un à la tête de face, l'autre au châtel tournois ; plusieurs

pièces citées dans les documents contemporains restent à retrouver.

Avec Robert (1309-1343) commence la longue série des *carlins* ou *gillats* frappés à Saint-Rémy aux types du Prince assis de face et de la croix cantonnée de fleurs de lis (fig. 1582), dont il existe beaucoup de variétés. Leur légende, *honor regis*, etc., est souvent remplacée par le titre



Fig. 1581



Fig. 1582



de *comes P(ro)vincie et Forcalq(u)erii*; même leur poids (entre 3<sup>gr</sup>,90 et 3<sup>gr</sup>,20) et leur dimension ne sont pas toujours les mêmes. Leur nom provençal vient de l'italien *gigliato* (*orné de lis*). Dans le commerce, les gillats de Robert jouissaient d'une faveur telle que longtemps après sa mort on continua d'en frapper à son nom; un trésor de plus de 1 400 pièces a été découvert en Asie Mineure.

Le *grand denier* au manteau héraldique (fig. 1583), le *denier* au même type, le *gros* d'argent à la tête couronnée, sont pareils à ceux du règne



Fig. 1583



Fig. 1584



précédent. Mais sur le *double denier* (**DEN. DVPLEX**), les lettres **PUIE** sont placées sous une couronne dans le champ; de même, les lettres **ROBT** sur un *denier* (fig. 1584) et une *obole* de billon, **COP** (*comes Provinciae*) sur une *obole*. Les *coronats*, grands et petits, ne font pas défaut non plus, ni le *liard* avec ses trois lis sous le lambel.

De la petite-fille de Robert, Jeanne de Naples (1343-1382), nous avons une double série de pièces, celles qui sont frappées au nom seul de la reine (**IOANNA** ou simplement **I**), et d'autres émises du vivant de son mari, Louis de Tarente (1347-1362). La fabrication des monnaies d'or devient très abondante sous le gouvernement de Jeanne. Elle nous fournit, non seulement le *franc-à-pied*, au type de la reine debout, en

robe courte, mais une variante de ce sujet peu commun, représentant la reine dans une longue robe fleurdelisée, tenant le sceptre et l'épée. Nous signalons, sur un de ces coins (Poey d'Avant, n. 4011) une étrange interversion de titres : **IOAN·REG·PRO·FOLC·IHR·E·SICL**. Plusieurs *florins* d'or viennent à la suite : celui au buste couronné de face (2 exempl. variés uniques) (fig. 1585), celui, très rare, à la couronne cernée de sept fleurs de lis, et le vieux florin au Saint-Jean-Baptiste, ayant au revers un lis épanoui, ou la couronne surmontant deux lis sous un lambel, ou les armes de Jérusalem et d'Anjou. Les comtes de Provence, au lieu d'être les premiers, étaient les derniers imitateurs de la pièce d'or florentine.

Le *carlin* à la devise *honor regis*, etc., n'a pas encore reparu ; nous ne connaissons que celui qui porte le titre *Comitissa Provinciae*, etc. ; puis quelques coronats d'argent, doubles et simples, et une assez jolie suite de billons où le *den(arius) duplex*, créé par Robert, se distingue au milieu des inévitables lis sous le lambel.



Fig. 1585



Fig. 1586

Les monnaies de Louis et Jeanne (1347-1362), si elles ne donnent pas simplement les initiales **L·ET·I**, portent toujours les mots *rex* et *regina* (une fois **L·ET·I·REX**), et le nom de Louis s'y écrit tantôt *Ludovicus*, tantôt *Lodovicus*. On n'a de leur règne commun que le *florin* d'or au lis, le *carlin* et le *gros* au châtellain (TVRONVS PVICE), très rares, d'assez nombreuses variétés du coronat d'argent (fig. 1586) et quelques billons.

A la mort de Jeanne, le comté de Provence échut à son fils adoptif, Louis I<sup>er</sup> d'Anjou, second fils du roi Jean le Bon (1382-1384), qui mourut bientôt en Italie et dont le successeur, Louis II d'Anjou (1384-1417), encore mineur, couronné en 1389, eut sa résidence à Naples jusqu'en 1399. On sait qu'avant son départ pour l'Italie, le premier fit frapper monnaie dans l'atelier papal d'Avignon. On lui attribue l'*écu d'or* aux armes d'Anjou ancien et moderne (lambel et bordure de gueules), dont le revers porte la légende : *Xps rex venit in pace, deus ho(mo) factus est*. Le *franc à pied*, qu'on appelait alors *florin de la chambre*, qui est une copie des royaux de Charles V et sur lequel on ne lit que le titre de **DUX KALABRI·AND**, peut avoir fait partie de l'émission

avignonnaise, car Louis I<sup>er</sup> était duc de Calabre et d'Anjou jusqu'au 30 août 1383. Mais nous n'avons aucun moyen de distinguer les monnaies de ces deux princes homonymes qui se confondent encore avec Louis III (1417-1435).

Quoi qu'il en soit, la série d'or est très belle. Copie exacte de celui des rois de France, l'*écu* reproduit même le *Xps. vincit* du revers, en le remplaçant quelquefois par *Xps. rex venit*, etc., ou *posui deum adiutorem*. Le *florin* d'or (fig. 1587) a le champ parti de Jérusalem et d'Anjou; quant à l'argent et au billon, le *carlin* est de toute rareté; on a naturellement continué la frappe des sols coronats et du double denier.



Fig. 1587

En 1414, un traité monétaire fut conclu avec le pape d'Avignon pour l'émission de pièces ayant cours dans les deux États. Le *quaternal* ou *sizain* (avec **REX** sous une couronne ou **PP** sous une tiare) valait 4 deniers de Provence ou 6 deniers d'Avignon; le *patac* (avec **PUIE** ou **PPPP** dans le champ) en était la moitié.

René d'Anjou (1435-1480) nous a laissé une suite magnifique de monnaies aussi attachantes par leurs inscriptions que par leurs types, presque toutes, malheureusement, d'une rareté extrême. Son *florin* d'or, appelé *Magdalon* dans les textes, parce qu'il représente le buste de sainte Madeleine tenant le vase à onguent, offre quatre variétés dont les plus curieuses remplacent le nom et les titres du roi par les mots : **MARIA: VN XIT: PEDES: XPISTI**, tandis qu'au revers la double croix de Lorraine est entourée du premier vers d'une hymne célèbre : **O: CRVX: AVE: SPES: VNICA**. Seules, les lettres **RR** (*Renatus rex*), accostant la croix, disent que la pièce est du roi René, et un différent monétaire, la tarasque, indique l'atelier de Tarascon.

Le *demi-écu* d'or (unique) porte l'écusson couronné et la croix de Jérusalem avec ses croisettes dans les cantons. Comme monnaies d'argent, nous retrouvons le *gros*, imitation du gros de Charles VII et Louis XI. Le *blanc* de billon et le *demi-blanc* sont copiés aussi sur les monnaies royales, et rien d'original ne distingue le type des *coronats*. Mais d'autres billons, surtout ceux à la croix de Lorraine (fig. 1588), s'écartent considérablement des traditions monétaires du moyen âge et nous avertissent

que nous sommes déjà en pleine Renaissance. Sur une pièce frappée à Tarascon on lit : *Renatus ex liliis Sicilie coronatus* ; une obole à l'R dans le champ ne porte, comme le Magdalon, que la légende pieuse *o crux ave*, qui se complète sur le *denier* par *spes unica*. Souvent les deux faces de la pièce sont couvertes d'armoiries, dont le roi avait un grand choix à sa disposition, étant à la fois roi de Sicile, de Jérusalem, de Hongrie, d'Aragon, comte de Provence et duc de Bar. L'orthographe de son nom est quelquefois fautive : *Regnatus*.



Fig. 1588



Fig. 1589



Son héritier, Charles III d'Anjou (1480-1481), dont le nom est presque toujours suivi du mot **ANDEGAVIE** (une seule fois il s'appelle *Karol. tercius*), continue la frappe du *florin* d'or au type de la Madeleine, en modifiant un peu la figure de la sainte, qui a les cheveux rejetés derrière les épaules, et en prenant pour légende du revers : *in hoc signo vinces* (fig 1589). Ses pièces d'argent ou de bas argent portent la croix de Lorraine, ses blancs imitent les espèces royales. On sait que Charles III, mort sans enfants, légua le comté de Provence à Louis XI.

## § II. — Archevêché d'Arles.

La fabrication des deniers et oboles anonymes continue pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle. Les statuts d'Arles nous apprennent qu'en 1234 un traité monétaire fut conclu entre l'archevêque et le podestat de la ville, qui se partageaient par moitié les frais et bénéfices du monnayage. Mais nous ne connaissons pas de pièce arlésienne que l'on puisse rattacher à une telle convention, à moins qu'il ne s'agisse du *gros* de billon, encore unique, qui porte au revers les mots **SANTVS TROPHIMVS** avec la croix cantonnée de deux mitres et de deux aigles (Caron, pl. XVII, 10). Au XIV<sup>e</sup> siècle seulement, les archevêques commencent à inscrire leurs noms sur leurs monnaies ; sur une vingtaine de prélats qui, pendant deux siècles, ont occupé le siège d'Arles et qui n'exerçaient pas toujours leur droit monétaire, six seulement sont représentés dans nos médailliers, le plus souvent par des pièces d'une insigne rareté :



Galhard de Saumate (1318-1323).

Étienne II de la Garde (1351-1361).

Guillaume II de la Garde (1361-1374).

Eustache de Lévis (1475-1489).

Nicolas Cybo (1489-1499).

Jean Ferrer (1499-1521).

Galhard de Saumate (**G** et **GALDS**) n'eut d'autre ambition que d'imiter les monnaies papales; le billon d'Arles (*denier* et *obole*) porte la mitre d'Avignon. Une simple **S** désigne le nom d'Étienne de la Garde qui, le premier, prit le double titre d'archevêque et de prince. C'est à lui que remontent les premiers *florins d'or* arlésiens (antérieurs à 1354), copiés sur ceux du pape. Il y en a d'autres, en plusieurs variétés, de Guillaume II qui, en même temps, a frappé un franc-à-pied en or, pareil à celui du roi Charles V et n'ayant aucun caractère épiscopal, car le seul titre qu'on y lit est *dei gra(tia) p(rinceps) Ar(e)lat(ensi)s*. Sur son *blanc* de billon, imité des blancs de Charles V, le grand **P** couronné et enjolivé d'une boucle ne peut signifier que *princeps*. Le *double denier* figure l'archevêque debout, bénissant; le *denier* porte une tête mitrée de face. A cette petite série s'ajoute une pièce d'argent au type de saint Trophime assis; comme sur la monnaie anonyme, dont nous venons de parler, la croix du revers est cantonnée d'aigles et de mitres.

Il faut franchir plus d'un siècle pour arriver aux trois derniers archevêques d'Arles qui ont battu monnaie. Comme les Italiens, ils font volontiers suivre leur prénom de leur nom de famille. Eustache de Lévis n'a frappé que des *oboles* à la mitre et des *deniers*, les uns au type de saint Trophime assis, les autres avec les lettres **PR** ou **ES** **PR** **CS** dans le champ. Ces lettres ont été diversement interprétées; elles sont sans contestation possible l'abrégé du mot *princeps*. On retrouve la même suite de billon sous Nicolas Cybo (**SIBOTI** ou **SIBAVTI**), augmentée d'un *double denier* d'argent au type de l'archevêque assis de face, tenant la crosse et bénissant. De Jean Ferrer, nous ne possédons que l'*écu d'or* à ses armes, copié sur l'*écu d'or* royal et orné de la devise : *servire deo regnare est*; le prélat y prend les titres de prince d'Arles et de Mondragon.

### § III. — Comtat Venaissin<sup>1</sup>.

Après la mort d'Alfonse, comte de Toulouse, le pays venaissin échet

1. Une des sources capitales de l'histoire monétaire d'Avignon est l'ouvrage resté

au roi Philippe III le Hardi, qui le céda au pape (1274). Le chef-lieu du gouvernement papal était Pont-de-Sorgue, jusqu'en 1305 ; quant à la ville d'Avignon, elle appartenait longtemps encore, par moitié, au roi de France et au comte de Provence. En 1290, Philippe IV le Bel abandonna sa part à Charles II d'Anjou, puis Clément V vint s'y installer (1305). En 1348, le souverain pontife, profitant des embarras d'argent de la reine Jeanne, lui acheta la ville, au prix de 80000 florins d'or.

Voici la liste des papes qui ont frappé monnaie en France jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle :

Boniface VIII (1295-1303).

Clément V (1305-1314). *Cles* ou *Clemens papa quint(us)*.

Jean XXII (1316-1334). *Iohes papa XXII*.

Benoît XII (1334-1342). *Benedictus pp duodecim(us)*.

Clément VI (1342-1352). *Cleme(n)s pp sextus* ou *sestus*.

Innocent VI (1352-1362). *Innocen(-cens, -centius) pp sextus* ou *sestus*.

Urbain V (1362-1370). *Urbanus pp quintus* ou *qutus, qvnts*.

Grégoire XI (1370-1378). *Gregorius pp undec*.

Siège vacant (1378).

Clément VII, antipape (1378-1394). *Clemens pp septimus* ou *sethms, setns, seths*, etc.

Benoît XIII, antipape (1394-1417). *Benedictus (-ditus) pp XIII* ou *tredecimus*.

Jean XXIII *Cossa* (1410-1415). *Iohes (Ioanes) pp vigesimus III*.

Martin V *Colonna* (1417-1431). *Martinus pp quintus*.

Eugène IV (1431-1447). *Eugenius (Eugnius, Egnus) pp quartus*.

Nicolas V (1447-1455). *Nicolaus pp quintus*.

Calixte III *Borgia* (1455-1458). *Calixtus (Calistus) pp tertius* ou *tercius*.

Pie II *Piccolomini* (1458-1464). *Pii pp II*, ou *Pius papa secun*.

Paul II *Barbo* (1464-1471). *Paulus pp secundus*.

Sixte IV *della Rovere* (1471-1484). *Sixtus papa (ou pp) quartus*.

Innocent VIII *Cibo* (1484-1492). *Innocentius (-cencius) pp octavus*.

Alexandre VI *Borgia* (1492-1503). *Alexander pp VI*.

La série commence par un gros d'argent de Boniface VIII (1295-1303) : **DOMINI : BO : PAPE**, buste mitré de face tenant la clef ; **℞ CO(m)ITAT VENASSIN**, croix cantonnée d'un **B'**. Cette pièce a été frappée par Mattia da Theato, gouverneur du comtat venassin depuis 1300. A quelques exceptions près, toutes les monnaies papales d'Avignon sont d'une rareté extrême. Les clefs en sautoir<sup>1</sup> y paraissent déjà sous Clément V (1305-1314), dont le gros d'argent au buste mitré de face porte au revers une double légende concentrique : *Comit(atu)s Venasini* et le verset de l'Apocalypse XI, 17 :

inachevé, du cardinal Garampi, *Saggi d'osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie*, Roma, 1766, 4<sup>to</sup>. On n'en connaît que très peu d'exemplaires.

1. Les clefs droites et adossées sont l'emblème du *Patrimoine de Saint-Pierre* ; on est surpris de les rencontrer aussi sur quelques monnaies avignonnaises.

*agimus tibi gratias omnipotens deus* ; le *demi-gros*, au même type, n'a que *Co(m)it(at)us* ou *com. Venasini*, quelquefois *Venaisini*. Ce sont des imitations de la monnaie provençale, habilement faites pour les besoins du commerce. Jean XXII (1316-1334) se distingue par la création de la monnaie d'or (1322). Il emprunte aux Florentins le *florin d'or* au lis qui, peu à peu, est adopté dans tout le Midi et devient une des espèces les plus importantes du moyen âge. Le florin de Jean porte, comme différent, les clefs en sautoir et, autour du lis, **COMES VENSI**. De Charles d'Anjou, le même pape imite le *carlin* au prince assis sur un siège orné de têtes de lion. Comme ses prédécesseurs, il s'appelle *Comes Venasini*. Seules, ses pièces de billon présentent des types intéressants : **PP IOHANNES**, croix. **R̄L VIGESIMV · SEC(un)** et dans le champ, les lettres **DVS**, dont la disposition rappelle les vieilles monnaies des comtes de Toulouse. Puis **IOHES PAPA XXII**, buste mitré de face. **R̄L COMES VENASINI**, croix. De Benoît XII (1334-1342), on ne possède encore que le *carlin*, mais son successeur, Clément VI de Beaufort (1342-1352), le dernier qui prend le titre de *comes Venasini* (ou *Venasini*), emploie déjà une assez grande variété de types ; il introduit la légende **SANT PETRI** sur le *florin d'or* ; sur l'argent : *Sanctus Petrus* ou *Sanctus Petrus et Paulus*, qui tiendront désormais une large place dans le monnayage papal. A côté du *carlin* au pape assis, bénissant, nous trouvons sous son règne le *gros* au buste bénissant (fig. 1590),



Fig. 1590

les premiers *billons* à la mitre, et le premier emploi d'un blason de famille (la rose). C'est à partir de Clément VI que les papes portent toujours la tiare à trois couronnes. Innocent VI (1352-1362) se signale par une autre innovation : il supprime le florin et le remplace par le *sequin d'or*, au type de saint Pierre assis et de la mitre surmontant deux clefs en sautoir. Urbain V (1362-1370) s'inspire des monnaies royales et seigneuriales qui placent les mots **REX** ou **DVX** sous une couronne, pour mettre les sigles **PP** sous une tiare. On a aussi son *demi-carlin*. L'an 1367, il se rend à Rome ; les quelques jours qu'il y reste sont mis à profit pour frapper des *gros* d'argent à la légende **FACTA IN ROMA** ;

puis il revient mourir en France, tandis que Grégoire XI (1370-1378), qui quitte Avignon vers la fin de 1376, meurt à Rome. On a publié son *sequin d'or* à la tiare et aux deux roses, meubles de ses armoiries. Un *sequin* analogue et deux *gros* d'argent, l'un à la tiare, l'autre au pape assis, se rapportent au *siège vacant* de 1378 (**SEDE VACANTE**); il n'y en a pas qu'on puisse attribuer avec certitude à une vacance de siège antérieure.

Le schisme d'Occident venant à éclater, Avignon n'eut plus, à partir de cette date, que des antipapes: Clément VI. et Benoît XIII. Clément VII (1378-1394) choisit trois types différents pour son *sequin*; tous sont à la tiare pontificale, seule, accostée de deux doubles clefs, ou surmontant le blason de famille du pape (armes des Comtes de Genève). Au revers de ce dernier type du *sequin*, autour de Saint-Pierre assis de face, on lit **S · PETRVS APOSTOLS**. L'écusson de famille reparaît aussi sur une variété du *carlin* et sur le *billon*.

Le blason personnel de Benoît XIII (1394-1417) était un croissant, allusif à son nom de famille, *de Luna*. Nous le trouvons sur son *sequin d'or*, son *gros* d'argent et parfois dans les cantons de la croix. L'autorité de cet antipape ne fut reconnue, partiellement, que jusqu'en 1411, année de la capitulation de son neveu, qui tenait le château d'Avignon. Il mourut en Espagne.

De Jean XXIII Cossa (1410-1415), qui s'appuyait sur les troupes de Louis d'Anjou, nous avons plusieurs *sequins* frappés dans le comtat. Leur type est la tiare placée au-dessus des armes particulières du pape, ou au-dessus des sigles **PP** séparées par une cuisse (*cozza*). Cette même pièce de blason figure sur le *carlin* et le *gros* d'argent. Nous avons déjà parlé (p. 1017) du traité monétaire conclu, l'an 1414, avec le comte de Provence.

Après la fin du schisme (1415), les souverains pontifes continuent leur monnayage d'Avignon, sans rien changer aux types adoptés par les papes exilés ou les antipapes. Une colonne couronnée représente les armes de Martin V Colonna (1417-1431). Malheureusement, ce chapitre de la numismatique est fort peu étudié encore, les pièces inédites sont disséminées dans les revues et les catalogues de vente, et les descriptions manquent presque toujours d'exactitude. C'est sous l'épiscopat de Martin que paraissent pour la première fois les quatre **P** dans le champ, imitant le **PVIE** des comtes de Provence, et dont l'explication a donné lieu à de vives controverses. Nous pensons qu'ils signifient : *Petrus. Paulus. papa*. Sur les monnaies de Nicolas V (1447-1455), on retrouve le même type. Calixte III (1455-1458) met sur ses pièces le bœuf des Borgia, et son *sequin* d'or porte, en même temps, les armes

de son légat, Pierre de Foix. Les cinq croissants, blason des Piccolomini, figurent sur les monnaies de Pie II (1458-1464), qui introduit la légende *Provinciae ducatus* sur l'argent et le bronze. Paul II (1464-1471) se sert encore de cette légende, puis elle disparaît pour faire place, sous Sixte IV (1471-1484), à **S·PETRVS AVIGIONIS** (sic), entourant l'image du prince des apôtres. De Sixte IV, nous avons deux pièces d'or de poids différent : l'une de 3<sup>gr</sup>,45, l'autre de 1<sup>gr</sup>,40 ; on y voit l'écusson du légat Julien de la Rovère. Le même légat marque de ses armes le *sequin* d'or d'Innocent VIII (1484-1492) à la légende **S·PETRVS AVINIONIS**, la seule de toute cette série de monnaies d'or qui ne soit pas d'une insigne rareté. Il nous reste à citer deux *carlins* d'argent, au pape assis, qui sont une vraie innovation, mais qui n'ont été frappés que sous le gouvernement d'Innocent VIII. L'un porte, sous la tiare et les deux clefs en sautoir, les lettres **AVI** ; l'autre a pour légende **GLORIA IN EXCELSIS DEO**, et dans le champ, on lit tantôt **AVI**, tantôt **AVIGI[O]NE**. Il en existe des essais en cuivre.

Alexandre VI Borgia (1492-1503), le dernier pape de la période qui nous occupe ici, ne semble avoir frappé que des monnaies d'argent et de billon, aux types accoutumés. Au revers de son *gros*, la croix longue, cantonnée de quatre clefs en sautoir, est cernée de la légende **SANTVS PET AVE**(*nionensis*).

A partir du pontificat de Jules II, les légats d'Avignon commencent à frapper monnaie en leur propre nom ; nous les retrouverons au tome suivant, p. 53.

#### § IV. — Principauté d'Orange.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, la numismatique d'Orange commence à devenir une des plus intéressantes du Midi de la France. En effet, avec Bertrand IV (1282-1335), de la maison des Baux, les monnaies cessent d'être anonymes. **BTDVS PRINCEPS** est la légende d'un billon très rare qui a pour types l'aigle impériale à double tête, et une croix cléchée cantonnée des lettres **AOICN** (*Aorasicensis*). Cette croix étant copiée sur les monnaies franco-anglaises de l'Aquitaine postérieures à 1317, la pièce doit avoir été frappée dans le dernier tiers du règne de Bertrand. Le *gros au cavalier*, avec sa double légende : *signum crucis* et *moneta civitalis Aurasice* procède du gros tournois de France et du gros de Valenciennes (fig. 1591).

On attribue à Raimond III (1335-1340) une *obole* unique, du

Musée de Marseille (Caron, pl. XVIII, 5), parce que la disposition des lettres **BAV** dans le champ, rappelle les monnaies similaires de Robert, comte de Provence (1309-1343), et nous ne voyons pas d'inconvénient non plus à lui donner un *gros* d'argent au cavalier (Poey d'Avant, pl. 98,7), pareil à celui de son prédécesseur.

Raimond IV (1340-1393) a frappé un nombre considérable de pièces, et des plus variées, imitées, selon la coutume de sa maison, des monnaies contemporaines : royales, anglo-françaises, papales d'Avignon, épiscopales de Die, comtales de Charles II d'Anjou, car son numéraire circulait légalement en Provence. Le cornet y joue le même rôle que la fleur de lis sur les monnaies du roi, tantôt seul ou dans un écusson, tantôt relégué dans les cantons de la croix, répandu en semis ou employé comme décor de sceptre, de manteau ou de bordure. Il s'appelle *Raimundus* (ou *Raimundus*) de *Baucio*.



Fig. 1591



Fig. 1592



Les premières pièces d'or frappées à Orange sont de Raimond IV. Son *florin*, antérieur à 1354, présente trois types différents : la fleur de lis (dont on cite 25 variétés), l'écu chargé d'un cornet (fig. 1592) et le cornet seul dans une bordure enjolivée. Le *franc à pied* a le champ semé de cornets, le *franc à cheval* est copié sur la pièce delphinale de Charles V (1363-1365). Sur le *gros d'argent*, on voit le Prince assis de face, ou le cornet entre deux étoiles. A côté du *denier d'argent* au grand **A** (initiale d'*Aurasica*), nous en connaissons d'autres qui portent de curieuses légendes religieuses : *S. Caterin(a) de Auraica* (la sainte assise, tenant un trèfle), *ave S. Magdelena* (buste couronné de face), *alatelina* (même buste). Dans ce dernier mot, il y a probablement une erreur de graveur, et il faut corriger *S. Catelina* ; le changement de l'**R** en **L** ne saurait surprendre dans ce nom propre (*Catalina* en espagnol).

Voici les monnaies de billon frappées par Raimond IV : double et denier au léopard d'Aquitaine ; denier à la tête ou au buste, tantôt couronnés, tantôt sans couronne ; grand denier au buste mitré et nimbé de saint Florent (*S. Florentius*), évêque d'Orange ; denier aux initiales **RA**, ayant pour légende les premiers mots de l'Ave Maria. Le blanc au

grand R couronné et accosté de deux lis une contrefaçon du blanc, au grand K de Charles V, attira au prince une réprimande du roi (1374). Il y a aussi les monnaies à la mitre du pape, à la fasce horizontale, au cornet sur l'écu, aux quatre cornets dans le champ, ou à la croix cantonnée de vingt cornets. Mais la pièce la plus curieuse de cette série vraiment inépuisable est celle qui représente un écu penché sous le heaume et qui porte l'indication de son aloi : *dupl(ex) d.* III g. XX (*double au titre de 3 deniers, 20 grains*). Il n'est pas besoin de dire que presque toutes ces monnaies sont d'une excessive rareté, quelques-unes n'étant connues que par un seul exemplaire. Le Musée de Marseille en possédait, avant le vol dont il a été victime, la suite la plus riche.

La question des *florins d'or* à la légende I·AVRA, attribués à la veuve de Raimond, Jeanne de Savoie, n'est pas encore élucidée suffisamment.

Après Raimond IV, mort sans héritier mâle, la principauté échet à sa fille Marie des Baux, femme de Jean 1<sup>er</sup> de Chalon (1393-1418). Les trois premiers princes de la maison de Chalon n'ont frappé que du billon. Jean 1<sup>er</sup> (*Iohannes de Cabillone*) choisit pour types le heaume fig. (1593), la mitre d'Avignon et le cornet. Louis de Chalon



Fig. 1593

(1418-1463), dit le Bon, s'écrit toujours *Luducus*. Il ne déroge pas aux habitudes de sa famille en copiant les blancs du roi Charles VI; ses monnaies portent l'écu aux trois cornets et l'écu écartelé de Chalon-Orange. Ce sont les plus rares de la série d'Orange, bien qu'il ait régné 45 ans. Sur un *gros* de billon, unique, on trouve la légende : **GROS : MONT : D : IONKE**, restée inexpiquée. Les princes d'Orange possédaient plusieurs ateliers monétaires, dont un à Mondragon (Saulcy, *Documents* III, 403). Il est possible que **MONT : D** signifie cette localité; M. Laugier avait identifié **IONKE** avec Jonquières.

Guillaume VIII (1463-1475) met de nouveau **D·CAB** après son nom. Avec son fils Jean II (1475-1502,) c'est la frappe des pièces d'or qui recommence. Sur le *heaumet d'or*, on lit **IOHS : DE : CABILLONE**. Les types du billon sont : le Prince debout, tenant l'épée (imitation du hardi royal), l'écu timbré d'un casque et parfois accosté de trois

**P**, les trois cornets dans un cercle trilobé, puis les lettres **PRCS** (*princeps*) dans le champ.

De 1478-1482, il y eut un prince intérimaire, d'origine badoise, Philippe de Hochberg, qui ne créa pas de type nouveau. Le dernier prince légitime de la maison de Chalon, Philibert (1502-1530) s'appelle *Phs de Cabillone* sur les quelques billons qu'on a de lui. Après sa mort, le gouvernement passe à son neveu, René de Nassau.

### § V. — Comté de Valentinois et Diois<sup>1</sup>.

Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, ce comté appartenait à la maison de Poitiers, qui ne semble avoir obtenu le droit de battre monnaie qu'entre 1310 et 1312, sous le règne de l'empereur Henri VII de Luxembourg. Il n'existe pas de pièce qui puisse être attribuée avec certitude à Aimar IV (1277-1329), mais nous savons qu'en 1327, un atelier monétaire fonctionnait à Puygiron (Drôme). Un denier au buste de la Vierge couronnée de face pourrait appartenir à Aimar V (1329-1339); de Louis 1<sup>er</sup> (1339-1345), on n'a absolument rien. Mais ses deux successeurs : Aimar VI (1345-1374) et Louis II (1374-1419) nous ont laissé une série numismatique très riche. Leur atelier principal était établi à Crest, depuis 1359.

Aimar VI (*Amarius de Pictavia*) a frappé plusieurs variétés du *florin d'or*<sup>2</sup> au lis épanoui, en imitation de celui du Dauphin de Viennois. Ces florins, postérieurs à 1354, portent deux légendes différentes : *A. com. Val. e. Di.* et *A. di. g. com. Va.*, où les mots *dei gratia* méritent d'être signalés. On les retrouvera sur les monnaies du Prince d'Orange, autre imitateur des pièces delphinales. Le *carlin* (ou *gros*) de billon, de même que le *demi-gros*, représentent la Vierge à l'enfant assise, sur un siège à têtes de lion, avec la légende : *Ave Maria gra(tia) ple(na) d(omi)n(u)s tecu(m)*, type emprunté au carlin de Jeanne de Provence et copié plus tard par l'évêque de Valence, Guillaume de la Voulte. Quant aux doubles et deniers, ils ne diffèrent pas beaucoup des espèces épiscopales, avec leurs écussons et leurs aigles. Nous citerons le denier au grand **A**, et un autre qui porte les lettres **AMAR** dans le champ.

De Louis II (*Ludovicus de Pictavia*, ou simplement *Ludovicus comes*), nous avons deux variétés du *gros* (carlin) d'argent ou de billon :

1. Vallentin du Cheylard, *de l'état actuel de la numismatique des comtes de Valentinois et Diois*. Valence, 1899 (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*). — *Comptes rendus de la Société de num.*, 1895, p. 8 (Caron).

2. Roger Vallentin, *les florins d'or d'Aymar VI* (Revue num. fr., 1896, p. 174).



le comte assis entre deux écussons, et le même assis sur un siège à têtes de lion, tenant à la main le sceptre coiffé d'un cornet. Ce dernier type est une copie maladroite des carlins du Prince d'Orange. Sur les deniers, on voit un buste de profil, couronné de roses ; un buste de face (*obole* : tête de face), tenant le sceptre ; l'écusson de Poitiers ; **LVD** dans le champ ; une grande **L**. Un gros de billon, imité du blanc de Charles V, a la grande **L** couronnée d'un chapel de roses.

D'après une enquête de 1421, Louis II aurait transféré son atelier monétaire de Crest à Chabrillan, ou à Upie. Il fit cession de ses droits, moyennant 50000 écus d'or, à Louis XI dauphin qui, à son tour, les revendit au duc de Savoie. Ce ne fut qu'en 1498 que Louis XII réunit le Valentinois à la couronne et donna le Faucigny en échange. En même temps, il érigea le comté en duché, en faveur de César Borgia (1498-1507) ; plus tard, Henri II conféra le titre de duchesse de Valentinois à Diane de Poitiers, et Louis XIII, en 1642, donna au prince de Monaco ce même duché érigé en pairie. Il ne fut définitivement incorporé à la France qu'en 1793.

#### § VI. — *Évêché de Valence et Die.*

Les évêques de Valence et Die portent le titre de comte (*episcopus et comes*), et le type principal de leurs monnaies est l'aigle impériale, rappelant que ce titre avec les droits régaliens leur avait été accordé par Frédéric I<sup>er</sup>. Cette concession faite par l'empereur devint la source d'une lutte interminable entre les évêques et les comtes de Poitiers, anciens possesseurs du Valentinois.

Un denier de billon, anonyme, à la légende *eps et comes Valen. et Dien'*, est postérieur à 1276, date de la réunion des deux évêchés.

Voici la liste des prélats qui ont frappé monnaie :

Guillaume II de Roussillon (1298-1331).

Henri I de Villars (1337-1342).

Jean III Jouffroy (1352-1354).

Louis I de Villars-Thoire (1354-1379).

Guillaume III de la Voulte (1379-1383).

Amédée II, cardinal de Saluces (1383-1388).

Des trois premiers, nous n'avons que des pièces de billon, à l'aigle et aux armes de l'évêque. Louis de Villars (**D. VL** ou **D. VLAS**) s'appelle parfois *electus* (**ELET**), au lieu d'*episcopus*, car son investiture n'eut lieu que dix ans après son élection. Il frappe les premiers *gros* et *demi-gros* (fig. 1594) d'argent, et un de ses gros de billon a pour type

une grande L. Guillaume de la Voulte nous a laissé le magnifique *gros d'argent* unique, dont nous faisons reproduire le dessin (fig. 1595). Le même évêque s'approprie un type introduit par Aimar VI, comte de Valentinois : la Vierge à l'enfant assise sur un siège à têtes de lions et entourée de la légende : *Ave Maria gra(tia) ple(na) d(omi)n(u)s tecu(m)*. Au revers de cette pièce, il prend le titre d'*eps et com. Dien. et Valen.*, intervertissant les noms des deux évêchés. Quant au cardinal



Fig. 1594



Fig. 1595



de Saluces, qui n'était pas évêque, il s'appelle sur son gros de billon : *A. de Saluc. admi(ni)strator ecc(lesi)ar(um) et comicta(tuum) Val. et Dien.* L'aigle y porte les armes de Valence en cœur, et l'écusson du revers est celui de la maison de Saluces.

En 1456, l'évêque, placé depuis longtemps sous la souveraineté du Dauphin, se fit renouveler, par Louis XI, ses privilèges monétaires, mais rien ne prouve qu'il ait trouvé l'occasion et les moyens de les exercer.

### § VII. — *Evêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*<sup>1</sup>.

Les évêques de Saint-Paul (*Tricastrinum*, comme ils disent sur leurs monnaies, au lieu de *Tricastini*) n'ont pas de type monétaire qui leur appartienne en propre ; ils prennent le buste de la Vierge de Die, la tête de profil de Vienne, l'aigle de Valence, la mitre d'Avignon, la rosace du Puy. Jusqu'ici, les noms de six évêques seulement figurent sur la liste des prélats qui ont frappé monnaie :

Benoît (1288-1305?).

Dragonet Artaud de Montauban (1306?-1328).

Hugues Aimeric (1328-1348).

Guillaume Guitard (1348-1349).

Jean Coci (1349-1364).

Jacques Artaud de Montauban (1364-1367).

<sup>1</sup>. Roman, *classement des monnaies épiscopales de Saint-Paul Trois-Châteaux* (dans la *Revue num. fr.*, 1886, p. 488 et 1902, p. 379).

De Benoît (BD, le D barré), on ne connaît qu'une seule pièce, un denier à deux rosaces, l'une de sept pétales, l'autre de six. Une obole (tête à g.) porte le nom de *Dragonet*: **MONETA DRAGON**(*eti*). Hugues Aimeric (H, HV ou HVGO), en dehors d'un gros d'argent à l'aigle éployée, a frappé trois variétés de deniers: à la tête couronnée de la Vierge, à la tête à g. entourée de la légende *moneta S. Pauli*, et au champ écartelé, c'est-à-dire aux armes de l'église de Saint-Paul (*trois aigles*) et de l'évêque. Ses oboles, avec *obolus civis*, portent la mitre. Le même champ écartelé a servi de type pour les deniers de Guillaume Guitard, Jean Coci, (IHS) et Jacques Artaud (I'·EPISCOPVS); quant aux florins d'or, relativement les moins rares de cette série, ils n'ont que les sigles I·EPS, et nous ne voyons aucun moyen de les répartir entre Jean Coci et son successeur. Leur création est antérieure à 1354.

En 1408, un traité fut conclu à Grenoble entre le gouverneur du Dauphiné et l'évêque Dieudonné d'Estaing, autorisant le roi-dauphin (Charles VI) à faire forger à Saint-Paul des monnaies d'or et d'argent aux armes delphinales et à la crose. Les bénéfiques de ce monnayage mixte devaient être partagés entre l'évêque et le roi. Mais aucune pièce de ce genre ne nous est parvenue, et il n'est pas probable que le roi de France ait profité d'une autorisation contraire à sa politique<sup>1</sup>.

### § VIII. — *Seigneurie de Montélimar*<sup>2</sup>.

Montélimar (*Montilium Ademari*) appartenait en commun à deux branches de la famille d'Adémar, une des plus illustres maisons de Provence. Chacun des coseigneurs possédait un quartier de la ville, mais s'accordait rarement avec son voisin. S'il n'existe pas de monnaies des barons de Rochemaure (branche aînée), ni de leurs successeurs, les Grignan, c'est qu'ils n'avaient pas le droit d'en frapper; mais les barons de la Garde (branche cadette) ont émis, au XIV<sup>e</sup> siècle, un assez grand nombre de pièces d'or, d'argent et de billon, aujourd'hui toutes d'une insigne rareté.

Un double denier anonyme se place en tête de ce monnayage. Ses deux

1. R. Vallentin, *du prétendu monnayage mixte de Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul, et de Charles VI*. Valence, 1895.

2. L. Vallentin, *Recherches sur le monnayage des seigneurs de Montélimar* (dans la *Revue num. fr.*, 1885, p. 56). *Les florins d'or de Gaucher Adhémar* (dans R. Serrure, *Bulletin de Num.*, 1896, p. 141).

légendes, presque identiques (*dominus de Mont(ilio)* à l'avvers, *dominus Montilii* au revers), ne peuvent être allusives au *condominium* des deux branches, car la croix y est cantonnée des croisettes cléchées, dites tolo-sanés, qui figurent dans les armes de la famille de la Garde, et nous verrons tout à l'heure une pièce où le nom de cette famille est répété jusqu'à trois fois.

De Gaucher Adémar (1346-1360), on a le florin d'or au lis (G · DNS · MOTIL) en cinq variétés; le sol coronat en argent où le mot SEX (*valant 6 deniers* d'Avignon) est gravé sous une grande couronne fleurdelisée, imitant le coronat provençal au mot REX; puis un denier de billon, sur lequel Gaucher s'appelle *dei gra(cia) dominus Mont(ilii)*.

Hugues Adémar IV (1360-1387) a frappé des carlins au Prince assis de face, imités de ceux d'Orange. Ses doubles d'argent et de billon présentent des types variés, copiés, sans exception, sur les monnaies de Provence, mais reconnaissables, au premier coup d'œil, à leurs croisettes cléchées. On a déjà retrouvé le coronat au mot SEX, le double qui porte les lettres HVG sous un casque, transformation du double à la mitre papale, et le denier avec <sup>MO</sup>NT dans le champ. Hugues IV s'écrivit *Hugo Ademarii*, quelquefois *Hugonus*, au génitif, avec une faute d'orthographe. Mais sur un grand blanc de billon, à l'h' couronnée, on lit DE GARDIA, imitant le DEI GRACIA du *blanc de donne* de Charles V, son prototype, et au revers la légende *dominus de Garda* est entourée d'une autre plus longue: *Hugo Ademarii Mo(n)tilii e[t Gar]de dns*.

Depuis 1340, un quart de Montélimar était la propriété du pape qui, en 1374, la donna au comte de Valentinois. Louis II de Valence s'empara du second quart (1377) qui ne fut restitué qu'en 1422. Dans l'intervalle, la seconde moitié du fief, elle aussi, avait été cédée au Saint-Siège (1383) qui la rendit au dauphin (Louis XI) en 1447.

### § IX. — *Dauphins de Viennois, comtes d'Albon.*

Les droits monétaires, accordés au Dauphin par l'empereur Frédéric Barberousse (1155), lui furent confirmés par Frédéric II (1238). Entre la date de cette confirmation et l'avènement de la maison de la Tour-du-Pin (1281), se placent quelques deniers anonymes qui portent au revers le titre de comte d'Albon (*comes Albonis*), puis les monnaies frappées en commun avec l'évêque de Grenoble et les deniers similaires à la légende CO(mes) DALFINVS autour des armes de Vienne: un dauphin. Au revers de ceux-ci, on lit tantôt VIENENSIVM, tantôt le seul nom de saint Vincent.

Humbert I<sup>er</sup>, baron de la Tour-du-Pin (1281-1307), devint dauphin de Viennois par son mariage avec Anne, sœur aînée de Jean I<sup>er</sup> d'Albon qui était mort sans postérité. L'initiale de son nom se voit sur les pièces de l'évêque de Grenoble; mais nous possédons de lui deux monnaies uniques, deux *gros* d'argent, où son nom est écrit en toutes lettres : **HVMB'** et **HVMBERTV**, autour du type parlant de ses armes (le dauphin). L'un de ces gros ne porte au revers que les mots **ET COMES ALBONIS**; l'autre, plus original, a deux légendes concentriques : **AVE MARIA GRA(tia) PL(e)N(a)**, et **BENEDICTA SIT SANTA TRINITAS**.

Le *gros au cavalier* de Jean II (1307-1319) est copié sur celui de Valenciennes que le prince d'Orange a reproduit à son tour. Les monnaies de billon de Jean II sont les dernières qui donnent au dauphin le titre de *comes Albonis*.

Guigues VIII (1319-1333) a frappé le premier *florin d'or* delphinal au lis; un document fixe la date de cette fabrication au 7 février 1327. Son carlin d'argent représente le Prince assis entre quatre dauphins; sa monnaie noire n'offre pas de type nouveau.

Humbert II (1333-1349), le dernier prince de la maison de la Tour, nous a laissé une suite monétaire assez considérable : florin d'or de deux poids (*différents* : tour et dauphin), gros, denier et grand denier d'argent et de nombreuses variétés du douzain de billon. Sur un de ces douzains, au Prince assis entre deux dauphins, on lit le nom de la monnaie : **DOSINI : DALPHINAL**, sur le sizain : **SISENI : DALPHINALS**. Quant aux ateliers des comtes, en dehors de Grenoble, on cite, à des époques diverses : Chabeuil, Crémieux, Mirabel, Mollans, Pisançon, Romans, Serves, la Tronche, Veynes, etc.; ils n'ont pas tous fonctionné simultanément.

A l'abdication d'Humbert II (16 juillet 1349), le Dauphiné échut au fils aîné du roi de France, le duc de Normandie (Jean le Bon), qui s'en dessaisit en faveur de son fils Charles, et depuis lors le Viennois fut toujours l'apanage de l'aîné du roi qui prenait le titre de Dauphin.

Ce sont, en effet, les types français qui prévalent maintenant sur les monnaies delphinales. Par son lieutenant, Henri de Villars, archevêque de Lyon, Charles V dauphin (1349-1364) fait reprendre d'abord la frappe, longtemps interrompue, du *florin d'or* au lis (avec **K'** ou **KAROL**), en deux variétés : celui de gros poids (*différent* : une tour) et celui de petit poids (*différent* : un dauphin). Les *gros d'argent*, sur lesquels le prince s'appelle *primogenitus Francorum regis*, ont déjà le châtel tournois ou les lis dans le champ; mais sur les uns, la bordure est formée de lis alternant avec des dauphins, et sur les autres deux dauphins sont escortés par deux fleurs de lis. Les mêmes motifs héraldiques, lis et dauphin, diversement

employés et très ingénieusement disposés, servent de décor à la monnaie noire. Après son avènement au trône (1364), Charles V continue de porter son titre de Dauphin de Viennois, car son fils aîné (Charles VI) ne naquit qu'en 1368. Nous avons laissé à la série royale les pièces émises, par lui et ses deux successeurs, avec le double titre de *rex et dalphinus*. Il n'est pas toujours facile de les répartir entre trois princes du même nom. Quant aux ateliers de ces premières années du monnayage franco-delphinal, encore distinct de poids et d'aloi du monnayage royal, on cite : Crémieux, Mirabel, Rochebude, Romans et temporairement (1376-1377), pour les florins d'or, la Côte-Saint-André et Saint-Georges-d'Espérance.

Sous Charles VI, l'an 1382, la Chambre des comptes du roi établit sa suprématie sur les monnaies du Dauphiné; dès 1385, l'ouvrage ne se juge plus à Grenoble, mais à Paris. En même temps, on renonce à tailler les espèces au marc de Grenoble, légèrement inférieur au marc de Paris, et les pièces qui, jusque-là, n'avaient pu courir qu'en Dauphiné, peuvent circuler dans toute la France. Pour distinguer les émissions de chaque atelier, on y met des points secrets, ou plutôt des annelets secrets.

Trois des fils de Charles VI prirent successivement le titre de Dauphin : Louis I<sup>er</sup> (1410-1415), Jean (1416-1417) et Charles VII (1417-1422).

Louis I<sup>er</sup> s'appelle toujours *Ludo. primog(enitus) Fran(corum) regis* et seules, les pièces qui portent ce titre, peuvent lui être attribuées avec certitude; toutes les autres sont du futur Louis XI. Un de ses deniers a pour type l'écu penché, écartelé de France-Dauphiné et timbré d'un heaume; son *liard à la bannière* (écu losangé ou écu carré) est copié sur les pièces du duc de Savoie; ses *deniers dentelés* enferment le dauphin dans un cercle de lobes. L'annelet sous la 2<sup>e</sup> lettre désigne l'atelier de Romans, sous la 3<sup>e</sup> celui d'Embrun; les autres ateliers sont Crémieux et Briançon.

De Jean (1416-1417), la seule monnaie connue est un billon à l'écu carré. Charles VII dauphin n'a pas de type nouveau; de plus en plus, on se sert des types français avec adjonction d'un petit dauphin, soit avant les légendes, soit dans un des cantons de la croix. L'écusson est celui de Vienne ou celui de France-Dauphiné. Mais le titre des espèces s'altère d'une façon inquiétante et ne se relève qu'après la mort de Charles VI.

Louis II (1440-1456), c'est-à-dire le roi Louis XI avant son avènement au trône, relève un peu la monotonie des monnaies delphinales en frappant des écus d'or au champ écartelé; nous en connaissons de nombreuses variétés. Ses pièces d'argent et de billon portent, la plupart, le même type héraldique. On lui donne aussi une obole à la légende *IHS*

[XP]CTVS. Il n'y a pas de monnaie frappée à son nom, où il prenne à la fois les deux titres de *rex* et de *dalphinus*. Le dernier dauphin figure sur les monnaies de Louis XIV, frappées au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

§ X. — *Archevêché de Vienne.*

La frappe des monnaies anonymes au chef de Saint-Maurice à gauche n'a dû cesser complètement qu'en 1378. On a de nombreux *gros* (fig. 1596) et *demi-gros*, *doubles*, *deniers* et *oboles* du XIV<sup>e</sup> siècle, la plupart à la légende **MAXIMA GALLIARVM**. De 1310 à 1313, la monnaie de l'archevêque était inférieure d'un cinquième à celle du roi de France, 20 livres viennoises équivalant à 16 livres tournois. L'archevêque Jean II



Fig. 1596

de Nant consentit, en 1405, à ce que la juridiction temporelle de la ville fût commune entre le Dauphin et lui. Dès lors, le Dauphin prit le titre de seigneur et comte de Vienne. L'atelier archiépiscopal de Romans était un atelier delphinal depuis 1342.

§ XI. — *Archevêché de Lyon*<sup>1</sup>.

Le classement des monnaies lyonnaises est très incertain. En se basant sur des considérations de style, on place dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle les *deniers* à l'Λ cruciforme accostée du soleil et de la lune, puis après 1350 ceux qui ont pour décor une bordure gothique, une croix longue ou double, ou feuillue, ou fleurdelisée. Sous l'épiscopat de Charles d'Alençon (1365-1375), on frappait des *gros* d'argent valant 8 deniers viennois, en même temps que des *deniers blancs* qui n'en valaient que 6 et 2, et des *deniers noirs* équivalant à ceux de Vienne. Nous en avons plusieurs. Sur le *fort* (ou double denier vien-

1. Caron, *Monnaies féodales*, p. 304.

nois), le nom **KROL** est inscrit dans le champ, sous une mitre; sur d'autres, on voit un grand **K**, mitré ou non, entre deux lis. Ce seraient des contrefaçons de la monnaie française si la légende **PRIMA SEDES**, souvent avec **GALLIARVM**, n'y était pas conservée. L'atelier de l'évêque était installé dans son château de Bechevilain; l'atelier royal, transféré de Mâcon à Lyon en 1414, n'y fonctionna effectivement qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

## § XII. — Principauté de Dombes<sup>1</sup>.

Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, Humbert IV de Thoire et Villars et son frère Henri, archevêque de Lyon, résidaient à Trévoux et y battaient monnaie à l'exemple de la plupart des barons et prélats du royaume d'Arles. Humbert VII, en 1402, vendit sa seigneurie à Louis II, duc de Bourbon, dont le fils, Jean I<sup>er</sup> (1410-1434), ouvrit un atelier monétaire à Trévoux dès 1414. Prisonnier des Anglais à la bataille d'Azincourt (1415), il mourut, vingt ans après, en captivité; mais sa femme, Marie de Berry, et son fils Charles (1434-1459), comte de Clermont en Beauvoisis, continuèrent en son absence la fabrication de la monnaie, malgré l'opposition du duc de Savoie. Jusqu'ici, aucune pièce remontant à cette époque, ni à la période antérieure, n'a été retrouvée; la série numismatique des Dombes ne commence qu'avec le fils aîné de Charles, Jean II, duc d'Auvergne (1459-1488).

Jean est le premier prince français qui ait frappé des pièces d'or au type italien de la Renaissance; il s'inspirait de celles du duc de Milan, François Sforce. Sur le *teston d'or*, on voit son buste, diadémé, paré du collier de l'ordre de Saint-Michel et entouré de la légende: *Iohs dux Borbonii Trevorci dns*. L'ordre de Saint-Michel a été fondé en 1469, et Jean de Bourbon fut de la première promotion. Au revers du teston, les mots *dextera dni exaltavit me* se lisent autour de la figure du duc à cheval. Les billons sont presque tous copiés sur la monnaie royale, à cette différence que les petites couronnes décoratives sont supprimées et remplacées par des flammes, et qu'une brisure accompagne les lis héraldiques. Le nom de Trévoux est orthographié: *Trevorci*, *Trevolci*, *Tri(volci)*. Comme légende de revers, le *sit nomen*, etc. des pièces françaises est maintenu, s'il ne s'efface pas devant des paroles de charité chrétienne: *date et dabitur vobis* ou *dispersit dedit pauperibus*.

1. Mantellier (P.), *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*. Paris, 1844.



On possède un essai unique, en cuivre, de l'écu d'argent que Jean II se proposait de faire frapper. Son type est le duc debout, tenant l'épée (collection Hoffmann, *Monnaies féodales*, n. 463).

Pierre II (1482-1503), sur les monnaies antérieures à la mort de son frère, s'appelle comte de Clermont (*comes Clarimontis*), car il n'était alors que seigneur du Beaujolais. Son *teston d'or* existe en deux variétés : l'un pareil à celui de Jean, l'autre anonyme et portant autour du buste, au lieu d'un nom propre et d'un titre, la légende pieuse : *in te domine speravi* (fig. 1597). Sur le billon, les lis à la brisure et le verset



Fig. 1597

*dispersit dedit pauperibus* se retrouvent fréquemment. Les lettres **PA** dans les cantons de la croix sont les initiales de Pierre et de sa femme Anne de France, fille aînée de Louis XI.

§ XIII. — *Évêché de Grenoble.*

Pendant une cinquantaine d'années, les évêques de Grenoble monnayèrent en commun avec le Dauphin de Viennois, comte d'Albon. L'une des faces de la monnaie était réservée au prince qui y mettait ses armes (le dauphin) et son titre *dalphinus Vien(nensis)*, sans y ajouter son nom ; le revers restait à la disposition de l'évêque et porte la légende



Fig. 1598

*eps Gronopol'*, ou simplement *ses Vincencius* (fig. 1598). Mais ces pièces anonymes, en argent et en billon, furent bientôt suivies d'autres, portant l'initiale du nom du dauphin. Celles d'Humbert I<sup>er</sup> (1280-1307) ont une *h'*, celles de Guigues VIII (1319-1333), un **G**, s'il n'y a pas, comme sur le carlin, **GVIGO** en toutes lettres. De Jean II (1307-

1319), on ne connaît pas de pièce attribuable à ce monnayage mixte, qui nous donne une idée des pièces analogues fabriquées à Arles et non encore retrouvées.

Cependant, nous ferons remarquer qu'à une seule exception près (denier et obole d'Humbert), les mots *eps Gronopol'* sont remplacés par le nom de saint Vincent sur toutes les pièces portant l'initiale du nom du Dauphin.

#### § XIV. — *Archevêché d'Embrun*<sup>1</sup>.

On ne connaît que quatre monnaies d'Embrun, frappées par les quatre prélats suivants :

Raimond III de Médullion (1289-1295).

Raimond IV Rabaud (1319-1323).

Pasteur de Sarrats (1339-1351).

Michel-Étienne de Perellos (1379-1427).

Toutes ces pièces portent au revers le mot **EBREDVNENSIS**, et à l'exception de Pasteur, dont le nom est écrit en toutes lettres (*Pastor archieps*), l'initiale seule du prénom (**R** pour les Raimond, **M** pour Michel) indique l'archevêque qui a exercé son droit monétaire. Il y a trois types : le prélat mitré debout, bénissant et tenant la crosse (*gros* d'argent attribué à Raimond III, et *double denier* de Pasteur), le buste mitré de profil (*double denier* de Raimond IV), enfin la mitre seule (*denier* de Michel)<sup>2</sup> imitée de celle du pape d'Avignon. Dans des ordonnances de 1401 et 1420, Michel-Étienne figure comme faux-monnayeur ; il avait maintenu son atelier à côté de celui du roi-dauphin, transféré de Mirabel à Embrun, dès l'année 1406, pour faire cesser les abus qui y régnaient.

#### § XV. — *Comté, puis duché de Savoie*<sup>3</sup>.

Le monnayage des comtes de Savoie était extrêmement actif. Déjà

1. Maxe-Werly, *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun* (Valence, 1890). — R. Vallentin, *Documents inédits relatifs au monnayage des archevêques d'Embrun*. Bull. de num. III (1895), p. 10.

2. A. Blanchet, *Revue num. fr.* 1901, p. 109.

3. D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*. Turin, 1841. 2 vol. in-4°. — Perrin (André), *Catalogues des médailliers de Savoie à Chambéry* (1883) et à Annecy (1885). — G. Vallier, *Glanures monétaires de Savoie*. Chambéry, 1881.

vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, ils n'avaient pas moins de huit ateliers : Aiguebelle, Suse, Chambéry, Saint-Maurice-d'Agaune, Saint-Symphorien-d'Ozon, Bourg-en-Bresse, Pont d'Ain et Saint-Genix. Plus tard, ils en ouvrirent d'autres à Pierre-Châtel, Nyon, Cornavin et Aix-les-Bains. Aussi, dès Amédée V (1285-1323), qui adopta le système de Saint-Louis, nous trouvons de jolies séries de pièces et dont les coins offrent d'innombrables petites variétés. Le *gros de Piémont* (fig. 1599),



Fig. 1599

équivalant à peu près au double esterlin, a pour type une aigle à deux têtes, car le comte était prince de l'Empire. Un autre *gros*, à l'aigle éployée regardant à gauche, porte la légende *IN ITALIA MARCHIO*. Le *denier* conserve le type des vieilles monnaies savoisiennes, l'étoile à six rais, mais au revers il offre tantôt la croix cantonnée des lettres *AMED'*, tantôt l'écusson de Savoie.

L'étoile est supprimée par Édouard (1323-1329) qui n'emploie pour le *fort* que l'écusson (*de gueules à la croix d'argent*) et un grand *A* gothique entouré d'étoiles, tandis que l'*obole* porte un grand *€* gothique, initiale de son nom. Son frère Aimon (1329-1343), sur un *grand denier blanc*, inscrit en plein champ ce même *A* et le complète par la légende marginale *IMO:COMES* (fig. 1600). Sur d'autres monnaies, il dispose



Fig. 1600

en croix les lettres *A-I-M-O*. Son *douzain* reprend les douze besants de l'esterlin, en même temps que les fractions du douzain, selon leur valeur, n'admettent que quatre ou deux besants. On a publié son imitation du *double parisien* de Philippe de Valois, frappée à Chambéry (1340-1341); le nom *AIMO* y est accompagné de deux lis, et la croix du revers est fleurdéliée.

Amédée VI (1343-1383) est le premier comte qui ait frappé de la monnaie d'or : *florins* au lis (+ AMED' COMES), *agnels* et *écus d'or* au type français. Sa plus belle pièce d'argent, un *gros*, représente dans un quadrilobe allongé l'écu de Savoie penché sous un heaume, entre deux lacs d'amour. Une imitation du *coronat* porte la légende énigmatique : **KBTRO ITB DVX**.

D'Amédée VII (1383-1391), nous possédons un *florin d'or* modifié, le lis ayant cédé la place à l'écu heaumé. Sur ses monnaies d'argent, on rencontre déjà la croix formée de quatre lacs d'amour aboutés, qui était comme sa devise parlante, et la tête de lion ailée commence à orner le cimier du heaume. Au pays de Vaud, redevenu savoisien, il rouvrit l'atelier de Nyon et y fit frapper des pièces à la tête de Saint-Pierre, ressemblant à celles des évêques de Genève. Dans le champ d'un de ses *gros*, on lit les mots **EN PREU**, accostant le heaume, et sur un autre, il emprunte au roi de France la légende *benedictum sit nomen*, etc. La croix de Saint-Maurice figure pour la première fois sur un *écu d'or* frappé à Avigliana (1391).

Amédée VIII, d'abord avec le titre de comte (1391-1417), puis avec celui de duc (1417-1439), se distingue par de nombreuses innovations. Tout en conservant l'**A** gothique traditionnel, il emploie de préférence le cimier de Savoie ou cette mystérieuse devise **FERT** qui se retrouve sur ses sceaux. La croix du revers des pièces d'argent est parfois celle de Saint-Maurice, tréflée, parfois elle est formée de lacs d'amour. L'initiale **S** figure sur quelques billons. La croix alaisée et l'écu losangé ont pris ces formes sous le règne d'Amédée VIII. Un *gros tournois* représente Saint-Maurice à cheval; sur le *demi-gros*, le même saint est debout, tenant l'étendard, et sur les *ducats* de 1430, frappés après l'érection du comté en duché, il reparait, donnant la bannière au duc agenouillé. Ce dernier type est naturellement inspiré par les sequins de Venise, mais les personnages y prennent une position inverse à celle de Saint-Marc et du doge. Enfin, on voit sur une obole le buste nimbé, de face, du bienheureux Amédée. Les titres du prince sont : *comes Sabaudie dux Chab(laisii)*, *in Italia marchio princeps*, ou simplement *dux Sabaudie*; la formule *dei gracia* se lit sur un *demi-gros* de 1392.

La plus belle pièce de Louis (1439-1465) est le *cavalier d'or* à la légende pieuse *deus in adiutorium nostrum intende*. Le duc y chevauche au galop, armé de pied en cap, comme sur toutes les monnaies similaires du moyen âge. Sur l'argent et le billon, une grande **L** gothique se substitue à l'**A** des Amédée et, sur une *obole*, une grande **S** dans le champ se complète en inscription marginale par **ABAVDIE**. La croix du revers est parfois cantonnée de lacs. Au revers d'un *double gros* d'argent, la

figure du saint d'Agaune est remplacée par une croix de Saint-Maurice entourée des mots : *Sanctus Mauricius dux Theob* (sic). Parmi les titres du prince, on remarque : *princeps imperii eter(ni)*, et, dans l'orthographe des légendes, un  $\Theta$  grec maladroitement substitué au D (LV $\Theta$ O-VICVS  $\Theta$ VX SABAV $\Theta$ IE).

Amédée IX (1465-1472) continue la frappe du *ducat d'or au cavalier* (fig. 1601) et de la plupart des monnaies d'argent et de billon de son prédécesseur. Même le  $\Theta$  grec s'y retrouve, car, autour du grand  $\Lambda$  gothique de son nom, il y a : ME $\Theta$ EVS DVX.



Fig. 1601

Dans la série monétaire de Philibert I<sup>er</sup> (1472-1482), c'est le grand P et c'est la croix de Saint-Maurice qui reviennent le plus souvent.

### § XVI. — Seigneurie de Piémont.

Amédée IV, comte de Savoie, laissa à son frère cadet, Thomas II, la seigneurie de Piémont (1244). Thomas III, mort en 1282, fit l'acquisition de la ville de Pignerol. Son fils Philippe (1301-1334) épousa à Rome l'héritière de la Morée, Isabelle de Villehardouin, et prit le titre de Prince d'Achaïe (1301). Après un séjour de deux ans en Grèce, où il fit frapper de nombreuses variétés du *denier tournois* (PHS · D · SAB · P · ACHE. R̄ Châtel. DE CLARENCIA), Philippe revint en Italie (1305), et son atelier monétaire de Turin émit toute une série de pièces, les unes aux types savoisiens, les autres copiées sur des coins étrangers. Son *gros de Piémont* à la double aigle et à la croix cantonnée de P-H-I- $\bar{L}$  est exactement pareil à celui d'Amédée V ; son *gros tournois*, bordé de lis, et ses *denier* et *obole tournois* à l'étoile ont pour légendes : PHILIP PRICES et TORINVS CIVIS. Mais en même temps les comtes de Provence firent valoir leurs prétentions à la souveraineté du Piémont, et nous avons des *gros* et *deniers tournois* de Charles II d'Anjou, qui portent, après le titre de Roi de Sicile, celui de CO(m)ES PED' MONTIS. Il en est de même du petit *coronal* de Robert d'Anjou. Jacques d'Achaïe (1334-1367) monnayait dans sa résidence de Pigne-

rol. On voit le buste de Saint-Donat, patron de cette ville, sur une pièce d'argent ; d'autres types sont l'écu brisé de Savoie et un grand I gothique, initiale du nom de Jacques. Le même écu brisé se retrouve sur le *florin d'or* et le *demi-gros* d'Amédée d'Achaïe (1367-1402), mais penché sous le heaume au lion, et l'image de Saint Jean, en pied sur le *florin*, reparaît, visible jusqu'aux genoux, sur le *demi-gros* de Turin ; en buste, sur le billon. Deux grandes S dans le champ, ou les lettres prin, bordées de traits parallèles, rappellent les monnaies savoisiennes. Le frère d'Amédée, Louis d'Achaïe (1402-1418), emploie les mêmes coins, légèrement modifiés, avec l'L gothique, qui se complète, sur un *tiers d'obole*, par la légende circulaire VDOVICVS. A sa mort, la branche cadette étant éteinte, le Piémont fut réuni au duché de Savoie.

### § XVII. — Seigneurie de Vaud<sup>1</sup>.

Louis I<sup>er</sup> de Savoie (1284-1302), devenu seigneur de Vaud, obtint de l'empereur Rodolphe le droit d'y battre monnaie et ouvrit un atelier à Nyon (non pas à Thierrens), ville qui dépendait au spirituel de l'évêque de Genève. Ses *deniers* portent le vieux type du temple carlovingien, et leur légende, + LVDOVICVS DE SABAVDIA, est répartie entre les deux faces de la pièce. Les évêques de Genève et de Lausanne mirent opposition à ce monnayage. Mais Louis II (1302-1350) parvint à s'entendre avec Genève, à la condition de choisir des types différents de ceux de l'évêque et de lui abandonner une part des bénéfices de la fabrication. En dehors de ces *deniers* et *oboles* au temple, les monnaies de



Fig. 1602

Louis II, frappées à Nyon et à Pierre-Chastel, sont toutes des contrefaçons. Il imita l'*esterlin* de l'empereur Louis de Bavière, le *delphinal* de Guigues VIII, le *gros tournois* (PETRCORV autour du châtel), puis les *gros* à la couronne et à la fleur de lis et même le *double paris* (fig. 1602) de Philippe de Valois. Après sa mort, sa fille Catherine vendit la seigneurie à son cousin Amédée VI, comte de Savoie.

1. *Revue de num.*, 1850, p. 142. 1860, p. 151. 1866, p. 461. — Rod. Blanchet, *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman* (Lausanne, 1854), p. 81.

§ XVIII. — *Évêché de Coire*<sup>1</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les évêques de Coire continuent la frappe des bractéates uniface au type du bouquetin grim pant, d'abord sans différent monétaire, plus tard avec les lettres **C, H, O, P**, selon qu'ils s'appellent Conrad, Henri, Ortlieb ou Paul (fig. 1603).



Fig. 1603



Fig. 1604

Mais déjà d'Ortlieb de Brandis (1458-1491) on connaît une pièce de 3 kreuzer aux armes de l'évêque (**R<sup>L</sup> SALVE · CRVX · DIGNA**), et un sixième de batzen au même revers (fig. 1604) existe de Paul Ziegler (1503-1541) que nous retrouverons au volume suivant.

§ XIX. — *Évêché de Sion*<sup>2</sup>.

Les premières monnaies de cet évêché, un des plus anciens de la Suisse, sont de Walther II de Supersax (1458-1482), qui venait de se soustraire à la tutèle séculaire des ducs de Savoie. On a de lui quelques *vierer* à son écusson personnel et à la légende **WALTHER' · EPS' · SE-DVN'**; au revers, un grand **W** et la suite de ses titres : **PREF' ET COMES VALLES(iae)**. Au même prélat, on attribue un *haller* uniface à la tête de Saint-Théobald (**S · T**) de Montferrat. L'époque moderne commence à Sion avec le successeur de Walther II, Josse de Silinon.

§ XX. — *Comté de Genevois*<sup>3</sup>.

Les comtes de Genevois eurent leur capitale et leur atelier monétaire à

1. *Revue num.*, 1868, p. 214 (article de M. Trachsel).

2. Rod. Blanchet, *Monnaies des pays voisins du Léman*, p. 117.

3. Perrin (A.), *Catalogue du médaillier de Savoie au Musée d'Annecy*, p. VII. — Demole, *l'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy* (Genève, 1883).

Annecy, où, de 1356 à 1362 et de 1374 à 1391, ils firent frapper toute une série de jolies pièces : sizains, deniers et mailles, sans s'inquiéter des droits régaliens ni de l'évêque de Genève, ni du comte de Savoie. L'empereur Charles IV leur avait conféré ce privilège en 1355. Nous possédons les monnaies de deux comtes : Amédée III (1320-1365), créé Prince de l'Empire, et Pierre (1371-1394). Leur *sizain* d'argent (**AMED : COMES : GEBENS** ou **PETRVS : CO : GEBENES**), de type tout savoisien, porte, dans le champ ou dans un quatrefeuilles, l'écu de Genevois penché sous un casque. Le casque se termine, sur les pièces d'Amédée par deux cornes de chèvre, sur celles de Pierre par une tête humaine barbue et munie des mêmes cornes. Au revers, on lit : **FIDELIS IMPERII** autour de la croix. Le type des *deniers* et *mailles* est purement héraldique, mais leurs légendes sont moins abrégées. Les deux princes ont fait frapper des *florins* d'or, analogues à ceux de la Savoie.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, le Genevois fut cédé à la Savoie.

### § XXI. — Évêché de Genève.

Dans toute cette période, les deniers et oboles à la tête de Saint-Pierre



Fig. 1605

ne cessent d'être frappés à profusion (R souvent **GENEVAS**), et leur aspect devient de plus en plus barbare (fig. 1605).

### § XXII. — Évêché de Lausanne<sup>1</sup>.

A partir de 1375, les évêques cessent de frapper des monnaies anonymes, et, en même temps, le *demi-gros* d'argent, appelé *sizain* parce qu'il valait 6 deniers, vient prendre place à côté des deniers et mailles en usage. Gui de Prangins (1375-1394), pour opérer cette innovation, fait venir à Lausanne un maître flamand, Pierre Manfred. Son *demi-gros* (*sesen*), avec **GUIDO EPS LAVSAN**, imité des pièces milanaises au

1. Morel-Fatio, *Histoire monétaire de Lausanne* (1394-1496). Lausanne, s. d.



type du Saint-Ambroise assis, représente un évêque assis et bénissant, la crosse à la main, le blason de famille à ses pieds. Au revers, une croix pattée, inscrite dans un quatre-feuilles, est entourée de la légende : *sit nomen domini benedictum*.

De Guillaume de Menthonay (1394-1406), nous avons des pièces identiques et un *trésel* (valant trois deniers) au type de l'évêque à mi-corps, la croix cantonnée de coquilles ; mais on retrouvera, un jour, son *gros* d'argent, et même son *écu* d'or, car le monnayeur milanais, Jean de Canturio, qui entra au service de l'évêque en 1396, prit l'engagement de frapper ces espèces, en dehors des demi-gros, deniers et oboles.

Sous Guillaume de Challant (1406-1431), nous voyons deux types nouveaux : la Vierge à l'enfant et, au revers de quelques pièces, une croix chardonnée. Georges de Saluces (1440-1462) donne à ses armes de famille une importance particulière en les plaçant toutes seules sur l'avvers de ses monnaies. En 1452, le duc de Savoie accorde aux florins d'or de Lausanne l'autorisation de courir librement dans ses États.

Guillaume V de Varax (1462-1466) a frappé le premier *double gros* d'argent ; une seule pièce, à son *écu* personnel, est connue de Jean Michaëlis (1466-1468). Après lui, pendant une longue vacance de siège (1469-1472), l'évêché fut administré par Barthélemy Chuet, évêque de Nice, dont le *gros* porte la légende : **B : EPS : NICIENS : ADMINISTRATOR : LAVSA**<sup>1</sup>. Enfin, il existe une petite monnaie de Julien de la Rovère (1472-1476), portant un 1 gothique dans le champ. Il n'est pas besoin d'insister sur la rareté extrême de presque toutes ces pièces.

On attribue aux différentes vacances de siège les monnaies anonymes qui portent, d'un côté, un temple (**SEDES LAVSANE**), de l'autre, une croix (**CIVITAS LAVSANE**). La légende **CIVITAS LAVSAN(e)** se retrouve en effet sur des deniers de Guillaume de Challant.

### § XXIII. — Comté de Neuchâtel.

En 1347, Louis I<sup>er</sup> de Chalon (1343-1373) reçut de l'empereur Charles IV le droit de frapper de la monnaie d'or et d'argent, et ce droit fut confirmé en 1354 et 1358. On connaît trois variétés de deniers qui portent son nom, **LVDOVICVS**, et dont l'avvers représente une façade de temple avec la légende **NOVI CASTRI**. De la fille de Louis, Isabelle

1. Revue num., 1863, p. 43. Les mots *pulchra ut luna, electa ut sol*, qui entourent le buste de la sainte Vierge, sont tirés de l'ancien Testament.

(1373-1395), on n'a que de petites bractéates quadrangulaires, figurant un casque à cimier, la visière rabattue, entre les lettres gothiques  $\mathfrak{R} \cdot \mathfrak{C}$ . Cependant, Neuchâtel se trouve en dehors de la zone des bractéates, dont la limite extrême va de Bâle à Fribourg.

§ XXIV. — *Abbaye de Saint-Oyen (Saint-Claude).*

Après avoir obtenu de l'empereur, en 1360, le renouvellement de droits monétaires très anciens (voir p. 773), l'abbé Guillaume IV de Beauregard (1348-1380) fit frapper des *francs à pied* en or, dont un seul exemplaire est parvenu jusqu'à nous. Sous un dais orné de crosses, et dans un champ semé de fleurs de lis, on y voit l'empereur debout, couronné, tenant l'épée et la main de justice. Légende : **G · DEI · GRACIA · ABAS** (sic). **SANTI · OGEND'**; le revers est celui des écus royaux de France. Si le nom latin de saint Oyen (*Eugendus*) y est écrit *Ogendius*, cela s'explique par l'orthographe médiévale : Saint-Ouyan.

L'an 1374, le même abbé contrefaisait, à Moirans, les blancs du roi. On ignore la date exacte à laquelle l'abbaye prit le nom de Saint-Claude.

§ XXV. — *Archevêché de Besançon.*

Pendant deux siècles encore, le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup>, les archevêques ont continué la frappe des *estevendants* anonymes, au type de la main bénissante. Les deniers à l'○ long doivent être placés à cette époque, ceux à l'○ rond sont moins anciens. L'an 1357, l'empereur Charles IV permit aux prélats de frapper de la monnaie d'or, et ce privilège leur fut confirmé en 1423 par Sigismond; mais il n'est pas probable qu'ils en aient profité.

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LA LORRAINE ET LES TROIS ÉVÊCHÉS

#### § I. — *Duché de Lorraine*<sup>1</sup>.

C'est vers la fin du règne de Ferri III (1251-1303) que se montre pour la première fois en Lorraine une monnaie plus forte que l'ancien *denier* d'argent fin ; c'est le *double denier* portant l'écu lorrain dans une étoile à six pointes. Les angles formés par les rais de l'étoile contiennent les six lettres **FERRIC** ; au revers, une croix fleurdelisée occupe tout le champ et coupe la légende **DVX - LOT - ORE - GIE**. Ce type, un peu simplifié, a été reproduit sur les *deniers*.

Thibaut II (1303-1312), qui avait monnayé dans la seigneurie de Neufchâteau comme héritier présomptif, adopta pour ses *doubles deniers* le type du cavalier armé de toutes pièces et tenant une lance ornée de son fanon ; au revers l'épée en pal est accostée de deux alérions. M. Robert rapporte au même règne l'introduction en Lorraine du *gros tournois*. Thibaut aurait frappé les *gros* anonymes qui remplacent le nom royal par **LVTOREGIE DVX**.

Sous Ferri IV (1312-1328), le système monétaire devient plus compliqué. Au point de vue des types, on peut diviser les nombreuses pièces de ce duc en quatre groupes :

1° Types français : imitations du *gros tournois*, de la *maille tierce*, du *bourgeois fort*, du *denier tournois* et du *denier parisien* (fig. 1606) ;

2° Type anglais : *esterlins* à la tête de face ;



Fig. 1606



Fig. 1607

3° Type belge : *petits gros* au cavalier ; *doubles deniers* au même type ;

4° Types lorrains : *deniers* et *doubles deniers* au guerrier debout, l'épée accostée de trois alérions en pal (fig. 1607).

Toutes les monnaies de Ferri IV paraissent avoir été frappées à Nancy.

A l'exception de quelques *gros tournois* avec **TVRONVS DVCIS** et **R. LOTHORINGIE**, les pièces émises par Raoul (1329-1346), qui ajoute à son titre celui de *marchio*, portent un type national et se distinguent par de véritables qualités artistiques. Ce type est tantôt une épée nue accostée de deux écus lorrains, tantôt l'écu, dans une bordure trilobée, est posé sur une épée en pal. Sur quelques *doubles deniers*, l'épée nue se trouve entre deux alérions, tandis qu'au droit se montre la bande des armes ducales, en plein champ dans un quadrilobe.

La plus forte monnaie de Raoul est le *gros lorrain* valant un peu plus des deux tiers du gros tournois.

Le duc avait épousé en secondes noces Marie de Blois, fille de Gui I de Châtillon. A sa mort, sur le champ de bataille de Crécy, le gouvernement, ou, comme on disait alors, la *mainbournie*, passa à sa femme, comme tutrice d'un fils mineur, Jean I<sup>er</sup>.

Nous possédons de fort belles monnaies frappées sous la régence de Marie de Blois (1346-1348). Ce sont de grandes *plaques* ou *doubles gros* d'argent frappés sur le modèle des pièces que l'alliance monétaire entre Jean l'Aveugle et Henri comte de Bar avait mises en circulation. Elles portent l'écu écartelé de Lorraine et de Châtillon, et leurs légendes sont : **IOHANNES · DVX · MARCHIO · DE · LOTORIGIA** (fig. 1608), **MONETA ·**



Fig. 1608

**DE · NACEI** ou **MONETA : NOVI : CHAS** (Neufchâteau), ou encore : **MARIE DVCHESSE MANBOVRS DE LA DVCHIE**. Cette dernière, en français, est très remarquable pour l'époque.

Jean I<sup>er</sup> (1346-1389), devenu majeur, se servit du même type, à Nancy et au château de Prény. Ses autres ateliers furent Neufchâteau, Sierck et Mirecourt.

Il introduit la monnaie d'or en Lorraine. **LOTTRIER DVX** ou **IOHES LOT · DVX**, se lit sur ses *florins* au lis. Ses graveurs de coins ont beaucoup de talent et d'imagination. A défaut de documents écrits, il est impossible de rien préciser quant à l'ordre chronologique des émissions,

et il est presque aussi difficile de donner des noms aux pièces d'argent. Une *plaque* (*double gros*) nous montre l'écu de Lorraine surmonté d'une épée en pal entre deux casques cimés d'alérions (fig. 1609) ; sur une autre,

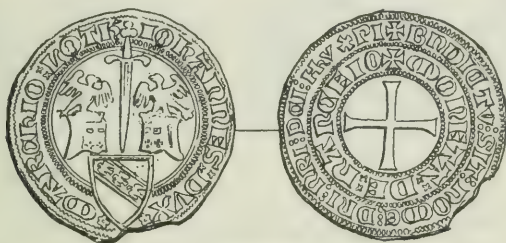


Fig. 1609

le duc est représenté à mi-corps, dans l'attitude du port d'armes, l'écu national attaché à l'épaule ; le revers de la même pièce a un petit écu penché, tenu par une aigle essorant. Ce type a été reproduit sur des *demi-*



Fig. 1610

*gros* (fig. 1610). D'autres *gros* et *demi-gros* portent le duc debout tenant l'épée, ou un écu penché sous le heaume. Les motifs introduits par Raoul se retrouvent aussi, et très souvent (fig. 1611-1615). Bref, dans toute cette



Fig. 1611

série de Jean I<sup>er</sup>, il n'y a qu'une seule pièce qui soit inspirée d'une monnaie étrangère : le billon copié sur les *doubles* de France et portant **MAR · CHI** en deux lignes sous un alérion (fig. 1616).

Blessé à la bataille de Poitiers, Jean I<sup>er</sup> fut fait prisonnier et conduit en Angleterre, où il resta jusqu'en 1360.

En 1371, un traité conclu entre le duc de Lorraine et Robert de Bar obligea ce dernier à fournir au duc Jean, dans la ville de Nancy,



Fig. 1612



Fig. 1613

des lingots d'argent pour une somme de vingt mille florins, afin de fabriquer, à Nancy même, des espèces marquées aux noms et armes des deux contractants. Les pièces qu'on a retrouvées portent, en effet,



Fig. 1614



Fig. 1615

l'écu parti de Lorraine et de Bar, avec la légende **IOHANES : ET : ROBERTVS : DVX :** (fig. 1617), presque toujours suivie d'un **S'** (*socii*), ou avec **SOCI** dans les cantons de la croix. Elles sont frappées à Nancy et à Saint-Mihiel.



Fig. 1616



Fig. 1617

On n'a pas de monnaies d'or de Charles II (1390-1431), mais son règne ne le cède en rien au précédent sous le rapport de la variété des types monétaires. Un grand nombre de coins sont pareils à ceux de



Fig. 1618



Fig. 1619

Jean I<sup>er</sup> : le duc debout (fig. 1618), l'écu dans une épicycloïde ou penché

sous un heaume. D'autres constituent une innovation ou un retour aux types anciens, par exemple l'écu penché brochant sur une épée en pal, le cavalier fig. (1619), le lion accroupi coiffé d'un heaume et tenant une épée et l'écu de Lorraine.

Les ateliers de Charles II sont au nombre de trois : Nancy, Sierck et Saint-Mihiel. Cette dernière ville faisait partie du duché de Bar ; mais René d'Anjou, duc de Bar, ayant épousé en 1419 Isabelle, fille aînée et héritière présomptive de Charles II, consentit à y frapper monnaie au nom de son beau-père.

Après la mort de Charles II (1431), son gendre René d'Anjou eut pour compétiteur Antoine de Vaudemont, petit-fils du duc Jean I<sup>er</sup>, qui réclamait la Lorraine comme fief masculin. Les monnaies d'Antoine sont faites à Vézelize. On connaît de lui un *gros*, un *demi-gros* et un *denier* ayant pour type la bande aux alériens lorrains et, au revers, l'épée en pal accostée d'un **A** et d'un alérien ; puis un *gros* au type du prince debout. Les légendes sont : **ANTHONIVS · V · C · D · LOTHO · Z · M** ou simplement **ANTHONIVS · DE · LOTHO' · Z · C**, avec **MONETA · NOVA · FCA · VESELI**. Antoine ne renonça définitivement au duché de Lorraine qu'en 1441.

René I<sup>er</sup> d'Anjou (1431-1453) a une numismatique lorraine assez insignifiante, et ses monnaies d'argent sont en général de mauvais aloi. C'est lui qui introduit la croix à double traverse, appelée *croix de Lorraine*, et qui n'est autre que la croix de la maison d'Anjou. On a, de René I<sup>er</sup>, des *gros* au duc debout, tenant de la main gauche l'écu à ses armes ; puis des *gros* et leurs subdivisions à l'écu posé sur une épée droite, des pièces aux armes en plein champ etc., toutes frappées à Nancy et à Saint-Mihiel.

Habituellement, le duc prend les titres de **DVX · BARREN · LOTH · M**(*archio*), parfois il y ajoute **P · CO** (*Provinciae comes*).

En 1453, René, fatigué du poids des affaires, se démit de ses duchés de Lorraine et de Bar en faveur de son fils Jean de Calabre (1453-1470). Ce prince ne mit son nom (**IOHANS DVX B Z LO**) que sur quelques menues monnaies nanciennes de faible valeur.

Son successeur, Nicolas d'Anjou (1470-1473), est plus mal partagé encore, car on ne possède aucune pièce à son nom. De Saulcy suppose que, sous Jean et Nicolas, les monnaies continuèrent à être frappées au nom du duc René I<sup>er</sup> qui vécut jusqu'en 1480.

Nicolas mourut sans enfants, laissant ses duchés de Lorraine et de Bar à René II de Lorraine-Vaudemont (1473-1508), petit-fils, par son père, d'Antoine de Vaudemont, l'antagoniste de René I<sup>er</sup>. Son règne marque dans l'histoire par la lutte soutenue contre Charles le Témé-

raire, duc de Bourgogne, qui, après d'éclatants succès, vint périr misérablement sous les murs de Nancy.

Pendant qu'il était en guerre avec les Bourguignons, René II fit peindre sur sa bannière un bras armé d'une épée nue et sortant d'un nuage, avec la devise : *adjura nos Deus salutaris noster*, ou : *fecit potentiam in brachio suo*. Cet emblème et ces devises se retrouvent sur les monnaies et ont été conservés par la plupart des ducs suivants.

René, qui s'intitule roi de Sicile et de Jérusalem, comme René d'Anjou, eut une série monétaire nombreuse. On y remarque des *florins* (fig. 1620) et *demi-florins* d'or au Saint-Nicolas debout, accosté de la cuve aux trois écoliers ; des *ducats* d'or, où le buste de Saint-Georges,



Fig. 1620

recouvert d'une armure, la targe à l'épaule et la bannière à la main, apparaît au-dessus d'un écusson parti de Lorraine et de Bar. Les florins sont de Nancy, le ducat porte le nom de l'atelier de Saint-Dié (**M · NOVA · FACTA · I · SCTO DEODATO**). Quant aux monnaies d'argent, elles sont très variées.

C'est sous René II que la Lorraine fait les premiers essais du monnayage à flan épais. Sans parler d'un *écu* d'argent de 1488, nous avons des *testons* de 1499 et 1500.

Le règne du duc Antoine (1508-1544) appartient donc entièrement à la période moderne, bien qu'on ait continué à employer des lettres gothiques jusqu'aux premières années de Charles III.

Il n'est pas hors de propos de dire un mot sur le blason des souverains de Lorraine. Jusqu'à Charles II, ils n'eurent d'autres armoiries que celles de leur maison. Lorsque Charles II fut nommé tuteur de son gendre et gouverneur du Barrois, il écartela son écu des armes de Lorraine et de Bar. René I<sup>er</sup> écartela son écusson d'Anjou avec Bar brochant sur le tout. Enfin, René II affirme ses prétentions multiples en admettant dans ses quartiers : Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou moderne, Bar, avec un petit écu de Lorraine brochant sur les autres.



§ II. — *Comté, puis duché de Bar*<sup>1</sup>.

Le comté de Bar était situé entre la Lorraine et la Champagne, ayant le Luxembourg au Nord et la Franche-Comté au Midi. Il comprenait aussi quelques petites enclaves, la terre de Mousson, par exemple, que l'empereur Charles IV érigea en marquisat (1354). A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, la partie occidentale du comté ou, pour mieux préciser, le territoire situé sur la rive gauche de la Meuse, devint un fief de la France; il y eut désormais le Barrois mouvant et le Barrois non mouvant.

C'est sous le règne d'Édouard I (1302-1337) que s'introduit dans le Barrois la frappe de la grosse monnaie. Le comte avait créé à Saint-Mihiel, en dehors de l'action du roi de France, un atelier monétaire très actif. Nous connaissons ses imitations de la *maille tierce* de Philippe le Bel; le **TVRONVS CIVIS** du prototype y est remplacé par **ED·CO-MES·BARRI**.

Sous Henri IV (1337-1344), le monnayage comtal se fait à Saint-Mihiel et à Mousson. Les pièces frappées dans le premier de ces ateliers sont copiées sur les espèces françaises. A l'époque où M. de Saulcy écrit son livre, on possédait déjà deux variétés de l'imitation barroise du *gros tournois à la couronne* de Philippe de Valois, et depuis, la trouvaille d'Autreville a mis au jour un *denier tournois* (**TVRONVS BARRI**). A Mousson, les graveurs de coins sont plutôt tributaires du comté de Luxembourg. On y frappe un joli *petit-gros*, où l'écu aux deux bars adossés est entouré de **MONETA MONSIONENSIS**, puis un *double* à l'écu, que sa légende appelle *double moussonais*: **MOTIONS DV-PLEX**.

En 1342, Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, et Henri IV, comte de Bar, conclurent un traité pour la frappe de monnaies communes. Le souverain barrois pouvait les fabriquer « en notre ville de Saint-Mihiel et en notre ville de Sten (Étain) ou ailleurs en notre comté de Bar ou ressort ».

Mais la plupart des pièces qui se rapportent à ce traité sont sans nom d'atelier ou viennent de celui de Luxembourg. Une seule *plaque* porte **MONETA : S : MICHAELIS**. Nous donnons une nomenclature détaillée de ces monnaies au § relatif au *Comté de Luxembourg* (p. 1062); le lecteur voudra bien s'y reporter.

1. L. Maxe-Werly, *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois*, dans la *Rev. belge de Numism.*, 1874-1875, 1894-1896.

Henri IV avait épousé, en 1340, Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel. C'est sous la tutelle de cette princesse, que le jeune Édouard II régna dans le Barrois (1344-1352). Leurs monnaies viennent de l'atelier de Saint-Mihiel; cependant Yolande monnaya aussi dans le comté de Clermont, qui lui avait été assigné en douaire, et l'atelier de Clermont dura jusque vers 1354.

Nous possédons d'Yolande de Flandre les pièces suivantes : 1<sup>o</sup> une *plaque* analogue à celles de l'alliance d'Henri IV et de Jean l'Aveugle; l'écu est écartelé de Flandre et de Bar; 2<sup>o</sup> une *demi-plaque* au même type; 3<sup>o</sup> une imitation des *doubles* de Philippe de Valois, le champ occupé par le mot **BRANCO** pour simuler **FRANCO**; 4<sup>o</sup> d'autres imitations des *doubles* et *deniers* français, avec **BRAI-CORV** ou **BARICOIT** en deux lignes; 5<sup>o</sup> quelques imitations des *doubles* avec **BRA-NCO** en deux lignes sous une couronne.

Le nom d'Édouard II ne paraît que sur une seule pièce : une *plaque* de Saint-Mihiel, reproduisant le type de la monnaie d'Yolande.

Robert (1352-1411) était encore mineur lorsqu'il succéda à son frère. En 1354, l'empereur Charles IV érigea la seigneurie de Mousson en marquisat, et en 1355 le roi Jean conféra à Robert le titre de duc de Bar.

Comme *comte* de Bar (1352-1355), on ne connaît de lui qu'une *plaque*, où les armes écartelées d'Yolande de Flandre, conservées pour les pièces d'Édouard II, sont remplacées par un écu barrois plein. Les documents publiés par M. Maxe-Werly nous apprennent qu'elle fut frappée en 1354.

Les monnaies *ducales* forment une suite aussi riche que variée, commençant par quatre monnaies d'or. C'est d'abord un *florin* au lis (**ROBERTVS DVX**), puis deux autres variétés du *florin* où le lis épanoui figure au revers d'un type gueldrois, le buste ducal sous un dais gothique. Il y a aussi une belle imitation de l'écu à la couronne de France. L'un des *florins* à type mixte porte **ROBERT · DVX-DVX BARRENS : Z : MAR**; le second et l'écu à la couronne taisent le nom du prince et ne donnent que son titre.

En 1373, Guillaume de Nancy, maître de la monnaie ducale, rendant compte de l'ouvrage fait depuis 1370, mentionne des *florins* d'or, des mailles blanches appelées *beguinettes*, des deniers blancs appelés *heumes* et des deniers noirs. Il s'en faut que toutes les pièces de Robert soient comprises dans cette énumération.

Pour l'argent et le billon, le duc de Bar s'approprie volontiers les types créés par ses voisins. A la Lorraine il emprunte l'écu penché sous un heaume, et les deux écus accolés de son contemporain Jean I. La France lui fournit le modèle du *gros tournois*, le *blanc aux lis* de Char-

les V, où le K couronné est naturellement remplacé par un R, le *poille-vilain à la queue* du roi Jean, le *gros au châtel*, le *gros à la couronne*, le *gros blanc à la fleur de lis*, le *double tournois à la couronne*, le *denier parisien* etc., du même. C'est exceptionnellement que Robert cherche en Aquitaine, pour l'adapter à ses monnaies, le type du *demi-gros* au buste couronné frappé par le Prince Noir. Enfin, le duc de Bar frappe des *plagues au cavalier* et leurs subdivisions, appelées *pallefroys*.

Nous avons déjà parlé de l'alliance monétaire que le duc Jean I de Lorraine conclut en 1371 avec Robert de Bar.

M. de Saulcy donne à Édouard III (1411-1415) deux monnaies anonymes dont l'une est copiée sur le *gros à l'écu* de René I d'Anjou et dont l'autre présente un type local curieux, l'archange Saint-Michel debout, armé d'une lance crucigère et de l'écu de Bar et piétinant le dragon. **SANCTVS : MIC' · ARCHANG** et **MONETA : DVCIS : BARRENSI** sont les légendes de cette pièce.

Édouard III mourut sans enfants. Son frère Louis (1415-1419), cardinal évêque de Châlons-sur-Marne, prit le titre de duc. Aussitôt, sa tante Yolande, reine d'Aragon, revendiqua le Barrois comme lui revenant à elle. Le cardinal, menacé de perdre son procès, prit la détermination de céder son duché à son petit-neveu René d'Anjou (13 août 1419). Dans la même année il obtint l'évêché de Verdun ; il mourut en 1430.

Comme duc de Bar, Louis avait fait frapper un *gros* dont le champ porte l'écu de Bar penché et timbré d'un heaume et dont la légende lui donne le titre de cardinal-duc. D'autres pièces, à types barrois, ne portent que le titre de cardinal.

René d'Anjou (1419-1431) monnaya comme duc de Bar dès son mariage avec Isabelle de Lorraine (1420), d'abord jusqu'à (1424) sous la tutelle de son beau-père, Charles II. Au revers du *gros*, il ajoute les armes d'Anjou. En 1431, il réunit sur sa tête les deux couronnes ducales de Lorraine et de Bar ; mais, sur ses monnaies, le titre de **DVX BARRENSIS** précède celui de **DVX LOTHORINGIAE**.

### § III. — Comté de Vaudemont<sup>1</sup>.

La terre de Vaudemont, entre Toul et Nancy, fut détachée du duché

1. J. Laurent, *Monnaies lorraines*, dans la *Rev. numism.* de 1867. — G. Rolin, *Description de monnaies du XIV<sup>e</sup> siècle découvertes à Buissoncourt* dans les *Mém. de la Soc. des lettres de Nancy* de 1845. — Laprévôte, *Trois monnaies lorraines inédites*, dans le *Journal de la Soc. d'archéol. lorraine* de 1856.

de Lorraine lors du partage des biens de Gérard d'Alsace (1070). Mais le monnayage des comtes de Vaudemont ne paraît avoir commencé que vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il débute par un *denier au cavalier* analogue aux pièces de Ferri III et portant au revers **HENRIC · COM · V**. Cette monnaie appartient évidemment à Henri II (1279-1299).

En 1301, Helisende de Vergi, veuve d'Henri II, épousa en secondes noces Gaucher de Châtillon qui devint administrateur des terres du jeune Henri III, encore mineur. Le nom de Gaucher est inscrit sur des *petits gros au cavalier* et sur des *deniers* au guerrier debout.

Henri III (1299-1339) fit frapper à Châtel-sur-Moselle des *deniers* et des *oboles* copiés sur ceux de Thibaut II : au droit, un guerrier debout tenant l'épée et l'écu (*burélé d'argent et de sable de dix pièces*) ; au revers, une épée nue. Légendes : **H · C · V — MON · CAI**.

Nous ne connaissons pas de monnaies des successeurs immédiats d'Henri III : Henri IV (1339-1346), Marguerite et Anseau de Joinville (1346-1351), Henri V (1351-1374), mais de Jean de Bourgogne, gendre d'Henri V (1374), il existe une *obole* d'argent au type lorrain : **+ IOHAN · DE · BORC**. Alérion. Rev. : **+ MOR : DE : VADMORT**. Grand I entre deux rosaces. Elle faisait partie de la trouvaille de Buissoncourt.

#### § IV. — Évêché de Metz<sup>1</sup>.

Le premier évêque de Metz qui rompt avec l'ancien système monétaire est Renaud de Bar (1302-1319), dont il existe des *doubles deniers* d'Épinal au type du cavalier lorrain ; les deux alérions qui, sur les prototypes, accostent l'épée en pal, sont remplacés par deux petits bars.

On n'a pas retrouvé de monnaie d'Henri Dauphin (1319-1324). Dom Calmet assure qu'en 1321, l'évêque, frère du dernier dauphin de Viennois, confia l'administration de l'atelier d'Épinal à un bourgeois de cette ville.

Louis de Poitiers (1325-1327), comte de Valentinois, n'a laissé qu'une seule pièce, à son buste de face et à ses armes. Les légendes indiquent à la fois le nom de l'évêque et celui de l'espèce : **MONETA D VPLEX LVDOVICI — EPISCOPI METENSIS**.

Son successeur, Adhémar de Monteil (1327-1361) fit battre monnaie avant d'avoir reçu son bref d'investiture.

On possède deux deniers de billon où il porte le titre d'*electus*. L'un, qui faisait partie de la trouvaille de Sierck, est une imitation fidèle de

1. Cf. Robert, *Annuaire de la Soc. de num.*, 1889-1890.

l'estevenant de Besançon, à la main bénissante (fig. 1621); l'autre, qui vient du petit trésor d'Autreville, reproduit le châtel des *deniers tournois* français; sa légende est **TVRON(us) DE VICH**.



Fig. 1621

L'évêque fût sacré dans le courant même de l'année 1327, et aussitôt le titre d'*episcopus* se substitue à celui d'*electus* sur une série de pièces superbes, qui inaugure la suite des espèces frappées sur flan large et mince, et qui ne comprend pas moins de sept types différents :

1° *Plaque* imitée de celle de l'alliance entre Luxembourg et Bar (1342). Elle a pour type principal les armes de Monteil : trois croix de Toulouse avec une crosse brochant sur le tout (fig. 1622). Atelier : Marsal.



Fig. 1622

2° *Gros*. L'évêque à mi-corps, de face, bénissant, est placé entre deux petites croix de Toulouse. Même atelier.

3° *Demi-gros* représentant la lapidation de saint Étienne (fig. 1623). Le premier



Fig. 1623

martyr est agenouillé, les mains jointes, entre deux hommes qui lui jettent des pierres. Au revers, une crosse posée en pal entre deux écus de Monteil. Même atelier.

4° *Tiers de gros* frappés à Metz et à Rambervillers. Évêque à mi-corps, de profil à droite. Revers : croix avec deux soleils et deux croissants dans les cantons.

5° *Denier d'argent* au même type (Metz).

6° *Denier d'argent* et son *tiers*. Même type au droit; au revers, crosse entre deux croix de Toulouse (Marsal et Rambervillers).

7° *Denier d'argent* (Marsal), portant à l'avers : soit l'évêque assis de face, soit son écusson ; au revers la croix cléchée des Monteil.

M. Maxe-Werly veut ajouter à cette suite une imitation du *double parisais à la fleur-de-lis* de Philippe VI, mais la lecture des exemplaires connus est douteuse.

Jean III de Vienne (1361-1365) n'est représenté dans nos collections que par deux pièces : un *gros* et un *demi-gros* (Marsal). Leur type se compose d'un saint Étienne à genoux et d'une crosse entre deux écus aux armes de l'évêque : *de gueules à l'aigle d'or brisé d'un lambel à trois pendants* fig. (1624).

Ce type a été reproduit dans les premières années de l'épiscopat de Thierry V de Boppart (1365-1384) et au même atelier de Marsal ; mais bientôt, Thierry créa les *gros* à l'évêque debout qui comptent parmi les plus belles monnaies du moyen âge. Sur le *tiers de gros*, l'effigie est réduite à mi-corps, et le *sixième* ne présente plus qu'un buste de face. Le système monétaire de Thierry est complété par un billon, l'*angevine*, qui a pour type une  $\Omega$  gothique.



Fig. 1624



Fig. 1625

Le 14 août 1376, Thierry de Boppart engagea son privilège à la cité de Metz pour une période de dix années, et bien avant l'expiration de son bail (1383) il mit l'atelier messin complètement à la disposition des magistrats municipaux. Les successeurs de Thierry, privés de l'officine de Metz, n'auront plus que celles de Vic, Marsal et Épinal.

Raoul de Coucy (1387-1415) a frappé de grands et superbes *gros* — **GROSSVS : D : MAR SAL** — au type de saint Étienne debout, tenant un des cailloux de la lapidation et la palme du martyr ; de chaque côté du saint, on voit l'écu de Coucy brochant sur une crosse. Un *petit gros* ou *double tiers de gros*, la pièce la plus commune de la série, représente saint Étienne en buste au-dessus de l'écu de Coucy ; sur le *demi-gros*, le saint est agenouillé, et les écus de Coucy et d'Harcourt sont séparés par une crosse ; le *tiers de gros* porte les armes de Coucy brochant sur une crosse ; le *double denier* (fig. 1625) et le *denier* n'ont au revers qu'une crosse droite ; enfin l'*angevine* reste ce qu'elle était sous Thierry de Boppart.

Raoul est le seul évêque médiéval de Metz qui ait inscrit sur ses monnaies le nom de sa famille : **RAD · D · COCY** ou **(COVCI) EPVS**.

Avec Conrad Bayer de Boppart (1415-1459) se termine la numismatique messine : ses successeurs jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle renoncent au droit de signer les espèces. Conrad reprend les types de Thierry, mais l'écu de sa famille, *écartelé de deux lions et de deux dextrochères tenant un anneau*, paraît sur plusieurs pièces de son épiscopat.

§ V. — *Cité de Metz*<sup>1</sup>.

En 1334, l'évêque Adhémar de Monteil céda pour deux ans « au maistre escheving et auz treze et aus paraiges et à toute la commu- noteit de la citeit de Mes » la fabrication des monnaies.



Fig. 1626

Nous venons de voir comment, en 1383, Thierry de Boppart abandonna complètement aux bourgeois la propriété de l'atelier messin. La



Fig. 1627

Fig. 1628

Fig. 1629

cité exerça ses nouveaux droits en faisant, avant la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, des émissions considérables de *florins* d'or, de *gros* d'argent, de *bugnes* ou



Fig. 1630

Fig. 1631

Fig. 1632

*tiercelles*, de *demi-bugnes* ou doubles deniers, de *deniers* et d'*angevines*

1. F. de Sauley, *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz* dans les *Mém. de l'Académie de Metz*, 1836.

(quarts de deniers). La plupart de ces monnaies portent l'image de saint Étienne. Sur les *florins* et les *gros* les plus anciens, le patron de Metz apparaît debout, profilé à gauche, dans un double contour elliptique; sur les *gros* plus récents (fig. 1626) et les *bugnes* (fig. 1627), le saint est agenouillé. Les *angevines*, dont la légende **QVARTVS DENAR** indique la valeur, ont le plus souvent dans le champ l'écu messin : *parti d'argent et d'or* (fig. 1628-1632).

## § VI. — Évêché de Toul<sup>1</sup>.

Jean d'Arzilières (1310-1321) introduit à Toul l'usage de la grosse monnaie. Toutes ses pièces sont copiées de monnaies étrangères : un *petit gros*, de deux esterlins, imite à s'y méprendre le type cambrésien de la tête mitrée de face : un autre reproduit le cavalier de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut. L'*esterlin* (encore unique) qu'il frappe à Blénod (**MO-NET-A BL-NOD**), porte un écu parti à deux lions, comme les pièces de Jean I duc de Brabant. Le *double denier* montre le cavalier à droite et l'épée entre deux alérions de Ferri IV de Lorraine; enfin c'est à Renaud de Bar, évêque de Metz, qu'il emprunte le type des *deniers* qu'il fait forger à Liverdun (**MONETA · D' LIBER'**).

Les monnaies royales de France servent de modèle exclusif à toutes celles que l'on connaît d'Amédée de Genève (1321-1330). Cet évêque fit frapper dans son château de Liverdun un *demi-gros tournois* imité du demi-gros de Charles IV, et un *double tournois* à la couronne, analogue à ceux de Philippe de Valois. Les légendes du *demi-gros* de Toul sont arrangées de manière à simuler celles de la pièce française : **+ KASTRO MEVS** et **FLAN CHO LIB' D'**. C'est sous le règne d'Amédée qu'on place les curieux petits deniers au type lorrain (de Ferri IV) du guerrier debout et de l'épée en pal, portant les légendes **TOVL-NO CITEI**. « Sous cet épiscopat, dit M. Robert, les bourgeois de Toul eurent une guerre acharnée avec cinquante gentilshommes du pays; la noblesse lorraine et la bourgeoisie messine vinrent grossir les rangs des deux partis; on se battit plusieurs années; enfin les Toulois gagnèrent deux combats décisifs et imposèrent les conditions de la paix. En présence de ces faits, et si l'on considère que les types du guerrier et de l'épée sont précisément ceux de la Lorraine d'alors, il nous semble que l'on ne doit pas hésiter à reconnaître dans notre *spadin* une monnaie émise

<sup>1</sup> P.-Ch. Robert, *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, in-4, 1844. — *Description de la collection numismatique de M. P.-Ch. Robert*, in-8, 1886.



par les bourgeois dans l'orgueil de leur puissance. **TOVL NO CITEI**, *Toul notre cité!* n'est-ce pas leur cri de guerre inscrit sur leur monnaie ? »

Thomas de Bourlémont (1330-1353) est de tous les évêques de Toul celui dont le monnayage a été le plus actif si l'on en juge par le nombre et la variété de ses espèces répandues dans le commerce des médailles. Les armes du prélat : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces* avec une crosse en pal comme brisure personnelle, y figurent souvent, mais le type le plus ordinaire est l'*esterlin* anglais. L'évêque imite aussi le *gros blanc* à la fleur de lis de Philippe de Valois.

Le dernier évêque de Toul, dont on ait retrouvé des monnaies, est Pierre de la Barrière (1361-1363). Il fit frapper des *gros* et leurs subdivisions, chargés de l'écu épiscopal sur une crosse en pal ; ses armes sont *écartelé à trois fasces et au lion*. Sur toutes ces pièces, Pierre prend son nom de famille : **PETRVS : DE : BARR' : EPS : TVLLI**.

### § VII. — Évêché de Verdun<sup>1</sup>.

Du milieu du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup>, il y a, dans la numismatique verdunoise, une lacune qui sera comblée avec le temps. Les pièces frappées dans l'évêché au XIV<sup>e</sup> siècle sont toutes copiées sur les monnaies royales, et d'assez mauvais aloi. « La France, dit M. Ch. Robert, ayant pris pied en Champagne, se trouva voisine du Verdunois et commença à s'occuper de ce qui s'y passait. A la mort de l'évêque Jean III (1297-1303), Philippe le Bel lui fit donner comme successeur Thomas de Blamont. Ce prélat conclut en 1303 avec son protecteur un traité qui mettait le Verdunois, terre d'Empire, en quelque sorte entre les mains du roi de France. »

Le premier prélat dont, jusqu'ici, on ait retrouvé des monnaies, est Henri IV d'Apremont (1312-1350). On a les cinq pièces suivantes portant son nom :

- 1<sup>o</sup> Imitation du *gros tournois à la couronne* de Philippe de Valois.
- 2<sup>o</sup> Imitation du *gros tournois à la fleur de lis* du même.
- 3<sup>o</sup> Imitation de la *maille tierce* de Philippe le Bel.
- 4<sup>o</sup> Imitation du *denier tournois* du même.
- 5<sup>o</sup> Imitation du *double parisis* du même.

Cette dernière imitation est très adroitement conçue ; l'inscription **REϞΛ · LIS** du prototype devient **LEϞΛ · LIS**, et la fleur de lis qui

1. P.-Ch. Robert, *Monnaies et jetons des évêques de Verdun* dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1885 et 1886.

la surmonte est remplacée par deux feuilles accostant un petit écu à la croix d'Apremont, brisé d'une crose.

Sur les *mailles tierces*, on lit **EC MONETA V[.]RD'**, formule analogue à celle qui se trouve sur les *esterlins* toulois de Thomas de Bourlémont : **EC MONETA NOSTRA**. Les lettres **EC** sont évidemment l'abréviation de *ecce*. Les *deniers tournois* de Verdun, au lieu de **TVRONVS CIVIS**, portent **VIRDONVS CIVIS** et, du côté de la croix, la légende se termine par un **X** parasite pour servir de trompe-l'œil et rappeler l'**X** de **REX**.

Du successeur d'Henri d'Apremont, Hugues de Bar (1351-1362), nous n'avons que des copies du *gros denier blanc*, du *denier blanc à la queue* et du *double tournois à la couronne* frappés par le roi Jean.

Après Hugues, cinq prélats se succèdent à Verdun sans qu'on ait retrouvé trace de leurs monnaies ; mais les documents écrits font croire que l'atelier ne resta pas absolument en chômage :

Jean IV de Bourbon, 1362-1372.

Jean V de Dampierre, 1372-1375.

Gui III de Roye, 1375-1381.

Liébaut de Cousance, 1381-1404.

Jean VI de Saarbruck, 1404-1420.

Louis, cardinal de Bar (1420-1430) et petit-fils du roi Jean, a monnayé à Verdun et à Varennes. On possède son *gros* (**GROS' · EPAT · VIRD**), son *demi-gros* (**SEM' · GROS' VAREN'**) et plusieurs pièces divisionnaires, au type de l'écu du prélat. Sur les monnaies de grand module, l'écu écartelé de Bar et de France est timbré du chapeau de cardinal. Louis n'y prend jamais le titre d'évêque et s'appelle simplement **LVDOVICVS · CARD' · BARREN' · ADMIST'**.

Le dernier évêque de Verdun qui ait frappé monnaie au xv<sup>e</sup> siècle est Louis de Haraucourt (1449-1457), **LVDOVICVS · EPS · VIRDVNS**. Son gros d'argent, de même que les fractions du gros, portent invariablement, à l'avant, le blason de famille (*croix au franc quartier chargé d'un lion*), et la croix du revers y est presque toujours cantonnée d'étoiles, au nombre de quatre ou de deux, selon le module de la pièce. Sur sa contrefaçon du denier messin, on lit : **QVARTVS D'**.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### LES PAYS-BAS MÉRIDIONAUX

#### § I. — Comté, puis duché de Luxembourg<sup>1</sup>.

C'est sous le règne d'Henri VII (1288-1309), plutôt que sous son prédécesseur, que se montre, à côté des anciens petits *deniers* d'argent, la première grosse monnaie luxembourgeoise. On possède, de ce prince, le *gros au châtel* à tourelles bifurquées (type brabançon), le *gros au lion dans l'épicycloïde* imité de celui de Robert de Béthune, le *petit gros à l'aigle* copié sur les pièces de Gui de Dampierre, mambour du pays de Liège, le *petit gros* avec son tiers, son *quart* et son *obole* à l'écu luxembourgeois, le *petit gros* au cavalier et l'*esterlin* à la tête de face. Ses ateliers étaient installés à Luxembourg, à Poilvache ou Méraude, à Bastogne, à Durbuy et à Thionville; mais on ne connaît qu'un piéfort du *petit gros à l'aigle* qui ait été fabriqué dans cette dernière ville. L'aigle est déjà couronnée: en effet, le 15 novembre 1308, Henri VII reçut à Rome la couronne impériale.

Ordinairement, le comte s'intitule sur ses monnaies: **HENRICVS COMES LVCĒBYRGĒSIS**. Sur un *gros au châtel*, il ajoute: **ET RVPE** (*nsis* = de la Roche). Un tiers de gros à l'écu l'appelle **COMES DE DVRBVENSIS** (Durbuy); un *esterlin* frappé à Méraude, à la fin du règne, porte: **HENRICVS ROM · REX**; enfin, sur quelques autres espèces, le comte de Luxembourg est en même temps **MARCHIO ERLON** (marquis d'Arlon).

Jean l'Aveugle (1309-1346), le successeur d'Henri VII, devint roi de Bohême en 1309 par son mariage avec Élisabeth, fille de Wenceslas. C'est lui qui fit frapper les premières monnaies d'or, le *florin* au lis, la *chaise*, le *royal* et peut-être le *mouton* d'or aux types français; mais rien ne nous dit que ce sont des monnaies luxembourgeoises; il faut donc les réserver à la Bohême. De nombreuses pièces d'argent ont été fabriquées sous ce règne: *petits gros à l'aigle*, conformes à ceux

1. R. Serrure, *Annuaire de la Société de Num.*, 1892-1893.

de l'évêque de Liège, Adolphe de La Marck, *gros* et *double tiers de gros au lion* sur le modèle de ceux de Louis de Crécy, *plaque* et *demi-plaque* lorraine aux quatre lions dans un quadrilobe, *demi-gros* au même type et *petits gros*, à l'écu écartelé, les deux d'origine brabançonne; *petits gros au cavalier*, *esterlins* à la tête de face, à l'écu aux quatre lions ou à l'écu aux deux lions, etc., sans compter le *gros à la couronne*, le *double parisien* et le *double tournois* de type français. L'abondance des *esterlins* luxembourgeois en Angleterre y a fait naître le mot *lussebournes* qui désignait toutes les pièces imitées de l'esterlin anglais.

Les ateliers de Jean l'Aveugle étaient : Luxembourg (fig. 1633), Marche-en-Famenne (fig. 1634), Damvillers et Méraude ou Poilvache. En



Fig. 1633



Fig. 1634



1342, le comte se trouvant à Verdun signa avec Henri IV, comte de Bar, un traité par lequel les deux princes s'engageaient pour trois ans à monnayer à profits et à frais communs. La charte d'alliance stipule que les souverains contractants pourront monnayer chacun dans deux villes de leurs possessions : « c'est assavoir, pour nous roy de Bohême en nostre ville de Lucembourg et en nostre ville de Damvillers... et pour nous comte de Bar en nostre ville de Saint-Mihiel et en nostre ville de Sten ou ailleurs ».

Les pièces frappées en vertu de cet accord sont de grandes *plaques* à



Fig. 1635

l'écu, des fractions de plaque, *gros tournois* (fig. 1635) etc.; elles portent les noms de Jean et d'Henri, parfois avec **MOIETA SOCIORVM**. Les *plaques* sont d'un type particulièrement remarquable; leur avers présente un écu écartelé de Luxembourg et de Bar, entouré de trois couronnelles et placé dans un quadrilobe; au revers, une croix brève est cantonnée de quatre couronnes et ceinte d'une double légende. Ce type a été imité

en Lorraine, dans l'évêché de Metz, dans le Comté de Chiny et dans la seigneurie de Saint-Vith.

Une seconde convention monétaire, dont nous parlerons au chapitre relatif à Namur, fut signée, entre 1337 et 1345, par le roi de Bohême, le comte de Namur et l'évêque de Liège.

Jean l'Aveugle emploie toujours la formule **DEI GRATIA**, par la grâce de Dieu. Il s'appelle **IOHANNES REX BOEMIE**; sur quelques *esterlins*: **ET POLO(nie)**.

Charles IV (1346-1353), fils aîné de Jean, lui succéda au comté de Luxembourg et au royaume de Bohême. Le 10 juillet 1346, il fut élu roi des Romains. Luxembourg, Arlon, Damvillers sont ses officines. On a ses *chaises d'or* et peut-être ses *florins d'or* au lis, à moins que ce ne soient des pièces bohémiennes. En argent, il continue ou plutôt fait continuer par son oncle, l'archevêque de Trèves, la fabrication des *plaques à l'écu* avec leurs subdivisions, des *gros à l'aigle*, etc.

Vers 1353, Charles IV céda le comté de Luxembourg à son frère Wenceslas I (1353-1383), qui obtint, dès le 13 mars 1354, l'érection de ses États en duché. L'année suivante, la mort de Jean III le fit souverain du duché de Brabant, du chef de sa femme Jeanne, fille et héritière du défunt. En 1364, il acquit le comté de Chiny.

Le duc de Luxembourg monnaya dans sa capitale, à Yvoix et à Musson (**MORETA:MOVZADIES**). Comme monnaie d'or incontestablement luxembourgeoise, on peut citer un *florin* au buste sous une arcade, sur lequel on lit: **WENDEL' LVÆ' DVX — SACRI · IMPERII · MARCH · Z · CET**.

Les principales monnaies d'argent du règne sont les suivantes: *gros à l'écu écartelé* dans un trilobe, *gros à l'écu heaumé*, *gros aux deux écus* sous une couronne (R croix formée par quatre V), les subdivisions de ces diverses pièces, *tiers de gros au lion* ou aux lettres **WENC** sous une couronne, *esterlins* à l'écu écartelé, copiés sur ceux de son beau-père. En billon, le duc frappa des *deniers* et de jolies *oboles tournois* (**TVRONVS LVCEB**) (fig. 1636) de type français.



Fig. 1636

Vers 1360, Wenceslas conclut un traité monétaire avec Bohémond de Saarbrücken, archevêque de Trèves (1354-1362), pour l'émission de plusieurs espèces de même forme et aloi: *doubles florins* et *florins*

d'or sur le pied de Mayence, *gros*, pièces de 18 deniers, esterlins, etc. Il ne nous reste que des *gros*, *demi-gros* et *quarts de gros* d'argent aux légendes **WIPCEL · DVX · ET · BOEMVD' · ARCHPS — SOCII · IST · MOPETE · FCE · LVCEBVR**σ. Comme type, les *gros* et *demi-gros* ont l'écu de Trèves-Luxembourg écartelé et placé dans une épicycloïde; les *quarts de gros* ont deux petits écussons entre deux molettes. En 1371, le traité fut renouvelé avec le successeur de Bohémond, Conon de Falkenstein (1362-1388), mais aucune monnaie de cette alliance n'a été retrouvée.

Wenceslas II, fils de Charles IV et déjà roi de Bohême et roi des Romains, succéda (1383-1388) à son oncle dans le duché de Luxembourg. Son *florin d'or* au saint Jean porte, autour du saint, le mot **LVCEBVRGEY'** et au revers, l'aigle romaine. Pour ses espèces d'argent, frappées toutes à Luxembourg même, il conserva d'abord le type des deux écus sous une couronne, créé par son prédécesseur, puis, pour les *gros* et *demi-gros*, un nouveau coin, très beau, fut adopté: d'un côté l'aigle, de l'autre, un petit écu luxembourgeois surmonté d'une énorme couronne. Le duc ne prit sur ses monnaies que le titre de roi de Bohême. En 1388, il donna, sous forme d'engagement, son duché à son cousin Josse, marquis de Moravie.

Josse de Moravie (1388-1402), dans son officine de Luxembourg, a fait monnayer une belle série de pièces d'argent avec l'écu écartelé aux deux lions et aux deux aigles. Sur les plus grandes, l'écu est placé dans un encadrement formé de trois arcs et de trois angles; sur les plus petites il y a deux écus accolés. Ces pièces sont d'une gravure exceptionnellement soignée; les lettres ont une régularité parfaite et deux d'entre elles, l'O et l'∞, laissent voir dans leur ouverture les traits d'un visage finement dessiné. Josse s'intitule **IODOC' : ∞ARCH : Z:DNS : MORAVIE**, ou **IODOC' . MORAVI'**.

En 1402, Wenceslas II retira le Luxembourg à son cousin pour l'engager à Louis, duc d'Orléans. C'est à la lieutenance du frère de Charles VI que nous attribuons les *gros* et fractions de gros qui portent le lion sur champ burelé, avec l'écu impérial en cœur, mais qui sont frappés au nom de Wenceslas. En même temps, Huart d'Autel, châtelain de La Roche (en allemand *der welsche Fels*), reçut l'autorisation d'établir un atelier dans cette ville et d'y battre de la monnaie d'argent. Le *gros au lion* frappé à La Roche, analogue au *cromsteert* de Jean sans Peur, porte, autour de la croix, la légende: **MONETA : NOVA : FCT · WELI · FEILIS**, ou **WELSFEIL**.

Après l'assassinat du duc d'Orléans, Josse reprit le gouvernement du duché (1407-1410), et c'est à cette seconde période de son règne qu'il faut classer les *gros* au lion sur champ burelé, frappés à son nom.

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant (1409-1415) et mari d'Élisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Görlitz, obtint de l'empereur Wenceslas la succession de Josse, destitué définitivement. Il continua l'émission des *gros au lion* et de leurs fractions.

En 1415, Antoine périt à la bataille d'Azincourt. Sa veuve, Élisabeth de Görlitz, gouverna d'abord seule (1415-1418), remplaçant sur ses monnaies le nom du défunt par **ELISABET : DEI : GRA : LVCEB : DVCISSA**. Mais en 1418, elle épousa Jean de Bavière (1418-1425), évêque non sacré de Liège. Jean séjourna peu dans les domaines de sa femme, occupé qu'il était à organiser la Hollande, dont il avait été nommé lieutenant et héritier, *filius Hollandiae*, par la comtesse Jacqueline, sa nièce.

Le monnayage de Jean de Bavière<sup>1</sup> comme duc de Luxembourg comprend deux périodes au point de vue des types : le système ne change pas, on frappe une seule pièce d'or : le *florin*; en argent : le *gros*, sa moitié et son quart, puis une monnaie de billon : le douzième de gros. De la première période (1418 à 1424), nous avons :

1° Le *florin d'or*. Saint Pierre debout tenant l'évangiliaire et la clef et ayant à ses pieds un petit écu de Bavière. *Rev.* Dans un quadrilobe anglé : quatre petits écussons (Empire, Bavière, Luxembourg et Palatinat) autour d'un écu plus grand, écartelé de Bavière et de Palatinat.

2° Le *gros d'argent*. Griffon tenant un écu écartelé de Bavière et de Palatinat. *Rev.* Écu de Luxembourg sur une croix pattée.

3° Le *demi-gros d'argent*. Écu écartelé. *Rev.* Écu de Luxembourg sur une croix longue.

4° Le *quart de gros*. Non encore retrouvé.

5° Le *douzième de gros*. Écu de Bavière. *Rev.* Écu au lion de Luxembourg.

Le 14 juillet 1424, Jean de Bavière afferma sa monnaie pour quatre ans à deux bourgeois de Francfort-sur-Mein, qui devaient ouvrir les pièces suivantes :

1° *Florin d'or rhénan*. Le quadrilobe de l'émission précédente est remplacé par un



Fig. 1637

trilobe anglé (*drycompass*), renfermant trois petits écussons autour d'un écu écartelé plus grand (fig. 1637). Il valait le quart d'une *couronne* de France.

1. R. Serrure, *Les monnaies de Jean de Bavière et de sa veuve Élisabeth de Görlitz* dans le *Bull. mens. de numism.*, t. II, p. 130.

2° *Gros luxembourgeois*, valant le 22<sup>e</sup> du florin. Écu écartelé penché sous un heaume à plumes de paon. Au revers, grande croix chargée de l'écu de Luxembourg.

3° *Demi-gros*.

4° *Quart de gros*.

5° *Douzième de gros*, dit *lewekin* (lionceau). Le type de l'avvers est un heaume avec couronne et cimier.

Jean de Bavière mourut le 6 janvier 1425. Le 23 février suivant, Élisabeth de Görlitz ordonna aux maîtres des monnaies de ne rien changer aux types, mais de substituer son nom à elle : **ELIZAB' · D · G · DVCIS · BAVAR · Z · LVCE**, à celui de son mari. La fabrication semble s'être bornée aux pièces d'argent et de billon.

Peu de temps après la mort de Jean, sa veuve fit cession de ses droits au duché de Luxembourg à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et se retira à Dijon ; mais l'an 1431 elle reprit de nouveau l'administration du pays. A cette dernière partie de son règne se rattachent les *gros* et *demi-gros* sur lesquels une aigle aux ailes éployées est accostée des deux écus de Bavière et de Luxembourg, puis les *douzièmes* à l'aigle dans le champ. Le style et l'aspect de ces monnaies s'éloignent de la numismatique des provinces belges et se rapprochent beaucoup de celle des pays rhénans. Le Luxembourg ne fut cédé définitivement à Philippe le Bon qu'en 1439. Un *florin* d'or anonyme, au Saint-André, ayant au revers les écus juxtaposés de Bourgogne et de Luxembourg, est la seule monnaie qu'on puisse attribuer à Philippe.

## § II. — Comté de Salm.

Le comté de Salm (Ardennes), dont la petite ville de Vielsalm était le chef-lieu, avait au xiv<sup>e</sup> siècle le droit de battre monnaie. La collection du vicomte de Jonghe à Bruxelles renferme un *petit gros à l'aigle*, au type créé à Alost par Marguerite de Constantinople et portant le nom d'Henri IV, comte de Salm (1280-1339). Voici les légendes de cette pièce unique : **HENRICVS COMES DE SALE — MONETA · SALEMIS**.

## § III. — Seigneurie de Saint-Vith<sup>1</sup>.

La seigneurie de Saint-Vith se trouvait au xiv<sup>e</sup> siècle, en même temps

1. H. Eltz, *Seigneurie de Saint-Vith à propos de deux monnaies dans les Public. de l'Institut de Luxembourg*, 1874, p. 287 et suiv.



que les terres de Montjoie et de Butgenbach, dans la famille de Fauquemont.

Jean de Fauquemont (1345-1352), fils de Walcerand, y frappa des *plaques* imitées de celles du duc de Lorraine, Jean I<sup>er</sup>, et des comtes de Luxembourg et de Bar (alliance de 1342). Leur écusson est écartelé à quatre lions, c'est-à-dire de Fauquemont et de Saint-Vith ; les légendes sont : IOHANNES (DNS DE ou) DE · MOYOII · ET · DE · BYTGBA' — MONETA · SANCTI · VITI.

#### § IV. — Comté de Chiny<sup>1</sup>.

Le comté de Chiny était formé des cantons actuels de Florenville, de Neufchâteau, d'Étalle et de Virton, dans le Luxembourg belge, de Montmédy et de Carignan dans les Ardennes. Depuis le mariage de Jeanne de Chiny avec Arnould IV de Looz (1227-1268), il appartenait à la maison de Looz ; mais son histoire monétaire ne commence qu'avec Louis V (1268-1299), dont on a l'*esterlin* (MONETA YVODIY) et quelques billons (MONOIE D IVOIX) imités du *royal parisais double* de Philippe le Bel, tous frappés à Yvoix, c'est-à-dire à Carignan. Son neveu, Arnould V de Looz (1299-1310) fit frapper les mêmes espèces en y ajoutant une imitation du *double tournois* de Philippe le Bel où le fronton du châtel est entouré indifféremment de la légende *Moneta duplex* ou *moneta simplex*. Il s'y appelle *Arnoldus comes* sans autre indication, tandis que son gros loosain le qualifie de *comes de Los et de Chynei*. Son *petit gros* à l'aigle à deux têtes est copié sur celui de Gui de Dampierre, mambour du pays de Liège ; sur son *esterlin* à la tête de face, on lit simplement : *moneta comitis*.

Du règne de Louis VI (1310-1336), fils du précédent, nous ne connaissons que le *gros* à l'aigle (MONETA NOVA DE YVEA), copié sur ceux de l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck ; puis le *demi-gros* aux quatre lions, type créé par Jean III de Brabant, et une imitation du *double parisais* de France.

On n'a pas retrouvé de monnaie de Thierry de Heinsberg (1336-1350), neveu du précédent, mais l'existence, entre 1340 et 1349, des ateliers de Montmédy et de Neufchâteau est certaine.

Le dernier comte de Chiny qui ait frappé monnaie est Godefroid I<sup>er</sup> (1350-1355). Ses *plaques* et *demi-plaques* d'argent reproduisent celles des comtes de Bar, avec d'autant plus de fidélité que les deux truites adossées

1. R. Serrure, *Bulletin de num.*, 1893, p. 1.

des armes de Chiny ressemblent beaucoup aux poissons barrois. **GODIFRIDVS : COMES : CHINEIENSIS** est la légende de la *plaque* qui porte le nom de l'atelier d'Avioth.

En 1304, Arnould d'Orey vendit à Wenceslas, duc de Luxembourg, le comté de Chiny, déjà fort amoindri à cette date; l'acte de vente mentionne au nombre des « pourfiets et honnours » afférants à la terre, la « *seignoirie de monoier* ».

### § V. — *Évêché de Cambrai*<sup>1</sup>.

Pendant la première partie de son épiscopat, Nicolas III de Fontaines (1249-1274) continua le système des *mailles* anonymes qui portent une tête mitrée avec crosse et main bénissant, et au revers une croix pattée cantonnée de **CAMR**. Cependant, l'évêque de Cambrai fut un des premiers à émettre, dans la région des Pays-Bas, des monnaies d'un flan plus large. Sans aller jusqu'à la fabrication du *gros*, il fit frapper des *doubles esterlins* de huit deniers et des *esterlins* simples. Sous le rapport des types, sa numismatique est peu compliquée; ses *doubles esterlins* ou *petits gros* (fig. 1638) représentent tous un buste mitré de



Fig. 1638



Fig. 1639



face, avec ou sans barbe, entouré de la légende : **NICHOVLAVS EPIS-CHOPVS**; au revers, une croix à branches doubles est cernée des quatre syllabes du mot **CA-ME-RA-CV** et la *salutation angélique*, en l'honneur de la Vierge, patronne de Cambrai. Ce type, que les numismates appellent *type cambrésien*, fut employé, dans la suite, par plusieurs évêques et copié à Toul par Jean d'Arzilières. L'*esterlin*, ou *tiers de gros*, de Nicolas de Fontaines est une des plus jolies pièces du moyen âge (fig. 1639); le château à trois tours qu'on y voit représenter, selon toute apparence, le « Cateau en-Cambrésis », séjour favori des évêques, et il est certain que la monnaie y a été frappée.

En 1253, Nicolas avait conféré au Chapitre métropolitain de

1. SOURDIS : P.-Ch. Robert, *Numismatique de Cambrai*. Paris, 1861, 4<sup>e</sup>.

Cambrai, le droit de battre monnaie pendant les vacances du siège. Vingt ans après, le chapitre profita de cette autorisation, en frappant des *petits gros* qui ne diffèrent de ceux de l'évêque défunt que par la légende : **MONETA CAPITVLI**.

Enguerrand de Créqui (1274-1286) continua la frappe des *petits gros* au coin du buste mitré, et ses *esterlins* portent, en partie, le même type, mais d'autres inaugurent le type héraldique de l'écu aux trois lions armes de (Cambrai).

Guillaume I de Hainaut (1286-1296) ne nous donne que des *esterlins* anglais à la tête de face, aux cheveux ondoyants et ornés d'un chapel de roses (fig. 1640). Ces pièces sont les plus communes de la série cambrésienne; le seul trésor de Marchienne-au-Pont, près Charleroi, exhumé en 1841, en a fourni 138 exemplaires.

Les *esterlins* du siège vacant, émis entre la mort de Guillaume et l'investiture de son successeur, ont également le type anglais.



Fig. 1640



Fig. 1641

Gui II de Collemède (1296-1305) les adopte à son tour; mais sur ses *petits gros* il place un aigle héraldique déployant les ailes (fig. 1641). Le graveur s'est inspiré, dans une certaine mesure, d'un coin créé à Alost par Marguerite de Constantinople:

L'esprit d'innovation monétaire de Gui de Collemède se manifeste surtout dans la frappe de monnaies de billon, les *demi-deniers tournois*. Ces petites pièces, aussi au type de l'aigle, furent favorablement accueillies, et imitées, non seulement dans les ateliers seigneuriaux d'Elincourt et de Wallincourt, mais encore en Flandre, par Robert de Béthune. Le peuple les appelait *coquibus* ou *cokibus*, sans doute, dit M. Chalon, parce que le vulgaire voyait un petit coq, un « *coquibus* », dans l'aigle de leur empreinte; peut-être mieux parce que le maître de la Monnaie de Cambrai, chargé de leur fabrication, s'appelait Hanon, ou de Haen, nom flamand qui équivaut au nom français *Le Coq*.

Sous le gouvernement de Gui II, éclata une révolte de bourgeois qui força le prélat à fuir sa ville épiscopale. D'accord avec quelques numismates, nous rattachons à cette insurrection un *coquibus* dont les légendes indiquent une origine municipale : **MONETA · CIVITAS — CAMERA · CENSIS**.

L'évêque ne retourna plus à Cambrai ; il fut transféré à Salerne, et son chapitre profita de la vacance du siège pour battre des *coquibus* avec **MONETA CAPITVLI**.

Philippe de Marigny (1306-1309) est le premier évêque dont nous ayons des *gros* entiers. Copiés sur les *gros au lion* de Robert de Béthune, comte de Flandre, ils ont à l'avvers un lion tourné à gauche dans une bordure à six lobes ; au revers, une croix pattée, autour de laquelle se développent les deux inscriptions : **+ XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPAT** et **+ MONETA CAMERACI**. Ces *gros* sont d'une régularité d'exécution remarquable. Les lettres, d'une forme élégante et correcte, ont les jambages taillés en biseau.

Les *petits gros* de Philippe de Marigny conservent le type cambrésien de la tête mitrée, et ses *coquibus* ne se distinguent de ceux de son prédécesseur que par le changement du nom propre.

Mais à côté des pièces que nous venons d'énumérer, Philippe frappa de jolies *petites mailles* d'argent fin, parfois anonymes, parfois signées **PH · EPC**. Leur type est un bras tenant la crosse (fig. 1642). Ce sont les derniers souvenirs de l'ancien système.

Pierre III de Mirepoix (1309-1324) continue l'émission des *petits gros* à la tête de face, en y ajoutant parfois une bordure ou en substituant à la croix pattée une croix fleurie. C'est sous son épiscopat que paraissent, dans le Cambrésis, les premiers *petits gros au cavalier* qu'on monnayait en Hainaut depuis Marguerite de Constantinople.



Fig. 1642



Fig. 1643

Ces « cavaliers » donnent au prélat le titre de comte : **PETRVS · COMES · CAMERAC'** ; ils sortent de l'atelier du Cateau-Cambrésis : **MONETA · NOVA · CASTELLI · IN · CAM**.

Les monnaies de Pierre de Mirepoix ne sont pas toutes retrouvées. M. R. Serrure a publié une sorte de *quart de gros*, au type du bras tenant une crosse (fig. 1643). De plus, un document de 1312 nous apprend l'existence du *demi-gros*.

Le 28 août 1312, l'évêque de Cambrai et Guillaume I, comte de Hainaut, conclurent un traité aux termes duquel leurs monnaies devaient être reçues réciproquement dans les deux pays.

Gui III d'Auvergne (1324-1336) joue un rôle plus effacé dans la

numismatique cambrésienne. M. Robert lui attribue un *petit gros* au champ écartelé d'une aigle et de trois lions, puis un *denier* de billon blanc au type de la mitre.

Cette mitre reparait sur une pièce anonyme qui porte au revers une crosse en pal. Ses légendes: **OBOLVS CAMERACENS** — **MONETA CAMERACENS** (fig. 1644) ne permettent pas de dire si l'on se trouve



Fig. 1644

en présence d'une monnaie épiscopale, ou si l'*obole* a été frappée par le chapitre après la mort de Gui d'Auvergne.

Guillaume II d'Auxonne (1336-1342) refusa de rendre hommage au vicaire de l'Empire, alors Édouard III d'Angleterre, pour son comté de Cambrai, et chercha un appui auprès de Philippe de Valois. Ce fait politique eut une influence considérable sur les destinées du Cambrésis et son monnayage. Les relations commerciales entre Cambrai et la France devinrent plus étroites, et, pour faciliter les transactions, l'évêque voulut avoir une monnaie qui pût être acceptée sans méfiance par les marchands et changeurs habitués aux espèces royales. Il copia le *gros au lis*, le *gros tournois* et le *double parisien* de Philippe VI. Mais cette copie n'est pas servile: deux petites crosses adossées, unies par un cordon et surmontées d'une mitre. simulent, à s'y méprendre, la fleur de lis du *gros*. Pour les relations de ses sujets avec les Pays-Bas, l'évêque adopta le *gros au lion*, dont le modèle bien connu lui était fourni par les monnaies flamandes de Louis de Crécy.

Les documents monétaires écrits, presque totalement absents pour Cambrai jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, viennent nous renseigner d'une manière assez complète sur les émissions de Gui IV de Ventadour (1342-1349). Il s'en faut que toutes les pièces mentionnées dans les actes soient déjà retrouvées. Nous ne connaissons que deux pièces de Gui IV: le *florin d'or* anonyme au type de Florence et à la légende **FLOR · PSV · CA'** (*florenus praesulis Cameracensis*) et le *denier blanc* portant dans le champ les mêmes lettres **PSV** sous une mitre (fig. 1645).

L'émission des *florins d'or* continua sous les successeurs de Gui de Ventadour; on en connaît à la légende **FLOR · EPI · CA**, puis d'autres avec **FLOR · CAPI · CA** (fig. 1646) que le chapitre fit forger après le transfèrement de l'évêque à Vabres (Aveyron).

L'an 1349, Charles IV, roi des Romains, interdit la frappe de l'or à l'évêque de Cambrai; néanmoins, la numismatique de Pierre IV d'André (1349-1368) s'ouvre par une belle série de monnaies d'or copiées en 1362 sur les pièces royales de France: le *mouton*, le *franc à*



Fig. 1945



Fig. 1646



*cheval* aux noms des quatre évangélistes (fig. 1647) et le *royal*. En argent, nous rencontrons le *botdraeger* ou *double gros au lion heaumé*, copié des pièces de Louis de Mâle.



Fig. 1647

C'est également le comte de Flandre qui fournit au prélat le dessin de son *gros au lion*. Vient ensuite une *plaque* imitée des monnaies hainuyères de Marguerite II (fig. 1648); sur quelques variétés de cette pièce,



Fig. 1648

Pierre d'André remplace les barres de l'échelle de Hainaut par deux crosses. Les types français du *gros à la couronne* (fig. 1649), du *gros blanc au châtel*, du *double denier* à légende horizontale (fig. 1650) et de diverses monnaies divisionnaires ont, de même, servi de modèles aux monnayeurs de l'évêché.

Robert II de Genève (1368-1371) frappa le *franc à pied* (fig. 1651), le *franc à cheval* et le *florin d'or*, qu'il faudra chercher parmi les *florins* anonymes à la légende **FLOR · EPI · CA**, dont il a été question à propos de Gui de Ventadour. Deux monnaies d'argent de Robert sont



Fig. 1649



Fig. 1650



connues jusqu'ici : le *gros tournois* et le *gros* qui porte, entouré d'une bordure, l'écu de Cambresis penché et surmonté d'un heaume couronné. Divers *doubles* de billon à la légende **CAM-ERC** en plein champ terminent la série de cet évêque que les documents écrits permettent de croire beaucoup plus nombreuse.

Lorsque le siège de Cambrai fut devenu vacant par l'élévation de



Fig. 1651



Robert de Genève au cardinalat, le chapitre exerça pour la cinquième fois ses droits monétaires. Nous rattachons à cette vacance le magnifique *double mouton* d'or dont vient de s'enrichir la Bibliothèque nationale et qui porte, du côté de la croix, la légende bien explicite : **+ CAPITVLVM · CAMERACENSE · SEDE · VACANTE**. L'inscription est répétée presque intégralement sur les *doubles* de billon qui répartissent **CAM-ERC** sur deux lignes.

L'investiture de Gérard de Dainville (1371-1378) mit fin au monnayage des chanoines. De Gérard, M. Robert ne connaissait qu'une seule pièce d'or, le *franc à cheval*. Depuis la publication de son livre, le *grand mouton*, mentionné dans une instruction du 8 mars 1372, a été retrouvé. Une troisième pièce qui, aux termes d'une ordonnance du 5 avril 1372, doit représenter un évêque debout tenant l'écu de Cambresis et une crosse, reste à découvrir.

Les espèces d'argent de Gérard se composent du *gros à l'écu heaumé*

(fig. 1652), pareil à ceux de Robert de Genève, et du *gros tournois* conservant autour du châtel la légende **TYRONVS CIVIS** des mon-



Fig. 1652



Fig. 1653

naies royales de France. On connaît aussi le *double* de billon avec l'inscription **CAM-ERC** en deux lignes.

Le successeur de Gérard, Jean IV de Serclaes (1378-1389), semble ne pas avoir monnayé ; la numismatique cambrésienne du moyen âge entre définitivement dans sa période de déclin.

André de Luxembourg (1390-1396) n'a battu que de menues espèces de billon portant un écu à ses armes (fig. 1653). C'est la première fois qu'un évêque de Cambrai emploie son blason personnel et son nom de famille : **ANDRIV DE LVCEBOVRT**.

Sous Pierre V d'Ailly (1398-1412), la production monétaire est tout aussi pauvre. Une seule pièce est attribuable à ce prélat, une sorte de *plaque* chargée d'une aigle nimbée, profilée à gauche et encadrée dans des équerres et des arcs de cercle.

Jean V de Gavre (1412-1439) adopte le système des *drielanders* que le duc de Brabant, Jean IV, devenu comte de Hainaut et de Hollande, venait de créer, le 17 février 1420, dans le but d'établir l'unité monétaire dans les trois pays (*dry landen* en néerlandais) soumis à son autorité. Ce système, sur lequel nous nous étendrons davantage en parlant des comtes de Hainaut, est représenté dans la numismatique cambrésienne par des *drielanders*, des *demi-drielanders* et des *billons*



Fig. 1654

*noirs* servilement copiés, figurant deux écus penchés l'un vers l'autre dans une bordure fleurdelisée (fig. 1654). Un seul *drielanders* fait exception, les écus, l'un aux armes de Cambrésis, l'autre à celles de



Gavre (*d'or au lion de gueules, à la bordure engrêlée de onze pointes de sable*), y étant séparés par une crosse.

On sait qu'à côté de ces monnaies d'argent, Jean de Gavre frappa des *anges* et *demi-anges* d'or, dont aucun n'a reparu jusqu'à présent.

Jean VI de Bourgogne (1439-1480), malgré son long règne de quarante ans, n'a pas exercé ses droits monétaires. Son successeur Henri de Berghes (1480-1503) est le dernier évêque dont nous ayons à nous occuper. On parle de ses *ducats d'or* de 38 patars, qui ne sont pas encore découverts; mais on possède une série d'argent complète, reproduisant le type des monnaies contemporaines des Pays-Bas. Ces pièces portent un écu écartelé aux armes de Cambrésis et de Berghes: *coupé au 1<sup>er</sup> parti de Brabant et de Berthoud qui est d'or à trois pals de gueules, au 2<sup>e</sup> de Boutersem qui est de sinople à trois macles d'argent*.



Fig. 1655

Au revers, l'évêque inscrit des maximes tirées des livres saints: *avarus non implebitur pecunia* (fig. 1655), *nihil iniquius quam amare pecuniam* ou encore *noli laborare ut diteris*.

#### § VI. — Seigneurie d'Elincourt (comtés de Saint-Pol et de Ligny)<sup>1</sup>.

Elincourt en Cambrésis fut acquis en 1300 par Gui IV, comte de Saint-Pol (1300-1317), qui y établit aussitôt un atelier monétaire. Située sur terre impériale, cette seigneurie échappait à la juridiction du roi de France et permettait l'exercice d'un monnayage non soumis au contrôle du roi, quoique en concurrence avec la monnaie française.

De Gui IV, nous connaissons toute une série de pièces: le *denier* à la gerbe (fig. 1656) des anciens comtes de Saint-Pol en Artois (p. 502); le même et son *obole* à la légende **MONETA · SANTI · PAVLI**; un *petit gros*

1. Rigollot, *Mém. sur les monnaies des comtes de Saint-Pol* dans la *Rev. numism.* de 1850. — Poey d'Avant, t. III, p. 418.

au cavalier, portant cette curieuse inscription locale : **MONETA RECTA DE ELINCOYR — GUIDO COMES SCI PAVLI** ; un *gros* à l'aigle avec, au revers, les mots **AVE MARIA GRATIA** en légende intérieure (fig. 1657) ;



Fig. 1656



Fig. 1657



un *gros au portail* (fig. 1658), copie de ceux de Jean I<sup>er</sup> de Namur ; un *coquibus* de billon imité du type cambrésien, enfin une pièce de billon qui a toutes les apparences d'une monnaie bretonne (fig. 1659), le champ étant occupé par l'échiquier de Dreux écartelé de Limoges.



Fig. 1658



Fig. 1659



Cette dernière imitation s'explique par le mariage (en 1292) de Gui IV de Saint-Pol avec Marie, fille du duc de Bretagne.

Marie survécut à son époux jusqu'en 1339. Elle conserva, sans doute à titre de douaire, la seigneurie d'Elincourt et fit frapper, à son propre nom, des *petits gros au lion flamand*, avec **MARIE DE BRETAGNE**



Fig. 1660



Fig. 1661



(fig. 1660), des *gros liégeois à l'aigle* (fig. 1661) et des *doubles deniers* où figurent une aigle et la légende **M—O**  
**NETA** en deux lignes. En même temps, Marie de Bretagne contrefaisait les espèces françaises ; le roi, par lettres du mois de décembre 1337, lui fit prendre l'engagement de

« faire faire sa monnoye, en son chastel d'Elincourt, de telle sorte qu'elle « serait differente » de celle de France.

Après la mort de Marie, la seigneurie d'Elincourt fit retour aux comtes de Saint-Pol. Jean de Châtillon (1317-1344) y continua le monnayage. On possède l'essai (en argent) d'une pièce qui devait être une sorte d'écu d'or ; les armes de Jean y tiennent l'avvers, et la légende du revers



Fig. 1662

dit en français mélangé de latin : **MONETA DELINCOVRT FET : EN FRANS ARLEVS** (fig. 1662). De son fils et successeur, Gui V, nous n'avons absolument rien.

La période pendant laquelle la seigneurie, avec les comtés de Saint-Pol et de Ligny, appartenait aux princes de la maison de Luxembourg, fut la plus florissante au point de vue numismatique.



Fig. 1663

Gui VI de Luxembourg (1360-1371) a frappé un *grand mouton d'or* (fig. 1663), deux *francs à cheval* aux noms des quatre évangelistes, dont l'un anonyme (fig. 1664 ; un *franc à cheval* semblable porte le nom de l'évêque de Cambrai, Pierre André, p. 1072), l'autre avec **COMES DE LINI ET S. PA(u)LI**, et plusieurs variétés de *francs à pied* en or. En argent, nous possédons son *gros au lion*, imité de celui de Louis de Crécy (fig. 1665) et portant en toutes lettres : *Guido de Lusemb(urgo)* ; de même son *demi-botdraeger* (**MONETA DE SANT POL**),

pareil à celui de Louis de Mâle, quelques *deniers noirs* au lion debout, etc.



Fig. 1664

Le nom de Walerand (1371-1415) figure sur quatre pièces d'or différentes : un *grand mouton*, copie servile de celui de Jean III de Brabant, un *mouton*, un *franc à pied* (fig. 1666) au type français, puis un *noble d'or* (fig. 1667) imité des pièces anglaises jusque dans sa légende : **€ xx GO WALLERD x DEI x GRA x COM x DE x LYNEIO.**



Fig. 1665

En argent, Walerand imite les *blancs* de Charles V en y plaçant un grand **W** gothique dans le champ. Sous son règne, le titre de *comte de Ligny* efface celui de Saint-Pol, qui ne reparait plus sur aucune monnaie. Le nom de l'atelier d'Elincourt se lit sur un *gros au lion* (fig. 1668),



Fig. 1666

et l'existence de la pièce est prouvée par d'autres documents, car l'imitation systématique de ses coins provoqua de la part du roi de France de fré-

quentes réclamations. En 1376, des lettres royales nous apprennent qu'un orfèvre nommé Guesclin le Charpentier a taillé pour Walerand « *frans à pié et à cheval, moutons et blans sur la forme, figure et grandeur des nostres, excepté que en yceulx est escript le nom de nostre dit cousin* ». En conséquence, Guesclin est détenu à Paris.



Fig. 1667

Le 7 mars de la même année, l'officier qui tenait le compte de la monnaie de Saint-Quentin est destitué, parce que « *il avoit esté maistre de la monnoie d'Elincourt en laquelle l'en avoit contrefait par plusieurs fois les monnoies du Roy* ».



Fig. 1668

Philippe de Saint-Pol (1420), plus tard duc de Brabant, fit frapper des *florins d'or* au saint Pierre, au type de l'alliance rhénane, et simultanément, à Ruminghem (Artois) et à Elincourt, des *chaises d'or* (klinckaerts) pareils à ceux que Philippe le Hardi fabriquait à Malines, Philippe le Bon à Namur et à Gand, Jean IV de Brabant à Maestricht. De même, son atelier d'Elincourt fut chargé de la frappe des *cromsteerts* de 2, 1 et un quart de gros.

Le dernier seigneur qui ait monnayé à Elincourt fut Jean III de Luxembourg (1430-1440), comte de Ligny, petit-fils de Gui VI. On a de lui des *écus d'or au buste de saint Pierre* imités des pièces brabançonnes ; le saint tient l'écu au lion brisé d'un lambel, et le revers porte la légende pieuse *pax xpi maneat semper nobiscum*. Les pièces d'argent ne sont que la reproduction de types bourguignons : *cromsteerts*, *demi-cromsteerts*, *quarts de cromsteerts* et *billons noirs* à l'écu.

§ VII. — *Seigneuries de Crèvecœur et d'Arleux.*

Vers 1313, Robert de Béthune remit à son neveu Jean de Flandre les seigneuries de Crèvecœur et d'Arleux. Jean établit dans les deux localités des ateliers monétaires. A Crèvecœur, il frappa de *petits gros au cavalier*, **MONETA NOVA CREPICORDI**. A Arleux, ses émissions sont plus variées ; on y trouve, en dehors des *petits gros au cavalier* (**MONETA NOVA DE ARLEVS**), l'*esterlin* anglais à la tête de face, et des *deniers*



Fig. 1669

*de billon* au type insolite d'un édifice fleuroné, entouré de l'inscription : **MONETA NOVA DE A** qui se complète en exergue par les lettres : **LVES** (fig. 1669).

Jean de Flandre avait épousé Béatrix de Saint-Pol. Après la mort de son mari (1325), Béatrix continua pendant quelque temps le monnayage au château d'Arleux. Sous le nom de *Beatris de Sancto Paulo*, elle fit forger des *gros à l'aigle*, comme ceux d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège, et des *petits gros au lion* pareils à ceux de Louis de Crécy.

En 1337, Béatrix vendit les seigneuries à Philippe de Valois.

§ VIII. — *Seigneurie de Serain.*

Le petit fief de Serain-en-Cambrésis, qui relevait de Crèvecœur, devint le siège d'un atelier monétaire sous Walerand II de Luxembourg,



Fig. 1670

seigneur de Ligny (1304-1353). On connaît des *gros au lion*, des *petits*

*gros au cavalier et à l'aigle* (fig. 1670), des *esterlins* à la tête couronnée de face et un petit billon, encore inédit, portant l'écu au lion luxembourgeois.

Walerand s'y appelle **GVALERAMN' DNS DE LINI, WALERANDVS DE LINY, GVALER' DE LVSENB**, etc.; l'atelier est clairement indiqué par **MONETA SERAIN, SERENE, SERENENSIS**, etc.

### § IX. — *Seigneurie de Wallincourt.*

La seigneurie de Wallincourt en Cambrésis relevait des sires de Crèvecœur et, en arrière-fief, des évêques de Cambrai; mais par une de ces complications fréquentes dans le droit féodal, le *donjon* de Wallincourt relevait des comtes de Hainaut.

Jean de Wallincourt obtint, vers 1309, du comte de Hainaut le droit de monnayer dans son donjon; néanmoins, le 5 janvier 1314, il crut devoir céder aux réclamations de l'évêque de Cambrai et renonça à tous ses droits acquis en fait de monnayage.

On ne possède de lui que les *petits gros au cavalier* qui ont pour légendes : **+ IOHANNES DNS DE VVAL' — + MORETĀ : ROVA : WAVLAIRCORT.**

### § X. — *Comté de Hainaut* <sup>1</sup>.

Une ordonnance monétaire du roi Philippe le Hardi mentionne, en 1273, les « deniers de Valenciennes de trois deniers parisis » et les « valenciennes à l'eschelle qui sont contrefaiz à nos gros tournois d'argent ». C'est le document le plus ancien constatant l'introduction de la grosse monnaie dans le comté de Hainaut. Les pièces en question sont très probablement l'*esterlin à l'écu au lion* et le *gros au monogramme*, frappés au nom de **IOHANNES COMES**, soit de Jean I<sup>er</sup> d'Avesnes, mort en 1257, soit de son fils Jean II, qui auront frappé ces pièces du vivant de Marguerite de Constantinople.

Cette princesse, qui fut la véritable souveraine du Hainaut de 1244 à 1280, avait son atelier monétaire à Valenciennes où elle fit fabriquer de jolis *petits gros*, c'est-à-dire *doubles tiers de gros au cavalier*, dont l'aloi

1. R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, 1848. — Suppléments, 1852, 1854, 1857 et 1891, ce dernier par A. de Witte.

et le type eurent un succès énorme dans les transactions commerciales. On les a imitées partout.

Après la mort de sa mère, Jean II d'Avesnes (1280-1304) frappa des *gros à l'écu aux quatre lions* et d'autres à l'échelle ou au monogramme (fig. 1671), destinés à circuler sur le pied des gros tournois de



Fig. 1671



Fig. 1672



France, des *petits gros* au cavalier (fig. 1672, frappé à Maubeuge), au lion (fig. 1673) ou à l'écu au lion, valant deux esterlins, des *esterlins* au type anglais de la tête de face, de *petits deniers* valenciennes d'argent fin, souvenirs de l'ancien système, des pièces de billon imitées du *Royal paris double* de Philippe le Bel, d'autres billons portant un lion dans le champ (fig. 1674), etc. L'officine ordinaire du règne est toujours la ville de Valenciennes, mais il y eut des ateliers temporaires à Maubeuge (*Melbodium*) et à Mons (*Montes*), pendant la guerre que le comte eut à soutenir contre sa capitale révoltée.

En 1296, Jean II, pour mettre de l'ordre dans son administration, fit prendre à Paris une copie du *vidimus* fait par Philippe le Bel pour les privilèges des monnayeurs.



Fig. 1673



Fig. 1674



Le fils de Jean II d'Avesnes, Guillaume I<sup>er</sup> le Bon (1304-1337), se présente à nous avec une série de pièces très complexe. Comme son père, il a frappé le *petit gros* au cavalier, l'*esterlin* anglais, des billons au lion ; mais à côté de ces espèces déjà connues, nous voyons paraître un grand nombre de coins nouveaux. Le monogramme hennuyer est gravé sur cinq variétés de *petits gros* (fig. 1675) ; on le reproduit sur un *esterlin* (fig. 1676) et sur le billon. Comme monnaie équivalente au gros tournois, le comte de Hainaut adopte le *gros* portant un lion dans



une épicycloïde à six lobes, comme le faisait, en Flandre, Robert de Béthune. Dès la seconde année de son règne, il fit ouvrir, dans son donjon de Wallincourt, les petits billons à l'aigle, appelés *coquibus*



Fig. 1675

(fig. 1677) et copiés des pièces analogues de Gui de Collemède, évêque de Cambrai.

En 1312, il conclut avec Pierre III, évêque de Cambrai, une alliance



Fig. 1676

Fig. 1677

pour le cours réciproque des espèces hennuyères et cambrésiennes dans les deux pays. Le 1 mars 1336 (v. st.), autre traité, avec Jean III duc de Brabant, pour la fabrication d'une monnaie commune. Cette monnaie devait être « un blanc denier d'argent de 10 s. 4 d. de compte au marc de Troyes, et de 9 d. d'argent le roi » destiné à courir les deux pour un gros. M. Chalon n'est pas parvenu, dit-il, à retrouver cette pièce, qui figure cependant sur ses planches: c'est le *demi-gros* aux quatre lions dans un quadrilobe, type qu'on retrouve en Brabant, sous Jean III. Nous rattachons à la même convention les *gros* et *quart de gros* au même type<sup>1</sup>, puis l'*esterlin* au type brabançon de l'écu aux quatre lions.

Les monnaies de Guillaume II (1337-1345) sont faciles à confondre avec celles de son prédécesseur. On peut affirmer que la plus ancienne monnaie d'or hennuyère, retrouvée jusqu'à ce jour, lui appartient: c'est le *florin au lis* portant la légende  $\text{+} \sigma \cdot \text{COM} \cdot \text{h} \cdot \text{AMIA}$ .

Quant aux monnaies d'argent, on peut lui attribuer des *gros tournois* copiés des pièces françaises, des *gros* au monogramme hennuyer

1. Le gros est attribué par erreur à Guillaume II dans l'ouvrage de M. Chalon, pl. IX, n° 66.

de plusieurs types variés dans les détails (fig. 1678), des *gros au lion* pareils à ceux de Louis de Crécy, des *tiers de gros* au lion, sans compter diverses monnaies de billon blanc ou noir dont le coin porte presque toujours le monogramme.



Fig. 1678

Marguerite II d'Avesnes (1345-1356), qui avait épousé l'empereur Louis de Bavière, recueillit l'héritage de son frère. Elle continua l'émission des *florins d'or* au lis. Quelques-unes de ses monnaies d'argent sont d'une composition originale: telles cette plaque et ses subdivisions où l'aigle éployée tient un losange au monogramme du Hainaut, telle cette autre plaque au grand monogramme cantonné des syllabes **hA-hO-ZE-FR** (*Hanonia, Hollandia, Zelandia, Frisia*), dont le type a été copié par l'évêque de Cambrai.

Sous le même règne, il faut placer un *gros au lion* de Louis de Bavière, pièce unique et qui porte la légende **MONETA HANONIE**. L'empereur, en la faisant frapper, aura voulu affirmer ses droits de suzerain du comté.

Le règne de Guillaume III l'Insensé (1356-1389) donne une suite de pièces d'or qui peut rivaliser en beauté et en magnificence avec celles de Philippe de Valois et de Louis de Mâle. On y voit le *double mouton*, le *mouton*, le *double cavalier*, le *cavalier*, le *double royal*, le *royal* et le *franc à pied*. L'argent ne compte pas moins d'une dizaine de types différents, parmi lesquels le monogramme se maintient à la première place. Ci-contre (fig. 1679) un *double gros* aux noms des quatre évangélistes: **IOHA, LVCA, MARC, MATE**.

M. Chalon a retrouvé dans les archives un petit nombre de documents relatifs à la fabrication des monnaies de Guillaume III, mais il est à peu près impossible d'identifier les pièces que nous possédons avec celles mentionnées dans les ordonnances. On peut toutefois y puiser des renseignements sur le système monétaire en usage et les proportions de valeur des diverses pièces entre elles. En 1366, les monnayeurs du Hainaut frappaient des *fors* d'argent courant pour 2 s. 6 deniers, avec leurs subdivisions: le *demi-for* et le *tiercelé*. En 1384, on émet trois

monnaies d'argent, à 16, 8 et 4 deniers, puis des deniers de billon. En 1387, le maître de Valenciennes livre des monnaies d'argent appelées *plaisans* (à 15 d.) et leurs tiers, les *tiercelins*.



Fig. 1679

A la mort de Guillaume l'Insensé, son frère Albert de Bavière (1389-1404), qui gouvernait le Hainaut depuis 1358, prit le titre de comte. On connaît ses *grandes couronnes* et ses *couronnes d'or*, imitées des écus d'or de Charles VI. Son argent est très varié sous le rapport des types : monogramme, aigle tenant un écu écartelé de Bavière-Hainaut, écu parti de Bavière-Hainaut penché (fig. 1680), grand losange aux



Fig. 1680

Fig. 1681

armes écartelées (fig. 1681), etc. Aucune de ces pièces ne fut imitée par les voisins, ce qui, du reste, est arrivé à la plupart des monnaies hennuyères.

Guillaume IV (1404-1417) créa un type de toute beauté pour ses monnaies d'or : l'ange qui, dans un enclos de palissades, tient l'écusson écartelé. Il y eut des *Anges d'or* (ou *Haies d'or*) du Hainaut, des *double tiers* et des *tiers d'ange*. L'argent ne donne parfois qu'une reproduction des coins d'Albert, mais le lion assis dans l'enclos et tenant l'écusson aux armes du comte est aussi d'invention nouvelle. Des pièces au même type ont été frappées par Guillaume pour son comté de Hollande. Nous y reviendrons en traitant de cette province.

De son second mariage avec Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, Guillaume IV eut une fille du nom de Jacqueline (1417-1433) qui lui succéda. Cette princesse, veuve du Dauphin, frappa

immédiatement après son investiture une belle monnaie d'or à l'écartelé de France, Bavière, Dauphiné et Hainaut, en y prenant les titres de *Ducissa Jacoba Bavarie delphina Viennensis, comitissa Hanonie, Hollandie, Zelandie*; mais nous n'en avons que le dessin conservé par l'auteur hollandais Van Houweninghen.

Le 4 avril 1418, Jacqueline épousa à La Haye son cousin Jean IV duc de Brabant (1418-1427). Ce prince mit naturellement son nom sur les espèces. Nous en examinerons les types en parlant des monnaies brabançonnes, car Jean ordonna l'uniformité des coins pour ses diverses provinces. Les pièces frappées dans le Hainaut portent, pour la plupart, l'indication de l'atelier de Valenciennes : **MONETA : FCA : IR : VALÉRC, VALE, VALC.**

Dès 1420, Jacqueline de Bavière se sépara de son mari pour se marier avec Humfroi, duc de Gloucester. A partir de cette époque, les monnaies hennuyères portent de nouveau le nom seul de la duchesse : *ducissa Jacoba dei gratia comitissa Hanonie, Hollandie et Zelandie*. Les pièces représentent le lion dans la haie, de Guillaume IV.

Enfin, l'an 1424, profitant d'une absence d'Humfroi, Jean IV de Brabant envahit le Hainaut et assiégea Mons, où Jacqueline s'était renfermée. La duchesse appela à son secours Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui confisqua le comté et en prit le gouvernement avec le titre d'administrateur. Jacqueline ne lui céda le Hainaut définitivement qu'en 1433, et le pays, en devenant une province des Pays-Bas bourguignons, perdit son existence propre.

### § XI. — Seigneurie de Beaumont.

En 1246, la terre de Beaumont, près Jemmapes, apanage des fils puînés des comtes de Hainaut, échoit à Baudouin d'Avesnes, fils de Mar-



Fig. 1682

guerite de Constantinople. Ce seigneur frappe des *petits gros* au cavalier (fig. 1682), au même type que ceux de sa mère. Il y prend le titre de **DNS BELLI MÖTIS** ou **BELIMÖTIS**.

§ XII. — Comté de Flandre<sup>1</sup>.

Lorsque la comtesse Marguerite de Constantinople (1244-1280) commença, en Flandre, à faire frapper de la grosse monnaie, elle établit ses ateliers l'un à Alost, l'autre à Saint-Bavon « encosté Gand », c'est-à-dire dans la Flandre impériale. Son but était naturellement de se soustraire au contrôle du roi de France et, bien que la partie de son comté qui relevait de la couronne française fût plus importante que celle qui dépendait de l'Empire, nous devons distraire maintenant la Flandre des fiefs français, pour la ranger parmi ceux de l'Allemagne. Cette division, du reste, a ses avantages. Les types monétaires des Pays-Bas méridionaux forment un ensemble inséparable, les États exerçant, les uns sur les autres, une très grande influence, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue artistique. En traitant, à cette place, de la numismatique flamande, nous ne risquons pas de l'isoler de celle des autres provinces belges.

Les *petits gros* frappés par la comtesse Marguerite valent deux *esterlins* ou les deux tiers du *gros tournois* de France. Dans l'atelier d'Alost, le type est une aigle à deux têtes dans un quadrilobe (fig. 1683) ; c'est



Fig. 1683

l'aigle allemande. L'émission des *petits gros* d'Alost commence de bonne heure ; en 1275, Marguerite donne pour trois ans l'exploitation de l'atelier de cette ville à Claës Dekin de Bruges. L'atelier de Saint-Bavon de Gand ne paraît dans les textes qu'en 1277, et son nom ne figure pas sur les espèces. On peut affirmer que les *petits gros*, si rares, qui portent l'écusson au lion de Flandre, viennent de Saint-Bavon. L'évêché de Liège, les comtés de Loos, de Luxembourg, de Florennes, de Salm, les seigneuries de Coevorden et de Cuinre ont, à tour de rôle, imité ce type.

Sous Gui de Dampierre (1280-1305), l'atelier le plus actif fut Alost,

1. SOURCES : p. 503.

mais déjà l'on essaya d'en créer de nouveaux à Ypres et à Douai, dans des fiefs relevant de la couronne de France. Ypres reçut en mars 1297 des lettres de non-préjudice, parce que la *grosse monnaie* comtale y était frappée concurremment avec les *mailles* municipales. En 1299, pendant la guerre, et alors que le roi de France occupait déjà Bruges, il y eut un atelier temporaire à Damme.

La série monétaire de Gui se compose de cinq pièces : *petit gros* à l'aigle, continuant le type créé par Marguerite (Alost et Ypres), *esterlin* à l'aigle (Alost), *esterlin* anglais à la tête de face (Alost, Douai et sans doute Damme), *denier noir* (Douai) et *maille noire* (sans nom d'atelier).

C'est en 1297 que Gui de Dampierre organisa la corporation des monnayeurs de Flandre, en leur accordant les avantages dont jouissaient ceux du serment de France.

Une certaine obscurité règne sur l'histoire monétaire des dernières années de Gui. En octobre 1299, Robert de Béthune, fils aîné du comte et administrateur du comté, conclut avec Jean II de Brabant un traité qui l'engageait à partager avec le duc les bénéfices de la fabrication et à ne laisser courir dans son pays que les monnaies de Flandre et de Brabant. Un traité additionnel du 2 avril 1300 stipule qu'on ne frappera dans les deux États que le *gros*, le *demi-gros*, le *tiers de gros* et le *denier noir*. A l'époque où cette convention fut signée, Robert de Béthune portait déjà le titre de *comte de Flandre* ; on peut donc se demander si les pièces du traité de 1300 sont au nom de Gui ou à celui de son fils. Question vaine, car nous ne connaissons ni *gros*, ni *demi-gros*, ni *deniers noirs* de Gui pouvant s'appliquer aux termes de la convention.

Durant la captivité, en France, de Gui de Dampierre et de Robert, la Flandre fut gouvernée successivement par Guillaume de Juliers, Jean de Namur et Philippe de Thiette. Peu de temps après la bataille de Courtrai (11 juillet 1302), Guillaume de Juliers, petit-fils, par sa mère, du comte de Flandre, frappa son *gros* au châtel brabançon, avec les légendes : **WIL' . DE . IVLIACO** et **MONETA DEREMOE** (Termonde).

Mais bientôt, Guillaume céda l'administration à Jean de Namur, fils du second lit de Gui de Dampierre. De Jean, nous avons le *gros au châtel*, frappé à Alost, et sur lequel il s'appelle *filz du comte*, **I : F : COIT :** **FLAND**. Les pièces au même type, forgées à Ninove (**MONETA NINVE**), ne lui donnent pas ce titre, parce que cette terre lui appartenait en propre et relevait directement de l'Empereur.

Après Jean de Namur, il y eut un troisième administrateur, Philippe de Thiette, qui gouverna jusqu'au moment où le traité d'Athies permit

à Robert de Béthune de rentrer en Flandre. Philippe, **Ph. F. COIT. FLAND** ou **Ph'. COIT. FLAND**, ne nous a laissé que son *gros au châtel* (Alost et Gand), mais on retrouve son nom, **FILP**, sur quelques *mailles* yproises, et la brisure de son écusson, une coquille, sur des *mailles* brugeoises. Au revers du *gros* d'Alost, on lit ce verset de l'épître aux Corinthiens : *Gracia domini dei nostri factus sum (id quod sum)*.

Robert de Béthune (1305-1322), qui succéda à son père, fut obligé de céder au roi de France Lille, Douai, Orchies et leurs territoires.

Huit pièces différentes sont frappées à son nom :

1° Le *gros* d'Alost, qui reproduit le châtel de Jean II de Brabant.

2° Le *gros tournois* au type français. Les mots **TYRONVS CIVIS** sont remplacés par **MONETA FLAND'E** ou **MONETA ALOST** (fig. 1684) et les lis de la bordure par des feuilles de vigne.



Fig. 1684

Fig. 1685

3° Le *gros* (Alost) au lion flamand dans une épicycloïde à six lobes (fig. 1685). Ce beau type national a été copié par plusieurs princes, notamment en Hainaut et en Luxembourg.

4° Le *petit gros* au cavalier (Alost).

5° L'*esterlin* à la tête couronnée de face (type anglais). Ces pièces existent pour l'atelier d'Alost et pour celui de Gand ; les monnayeurs de cette dernière ville y inscrivent : **EDL ROBERTVS COMES**, légende demi-flamande (*edel* = noble) demilatine, destinée à simuler l'**EDWARDVS** de l'original.

6° L'*esterlin* à la tête de profil (type écossais), frappé à Alost (fig. 1686).



Fig. 1686

Fig. 1687

7° *Billons* imités du *royal tournois double* de Philippe le Bel (Alost).

8° *Billons* au type de l'aigle, imités des *coquibus* de Gui de Collemède, évêque de Cambrai.

Après la mort de Robert de Béthune, sa succession eut deux compéti-

teurs : Robert de Cassel, son second fils, et Louis de Nevers, son petit-fils. En attendant la décision des pairs de France qui devaient juger le différend, Robert de Cassel s'empara de quelques châteaux. A Termonde il fit frapper des *esterlins* au type du lion dans un entourage endenché, meuble de ses armes (fig. 1687); il s'y appelle fils de comte : **ROB. F. COIT. FLAD.**, comme l'avaient fait jadis Jean de Namur et Philippe de Thiette. A Bruges, son nom **ROBT'** apparaît sur des *deniers* d'argent où un guerrier tient l'écu aux armes du prétendant.

Louis de Nevers (1322-1346), plus connu sous le nom de Louis de Crécy — il périt à la bataille de Crécy, le 26 août 1346 — obtint gain de cause et succéda à son grand-père. C'est à lui que la Flandre doit l'introduction de la monnaie d'or<sup>1</sup> qui fera la gloire de sa numismatique. Le *Royal* d'or (unique), au type du prince debout tenant l'épée et l'écu au lion, est inspiré des Royaumes français. Il a été frappé à Saint-Bavon de Gand, avant 1337. Peu après, le florin, l'Ange, le demi-ange et la chaise le suivent. Le *florin* est au lis épanoui; sur l'*Ange* (également unique), on voit saint Michel (**SANCTVS MICHAEL**) debout sous un dais gothique, une croix à la main droite, la gauche posée sur l'écu de Flandre, et sous ses pieds un dragon. La croix du revers est cantonnée de quatre lionceaux. Le *demi-ange* n'a pas été retrouvé. La *chaise* (ou *hardi d'or*), copiée sur celle de Philippe de Valois (1336-1338), n'est connue qu'à deux exemplaires: elle représente le comte (**COMES: ET: DOMINVS: FLAND**) assis de face.

La série d'argent de Louis de Crécy est la suivante :

1° *Gros*, appelé plus tard *vieux gros*. Il porte un grand lion dans le champ et, au revers, une croix brève ceinte de deux inscriptions.

2° *Gros*, **MONETA: NOVA: COMITIS: FLAND.** Son type est le lion flamand dans une épicycloïde à six lobes. Au revers, une grande croix, cernée d'une seule inscription, a dans ses cantons les lettres **GRAD.**

3° *Double tiers de gros* ou *petit gros*. Même type au droit. Au revers, la croix, cantonnée de deux lions et de deux aigles, coupe la légende. Cette pièce frappée à Gand (fig. 1688) et à Alost, est le point de départ de nombreuses imitations féodales. Elle a été reproduite très exactement par les comtes de Namur, les seigneurs de Cuinre, de Coevorden et de Salwerd, d'Élincourt et d'Arleux.

4° *Tiers de gros* (Gand et Alost). Lion dans le champ.

Dans la seconde partie du règne on a substitué aux monnaies qui précèdent les pièces que voici :

5° *Gros au lion*. Dans une bordure de douze feuilles de vigne, on voit un lion entouré des mots : **MONETA FLAND.** La croix pattée du revers coupe la première légende : **LVD-OVI-C'·CO-MES.**

1. *Congrès international de numismatique*, 1900, p. 301 (article de M. de Marchéville).



Ce type renouvelle à quelques détails près celui créé par la ville de Gand vers 1303 (fig. 1689) ; il fut repris par Louis de Mâle et copié presque aussi souvent que le *gros tournois*. Nous le retrouvons en Brabant, en Hainaut, à Rummen, à Fallais, en



Fig. 1688

Hollande, à Namur, à Luxembourg, à Cambrai, à Élincourt, à Serain, en Gueldre et jusqu'en Bretagne et en Aquitaine.

6° *Demi-gros au lion*.

7° *Tiers de gros* en billon, d'un module plus grand que l'esterlin. Au droit, un lion ; au revers, une croix cantonnée de quatre têtes de lion et coupant la légende. Divers



Fig. 1689



Fig. 1690

princes des Pays-Bas ont copié cette monnaie, notamment Guillaume II, comte de Hainaut.

8° *Mite de billon* portant une **L** entre quatre trèfles (fig. 1690). Elle a été imitée par quelques petits seigneurs des Pays-Bas.

Outre les espèces que nous venons de passer en revue, il existe un piedfort du *denier parisien* : au droit, **FLA-MCO** dans le champ ; au revers, autour de la croix, **PARISIVS BRVIS**. La légende semble se rapporter à l'atelier de Bruges.

Au commencement du règne de Louis de Crécy (1323-1325), un traité monétaire fut conclu entre lui et Jean I, comte de Namur. La seule pièce frappée en vertu de cet accord et qui soit parvenue jusqu'à nous, est un *petit gros* aux quatre lions dans un quadrilobe. Il sort de l'atelier de Vieuville dans le Namurois, et sa légende est : **IOH'S COO · RΛO : LVDOVIC : COO : FADIÆ**.

Plus tard, l'an 1339, un autre traité fut signé à Gand avec Jean III duc de Brabant, les relations commerciales entre les deux pays exigeant la frappe d'une monnaie commune. La pièce flamande fut fabriquée à Gand même, la pièce brabançonne à Louvain ; elles portent à la fois les noms des deux souverains et des deux villes. Ce sont des *gros au lion* avec **ϞARDEB ; LOVAIR** autour du lion héraldique (fig. 1691).

On sait que le gouvernement de Louis de Crécy fut un des moins paisibles dans l'histoire de la Flandre. Pendant dix ans les Gantois étaient en révolte et le pays entier obéissait à l'administrateur Jacques van Artevelde.

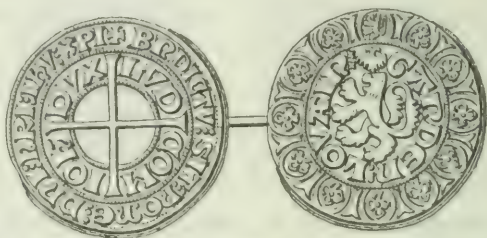


Fig. 1691

A cette période de troubles se rattache un fait numismatique intéressant.

En 1343, le Parlement de Westminster décréta les monnaies d'or anglaises, et, de concert avec les villes de Flandre, ordonna la frappe, dans les deux pays, de nouvelles pièces d'or : *nobles*, *demi-nobles* et *quarts de noble*, au nom d'Édouard III, destinés à courir chez les Flamands comme chez les sujets du roi.

Mais en 1345 seulement, les envoyés du roi s'arrangèrent avec les magistrats de Gand, de Bruges et d'Ypres pour l'émission de ces monnaies ; William Stury et Gilbert Wendlingburg furent chargés de forger en Flandre les *nobles* et leurs subdivisions. Longtemps on désespérait de jamais distinguer des *nobles* anglais les pièces d'or du continent, lorsqu'un numismate néerlandais, M. Hooft van Iddekinge, fit remarquer que, sur certains *nobles*, les lettres **Y · B** du mot final de la légende **HYB** (*Hybernie*) sont isolées par des points, tandis que l'**É** initial d'*Edwardus*, également isolé, a la forme d'un **σ**. Chose curieuse, dans ces trois lettres **Y · B · σ**, on retrouve précisément les initiales d'Ypres, Bruges et Gand, les trois grandes villes de Flandre. Quoi qu'il en soit de l'hypothèse, on reconnaît qu'elle est absolument ingénieuse.

Louis II de Mâle (1346-1384) eut son atelier monétaire d'abord à Bruges (1353), puis alternativement à Gand et à Malines.

Ses pièces d'or forment, à côté de celles de Philippe de Valois, la série la plus belle et la plus riche du moyen âge. Nous en connaissons onze : la *chaise* (avec l'écu à l'aigle), la *demi-chaise*, le *quart de chaise*, le *mouton*, le *franc à cheval*, le *lion heaumé*, le *petit lion heaumé*, le *vieil heaume* et son *tiers*, le *franc à pied* et la *nouvelle chaise* (avec l'écu au lion). Deux autres, mentionnées dans les ordonnances, ne sont pas encore retrouvées : le *demi-mouton* et le *royal*. Voici la description des plus importantes :

1° Le *lion heaumé*, d'or fin, taillé à  $45 \frac{1}{4}$  au marc. **LVDVICVS · DEI · GRA : COM · Z · DVS : FLANDRIE**. Grand lion assis sur une estrade gothique à quatre clochetons et coiffé d'un heaume, dont le cimier figure une tête de lion dans un vol ; en exergue : **FLANDRES**. Revers : **+ BENEDICTVS : QVI : VERIT : IN : ROMINE : DOMINI**. Croix feuillue et fleuronée à triple bande, cantonnée des lettres **FLAN** et portant en cœur la lettre **D** ; le tout dans un entourage de vingt arcs de cercle. Le *demi-lion* présente le même type.

2° Le *vieil heaume*, la plus grande des monnaies d'or de Louis de Mâle ; taillé à  $35 \frac{1}{4}$  au marc. Mêmes légendes que sur le *lion heaumé*. Dais gothique à quatre clochetons, abritant deux lions debout qui tiennent un écu de Flandre incliné et surmonté d'un heaume couronné avec tête de lion et vol pour cimier. La croix du revers est cantonnée à la fois des lettres **FLAN** et de quatre petites aigles (fig. 1692). On possède



Fig. 1692

un exemplaire du *tiers* de cette monnaie, exactement pareil, mais sans le dais et sans le mot **FLANDRES** en exergue.

3° Le *franc à pied*, taillé à  $58 \frac{1}{2}$  au marc, représente le comte debout sous un portail gothique, ayant un lion brodé sur son justaucorps ; sa main droite tient une épée nue, sa gauche repose sur l'écu au lion. Un heaume, cimé de la tête de lion et du vol, est placé à sa droite. En exergue, **FLANDRES**. La croix du revers, cantonnée des quatre lettres **FLAN**, est dans un quadrilobe et porte au centre le lion flamand dans un petit cercle (fig. 1693).



Fig. 1693

A l'époque de Louis de Mâle, les ateliers flamands étaient souvent dirigés par des Italiens, de Florence et de Lucques, qui ne devaient pas rester étrangers à la composition des types.

Les premières monnaies d'argent de Louis sont encore pareilles à celles de son prédécesseur. Il y eut un *gros au lion*, ne différant des gros de Louis de Crécy que par de légers détails, puis un *demi-gros* et un *tiers de gros* (Bruges).

Mais en 1364, alors qu'il créait le *lion d'or*, le comte ordonna la frappe d'un *lion d'argent* (fig. 1694) de deux gros, connu sous le nom



Fig. 1694

populaire de *botdraeger* (mot flamand qui signifie : porteur de heaume), et plus tard il y eut des *demi-botdraegers*, des *doubles tiers* et même des *tiers*. Des imitations du lion d'argent se retrouvent dans les seigneuries du Nord de la France, des Pays-Bas et de la Westphalie.

En billon, Louis de Mâle inaugura la frappe des *doubles mites* avec **FL** dans le champ.

Après sa mort, la Flandre devint la dot de sa fille Marguerite, qui, par son mariage avec Philippe le Hardi (1384-1405), transmet le comté à la maison de Bourgogne,

Dès son avènement, Philippe fit un traité monétaire avec Jeanne, duchesse de Brabant. Pendant cinq ans (1384-1389), une monnaie commune serait frappée à Malines et à Louvain, au nom des deux souverains. Ce sont les cinq pièces suivantes :

1° *Deniers d'or* de 40 gros : **PHS DVX : BORG. Z : COM : FLAND · IOH : DVCIS : BRABA.** Édicule gothique à deux arcades sous lequel sont abrités, séparés par une colonnette, deux écus, l'un de Bourgogne moderne, l'autre de Brabant.  
*Rev.* **† MONETA : NOVA · FLANDRIE · ET · BRABANTIE.** Écu au lion posé sur une croix très ornée dans un entourage de quatre arcs de cercle.

2° *Double gros* dit *roosebeker* (chapel de roses). Écus de Bourgogne et de Brabant juxtaposés ; au-dessus, une couronne (chapel) de roses entre deux fleurs de nélier.  
*Rev.* Écu au lion sur une croix ornée de fleurs et de têtes de dragon.

3° *Gros* dit *demi-roosebeker*.

4° *Demi-gros* (fig. 1695) dit *quart de roosebeker*.

5° *Double mite* de billon avec **PHS**  
**IOH** dans le champ.

Les monnaies d'argent et de billon de la convention de 1384 furent,

elles aussi, fréquemment imitées. Le nom de *roosebeker* reviendra souvent dans ce chapitre.

Mais bientôt Philippe le Hardi voulut avoir des monnaies à son seul



Fig. 1695

nom. Il commença par reproduire le type de la *chaise d'or* et du *botdraeger* d'argent, puis, en 1386, des pièces entièrement nouvelles firent leur apparition :

1° Le *double heaume* d'or de 40 gros. Deux écussons, le premier de Bourgogne, l'autre de Flandre, inclinés l'un vers l'autre et timbrés de leurs heaumes respectifs : tel est le type de cette jolie pièce.

2° Le *double gros*.

3° Le *gros*.

4° Le *demi-gros*.

5° La *double mite* de billon, ou  $\frac{1}{24}$  de gros.

6° La *mite* de billon, ou  $\frac{1}{48}$  de gros.

Type : deux écus juxtaposés et surmontés du mot **FLĀDRES**.

Les monnaies d'argent de cette émission ont été imitées en Brabant, à Namur, à Liège et ailleurs.

Le 3 avril 1387, Philippe le Hardi changea ses types ; voici les pièces qui se rattachent à cette nouvelle ordonnance :

1° *Ange d'or* de 60 gros. Ange debout tenant à sa main droite l'écu de Bourgogne et à sa gauche l'écu de Flandre (fig. 1696).



Fig. 1696

2° *Demi-ange* d'or.

3° *Double gros*. Deux écus, légèrement inclinés l'un vers l'autre, sont surmontés d'une grande aigle aux ailes ouvertes.

4° *Gros*.

5° *Double mite* de billon.

Enfin, pour les années 1388 et 1389, il nous reste à signaler l'émission du *noble d'or*, du *demi* et du *quart de noble*, identiques aux monnaies anglaises, puis de trois pièces d'argent : le *double gros*, le *gros* et le *demi-gros*, dont le type principal est un lion assis, portant au col une mante (ou volet) aux armes de Bourgogne (fig. 1697). Ces pièces ont été



Fig. 1697

émises, non seulement en Flandre, mais aussi dans la terre de Fauquemont, que Philippe le Hardi avait reçue en gage de Jeanne, duchesse de Brabant.

Nous arrivons à l'histoire monétaire, très courte d'ailleurs, de Jean sans Peur (1405-1419), fils du précédent. Sa première ordonnance (1407) se rapporte à la fabrication de *doubles écus d'or*, *demi-écus* et *quarts d'écu*, de *doubles gros*, *gros*, *demi-gros* et *quarts de gros* d'argent, et de *doubles mites* et *mites* de billon. Les espèces d'or et la plus forte pièce d'argent n'ont pas été retrouvées ; le type du *gros* est un lion debout, surmonté de l'écu de Bourgogne, avec une bordure extérieure de fleurs de lis.

De 1410 à 1418, le numéraire de Jean se compose d'un *noble* d'or et d'une série de pièces d'argent ayant pour type les deux écus juxtaposés sous un heaume. Enfin, du 10 avril 1419 jusqu'à la mort du comte, on



Fig 1698

Fig. 1699

frappe des *heaumes d'or* et des *doubles gros* d'argent avec leurs subdivisions habituelles. Ces pièces, que le peuple appelait *cromsteert* (queue tordue), se reconnaissent au lion debout portant sur son flanc l'écusson de Bourgogne (fig. 1698).

Depuis le règne de Louis de Mâle, les comtes de Flandre s'intitulaient comtes *par la grâce de Dieu*. Jean sans Peur fait seule exception à cette règle. Ses titres sont simplement **DVX BVRG COM. FLAND**, sans allusion au droit divin.

Philippe le Bon, qui succéda en 1419 à son père assassiné à Montreueu, continua l'émission des monnaies en usage lors de son avènement. On connaît ses *nobles*, *demis* et *quarts de nobles*, son *heaume d'or* (très rare, fig. 1699), ses *doubles gros* aux écus juxtaposés sous un heaume, ses *cromsteerts* et leurs fractions. En 1426, il y ajouta la *chaise d'or* et la *demi-chaise* (fig. 1700), dites *klinckaert*, d'un très bas titre, et après



Fig. 1700

1428 un *double gros* au type du *heaume d'or*, c'est-à-dire à l'écu penché sous un casque (fig. 1701) dont le cimier est une fleur de lis. Mais en



Fig. 1701

1433, ayant réuni sous son sceptre la plus grande partie des Pays-Bas, il créa pour ses diverses provinces un système monétaire uniforme que nous étudierons plus loin.

### § XIII. — Duché de Brabant<sup>1</sup>.

L'origine de la grosse monnaie remonte, en Brabant, au règne de

1. Van der Chijs, *De Munten der hertogdommen Brabant en Limburg*, 1851, in-4. A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*. Anvers, 1894-1900, in-4, 3 vol.

Jean I (1268-1294) sous lequel nous voyons successivement apparaître, à côté des anciens *petits deniers* d'argent fin, d'abord l'*esterlin*, puis son *double*, enfin le *gros* et le *demi-gros* copiés sur le gros tournois de France.

Le type des *deniers* est un lion ou un écu au lion. Quelques pièces, imitées des monnaies hollandaises, ont à l'avers une petite tête tournée à gauche. Sur les plus anciens *esterlins*, valant 4 vieux deniers, on voit l'écu au lion de Brabant entouré du titre ducal (**DVX BRABANTIE**); au revers, une croix à doubles bandes est contournée de quatre lettres donnant le nom soit d'un monétaire **WALT**(arius), soit de l'atelier : **LOVA**, Louvain, **BRVX**, Bruxelles, **TRIT**, Maestricht, **DALE**, Dalheim. En 1288, à la suite de la bataille de Woerringen, Jean I s'empare de Bonn où il frappe monnaie (**CIVITAS BVNENS'**), et réunit à ses états héréditaires le duché de Limbourg. Les *esterlins* frappés à Anvers, Bruxelles, Dalheim et Louvain ont désormais pour type l'écu parti au lion de Brabant et au lion de Limbourg; le titre de **DVX LIMBVRGIE** est placé en toutes lettres autour de cet écu ou autour de la tête de face, couronnée de roses, pendant que celui de **DVX BRABANTIE** se lit au revers. Dans les derniers temps de son règne, le duc revient aux *esterlins* de type purement anglais (tête de face). Il faut aussi signaler un *petit denier* à la tête de profil, frappé à Dordrecht, où le duc possédait un droit de juridiction.

Les *petits gros* valant deux esterlins proviennent de l'atelier de Bruxelles. Leur type est essentiellement local : l'archange saint Michel debout tenant une lance et les trois clous de la passion.

Pour ses *gros* (que M. de Witte laisse à Jean II), le duc commença, selon toute apparence, à copier servilement le type français. Un *gros tournois* anonyme porte du côté du châtel : **TVRONVS CIVIS**, et du côté de la croix : **+ BRABANTIE : DVX**. Puis les monnayeurs bruxellois créent un dessin nouveau qui va obtenir un succès considérable : le châtel à deux tourelles entouré des mots : **MONETA : BRVXEL** et d'une bordure où le lis français est remplacé par des groupes de trois globules. Ce type a été reproduit sur des *doubles tiers de gros* qui remplacèrent dans l'atelier bruxellois les pièces à l'archange.

Jean I, à diverses reprises, contracta des alliances monétaires. Le beau médaillier de M. de Jonghe renferme un *esterlin* à l'écu au lion, du monétaire **WALT**, qui porte les deux noms du duc de Brabant (**I · DEI GRATIA**) et de Thierry VII (**DIDERICVS COM**), comte de Clèves.

On possède d'autres *esterlins* émis conventionnellement par Jean I et Arnould V, comte de Looz; leur type est un écu aux armes parties des deux souverains, ou simplement aux deux lions de Brabant-Limbourg.



Une charte de 1283 parle d'une troisième alliance monétaire conclue entre le duc et Jean de Flandre, évêque de Liège. Nous savons aussi qu'en 1291, Jean 1<sup>er</sup> porta à quatre-vingt-dix le nombre des monnayeurs de ses états et qu'il leur accorda d'importants privilèges.

De son côté, Jean II (1294-1312) prit deux cents monnayeurs nouveaux à son service en augmentant, dans une certaine mesure, les immunités dont ils jouissaient.

Ses premiers *gros* et *demi-gros* tournois sont à l'empreinte dite du *portail brabançon*, mais se distinguent de ceux de Jean I par la bordure de l'avvers, qui a les anciennes fleurs de lis, et leur fabrication, au lieu de se borner au seul atelier de Bruxelles, s'étend à ceux d'Anvers (fig. 1702),

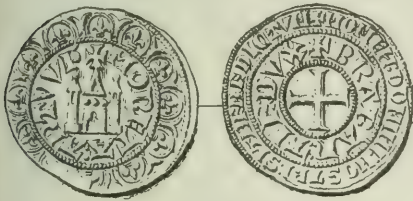


Fig. 1702



Fig. 1703

de Maestricht et de Rolduc. Nous en avons qui portent au revers le nom du comte de Namur (p. 1121). Sur des *esterlins* bruxellois, on retrouve le même type du château brabançon (fig. 1703).

Il est impossible de dire jusqu'à quelle époque Jean II fit usage de ce coin. Il y renonça sans doute par suite du grand nombre d'imitations qu'en firent les petits seigneurs belges. Toujours est-il que nous voyons, à un moment donné, le type du château remplacé par les quatre lions dans un quadrilobe (fig. 1704) ou l'écu aux quatre lions placé, sans

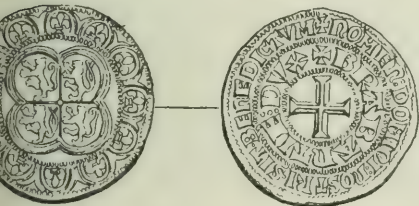


Fig. 1704



Fig. 1705

légende, dans une bordure fleurdelisée (fig. 1705). La trouvaille d'Herck-la-Ville a rendu très commune cette pièce frappée à Maestricht, à Anvers et sans doute aussi à Bruxelles.

Comme pièces de moindre valeur, la numismatique de Jean II a le *petit gros au cavalier* (Anvers et Genappe) (fig. 1706), puis des *esterlins* de divers coins (fig. 1707). C'est sous le même règne que se montrent, en

Brabant, le premier piéfort en billon et la première monnaie noire, notamment une imitation du *royal parisien double* de Philippe le Bel. Il ne peut entrer dans notre cadre de nous arrêter en détail à toutes ces variétés.



Fig. 1706



Fig. 1707

Les premières monnaies brabançonnnes d'or datent du règne de Jean III (1312-1355). Ce sont des *florins d'or* au lis et de superbes *chaises d'or*.

Les monnaies d'argent ne subissent pas, dans leur aspect général, de grandes modifications dans la première moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Le plus souvent on y voit les armes écartelées aux quatre lions, tantôt serrées dans un écu, tantôt se mouvant dans un quadrilobe. L'atelier d'Anvers en revient, pour les *gros*, au type du châtel; Louvain préfère un type local: saint Pierre à mi-corps, tenant devant lui l'écu écartelé.



Fig. 1708

A Maestricht, une pièce d'argent de grand module, dont on ne connaît que l'essai en cuivre, porte saint Servais debout entre deux petits écussons et foulant aux pieds un dragon. Nous faisons reproduire le *quart du gros* (fig. 1708) à ce même coin.

Des *doubles esterlins* de type anglais (tête de face) portent la légende **MONETA NRA ANTWERP**. Les numismates belges prennent cette pièce pour une monnaie commune au duc de Brabant et au roi d'Angleterre, Édouard III, frappée pendant le séjour de celui-ci en Belgique. En effet, Froissard nous apprend que le roi « fit faire monnaie d'or et d'argent à Anvers, à grand foison »; mais le *double esterlin* doit être de l'empereur d'Allemagne.

En 1339, Jean III conclut un traité avec Louis de Crécy. En vertu de cette convention, on frappe, aussi bien à Gand qu'à Louvain, des *gros* et *quarts de gros au lion* signés des deux souverains. Dès 1336, il avait fait un traité semblable avec Guillaume I de Hainaut.

Comme ses voisins, Raoul et Jean I<sup>er</sup> de Lorraine, le duc s'appelle sur plusieurs de ses monnaies *dux Lot* (*haringiae*) et *marchio sacri imperii*, en reprenant des titres portés par ses ancêtres jusqu'au *xi<sup>e</sup>* siècle.

Jeanne et son mari Wenceslas, duc de Luxembourg (1355-1383) recueillirent la succession de Jean III qui fut le dernier rejeton mâle de la maison de Brabant. Leurs monnaies portent le plus souvent leurs deux noms réunis, mais parfois Wenceslas les signe seul. Sur le *mouton d'or* (frappé à Vilvorde) on lit simplement **WEN DVX** sous les pieds de l'agneau; le *florin d'or au saint Servais*, frappé à Maestricht, et l'*écu d'or au saint Pierre* de Louvain (1375) ont pour légende: **WENCESLAVS · Z · IOHANA DEI GRA · BRAB · DVCES**.

Les monnaies d'argent brabançonnnes de Jeanne et Wenceslas sont assez nombreuses. Elles empruntent à la Flandre le type du *gros* et du *demi-gros au lion*; l'atelier de Louvain frappe des pièces à type local: les *tourelles* (fig. 1709), qui représentent une église à deux tours latérales, au-dessus d'un écu écartelé. A Maestricht, la monnaie porte une figure debout tenant l'écusson et une épée; son nom vulgaire est *bryman*.



Fig. 1709

Wenceslas mourut sans enfants à Luxembourg en 1383. Jeanne restée seule (1383-1406) et se sentant trop faible dans une guerre qu'elle soutenait contre le duc de Gueldre, conclut une alliance offensive et défensive avec Philippe le Hardi, comte de Flandre. Cette alliance fut rendue plus étroite encore par une convention monétaire arrêtée pour cinq ans (1384-1389), en vertu de laquelle on mit en circulation une très belle monnaie portant les noms des deux souverains. Nous l'avons décrite en traitant de la numismatique de Philippe le Hardi (p. 1094); le peuple la nomma *roosebeker*, chapel de roses.

Les cinq ans de l'accord révolus, la duchesse de Brabant mit son nom seul sur les espèces. A cette dernière période du règne se rattachent l'*Ange d'or* (unique), un *cavalier d'or*, un *écu à la tourelle*, frappé à Louvain, qui rappelle la tourelle d'argent aux noms de Jeanne et Wenceslas, enfin quelques billons noirs avec les lettres **DVC(issa)** dans le champ.

Les dernières monnaies d'argent de Jeanne reproduisent le type du *roosebeker* ou de diverses pièces de Jean III de Brabant et de Philippe le Hardi.

Avec Jeanne s'éteignit, en 1406, l'antique maison des ducs de Brabant. Antoine de Bourgogne (1406-1415), second fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Mâle, hérita du duché. Dès le 19 mai 1404, et du consentement de Jeanne, il avait été nommé gouverneur (*ruwaart*) du

pays. C'est pendant ces deux années précédant son avènement définitif qu'il fit frapper à Anvers quelques monnaies avec le titre de **ANTHONIVS DE BYRG. DVX LIBVGGIE**.

Après l'investiture (décembre 1406), les monnaies d'Antoine lui donnent le titre de duc de Brabant. Les documents que l'on possède sur les affaires monétaires de cette époque nous apprennent que le duc émit tout d'abord un *écu d'or au saint Pierre*, valant 48 gros, pièce qui n'a pas reparu encore. Par une ordonnance du 20 décembre 1409, il ordonna la frappe de pièces d'or nouvelles : le *lion d'or* et le *double lion d'or*; enfin, en 1412, il créa un *florin d'or de Bourgogne*, dont l'original n'est pas retrouvé non plus.

Telle que nous la connaissons aujourd'hui, la série monétaire d'Antoine se compose des pièces suivantes :

1. *Lion d'or*, valant 60 gros.
2. *Demi-lion d'or*, valant 30 gros. Le type de ces deux pièces se compose de deux lions soutenant un heaume au-dessus d'un écu penché, écartelé de Bourgogne-Brabant.
3. *Plaque ou boldraeger d'argent*, valant deux gros.
4. *Demi-boldraeger* ou *gros*.
5. *Quart de boldraeger* ou *demi-gros*. Le type de ces trois monnaies d'argent est un lion heaumé assis, avec, à l'exergue, le mot BRABAT (atelier de Vilvorde) ou LOVAN (atelier de Louvain).
- 6-7. *Double mite* et *mite de billon*, ayant dans le champ un écu écartelé de Bourgogne-Brabant.

Le successeur d'Antoine de Bourgogne, Jean IV (1415-1427) fit monnayer à Vilvorde, à Bruxelles et à Maestricht. On possède sur ses émissions successives des renseignements assez détaillés :

- Du 28 juin au 24 décembre 1417, l'atelier de Vilvorde frappe les pièces suivantes :
1. *Noble d'or* (non retrouvé), valant 5 escalins 8 gros, monnaie forte de Brabant.
  2. *Pieter d'or* du poids d'un demi-noble (non retrouvé).
  3. *Double gros d'argent* et
  4. *Gros d'argent*. Types : deux écus, l'un écartelé, l'autre au lion sous un heaume.
- Du 18 décembre 1418 au 1<sup>er</sup> septembre 1419, l'atelier de Maestricht fournit les espèces que voici :
1. *Écu* ou *chaise d'or (klinckaert)*, valant 3 escalins 10 gros.
  2. *Petit meuton*, valant 3 escalins 3 d. (gros de Brabant).
  3. *Double gros* dit *Tuin* d'argent, représentant un lion assis dans une palissade, tenant un écu écartelé de Bavière-Brabant (fig. 1710). L'exemplaire que nous faisons reproduire est frappé pour le Hainaut, à Valenciennes.
  4. *Double gros* dit « *dobbele penninc Jans* ».
  5. *Gros* dit « *halve penninc Jans* ».

Le 10 avril 1418, Jean IV épousa, à La Haye, Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Sur les monnaies de 1418-19 (atelier : Maestricht), il ajoute déjà les titres de ces comtés à ceux de duc de Brabant et de Limbourg.

Enfin, le 17 février 1420, les types sont de nouveau modifiés, et il y eut désormais :

1. L'*ange d'or*, superbe pièce (unique) représentant un ange, les ailes ouvertes, tenant deux écussons inclinés l'un vers l'autre.



Fig. 1710

2. Le *demi-ange d'or* (unique).

3. Le *florin d'or* au type du saint Jean-Baptiste.

4. Le *double gros* (fig. 1711) ou *drielander*.

5. Le *demi-drielander*.

6. Le *quart de drielander* (fig. 1712, fr. à Valenciennes).

Type : deux écus penchés l'un vers l'autre et placés dans une épicycloïde fleurdelisée ou non.

7-8. La *double mite* et la *mite* de billon, à l'écu écartelé de Bourgogne-Brabant.



Fig. 1711

Fig. 1712

Des pièces d'argent analogues devaient être émises dans les comtés de Hollande et de Hainaut, d'où leur nom de *drielander* (à trois pays). L'atelier monétaire du Brabant était Bruxelles. Du même Jean, on possède une pièce d'or, la *couronne*, imitée des couronnes d'or de France et dont il n'est pas question dans les documents écrits (Van der Chijs, pl. XIII, 2). Elle appartient au Hainaut.

En 1420, lors des démêlés de Jean IV avec sa femme, les États de Brabant, assemblés à Vilvorde, nommèrent Philippe de Saint-Pol gouverneur ou *ruwaard* du pays. Philippe exerça le gouvernement jusqu'en 1422 et profita de son court passage au pouvoir pour faire frapper dans sa seigneurie de Waelhem (près Malines) quelques *drielanders*, sur lesquels on lit : PHS : BRAB : COM : LINEI : ET : SCI : PAVLI, puis au revers : MONETA : PHI : BRABATIE.

Après la mort de Jean IV, Philippe de Saint-Pol (1427-1430), son frère, lui succéda, mais ce ne fut que le 26 août 1429, deux ans après

son avènement, que sa monnaie ducale parut à Louvain. Elle se compose de deux pièces d'or : l'*écu au saint Pierre* (unique) et la *chaise*; de six pièces d'argent : *double labbaye* aux écus inclinés dans une rosace (unique), *double gros* (*cromsteert*), *gros* (fig. 1713) et *quart de gros*, *demî* et *quart de Pieter*; enfin d'une pièce de billon, la *double mite*.



Fig. 1713

A Ruminghem (près Saint-Omer), il fit frapper des *doubles gros* au type des deux écus juxtaposés sous un heaume.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1430-1467), hérita bientôt du duché de Brabant. Ses monnaies brabançonnnes, antérieures à 1433, continuent les types de son cousin et prédécesseur, mais elles s'en distinguent par la présence du titre de **DYX BVRG**, et une modification introduite dans les armoiries : l'écusson a toujours sept quartiers au lieu de quatre<sup>1</sup>.

#### § XIV. — Duché de Limbourg.

On ne possède qu'une seule monnaie appartenant à ce duché avant son annexion au Brabant; c'est un *esterlin* à l'écu au lion, frappé à Rolduc (*Prusse rhénane*) par Wallerand IV (1246-1276), le dernier souverain légitime du Limbourg indépendant.

#### § XV. — Comté de Looz<sup>2</sup>.

La grosse monnaie débute, dans le comté de Looz, par des *esterlins* anonymes (p. 572) aux armes comtales (*écu fascé d'or et de gueules de huit pièces*) et qui portent la signature de deux entrepreneurs **PETR(us)**

1. Voyez la suite du monnayage de Philippe le Bon au chap. VII.

2. Van der Chijs, *de Munten der Leenen van Brabant en Limburg*, 1862, in-4. — R. Serrure, *Brusthem. La numismatique d'Arnould, comte de Looz* (1280-1323) dans le *Bull. mens. de numism.*, t. V, p. 69 et suiv.

et **GEOR(gius)**. Ils appartiennent à la série d'esterlins qui, d'après une ordonnance du roi Philippe le Hardi (1273), ont été frappés par Jean I, duc de Brabant, Enguerrand de Créqui, évêque de Cambrai, Gui de Dampierre, comte de Namur, etc. On peut les attribuer au comte de Looz, Jean (1272-1280), dont le nom et le titre figurent, en effet, sur un *esterlin* aux lettres **PETR** dans les cantons de la croix.

Son fils, Arnould V (1280-1323), qui monnayait aussi à Chiny (p. 1067), continua vraisemblablement la fabrication de ces pièces; ses *petits deniers à la tête* sont conformes à ceux que Florent V, comte de Hollande, frappait à Dordrecht.

Nous savons (p. 1098) qu'il s'entendit avec son allié, Jean I de Brabant, pour l'émission d'une monnaie commune. Cette convention nous reporte aux environs de 1288, car l'un des *esterlins* de Looz-Brabant sort de l'officine de Bonn<sup>7</sup> sur le Rhin, ville que les souverains alliés occupèrent pendant la guerre pour la succession du duché de Limbourg.

Dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XIV<sup>e</sup>, les monnaies d'Arnould V se distinguent par une exécution très soignée. On sait d'ailleurs qu'en 1315 le comte crut devoir régulariser la situation de ses monnayeurs de Hasselt, en constituant leur corporation sur le modèle de celle des monnayeurs de Brabant. Les pièces émises vers cette époque sont les suivantes :

1. *Gros*. Ceux de l'atelier de Hasselt reproduisent servilement le type tournois; ceux de Looz ont le châtel brabançon; ceux de Brusthem (fig. 1714) ont le châtel à tourelles crénelées, usité dans les comtés de Namur et de Luxembourg.



Fig. 1714

2. *Petit gros* ou  $\frac{2}{3}$  de gros, reproduisant le type du cavalier de Jean II d'Avesnes.
3. *Esterlin* ou tiers de gros, au type anglais de la tête de face.
4. *Denier* ou douzième de gros, copie des deniers d'argent (à la tête) de Jean, comte de Hollande. Frappé à Hendrieken (MONETA ENIDERI).

En 1323, Arnould V remit le comté de Looz à son fils Louis IV (1323-1336), dont les *petits gros à l'aigle* et les *quarts de gros à l'aigle*, frappés à Hasselt, sont copiés sur ceux de l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck.

L'or loozain apparaît avec Thierry de Heinsberg (1336-1361). Il y en a de deux sortes : le *mouton* avec DO·D CO·L sous les pieds de l'agneau pascal, et le *florin d'or* au lis. Les types des pièces d'argent de Thierry sont tous empruntés aux Pays-Bas, à la France et aux régions voisines : son *gros à l'aigle* chargée en cœur d'un petit écusson rappelle les gros des archevêques de Trèves; ses *gros au lion* nous reportent à Louis de Mâle, ses *gros aux quatre lions dans un quadrilobe* sont imités de ceux de Jean III de Brabant; ses *gros au prince assis* dérivent des monnaies rhénanes; ses *deniers à tête* viennent des comtes de Hollande, ses *doubles* de billon sont empruntés aux billons de Guillaume I de Namur, ses *mites* (WIN dans le champ) aux deniers noirs de Jeanne et Wenceslas.

Thierry de Heinsberg étant mort sans enfants, son neveu Godefroid de Dalembroeck se mit en possession du comté de Looz, mais l'évêque de Liège, Engelbert de la Marck, prétendit à l'héritage de Thierry et s'en empara par la force des armes. Après une nouvelle lutte contre Arnould d'Orey, sire de Rummen, auquel Godefroid avait vendu ses droits, l'évêque Jean d'Arkel réunit en 1367 définitivement le comté de Looz à la principauté de Liège.

### § XVI. — Seigneuries d'Herstal et de Russon.

Le successeur d'Henri I<sup>er</sup> (p. 573), Jean I, dit Tristan (1285-1309) frappe à Russon plusieurs variétés de *gros tournois* et de *gros au châtel brabançon*; à Herstal, ses monnayeurs fabriquent de *petits gros à l'écu au lion* et des *esterlins* au type anglais (fig. 1715).



Fig. 1715

Sa veuve, Félicité de Luxembourg (morte en 1336), continue le monnayage

à Herstal comme tutrice de son fils mineur. On connaît d'elle une pièce au type brabançon des quatre lions dans un quadrilobe.

Jean II de Louvain (1309-1324), majeur depuis 1318, crée des *esterlins* d'un coin très original : à la tête royale du prototype anglais, le graveur substitue habilement un muse de lion vu de face et couronné. Son *gros tournois* porte IOHS DE LOVANIO en légende intérieure, et le châtel, avec MONETA RVTHES, y est entouré de douze trèfles.

À la mort de Jean II, ses seigneuries font retour au Brabant. Le duc Jean III marque sa prise de possession en frappant à Herstal quelques *gros* au type rhénan de l'empereur debout.



§ XVII. — *Seigneurie de Perwez.*

On possède des *gros tournois* anonymes, portant soit **DNS DE PERVIS**



Fig. 1716

(fig. 1716), soit **DNS DE PERVIENS**. Ils sont généralement attribués à Thierry de Hornes qui fut sire de Perwez dans la première moitié du



Fig. 1717

xiv<sup>e</sup> siècle et dont le nom figure sur un *botdraeger* frappé à Grave (fig. 1717).

§ XVIII. — *Seigneurie de Rummen.*

En 1331, Louis IV, comte de Loos, céda le fief de Rummen à sa sœur Jeanne et à son fils Arnould d'Orey. Ce seigneur créa à Rummen un atelier monétaire, pour s'y livrer à une contrefaçon absolument éhontée des espèces les plus variées.

Ses imitations sont parfois bizarres. Il écrit sur un *cavalier* d'or (rare) calqué sur celui du roi Jean : **IOHANNES EVANG(elista) ET · ERNOL · DNS · RVMINENX** ; son *mouton* d'or porte à l'exergue : **ARN. D. OR(ey)**. En argent, il frappe des *esterlins* à tête, des *doubles gros* au lion heauté, dits *botdraegers*, sur lesquels il s'intitule **DOMINVS DE QVAECBECKE** ; il imite les monnaies brabançonnnes à l'écu écartelé dans une bordure, et fabrique un nombre considérable de *gros au*

lion. L'inscription **MONETA FLAND** des prototypes y est remplacée par **MONETA RVMEN** ou **MONETA FRAN · D**, légende encore inexplicquée.

Une lacune d'un demi-siècle sépare le monnayage de Jean II de Wesemael (1415-1464) de celui d'Arnould d'Orey. Jean nous a laissé des *chaises* d'or de type français et des *florins* d'or anonymes au type du saint Jean-Baptiste. Sur le florin, on lit **MONETA : NOVA : ROM'ANORVM** (*Romm-*); les origines de la ville remontent, en effet, à l'époque romaine.

Les *blancs* (fig. 1718) de Jean II sont une contrefaçon des *blancs*

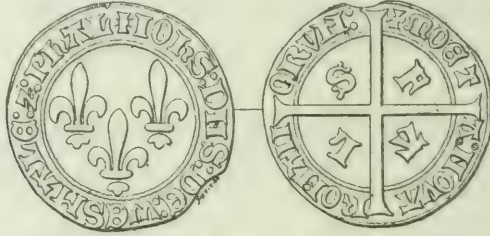


Fig. 1718

royaux de France, dont la copie lui était d'autant plus facile qu'il portait comme blason de famille : *de gueules à trois lis d'argent*. De même, nous avons, signés de son nom, le *double gros* aux deux écus sous le heaume, et le *cromsteert* de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, enfin de nombreux billons à l'écu fleurdéliné.

A sa mort, sa sœur Jeanne de Wesemael (1464-74) hérita de Rummen. Cette dame avait épousé Henri de Diest, sire de Stalle et de Rivière, et l'on a retrouvé, de ce petit feudataire, un *agnel* d'or et des *blancs* au type de la florette française (trois lis sous une couronne).

Henri de Diest précéda sa femme au tombeau; après la mort du mari, Jeanne de Wesemael continua le monnayage de Rummen en livrant à la circulation une quantité incroyable de deniers noirs. Les coins de ces deniers sont la reproduction pure et simple des types de Philippe le Bon, des rois de France et de la ville d'Aix-la-Chapelle. Après la mort de Jeanne (1474), l'atelier de Rummen doit avoir été fermé.

### § XIX. — Seigneurie de Gerdingen.

Jeanne de Merweyde, dame de Stein, fut jusqu'en 1450 dame de Gerdingen et frappa comme souveraine, à Gerdingen même et dans un lieu indéterminé, appelé **SIVIT** ou **CIVITA**, un grand nombre de monnaies noires copiées pour la plupart sur celles de Philippe le Bon.

§ XX. — *Commanderie de Gruitrode.*

Le village de Gruitrode formait une des douze commanderies du bailliage des Vieux-joncs, qui relevait de l'Ordre teutonique. Au xv<sup>e</sup> siècle, plusieurs commandeurs de Gruitrode ont frappé de la monnaie noire, copiée sur les pièces liégeoises ou brabançonnnes.



Fig. 1719

Voici quels furent les personnages qui gouvernaient Gruitrode pendant sa période monétaire; ceux dont le nom paraît sur les monnaies sont marqués d'un astérisque :

- \* Iwan de Cortenbach (1430).
- Théodore de Betenhausen (1440).
- \* Matthias van der Straeten (1460) (fig. 1719).
- \* Nicolas van der Dussen (1467).
- Jean van de Velde (1487).

§ XXI. — *Seigneuries de Zolder, Zonhoven et Vogelsanck.*

Jean d'Elteren, qui succède en 1371 à Guillaume de Hamal, son beau-père, frappe à Zolder des monnaies noires sur lesquelles il s'intitule **IOHS : DE : ELTEREN : DNS : DE : VOG(elsanck)**. Au revers de ces pièces on lit : **MONETA · NOVA · SVLRENS**.

A la suite d'un procès de famille, Jean dut céder les terres de Zolder et de Zonhoven à Engelbert de la Marck, qui, à son tour, fit fabriquer de menues espèces à Zonhoven (**MONETA · NOVA · SONVEN**).

La fille unique d'Engelbert fut mariée à Gérard de Bastogne, châtelain de Durbuy; leur fils Henri de Bastogne monnaya dans les deux ateliers, à Zolder et à Zonhoven. Ses pièces (fig. 1720) sont imitées des *demi-griffons* de Jean de Bavière, évêque de Liège.



Eig, 1720

§ XXII. — *Seigneurie de Petersheim*<sup>1</sup>.

Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, un seigneur de Petersheim, près Maestricht, Guillaume, cité en 1306, eut un atelier monétaire dans son petit fief. On connaît de lui un *denier* d'argent au type hollandais de la tête de profil et sur lequel on lit : **WIHS DE PETERSEM**, puis un *gros*



Fig. 1721

d'argent au type du portail brabançon (fig. 1721), avec **MONETA PETSE** et **DNI · DE · PETSEM**.

§ XXIII. — *Seigneurie de Reckheim*<sup>2</sup>.

Le premier possesseur de la seigneurie de Reckheim (province de Limbourg), dont on ait retrouvé des monnaies jusqu'ici, est Arnould de Stein qui succéda, après 1335, à Gérard de la Marck. On connaît plusieurs monnaies frappées à son nom : un *gros* au prince debout sur un écusson, semblable à ceux d'Engelbert III, archevêque de Cologne (1364-1369); puis un *demi-botdraeger* aux légendes **ARNO-LVDVS : DEI : GRA : DNS : STENS** et **MONETA RAKINIE**, l'inscription du droit étant disposée de manière à ce que les syllabes **LVDVS** tiennent exactement la place du **LVDOVICVS** des prototypes flamands. Arnould de Stein ne se contente pas de copier les pièces d'argent de Louis de Mâle; les billons, *doubles mites* et *mites*, au type de l'**L** entourée de quatre trèfles, servent aussi de modèle aux audacieuses contrefaçons du sire de Reckheim; il en est de même des *gros* à l'écu écartelé, frappés par Jeanne et Wenceslas.

1. R. Serrure, *Monnaies limbourgeoises* dans le *Bull. de numism. et d'arch.*, t. IV, p. 59.

2. Chestret de Hanefte, *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*. Ruremonde (1873).

Les successeurs immédiats d'Arnould, Louis de Stein (-1355?) et Henri de Stein (1355?-1396), n'ont pas laissé de souvenirs numismatiques; mais leurs héritiers de la maison de Sombreffe eurent un monnayage très actif. Il est difficile de faire dans le groupe des pièces signées *Guillelmus de Sombreffe* la part de chacun des trois personnages homonymes: Guillaume I (1397-1400), Guillaume II (1400-1475) et Guillaume III (1475-1484), mais c'est incontestablement au second qu'appartient le plus grand nombre de monnaies. Nos collections sont pleines de ses *agnels* d'or, de ses *cromsteerts* avec leurs subdivisions, de *gros au prince debout* imités des pièces de Charles II, duc de Lorraine, de monnaies calquées sur celles d'Elisabeth de Görlitz, duchesse de Luxembourg, de copies des *angevines* de Metz, de pièces au type d'Aix-la-Chapelle; sans compter une multitude de billons noirs, dont on trouve les prototypes chez le roi de France, chez Philippe le Bon, les évêques de Liège Jean de Heinsberg et Jean de Bavière, le comte de Namur Guillaume II, etc. (fig. 1722). Ces billons sont du plus mauvais aloi et



Fig. 1724



Fig. 1723

d'une faiblesse de poids qui justifie pleinement le discrédit dans lequel ils étaient tombés. Les armes des Sombreffe sont *d'or à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois merlettes*.

La numismatique reckheimoise présente une lacune pour les règnes de Waleran de Sombreffe (1484-1495) et Frédéric de Sombreffe (1495-1504), mais au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, Jean de Pirmont (1504-1512) fait encore frapper quelques pièces copiées sur les *deniers* et *oboles tournois* des rois de France (fig. 1723).

#### § XXIV. — Seigneurie de Gronsveld.

Cette seigneurie, située sur la rive droite de la Meuse, en amont de Maestricht, passa vers 1444 à Thierry I de Bronckhorst, seigneur de Batenbourg et d'Anholt. Thierry, qui monnayait déjà dans ces deux fiefs gueldrois, s'autorisa de ce fait pour ouvrir à Gronsveld un nouvel atelier. Il semble n'y avoir frappé que des billons copiés pour la plupart d'après ceux de Philippe le Bon et de Jean de Heinsberg, évêque de

Liège<sup>1</sup>. Une pièce de cuivre, d'un type rarement employé en Belgique, donne le calque d'une monnaie espagnole : au droit, le lion de Léon ; au revers, le château castillan.

Après la mort de Thierry, son second fils, Henri de Bronckhorst (1451-1496), lui succéda à Gronsveld et y continua le monnayage paternel. On a de lui une imitation de la *pièce de quatre mites* fabriquée en Flandre sous Philippe le Beau.

En 1498, l'empereur Maximilien éleva la terre de Gronsveld en baronie souveraine, en faveur de Thierry II (1496-1508), mais le monnayage momentanément arrêté ne reprit que sous Jean (1508-1559) qui appartient à la numismatique moderne.

### § XXV. — *Seigneurie de Born.*

En 1320, Arnould de Stein, époux de l'héritière de Born, vendit cette seigneurie à Jean de Fauquemont, sire de Ravestein, qui mourut vers 1355, et dont le fils aîné, Walerand (1355-1378), hérita de ses fiefs.

Walerand ouvrit dans la petite ville de Sittard, sur la rive droite de la Meuse, au nord de Maestricht, un atelier où il monnaya comme sire de Born. On a de lui les pièces suivantes :

1. *Florin d'or* au type de Charles IV pour la Bohême. Au droit, l'effigie et le nom de l'empereur sont conservés ; le lion à queue fourchue du revers est entouré du nom de Walerand.

2. *Gros d'argent* au prince debout, comme ceux d'Engelbert III, archevêque de Cologne (1364-1369). L'inscription de l'avvers est conçue en néerlandais **HE · WAL-  
RAVEIN · VAN · BORNÉ.**

3. *Billons* avec  $\begin{matrix} \text{V} \\ \text{R} - \Lambda \\ \text{L} \end{matrix}$  dans le champ, copiés des pièces de Guillaume, comte de Namur.

Après la mort de Walerand, Renaud de Fauquemont, sire de Dalembroeck (1378-1396) lui succéda. Ses *billons*, copiés de ceux de Philippe le Hardi et Jeanne de Brabant, portent le nom  $\frac{\text{REI}}{\text{NER}}$  en deux lignes ; ils sont frappés dans le village de Born, **MONETA BORNE.**

Renaud eut pour successeur son neveu Simon, comte de Salm (1396-1398) dont on ne possède pas de souvenirs monétaires. A la mort de

1. Thierry de Bronckhorst remplace sur ces pièces les armes de la maison bourguignonne par les siennes qui sont : *écartelé de Bronckhorst et de Batenbourg avec, sur le tout, l'écu de Gronsveld qui est d'or à trois tourteaux de gueules.*

Simon, sa sœur Odile de Salm et son frère Jean héritèrent de Born qu'ils administrèrent conjointement. M. Chalon a fait connaître un curieux billon imité de la *courte* de Philippe le Hardi, comte de Flandre, et portant le nom d'Odile : + IDALIA · D · BORN. Cette pièce est frappée à Sittard comme les monnaies de Walerand de Fauquemont.

En 1400 et 1402, Jean de Salm et Odile vendirent, l'un après l'autre, leurs droits sur Born et Sittard au duc de Juliers.

### § XXVI. — *Seigneurie de Grand-Brogel*<sup>1</sup>.

Jean de Bunde (1420-1456), sire de Bocholt et de Brogel, établit dans cette dernière seigneurie un atelier monétaire pour y frapper d'informes billons sur le modèle des pièces de Jean de Bavière et de Jean de Heinsberg, évêques de Liège. On y lit : MONETA · NOVA · DE : BROEGE.

### § XXVII. — *Seigneurie d'Elsloo*.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, la seigneurie d'Elsloo, près Maestricht, échut à la maison de Schonvorst par le mariage de Jeanne de Wildenberg, dame d'Elsloo, avec Renaud de Schonvorst.

Leur petit-fils, Conrad II de Schonvorst, qui mourut vers 1457, eut son atelier monétaire propre où il fit fabriquer un nombre considérable de billons copiés des *courtes* de Philippe le Bon. Conrad s'y intitule, soit *Conradus de Scoenvoers*, soit *Conradus de Elslae*. Le nom de l'officine est hĒLS', ELS', IELSLO, ĒLSLA, ĒLSLOE, etc.

Du temps même de la maison régnante de Schonvorst, Jean de Bunde (1420-56), sire de Bocholt et de Brogel, exerça, lui aussi et sans doute à la suite d'une engagère, les droits monétaires à Elsloo.

Conrad II de Schonvorst étant mort sans héritier mâle, Elsloo passa par mariage dans la maison de Gavre. Adrien I ou son successeur Adrien II de Gavre continuèrent à monnayer à Elsloo; ils ont émis des billons, sur lesquels figure l'écu au lion de leur famille; une de ces pièces porte au revers DVPLEX TVROŪVS FRAN..., légende absolument étrangère au type.

1. De Chestret, *La seigneurie de Grand-Brogel et les monnaies de Jean de Bunde*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1875, p. 59 et suiv.

§ XXVIII. — *Seigneuries de Kessenich<sup>1</sup> et de Kinroy.*

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, Jean II de Hornes, sire de Kessenich et de Kinroy, y frappe, en grand nombre, des billons copiés sur les monnaies de Namur, de Liège et de Flandre.

§ XXIX. — *Seigneurie de Bicht.*

Située aux environs de Born, cette seigneurie appartenait, au xv<sup>e</sup> siècle, à la famille van der Donck. Jean van der Donck († après 1475) y a frappé des billons imités de ceux de Jean de Heinsberg, évêque de Liège.

§ XXX. — *Seigneurie de Fauquemont (Falkenberg).*

La terre de Fauquemont, dans le Limbourg hollandais, avait une étendue considérable.

Voici d'abord la liste de ses seigneurs, extraite des tableaux généalogiques de Grote :

Walerand I de Limbourg, 1215-1242.	* Renaud I, 1305-1332.
Thierry I de Limbourg, 1242-1268.	* Thierry III, 1332-1346.
Walerand III, 1268-1302.	* Jean, 1346-1352.
Thierry II, 1302-1305.	

Le dernier Jean étant mort sans enfants, sa sœur Philippote vendit la terre à Renaud de Schonvorst (1354), qui, de son côté, la céda à Guillaume, duc de Juliers, en faveur duquel l'empereur érigea la seigneurie en comté (1357).

Un compétiteur de Renaud, Walerand de Fauquemont, sire de Born, réussit à se rendre maître du pays (1362), mais l'an 1364, il s'en dessaisit en faveur du duc de Brabant.

La numismatique compte aujourd'hui toute une série de pièces frappées, au xiv<sup>e</sup> siècle, par ces petits souverains :

Renaud I : une sorte de *demi-gros* à l'écu au lion.

Thierry III. On lui attribue un *gros tournois* au type français et à la légende **DNS DE MONTEVL'**.

1. Wolters, *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes* (Gand, 1850), p. 191.



Jean: *tiers de gros* au lion.

Renaud de Schonvorst (1354-55) y ajoute un *florin* d'or au lis: RN' D' D' VALKE' B'. Nous retrouverons, en parlant des monnaies ducales de Juliers, deux pièces frappées à Fauquemont pendant l'occupation de Guillaume I (1357-61). De Walerand de Born nous avons

des billons avec  $\begin{matrix} V \\ F-A \\ L \end{matrix}$  dans le champ, analogues à ceux qu'il faisait

fabriquer à Born; Philippe le Hardi, comte de Flandre (1384-1405), monnaie dans la terre de Fauquemont, qu'il avait reçue en gage de Jeanne de Brabant (p. 1096); enfin le comte Frédéric IV de Moers (1417-1451) fait frapper des *demi-gros* à l'écu, portant l'inscription MONETA NOVA VALKG'.

### § XXXI. — Seigneurie de Limbricht.

Limbricht, sur la rive gauche de la Meuse, entre Born et Sittard, avait au moyen âge des seigneurs exerçant le droit de battre monnaie.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le pays appartenait à la famille de Stein dont un membre, Arnould, nous a laissé le *gros tournois* qui porte, autour de la croix, la légende + ARNVD · D · DE · LIŃ.

Plus tard, Limbricht passe aux Scheiffard de Mérode, seigneurs de Hemmersbach. L'un d'eux frappe, dans son château de Limbricht, de grands *billons* à l'écu au lion: SCH̄EIP̄IRVS · DE · hIMER' — M̄ORETĀ · NOVA · FCĀ · LIMB'.

### § XXXII. — Seigneurie de Stein.

Les annales de cette terre sont très obscures. Un Arnould, sire de Stein au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, frappe de *petits deniers* d'argent à la tête, imitant ceux des comtes de Hollande.

Un autre Arnould — sans doute celui que nous avons rencontré à Reckheim et à Limbricht — fabrique à Dieteren (M̄ORETA DIE-TEREN) un billon au monogramme du Hainaut. Un *demi-gros* au lion heaumé (ARNOLVDVS : DEI : GRA : DNS : STENS) porte au revers la légende MONETA RAKINIE (p. 1110).

Enfin, au xv<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Stein appartient à Jeanne, dame de Merweyde et de Gerdingen, qui fait forger, dans cette localité et dans d'autres ateliers non encore identifiés, un grand nombre de billons.

§ XXXIII. — *Seigneurie de Fallais*<sup>1</sup>.

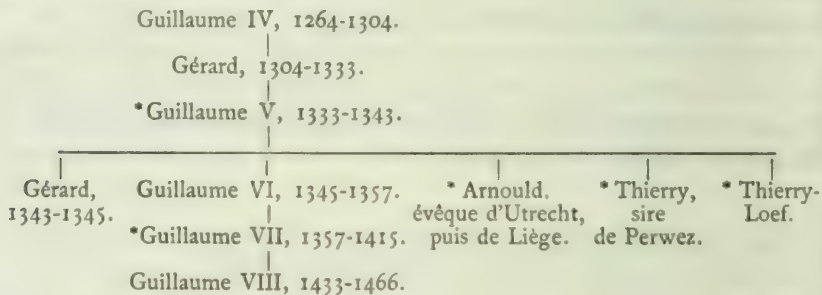
Guillaume, sire de Wesemael et maréchal de Brabant, qui tenait de sa femme la seigneurie de Fallais, y frappa, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, des *gros au lion*, d'argent très allié, portant **MONETA FALEN**.

Plus tard, Jean, sire de Wesemael et de Rummen, a copié, dans ce dernier atelier, les *plaques* tournaisiennes de Charles VII et diverses autres monnaies sur lesquelles il prit le titre de **DNS · DE · WESMALE · ET · PHAL**.

§ XXXIV. — *Seigneurie de Hornes*<sup>2</sup>.

L'importante seigneurie de Hornes était située près de Ruremonde, sur la rive gauche de la Meuse. La petite ville de Weert en était le chef-lieu, et ses possesseurs portaient pour armes: *d'or aux trois huchets de gueules*.

Pour ne pas entrer dans des détails historiques trop minutieux, nous donnons ici le crayon généalogique de la maison de Hornes à l'époque de son monnayage :



En désaccord avec les auteurs qui ont examiné, avant nous, la numismatique de Hornes, nous ne la faisons commencer qu'au règne de Guillaume V (1333-1343), qui a frappé les pièces suivantes :

1. *Denier à la tête*, copié d'après celui des comtes de Hollande. Atelier : Wessem.
2. *Esterlin* anglais anonyme (MONETA DE WESHEM).
3. *Esterlin* frappé à Weert (MONETA DE WERT).
4. *Gros à l'aigle* tenant dans les serres l'écu de Hornes. Cette pièce remarquable est copiée sur celles de l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck. Atelier : Wessem.
5. *Billon au lion*.

1. R. Chalon, *Monnaies de Fallais* dans la *Rev. belge de numism.*, 1859, p. 378.

2. Wolters, *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes*. Gand, 1850.

On ne possède pas de monnaie de Gérard (1343-1345), et il est difficile d'attribuer à Guillaume VI (1345-1357) une pièce qui lui appartienne sans contestation.

Sous le long règne de Guillaume VII (1357-1415), on peut classer également cinq monnaies différentes : un *florin d'or* au saint Jean-Baptiste, une imitation du *double gros* (*roosebeker*) de Jeanne de Brabant, sur laquelle le seigneur s'intitule **WILH : DEI : GRA : DNS : HORNENS : Z : ALTENA**, un *gros* à l'aigle tenant deux écussons (fig. 1724), type créé en Flandre par Philippe le Hardi, un *quart de gros* à



Fig. 1724

l'écu écartelé, et un *demi-gros au buste* copié sur les pièces de son oncle, l'évêque d'Utrecht.

A la suite d'événements qui ne sont pas éclaircis par les historiens, les trois oncles de Guillaume VII exercèrent, de son vivant déjà, les droits de souveraineté dans le pays de Hornes. Tous ont frappé monnaie. On possède d'Arnould de Hornes, évêque de Liège (1378-1389), un *demi-gros* au buste mitré, qui porte au revers le nom de l'atelier de Wessem : **MONETA : NOVA : DE : WESSE**<sup>1</sup>.

Thierry de Hornes, sire de Perwez, mais aussi qualifié de sire de Hornes dans quelques documents, nous a laissé des *gros au lion*, de très mauvais aloi, frappés à Weert et à Wessem, puis un *esterlin* copié sur ceux des archevêques de Trèves, au buste épiscopal entouré de la légende **DIDERIC D'HOR** et portant au revers, avec les clefs en sautoir, le nom de l'atelier de Wessem.

Le troisième oncle, que les généalogistes appellent Thierry-Loef et les monnaies *Lovicus*, a frappé, à Weert, un beau *botdraeger* d'argent sur lequel on lit : **HERÉ : VAN : HOR : Z : ALTEN** (*Altena*). C'était la mode, au XIV<sup>e</sup> siècle, chez beaucoup de seigneurs des bords de la Meuse, d'employer la langue vulgaire sur leurs monnaies. Le même a frappé un *gros à l'écu aux quatre lions*, pareil à ceux de Jeanne et Wenceslas, et un *gros au lion* (**MONETA + WIERD'**).

1. R. Serrure, *Les monnaies d'Arnould de Hornes, évêque de Liège*, dans le *Bull. de numism.*, t. IV, p. 11.

Nous ignorons si les successeurs de Guillaume VII ont continué le monnayage. Son petit-fils Jean I obtint en 1450 l'érection de la seigneurie de Hornes en comté.

### § XXXV. — *Seigneurie de Heusden.*

Au xiv<sup>e</sup> siècle, Jean de Heusden, sire d'Elshout, qui mourut vers 1326, ou son successeur du même nom, cite en 1357, établirent à Heusden un atelier monétaire. Les seuls produits qu'on en possède sont des *billons* imités de ceux de l'alliance entre Philippe le Hardi et Jeanne de Brabant.

### § XXXVI. — *Seigneurie de Kuyk.*

Le pays de Kuyk, sur la rive gauche de la Meuse, dans le Brabant septentrional, formait au moyen âge un fief brabançon d'une certaine importance. Le monnayage des sires de Kuyk commence au xiv<sup>e</sup> siècle, avec Thierry de Hornes, seigneur de Perwez, qui administrait le pays comme tuteur de Jean IV, fils mineur de Jean III (mort en 1364).

Thierry de Hornes, pendant les sept années qu'il dura son pouvoir (1364-1371), fit frapper dans la petite ville de Grave, chef-lieu du pays de Kuyk, de beaux *botdraegers* et leurs *demis*, imités de ceux de Louis de Mâle. On y lit : THEODERICYS : DEI : GRA : DYS : PERVIERSI et **MONETA : DE : GRAVENS'**.

Jean IV de Kuyk devenu majeur (1371-1382) continua le monnayage à Grave. On possède une pièce de billon blanc, avec un lion dans le champ et, du côté de la croix, l'inscription IOHA-ŲNE-S : DE-KVIC.

### § XXXVII. — *Comté de Megen.*

Ce comté était enclavé entre les duchés de Brabant et de Gueldre et les seigneuries de Kuyk et de Ravestein. Ses armes étaient *de gueules au chef d'or*. La chronologie des comtes de Megen est assez malaisée à établir, par ce fait qu'au xiv<sup>e</sup> siècle tous portaient le nom de Jean :

Jean I, .... 1285...

Jean II, .... 1320-1359.

Jean III, 1359-1415.!

Van der Chijs a tenté de répartir les monnaies entre ces trois comtes.

A Jean I, il accorde deux pièces, sans doute un *denier* et une *obole*, portant l'écu de Megen avec le nom de l'atelier : **+ MONETA MEGHEPSI**, et au revers : **IOH-APÉ-SCO-MES** ou **IO-RC-OM-ES**, coupé par une croix pattée.

Jean II reçoit également deux monnaies : un  *demi-gros au lion*  et un  *quart de gros au lion* , imités des pièces de Louis de Crécy. Le quart de gros est anonyme et répète au revers le nom de l'atelier déjà indiqué au droit.

Jean III, dont le règne s'étend sur plus d'un demi-siècle, a une série numismatique plus riche. Outre ses monnaies d'argent et de billon, il fit fabriquer des pièces d'or ; c'est ce qui résulte d'un acte de 1380, passé devant les échevins de Bois-le-Duc, et dans lequel il est question d'une somme évaluée en *lis d'or de Megen* (*lilia aurea de Megen*). Ces pièces, qui n'ont pas été retrouvées encore, étaient probablement copiées sur le *lis d'or* de Charles V, roi de France.

L'argent de Jean III est abondant. Sur les planches de Van der Chijs on en voit douze types différents, et depuis la publication de son livre plusieurs monnaies nouvelles ont été signalées. Comme toutes les pièces des petits feudataires brabançons, celles de Megen sont des imitations. Jean III copie le *botdraeger* de Flandre, les monnaies de Hollande, de Gueldre, de Lorraine et va chercher ses modèles jusqu'en Westphalie.

A sa mort, Jean III de Megen laissa son comté à sa fille Élisabeth, qui a frappé de menues monnaies copiées sur celles de Gueldre. Élisabeth semble être morte vers 1420.

Le comté de Megen, confisqué pendant quelque temps par le duc de Brabant au profit de Jean de Grimbergen, passa bientôt dans la maison de Dickbier, d'abord à Henri sire de Mierlo, puis (depuis 1430) à son frère Jean.

On possède diverses pièces au nom d'un *Johannes comes de Megen* et sur lesquelles les armes de Megen sont écartelées de celles de Dickbier qui étaient à trois fers à moulin. Faut-il les classer à Jean IV Dickbier (1430-1438) ou à son successeur Jean V (1438-1469)?

C'est sous ce dernier comte que la fabrication monétaire de Megen fut arrêtée brusquement. L'imitation des espèces étrangères, c'est-à-dire la frappe de fausses monnaies, à laquelle se livrait cet atelier, amena l'intervention du duc de Brabant qui exigea la punition d'Henri van Broekwyck, monnayeur du comte. Jean V s'y opposa d'abord ; mais il dut céder en livrant son subalterne au tribunal des échevins de Bois-le-Duc qui le condamnèrent au supplice du chaudron. Un autre de ses serviteurs, Jean Hoes, qui avait distribué les fausses monnaies, fut condamné par le même tribunal à périr par la corde. Finalement le duc

de Brabant contesta à Jean de Megen le droit monétaire, et le comte se désista, pour lui et ses successeurs, de toute prétention à ce sujet<sup>1</sup>.

§ XXXVIII. — *Seigneurie de Ravestein.*

Ravestein est une petite ville sur la Meuse, non loin de Grave; elle formait au moyen âge une seigneurie indépendante. En 1328, Jean de Fauquemont épousa Marie d'Herpen, héritière de Ravestein, et porta la seigneurie dans sa maison.

Renaud de Fauquemont, sire de Born, fils de Jean et successeur de son frère aîné Walerand, établit à Ravestein un atelier monétaire. On a son *double gros* aux deux écus surmontés de **REI : D̄. BOR.**, imitation des pièces aux deux écus surmontés du mot **FLADRES** (Philippe le Hardi), puis un autre *double gros*, dit *roosebeker*, calqué sur ceux que frappait le même Philippe le Hardi conventionnellement avec Jeanne de Brabant. Renaud s'intitule : **REINOLD DE VALKENBO : Z : DNI... BORNE** ou **REI : DEI : GRA : DNS : BORREN : Z : RAVESTEI.** L'atelier est indiqué par les formules **MONETA · NO · DE · RAVES** ou **MORETA : ROVA : BORNENS : IN : RAVESTEI.**

Renaud de Fauquemont mourut sans enfants, l'an 1393, et la terre de Ravestein passa dans la maison de Salm.

§ XXXIX. — *Seigneurie d'Herpen.*

Cette seigneurie, située sur la Meuse et comprenant la ville de Ravestein, échut à la fin du XI<sup>e</sup> siècle à la maison de Kuyk et passa en 1328 à



Fig 1725

celle de Fauquemont. C'est à Walerand de Fauquemont (1344-78) qu'on attribue un *esterlin* anonyme au type du lion, portant sur ses deux

1. P. Cuypers, *Notice sur les monnaies des comtes de Megen*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1851.

faces la légende **MONETA HERPENSIS**. Le *blanc* que nous avons fait reproduire (fig. 1725), à la croix cantonnée de deux corbeaux, lui appartient incontestablement.

### § XL. — Comté de Namur.

En février 1263, Gui de Dampierre (1263-1297), marquis de Namur, donna la permission de monnayer, pendant cinq ans, dans la capitale de ses états, à Huberti Alioni d'Asti. En vertu du droit qu'il s'était réservé, il adjoignit à l'Italien un habitant de Douai, Gillon Foret, qui partagea avec Alioni la direction de l'officine.

L'ordonnance du roi Philippe le Hardi, que nous avons citée à propos des monnaies du Hainaut, nous apprend que déjà avant 1273 des *esterlins* frappés à Namur étaient en circulation. Ce sont les pièces à l'écu au lion, sur lesquelles Gui s'intitule *comes Flandrie*, bien qu'il ne devint qu'en 1280 souverain du pays.

En dehors de ces *esterlins*, nous avons, de Gui de Dampierre, des *deniers* d'argent fin selon l'ancien système, des *petits gros* à l'écu, des *esterlins* anglais (à la tête), etc. Toutes ces monnaies lui donnent le titre de *marchio Namurc(ensis)* que ses successeurs abandonnent pour prendre celui de *comes*.

Le règne de son fils Jean I (1297-1331) marque une époque très importante pour la numismatique. Sorties en grand nombre des officines de Namur et de Vieuville, les monnaies de Jean sont en général supérieurement gravées. Ainsi les *gros*, au portail brabançon ou au châtél crénelé (imités à Luxembourg, Looz et Élincourt), les *gros aux quatre lions* dans une épicycloïde, les *gros au lion* (ou *doubles esterlins*), les *petits gros au cavalier*, les *esterlins* à diverses empreintes, etc.

Parmi les pièces forgées à Vieuville, il en est une qui constate le fait d'une alliance monétaire (p. 1091) entre le comte de Namur et Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346). Il s'agit du *gros aux quatre lions* portant les légendes : IOH'S COM · NAM · LVDOVC · CQM · FADIE — **MONETA VETRIVIL**.

D'autres *gros*, mais au type du portail, ont été frappés conventionnellement par le comte de Namur et Jean II, duc de Brabant (1294-1312). Leurs légendes sont : IOHS · COS · NAMR — BRABANTIE DVX ou **MONETA NAMVI** — BRABANTIE DVX (voir p. 1099).

Après Jean II (1331-1335) dont les monnaies se distinguent difficilement de celles de son père, le trône fut occupé, pendant une année seu-

lement, par Gui II, autre fils de Jean I. On a retrouvé de ce prince un *petit gros* au lion, copié sur ceux de Louis de Crécy, et un billon.

La courte durée du gouvernement de Philippe III (1336-1337) ne permit pas de frapper une grande variété de monnaies. Nous n'avons de ce troisième fils de Jean I<sup>er</sup> que des *billons* au châtel tournois et à l'écu au lion. Sa mort prématurée plaça sur le trône un quatrième frère, Guillaume I, qui, encore mineur, resta provisoirement sous la tutelle de sa mère Marie d'Artois. Marie avait acheté, en son nom personnel, de Jean de Bohême, comte de Luxembourg, la terre de Mérode ou Poilvache, près de Dinant. Elle y frappa des pièces sur lesquelles elle s'appelle **MARIA DCA** (*domicella*) **ARTESN**, parfois en français : **MARIE D'ARTOIS**. On a ses *esterlins* à la tête de face et ses *deniers tournois* ; l'atelier signe : **MONETA MERAVD**. Le 11 septembre 1353, la comtesse douairière remit la terre et le château de Poilvache à son fils.

Guillaume I le Riche (1337-1391), admis en 1363 à faire hommage direct à l'empereur, est le seul des souverains de Namur, antérieurs à la maison de Bourgogne, dont on ait une monnaie d'or, le *florin*, imité de celui qui parut en Gueldre en 1371, et représentant le prince à mi-corps, sous un dais gothique, l'épée à la main.

Ses monnaies d'argent et de billon blanc ou noir forment une série de plus de quatre-vingts variétés ; presque rien d'original ; la Flandre et le Brabant lui fournissent le plus grand nombre de types. Nous y retrouvons le *botdraeger*, le *roosebeker*, le *gros au lion* (fig. 1726), des pièces à l'écu



Fig. 176

dans une bordure en arc de cercle ou aux quatre lions dans un quadrilobe, le *gros* à l'écu heaumé, l'*esterlin* anglais, etc. Le génie inventif des graveurs namurois ne s'est exercé que sur le billon noir, où nous voyons tantôt les lettres **RAM** dans le champ, tantôt l'écu au lion et, au revers, l'écu à l'aigle.

Les ateliers en activité sous ce règne étaient, en dehors de la capitale, Vicuville, Poilvache ou Mérode, Bouvigne et la Neuveville-lez-Namur.

Un fait assez rare dans les annales de la numismatique est la triple alliance monétaire conclue entre le comte de Namur, l'évêque de Liège



Adolphe de la Marck, et le duc de Luxembourg, Jean de Bohême. Le synchronisme des règnes de ces trois princes limite aux années 1337 à 1345 l'espace pendant lequel l'alliance a pu se former. Les monnaies frappées en vertu de la convention sont d'une extrême rareté; elles portent les noms et titres des trois souverains avec la marque de l'officine de Namur. Sur le *gros au lion*, nous lisons **IOHS · REX BOEM · ADVL · PH · EPS · GVILL · COM**; sur le *demi-gros à la tête de face* (type anglais): **I · REX · BOEM · AD · EPS · LEOD · GVILL · CO**.

Vers la même époque, après 1337 et avant 1355, Guillaume I doit avoir conclu une autre alliance monétaire avec Jean III, duc de Brabant, car un curieux billon au type du châtel, pareil aux pièces de Jean, porte les légendes **DVX : BRABANTIE — MONETA NAMVRC**<sup>1</sup>.

Les monnaies de Guillaume II (1391-1418) ne sont pas aisées à démêler de celles de son père. M. Chalon lui attribue des *roosebekers* et des pièces aux deux écus surmontés de la légende **NAMVRES**, qui ressemblent aux coins de Philippe le Hardi. Tout ce que l'on croit frappé par Guillaume II provient des ateliers de Namur ou de la Neuveville.

Sous Jean III, dit Thierry (1418-1429) on ne rencontre que de rares pièces d'argent, imitations serviles des monnaies flamandes et bourguignonnes de Jean sans Peur.

Après trois ans de règne, Jean III, perdu de dettes et ne pouvant obtenir de nouveaux crédits, vendit ses états à Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1421). Philippe a désormais le droit de monnayer à Namur, d'abord sans prendre le titre de comte, et Jean conserve le tiers des bénéfices de la fabrication. Mais dès le 14 octobre 1421, le duc de Bourgogne nomma un maître particulier à Namur, avec mission d'y forger des monnaies flamandes. Elles ne sont reconnaissables qu'à leurs points secrets. Les *chaises* d'or de Philippe, émises à Namur en 1426, lui donnent le titre d'héritier du comté de Hollande.

Jean III mourut le 1<sup>er</sup> mars 1429, et le comté de Namur, réuni à la Monarchie bourguignonne, disparut comme état indépendant.

### § XLI. — *Seigneurie de Florennes*<sup>2</sup>.

Le pays de Florennes, compris aujourd'hui dans la province belge de

1. R. Serrure, *Monnaie conventionnelle de Brabant-Namur* dans le *Bull. de Numism.*, t. I, p. 20.

2. R. Chalon, *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*, in-4, 1863.

Namur, formait au moyen âge une seigneurie considérable relevant de l'évêché de Liège.

Thibaut de Lorraine (1281-1312) qui, en 1281, avait épousé Isabelle de Rumigny, héritière de Florennes, obtint en 1298 de l'empereur Albert d'Autriche le droit de monnayer à Yves. Ce droit fut, en 1300, confirmé par l'évêque de Liège, Hugues de Chalon, et étendu à Florennes; son successeur, Thibaut de Bar, le contesta en 1307.

On ne connaît pas de monnaie de Thibaut frappée à Yves; mais ses *petits gros à l'aigle* et ses *gros tournois* au type français sont dans nos collections. Ils viennent de l'atelier de Florennes, car ils portent le mot **FLORINENSIS** autour du châtel. Thibaut s'y intitule simplement **MILES**.

Après sa mort, Isabelle se remaria avec Gaucher de Châtillon, comte de Porcien (1312-22), qui fit forger de nombreuses pièces dans l'officine d'Yves, principalement des *esterlins* à la tête de face, des *deniers* au type chartrain, des *deniers à l'écu* de Châtillon (fig. 1727), etc.

Pendant qu'il était maître de la terre de Florennes, Gaucher semble



Fig. 1727



Fig. 1728



avoir obtenu en engagère, de son voisin le comte de Chiny, le village ardennais de Moiry (*Moreium*). Là aussi, il frappa des *esterlins* (fig. 1728-1729) et des *deniers à l'écu* (fig. 1730), mais à la légende: **MONETA**



Fig. 1729



Fig. 1730

**MOREI'**. Ce sont les mêmes pièces qui, par suite d'une erreur de lecture, ont été attribuées longtemps à Château-Porcien (**MONETA PORCI**).

On n'a rien des successeurs immédiats de Gaucher, Mathieu et Raoul (1322-1346). Jean I (1346-1391) émit quelques pièces à Florennes, et

1. R. Serruys, *Moreium*, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1886.

de Charles II de Lorraine (1391-1431) nous possédons un blanc de Florennes imité des blancs français au K couronné<sup>1</sup>.

§ XLII. — *Seigneurie d'Agimont.*

Agimont, dominé par un château dont on voit encore les ruines, était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie qui s'étendait sur les deux rives de la Meuse, en aval de Givet. D'abord aux comtes de Chiny, cette terre passa dans la maison de Looz par le mariage de Jeanne de Chiny avec Arnould IV de Looz (mort en 1256).

On connaît une seule monnaie de la seigneurie d'Agimont, un *esterlin* à la tête de face, attribué à Jean II (1280-1310); cette pièce porte du côté de la croix : **MON-ETA-AGI-MOT.**

§ XLIII. — *Seigneurie de Fontaine-l'Évêque.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, les seigneurs de Fontaine-l'Évêque se targuaient du droit de monnayage qu'auraient possédé leurs ancêtres. M. de Manet attribue à l'un d'eux, Baudouin de Hennin, qui obtint la terre en 1419, un *demi-gros* et un *quart de gros* au type du saint Charlemagne d'Aix-la-Chapelle, portant comme légendes : **S. BALDEVVINVS F'** et **MONETA · NOVA · FONTEINIS.** Cette attribution n'est pas absolument certaine.

§ XLIV. — *Évêché de Liège*<sup>2</sup>.

De Renesse et Perreau ne font dater l'introduction, à Liège, d'une monnaie supérieure à l'ancien denier que de l'épiscopat de Jean IV. Ce prélat aurait, le premier, trappé des *esterlins* à l'écu au lion, dans l'atelier d'Huy. Mais l'examen attentif d'une trouvaille faite en 1866 à Bruges a permis à M. de Coster de restituer ces pièces à Jean III d'Enghien (1274-1281).

Quant à Jean IV de Flandre (1282-92), on sait qu'en 1283 il conclut

1. J. Roman, *Blanc de Charles, duc de Lorraine, seigneur de Florennes*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1881, p. 356.

2. SOURCES : p. 573. — R. Serrure, *Éléments de l'histoire monétaire de la principauté épiscopale de Liège* (Gand, 1880). Plaquette in-18.

une convention monétaire avec son beau-frère Jean I, duc de Brabant, relativement à l'atelier de Maestricht. L'acte est trop curieux pour que nous n'en citions pas quelques lignes : « *Item il est ordonei et accordei ke li monnoie de la vile de Treit soit commune aussy bien al eveske ke au duc, et tout le profit ki en venront aussy seront portables autant al un que al autre, et li un dans ne puet la faire monnoie par luy, mais tout ensemble et de commun accort le puissent faire et rien autrement, et doit cele monnoie estre ferue tout en un mesme coing, et toute d'un pois et d'une valeur, et doit en prendre le coing à Liège.* »

En 1289, l'évêque abandonna la gestion du temporel de son église à son père Gui de Dampierre. Le comte de Flandre profita de sa « mainbournie » pour battre à Statte-lez-Huy des *petits gros à l'aigle* portant son nom.

Après une vacance de quatre années, Hugues III de Chalon (1295-1301) succéda à Jean IV. Complétant le système monétaire liégeois, il fit frapper des *gros tournois* à Liège (fig. 1731) et à Huy (fig. 1732), des



Fig. 1731



Fig. 1732



*petits gros à l'aigle* (valant deux esterlins) à Statte (fig. 1733), Thuin (fig. 1734) et Fosses (fig. 1735), enfin des *esterlins à tête* à Huy, Statte



Fig. 1733



Fig. 1734



(fig. 1736) et Fosses. D'autres pièces se retrouveront un jour, car le moine Zantfliet dit dans sa Chronique : « *Anno 1296 apud Hoyum, in loco qui dicitur Al Stat, nova moneta fabricatur, aere commixta, vix valens unum turonensem.* »

Hugues de Chalon eut à Liège la réputation qu'avait en France son

contemporain Philippe le Bel. En 1301, le pape Boniface VIII l'envoya à l'archevêché de Besançon, sur les instances du Chapitre de Saint-



Fig. 1735

Fig. 1736

Lambert qui, ému des réclamations populaires, reprochait au prélat d'altérer sa monnaie.

Adolphe de Waldeck (1301-1303) en revint à l'émission du *denier* d'argent fin, et cette pièce est la seule que nous ayons de son évêché. Elle porte à l'avers le buste mitré de face et le nom **ADVLPH'**; au revers, une aigle de profil et **LEOD** (fig. 1737).

La numismatique de Thibaut de Bar (1303-1312) offre beaucoup plus d'intérêt.

A Liège, Statte, Thuin et Fosses, l'évêque frappe des *gros tournois* de

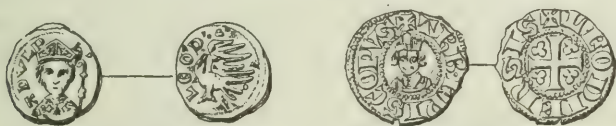


Fig. 1737

Fig. 1738

type royal; à Waremme, il copie le *gros au châtel* brabançon. Une pièce d'argent, un peu plus grande que l'esterlin, rappelle par son type (l'évêque assis, tenant la crosse et bénissant) l'Ambrosino de Milan. Une subdivision porte seulement le buste de l'évêque (fig. 1738). On a voulu établir un rapprochement entre l'introduction à Liège de ces coins de style italien et le séjour que Thibaut de Bar fit en Italie (1303) pour obtenir du pape la confirmation de son élection. Les noms de ses ateliers s'écrivent **LESTAT, PHOSIS, VAREM**.

Adolphe de la Marck (1313-1344) fut le créateur d'un type monétaire qui obtint la plus grande faveur dans les Pays-Bas: l'aigle posé au naturel, les ailes entr'ouvertes pour prendre son vol. A en juger par le poids des monnaies, le système d'Adolphe se compose de cinq pièces :

1. *Gros*. Le premier coin employé donne, à l'avers, l'aigle entourée du nom de l'atelier et d'une bordure de douze trèfles; au revers, une croix longue coupant la légende interne. C'est une adaptation du type du *gros au lion* gantois frappé vers 1305. Mais ce coin ne semble pas avoir servi longtemps; on ne connaît qu'un seul exemplaire de la monnaie, frappé dans l'atelier d'Avroie. Le type définitivement adopté

montre l'aigle perchée sur l'écu des de la Marck et bordée de huit arceaux. Il existe des *gros* à ce type pour Liège et pour Avroie ; ils ont été copiés à Wessem par Guillaume, seigneur de Hornes.

2. *Petit gros* ou *double tiers de gros*. Aigle simple. *Rev.* : Croix feuillue. Cette pièce, très commune et qui existe pour les ateliers d'Avroie et de Huy, fut imitée dans un grand nombre de seigneuries : Looz, Luxembourg, Chiny, Elincourt, Arleux et Serain.

3. *Tiers de gros* ou *esterlin*. Aigle perchée sur l'écu des de la Marck. *Rev.* Croix cantonnée de groupes de globules, comme sur les esterlins anglais. Ces pièces sont frappées à Liège et à Huy.

4. *Quart de gros*. Aigle simple. *Rev.* Croix feuillue. Même type que celui du *petit gros*. Ce quart se trouve fréquemment, toujours avec les noms des ateliers de Huy et d'Avroie. Louis IV, comte de Looz, l'a imité.

5. *Denier de billon*, représentant le perron liégeois dans une enceinte flanquée de deux tourelles. Il y en a de Huy et d'Avroie. Ce qu'on appelle *perron liégeois* est une croix haussée ou un calvaire.

Engelbert de la Marck (1345-1364), qui ajouta au temporel du siège le comté de Looz, semble avoir frappé la première monnaie d'or liégeoise, un *florin* anonyme, dans l'atelier de Saint-Pierre-les-Maestricht. La pièce porte autour du lis épanoui les mots : **SANT PETRII** et son différent est une mitre. Les auteurs italiens et français l'attribuent à Avignon et au pape Jean XXII, erronément, car le plus grand nombre d'exemplaires connus proviennent d'une trouvaille faite, il y a quarante ans, à Tournai.

Quant aux monnaies d'argent, Engelbert conserva au début de son règne les types arrêtés par son prédécesseur. Nous avons son *gros* à l'aigle, frappé à Saint-Pierre et à Dinant (**MONETA DYONE'SIS**,



Fig. 1739



Fig. 1740

fig. 1739), son *petit gros* (fig. 1740) et son *tiers de gros* frappés également à Saint-Pierre.

A une époque que des documents écrits pourraient seuls préciser, les monnayeurs liégeois ont emprunté à l'archevêque de Cologne, Walerand de Juliers (1332-1349) un type nouveau : le buste mitré de face. D'abord, ce buste était bordé d'arcs fleurdelisés et enserré dans la légende marginale (fig. 1741) ; au revers, la croix restait brève et ceinte de sa double

inscription. Plus tard, une bordure de trèfles à la façon des lis du *gros tournois* ou des feuilles de vigne du *gros au lion* remplacent la légende qui, réduite outre mesure, est placée dans le champ, autour de la tête,



Fig. 1741

sans en être séparée par un grènetis. En même temps la croix pattée du revers allonge ses branches pour couper la légende intérieure. Ce type doit être le dernier employé par Engelbert, car nous le retrouvons sous son successeur.

L'abandon du type de l'aigle semble coïncider avec une modification du système monétaire: le *gros*, au lieu d'être subdivisé en *doubles tiers* et en *tiers* (esterlins), est désormais subdivisé en *demis*, et sans doute en *quarts*, bien que ces derniers nous soient encore inconnus.

Jean d'Arkel (1364-1378), qui occupait pendant vingt-trois ans le siège d'Utrecht lorsqu'il fut transféré à Liège, a frappé deux monnaies d'or: le *grand mouton* (fig. 1742) copié d'après celui de Jean III de Bra-



Fig. 1742

bant et portant le titre de duc de Bouillon, puis l'*écu au saint Pierre* (fig. 1743), dont le type est emprunté au *Pieter d'or* frappé à Louvain par Jeanne et Wenceslas.

Pour l'argent, l'évêque commence par s'en tenir au dernier type usité sous son prédécesseur; puis il imagine deux types nouveaux: l'un, réservé à l'atelier de Maestricht, représente le saint comme sur l'*écu d'or* (fig. 1744); l'autre, fabriqué à Liège, figure l'évêque à mi-corps, tantôt bénissant, tantôt avec un livre à la main, au-dessus de son blason de famille. Un atelier monétaire, créé à Tongres, ne nous a fourni jusqu'ici que des pièces de la première émission.

Arnould de Hornes (1378-1389) avait été, comme Jean d'Arkel, évêque d'Utrecht, avant d'obtenir la mitre liégeoise. On possède de lui deux monnaies d'or différentes, deux en argent et un certain nombre

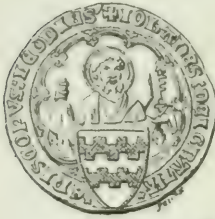


Fig. 1743



Fig. 1744



de billons; trois ateliers : Liège, Tongres et Maestricht ont pourvu aux besoins de la circulation monétaire.

Les types d'Arnould de Hornes sont tous empruntés aux monnaies des princes voisins, sauf pour le billon qui reproduit l'image épiscopale, à mi-corps au-dessus d'un écusson. L'un de ses *florins* d'or représente saint Pierre, comme font les *florins* trévirois de Conon de Falkenstein ;



Fig. 1745

mais au revers, deux écussons sont placés dans une épicycloïde (fig. 1745), ce qui rappelle les *florins* de Renaud, duc de Gueldre. Sur son second *florin*, l'évêque de Liège place le saint Jean des pièces florentines, et au revers sa propre effigie, sous un dais gothique, l'écu de Hornes à



Fig. 1746



Fig. 1747

ses pieds (fig. 1746). Ce type est un emprunt évident fait à Florent de Wevelinkhoven, évêque d'Utrecht.

Sur ses pièces d'argent, Arnould reproduit le coin du *bryman* de Jeanne et Wenceslas, ou du *double gros aux deux écus* surmontés de



**FLADRES**, type créé par Philippe le Hardi; le mot **FLADRES** est naturellement remplacé par **EPS LEDI** (fig. 1748).

Plus haut, p. 1117, nous avons vu un billon d'Arnould, frappé à Wessem, dans la seigneurie de Hornes. Les deniers anonymes à la légende **PATER NOSTER** (fig. 1747) peuvent avoir été frappés au

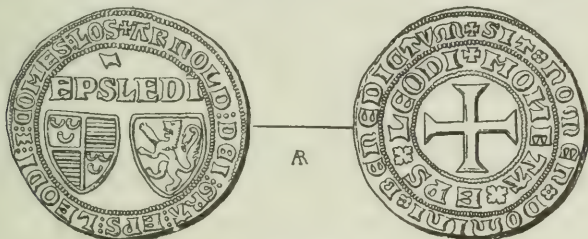


Fig. 1748

commencement du règne, alors que le nouvel évêque ne se considérait encore que comme administrateur du diocèse; mais déjà, sur un des exemplaires, on trouve les lettres **EPI**.

En 1390, le fils d'Albert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, Jean sans Pitié, reçut la mitre de l'évêché de Liège. Son gouvernement fut une époque de troubles et de désastres. En 1406, la bourgeoisie mécontente le força de se retirer à Maestricht et nomma à sa place Thierry de Perwez (1406-8). Alors la guerre éclata. Elle prit fin, le 23 septembre 1408, par la défaite des gens de métier dans les plaines d'Othée. Thierry de Perwez périt dans la mêlée. Pendant son règne éphémère, il n'avait frappé que des *deniers noirs* au type de l'évêque à mi-corps et à la légende: **THEOD · D · G · ELET (sic) · LEOD**.

De Jean de Bavière (1390-1418) nous avons une longue série de monnaies splendides, en or et en argent, mais aucun document écrit ne nous renseigne sur leur valeur ni sur l'époque précise de leur émis-



Fig. 1749

sion. Il faut se contenter d'une simple énumération. En or, nous trouvons la *chaise*, l'*écu* (fig. 1749) deux variétés du *florin* au saint Jean, un second *florin* au prince debout et armé (type hollandais), le *griffon* et

le *demi-griffon*. En argent : le *double griffon* (fig. 1750), le *griffon* et le *demi-griffon*, le *double gros à l'aigle* (imité des pièces d'Albert de Bavière, comte de Hainaut), le *botdraeger* (imité de celui de Philippe le Hardi), le *gros aux deux écus* surmontés d'une aigle (copie des monnaies du même prince), le *gros à l'écu heaumé*, etc. Pour le billon noir, Jean de Bavière eut deux coins différents : sur l'un, l'écusson de Bavière-Palatinat est placé droit dans le champ (fig. 1751), sur l'autre il s'incline, attaché à une branche d'arbre (fig. 1752). Ce type fut imité par plusieurs seigneurs limbourgeois.

Les circonstances particulières de son avènement expliquent l'ouverture de plusieurs monnayeries temporaires, car, à côté des ateliers réguliers de Liège et de Hasselt, nous voyons ceux de saint Trond (DE SANCTO TRVDONE), d'Herck-la-Ville et d'Eygenbilsen.



Fig. 1750

Au point de vue des *titres* du prince-évêque, ces monnaies se divisent en trois catégories. Sur les plus anciennes on lit : IOHS · DE BAVAR · ELEC · LEOD · Z · CO · LOSS ; les plus récentes portent IOHS · DEI ·



Fig. 1751



Fig. 1752

GRA · EPIS · Z · CO · LO ; enfin, quelques-unes portent simplement : IOHS · DVX · DE · BAVARIA.

On n'a pas la moindre pièce de Jean de Wallenrode (1418-19), évêque dont le règne dura à peine un an.

L'or de Jean de Heinsberg (1419-1455) est d'un métal moins pur que celui de Jean de Bavière, d'où il résulte que la frappe en est moins nette et l'aspect peu séduisant. Cette réserve faite, la série métallique du prélat est encore fort belle et d'une grande variété. On connaît

aujourd'hui six pièces d'or différentes : les *florins* au saint Lambert et au saint Pierre, le *griffon*, la *chaise*, l'*ange* et le *demi-ange*.

Même abondance de types dans la série d'argent, où l'on trouve le *griffon* et le *demi-griffon*, le *cromsteert* copié de ceux de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, le *double gros* et le *gros* à l'écu heaumé, la *plaque* aux armes en plein champ, le *gros* au saint Pierre assis avec l'écu des Heinsberg à ses pieds, etc. Les billons de Jean demandent aussi à être cités, parce que les petits feudataires les ont souvent imités. Ils ont pour types tantôt le perron liégeois, accosté parfois de deux écussons, tantôt le buste de saint Lambert, patron du diocèse, ou l'écu aux sept quartiers de l'évêque, sinon ses armes disposées dans le champ.

Heinsberg avait ses ateliers à Liège, à Hasselt, à Curange et à Saint-Pierre. Un billon au perron porte le nom de l'atelier d'Argenteau (**MONETA NOVA DE ARKEN**), mais il est difficile de dire s'il s'agit d'une pièce épiscopale ou d'une imitation due au seigneur local.

Sur les *plaques* de l'évêque, nous voyons apparaître la première indication, à Liège, d'un millésime : *anno domini millesi(m)o CCCCXXXVII*.

Louis de Bourbon (1455-1482) fut chassé trois fois de son siège par ses sujets révoltés ; trois fois, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, intervint pour le rétablir. Dans la dernière guerre, la ville de Liège fut presque entièrement détruite.

Les monnaies de Louis de Bourbon, dont quelques-unes, les plus anciennes, portent le titre d'*electus*, sont assez variées. En or, nous avons un *florin* à la Vierge, un *florin* au saint Lambert, une pièce sur laquelle l'écu de Bourbon est tenu par un lion accroupi, enfin une quatrième, sur laquelle l'écu de Bourbon, penché sous un heaume lambrequiné, a deux lions debout pour supports (fig. 1753). Les mon-



Fig. 1753

naies d'argent reproduisent souvent les types de Charles le Téméraire ; ce sont des *doubles briquets*, des *briquets* simples et des *demi-briquets* ; il y a aussi la *plaque* et ses subdivisions, où les trois lis

de Bourbon, brisés d'une barre, simulent assez bien le coin du *grand blanc* frappé à Tournai par le roi Charles VII. Le même prélat contrefait le *guenar* de Charles VI et le *double tournois* de Louis XI. Son atelier le plus actif est celui de Hasselt; mais quelques monnaies noires portent l'indication : **MONETA : FCA : IN : CVRINGEN** (Curange).

Liège incendiée commençait à se relever de ses ruines, lorsqu'un événement imprévu vint, de nouveau, jeter le trouble dans le pays. Guillaume de la Marck (1482-84), le Sanglier des Ardennes, envahit subitement, à la tête d'une bande armée, le territoire de la principauté, défît le prélat et le tua dès la première rencontre, puis entra, vainqueur, à Liège.

Le Sanglier prit le titre de *mambour* (1482) et, en cette qualité, frappa des monnaies d'un type tout nouveau. Ce sont les *gros* et *demi-gros* appelés *testons*, improprement, car le mot *teston* évoque l'idée d'une pièce à flan épais. La légende est : **WILHEL · D · MARH · MAB · LEOD**. Le terrible mambour y figure en buste, tourné à droite, les cheveux et la barbe longs, coiffé d'une toque.

Pendant que Guillaume occupait Liège, une partie des chanoines de Saint-Lambert, réfugiés à Louvain, firent choix d'un nouvel évêque, même de deux, car les voix se portèrent à la fois sur Jean de Hornes et Jacques de Croy. Bientôt, le mambour plaça son fils Jean sur le siège épiscopal. Jean de la Marck (1482-1484) ne prend sur ses monnaies que le titre de postulant du siège : **IOHS · DEI · GRA · POSTVLAT · LEODIE** (fig. 1754). Pour ses pièces d'argent, dont l'une est appelée dans



Fig. 1754

les textes *denier du fils de messire Guillaume*, il conserve le type du *double briquet* et de ses subdivisions. Ses billons portent l'écusson des de la Marck, entouré de deux perrons et de deux L.

Après que l'évêque Jean de la Marck eut été cassé par le pape et que Jacques de Croy eut abandonné ses prétentions, Jean de Hornes (1483-1505) devint le titulaire légitime, mais les frères de l'ancien mambour, Robert et Everard de la Marck (1488-89), continuèrent à lui disputer le pouvoir. Ce dernier prit le titre de *protecteur* :

EVERARD · D · MARK · PROT · LEOD. Il émit un *florin d'or* au saint Hubert, des *demi-briquets*, *patards*, etc., en cette qualité.

Les monnaies de Jean de Hornes sont frappées à Liège, à Hasselt et à Saint-Trond. Des *florins d'or* au saint Jean et au saint Lambert, d'un métal très altéré, portent son nom. En argent, nous retrouvons le *briquet* et le *double briquet*, le *gros* et le *demi-gros* à l'écu de Hornes, d'autres pièces où figure un écu penché sous un heaume. Jean de Hornes s'intitule d'abord IOHS · ELE · COF · MAT (*confirmatus*) · LEODIEN, puis EPS · LEOD · DVX · BVL · COM · LOS.

Les désastres de son règne furent réparés par le gouvernement paisible d'Erard de la Marck (1506-1538), fils de Robert et neveu du mambour Guillaume. Ce prince, ERARD · DE · MARC · CARDINA · Z · EPS · LEO, fit frapper des *florins d'or* et même des *doubles florins* à l'écu, sans compter les *florins* au saint Lambert debout, analogues à ceux de Jean, et d'autres *florins* où saint Lambert est assis sur un trône, les pieds posés sur l'écusson des de la Marck, enfin des *florins* au saint Hubert.

Le monnayage de l'argent s'achemine insensiblement vers l'époque moderne. Si le *thaler* ne fait son apparition à Liège que sous Georges d'Autriche (1544-1557), dès le temps d'Erard on frappe, à côté des pièces de flan mince, une pièce de large module et de flan plus épais, appelée *snaphan* et sur laquelle saint Hubert chevauche vers la droite en soufflant dans un cor de chasse. C'est aussi sous Erard que se montre le premier millésime en chiffres arabes, 1510. Les lettres gothiques vont bientôt disparaître sous Corneille de Berghes (1538-1544).

#### § XLV. — Duché de Bouillon.

Le duché de Bouillon, après avoir fait partie de la Basse-Lorraine, fut vendu à l'évêque de Liège par Godefroi de Bouillon partant pour la croisade (1096). Mais le pays ne fut jamais incorporé dans le territoire de Liège. L'évêque Jean d'Arkel (1364-72) est le premier qui place les mots IOH' DUX BVLLONE(us) sur son double *mouton d'or* (p. 1129); à partir de Jean de Heinsberg (1419-55), ce titre se lit souvent sur les monnaies liégeoises, et Jean de Hornes (1483-1505) y ajoute les armes du duché.

## CHAPITRE SIXIÈME

### LES PAYS-BAS SEPTENTRIONAUX

#### § I. — *Comté de Hollande*<sup>1</sup>.

La grosse monnaie apparaît dans le comté de Hollande avec la majorité de Florent V (1266-1296). A cette époque, le pays jouissait d'une prospérité qu'il n'avait pas encore connue et qu'un traité de commerce, conclu en 1285 avec l'Angleterre, augmenta de plus en plus.

Sous le règne de Florent, la frappe des petits *deniers* d'argent à la tête de profil (p. 631) fut continuée à Dordrecht et à Medemblick (**MONÉ MEDENBLEC**); la création de ce dernier atelier doit être reportée après l'année 1288, lorsque Florent V eut vaincu les West-Frisons révoltés.

C'est le *gros tournois* français qui a servi de modèle au gros hollandais. Du côté du châtel, le **TYRONVS CIVIS** de l'original est reproduit intégralement. Au revers, on lit autour de la croix, en légende intérieure : **+ FLORENTIVS CO** ou **+ FLORENTI' COMES**. Ces gros, d'un métal aussi bon que ceux de France, ont été émis en très grand nombre et ne sont pas rares dans les collections<sup>2</sup>. On possède aussi des *esterlins à la tête*, copiés de ceux d'Édouard I (**DVR-DRE-NCIS-CIVI'**); mais le type anglais semble ne pas avoir inspiré, en Hollande, d'autres imitations.

Florent V était le protecteur des franchises communales. Il périt, en 1296, victime d'une conspiration de la noblesse, laissant pour lui succéder un fils mineur nommé Jean I. Les états de Hollande donnèrent au jeune prince, comme tuteur, Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut,

1. Van der Chijs, *De Munt en der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, Haarlem, 1858, in-4.

2. Van der Chijs attribue à Florent V un *mouton d'or* copié sur ceux du roi Jean et de Louis de Male, comte de Flandre. Nous ne comprenons pas comment un numismate aussi érudit a pu commettre un tel anachronisme. Ce *mouton d'or* est de Florent de Wevelinckhoven, évêque d'Utrecht (1379-1393).

qui fut obligé, par les intrigues d'Édouard I, roi d'Angleterre et beau-père du jeune souverain, d'abandonner la régence à un seigneur nommé Wolfred de Borselen. Mais le 1<sup>er</sup> août 1299, Borselen fut massacré à son tour par le peuple et Jean d'Avesnes rétabli dans ses fonctions. Le comte de Hainaut, fort désormais de son autorité, substitua son propre sceau à celui de son pupille, qui, du reste, mourut peu de temps après, le 10 novembre 1299. Jean d'Avesnes lui succéda.

On a de Jean I quelques petits *deniers* et *oboles* frappés à Dordrecht, à l'ancien type hollandais de la tête de profil. Van der Chijs lui attribue aussi un *gros tournois*, analogue à ceux de Florent V, mais portant au revers les mots : **+ IOHANNES COMES**.

Une trouvaille faite, l'an 1885, en Belgique<sup>1</sup> est venu ajouter à ces monnaies deux exemplaires d'une pièce curieuse que ses légendes semblent rattacher à la tutelle de Jean d'Avesnes (1299). Il s'agit d'un *gros*, imitation servile du *gros à l'écu aux quatre lions* de Jean III, duc de Brabant, et sur lequel on

lit : **+ IOHANNES : COMITIS : DE : HOLLANDINSIS — + MONETA DORDRT** (fig. 1755). Le mot *Johannes*, suivi d'un génitif, nécessite un complément qui ne peut être que *tutor*. Dans la numismatique flamande, nous avons vu une légende analogue



Fig. 1755

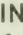
sur les *gros* contemporains de Philippe de Thiette : **PH · COIT · FLAND**, où il faut sous-entendre *filius*. L'attribution de la monnaie à Jean II d'Avesnes nous semble d'autant plus certaine que ce prince employa le même type dans son atelier de Valenciennes.

Ce ne fut pas sans difficultés que Jean II d'Avesnes (1299-1304) put recueillir et conserver la succession de son neveu. Les Flamands, sous la conduite de Gui de Namur, fils de Gui de Dampierre, envahirent la Zélande en 1300 et l'occupèrent jusqu'en 1304.

On possède des *gros tournois* de Jean II sur lesquels la marque tournoise est remplacée par **+ DORDRACENSIS** et la bordure aux lis par des groupes de trois globules. Du côté de la croix, on lit **IOHES COMES**, mots séparés par deux petites aigles. Sous le même règne, se montre une subdivision du gros : le *petit gros* ou double esterlin ; Jean d'Avesnes y reproduit l'écu au lion des pièces flamandes avec d'autant plus à propos

1. R. Serrure, *La trouvaille d'Herck-la-Ville* dans le *Bull. de numism. et d'archéol.*, t. V, p. 121.

que la Hollande avait les mêmes armes. On ne se trompera pas en lui attribuant aussi quelques *petits deniers* à la tête; mais comment les distinguer de ceux de son homonyme?

Pendant l'occupation de la Zélande, Gui de Namur (1300-1304) ouvrit un atelier à Middelbourg. Il existe trois exemplaires d'un *gros au châtel*, portant les légendes: **MONETA · MIDDELB'** et **+ GRATIA DOMINI DEI NRI FACTVS SVM — +**  **× GOIT × ZELÂRDIE**<sup>1</sup>. Le génitif s'explique en sous-entendant *filius*, car c'est comme fils de Gui de Dampierre, et alors qu'il partageait avec ses frères Philippe de Thiette et Jean de Namur la régence du comté de Flandre, que Gui entreprit son expédition.

Guillaume III le Bon (1304-1337) succéda à son père Jean d'Avesnes dans les comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut. On connaît ses *deniers* d'ancien système, avec **W · COMES : HOLLANDIE**, et sa monnaie forte, le *gros au lion* imité de celui de Flandre, avec **MONETA HOLANDIE** et **VI-LEL-M · CO-MES**.

Les pièces de Guillaume IV (1337-1345) sont aussi difficiles à séparer de celles de son père que de celles de Guillaume V. Van der Chijs n'ose lui accorder qu'un *gros au lion* et un *tiers de gros* au même type, frappés à Geertruidenberg (**MONETA M · S · GERT**, *Montis Sanctæ Gertrudis*). Il fit usage de coins analogues dans son comté de Hainaut.

Après Guillaume IV, mort sans héritiers directs, la Hollande fit retour à l'empire. L'empereur Louis de Bavière en investit sa femme Marguerite d'Avesnes, sœur du dernier comte, et qui céda le pays à son second fils, Guillaume V (1346-1389), moyennant le paiement d'une rente; mais dès 1347, le jeune prince n'ayant pas effectué le versement promis, elle reprit le pouvoir et le garda jusqu'en 1351. Les Hollandais, mécontents d'être sujets à une femme, rappelèrent Guillaume V, qui occupa successivement toutes les villes, ne laissant à sa mère que la Zélande. Cette querelle de famille fut la source de discordes civiles qui déchirèrent la Hollande pendant un siècle et demi.

On n'a pas de monnaies hollandaises de Marguerite, mais Guillaume V est représenté dans nos collections par une superbe suite en or, en argent et en billon. Le comte y emploie parfois la formule *dei gratia*; ordinairement il écrit: **GVILLEMVS : DVX : COMES : HOLA : Z : ZELANDIE**.

Huit pièces d'or de Guillaume V sont connues :

1. Van Peteghem, *Gui de Flandre, comte de Zélande, et sa monnaie de Middelbourg*, dans la *Revue belge de numism.* de 1881.



1<sup>o</sup> *Double mouton*, avec **GVL-DVX** sous les pieds de l'agneau.

2<sup>o</sup> *Mouton* au même type, ou portant les sigles **D' SL' CO' h'**. On peut se demander si ces deux monnaies appartiennent à la Hollande ou au Hainaut ; il est possible qu'on les ait frappées simultanément dans les deux provinces.

3<sup>o</sup> *Chaise* ou *écu d'or à l'aigle*, imitation des *chaises à l'écu à l'aigle* que l'empereur Louis de Bavière fit frapper à Anvers par le maître de la monnaie Falcon de Pistoie. Le 19 octobre 1355, Guillaume V donna la Monnaie de Dordrecht à Jan van Scothem avec mission d'y fabriquer « *eenen gouden ouden scilt op meester Fakents slach* » (un vieil écu d'or analogue à ceux que frappait maître Falcon).

4. *Chaise d'or* dite *Willelmus-schild*, sur laquelle le comte tient un écu écartelé de Bavière et de Hollande. La pièce est très commune et d'un métal moins fin que les précédentes.

5<sup>o</sup> *Demi-chaise*.

6<sup>o</sup> *Quart de chaise*, mentionnée dans les ordonnances, mais non encore retrouvée.

Les n<sup>os</sup> 4 à 6 sont au nombre des espèces que Jan van Scothem devait ouvrir à Dordrecht.

7. *Franc à cheval* (unique), avec les titres **COMES : DNS HOLLAND**.

8. *Florin d'or* représentant à l'avant le comte debout, l'épée haute, tenant au bras gauche l'écusson de Bavière et ayant à sa droite un petit lion. Le revers porte l'écu écartelé de Bavière-Hollande dans une épicycloïde et la légende : **FLORINI : DE : HOLLAND : Z : ZEL'**. Ces *florins* sont les pièces d'or les moins rares de la série hollandaise.

Le monnayage d'argent de Guillaume V, si on élimine quelques attributions fausses, comprend cinq types :

1<sup>o</sup> Écusson écartelé surmonté du châtel tournois et placé dans une épicycloïde : **MONETA : NOVA : HOLLANDI**. C'est, sans doute, à ce coin que devaient être frappés les *gros*, 1/2, 1/4 et 1/8, mentionnés dans une ordonnance de 1355 et disparus complètement. Il ne nous reste que les dessins de trois de ces pièces.

2<sup>o</sup> *Gros au lion heaumé*, dit *botdraeger*, créé par Louis de Mâle en 1364.

3<sup>o</sup> Le comte à mi-corps, tenant l'épée et un écu parti au 1<sup>er</sup> de Bavière, au 2<sup>e</sup> coupé de Hollande et de Hainaut. Le heaume est orné d'une couronne et d'un panache, le vêtement est aux armes de Bavière. Au revers, la croix feuillue du *botdraeger*. On ne possède de ce joli type que le *gros* (fig. 1756).

4<sup>o</sup> *Gros à l'écu écartelé* de Bavière et de Hollande dans un encadrement de trois angles et de trois arcs. C'est un type allemand.

5<sup>o</sup> *Gros* et *quart de gros*, d'invention assez originale. Le champ, bordé d'un quadrilobe, est divisé en trois compartiments : au milieu, le heaume couronné et panaché ; de chaque côté, une case coupée aux armes de Bavière et de Hollande. Ce type, nouveau comme le précédent, a été continué en Hollande sous Albert de Bavière, puis adopté en Gueldre et dans plusieurs petites seigneuries.

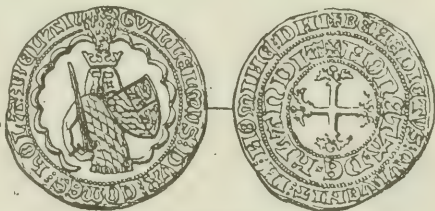


Fig. 1756

D'Albert de Bavière (1389-1404) nous avons des *chaises* ou *klin-*

*karts* d'or de deux coins différents, des *florins* d'or au type introduit par son prédécesseur, enfin une monnaie où deux lions debout soutiennent l'écu écartelé de Bavière et de Hollande. Une ordonnance de 1390 mentionne des *couronnes* d'or non encore retrouvées.

Les monnaies d'argent reproduisent les deux types créés sous Guillaume V; d'autres pièces ont l'écu écartelé penché sous un heaume ou deux écus surmontés d'une aigle, copie d'un type flamand qui remonte au règne de Philippe le Hardi.

Sous Albert de Bavière, le métal perd considérablement de sa valeur intrinsèque. Les documents du temps indiquent des affaiblissements successifs pour rétablir les finances du pays <sup>1</sup>.

Sous Guillaume VI (1404-1417), nous retrouvons en Hollande plusieurs types monétaires que ce prince avait employés dans son comté de Hainaut, c'est-à-dire l'*Ange dans la Haie* sur l'or, et le *lion* ou l'*écu dans la haie* sur l'argent. L'unification complète des coins dans les diverses possessions de Guillaume de Bavière n'eut lieu, toutefois, que dans la seconde moitié de son règne. Les coins antérieurs, frappés pour la Hollande et la Zélande seules, sont la *double chaise* d'or, puis la série des *doubles gros*, *gros*, *demi-gros*, même du *quart de gros*, etc., au lion héraldique.

Jacqueline de Bavière (1417-1418) continua l'émission des monnaies d'argent de son père. Le 4 avril 1418, elle épousa à La Haye son cousin Jean IV, duc de Brabant. Le 17 février 1419 (v. st.), ce prince décida la frappe, dans ses états de Brabant, de Hainaut et de Hollande, des pièces nommées *drielanders* (de trois pays); mais en Hollande, l'ordonnance resta lettres mortes.

Les faits historiques expliquent l'absence de monnaies hollandaises au nom de Jean IV de Brabant. A la faveur du parti des Cabeliaux, Jean de Bavière, oncle de Jacqueline et évêque non sacré de Liège; avait envahi le pays et s'était fait investir à Dordrecht, le 23 juin 1418. Après une courte lutte entre lui et le duc de Brabant, le prince bayarois fut chargé du gouvernement de la Hollande, avec le titre d'héritier présomptif, moyennant le paiement d'une indemnité de 84 400 nobles d'or et de 90 000 couronnes d'or de France.

Jean de Bavière n'avait pas attendu la paix pour exercer le droit de monnayage. Dès son entrée en Hollande, il ouvrit un atelier à Gorcum et y frappa des billons noirs à l'écu penché sous une branche d'arbre,

1. Dans l'ouvrage de Van der Chijs, le classement des monnaies de Guillaume V et d'Albert, d'après les documents du temps, est plein d'anachronismes. Toute cette partie est à refaire.

identiques à ceux qu'il avait émis dans le pays de Liège. L'atelier est désigné par **MONETA NOVA GBORICV'** et le prince par **IOHNES · D' BAVARI'**.

Après la paix, qui lui assura la souveraineté réelle, Jean fit monnayer à Dordrecht en s'intitulant : **IOHS · BAVAR · DVX · FILI[VS] · HOLAED · Z · ZELAND**; parfois, le nom du Hainaut s'ajoute à ces titres, prétention qui ne répondait pas à la réalité des choses.

Le 20 juin 1418, trois jours avant son installation, Jean de Bavière promit à la ville de Dordrecht qu'elle seule aurait un atelier monétaire. Deux ans après, Jan Pigge, orfèvre, devint graveur des coins. Une ordonnance prescrit la frappe du *double* et *demi-double d'or*, de la pièce de *deux gros*, du *gros*, *demi*, *quart* et *huitième* en argent. Les espèces visées dans ce document sont faciles à reconnaître dans l'ensemble de celles qui nous restent. Elles présentent les deux écus (l'un de Bavière, l'autre écartelé de Bavière et de Hollande) accolés et placés sous un double dais ou une double arcade. Leur émission n'eut qu'une durée très courte, car elles sont de la plus haute rareté, et l'on n'a pas réussi encore à retrouver les deux pièces d'or.

Le 10 mars 1421, Jean de Bavière ordonna la frappe de *chaises*, de *demi-chaises* et de *florins* d'or. Les *chaises* sont très rares; les *florins* portent l'image de saint Jean-Baptiste ou de saint Pierre (type rhéna).

Un peu plus tard, le 22 juin 1422, le type de l'argent fut modifié et reçut la forme qu'il conserva jusqu'à la mort du prince. C'est le lion passant à gauche, sur une ligne horizontale, avec **DORD'** ou **HOLD'** en exergue. Seul, le huitième de gros porte l'écu penché sous un heaume.

Jean de Bavière mourut à La Haye le 6 janvier 1425. Jacqueline de Bavière, qui avait fait casser par l'anti-pape Benoît XIII son mariage avec le duc de Brabant, arriva en Hollande et se rendit maîtresse de quelques villes; mais Philippe le Bon, duc de Bourgogne, se fit reconnaître, dès le mois d'août 1425, son lieutenant à vie et son héritier présomptif. A ce titre, il frappa monnaie en s'intitulant **PHS · DVX · BVRG · COM · FLAD · HES · HOL · Z · Z** (*heres Hollandie et Zelandie*). Il y eut des *doubles chaises* d'or ou *klinckarts*, des *chaises* et *demi-chaises* d'or portant ces titres. L'émission dura jusqu'en 1428. Le 24 juillet 1429, Philippe et Jacqueline se mirent d'accord pour placer leurs deux noms sur les monnaies. On possède en effet des *doubles chaises*, *chaises* et *demi-chaises* d'or, des *cromsteerts* et leurs subdivisions en argent et en billon, dont les légendes sont : **PHS · DVX · BVRG · TVTOR · Z · HES · H' Z'** et **IACOB' DVC' BAVA · COM · H' · Z'**.

En 1433, Jacqueline renonça définitivement à son comté de Hollande au profit du duc de Bourgogne.

§ II. — *Seigneurie d'Asperen.*

Waleran de Fauquemont obtint la seigneurie d'Asperen par son mariage avec Élisabeth d'Arkel. Il mourut en 1378.

On a retrouvé plusieurs variétés de son *gros au lion* copié sur celui de Renaud III duc de Gueldre. Les légendes sont : **MONETA NOVA ASPERENSIS — WALRANVS : DE : VÄLKEŪBORCH**, **MONETA WALRANVS ASP'ŪSIS — WALRAN' · DE : VALKEŪB' D' DE A** ou encore **MONETA NOVA ASPERENSIS** au droit et au revers.

§ III. — *Seigneuries d'Arkel et d'Heukelom.*

Vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, un seigneur d'Arkel, du nom de Jean, frappa des *gros tournois* avec **TVRONVS CIVIS** et, autour de la croix, **+ IOHĀNNES : DE : ÄRKLE**<sup>1</sup>.

Est-ce à ce même personnage où à un homonyme plus récent qu'il faut attribuer les petits billons imités généralement de ceux d'Albert de Bavière, comte de Hollande, et frappés au début du xv<sup>e</sup> siècle dans la seigneurie d'Heukelom? Nous n'osons trancher la question. Les pièces dont il s'agit portent à l'avvers l'écu d'Arkel : *d'argent à deux fasces bretessées et contrebretessées de gueules*. Les légendes sont **IOH : DE : ARKEL** et **MONETA NOVA DE HOK**, etc.<sup>2</sup>.

§ IV. — *Évêché d'Utrecht*<sup>3</sup>.

La plus ancienne monnaie épiscopale d'Utrecht qui n'appartienne plus au système des petits deniers, est un *petit gros* ou double esterlin au type du cavalier de Marguerite de Constantinople. Il porte au droit le nom de l'atelier de Vollenhoven : **+ MOTA · VOLLEHO · OMI · DMI** et au revers, en légende extérieure : **+ IOHIS · TRÄICTÉŪCIS · €**. C'est avec raison, selon nous, que Van der Chijs donne cette monnaie à l'évêque

1. R. Chalon, dans la *Rev. belge de numism.*, 5<sup>e</sup> série, t. VI.

2. Van der Chijs, *De munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, pl. XLII. — R. Chalon, dans la *Revue belge de numism.*, 5<sup>e</sup> série, t. IV.

3. Van der Chijs, *de munten der bisschoppen van de heerlijkheid en de stad Utrecht*, Haarlem, 1859, in-4.

Jean de Diest (1322-1341) qui frappait, également à Vollenhoven, des *quarts de gros* au lion. La ville fut engagée, vers 1336, à Renaud III, duc de Gueldre, qui y conserva l'atelier monétaire. L'*esterlin* aux légendes **IOHES ELLECTVS** et **(CIVI)TAS SVLLE** (Zwolle) doit appartenir au même prélat.

Le successeur de Jean de Diest, Jean d'Arkel (1342-1364) fut le véritable organisateur du système monétaire nouveau. Au lieu de copier les types de Flandre, il prit pour modèles les superbes pièces frappées par son métropolitain, l'archevêque de Cologne, et créa une série de quatre coins d'un art merveilleux, dont les deux ateliers d'Utrecht et de Deventer firent usage.

1° *Gros*. Buste de face, la mitre ornée de pierreries, les cheveux bouclés; sur la poitrine, un petit écu aux armes d'Arkel; autour du champ, une épicycloïde à sept lobes coupée par le buste. R. Croix pattée coupant la légende intérieure qui donne le nom de l'atelier; la légende extérieure est: **+ BRIDICTV : SIT : NOŒ : DNI : RRI : IHV : XPI**. Poids moyen: 2 gr. 50.

2° *Demi-gros*. Même type (fig. 1757). Poids moyen: 1 gr. 25.

3° *Quart de gros*. Même buste, mais la mitre coupe la légende dans le haut.

Pas d'épicycloïde. Au revers, croix courte entourée d'une seule légende. Poids moyen: 0 gr. 60.

4° *Huitième de gros*. Écu d'Arkel surmonté d'une mitre. Revers pareil à celui de la pièce précédente. Poids moyen: 0 gr. 30.



Fig. 1757

L'administration de la monnaie tient d'ailleurs une grande place dans les annales de Jean d'Arkel. Encore à la veille d'être transféré à l'évêché de Liège, il sollicitait de l'empereur Charles IV une charte confirmative du droit de monnayage. Le transfert avait déjà eu lieu, lorsque le diplôme impérial fut signé; il est daté du 25 juin 1365 et adressé à Jean, évêque de l'église de Liège. La concession dit que l'évêque d'Utrecht pourra battre monnaie d'or et d'argent dans toute l'étendue de ses domaines temporels; qu'il pourra fixer le cours de toutes les espèces étrangères, celles de l'empereur exceptées.

Le successeur de Jean d'Arkel fut Jean de Virnebourg (1364-1371). Ses plus fortes monnaies d'argent reproduisent le type du *double gros* ou double *botdraeger* de Flandre, et sont frappées à Zwolle, chef-lieu du Zalland: **MONETĀ · DE · ZALARDIĀ** ou **MON IN SVLE TRA**. Le même atelier émit des *gros* et leurs subdivisions, avec l'écu à la croix penché sous un heaume. D'autres officines établies à Amersfoort et à Vollenhoven furent en pleine activité.

Arnould de Hornes (1371-79) monnaya à Campen, à Zwolle et à Harderwyck. Les types sont ceux des règnes précédents.

Sous Florent de Wewelinkhoven (1379-93) apparaissent, dans l'évêché d'Utrecht, les premières monnaies d'or : un *écu* et un *mouton*,



Fig. 1758

copiés, sauf les modifications indispensables, sur le type français ; puis deux *florins d'or* comme ceux de l'alliance rhénane, et dont l'un porte même, au revers, la légende : **MONETA · NOVA · FLORENI · RENENS**. Les pièces d'argent portent généralement le buste mitré de l'évêque, émergeant derrière son blason de famille ; au revers, un aigle au-dessus de l'écu de l'évêché. Le seul atelier mentionné par les légendes est Deventer.

L'or de Frédéric de Blankenheim (1393-1423) ne consiste qu'en *florins*, le plus souvent à l'image de saint Jean-Baptiste. Les espèces d'argent ne sortent pas des types héraldiques. Quant aux ateliers indiqués explicitement par les inscriptions, nous connaissons Deventer (fig. 1758) et Hasselt.

Après sa mort, deux candidats se disputèrent la mitre : Martin Zweder de Culenbourg (1423-34) et Rodolphe de Diepholt (1432-55). Du premier, qui fut d'abord reconnu, puis abandonné par le pape, il ne nous reste que deux *florins d'or*, l'un en original, au type de saint Jean-Baptiste debout, l'autre en essai (de cuivre) au buste de saint Martin (fig. 1759), puis un *double gros* et un *huitième*.



Fig. 1759

La disposition des écussons, au revers des florins, est copiée sur la pièce d'or de Frédéric, qui, de son côté, l'avait empruntée au monnayage rhénan. Le *double gros* a pour type le lion-léopard, imité des gros de Jean de Bavière, comte de Hollande, et pour légende un verset de

l'épître aux Romains : *si deus pro nobis, quis contra nos?* Les lettres **MART'** qui cantonnent la croix du huitième (fig. 1760) se rapportent au prénom de l'évêque.

Jusqu'à l'année 1433, où il fut agréé par le saint siège, Rodolphe



Fig. 1760



Fig. 1761

s'appelle modestement *postulatus* (fig. 1761). Déjà sur l'un de ses *florins* les plus anciens, il place l'image de saint Martin en pied, pour rendre hommage à la fois au patron d'Utrecht et au pape Martin V (1417-31), et ce type se retrouve sur tous les florins où le titre de *postulatus* a été remplacé par *episcopus*.

D'un autre concurrent de Rodolphe, Walram de Meurs (1431-50), simple *electus*, nous ne connaissons que deux pièces, le *florin* au saint Martin et le *gros* au saint Pierre, imité des *raderalbus* de Cologne. Il a aussi frappé monnaie dans sa seigneurie de Baar. Mais David de Bourgogne (1455-94) a laissé une très belle et très originale suite numismatique, surtout un florin dit *Harpe de David* (fig. 1762). Entouré de la légende : *memento domine David*, le psalmiste y est assis derrière un grand écusson et joue de la harpe; le nom de l'évêque est relégué dans les cantons de la croix, dont le centre renferme



Fig. 1762

la lettre **D**, marque d'atelier de Deventer. La *demi-harpe* porte la date 1492 et un verset biblique : *extulit eum de gregibus ovium* (psaume 77, 70), car l'évêque d'Utrecht se compare volontiers avec le psalmiste, roi de Juda, et le commencement du même verset : *elegit David servum suum* figure sur d'autres *harpes d'or* où le roi David est assis de face sur une chaise gothique. Il y a aussi le *florin* au saint Martin assis.

Les plus anciennes monnaies d'argent du prélat, les *gros* et *doubles gros* de 1466 à 1473, ont l'aigle éployée dans le champ ou dans l'un des écussons; elles sont remplacées plus tard (1474-79) par un type nouveau qui rappelle le gros tournois de saint Louis avec sa bordure de lis

(fig. 1763). Le lion héraldique paraît en 1482, à côté d'une longue série de pièces qui ne portent que des armoiries (1487-94). Le briquet de Bourgogne est la marque de

quelques menues monnaies de cuivre, les premières, en ce métal, qu'on ait frappées à Utrecht.

Deux coins seulement appartiennent à Engelbert de Clèves qui, pendant deux ans (1481-83), fit valoir ses droits

ou ses prétentions à l'évêché. Son *florin* d'or au saint Martin est anonyme et ne porte que les écussons de Clèves et de la famille de la Marck. Sur son *double gros* de 1482, il se nomme simplement *Engelbert(us) de Clivis et de Marka*, sans autre qualification.

Les successeurs de David : Frédéric de Bade (1496-1517), Philippe de Bourgogne (1517-24) et Henri de Bavière (1524-28), s'en tiennent à leurs armoiries. *Desiderium peccatorum peribit* est la devise d'un *florin* de Frédéric; sur un de ses *gros*, il s'appelle *marchio de Baden*. Le *florin*, dit *Dominus-gulden*, de Philippe a pour légende un vers de Juvénal (X, 365) : *nullum numen abest si sit prudentia*. C'est sous son règne que l'écriture gothique se transforme en écriture romaine. Henri de Bavière prend, au commencement de son épiscopat, le titre d'*electus*.

En 1528, fatigué des révoltes incessantes de ses sujets, il vendit à Charles-Quint la souveraineté temporelle de l'évêché.

### § V. — Église de Saint-Martin et ville d'Utrecht.

On attribue, non sans vraisemblance, à cette église le *gros tournois* à la légende **SANCTV' MARTIN'** ou **MARTINI** (fig. 1764) et au châtel bordé,



Fig. 1764



Fig. 1765

tantôt de treize, tantôt de douze fleurs de lis, pièce qu'on avait faussement classée à Saint-Martin de Tours. Elle est de la première moitié



du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Bien plus tard, l'église fit frapper des *deniers* destinés aux aumônes et portant l'inscription, en langue allemande, **DIT · IS · DER · ARMEN · PEN(ning)**, *ceci est le denier des pauvres* (fig. 1765).

Ce n'est que vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle que la ville d'Utrecht commence son monnayage municipal. Elle prend pour types : saint Martin à cheval, l'écusson de Gueldre ou son propre écusson, etc., et presque toutes ses pièces sont datées.

### § VI. — *Seigneurie de Baar*<sup>2</sup>.

Cette seigneurie, située près d'Arnhem, appartenait depuis 1417 à Walram de Meurs, évêque d'Utrecht (1431-50), puis de Munster (1450-56). Deux de ses *florins* d'or sont frappés à Baar : l'un anonyme (**MONETA · NOVA · AVREA · BAER**), au type rhénan (1445), l'autre portant à l'avers le nom de Walram et au revers le nom de Thierry de Meurs, archevêque de Cologne.

### § VII. — *Comté de Zélande*.

Nous avons parlé (p. 1138) du *gros tournois* que Gui de Namur (1300-1304) faisait frapper à Middelbourg et sur lequel il prenait le titre de comte de Zélande (**G · COIT · ZELANDIE**). Guillaume V (1346-89) s'appelle déjà *comes Hollandie et Zelandie*, et le même titre se retrouve sur les monnaies de tous ses successeurs, mais il n'y a plus de pièce qui porte le titre de *comes Zelandie* seul.

### § VIII. — *Comté puis duché de Gueldre*<sup>3</sup>.

En 1282, l'empereur Rodolphe de Habsbourg accorda à Renaud I (1271-1326) le droit de frapper de nouvelles espèces dans la ville d'Arnhem, et aussitôt nous y voyons, à côté de l'ancien petit denier d'argent, d'informes *esterlins* imités de ceux d'Henri III d'Angleterre.

1. *Annuaire de la Société de Num.*, 1893, p. 129 (M. de Marchéville).

2. *Blätter für Münzfreunde* 1874, p. 285 et 1904, p. 3135.

3. Van der Chijs, *De Munten der voormalige Graven en hertogen van Gelderland*, Haarlem, 1852, in-4. — W. J. de Voogt, *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland*, Arnhem, 1867. — Roest (Th. M.), *Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre*. Bruxelles, 1893.

La copie est si fidèle que, du côté de la tête, la légende **HENRICVS** des prototypes est restée intacte ; de même, au revers, on a inscrit un nom de monétaire (**WILLEM**) suivi du nom de lieu **ARNHEMI**, tout à fait à la façon anglaise.

A ces copies en succèdent d'autres, des esterlins anglais d'Édouard I. Ici les légendes changent. On lit autour de la tête : **COMES GELRENSIS** et autour de la croix **CIVITAS ARNEYM**.

Une troisième classe d'*esterlins à l'écu* est inspirée de ceux que frappait en Brabant Jean I (1261-1294) ; on y voit tantôt l'écu billetté au lion, tantôt l'écu parti d'un lion et de billettes.

Renaud II (1326-1343) n'eut d'abord que le titre de *comte*, puis à partir de 1339 le titre de *duc*. Comme comte, il frappait à Nimègue (**MONETA NOVIMAGENSIS**) de *petits gros au lion*, imités, du moins pour le coin du revers, des pièces forgées par Louis de Crécy à Gand et à Alost. Là aussi, le lion est entouré de billettes. On donne à Renaud II un *florin* d'or anonyme, portant autour de la fleur de lis le nom de Ruremonde, + **RVRMYNDEN**. C'est la plus ancienne monnaie d'or fabriquée en Gueldre.

Élevé à la dignité de duc, Renaud II fit frapper des subdivisions du *gros au lion* de Flandre, qui se distinguent aisément de celles émises sous Renaud III. Le lion n'a pas de couronne, et sa queue se replie vers le corps, tandis que le même lion, sur les pièces de Renaud III, est couronné et que sa queue a deux branches en sautoir. Les monnaies ducales de Renaud II sont frappées à Harderwijck (**MONETA HERDERW**) et à Elburg (**MONETA ELBORGENSIS**). D'autres, sans nom d'atelier, portent simplement **MONETA GELRENSIS** ; c'est sur une de celles-ci que Renaud ajoute à son titre habituel le titre de comte de Zutphen : **RROL' DVX · GEL' · CO · SVT**.

Après la mort du duc, sa veuve Éléonore d'Angleterre, fille du roi Édouard III, prit en mains l'administration du pays, comme tutrice d'un fils mineur, Renaud III. Pendant un an (1343-44), la duchesse douairière monnaya en son propre nom. On a d'elle un *gros au lion* frappé à Arnhem, et dont le coin, conservé d'abord, puis légèrement modifié sous Renaud III, devint le modèle de plusieurs imitations seigneuriales. A l'avvers, le lion est placé dans une épicycloïde à six lobes, chaque lobe renfermant, à son tour, trois petits arcs de cercle ; la légende est + **ALIANORA · DVCISSA · GELR'**. Au revers, une double inscription circulaire, formée du nom de l'atelier et des mots **SIGNVM CRVCIS**, entoure une croix pattée. Une des fractions du gros d'Éléonore vient de l'atelier de Harderwyck.

Sur toutes les pièces de la duchesse, le lion a la tête couronnée et la

queue tournée vers le dehors. Renaud III (1343-1371) ne changea rien à ce type, qui devint l'écusson de la Gueldre : *d'azur au lion d'or couronné et la queue à deux branches nouées en sautoir*. Ses monnaies sont communes et portent les noms de différents ateliers : Harderwijck, Ruremonde, Vollenhoven (**MONETA VOLEHO**), Emmerik (**MONETA : EMBRICENSIS OPIDI**), Zaltbommel (**MONETA ZAVTBOMELENSIS** ou **MAES BOEMMLNS**) ; là où le nom d'atelier manque, il faut supposer Arnhem.

Si la face du *gros au lion* reste sans changement, il n'en est pas de même du revers, dont la croix courte, ceinte de deux légendes, cède la place à une grande croix feuillue, cantonnée de quatre aigles et entourée d'une seule inscription (fig. 1766). Plus tard, pour les besoins

du commerce, le duc frappe des *gros tournois* pareils à ceux de France, et des *gros au lion* reproduisant sans modification le coin de Louis de Crécy, comte de Flandre. Vers la fin du règne, les monnayeurs gueldrois créent un coin nouveau, de grande beauté : l'écu



Fig. 1766

penché sous un heaume ayant pour cimier une queue de paon épanouie. Il existe des *gros* et des *demi-gros* à ce type. De la même époque, nous avons les *florins d'or*, où le duc est représenté à mi-corps, coiffé de roses et l'épée au poing, sous une arcade gothique ; un petit écusson est placé devant lui. Au revers, deux écus, l'un à l'aigle bicéphale, l'autre au lion, remplissent une épicycloïde à six lobes.

En 1350, de violentes querelles politiques éclatèrent dans le duché entre le parti des Hekeren et celui des Bronckhorst. Renaud III prit ces derniers sous sa protection, son frère Édouard (damoiseau, 1359-61 ; duc, 1361-71) devint le chef des autres. Pendant onze ans, le pays fut en proie à la plus effroyable des guerres civiles, jusqu'au moment où Renaud fut fait prisonnier par ses adversaires (1361) et enfermé dans un cachot d'où il ne sortit qu'en 1371, après la mort d'Édouard.

Dès le début de la lutte, Édouard, qui s'était emparé de quelques villes du Sud de la Gueldre, Ruremonde et Venloo, y installa des ateliers monétaires. Sur ses premières pièces, il s'appelle simplement **EDEWARDVS · DE · GELRENS**. Nous avons ses *gros au lion*, au type de Flandre, et ses *gros à l'écu penché sous un heaume*, avec leurs fractions. Ses armes sont au lion gueldrois sans couronne, brisé d'une fasce en chef.

En 1361, Édouard se fit couronner duc de Gueldre. Il frappa un superbe *double mouton* d'or, portant sous l'agnel **EDS-DISX**, puis le *lion d'or* et des *botdraegers* (Arnhem, Nimègue, Venloo). Ces pièces sont imitées de celles de Louis de Mâle, mais le heaume du lion a pour cimier une queue de paon.

Après la mort d'Édouard (1371), Renaud III fut rétabli sur le trône, puis, trois mois plus tard, il suivit son frère dans la tombe, sans laisser d'héritier mâle.

Deux femmes élevèrent alors des prétentions à la couronne : Mathilde, sœur aînée de Renaud III, et Marie de Gueldre, épouse de Guillaume, duc de Juliers, celle-ci au nom de son jeune fils (Guillaume I<sup>er</sup>). Mathilde fut soutenue par la faction des Hekeren, Marie par les Bronkhorst. L'empereur Charles IV se montra disposé en faveur de cette dernière et nomma, dès 1372, le comte de Juliers administrateur ou *mambour* de la Gueldre.

Les chances de la lutte furent d'abord favorables à Mathilde et à son mari Jean de Blois ; mais bientôt le sort les trahit et, en 1379, ils furent obligés d'abandonner le pouvoir, sous la seule réserve de conserver, leur vie durant, les titres honorifiques de duc et de duchesse.

Nous possédons de Mathilde de Gueldre (1371-79) des *botdraegers* analogues à ceux d'Édouard et portant à l'avvers **MEÛHTELDIS : DVX : GELRN' · Z : COÛT' · DE : ZWTF'** ; des subdivisions du *gros au lion*, et des pièces imitant un dessin que nous avons vu naître dans le comté de Hollande, sous Guillaume V de Bavière. Sur les monnaies frappées en Gueldre, le champ entouré d'un quadrilobe est divisé en trois compartiments verticaux, occupés par un heaume timbré du cimier gueldrois et par deux lions. Ces *gros*, que nous appellerons *gros au heaume entre deux lions*, sont frappés dans la petite ville d'Huissen :  
**+ MONETA · DE · HWSCIEÛSIS.**

On a aussi des monnaies du mambour Guillaume de Juliers (1372-1377), les *botdraegers* de Venloo (**+ MONETA · DE · VENENSI'**) sur lesquels l'administrateur du duché s'intitule : **WILHELMVS : DVX : IVLIS : MVB : GELR'.**

Au milieu de tous ces démêlés entre Mathilde et Marie de Gueldre, la veuve du duc Renaud III, Marie de Brabant, avait retenu le titre de duchesse douairière et créé, dans son domaine d'Oyen sur la Meuse (Brabant septentrional), un atelier monétaire où elle fit forger des espèces jusqu'à sa mort (1395). On a retrouvé ses *couronnes* d'or (fig. 1767) imitées de celles de Brabant et de France, ses *florins* d'or au type de Renaud III de Gueldre, ses *botdraegers*, ses *doubles gros aux deux écus* et ses *gros à l'écu dans une épicycloïde*, pareils à ceux de la duchesse

Jeanne de Brabant. Marie s'intitule : *Maria de Brabantia, ducissa Gelrie et comitisa Zutphanie* avec plus ou moins d'abréviations. L'atelier est indiqué sur quelques pièces d'argent : **MONETA · OIENENSIS**.



Fig. 1767

Les monnaies de Guillaume I (1377-1402) se divisent naturellement en deux groupes : celles frappées de 1377 à 1393 par le duc de Gueldre, et celles frappées après 1393, lorsqu'il eut succédé à son père dans le pays de Juliers.

Avant 1393, il eut ses ateliers à Arnhem, Nimègue et Harderwijck, produisant des *florins* d'or au coin inauguré par Renaud III, des *botdraegers* et leurs fractions, des *gros au heaume entre deux lions* et quelques autres pièces divisionnaires. Le *florin de Stramprade* doit son nom à Godert de Stramprade, maître de la Monnaie et intendant (1369-94).

Les monnaies gueldroises frappées de 1393 à 1402 ne sont pas toujours commodes à distinguer de celles émises à Juliers même, car les types des deux pays sont identiques, les ateliers d'Arnhem, de Ruremonde, de Venloo et d'Erkelens ne sont pas toujours indiqués par une légende, et l'ordre suivi dans l'énumération des titres du prince est toujours le même : **WILHELMVS DVX IVLIACENSIS ET GELRENSIS**. Le premier type employé (avant 1393) est certainement celui du heaume entre deux lions dans un quadrilobe, puis le quadrilobe disparaît et les deux lions soutiennent le heaume. Enfin, un grand écu, parti ou écartelé, est surmonté du heaume avec couronne et plumes de paon.

Renaud IV avait déjà, avant de succéder à son frère Guillaume I frappé monnaie dans sa seigneurie de Venray, près Ruremonde. Ce sont des *doubles gros* et *gros* au type de Juliers (écu au lion dans une double épicycloïde); on y lit : **:REIRALDVS : DE :IVLIA : Z :GELRIA** et **MONETA · [NOVA] · VEIRADENSIS**.

Devenu duc, Renaud IV (1402-1423) mit en circulation des *chaises* d'or, deux variétés du *florin au saint Jean-Baptiste* et d'autres *florins* figurant d'un côté un ange à mi-corps qui tient l'écu parti de Juliers-Gueldre, et au revers la Vierge assise sur un trône à clochetons (fig. 1768). Ses espèces d'argent forment deux séries complètes de *doubles gros* et

de leurs fractions ayant pour types : 1° les écus de Juliers et Gueldre penchés l'un vers l'autre et timbrés de leurs heaumes respectifs ; 2° les mêmes écus accolés sous un heaume au cimier gueldrois. Ateliers : Arnhem et Nimègue.

Nous arrivons aux monnaies d'Arnould (1423-1473), qui constituent un ensemble remarquable. Déjà ses *florins d'or*, d'un métal parfois assez bas, présentent six types variés, pour lesquels on a mis à contribution les pièces des archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves, sans oublier le Palatinat. Après les florins, ce sont les *cavaliers* et *demi-cavaliers d'or* qui font leur apparition, inspirés de ceux de Philippe le Bon.



Fig. 1768

La série d'argent est tout aussi nombreuse ; les pièces les plus anciennes continuent les types en usage sous Renaud IV ; celles qui ont été frappées vers le milieu ou la fin du règne, ont les armes de Juliers-Gueldre dans le champ : un écu penché sous le heaume, quelquefois soutenu par deux lions, un écu sous deux heaumes, ou encore deux heaumes en regard. Les ateliers restent les mêmes.

Le règne d'Arnould fut profondément troublé par la révolte de son fils Adolphe. Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, toujours à l'affût des occasions favorables à ses projets de conquête, eut hâte d'intervenir. Il fit Adolphe prisonnier et obligea Arnould, le 20 décembre 1472, à lui céder ses droits sur le trône de Gueldre.

Le pays devint ainsi une province bourguignonne et n'eut plus d'existence propre que sous Charles d'Egmont qui soutint contre les envahisseurs une lutte héroïque. (Voir p. 1172 et notre *Traité de num. moderne*, t. I, 226).

#### § IX. — Seigneurie puis comté de S'Heerenberg et seigneurie d'Hédel<sup>1</sup>.

La seigneurie de S'Heerenberg, entre le comté de Zutphen, le duché de Clèves et le duché de Gueldre, avait fait partie de l'ancien comté de Zutphen. Le droit de battre monnaie y remonte aux plus anciens temps féodaux.

1. C.-A. Serrure, *Histoire de la Souveraineté de S'Heerenberg*, La Haye, 1860, in-4. — W.-J. de Voogt, *Bydragen tot de Numismatiek van Gelderland*, 2<sup>e</sup> stuk, Arnhem, 1869, in-4. — Dannenberg, *Zeitschrift f. Num.*, II, 152 et IV, 194.

On attribue à Frédéric II de S'Heerenberg un *gros tournois* portant l'inscription **WRIDERICVS DNS**, mais cette pièce peut aussi bien appartenir à une autre seigneurie.

La première monnaie certaine est un *gros au lion*, imité de ceux de Renaud III, duc de Gueldre, par Adam III de S'Heerenberg (1331-1354). Il porte les légendes : **MOÏETA · NOSTRA · NOVA · ADE · D · MOTE — MOÏETA · NOSTRĀ · NOVA · DE · MOTE**.

Guillaume I (1354-1387) a frappé des *esterlins* à ce même type, avec **DNS WILHELMVS — MONETA DE MONTE**, et qui ne sauraient être que de lui, car son homonyme de Berg en Westphalie avait le titre de comte, *comes*, puis de duc, *dux*. L'attribution au même de deux *gros tournois* portant autour de la croix **WILHS DNS DE MOTE**, ou simplement **WILHELMVS DNS**, nous semble non moins incontestable.

Frédéric III (1387-1416) a frappé des *gros*, *demi-gros* et quelques subdivisions à S'Heerenberg et dans la seigneurie de Buren que sa femme Catherine lui avait apportée. Ces pièces sont copiées sur celles de Guillaume I, duc de Gueldre et de Juliers; le *gros* et le *demi-gros* portent deux lions soutenant un heaume empanaché.

Guillaume II le Riche (1416-1465) ne s'interdit pas davantage de copier les espèces de son homonyme de Gueldre; mais les types des Pays-Bas méridionaux lui plaisent mieux. Il frappe un *cromsteert* calqué sur celui de Philippe le Bon, et des billons imités de ceux de Jean de Heinsberg, évêque de Liège, de Guillaume, comte de Namur, etc.

Guillaume II eut ses ateliers à S'Heerenberg et dans son autre seigneurie d'Hédél (**MONETA : NOVA : DE : HED**). Ses armes sont compliquées d'un nombre de quartiers très variables.

On n'a pas retrouvé de monnaies d'Oswald (1465-1506), le premier comte de S'Heerenberg. Celles de Guillaume III (1506-1511) et de ses successeurs appartiennent à la numismatique moderne; nous les retrouverons au volume suivant, p. 244.

### § X. — Comté de Buren<sup>1</sup>.

Frédéric III de S'Heerenberg avait épousé Catherine de Buren (morte en 1410). On connaît une pièce de billon aux légendes **FREDERICVS · DOMINVS · BERG'** (deux lions soutenant un heaume) et **MONETA · NOVA · BVRENCENSIS** (croix cantonnée des lettres **NASB**, pour

1. Van der Chijs, *Gelderland*, p. 244.

*Nimègue, Arnhem, Sutphen, Berg*), seule monnaie qui fasse mention de ce comté.

### § XI. — *Seigneurie d'Anholt.*

Les anciens seigneurs d'Anholt se prétendaient feudataires directs de l'empire et sans lien féodal avec la Gueldre. Leur chronologie est encore imparfaitement connue.

Un Étienne de Zuylen, seigneur d'Anholt, est cité de 1295 à 1339; son fils Jean de Zuylen se maria en 1339 avec Justine de Berg. Une charte de 1361 parle de Thierry de Zuylen et de sa femme Marguerite, ainsi que de leurs fils Frédéric et Étienne. Cet Étienne que nous appellerons Étienne II reparaît de 1373 à 1390.

La première monnaie d'Anholt est un *esterlin* de Frédéric (1361), qui reproduit le type brabançon de Jean III à l'*écu aux quatre lions*. Les légendes sont: +FR-EDE-RIC et +MONETA·NOVA·AR<sup>1</sup>.

Le *botdraeger*, frappé par Étienne II (1361-90) à l'imitation de ceux de Louis de Mâle, porte des légendes beaucoup plus explicites: STE-PHANVS: DOMIN: SVLENSIS: Z: AROLTER. — MONETA·AROL-TERSIS.

La seigneurie échut à Hermand de Gehmen lors de son mariage avec Gerberge de Zuylen. Leur fille Marguerite porta le fief dans la maison de Bronkhorst.

### § XII. — *Seigneuries de Batembourg et d'Anholt*<sup>2</sup>.

Les historiens disent qu'en 1317 Guillaume, seigneur de Bronkhorst et de Batembourg, obtint le droit de frapper monnaie dans cette dernière localité, mais nous ignorons s'il l'a exercé ou non.

A sa mort (1328), son fils Gisbert V lui succéda dans la terre de Bronkhorst et joignit à cet héritage (1344) la seigneurie de Batembourg. Gisbert mourut en 1356. On connaît son *gros au lion*, frappé à Batembourg sur le modèle du gros gueldrois. Les légendes sont: +MONETA: BATHERBORGENSIS.

1. De Voogt, *Notice sur une trouvaille de monnaies de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1873, p. 61, pl. XV, 13.

2. Roest (Th. M.) dans *Tydschrift voor Munt- en Penningkunde* (Amsterdam, 1895), p. 167. — Buchenau, *Blätter für Münzfreunde*, 1903, p. 2915.



De son second fils, Thierry I de Bronkhorst, nous avons plusieurs pièces : un *demi-gros au lion* de type flamand, le *gros à l'écu dans un trilobe* et quelques monnaies divisionnaires. Les armes de Thierry sont : *écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir* qui est Bronkhorst, et *aux 3 et 2 de gueules au sautoir d'or accompagné de quatre forces de tondeur du même* qui est Batembourg. Thierry mourut en 1408.

Gisbert II (1408-1432) réunit à ses possessions la terre d'Anholt, par son mariage avec Marguerite de Gehmen. Lui aussi monnaya dans sa terre de Batembourg, mais la plupart de ses pièces sont sorties de l'atelier d'Anholt. On a son *gros au lion dans la haie*, copié d'un type hollandais, son *gros au saint Charlemagne* d'Aix-la-Chapelle, portant au revers la date 1427, diverses imitations de monnaies de Gueldre, de Hohen-Limburg (*revers* une rose), même du pfenning de la ville de Brème (au buste de saint Pierre), etc.

Thierry II (1432-1451) choisit d'autres modèles pour ses espèces : à Batembourg, il s'applique à contrefaire les *cromsteerts* de Philippe le Bon, à Anholt les billons à *l'écu penché sous une branche* de Jean de Bavière et les billons de Guillaume, comte de Namur. Les armes du seigneur sont invariablement écartelées d'une aigle que Van der Chijs croit être le meuble d'Anholt, et du lion de Bronkhorst. Thierry s'intitule sur quelques-uns de ses *cromsteerts* : **THEODORICVS : DE : BRONCHORST : HES' (heres) ES'**. Les lettres **ES'** sont encore inexplicables.

Enfin, Gisbert III (1451-1473) continue, à Anholt, l'émission des billons au type namurois. Nous n'avons de lui aucune monnaie frappée à Batembourg, pas plus que de son successeur Jacques (1473-1516) qui paraît n'avoir eu d'autre atelier que celui d'Anholt.

### § XIII. — Seigneurie de Cranenborg.

La seigneurie de Cranenborg était située sur la frontière du comté de Clèves et du duché de Gueldre.

Thierry de Hornes, sire de Perwez et de Duffel, qui figure en 1359 au nombre des nobles gueldrois et mourut en 1380, a frappé à Cranenborg des *gros au lion* imités de ceux de Renaud III, duc de Gueldre. Ces pièces portent **+ THEODERICVS : DNI : PERVES — + MORETA CRANEBORENSI**, ou **+ MORETA CRANEBORENSIS** des deux côtés.

Nous avons signalé aux pages 1107 et 1118 les *botdraegers* du même Thierry ouvrés dans sa seigneurie de Kuyk.

§ XIV. — *Seigneurie de Borculo.*

La terre de Borculo, à l'Ouest de Zutphen, fut acquise en 1367 par Gisbert de Bronkhorst, frère de Thierry I de Bronkhorst, sire de Batembourg. Voici la liste de ses seigneurs :

* Gisbert I, 1368-1399.	* Gisbert II, 1406-1418.
Frédéric de Bronkhorst, 1399-1406.	Otton, 1418-1458.

On possède de Gisbert I<sup>er</sup> (1368-1399) de nombreux *gros tournois* dont la croix est entourée du mot **BYRCLIENSICIN** ou du titre **DNS BYRKLENSIS** ; son nom s'écrit parfois *Ghiselbertus* ou *Wilbertus*. De Gisbert II il y a d'autres *gros* aux légendes **DNS GIESBERTVS**, **GIESBERTVS BOR**, etc., et des *esterlins* à l'écu aux quatre lions portant **GISELBERTVS — MONETA BORCLOEN**.

Au même seigneur, on attribue le *gros tournois* qui porte les inscriptions **WILBERTVS DVX** (sic) et **MONETA BERBERI**.

§ XV. — *Seigneurie de Gennep*<sup>1</sup>.

La petite ville de Gennep, sur la Niers, près de l'embouchure de cette rivière dans la Meuse et à 11 lieues au Nord de Ruremonde, formait au moyen âge, avec les hameaux adjacents, une seigneurie relevant du duché de Gueldre et ayant l'exercice du droit de monnayage. Nous empruntons à M. de Voogt la liste des sires de Gennep, en avertissant que leur chronologie est très incertaine :

Henri de Gennep, cité en 1290.	derode (1368-1390).
Henri de Gennep, cité de 1314 à 1333.	* Jeanne de Gennep, veuve (1390-1413).
Gerard de Gennep, ....	Marguerite de Brederode et Jean de Lienden, 1413.
Jeanne de Gennep et * Renaud I de Bre-	

Ces derniers ne possédaient que la moitié de la seigneurie ; en 1426 Jean la céda au duc de Clèves.

Nous avons de Renaud de Brederode un *gros tournois* (**MONETA : GENPN**) et un *demi-gros au lion*, type de Flandre, portant à l'avvers **+ MONETA GENPH**, au revers les légendes **+ REINOLDVS : DNS :**

1. W.-J. de Voogt, *Notice sur une trouvaille de monnaies de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue belge de numism.*, 1873, p. 447 et suiv.

**DE : BRERO : Z : GE** — **REINOLDVS · D' BR**, qui constituent un assez curieux pléonasme.

Jeanne de Gennep seule, **IOHANNA : DNA : DE GENP**, a frappé des billons au type du heaume avec cimier, copiés de ceux de Guillaume, duc de Gueldre (1377-1393).

L'an 1441, Renaud II vendit, lui aussi, sa part de seigneurie au duc de Clèves.

### § XVI. — *Seigneurie d'Hulhuizen*<sup>1</sup>.

La petite seigneurie d'Hulhuizen, située dans l'Overbetuwe, appartenait d'abord à une famille noble dont les deux derniers membres, Loef de Hulhuizen (1336-1352) et Thierry (1359-1360), sont seuls connus. Elle passa ensuite au comte de Clèves, qui, en 1363, l'engagea à Jean de Bellinkhoven. C'est à ce personnage ou à un homonyme plus récent qu'appartient le rare billon dont voici la description : **IAŦ · VAŦ · x hVLhVISSEN**. Homme debout tenant une crosse ; à droite, à la hauteur de l'épaule, un petit lion. R. **IAŦ · VAŦ · hVLhVISSEN · hERS · ENS**. Aigle dans un quadrilobe.

### § XVII. — *Ville de Nimègue*.

La cité de Nimègue n'a pas monnayé en vertu d'une concession régulière. Il est probable, dit M. de Voogt, qui a fait du monnayage de sa ville natale une étude particulière, que les premières émissions de menues monnaies d'appoint eurent lieu à la faveur des troubles du milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Peu à peu, la ville, étendant elle-même ses prérogatives, fit battre des espèces plus fortes et, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, s'arrogea la frappe du *florin* d'or. Le *thaler* parut en 1538.

Le type des plus anciens billons de Nimègue est emprunté aux armes de la cité : double aigle portant l'écu de Gueldre en cœur. Sur les premières pièces d'argent, des *demi-sous*, on voit un lion debout tenant l'écu municipal, et sur les *sous*, un lion assis, comme sur les briquets de Charles le Téméraire. Ces pièces sont souvent datées, à partir de 1463.

Les *florins d'or* sont au type du saint Étienne debout : **S' STEPHAN'**

1. Van der Chijs, *De Muntten der voormalige heeren en steden van Gelderland*. Haarlem, 1853, in-4.

PROTHOM', et portent au revers l'écu de Nimègue sur une croix pattée qui coupe la légende : MORE · AVRE · NOVI · MAGN.

§ XVIII. — *Ville de Zutphen.*

Le monnayage municipal de Zutphen commence vers la même époque que celui de Nimègue, mais n'acquiert pas le même développement. Il existe des *blancs* (*witpenninge*) et leurs subdivisions au millésime de 1480 et à type héraldique : écussons du comté et de la ville de Zutphen. La légende de l'avvers donne les mots ΜΟΝ' · ΝΟΝΑ ΖΥΤΡΗΑΡΕ, plus ou moins abrégés.

§ XIX. — *Église d'Arnhem.*

En 1452, Arnould, duc de Gueldre, posa la première pierre de l'église de Saint-Eusèbe d'Arnhem. Pour aider à l'achèvement du temple, il octroya aux marguilliers le droit de frapper de la menue monnaie, et dès 1461, un orfèvre d'Arnhem, Evert Mes, fut chargé par la fabrique de l'église de frapper des *helder* d'argent. Le 8 janvier 1478, la concession d'Arnould fut solennellement renouvelée par Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne.

On connaît un certain nombre de billons portant le chef de saint Eusèbe en profil (+ SARCIVS · EVSÆBIVS · M) et au revers les armes à la double aigle (MON · NOVA · AER ou AERNEME). Parfois, les quatre lettres AERN sont placées dans les quatre cantons d'une croix. D'autres billons se rattachent spécialement à la concession de 1478; ils ont l'M initiale de Marie dans le champ et la légende COCÆSSA · MATRICI ECCE.

Ce monnayage spécial d'Arnhem continua jusque sous Philippe II.

§ XX. — *Église de Zalt-Bommel.*

Procédant par analogie, et sans se baser sur aucun document écrit, Van der Chijs attribue à l'église de Zalt-Bommel des menues monnaies contemporaines de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche. Le type de ces pièces est l'initiale M, et leurs légendes sont : ΜΟΝΕΤΑ · ΝΟΝΑ · S · ΒΟΜΕΛΙS — Μ · ΝΟΝΕΜΕ · ΔΟΜΗΜ · ΑΜΕΜ.

§ XXI. — *Seigneurie de Cuinre.*

Deux monnaies de Jean (p. 631), imitées de celles de Marguerite de Constantinople, appartiennent au système nouveau : le *gros au cavalier*, dont on a plusieurs variétés, et le *gros à l'aigle bicéphale*, où les lettres **ALOS** dans les cantons de la croix sont remplacées par **IOHS**. On connaît aussi un *gros à l'ange debout* du même seigneur, qui, sur toutes ces pièces nouvelles, ne s'appelle plus *miles*, mais *dominus de Cunre*. Il prend parfois le titre de *domicellus* (**DNCL**); ainsi sur son *gros tournois* à la légende **IOHANES DOMICE** (Dannenberg, *Zeitschrift für Num.*, t. X, 226) et sur des *gros au lion* (debout à gauche dans une épicycloïde), copiés de ceux de Louis de Crécy, ou bien, il adopte une inscription en langue néerlandaise : *Johan van Kunre*.

La dernière pièce de Cuinre que nous avons à signaler est le *botdraeger*, pareil à celui de Louis de Mâle; il porte le nom d'un comte et sire Hermann (**HERMANNVS : DEI : GRA : COMES : Z : DNS : KVINDRIE**) et au revers la légende **MONETA · DE · KVINDRIA**.

§ XXII. — *Seigneurie d'Almelo*<sup>1</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Evert de Hekeren (1364-98) frappe des *gros* et *demi-gros* à ses armes; leurs légendes, toujours mal conservées, sont : **MONETA DE ALMELO** et **EVERAR** ou **EVERARDVS DE HEKE**.

§ XXIII. — *La Frise occidentale.*

Depuis 1077, la Frise occidentale appartenait aux évêques d'Utrecht (p. 626); mais le comte de Hollande, Guillaume III (1304-37), de la maison de Hainaut, s'appelle sur ses monnaies frappées à Valenciennes : *Guill'mus comes Haynn. Holl. Zeel. ac dns Friezic*, et la plaque de Marguerite II (1345-56) porte dans les cantons de la croix les quatre syllabes **HA HO ZE FR**, de même que son *gros* porte les quatre lettres **H H Z F**.

1. Van der Chijs, *Overijssel*, p. 344. — Frankfurter Münzzeitung, 1902-03, n. 23, 25, 27.

§ XXIV. — *Villes de Bolsward, Leeuwarden, Sneek, Workum et Franeker*<sup>1</sup>.

Nous avons réuni ces villes, parce que leurs monnaies, de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, présentent une grande similitude de types et de légendes. Presque toutes les pièces de *Bolsward* ont l'aigle à deux têtes, c'est-à-dire les armes de la ville, une date (1455 à 1478) et l'inscription **MONETA DE BOLSWERDIA** ou **MONETA NOVA BOLSWERDEN**(*sis*). Ce sont des gros, demis et quarts de gros. Sur les pièces de *Leeuwarden*, l'aigle impériale à double tête écarte ses pattes pour faire une place à l'écu penché de la ville. Les dates vont de 1472 à 1493, et la légende est **MONETA NOVA LEWERD**(*en*)**SIS**. A *Sneek* (**MONETA NOVA SNEKENSIS**, 1477-93), l'écusson municipal est parti de l'aigle de l'Empire, dont on ne voit qu'une moitié, et de trois couronnes en pal; à *Workum*, on substitue à ces couronnes trois fleurs de lis en pal, et l'inscription est **MONETA NOVA WOLDERKV**(*mensis*). La série des *gros* de *Franeker* (**MON · NOVA · FRANKERENSIS**) se distingue des pièces précédentes par le type qui, à l'avvers, est simplement le lion de Gueldre. Dates: 1485 à 1488. Mais de cette dernière ville, nous avons un rarissime *florin d'or* (1491) au saint Jean et au globe impérial.

§ XXV. — *Ville impériale de Groningue*<sup>2</sup>.

Le *gros tournois* de Groningue reproduit exactement le type du gros de saint Louis, même la formule *Turonus civis*, mais au nom propre du roi il substitue **MONETA GRONIE**. Sur un seul exemplaire, les mots *Turonus civis* sont remplacés par **GRONIENS' CIVIS**. Il est du xiv<sup>e</sup> siècle. Au xv<sup>e</sup>, nous voyons un type nouveau, le *gros* à la croix longue, portant l'écusson de la ville (à une seule fasce) dans une bordure d'arcs et d'angles; au revers, la légende interne est **SIGNVM CRVCIS**. Mais de nombreuses bractéates à l'aigle bicéphale, marquées de l'écusson de Groningue et parfois de la lettre **G**, ont circulé en même temps.

Enfin, une longue suite de *doubles gros*, *gros*, *demis* et *quarts de gros*, pareils aux monnaies des cinq villes précédentes, fait son apparition vers 1430 et se poursuit sans changement notable jusqu'à la fin de

1. Van der Chijs, *Friesland*, p. 94-128.

2. Van der Chijs, *Friesland*, p. 293.

notre période (dates : 1437-1505). C'est la **MONETA · NOVA · DE · GRONIGEN** ou **GRONIENSIS**, au type de l'aigle impériale, éployée au-dessus de l'écu de la ville. Un groupe de monnaies frappées en vertu d'un traité d'alliance avec deux autres cités impériales d'Overijssel : Deventer et Campen (voir notre t. III, 254) vient s'y joindre en 1479, reconnaissable aux trois écussons des villes alliées, disposés en trèfle. Quelques rares *gros* au saint Martin debout font seuls exception à cette monotonie de types héraldiques. L'an 1487, Groningue reçut le privilège de frapper des *florins d'or* au saint Jean, qui portent au revers le nom de l'empereur régnant.

§ XXVI. — *Pays de Dorkwert*<sup>1</sup>.

Hooft van Iddekinge attribue à Dorkwert (près Groningue) le *gros tournois* anonyme qui porte les légendes *Turonus civis* et **MONETA DE DIRCW**. La localité est citée dans un acte de 1371.

§ XXVII. — *Seigneurie et comté de Coevorden*<sup>2</sup>.

Le *gros* tournois de Renaud III (mort après 1364) est le gros de France, avec **RENODVS · DNS** à la place de *Turonus civis*, et **KOVORDENSIS** au revers. Du même seigneur, on a des imitations du *gros* d'Alost (aigle à deux têtes) et du *cavalier* de Marguerite de Constantinople, puis du *gros au lion* de Louis de Crécy.

Jean (1368-80?) copie les petites pièces à l'écu penché sous le heaume de l'évêque d'Utrecht, frappe de petits *deniers* à effigie, sur le modèle des vieux esterlins de sa famille, et finalement adopte le *botdraeger*, sur lequel il prend les titres de *dei gra. comes ⁊ dni* (sic) *Kovorde(nsis)*. La même monnaie a été imitée par son fils et successeur Renaud IV (1382).

§ XXVIII. -- *Seigneurie de Salwerd*<sup>3</sup>.

Un *cavalier* et quelques *gros* au lion anonymes portent la légende

1. *Blätter für Münzfreunde*, 1874, p. 287.

2. SOURCES : p. 631.

3. Van der Chijs, *Friesland*, p. 528.

**MONETA ZELWORDENSIS.** Copiés sur les monnaies de Brabant et de Flandre, ils remontent à la 1<sup>re</sup> moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Peu après, Adolphe seigneur de Salwerd (1347-65), a fait frapper un petit *gros* au lion.

§ XXIX. — *Comté de Fivelgo*<sup>1</sup>.

On possède de rares *gros tournois* à la légende **MONETA FIVLGOE** ou **FIVLGOIE**(*nsis*), frappés au xiv<sup>e</sup> siècle, sinon à la fin du xiii<sup>e</sup>.

1. Van der Chijs, *Friesland*, p. 527.

---



## CHAPITRE SEPTIÈME

### LES PAYS-BAS

SOUS LES MAISONS DE BOURGOGNE ET D'AUTRICHE,  
DEPUIS PHILIPPE LE BON JUSQU'A LA MAJORITÉ DE CHARLES-QUINT

SOURCES : Deschamps de Pas, *Revue num. française*, 1861, 62 et 66.

#### § I. — *Philippe le Bon* (1419-1467).

Philippe le Bon qui, en 1419, avait hérité de son père Jean sans Peur le duché de Bourgogne et le comté de Flandre, réunit peu à peu sous son sceptre presque toutes les provinces des Pays-Bas. Après avoir acheté le droit de succession au comte de Namur (1421), il s'empara de la Hollande et de la Zélande (1423) et s'en fit l'administrateur au nom de Jacqueline de Bavière; dans le Hainaut, il exerça le gouvernement depuis 1427; à la mort de Jean III (1429), il devint définitivement comte de Namur; l'année suivante, la mort de Philippe de Saint-Pol l'appela au trône brabançon; en 1433, il put succéder à Jacqueline dans le Hainaut, la Hollande et la Zélande; enfin, en 1451, il prit le titre de duc de Luxembourg, en vertu de la cession faite par Élisabeth de Görlitz. Dès 1444, il avait gouverné cette province comme mambour.

L'histoire monétaire de Philippe le Bon se divise en deux périodes. La première appartient naturellement à la numismatique régionale des diverses provinces. Après son avènement en Flandre, le duc continua la frappe des espèces introduites par Jean sans Peur; à Namur et en Hollande, il inaugura le système monétaire de Flandre, en n'inscrivant sur les pièces hollandaises que son titre d'héritier : **PHS : DVX : BVRG : COO : FLAD : hES : hOL'Zz**; en Brabant le monnayage de Philippe de Saint-Pol ne fut pas interrompu; il n'y eut de changement que dans les légendes et les armoiries.

Le nouveau système monétaire de Philippe le Bon date du 21 octobre 1433. Désormais, un type uniforme sera employé dans toutes les provinces de la monarchie. Le nom de la province et quelques signes particuliers distingueront encore les pièces, mais leur aspect général sera partout le même.

Ce système admettait deux pièces d'or, quatre pièces d'argent et deux pièces de billon :

1<sup>o</sup> *Cavalier d'or* (appelé *gouden ridder*), de fin aloi, taillé à  $67 \frac{1}{2}$  au marc de Troyes et valant 4 sols gros de la nouvelle monnaie.

2<sup>o</sup> *Demi-cavalier d'or*.

3<sup>o</sup> *Vierlander d'argent* (*double gros*) à 6 d. d'aloï argent le roi et de 72 de taille au marc, ayant cours pour deux gros de Flandre.

4<sup>o</sup> *Demi-vierlander*, valant 1 gros de Flandre.

5<sup>o</sup> *Quart de vierlander*, à 5 d. d'aloï et de 21 sols de taille, ayant cours pour un demi-gros de Flandre.

6<sup>o</sup> *Huitième de vierlander*, à 3 d. 8 gr. d'aloï, valant un quart de gros.

7<sup>o</sup> *Double mite* de billon, valant un douzième de gros.

8<sup>o</sup> *Mite de Flandre* en billon, valant un vingt-quatrième de gros.

Le type de ces monnaies est connu : pour l'or, c'est un cavalier galopant à droite, avec le nom de la province **FLAD'**, **BRAB'**. **HOLD'**, **HARN** en exergue; pour l'argent et le billon, c'est simplement le champ armorié aux nombreux quartiers du duc de Bourgogne. Le nom des monnaies d'argent, *vierlander*, se rapporte aux quatre provinces (en néerlandais *vier landen*), dans lesquelles elles ont été frappées. En effet, il ne faut pas oublier que jamais la Bourgogne proprement dite ne fut assimilée complètement, sous le rapport monétaire, aux états bourguignons des Pays-Bas. Si, par exception, en août 1439, le duc ordonne de forger à Auxonne et à Saint-Laurent des *cavaliers-philippus* d'or qui, pour les différencier des *cavaliers* néerlandais, « *auroient escript dessous le cheval: Bourgoingne* », c'est-à-dire **BVRG**, la monnaie d'argent conservait en Bourgogne son type essentiellement français.

Lors de l'unification monétaire de 1433, Philippe le Bon promet aux Flamands de ne plus faire de changement de type pendant l'espace de vingt ans. Il tint parole; mais le 18 janvier 1453 parut une ordonnance, complétée le 11 juin 1454, qui prescrivait la frappe d'une nouvelle monnaie d'or :

1<sup>o</sup> *Lion d'or* à 23 carats et à  $57 \frac{1}{2}$  de taille, ayant cours pour 60 gros de Flandre.

2<sup>o</sup> *Lionceau d'or* (ou *double tiers de lion d'or*) de même aloï et à  $86 \frac{1}{4}$  de taille, ayant cours pour 40 gros. Cette pièce est devenue extrêmement rare.

3<sup>o</sup> *Tiers de lion d'or* à  $92 \frac{1}{4}$  de taille, ayant cours pour 20 gros.

Les espèces d'argent et de billon ne furent pas modifiées. Comme

leur nom l'indique, le type de ces pièces d'or est un *lion*, assis à gauche sous une double arcade gothique, avec le briquet de Bourgogne à droite et à gauche dans le champ.

Treize ans après, le 23 mai 1466, une troisième et dernière espèce d'or fut créée, en même temps que la monnaie d'argent s'accrut d'une espèce nouvelle :

1° *Florin d'or au saint André*, appelé florin de Bourgogne, à 19 carats et de 72 de taille, ayant cours pour 41 gros de la monnaie nouvelle. On n'en connaît qu'un seul exemplaire.

2° *Demi-florin d'or* (n'a pas été frappé).

3° *Quadruple gros de Flandre*, à 11 d. 12 gr. argent le roi et à 79  $\frac{1}{2}$  de taille.

4° *Double gros*. Cette monnaie et les suivantes conservaient le type du *vierlander* et de ses subdivisions, tout en étant d'une valeur intrinsèque moindre.

5° *Gros*.

6° *Demi-gros*.

7° *Quart de gros*.

8° *Courte* ou *double-mite* de billon, valant  $\frac{1}{12}$  de gros.

9° *Mite* ou *denier noir* de billon.

Le type du *florin d'or* était un saint André debout, brochant sur la croix de Bourgogne, et, au revers, un écu placé sur la croix qui coupait la légende. Le *quadruple gros* portait d'abord, en Flandre, un écu dans le champ, mais immédiatement après, en Flandre aussi bien que dans le Hainaut et en Brabant, l'écu fut entouré d'un double trilobe.

Toutes les pièces de cette dernière émission sont rares; leur frappe dut être forcément restreinte, puisque Philippe le Bon mourut en 1467.

Les ateliers du duc de Bourgogne étaient, à partir de l'unification monétaire de 1433: Gand et Bruges pour la Flandre; Louvain, Bruxelles, parfois Zevenbergen (Z) et depuis 1454 Malines pour le Brabant; Valenciennes pour le Hainaut, Dordrecht pour la Hollande et la Zélande.

De l'atelier de Luxembourg on ne connaît qu'un *florin d'or* au saint André, anonyme. Une monnaie noire (*double mite*) à la légende **MONETA NOVA FACTA... WESEL** est attribuée, dubitativement, à un village près d'Anvers.

## § II. — Charles le Téméraire (1467-1477).

Peu de temps après son élévation au trône, le 13 octobre 1467, Charles le Téméraire publia une ordonnance pour le règlement de ses monnaies des Pays-Bas. L'acte est visiblement inspiré de la dernière ordonnance de Philippe, car il n'admet que les coins suivants :

1° *Florin d'or de Bourgogne*, au type du saint André, à 19 carats, de 72 de taille au marc de Troyes, ayant cours pour 42 gros de la monnaie nouvelle.

2° *Demi-florin d'or* de 144 au marc, ayant cours pour 21 gros.

3° *Quadruple gros d'argent* à 11 d. argent le roi, taillé à  $77 \frac{1}{2}$  au marc. Le type de cette pièce est le même que pour la pièce correspondante de Philippe le Bon : un écu aux armes pleines placé au milieu du champ.

4° *Double gros d'argent* à 6 d., taillé à  $84 \frac{1}{2}$  au marc. Il reproduit exactement le *vierlander* de Philippe (fig. 1769).



Fig. 1769

5° *Gros d'argent* à 4 d. 12 gr., taillé à 138 au marc. Même type.

6° *Demi-gros d'argent* à 4 d., taillé à 19 sols 6 deniers au marc. Même type.

7° *Quart de gros d'argent* à 2 d. 16 gr., taillé à 27 sols au marc. Même type.

8° *Courte* ou *double mite* de billon valant  $\frac{1}{12}$  de gros. Même type.

9° *Mite* au 24<sup>e</sup> de gros. Même type.

Ces monnaies furent frappées à Bruges pour la Flandre, à Anvers pour le Brabant et à Dordrecht pour la Hollande. L'atelier de Valenciennes ne paraît avoir fabriqué que la menue monnaie de billon.

En 1473, Charles le Téméraire prit possession du duché de Gueldre (atelier : Nimègue) et l'assimila, sous le rapport monétaire, aux autres états bourguignons des Pays-Bas. Olivier de la Marche fut nommé « maistre et par-dessus des monnoyes » gueldroises. Nous avons le *florin d'or* au saint André, frappé pour cette province.

Mais le 27 octobre 1474 une ordonnance rendue à Malines, tout en maintenant la frappe du *florin d'or*, décrète l'émission d'une monnaie d'argent nouvelle :

1° *Quadruple gros*, connu sous le nom de *double briquet*. Il porte d'un côté deux lions affrontés ; de l'autre, les armes de Bourgogne sur une croix feuillue. Cette pièce devait être à 10 deniers a. l. r. et de 6 s. 8 d. de taille.

2° *Double gros* ou *briquet*. Type : lion tenant l'écu aux armes du duc ; au revers, une croix feuillue. L'aloi est de 5 d., la taille de 6 s. 8 d. au marc.

3° *Gros* ou *demi-briquet* avec le lion à mi-corps à gauche. Aloï : 4 d. ; taille : 10 s. 11 d. au marc.

Ces pièces ont été frappées simultanément en Flandre, en Hollande,

en Brabant et en Gueldre. On y voit pour la première fois un millésime en chiffres arabes : **IXXX** (1474).

Une *double mite* de billon, dont on ne connaît plus que l'empreinte et qui ressemble aux pièces bourguignonnes d'Auxonne, porte la légende [mon] **ETA VALE**. Elle était destinée au Hainaut.

C'est sous le règne de Charles que se généralisa, en Belgique, l'emploi des marques secrètes pour la désignation des ateliers. Anvers eut comme différent une *main ouverte*, Bruges un *lis*, Valenciennes (qui disparaît désormais de la liste des ateliers) le *monogramme du Hainaut*, Nimègue une *croix de Gueldre*, Dordrecht une *rose*.

### § III. — Marie de Bourgogne (1477-1481).

La mort de Charles le Téméraire livra ses états aux faibles mains d'une jeune fille, Marie, qui s'unit bientôt à Maximilien d'Autriche. Le roi Louis XI se fit adjuger le duché de Bourgogne, et la Flandre, pendant quelque temps, fut troublée par une révolte des Gantois.

Les documents monétaires relatifs à la période que nous allons étudier sont rares; mais les monnaies elles-mêmes nous apprennent que la duchesse s'en tint à peu près complètement au système suivi par son père. On retrouve le *florin* et le *demi-florin d'or* au saint André, puis le *double briquet* et le *briquet d'argent*. On connaît un essai du *double briquet* pour la Flandre seule (*Revue num.*, 1884, p. 440).

Les autres pièces de Marie sont le *gros*, le *demi-gros*, le *gigot d'argent*, la *courte* ou *double mite*, et en Brabant une *quadruple mite* de billon.



Fig. 1770



Fig. 1771



Fig. 1772



Fig. 1773



Fig. 1774

Toutes ont pour type l'initiale de la duchesse, une **M**, mais différemment dessinée (fig. 1770-74).

Les ateliers du règne sont : Bruges pour la Flandre, Anvers pour le Brabant, Dordrecht pour la Hollande et Nimègue pour la Gueldre (fig. 1775). Quant aux différents, ils restent les mêmes, sauf pour



Fig. 1775

Anvers qui, dès la fin de 1477 jusqu'à 1480, remplace la *main ouverte* par une *tourelle*.

#### § IV. — *Minorité de Philippe le Beau* (1482-1494).

Le 27 mars 1482, Marie de Bourgogne mourut, laissant à son mari, Maximilien d'Autriche, la tutelle de leur fils. On sait que la minorité de Philippe fut une époque profondément troublée au point de vue politique, et la numismatique est le reflet fidèle des révolutions qui déchirèrent alors les Pays-Bas.

Les premières monnaies frappées sont conformes au système de Charles le Téméraire et de Marie. Le type aussi reste intact ; pour les *gros*, après avoir continué dans certaines provinces le type de l'∞ de la duchesse, on en revient partout au lion à mi-corps des *demi-briquets* de



Fig. 1776

Charles. La légende inscrite au droit des pièces de cette série est : *Moneta archiducum Austriae Burgundiae* avec le nom d'une des provinces. Les ateliers de Bruges, Gand, Malines, Anvers, Dordrecht et Nimègue sont en activité.

Le 13 mars 1487, Maximilien d'Autriche, devenu roi des Romains, décrète la réouverture de l'officine de Luxembourg et prescrit bientôt

l'émission, dans les Pays-Bas, d'un grand nombre de monnaies nouvelles. « Rompant franchement avec le passé, dit M. Deschamps de Pas, il crée non seulement de nouveaux types, mais encore assigne à ces pièces des valeurs en complet désaccord avec celles en usage, en conservant toutefois l'unité monétaire de Flandre, le gros. » Les pièces suivantes se rattachent à l'ordonnance de 1487 :

1° Le *grand réal d'Autriche* en or à 24 carats, courant pour 24 réaux d'argent. C'est une monnaie magnifique, plus grande que toutes celles qui avaient été frappées jusqu'alors dans les Pays-Bas, et dont le dessin sent déjà l'influence des artistes de la Renaissance. Maximilien, **MAXIMILIAN · DEI · GRA · ROMAR (sic) · REX · SEMPER · AVGV**, y figure, assis sur un trône, portant un sceptre fleurdelisé et le globe. Au revers, l'écusson à l'aigle d'Autriche, surmonté de la couronne fermée, est entouré de la devise du roi des Romains : **TENE · MENSVRAM · ET · RESPICE · FINEM · 1487** (fig. 1777).

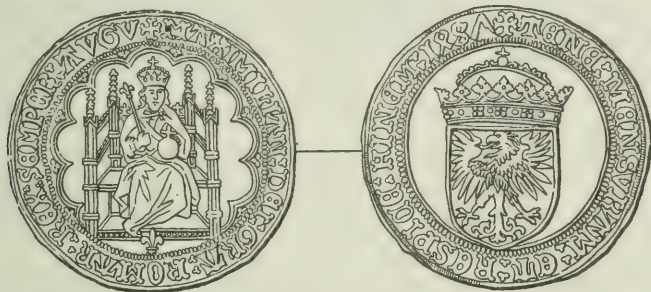


Fig. 1777

2° Le *noble de Bourgogne* que le peuple flamand appela *schuithen* et qui courut pour 12 réaux d'argent. Il représente Maximilien debout dans un vaisseau à trois mâts (fig. 1778). On n'en connaît pas d'exemplaire frappé à Bruges.

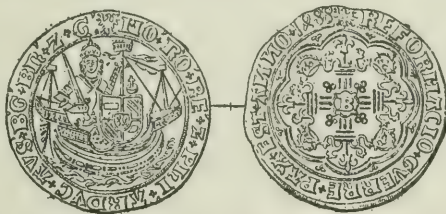


Fig. 1778

3° Le *florin de Bourgogne* au type du saint André debout et de face, sa croix derrière lui. Ce florin valait six réaux d'argent.

4° Le *grand réal d'argent* où Maximilien est représenté en buste, à mi-corps à gauche, revêtu d'une cuirasse, la tête ceinte d'une couronne fermée. Il tient l'épée nue et le globe.

5° Le *double griffon* valant un demi-réal. Type : deux griffons affrontés.

6° Le *simple griffon*. Type : griffon tourné à gauche ; légende de l'avers : *denarius simplex griffon nominatus* ; au revers la devise : *deum plus ama quam argentum*.

7° Le *demi-griffon* à l'**M** couronnée.

L'apparition de cette série de monnaies d'une grande variété et d'une grande beauté devint une des causes de la révolte des Brugeois, pendant laquelle Maximilien fut séquestré au Cranenburg. Remis en liberté, après avoir signé des conditions onéreuses, le roi refusa de tenir ses promesses, et le pays lui répondit par un soulèvement général. La ville de Gand, qui avait cherché un appui chez le roi de France et obtenu de lui le droit de battre monnaie au nom de Philippe le Beau, entreprit un monnayage révolutionnaire, et Maximilien transporta à Furnes le seul atelier qui lui restait.

Les pièces émises par les Gantois révoltés forment une série très belle et du plus haut intérêt historique. On en commença la frappe dès le mois de janvier 1488. Plusieurs d'entre elles portent **GANDA** en toutes lettres et font voir un coin nouveau. Sur le *florin d'or au saint Jean*, on voit l'effigie du saint entourée des mots : **BAPTISTA PROSPER ADESTO**. Le *lion d'or* et le *demi-lion* ont un lion heaumé avec **GANDA** en exergue.

En argent, nous avons le *double briquet*, le *briquet* et ses divisions, le *double patard* au lion, le *patard*, etc. Leurs légendes : **EQVA · LIBERTAS · DEO · GRATA, FIAT PAX IN VIRTUTE TVA ET IN DOMINO CONFIDO**, nous renseignent sur les sentiments des bourgeois de Gand au milieu de l'insurrection, qui ne fut apaisée qu'en 1492.

Trois villes brabançonnnes : Louvain, Malines et Bruxelles, avaient suivi l'exemple de Gand et monnaiaient pour leur propre compte. Sur les pièces d'argent bruxelloises, on voit l'archange saint Michel, patron de la cité, terrassant le dragon ou s'appuyant sur un écu écartelé de Brabant-Limbourg. La monnaie de Malines porte deux écus au lion, heaumés et accolés. A Louvain, sur le *dubbele lovenaar*, saint Pierre figure à mi-corps, ayant devant lui un écu aux quatre lions.

A la même époque appartiennent les pièces frappées par ordre de Philippe de Clèves dans la petite ville de l'Écluse assiégée. Le *florin d'or au saint Philippe* n'est pas encore retrouvé ; mais on a deux monnaies d'argent, d'un dessin fin et original. L'une représente le lion flamand veillant aux portes du château de l'Écluse, l'autre donne le croquis de ce même château dans un encadrement multilobé. L'invocation **AB · INIMICIS · MEIS · LIBERA · ME · DEVS · 1493** ressemble à un verset biblique.

En attendant, Maximilien continua de mettre son nom sur les coins des Pays-Bas, mais en s'appelant *père de Philippe le Beau* : **MAXIM · REX · ROMANORV · PATER**. Puis, dès le 14 décembre 1489, remis en possession de la maimbournie dans une partie des états de son fils, il ordonna l'émission de quelques monnaies nouvelles. Il y eut le magni-



fique *double florin d'or de Bourgogne* (1490), œuvre de Jean de Nimègue, avec le buste du roi des Romains au-dessus de l'écusson allemand (exemplaire unique); puis le *florin d'or* et le *demi-florin* au saint André (*revers*: écu à l'aigle surmonté d'une couronne), un *florin d'or* au Christ assis (Anvers, 1492) (fig. 1779), et une série complète de pièces



Fig. 1779

d'argent à types héraldiques. Seul, le *quadruple patard* porte au droit le jeune Philippe le Beau debout, armé de l'épée, couronné, cuirassé et tenant devant lui un écu à neuf quartiers. Ce coin rivalise en beauté avec les *réaux d'or* de 1487.

#### § V. — Majorité de Philippe le Beau (1494-1506).

A son avènement, Philippe le Beau se contente de substituer son nom à celui de son père, sans rien changer aux types existants. On ne connaît pas de pièce d'or de cette date. Mais bientôt (1495) le prince annonce qu'il fera forger une monnaie nouvelle, et le 10 avril 1496 paraît l'acte qui ordonne cette fabrication. Il crée :

1° Denier d'or fin, nommé *toison d'or*. Le type de cette belle et grande pièce est formé de deux lions debout soutenant le briquet de Bourgogne avec le bijou de la toison d'or.

2° Denier d'or, nommé *florin philippus* et portant l'effigie en pied de saint Philippe.

3° Pièce de six gros d'argent, appelée *toison d'argent*. Type: le bijou de la toison d'or.

4° *Double patard* ou pièce de quatre gros.

5° *Patard* ou double gros d'argent.

Le système monétaire inauguré par cette ordonnance s'est maintenu jusqu'à la mort de Philippe, mais les types furent modifiés encore une fois, en 1504 :

1° *Nouvelle toison d'or* portant les armes du prince entourées du collier de la Toison d'or et soutenues par deux lions debout.

2° *Nouveau florin philippus* avec saint Philippe de face, à mi-corps, ayant devant lui l'écu couronné de Bourgogne-Autriche.

3° *Demi-florin d'or philippus.*

4° *Nouvelle toison d'argent*, aux armes entourées du cordon de l'ordre, et une série de subdivisions, les unes à l'écu couronné, les autres aux armes en plein champ.

Ateliers monétaires de la majorité de Philippe le Beau : Bruges pour la Flandre, Anvers et Maestricht pour le Brabant, Dordrecht pour la Hollande, Namur pour le comté de ce nom. Le 23 mars 1502, le duc décrète la réouverture de l'atelier de Luxembourg qui travaille jusqu'en 1504.

En dehors de ses monnayeries des Pays-Bas, Philippe le Beau créa un hôtel monétaire à Dôle pour la Franche-Comté. La marque particulière de cette officine était un petit sautoir, et ses pièces portent uniformément : **MONETA · IN · COMITATV · BVRGVNDIE**. Sous le rapport de la taille, les monnaies franc-comtoises se rapprochent des pièces françaises : la pièce d'or, par exemple, est une sorte d'écu ; mais au point de vue du type, elles ont la plus grande ressemblance avec le *double patard* et ses dérivés appartenant aux Pays-Bas.

Un *réal d'argent*, frappé à Anvers (1505) porte l'écu écartelé de Philippe et de sa femme Jeanne de Castille, avec la légende : **PHS · ET · IOHANA · DEI · GRA · REX · ET · REGINA**.

Sous Philippe le Beau, les possessions bourguignonnes de Belgique avaient déchu d'une province, la Gueldre, qui, dès 1492, s'était donnée à Charles d'Egmont. Toute sa vie, ce prince lutta héroïquement contre Philippe, Maximilien et Charles-Quint. On lui doit une série monétaire assez fournie, des *florins d'or* au saint Jean et au saint Martin, des *cavaliers d'or* dont tant d'exemplaires circulent encore aujourd'hui, puis une suite très variée de monnaies d'argent. Ce fut lui qui introduisit en Gueldre l'usage des *testons* et des *thalers*.

### § VI. — *Minorité de Charles-Quint (1506-1515).*

La mort de Philippe le Beau, à Bruges, laissait ses états aux mains d'un enfant mineur. Maximilien d'Autriche fut encore une fois chargé d'administrer le pays en qualité de tuteur.

Les monnaies de la minorité de Charles-Quint portent comme légende **MONETA ARCHIDVCVM...**, comme celles des premiers temps de la minorité de Philippe. On frappe des *florins* (fig. 1780) et *demi-florins* d'or au saint Philippe, des *doubles patards* et leurs divisions.

Les ateliers restent les mêmes, sauf Luxembourg qui est supprimé. Le

4 février 1520, Charles-Quint, qui venait de recevoir la couronne impériale, modifia complètement le système en usage, en créant les *écus* ou



Fig. 1780

*thalers* d'argent et les pièces de cuivre pur. Nous entrons dans la numismatique moderne.

## CHAPITRE HUITIÈME

### LES ILES BRITANNIQUES

SOURCES : Thorburn, *A guide to the coins of Great Britain and Ireland*, 2<sup>e</sup> édition, Londres, 1888 (avec prix de vente). — Grueber, *Handbook of the coins of Great Britain and Ireland in the British Museum*, Londres, 1899. — Kenyon, *The gold coins of England*, Londres, 1884, in-8. — Hawkins, *The silver coins of England*, 3<sup>e</sup> édition, Londres, 1877, in-8. — Lindsay, *A view of the coinage of Ireland from the invasion of the Danes to the reign of Georges IV*, Cork et Dublin, 1839, in-4. — Lindsay, *A view of the coinage of Scotland*, Cork, 1845, in-4 avec deux suppléments, Cork, 1859 et 1868.

#### I. — LE ROYAUME D'ANGLETERRE

##### § I. — Édouard I<sup>er</sup> (1272-1307).

Il est très difficile, sinon impossible, de distinguer entre elles les monnaies des trois premiers Édouard. En examinant les pièces frappées par les évêques de Durham : Beck (1283-1310), Kellow (1311-1316), Beaumont (1316-1333) et Hatfield (1345-1381), on a remarqué que celles d'Édouard I<sup>er</sup> portent toujours **EDW** en abrégé, celles d'Édouard III toujours **EDWARDVS** en toutes lettres, d'où il résulte que les autres (avec **EDWA**, **EDWAR**, **EDWARD**) doivent appartenir à Édouard II, à moins que le nom du roi ne soit suivi du titre de roi de France. Cette constatation en a amené une autre : le buste d'Édouard III est le plus souvent sans draperie. Mais de telles marques distinctives, lorsqu'il s'agit de monnaies du moyen âge, n'ont pas de force probante ; les numismates anglais, obligés de s'en contenter provisoirement, admettent eux-mêmes des exceptions ; puis, les mêmes subtilités ne s'appliquent pas aux pièces divisionnaires. Comment espérer qu'on parvienne jamais à débrouiller ce chaos ?

Les rares exemplaires les plus anciens du *gros*, ceux qui, par leur style et leur facture, se placent naturellement à la tête de la série, semblent

être des essais, car leur poids varie entre 80 et 138 grains. Leur type est une sorte de compromis entre l'esterlin anglais et le gros tournois français : buste couronné de face, dans un quatre-feuilles cantonné de trèfles ; fleurettes dans le champ, **EDWARDVS · DI · GRA · REX · ANGL'**. **℞** Croix pattée, coupant les deux légendes : **DNS · HIBNE · DVX · AQVT** et **LONDONIA CIVI**. Douze besants au centre (fig. 1781). Si le nom du



Fig. 1781

roi y est écrit en toutes lettres, cela s'explique par la mesure du cercle que le graveur avait à sa disposition, les légendes s'élargissant ou se rétrécissant avec le champ qui leur est destiné. On peut donc tenir pour certain que ces gros appartiennent à Édouard I<sup>er</sup>.

Dans notre troisième partie (p. 434), nous avons parlé de la série anglo-française frappée sous ce règne.

### § II. — Édouard II (1307-1327).

On ne donne à Édouard II que des *esterlins* et leurs subdivisions, le demi et le quart. Les ateliers sont : Berwick, Bristol, Canterbury, Durham, Londres, Newcastle, Saint-Edmundsburg et York. Nous venons d'exposer avec une franchise suffisante les incertitudes qui règnent dans la répartition des pièces entre les trois Édouard ; seuls les esterlins de Durham sont ici sûrement à leur place, chaque évêque y ayant mis sa marque particulière.

### § III. — Édouard III (1327-1377).

En 1338, Édouard III prit le titre de roi de France. Il y renonça en 1360, à la suite du traité de Brétigny, et reprit celui de seigneur d'Aquitaine. Mais en 1369, la paix ayant été rompue, il s'intitula de nouveau *rex Franciae*, tout en gardant le titre, bien plus réel, de *dominus Aquitaniae*.

Le type de ses *gros* (fig. 1782) et *demi-gros* d'argent diffère légèrement du type antérieur. Au quatre-feuilles qui sert de bordure à l'effigie d'Édouard I<sup>er</sup>, se substitue une bordure d'arceaux, et la légende externe du revers porte la devise : *posui deum adiutorem meum*, qui restera sur les monnaies anglaises jusqu'à la reine Élisabeth. Deux ateliers seulement,



Fig. 1782

Londres et York, ont forgé de ces pièces ; sur le *demi-gros*, le mot *meum* et le titre de duc d'Aquitaine manquent régulièrement. Les esterlins frappés à Durham par l'évêque Thomas Hatfield (1345-1381) se reconnaissent à la crose fixée au sommet de la croix ; le différent monétaire des abbés de Reading, un pétoncle, ne se voit que sur le demi-esterlin.

Mais le règne d'Édouard III marque dans la numismatique par un événement de haute importance. A milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre n'avait d'autres monnaies d'or que des pièces étrangères. En janvier 1343 (anc. style), le Conseil du roi, pour faciliter les transactions commerciales avec la Flandre, ordonna la fabrication de monnaies d'or nationales qui seraient reçues dans les deux pays. Trois espèces furent créées à la fois : le *florin d'or*, dont on ne possède plus que deux exem-



Fig. 1783

plaires, le *demi-florin* et le *quart de florin* ; ces derniers aussi sont aujourd'hui d'une rareté extrême<sup>1</sup>.

Le *florin* (fig. 1783) représente le roi assis sous un dais, entre deux

1. *Num. chronicle*, 1900, p. 230 (John Evans).

léopards ; lui-même se comparait volontiers avec un léopard (*pardus invictus*). Il tient le sceptre et la croix plantée sur un globe. La légende : **EDWR · D · GRA · REX · ANGL · Z · FRANC · DNS · HIB** se développe autour d'un champ bordé d'arceaux et semé de fleurs de lis. Au revers, nous lisons le verset de l'évangile selon saint Luc, IV, 30 : *Iesus (autem) transiens per medium illorum ibat*, allusion heureuse à la puissance maritime des Anglais et aux courses journalières de leurs flottes vers le continent. Ce verset, qui passait pour un talisman aux heures du danger, ne disparaîtra de la monnaie d'or qu'à l'avènement de Jacques I<sup>er</sup>. La croix du revers, aux branches couronnées et fleuronées, est la copie exacte de celle de l'*Ange d'or* de Philippe de Valois ; mais les angles du quatre-feuilles qui l'entoure sont gardés par des léopards.

Le type du *demi-florin* (fig. 1784) est un léopard couronné, assis et portant au col une mante flottante, aux armes écartelées de France-Angleterre. La légende du revers : *domine, ne in furore tuo arguas me*,



Fig. 1784



Fig. 1785

est empruntée aux psaumes VI, 2 ou XXXVII, 2. Quant au *quart de florin* (fig. 1785), sa devise *exaltabitur in gloria* se retrouve au psaume CXI, 9 ; il a une large croix cléchée et feuillue, et le léopard de l'avers est posé sur un heaument dans un champ semé de fleurs de lis.

Ces trois belles monnaies n'eurent pas 18 mois de cours légal. On les avait taxées à une valeur supérieure à la valeur correspondante de l'argent, et dès le mois de juillet 1344, un décret reconnu aux marchands le droit de ne plus les accepter.

Pour les remplacer, le roi créa une pièce d'or nouvelle et fit immédiatement avec son maître de la Monnaie de Londres un contrat en vertu duquel 39 *nobles*  $\frac{1}{2}$  devaient être tirés d'une livre d'or (*Tower pound*), ou un nombre proportionnel de *maille-nobles* ( $\frac{1}{2}$ ) et de *ferling-nobles* ( $\frac{1}{4}$ ).

Comme les florins, ces trois espèces offrent deux types différents. Sur le *noble* on voit le roi debout dans un navire, couronne en tête, l'épée à la main droite, à la gauche l'écu écartelé de France-Angleterre. La croix

du revers est feuillue et fleurdelisée, cantonnée de quatre léopards et inscrite dans une bordure à huit arceaux. On lui a laissé la légende pieuse du florin : *Jesus transiens*, etc. Le *demî-noble* (fig. 1786) ne s'en distingue que par la légende du revers, qui est celle du demi-florin :



Fig. 1786



Fig. 1787

*domine, ne in furore*, etc.; mais le *quart de noble* porte à l'avvers l'écusson de France-Angleterre dans une bordure de huit arceaux (fig. 1787), au revers la légende du quart de florin : *exaltabitur in gloria*, et une **L** au centre de la croix.

Ces types resteront, à peu de chose près, invariables sur la monnaie d'or anglaise jusqu'au règne d'Édouard VI, et l'histoire monétaire n'aura plus à enregistrer que des changements de poids et de titre.

En effet, émis en 1344 à 138 grains  $\frac{6}{13}$ , le noble fut réduit successivement, sous ce même règne, à 128 grains  $\frac{4}{7}$  (en 1346) et à 120 grains (en 1351). Les collectionneurs anglais recherchent des exemplaires de chaque émission, avec plus ou moins de succès; le demi-noble de 1344 n'est pas encore retrouvé.

Trois lettres sont inscrites sur les nobles d'Édouard III, au centre de la croix : **C**, **€** ou **L**. La lettre **L** désigne l'atelier de Londres; **€** ne saurait être que l'initiale du nom d'Édouard, car les rois suivants mettent à la même place une **R** pour *Richard* ou une **h'** pour *Henri*. Mais l'attribution à Calais des nobles au **C** (qui ont quelquefois une bannière hissée sur la poupe) n'est pas certaine. Nous savons qu'en 1346, le roi fit un traité avec les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres pour la fabrication de nobles d'or et leur circulation en Flandre et en Angleterre. Deux monnayeurs, William Stury et Gilbert de Wendlingburg, furent chargés de la frappe de ces pièces anglo-flamandes. Ruding doutait de leur existence, admise, plus tard, par C.-P. Serrure dans sa *Notice sur le cabinet du Prince de Ligne*. Finalement, Hoof van Iddekinge a cru les reconnaître dans un noble (Kenyon, p. 23) où l'initiale du nom du roi, ressemblant à un **G**, et les lettres *Hybe(rniae)* sont isolées au moyen d'une ponctuation fautive : **°E°DWARD .... HY°B°E**; mais cette pièce a été frappée entre 1351 et 1360.



Pour indiquer les *esterlins* qu'on donne aujourd'hui à Édouard III, il faudrait entrer dans des minuties qui ne conviennent pas au plan de cet ouvrage. Ceux de l'abbaye de Reading ont un pétoncle dans l'un des cantons de la croix. L'attribution des *quarts* d'esterlin est tout à fait arbitraire.

§ IV. — *Richard II* (1377-1399).

Le poids du *noble* se maintient à 120 grains, et son type est identique à celui du règne précédent, sauf l'€ au centre de la croix, qu'on a remplacé par une R. Seule, la Tour de Londres frappe l'or, le gros, le demi-gros et les divisions de l'esterlin; l'esterlin se fabrique aussi à York, et un peu à Durham, où les monétaires mettent une crose abbatiale sur la poitrine du roi.

§ V. — *Henri IV* (1399-1413).

En 1412, le poids du *noble* est réduit de 120 grains à 108, et au lieu de 45 nobles, la livre d'or en donne 50. L'R du centre de la croix devient une h'. Même réduction du poids de l'argent; l'*esterlin*, de 18 grains, fléchit à 15. Les pièces lourdes, au nom de Henri, lui appartiennent sûrement; pour les autres, il y a doute, et elles peuvent tout aussi bien être attribuées à son fils. Que les armes de France soient aux fleurs de lis sans nombre ou à trois lis seulement (innovation de Charles VI); qu'il y ait un trèfle dans le champ, avec ou sans la croisette percée en tête des légendes, ces différences ne sont pas assez importantes pour servir de guides infailibles dans le classement. Sous Henri IV, York et Durham (DVNOLM, DVNVIC) ont continué à frapper des esterlins; le *quart d'esterlin* n'est connu que par un seul exemplaire.

§ VI. — *Henri V* (1413-1422).

Sur ses monnaies anglaises, Henri V porte toujours le titre de roi de France, bien qu'il l'ait abandonné en 1420, lors de son mariage avec Catherine de France, et échangé contre celui d'*heres Franciae*. Ses *nobles* d'or restent à 108 grains; on lui donne presque tous ceux sur lesquels l'écusson de France n'a que trois lis. Quant à ses monnaies d'argent, l'attribution est des plus difficiles. On classe à son règne les

gros et demi-gros, frappés à Londres, qui portent une molette sur l'épaule gauche ou sur la poitrine du roi. Souvent, on voit une croissette percée au commencement de l'une ou l'autre légende. Des esterlins ont été frappés par l'archevêque d'York et le cardinal Thomas Langley, évêque de Durham.

### § VII. — *Henri VI* (1422-1461 et 1470-1471).

Sous le règne d'Henri VI, jusqu'à sa déposition en 1461, il n'y a aucun changement ni dans le type ni dans le poids des monnaies, de sorte que les difficultés d'attribution restent à peu près les mêmes. Il est cependant probable que les *nobles* et leurs subdivisions, où l'annelet, la rosace, la pomme de pin, la croissette, le trèfle, etc., servent de signes de ponctuation, appartiennent réellement à ce roi. Parfois aussi, une fleur de lis y remplace la croissette en tête ou à la fin de la légende du revers.

Les mêmes observations s'appliquent à l'argent. Depuis l'an 1422, un atelier royal, établi à York, fonctionnait concurremment avec l'atelier de l'archevêque. Les évêques-monétaires de Durham, pendant cette époque, étaient Thomas Langley (1406-1437), Rob. Neville (1437-1457) et Laurence Booth (1457-1476).

Malgré sa courte durée (octobre 1470- avril 1471), la restauration de Henri VI nous a valu une série très intéressante et très riche de pièces d'or et d'argent. Nous verrons tout à l'heure que l'*ange d'or*, à 80 grains, et sa moitié, l'*angelot*, avaient été créés dans l'intervalle par Édouard IV. On en a frappé au nom de Henri, avec un lis dans le champ (fig. 1788),



Fig. 1788

et quelques rares exemplaires en subsistent. La lettre **B**, qui désigne l'atelier de Bristol, y est placée sous le navire, tandis que, sur l'argent, elle se voit sur la poitrine du roi. Mais le poids de la monnaie d'argent ayant été diminué par Édouard IV, il n'est plus possible de reconnaître, parmi les pièces classées à Henri VII, une pièce de

Henri VI restauré. On a revendiqué pour lui quelques *gros* et *demi-gros* et même un *esterlin*, où l'emblème de Henri VII, un lis sur une rose, est absent, et où le mot **REX** est écrit **BEX**. L'*esterlin* d'York a pour différent une clef et la lettre **G**, initiale du nom de l'archevêque George Neville. Quant aux fractions de l'*esterlin*, tout essai d'attribution restera infructueux.

### § VIII. — Édouard IV (1461-1483).

Le règne de cet usurpateur marque dans la numismatique par plusieurs innovations heureuses. En 1465, le poids des nobles fut reporté de 108 grains à 120, leur type fut modifié, et en même temps on créa une espèce nouvelle, l'Ange et l'Angelot d'or, à 80 et 40 grains.

Les *nobles* d'Édouard IV antérieurs à cette réforme sont très rares. On appela les nouveaux : « *nobles à la rose* » ou *réaux* (ryals), la rose blanche de la maison de Lancastre étant gravée sur les deux faces de la pièce, à l'avers sur le flanc du vaisseau, au revers dans un grand soleil qui broche sur la croix fleuronée et fleurdéliée (fig. 1789). L'initiale du nom d'Édouard, un **E**, est inscrite sur le pavillon du navire; les différents monétaires, soleil et rose, étaient les emblèmes personnels du roi. Quant aux *demis* et *quarts de nobles à la rose*, le demi a le vaisseau et la légende : *domine ne in furore tuo arguas me*; sur le quart, on lit : *exaltabitur in gloria*, et le vaisseau est remplacé par un écusson.



Fig. 1789

L'*ange d'or* et l'*angelot* ont pour types l'archange saint Michel debout, tuant le dragon, et, entouré du vers : *per crucem tuam salva nos Christe redemptor*, un navire, dont le mât se dissimule derrière une large croix et l'écu écartelé de France-Angleterre. Dans le champ, **E** et une rose. La légende de l'*angelot* : *O crux ave, spes unica* est empruntée à une vieille hymne de l'Église; nous l'avons rencontrée (p. 1017) sur le *magdalon d'or* de René d'Anjou.

On possède deux séries de monnaies d'argent de ce roi, l'une antérieure, l'autre postérieure à la réduction du poids ordonnée en 1464. Dans la seconde série, le gros, qui pesait 60 grains, n'en pèse plus que 48, et les 15 grains de l'*esterlin* sont réduits à 12. Sept ateliers étaient ouverts. Bristol, Coventry, Norwich et York frappaient l'or concurremment avec

la Tour de Londres; les monnaies de Canterbury portent la crosse et les armes de l'archevêque Bouchier (1454-1486); sur celles de Durham, les lettres **B** ou **D** s'appliquent aux évêques Booth (1457-1476) et Dudley (1476-1483).

### § IX. — Édouard V (avril à juin 1483).

Il existe un *ange d'or* unique et quelques *gros*, non moins rares, qui ont pour différent monétaire une tête de sanglier. Frappés à Londres, on les classe au règne éphémère du jeune Édouard V, placé sous le protectorat de son oncle, le duc de Gloucester (Richard III), qui avait une tête de sanglier dans son blason de famille. Un *demi-ange* d'or et d'autres *gros*, au différent du soleil et de la rose, sont donnés au même roi, et pour le même motif, car sur les monnaies de Richard III, la rose et le soleil figurent plus fréquemment encore que la tête de sanglier. Quoique de simples présomptions, ces attributions ont leur degré de vraisemblance; elles s'appuient sur le témoignage d'un chroniqueur (Ross de Warwick), qui affirme l'existence de monnaies au nom d'Édouard V.

### § X. — Richard III (1483-1485).

Les seules monnaies d'or qu'on ait de lui sont l'*ange* et l'*angelot*, avec une **R** dans le champ (fig. 1790). Ces pièces, forgées à Londres par Robert Brakenbury, ont presque toutes une tête de sanglier pour différent; elles comptent parmi les grandes raretés de la série anglaise. La



Fig. 1790

même marque, ou la rose et le soleil, apparaissent sur presque toutes les pièces d'argent. Ateliers provinciaux: York et Durham; l'**S** sur l'esterlin de Durham est l'initiale du nom de l'évêque Sherwood, le **D** au centre de la croix désigne l'atelier. On ne possède aucun quart d'esterlin de Richard III.

§ XI. — *Henri VII* (1485-1509).

L'an 1489, le roi ordonne la frappe d'une monnaie d'or nouvelle, le *souverain*, au poids double de celui de l'ancien noble d'or, c'est-à-dire à 240 grains, et de proportions inusitées dans la numismatique du moyen âge. Seules, les pièces espagnoles atteignent et dépassent le même diamètre. La légende du revers reproduit celle du noble : *Iesus autem transiens*, etc.; le type de l'avvers ne se donne pas non plus pour une innovation, c'est la copie du florin d'Édouard III avec le roi assis de face, tenant le sceptre et le globe. Il en existe jusqu'à quatre variantes. Sur les deux premières, le champ est tantôt sans décor, tantôt entièrement quadrillé et fleurdelisé; sur les autres, il est semé de lis, et la différence se réduit à la forme du siège, surchargé d'ornements gothiques et placé sous un dais, ou décoré d'animaux fantastiques. Au revers, la double rose de Lancastre couvre tout le champ; elle porte l'écusson de France-Angleterre, couronné ou non. Les deux couronnes, celle du roi et celle de l'écusson, sont fermées. Les légendes, écrites en lettres gothiques sur les trois premières variantes, se rapprochent sensiblement de l'alphabet romain sur la quatrième.

Il n'existe qu'un seul exemplaire, un essai, du *double souverain*, pesant 480 grains, et très peu du *souverain* simple.

A côté de ces pièces nouvelles, nous avons les anciennes. Le *réal*, ou noble à la rose, non moins rare, représente le roi dans un navire, mais le revers de la monnaie (écu aux trois lis, brochant sur une rose) fait déjà prévoir le type du *souverain*; il pouvait donc passer pour un *demi-souverain*. L'*ange* porte tantôt la légende qui lui est propre : *per crucem tuam*, etc., tantôt il prend celle du noble : *ihc autem*. Sur l'*angelot* (*R̄ o crux ave*, etc.) la ponctuation est parfois figurée par des rosaces. Toutes ces pièces d'or sortent de l'atelier de Londres, mais nous ne pouvons entrer ici dans la question, très compliquée, des différents monétaires.

Dans la série d'argent, Henri VII se distingue par l'introduction de la tête de profil. L'effigie du roi, de conventionnelle qu'elle était, devient un véritable portrait. Une pièce très rare, le *shilling*, valant 12 pennies ou esterlins, nous montre cette tête profilée à droite, coiffée de la couronne fermée, et cernée d'une légende où le nom propre est suivi du chiffre VII ou du mot SEPTIM(us). Au revers, une croix fourchée, coupant la devise *posui deum adiutorem meum*, broche sur l'écu de France-Angleterre (fig. 1791). Deux fractions du

shilling : un *gros* et un *demi-gros* (*tiers* et *sixième*), ont le même type et les mêmes légendes, avec ou sans le numéro d'ordre du roi ; mais l'*esterlin* de cette série montre le roi assis et porte au revers, comme d'habitude, un nom d'atelier. Sur l'ancien *gros* au buste de face, la couronne royale est tantôt ouverte, tantôt fermée, et les collectionneurs, qui recherchent naturellement les deux types avec une même



Fig. 1791

ardeur, constatent la grande rareté de l'*esterlin* à la couronne fermée. Sigles monétaires : **M** pour l'archevêque Morton (1487-1500) de Canterbury, **T** pour l'archevêque d'York, Thomas Rotherham (1480-1500), **DS** pour l'évêque William Senhouse de Durham (1502-1507), **DB**

probablement pour son successeur Christophe Bainbridge (1507-1509). L'attribution de la sigle **BD** est incertaine.

## § XII. — Henri VIII (1509-1547).

Sous le règne de Henri VIII, la monnaie d'or s'accroît encore de deux espèces nouvelles et subit, à partir de 1526, des diminutions de poids considérables. On peut la diviser en cinq groupes :

### I. — 1509-1526.

*Double souverain* à 480 grains (roi assis sur son trône, une herse à ses pieds. La famille Beaufort avait une herse dans ses armes). Deux exemplaires connus, l'un pesant 474, l'autre 788 grains. Ce sont des essais.

*Souverain* à 240 grains, peu commun.

*Réal* ou *noble* à la rose, à 120 grains, pareil à celui d'Édouard IV (roi debout dans un navire ; différent : herse couronnée). Exemplaire unique.

*Ange d'or* à la légende *per crucem tuam*, etc., de 80 grains, pareil à celui de Henri VII.

*Angelot* à 40 grains.

### II. — 1526-1543.

*Double souverain* à 480 grains ; la seule pièce connue pèse 470 grains.

*Souverain* à 240 grains, peu commun.

*Ange d'or* à 80 grains.

*Georges-noble* à  $71 \frac{1}{9}$  grains. L'avers représente la nef des Anges d'or, mais à l'écusson suspendu au mât on a substitué une rose, et les lettres du champ sont **HK**, initiales des noms d'Henri VIII et de sa première femme Catherine d'Aragon (1509-1533). Au

revers, saint Georges à cheval tue le dragon (fig. 1792). Légende : *tali dicata signo mens fluctuare nequit*, empruntée aux hymnes du poète chrétien Prudence et visant le signe de la croix.

*Demi-Georges-noble* à  $30 \frac{5}{9}$  grains. Un seul exemplaire connu.

*Couronne* à  $57 \frac{21}{57}$  grains, créée en novembre 1526. Type : rose couronnée entre deux lettres variables, quelquefois couronnées aussi, soit **hK** (pour Henri et Catherine), **hA** (pour Anna Boleyn, 1532-1536), **hI** (pour Jeanne Seymour, 1536-1537), soit **hR** (*Henricus rex*). Légende : *Henric. VIII, rutilans rosa sine spina*. R. Écu écartelé



Fig 1792



Fig. 1793

et couronné, entre les mêmes initiales. Le nom du roi est tantôt du côté de la rose, tantôt au revers, en tête de ses titres.

*Demi-couronne*, à  $28 \frac{13}{19}$  grains. Ici, le nom de Henri ne se lit jamais du côté de la rose ; son numéro d'ordre est parfois un 8 arabe (fig. 1793), et les lettres du champ ne sont pas couronnées.

### III. — 1543.

*Souverain*, réduit à 200 grains, très rare. Au lieu de la herse, le roi a une rose à ses pieds, son numéro d'ordre est un 8 arabe, ses titres se complètent par **HIBE**(rniae) **REX**, et l'écusson du revers est soutenu par un lion et un dragon. Le monogramme **WS**, qui se voit sur un des exemplaires du Musée britannique, indique que la pièce a été frappée à Bristol, par le maître de la Monnaie, William Sharington.

*Ange d'or*, également avec le titre de roi d'Irlande accordé par le Parlement en 1543.

*Angelot*.

*Demi-angelot*, à 20 grains, extrêmement rare.

### IV et V. — 1544 et 1545.

*Souverain* à 192 grains, pareil à ceux du groupe précédent. L'émission de 1545 n'a plus de lettres gothiques.

*Demi-souverain* à 96 grains. Ceux qui représentent un adolescent, à la place d'un roi barbu, doivent avoir été frappés après l'avènement d'Édouard VI.

*Couronne* à 48 grains. Légende : **HENRIC · 8 · ROSA** (ou **RVTILANS ROSA**) **SINE SPINA** (plus souvent **SPINE**). Les lettres du champ sont une **h** et une **R** couronnées.

*Demi-couronne* à 24 grains.

Les monnaies de Henri VIII en argent pur sont des exceptions à la règle, presque toutes étant en billon et d'un très bas titre. On y rencontre quelques nouveautés qui, seules, méritent l'attention, les affaiblisse-

ments successifs du poids et du métal fin n'offrant pour nous qu'un intérêt secondaire.

Le *shilling* ou *teston*, postérieur à 1543, parce que le roi y porte toujours le titre de roi d'Irlande, représente le buste barbu et couronné, de face, drapé dans le manteau royal. C'est un portrait très fidèle. Au revers, une rose couronnée est entourée de deux R couronnés et de la légende *posui deum*, etc. Il existe des divisions (*gros* et *demi-gros*) au même type. Vers la fin du règne, le shilling est en billon et reçoit la légende **CIVITAS LONDON** (fig. 1794), comme les esterlins de Londres et d'York (*civitas*



Fig. 1794

*Eboraci*) ou les demi-gros de Bristol et de Canterbury (*civitas Bristolie*, *civitas Cantor.*). Ces marques d'atelier toutes médiévales dureront jusqu'au règne d'Élisabeth.

Sur un *gros*, également de la dernière période du monnayage de Henri VIII, on lit autour de la croix et de l'écuson : **REDDE CVIQVE QVOD SVVM EST**. Un *demi-gros*, encore unique, porte la même devise. Nous faisons reproduire un *quart d'esterlin* (*farthing*) au type de la herse et à la légende *rutilans*



Fig. 1795

*rosa* (fig. 1795); au revers, une rose occupe le centre de la croix. On en connaît plusieurs variétés.

A côté de ces innovations, les anciennes espèces, consacrées par le temps, se maintiennent et ne se distinguent entre elles que par la détérioration graduelle du métal et la diminution du poids. De 48 grains, le gros tombe à  $42 \frac{2}{3}$  (buste jeune, de profil), puis à 40. Les deux premières émissions de l'*esterlin* ont pour type le roi assis sur un trône; sur la seconde, Henri VIII s'appelle lui-même, comme sur ses pièces d'or, *rose sans épine* : **H · D · G · ROSA SINE SPINA**.

Quant aux ateliers, nous avons vu que Bristol frappait aussi des monnaies d'or (vers 1543); à Canterbury et à York (1545), il y eut un atelier royal à côté de l'atelier des archevêques. A York, les lettres **XB** désignent Christophe Bainbridge (1508-15), **TW** Thomas Wolsey (1515-



31), **EL** ou **LE** Edward Lee (1531-41); un autre différent (chapeau de cardinal et clefs) se rapporte aussi à Wolsey. Les archevêques de Canterbury : William Wareham (**WA**, 1504-32) et Thomas Cranmer (**TC**) professent leur attachement à la cause de Catherine d'Aragon en prenant pour marques monétaires, l'un une pomme de grenade, l'autre une roue. Les évêques de Durham signent **DW** ou **TW** (Wolsey), **TD** (Thomas Ruthall), **CD** (Cuthbert Tonstall, 1530-60); ce sont les derniers qui aient exercé leur droit de monnayage <sup>1</sup>.

## II. — ROYAUME D'IRLANDE.

Le type de la tête couronnée de face, encadrée dans un triangle, se maintient jusqu'au règne des trois Édouard (1272-1377), dont les monnaies ajoutent au titre royal le titre de *dominus Hyb(erniae)*, mais qui ne sont pas plus faciles à distinguer entre elles que les pièces anglaises. Dublin, Cork et Waterford étaient les ateliers du <sup>xiv</sup>e siècle, et l'on n'y frappait que l'*esterlin*, son *demi* et son *quart*.

D'Henri VI (1422-61 et 1470-71), nous avons non seulement les monnaies d'argent de vieux style, aux types usuels de la tête ou du buste de face, mais déjà un *gros à la couronne*, l'avvers sans légende, la couronne cernée d'une bordure gothique. Un *demi-farthing* en cuivre, créé en 1460, s'appelle le *patrick*, du nom du saint apôtre de l'Irlande. Le mot **PATRIK** y est écrit autour d'une couronne royale enfermée dans un cercle, et la croix du revers est parfois cantonnée d'un **P**. Du reste, rien ne prouve qu'on l'ait frappé dès cette époque.

Avec Édouard IV (1461-83), le monnayage irlandais des rois d'Angleterre prend son plein développement, et huit ateliers sont chargés de l'ouvrage : Dublin, Carlingford, Drogheda, Galway, Limerick, Trim, Waterford, Wexford. De nouveaux types sont introduits : une grande rose occupant le champ tout entier, une rose dans un soleil ou au centre de la croix, une croix portant en pal trois couronnes de dimensions variées. Le buste de saint Patrick (**PATRICIVS**) est réservé à la menue monnaie de cuivre.

On signale sept émissions du *gros*, dont le poids légal, de 45 grains qu'il avait en 1465, tombe, dans l'espace de deux ans, jusqu'à la moitié,

1. Henri VIII conquiert Tournai en septembre 1513 et y laisse une garnison jusqu'en février 1519. Quelques *gros* d'argent, frappés à Londres, portent au revers les mots **CIVITAS TORNACENSIS**, l'un au buste couronné de profil, les autres à l'écusson et avec la date 1513.

puis se relève à  $43 \frac{2}{11}$  pour n'être, à la fin du règne, que de 31. Les gros au buste couronné de face portent quelquefois une lettre gothique sur la poitrine du roi : **GLVW**. Le **G** est la marque particulière de Germyn Lynch, maître de la Monnaie ; les autres sigles désignent les ateliers de Limerick et de Waterford. Sur le gros aux trois couronnes, on distingue assez souvent les armes de Fitzgerald, Earl de Kildare, lord-justicier de l'Irlande (1479), qui présidait au contrôle de la fabrication des monnaies et recevait une part des bénéfices.

Du court règne de Richard II (1483-85), nous n'avons que deux variétés du *gros*, l'une au buste de face (**R** rose au centre de la croix), l'autre à l'écusson sur une croix et aux trois couronnes. Cette dernière n'a été frappée qu'à Waterford, et l'on n'en connaît ni la demie ni le penny.

Henri VII (1485-1509), lui aussi, continue l'émission du gros aux trois couronnes, mais la plupart de ses pièces reprennent, au revers, le vieux dessin caractéristique de l'esterlin, avec ses douze besants. Sous la couronne inférieure, il y a quelquefois une **h**, initiale du nom royal, et du côté de l'écu d'Angleterre on retrouve les armes de Fitzgerald. La création d'un autre type monétaire, vraiment irlandais, la harpe, date du règne d'Henri VIII (1509-47) et coïncide avec le changement du nom des espèces, le gros et ses subdivisions étant remplacés par le *sixpence* et ses trois fractions : *threepence*, *three halfpence*, *three farthings*. A l'exemple des pièces anglaises, la harpe couronnée est souvent accostée des lettres **H-A**, **H-I**, **H-K** couronnées, initiales des noms d'Henri et de ses femmes Anna Boleyn (ou Anne de Clèves), Jane Seymour, Katherine d'Aragon, s'il n'y a pas simplement **H-R** pour *Henricus rex*.

En septembre 1541, Henri VIII reçut le titre de roi d'Irlande, et l'ancien titre de seigneur disparaît aussitôt des monnaies. Sur presque tous les sixpence et leurs fractions, la tête du roi se présente de trois quarts ; les sixpence des 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> années du règne (1545-47) portent au revers : **ET · HIBERNIE · REX · 37** ou **38**. Les sigles **WS** sont allusives au maître de l'atelier de Bristol : William Sharnington.

### III. — ROYAUME D'ÉCOSSE.

Vers la fin du règne d'Alexandre III (1249-1285), la réforme monétaire qui substitue l'esterlin à l'ancien denier s'accomplit en Écosse. Dès lors, la signature du maître de la Monnaie disparaît, et à côté de l'unité principale on voit, pour la première fois, des espèces divisionnaires.

Le type de l'*esterlin* écossais est celui-ci : + ALEXANDER · DEI · GRA. Tête couronnée, à gauche; devant, un sceptre fleurdelisé. R<sup>z</sup> REX-SCO-TOR-VM +. Croix pattée coupant la légende; dans chaque canton, une molette d'éperon ou une étoile. Le *demi* (halfpenny) et le *quart* (farthing) ne se distinguent de l'*esterlin* entier que par leur module.

Cette règle est suivie pendant près de 80 ans, car les monnaies de Jean Baliol (1292-96) et de Robert Bruce (1306-29), très rares du reste, ne présentent pas de changement notable; seul, un *esterlin* de Jean porte le nom de l'atelier de Saint-Andrew, les mots CIVI-TAS-SAN-DREE remplaçant le REX-SCO-TOR-VM + habituel.

David II (1329-71), dans la première période de son règne, continue l'émission exclusive de l'*esterlin* et de ses fractions. Mais vers 1358, peu de temps après la création du gros anglais et de la monnaie d'or d'Édouard III, il ordonne la frappe de monnaies nouvelles, imitées de celles du royaume voisin. Son *noble d'or* n'existe plus qu'en cinq exemplaires. Il a la légende : + DAVID : DEI : GRA : REX : SCOTORVM ; debout dans un navire, le roi tient l'écu aux armes des Stuarts. Mais la monnaie d'argent (*gros* et *demi-gros*), créée à la même date, conserve son type national : on dirait un *esterlin* écossais grandi. A l'avvers, la tête est placée dans un multilobe; au revers, la croix coupe deux ronds d'écriture: le nom d'atelier (Édinbourg ou Aberdeen) et le verset biblique qui est + DNS P'-TECTOR-MS · Z · LIB'-ATOR MS sur le gros, + DNS-PROT-ECTOR-MEVS sur le demi. Les gros pèsent 72, plus tard 63 grains. Un curieux *farthing* porte MONETA · REGIS · D, légende continuée au revers par AVID · SCOTTOR.

De Robert II (1371-90), on n'a pas de monnaies d'or, celles qu'on lui attribuait jusqu'ici étant plus convenablement classées à son successeur. Son numéraire d'argent ressemble à celui de la dernière émission de David, mais le poids fléchit peu à peu, et en 1373, quatre pennies écossais ne valent plus que trois pennies anglais. Édinbourg, Perth et Dundee (VILLA DVNDE) sont les ateliers. La lettre B, gravée sur le gros, derrière la tête du roi, pourrait être la marque d'un maître florentin, *Bonacchi*.

Robert III (1390-1406) introduit deux espèces d'or nationales: le *Saint André* (ou *lion*) à 60 grains, et le *demi-lion* à 30 grains. Vers le milieu du règne, ces poids sont réduits d'un tiers, à 38 et 19 grains. La pièce appelée *lion* porte l'écu couronné et, au revers, saint André sur la croix, entre deux fleurs de lis. Légende : XPC REGNAT XPC VINCIT XPC IMPA sur les coins de la première émission, + DNS : PTECT : MS : LBERAT sur les autres, non sans quelques variantes. L'écu du *demi-lion* n'est pas couronné, et du saint André il n'y reste que la croix, can-

tonnée de lis et de trèfles, mais la légende **XPC VINCIT XPC REGNAT** s'y maintient invariable.

Pour l'argent, dont le poids s'affaiblit aussi, en même temps que le titre s'abaisse jusqu'au billon, Robert II prend le buste de face des monnaies anglaises, et les molettes écossaises, à leur tour, se transforment en besants. Le graveur florentin, *Bonacchi*, qui avait conduit l'atelier d'Édinbourg sous les règnes précédents, figure dans une ordonnance du 24 octobre 1393. Aberdeen, Dumbarton (**VILLA DVNBERTAN**) et Perth sont les autres ateliers.

Les cinq rois suivants étant homonymes :

\*Jacques I, 1406-37.

\*Jacques IV, 1488-1514.

\*Jacques II, 1437-60.

\*Jacques V, 1514-42.

\*Jacques III, 1460-88.

on se heurte, dans le classement de leurs monnaies, contre de grandes difficultés d'attribution.

Les pièces d'or de Jacques I<sup>er</sup>, *lion* et *demi-lion*, présentent un texte liturgique qui n'avait pas été employé jusqu'alors : *salvum fac populum tuum d(omi)n(e)*, et, inscrite dans une rosace, entre deux lis, la croix de saint André avec un petit | au centre. L'écusson a la forme d'un losange. Le type du *gros* subit une modification plus légère : près de la tête du roi, on voit son sceptre, et les cantons de la croix sont ornés de besants et de lis. Ateliers : Aberdeen, Édinbourg, Inverness (pour une seule monnaie), Linlithgow, Perth et Stirling.

A Jacques II, on donne deux espèces de monnaies d'or : le *Saint André* et son *demi* au type de l'apôtre étendu sur la croix, puis un *lion* semblable à celui de Jacques I<sup>er</sup>, dont il ne diffère que par d'insignifiants détails de ponctuation. Naturellement, ces pièces sont très difficiles à partager entre les deux rois. Sur le *gros*, la croix du revers est d'abord cantonnée de besants et de deux lis ; depuis 1451, les lis cèdent la place à deux couronnes, et le buste du roi est tantôt drapé, tantôt sans manteau. Aux ateliers du règne précédent, il faut ajouter Roxburgh.

Jacques III (1460-88), à ses débuts, poursuit la frappe du *Saint-André* ; mais bientôt il crée deux autres pièces d'or : le Cavalier (avant 1476) et la Licorne (1486). Le *cavalier*, à 80 grains, figure le roi à cheval et porte la légende *salvum fac* etc., coupée par une croix pattée sur laquelle se détache l'écusson. La *licorne*, à 59 grains, et la *demi-licorne* représentent cet animal fabuleux, retenu par une chaîne et paré des armes d'Écosse ; au revers (*exurgat deus et dissipentur inimici eius*) une grande étoile aux rayons ondulés broche sur une croix fleuronée.

Dans la série d'argent de Jacques III, les émissions du gros, du demi-

gros et du penny se distinguent par la forme de la couronne (trois ou cinq lis) ou des molettes (six ou cinq rais) et par les symboles (deux couronnes ou lis et couronne) placés dans les cantons de la croix. Le billon (*plaque* et *demi-plaque*) est privé du buste royal et n'a qu'un décor héraldique ; sur le farthing, en cuivre, on voit tantôt une couronne seule, tantôt les sigles IR couronnées. Ateliers : Édinbourg, Aberdeen et Berwick.

Sous Jacques IV (1488-1514), les légendes de la *licorne* sont déjà écrites en lettres romaines. On frappe le dernier *Saint-André* en or, et le roi y met son numéro d'ordre : **REX SCOTTORVM IIII**. Du *cavalier*, nous possédons le demi et le quart. Une pièce d'or unique, connue sous le nom de *pièce de 6 angelots*, parce qu'elle pèse 491 grains, a pour type l'archange saint Michel tuant le dragon et, au revers, un navire aux armes d'Écosse, entouré des mots : *salvator in hoc signo vicisti*. C'est évidemment l'essai d'une monnaie qui n'a jamais été frappée.

Le numéraire en argent, de Jacques IV, est plus varié que celui de ses prédécesseurs. Le buste de face s'y trouve encore, mais on lui préfère le buste de trois quarts, et à partir de 1512, le nom du roi est toujours suivi d'un 4 gothique, arabe ou romain, sinon des abréviations **Q**, **QT**, **QR**, **QRA** (pour *quartus*). La vieille devise *dominus protector* etc. s'efface de plus en plus devant *salvum fac* etc., ou *exurgat deus* etc., empruntés aux pièces d'or. Il existe deux types de la *plaque* de billon, variés seulement par les symboles des cantons de la croix. Ateliers : Édinbourg et Aberdeen.

Enfin, avec Jacques V (1514-42), le style médiéval des monnaies d'Écosse disparaît complètement. Le portrait du prince, son buste en profil, drapé et coiffé d'un bonnet fleurdelisé, figure depuis 1539 sur une pièce qu'on appelle *bonnet d'or*, le plus beau coin de toute la série écossaise. Elle pèse 90 grains ; ses fractions, le *double tiers* et le *tiers*, sont de 60 et de 30 grains ; la devise : *honor regis iudicium diligit* entoure l'écusson. La *couronne d'or* n'est originale que par ses légendes : *crucis arma sequamur*, ou *per lignum crucis salvi sumus*. Elle porte, entre deux petites croix de saint André, l'écu couronné, et quatre chardons, l'emblème national de l'Écosse, remplissent les cantons de la croix du revers. Nous savons qu'au commencement du règne, une émission de *licornes* eut lieu, mais le numéro d'ordre du prince (**IACOBVS : 5 :**) ne s'y trouvant pas, on n'est pas arrivé à les distinguer de celles, à lettres romaines, de Jacques IV.

La même obscurité plane sur les *gros* et *demi-gros* au buste de trois quarts, qui appartiennent peut-être à un roi antérieur. Mais les jolis *gros* et *tiers de gros* au buste à droite, dont la couronne n'a qu'un seul

arceau, sont bien de Jacques V. On les appelle *Douglasgroats*, parce qu'ils ont été frappés par Archibald Douglas, lord-chancelier et mari de la reine douairière, qui administrait le royaume de 1525 à 1528. Au revers de ces pièces, le mot **VILLA** est souvent remplacé par **OPPIDV(m)**. Le type du billon, *plaque (bawbee)* et *demi-plaque*, est un chardon couronné. Il n'y a plus d'autre atelier que celui d'Édinbourg<sup>1</sup>.

1. M. Blanchet a retrouvé, dans le livre du changeur Duhamel (*Rev. num.*, 1891, p. 81), l'empreinte d'un essai de monnaie d'or : **† IACOBVS · DEI · GRA · REX · SCOTORVM**. Écusson entre deux sautoirs (*croix de saint André*). **R̄ IOHANNIS · ALBANIE · DVCIS · GVBERNA(toris)**. Colombe du Saint-Esprit, éployée et nimbée, de face, tenant une banderole avec les mots **SVB VMBRA ALARVM TVA-RVM**. Jean duc d'Albany succéda en 1515, comme régent, à la reine Marguerite, veuve de Jacques IV. Le poids indiqué par le manuscrit est celui des *couronnes d'or* de Jacques V.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME

### L'EMPIRE D'ALLEMAGNE

#### I. — LES EMPEREURS <sup>1</sup>.

L'introduction du *gros* d'argent, c'est-à-dire l'adoption du *gros tournois* de Saint-Louis, est, dans l'Allemagne, le point initial de la période que nous avons à étudier ici. Dans le monnayage des empereurs, elle remonte aux premières années du *xiv<sup>e</sup>* siècle, car au moment même où le premier *esterlin* impérial paraît à Aix-la-Chapelle, sous le règne d'Henri VII (1308-13), l'atelier de Cologne frappe un de ces *gros*, dont le revers porte une double légende autour de la croix (**GROSSVS COLONIEN** · et **BENEDICT · SIT**, etc.), comme sur l'original français, tandis qu'à l'avvers l'effigie de l'empereur couronné debout, tenant l'épée et le globe (**HENRICVS · ROMANOR · IMPER.**), se substitue au châtel de Tours.

Mais le véritable innovateur en matière monétaire est Louis IV de Bavière (1314-47; empereur 1328), appelé au gouvernement par une fraction des princes-électeurs contre Frédéric le Bel. Après avoir défait son compétiteur à Muhldorf, il devient le souverain le plus puissant de l'Europe. Des *chaises* d'or à son nom<sup>2</sup>, avec la double aigle sur le bouclier, imitation de celles de Flandre, sont frappées en même temps que des *gros tournois*, des *esterlins* et les pièces d'appoint d'ancien style. Mais le nombre des ateliers impériaux est déjà très réduit; d'une soixantaine, ouvertes autrefois, c'est à peine une quinzaine qui reste.

L'an 1340, pour payer une dette, l'empereur engage son atelier de

1. Sources : p. 513. — P. Joseph, *Goldmünzen des XIV und XV Jahrhunderts (Disibodenberger Fund)*, dans *Archiv für Frankfurts Geschichte*, t. VIII (1882).

2. Le mouton d'or, attribué par Chalons à Louis de Bavière (**LVD' RO' I**) est de Louis de Mâle (**LVD' CO' F**).

Francfort-sur-le-Mein à un bourgeois de cette ville, Jacques Knoblauch, son hôtelier, avec l'autorisation d'y monnayer l'or et l'argent. La licence de frapper des *gros tournois* de  $63 \frac{3}{4}$  au marc est accordée au même en 1345. Nous avons plusieurs sortes de *gros tournois* au nom de Louis IV. Les uns, sans nom de localité, conservent les mots *Turonus civis* autour du châtel et mettent au revers **LVDOVICVS IMPR** autour de la croix. D'autres placent autour du châtel : **ROMANOR' IMP(er)ATOR**, et autour de la croix : **LVDOVICVS QVART<sup>s</sup>** ou



Fig. 1796

**QVART'**. Mais il en existe qui portent le nom de l'officine : Berg (**TVRON<sup>o</sup> DE MÔTE, TERRA DE MONTE**), Blankenberg (fig. 1796), Heinsberg. L'*esterlin* à la tête couronnée de face est forgé à Aix-la-Chapelle; le *denier*, aux types

habituels du roi assis et du buste dans un triangle, est de Dortmund (**CIVITAS TREMONIA**); de même l'*obole* anonyme aux deux bustes, dont l'un, celui de saint Reinold, dans un triangle.

Nous rappellerons ici, que, pour affirmer ses droits de suzerain, Louis IV fit frapper un *gros au lion* pour le Hainaut (p. 1084); ses *chaises d'or* sont d'Anvers (p. 1139). L'an 1345, il hérita de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Des monnaies italiennes à son nom ont été émises à Milan, Côme et Savone.

De Charles IV de Luxembourg (1347-78; empereur 1355), on a une *chaise d'or* (unique), et des *florins* (**KAROLV**) de Francfort qui se confondent facilement avec ceux de Hongrie, leur différent (une aigle au vol) étant le même; en argent, nous possédons ses beaux *gros tournois* avec **KHAROLVS REX**, et des *deniers* au triangle (Dortmund) avec **KAROLVS · QVART · IMPERAT**. L'empereur céda ses droits sur la Monnaie d'Aix-la-Chapelle au duc de Juliers.

Wenceslas (1378-1400) n'a pas frappé d'autre monnaie impériale que des *oboles* (Dortmund) au buste couronné et aux sigles **V-R-O-R** et **M-N-A-Q** non encore expliquées<sup>1</sup>.

Les monnaies d'or émises en quantité par les archevêques de la vallée du Rhin et le Palatinat, ayant perdu de leur bon aloi pendant les troubles des dernières années de Wenceslas, Ruprecht (1401-10), l'un

1. M. Frœhner, que nous avons consulté au sujet de ces abréviations, est disposé à lire : **V**(enceslaus) **RO**(manorum) **R**(ex). — **M**(oneta) **N**(ova) **A**(rgentea) **Q**(uaternalis ?).



des signataires de la convention rhénane, publie une loi monétaire (1402) qui prescrit pour le *florin* 22  $\frac{1}{2}$  carats d'or fin et une taille de 66 au marc de Cologne. Le type aussi est modifié; il n'y aura plus les quatre écussons des alliés; chaque souverain monnera à ses propres armes. Mais les archevêques n'obéissent pas à cette dernière injonction, et seul le *florin* au saint Jean, frappé à Heidelberg et à Francfort par Ruprecht lui-même, porte, au-dessous de la double aigle, les écus de Bavière-Palatinat, ou un seul de ces écus.

Nous arrivons au règne de Sigismond (1410-37; empereur 1433), dont les *florins* d'or sont frappés dans neuf ateliers différents: à Bâle, Bonn (BVINSIS), Dortmund, Francfort, Hambourg, Lunebourg, Muhlheim (MOELHEIME', atelier appartenant en commun au roi et au duc de Berg), Nördlingen, Nuremberg. La plupart sont au type de saint Jean, avec l'agneau sur le bras; sur ceux de Bâle on voit la Madone; ceux de Hambourg ont un saint Pierre debout; ceux de Nuremberg: le buste couronné, avec l'épée et le globe (*revers*: l'écusson de Donauwörth, une double croix, sur la poitrine de l'aigle). Dortmund frappe, à côté du florin au saint Jean, un autre (très rare) au type du prince debout. A Francfort aussi, on constate la présence de deux types: tantôt saint Jean, tantôt Charlemagne debout tenant son épée et un reliquaire en forme d'église. L'an 1429, Sigismond avait établi à Bâle un atelier impérial pour le monnayage exclusif de l'or. Cent florins devaient peser 1 marc  $\frac{1}{2}$ . Mais depuis 1423, ses officines de Francfort et de Nördlingen étaient données en gage à son chambellan Conrad de Weinsberg, et bientôt le roi fut forcé d'y joindre celle de Bâle (1431), sans jamais pouvoir les dégager. Une tentative faite pour entrer dans l'alliance rhénane échoua (1425). Sur les *florins* de Francfort, saint Jean porte d'abord la croix et le sceptre, plus tard l'agneau, et le globe de l'empire est placé successivement dans une bordure à six arcs de cercle (1418-23), à quatre (1423-33), comme sur le *florin* de Muhlheim, ou à trois (1433 etc.). Les armes de Weinsberg, *trois petits écussons blancs sur un fond de gueules*, figurent sur les monnaies jusqu'en 1503; la lettre C est l'initiale du nom de Conrad. A Bâle, du 13 octobre 1438 au 3 mars 1440, c'est-à-dire dans l'espace de 18 mois, 801 marcs d'or furent convertis en florins. La frappe de l'argent et du billon était réservée aux ateliers de Dortmund et de Muhlheim. On connaît les *gros tournois* de Dortmund, dits *pfennings blancs*, au buste couronné et à la légende pieuse *benedictus sit qui venit* etc., avec leurs fractions, le *demi* et le *quart*, puis un *denier* anonyme, d'ancien style, à la tête dans un triangle. Sur le *gros* de Muhlheim, l'aigle tient les écussons de Juliers-Berg et Ravensberg.

Les *florins* d'Albert II (1438-39) sont frappés à Bâle, Francfort et

Lunebourg, et leurs premières émissions donnent au roi le titre d'*electus Romanorum rex*.

Frédéric III (1440-93; empereur 1452) occupe, comme Sigismond, neuf ateliers pour son monnayage de l'or: Bâle (*Vierge à l'enfant*), Deventer (*Christ assis tenant la bannière*), Dortmund (*prince debout*), Emden et Hambourg (*saint Pierre*), Francfort, Lunebourg, Nördlingen (*saint Jean*) et une ville non encore identifiée, dont le nom commence par les lettres **ING** (Ingelheim ou Ingolstadt?). Depuis 1489, l'agneau de saint Jean est couché sur un évangiliaire, et à partir de 1491, les pièces sont datées. Le *florin* au saint Henri (**ST. HENRICVS IMPE**) et à l'aigle (**FRIDERICV' IMPER' AEIOV**) est frappé en Styrie.

Conrad de Weinsberg meurt vers le milieu du siècle (après 1452); ses deux fils, Philippe aîné et Philippe cadet, héritent de la ferme des trois ateliers impériaux, avec leur sœur Élisabeth, veuve du duc de Saxe. L'an 1483, ils engagent la Monnaie de Francfort au comte de Königstein. Le différent de Conrad (**C**) est remplacé par les initiales **FGST**, dont aucun document n'est venu, jusqu'ici, nous donner l'explication.

Comme sous le règne précédent, l'atelier de Dortmund frappe des *gros* au prince debout à mi-corps.

Maximilien I<sup>er</sup> (1493-1519; empereur 1508) n'a déjà plus que huit officines monétaires qui, toutes, conservent leurs anciens types: Bâle, Constance (*aigle tenant l'écu de la ville dans les serres*), Deventer, Dortmund, Francfort, Hambourg, Lunebourg, Nördlingen. L'écriture gothique cesse en 1511, le millésime ne manque plus que rarement. En 1494, l'héritier des Weinsberg, Eberhard d'Eppstein, comte de Königstein et de Minzenberg, place son écusson sur les *florins* de Francfort, en 1504 sur ceux de Bâle, mais bientôt il ferme l'atelier bâlois et le transfère à Augsbourg (1508).

Les monnaies d'argent et de billon commencent maintenant à offrir plus de variété. Sur le *gros*, le prince à mi-corps est tantôt de face, tantôt de profil; son buste se voit sur le *quart de gros* et le *heller*.

## II. — LE BAS-RHIN ET LA MOSELLANE.

### § I. — Comté, puis duché de Clèves.

L'an 1298, le comte de Clèves obtint du roi d'Allemagne l'autorisation de monnayer à son propre coin. Les premières pièces que nous

ayons sont d'Otton III (1305-11) : un joli petit *denier* à la tête à gauche et un *denier* à l'écu (fig. 1797), tous deux frappés à Huissen (HVSE', HVSERS), près d'Arnhem.

Le nom de Thierry IX (1311-47) est inscrit sur un *gros* au type du comte assis (atelier : Hasselt, **HASLENSIS**). Puis c'est le florin d'or qui fait son apparition, en même temps que le gros tournois de France, sous le règne de Jean I<sup>er</sup> (1347-68). Le *florin*, frappé à Buderich (**BVRBERENSIS**), porte encore le lis florentin, et les premiers *gros tournois* sont anonymes (*moneta Bodricen* ou *Buderidus dn.*) ; mais bientôt on y place le nom et le titre du comte : **IOHANES COMES**. Quelques *gros* à l'écu et leurs fractions sortent des officines de Buderich, Calcar et Wesel.



Fig. 1797

Jean I<sup>er</sup> étant mort sans enfants, le fief échut au comte Adolphe V de la Mark (1368-94) qui fit mettre en circulation les premiers *doubles gros*, les uns au type du prince cuirassé debout, les autres aux écussons heaumés de Clèves et de Mark. Sur son *gros* à l'écu, on lit : **MONETA : NOVA : GROSIS** ; le *demi-gros* figure une église au-dessus de l'écusson. Ateliers : Clèves, Calcar, Wesel (**WECL**) et Hattfngen (**HATTENINE**).

Adolphe VI (1394-1448) reçut le titre de duc en 1417. Le décor de ses monnaies est exclusivement héraldique ; à partir de 1436 (**ANO : DNI : XXXVI**) il y a des pièces datées. Huissen est une de ses officines.

La série numismatique du duché prend de très grandes proportions sous Jean I<sup>er</sup> (1448-81), qui ajoute aux vieilles espèces les *florins d'or* au saint Jean et au prince debout et donne à son *stuber* un type nouveau, le cygne. Deux écussons sous un casque ornent le *double stuber* (1479) ; le buste du duc, de face entre deux petits écus, avec le glaive sur l'épaule, est placé sur un *gros tournois* ; pour les autres pièces, jusqu'au *pfenning* concave ou à double face, on maintient le décor héraldique. Un atelier ducal est installé à Werden.

Jean II (1481-1521), avant l'introduction du thaler<sup>1</sup>, continue la frappe des mêmes espèces, toujours datées, et emploie les mêmes types, excepté pour son *gros* et son *demi-gros* au saint Jean, sur lesquels la croix du revers est cantonnée des armes de l'alliance rhénane (1513-19). A Emmerich (**MONETA · NOVA · EMBRICEN'**) et à Unna (**MO : NO : VNNENS'**) on installe de nouveaux ateliers monétaires. Un *heller* à la roue de Mayence et aux armes de Clèves-Mark porte le **W** de l'officine de Wesel ; le duc avait signé la convention de 1502, avec les trois

1. Notre *Traité de Num. moderne*, t. I, 227.

archevêques, pour la frappe de monnaies d'appoint acceptées dans toute la vallée du Rhin.

### § II. — *Abbaye d'Essen.*

Dans la période qui nous occupe, deux abbesses ont illustré ce couvent par leur monnayage :

\*Élisabeth, comtesse de Nassau-Hadamar      \*Sophie de Gleichen (1459-89).  
(1370-1413).

Les monnaies d'Élisabeth sont le *florin d'or* au lis, le *gros tournois*, le *gros à l'écu au lion*, le *denier* et l'*obole*. Sur le *gros* (ELISABET : ABBA), on lit tantôt le *Turonus civis* de l'original français, tantôt *moneta Essein* ou les deux légendes à la fois. Toutes les pièces ne portent pas le titre d'*abba(tissa)*. Les *deniers* représentent soit un empereur assis (ELISABET NASV, ou DE NASSOVI), soit le buste voilé de l'abbesse ; l'*obole* n'a que le buste voilé.

Entête de la série monétaire de Sophie, on place un *florin* anonyme, en or pâle, au type de saint Jean tenant l'agneau couché sur un livre ; il



Fig 1798

a été frappé au château de Borbeck (MONETA · NOVA · BORBECK). Un *gros* (fig. 1798) porte l'image de saint Pierre assis entre deux petits écussons ; il est copié sur ceux des archevêques de Cologne et de Trèves.

D'autres, au lion assis, avec ou sans la mante blasonnée, sont des imitations de la monnaie flamande de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Sophie s'y appelle régulièrement : SOPHIA · DE · GELIEHEN · ABBA' · ASS(*endiensis*). On connaît aussi le *demi-gros* au lion assis, avec les dates 1487 et 1488.

### § III. — *Abbaye de Werden*<sup>1</sup>.

Henri II de Wildenberg (1360-82) est le premier abbé de Werden qui ait frappé de la grosse monnaie. Son *gros tournois*, imité de celui de France, conserve les mots *Turonus civis* autour du châtél, ou les

1. Grote, *Münzstudien*, t. II, 911. III, 411. IV, 303.

remplace par *Werdensis civis*, et au revers, on lit **HENRICVS ABBAS** en toutes lettres, sinon **HENR · WERDN · ABBAS** plus ou moins abrégé. Au commencement de la légende marginale se trouvent les armes de l'abbé : *d'argent aux trois roses de gueules*. Du même prélat, nous avons des *esterlins* imités de ceux de l'archevêque de Cologne, Frédéric de Saarwerden.

Le nom de Jean VI Stecke (1438-54) figure sur un *raderalbus* à cinq écussons, type adopté en 1430 par l'alliance monétaire du Rhin. L'avvers de cette pièce représente saint Ludger debout (**S · LVDGERVS · EPS · MON ·**), ayant à ses pieds un écu à deux crosses en sautoir. Selon l'usage, le *pfenning* concave et uniface ne porte que des armoiries, sans légende.

De Conrad de Gleichen (1454-74), on a quelques *raderalbus* au buste de saint Pierre sous un tabernacle, et de petites monnaies concaves très variées.

#### § IV. — Comté, puis duché de Berg<sup>1</sup>.

La grosse monnaie fut introduite sous Adolphe VIII (1308-1348). A côté des *deniers* de Wipperfurt (**WIPPERVVRDENS**), on frappa des *gros au prince assis* et *au prince debout* dont le modèle était fourni par les archevêques de Cologne. Ces monnaies portent le nom de l'atelier de Mulheim (**MOILENHEIM**). Le *gros tournois* est au type français, l'*esterlin* est à la tête de face couronnée de roses, ou au triangle. Le 27 juillet 1328, l'empereur Louis de Bavière donna au comte le droit de frapper des *gros tournois* à Wipperfurt : *eidem concedimus, ut in oppido suo Wippervoyrde, in quo alias de nostro et sacr. imp. indulto speciali monetam fabricat, etiam cudere et cudi facere possit grossos turonenses argenteos bonos et dativos ac legales puri et fini argenti, aliis turonensibus æquiales*. Ces *gros* portent soit le nom d'Adolphe, soit celui de l'empereur : **+ LVDOVICVS IMPR, + LVDOWICVS QVART' — ROMANOR' IMPATOR**; le pays d'origine est parfois indiqué par **TVRON' DE MOTE** ou **TERRA DE MONTE** (p. 1194).

Avec Adolphe VIII s'éteignit la seconde race des comtes de Berg; ses états passèrent à sa nièce, Marguerite de Ravensberg, qui avait épousé Gérard, fils du duc de Juliers. On possède de Gérard de Juliers (1348-1360) de beaux *gros* au comte assis, tenant le sceptre et le globe et ayant à ses pieds un écu écartelé à quatre lions; ce type était alors devenu

1. Grote, *Münzstudien*, t. VII, p. 14 et 74<sup>b</sup>.

populaire par les monnaies de Cologne et de Trèves. Gérard prend le titre de **GHERARD' COM · D' MV'TE · RAVB ·**; son atelier est Wipperfurth (**WIPELVORD**). Après le décès de son mari, Marguerite de Ravensberg (1360-61) continua, pendant quelques mois, d'administrer le pays. On a son *esterlin* au type brabançon de l'écu aux quatre lions, frappé à Ratingen, **MONETA RATINGENS**, et un autre, où elle s'appelle en bas-allemand : **VROWE VAN DEN BERG'**.

Guillaume II (1361-1408) vit son comté de Berg érigé en duché (1380). Ses monnaies se divisent donc en deux séries : celles au titre de comte (1360-1380) et celles au titre de duc (1380-1408).

Pendant ce long règne, un grand nombre de monnaies ont été fabriquées dans le pays de Berg, les unes pour la circulation à l'intérieur, les autres pour le commerce avec l'étranger. Les premières sont copiées sur les pièces rhénanes, les autres sur les gros tournois de France. Sur les coins suivants, Guillaume porte le titre de *comte* :

1. *Deniers* à l'ancien type du prince assis (Ratingen et Muhlheim). Au revers, buste de face dans un triangle.

2. *Esterlins*. Le prince à mi-corps derrière l'écu aux trois bandes de Ravensberg. Au revers, la croix aux douze besants (Berg et Dusseldorf).

3. *Esterlins* à l'écu aux quatre lions ; frappés à Ratingen en même temps que ceux de Marguerite.

4. *Gros* de Mulheim (**MOLEN-, MOILLENHEIM**). Le duc à mi-corps sous une arcade.

5. *Florin d'or* au même type, avec le verset : *benedictus qui venit in nomine domini*. D'autres types ne sont connus que par un recueil de dessins anciens.

6. *Gros tournois* de plusieurs sortes, les uns anonymes et avec *Turonus civis*, d'autres avec **WILHELMVS COMES** ; les ateliers sont Ratingen, Lennep (**LEINPE** ou **LENFE**), Gerresheim (**GERISHE**) et Remagen (**REÄGN**).

7. *Gros à l'écu*. Dans une bordure à huit lobes : l'écu écartelé de Juliers-Berg portant en cœur les armes de Ravensberg. Frappé à Mulheim.

8. *Blanc* à l'aigle bicéphale, fr. à Mulheim (**MOLLEIM**), imitation du blanc (*witte*) de Lubeck.

Les monnaies *ducales* de Guillaume (1380-1408) : *florin d'or*, *gros tournois* et *gros à l'écu* (Mulheim et Ratingen) sont exactement pareilles à celles que nous venons de décrire. Seul, le *blanc* de Dusseldorf, dit *raderalbus*, constitue une innovation ; c'est la première pièce de Berg qui, avec ses quatre écussons dans un trilobe, imite les coins adoptés par l'alliance rhénane.

Comparée à celle de son père, la série monétaire du duc Adolphe de Juliers (1408-23) est pauvre. On ne connaît que son *gros* à l'écu, ses *raderalbus* au trilobe et au quadrilobe, puis des *pfennings* à la croix cantonnée des lettres **A-D-O-L** ou **A-L-E-F**. Le *florin d'or* au saint Jean n'est pas retrouvé.

En 1423, par suite de l'extinction de la maison de Juliers, Adolphe devint duc de Juliers et de Berg, et les deux pays n'ont plus monnayé séparément.

§ V. — *Ville impériale de Kaiserswerth*<sup>1</sup>.

Pendant 30 ans, cette ville appartenait, à titre de gage, aux comtes palatins du Rhin. Grote attribue à Ruprecht I<sup>er</sup> (1368-90) quelques mauvais *deniers* au prince assis et au triangle (RVPERTV PALA), que leur conservation ne permet pas de classer avec une entière certitude.

§ VI. — *Abbaye de Siegburg*<sup>2</sup>.

Cette abbaye bénédictine, située dans la partie méridionale du pays de Berg, avait été fondée en 1074 par l'archevêque Hatton de Cologne. Elle tenait ses droits monétaires du roi Henri IV.

On a des *raderalbus* de l'abbé Guillaume de Lülisdorf (1472-88): WILHEL' DE LVLSO ABB — MONE NOVA SIGEB', et des *pfennings* concaves du même.

§ VII. — *Comté, puis duché de Juliers*<sup>3</sup>.

Le fils et successeur de Gérard (p. 607), Guillaume I<sup>er</sup> (1329-61), épousa Jeanne de Hainaut et devint ainsi le beau-frère de l'empereur Louis de Bavière. Grâce à cette parenté, il obtint d'être élevé, le 21 août 1336, au rang de margrave et en 1356, par Charles IV, au rang de duc. Le diplôme de 1336 fait mention en ces termes des droits monétaires de la terre de Juliers: « *Monetam etiam, quam cudi et monetare facere poterunt, cujus quidem monetæ major denarius 12, minor vero denarius 6 hallenses debet solvere et valere, damus.* »

L'histoire numismatique de Guillaume I comprend donc trois périodes qui correspondent aux modifications apportées par les diplômes impériaux aux titres du prince:

Comme comte (1329-1336), Guillaume (WILS' COM IVLIAC) fit

1. Münzstudien, t. VII, 29.

2. Grote, Münzstudien, t. VII, 63.

3. Grote, Münzstudien, t. VII, 395.

frapper à Dulken (**MONETA DVLKENS**) de *petits deniers* hollandais à la tête de profil, et à Duren des *gros* au type du comte assis, couronné de roses, tenant l'épée et l'écu au lion (**SIG: CRVCIS: MONETE: DVRENS**). Sur ces pièces, on trouve parfois le titre de *waldgraf*: **WILLS COM IVLIA Z NE** (*et nemoris*).

Comme margrave (1336-57), il se distingue par la frappe d'une *chaise d'or* imitée des écus d'or de France et de ceux de l'empereur. En argent, nous avons de cette période :

1. Le *gros* et le *quart de gros* au type des rois mages (fig. 1799).



Fig. 1799



Fig. 1800



2. Le *gros* au prince assis, tenant le sceptre et le globe (Duren).
3. Le *gros* à l'aigle (Duren).
4. Le *quart de gros* au lion, de type flamand (Dulken).

Les monnaies ducales (1357-61) de Guillaume I<sup>er</sup> sont les suivantes :

1. *Florins d'or* au lis (**WILHEL-MVS DVX**).
2. *Gros tournois* (fig. 1800), frappés à Bergheim (**MONETA BERGHM**), Duren et Dulken. Leur type est celui de l'alliance conclue en 1357 entre l'archevêque de Cologne et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire à l'avant le prince debout sur un chapiteau, tenant le sceptre et le globe, et ayant à sa gauche un écusson. Au revers, croix cernée d'une double légende.
3. *Esterlins* à l'écu aux quatre lions (type des monnaies de Jean III de Brabant).

Dans sa seigneurie de Fauquemont (*Falkenberg*), Guillaume I<sup>er</sup> a frappé des *gros* au lion flamand (**MONETA FALCN'**) et au prince debout (**MONETA VALKENB'**).

Guillaume II (1361-93), l'époux de Marie, héritière de Gueldre, a une suite monétaire encore plus importante :

1. *Florin d'or* de Duren (fig. 1801). Sous un tabernacle gothique, on voit le buste du duc, tenant l'épée et le sceptre; dessous, deux écus accolés, l'un à l'aigle, l'autre au lion. R. Aigle éployée. C'est un des types employés à Namur.
2. *Double gros* de Dulken, copié servilement sur le *botdraeger* de Gueldre. Cette pièce a dû être frappée entre 1371 et 1377, pendant que Guillaume II était *mambour* du pays de Gueldre au nom de son fils.



3. *Gros* portant à l'avvers un écu au lion dans une bordure de six lobes, mais offrant quatre revers différents :

a) Croix cantonnée de quatre lions (Bergheim).

b) Croix cantonnée de quatre étoiles (Bergheim et Dulken). Copie des gros luxembourgeois de Wenceslas.

c) Croix feuillue cantonnée de quatre couronnes (Juliers, Bergheim et Dulken).

d) Aigle éployée de face (Duren). Revers imité des pièces de l'archevêque de Trèves.



Fig. 1801

4. *Gros* au prince à mi-corps sous un baldaquin à tourelles. R. Écu au lion dans une bordure à six lobes. **MONETA : OPIDI : IVLIACENSIS**. L'avvers est copié d'un gros frappé à Mulheim par Guillaume, comte de Berg.

5. *Gros* au même avers. R. Champ probablement écartelé, à quatre lions dans une bordure gothique.

6. *Gros tournois* au buste couronné dans une bordure douze arcs de cercle, rappelant les *gros* d'Édouard III d'Angleterre. Atelier : Juliers.

7. *Gros tournois* avec *Turonus civis*; au revers, le nom du duc ou le nom d'un de ses quatre ateliers, p. e. **IVLIECENS' CIVIS**.

8. *Denier tournois*? La pièce publiée par Grote doit être le milieu découpé d'un gros tournois.

9. *Heller*. Écusson. R. Croix cantonnée de **WILH'** ou de **VILS**.

Guillaume III (1393-1402) était duc de Gueldre depuis 1377, lorsqu'à la mort de son père il fut appelé au trône de Juliers. On ne connaît que trois pièces de lui :

1. Le *florin d'or*, au duc à mi-corps, de face (Bergheim).

2-3. Les *gros* et *demi-gros*. Écu dans un trilobe. R. Croix fleuronnée, chargée en cœur d'un petit écu à l'aigle (Juliers et Duren).

Renaud IV (1402-23), succédant à son frère en Gueldre et à Juliers, n'a pas moins de trois sortes de *florins d'or* dans sa série :

1° Au saint Jean. R. Dans un trilobe : écu de Juliers accompagné des écussons de Mayence, Trèves et Cologne. C'est la monnaie d'alliance de 1409.

2° Au saint Pierre. R. Cinq écussons dans un quadrilobe. Monnaie d'alliance de 1419 à 1425.

3° Buste d'ange, de face, tenant un écu parti. R. La Vierge à l'enfant, assise sur un trône.

Son *demi-florin*, qui représente le buste de la Vierge à l'enfant, au-dessus de deux écus accolés, et au revers, Charlemagne debout, tenant une petite église, doit être frappé à Aix-la-Chapelle, dont l'atelier avait été cédé par l'empereur Charles IV au duc de Juliers. Les *gros* d'argent de Renaud IV sont pareils à ceux de son prédécesseur, ou bien, ce sont des *raderalbus* au buste ou à la figure en pied de saint Pierre.

§ VIII. — *Duché de Juliers-Berg.*

Le dernier duc de Juliers, Renaud IV, mourut sans laisser d'héritiers directs, ce qui amena la réunion des deux fiefs sous le gouvernement d'Adolphe I<sup>er</sup> de Berg (1423-37).

Ce prince ne changea rien au système monétaire qu'il avait suivi dans son pays de Berg; il prit simplement le titre de *dux Juliacensis Montensis* sur un *gros* à l'écu et sur un *raderalbus* (buste sous le baldaquin), tous deux frappés à Muhlheim. Le *quart d'albus* est très rare. L'an 1425, Mulheim devint un atelier impérial; ses *florins d'or au saint Jean* et ses *blancs* (au buste du roi des Romains) portent à la fois le nom de Sigismond et les armes du duc de Berg. A ces espèces, Gérard VI (1437-75), qui avait d'autres ateliers à Duren (**DVIREN**), Dulken, Hörde (**HVERDE**) et Schonvorst, ajouta le *gros* figurant un écu penché sous le heaume. Les *demis* et *quarts de gros* ne manquent pas non plus à sa série, et sur un *pfenning* concave on voit son écusson, aux quatre quartiers, avec les armes de Ravensberg au centre. Très souvent, ses monnaies portent un millésime; sur le *gros* de Schonvorst, par exemple, on lit: **ANNO : DOMINI : MILESIMO : CCCC : XLI** jusqu'à **XLIIII**.

Son successeur, Guillaume IV (1475-1511), se signale par la frappe du *florin d'or*. Il en existe de quatre types : les pièces rhénanes, à décor héraldique, de la convention avec le Palatinat, Trèves et Mayence (1477) et d'une autre avec Cologne et Trèves seules; les florins au buste de saint Hubert et au saint Hubert debout (1503). Ces derniers, parfois, portent aussi l'inscription des souverains alliés: **MON · AVREA · RENESIS** (1511).

La suite des monnaies d'argent se compose des *gros* et *demi-gros* de Muhlheim (1482, etc.) au type du duc à mi-corps derrière son écusson; du *gros* au buste de saint Hubert, des *gros* et *demi-gros* rhénans (*raderalbus*, 1511), du *double stuber* au lion assis portant l'écusson sur son dos, et d'autres menues monnaies moins intéressantes.

§ IX. — *Seigneurie de Wildenberg*<sup>1</sup>.

Un *gros tournois* avec **TVRONVS CIVIS** porte la légende **H'MAN. DNS DE VVL** et un petit écusson à la rose au commencement du *bene-*

1. Grote, *Münzstudien*, t. III, 178.

*dictum sit*. Il appartient à Hermann de Wildenberg (1364-95), parent d'Henri II de Wildenberg, abbé de Werden (1360-82).

Cette petite seigneurie est située entre le territoire de Berg et la Westphalie.

### § X. — Seigneurie de Heinsberg.

Nous avons dit (p. 609) qu'à Heinsberg l'époque du *gros* commençait avec Thierry III de Looz (1332-61). La pièce, restituée à ce seigneur par M. Menadier, est anonyme et ne porte que les mots **DNS HEINSBER'**; sur une variante, on lit d'un côté **MONETA HEINSB**, de l'autre **DNS HEINSBER**, et sur un troisième exemplaire il y a **PHILIPPVS REX**, la monnaie ayant été copiée trop exactement sur le gros tournois de Philippe de Valois. Au même règne il faut attribuer un *gros tournois* frappé à Blankenberg, au nom de l'empereur Louis de Bavière<sup>1</sup>. Un *gros* au type du prince assis de face, frappé à Gangelt (**GANHEL**), donne seul le nom propre de Thierry : **THEOD : DNS : D HENS**.

Le florin d'or au lis qu'on a donné à Godefroid III (1361-95) ne lui appartient pas; mais ce seigneur a contrefait, dans son atelier de Geilenkirchen, les *florins* de l'archevêque de Cologne, Frédéric de Saarwerden, et de l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein<sup>2</sup>. Des *gros* au prince debout ont été frappés par lui à Dollendorf, Heinsberg et Honnef, avec une légende en bas-allemand : **HER GODERTE-ER VAN HINB**. Un *demi-gros* (église au-dessus de l'écusson) et quelques *esterlins* (écu à quatre quartiers) rentrent aussi dans sa série, de même qu'un *blanc* imité de ceux de Lubeck. Nous le retrouverons d'ailleurs tout à l'heure dans sa seigneurie de Wassenberg (p. 1206).

De Jean I<sup>er</sup> (1395-1438), on a publié récemment<sup>3</sup> un *denier* noir simulant les pièces de convention de Jeanne de Brabant et de Philippe le Hardi, comte de Flandre. Ce denier porte dans le champ les sigles **IHNHEI** sur deux lignes. Les autres monnaies de Jean de Heinsberg imitent celles de Jean sans Peur, de Philippe de Saint-Pol, de Philippe le Bon et de l'évêque de Liège.

Après avoir obtenu (1423) un quart du duché de Juliers avec le château de Schonvorst, le même seigneur mit en circulation des *florins d'or au saint Pierre*, de coin rhénan (**MON. NOV. SCHO'VRST**).

1. Voyez p. 1194. — Piot, *Revue belge*, 1850, p. 260. Grote, *Münzstudien*, t. VII, 23.

2. A. Eрман, *Zeitschrift f. Num.*, t. IX, 343.

3. Fréd. Alvin, *Denier noir inédit de Jean I<sup>er</sup>, seigneur de Heinsberg*. Tirage à part.

§ XI. — *Seigneurie de Wassenberg*<sup>1</sup>.

Cette petite ville appartenait aux Heinsberg qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, y eurent leur quatrième atelier monétaire. Un *esterlin* à l'écu, de Godefroid III (1361-95), porte la légende **MONETA : WASSENB**, et sur une imitation anonyme du *gros tournois* français on lit **DNS DE VASBRC**. Mais celle-ci est plus ancienne; elle doit appartenir à Thierry III (1332-61).

§ XII. — *Seigneurie de Heid*<sup>2</sup>.

Gothard (en bas-allemand Goedart) de la Heide (cité de 1342 à 1373), un des chevaliers de la cour de Wenceslas et Jeanne, ducs de Brabant, a frappé un *florin d'or* au lis (unique), qui porte la légende **+ GOED HEIDE** et, comme différent, une aigle éployée. — Voir la suite dans notre *Traité de Num. moderne*, t. I, 249.

§ XIII. — *Seigneuries de Schonvorst et de Sichem*<sup>3</sup>.

On possède de Renaud I<sup>er</sup> (1358-91) un *gros tournois* qui porte son nom en toutes lettres : **REINARD : DE : SCHONEVORST** ou **SCOVORST**, avec indication de l'atelier : **MONETA SCONVO**. Renaud II (1391-1419) a frappé quelques *gros* à l'écu (**RENARD' · DNS · DE · SCHOVORST · Z · SICH**), datés de 1391 à 93, avec leurs *tiers* et leurs *quarts*. Mais dès 1396, ce dernier fut expulsé de son fief par le duc de Juliers, puis Jean II de Heinsberg (1423) et Gérard VI (1437-75) y installèrent un atelier monétaire.

Quant à la terre de Sichem, Renaud II la vendit en 1398 à Thomas de Diest.

1. Dannenberg, *Zeitschrift f. Num.*, t. XX, 2. — Menadier, *Deutsche Münzen*, t. IV, 14.

2. *Revue belge*, 1896, p. 8-16 (Schulman). — *Frankfurter Münzzeitung*, 1899, n. 4 (P. Joseph).

3. *Revue belge*, 1848, p. 373.

§ XIV. — *Seigneurie de Frankenberg*<sup>1</sup>.

Cette seigneurie tirait son nom d'un manoir, aujourd'hui en ruines, situé près d'Aix-la-Chapelle; elle formait un fief du duché de Juliers, compris dans le bailliage de Schonvorst. Vers 1417, elle passa à une branche de la famille de Mérode. De Jean de Mérode (cité de 1445 à 1490) on a deux billons noirs imités servilement des monnaies de Jean de Heinsberg, évêque de Liège: IOHAS DNS DE VRANK. L'un a été frappé à LENCVDEN, l'autre à NESON, localités non encore identifiées.

§ XV. — *Seigneuries de Randerode et de Linnich.*

Randerode était à cinq lieues de Ruremonde, au pays de Juliers. La chronologie de ses seigneurs est assez bien établie par Grote :

Gérard III, 1214-1257...

\* Arnold II, 1290-1331.

Louis I, ....-1269...

\* Louis III, 1331-1364.

Louis II, ...-1290.

\* Arnold III, 1364-1390.

Ce dernier mourut sans fils; sa fille et héritière, Marie, qui avait épousé Guillaume de Hornes, vendit Randerode au duc de Juliers (1391).

On attribue aux trois seigneurs marqués d'astérisques dans la nomenclature ci-dessus, une série de *gros tournois* imités des pièces françaises (fig. 1802) et de celles de Juliers. Plusieurs de ces *gros* sont frappés à



Fig. 1802



Fig. 1803

Linnich (LINHIENSI CIVIS), et sur la plus rare d'entre elles on lit DNS LINIENSI. Du même atelier vient un *tiers de gros* à l'aigle bicéphale portant les légendes MONETA LINGENA — ARNOLD · DNS RANDEIN (fig. 1803). Arnold III a frappé un *gros tournois* dont l'écu à quatre lions imite celui du comte de Berg, et des *esterlins* au buste de saint Pierre, copiés sur ceux de Cologne.

1. *Revue belge*, 1871, p. 59 (de Chestret). — *Bull. de Num.*, t. V, 155 (R. Serrure).

§ XVI. — *Ville impériale d'Aix-la-Chapelle*<sup>1</sup>.

C'est sous le règne de Charles IV (1347-78), vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, que la vieille Monnaie royale d'Aix-la-Chapelle passa au duc de Juliers qui l'affirma à la ville. Un *esterlin* et un *double esterlin* au type anglais de la tête de face, frappés vers cette époque, portent les légendes, un peu orgueilleuses : **AQVIS : GRANI : CAPVT : INP(eri)I — VRBS · AQVE · REGA(lis) · SED(e)S**.

La tête anglaise est bientôt remplacée par celle de Charlemagne, barbue, nimbée et couronnée (**SCS. KAROL' MAGNVS IPERA**) ou par deux tours surmontées de croix (**VRBS AQVENSIS EST REGALIS SEDES**). Le *gros* paraît ensuite; il représente le saint empereur agenouillé à gauche et tenant une église dans ses deux mains. Sur un *gros* moins ancien, saint Charlemagne est debout, le sceptre et le globe aux mains, et à sa droite on voit l'écusson à l'aigle d'Aix. Ce type obtint un grand succès sur les bords de la Meuse; il fut copié à Reckheim, Fauquemont, Born, Heinsberg, dans le pays de Juliers, etc.

L'an 1372, le millésime se montre sur les monnaies d'Aix pour ne plus en disparaître (**AN : DNI : MCCCLXXII**) et le type du *gros* se modifie : il n'y a plus dorénavant qu'un saint Charlemagne nimbé, à mi-corps, au-dessus de l'écu de la cité. Les pièces de cette période portent au revers une double légende, dont l'une (**MONETA IVNCHEIT**) semble se rapporter à un faubourg de la ville, le *Junkerhof*, où l'on avait installé l'atelier municipal.

En 1402, nous retrouvons sur les espèces le nom de la cité elle-même. Le système monétaire comprend alors non seulement le *gros* et le *demi-gros* d'un type toujours pareil, mais des *quarts de gros* à l'écu d'Aix surmonté d'une église à deux tours, et des *heller*.

Le millésime permet de suivre pas à pas les modifications des types. Ainsi, en 1489, le *demi-gros* substitue à l'image de saint Charlemagne celle de la Vierge : **AVE GRATIA PLENA D · TEC**; la date est écrite en chiffres arabes **1489** dans les cantons de la croix.

Deux ans plus tard, la ville se décide à frapper une monnaie plus forte. Les premiers *doubles gros* portent le buste de la Vierge à l'enfant au-dessus d'un croissant; mais ce type fut remplacé, l'année même où il parut, par un autre beaucoup plus compliqué. Nous y voyons, à gauche,

1. Meyer (K. Fr.), *Aachensche Geschichten* (Aix-la-Chapelle, 1781), in-fol., p. 857-886 (6 pl.). — *Numismatische Zeitung* (de Leitzmann), 1847, n. 20-26.

la Vierge et l'enfant Jésus, auxquels Charlemagne, placé à droite, fait hommage de son église; la date 1291 est mise en exergue. Le revers de cette pièce, fort belle bien que surchargée, porte l'écu d'Aix sur une croix feuillue. Les légendes sont dignes de la ville où l'on couronnait les empereurs : **VRBS · AQVEÏ · REGNI · SEDES · CAPVT · O(mn)I(u)M. — CIVITATV(m) · ET · PROVINCIARVM · GALLIE.**

§ XVII. — *Archevêché de Cologne*<sup>1</sup>.

L'introduction du gros tournois n'est pas due à l'archevêque Henri de Virnebourg (1306-32), comme il a été dit erronément, p. 606. Henri n'a rien innové; il a simplement copié l'*esterlin* d'Irlande, au buste de face dans un triangle (fig. 1804), et les types de sa monnaie d'appoint sont les vieux types colonais : l'archevêque assis de face ou la cathédrale de Bonn aux cinq tourelles. Mais un de ses *pfennings* remplace la marque d'atelier de Bonn par la légende **BEATA · V(eron)A · VINCES**, et sur d'autres on lit : **SIGN(um) ECC(lesia)E SCI CASSII BVNEN(sis)**. Saint Cassius était un des martyrs de la légion thébaine. A partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'officine monétaire n'était plus à Cologne.



Fig. 1804

Le *florin d'or* au lis fait son apparition, en même temps que le *gros* d'argent avec son *tiers*, sous le règne de Walram de Juliers (1332-49). Le gros n'a pas de châtel tournois; il représente, dans une bordure de trèfles, un buste mitré de face, ayant l'écusson sur la poitrine, et la légende **MON-ETA-BVN-ENS, TVY-CIEN** occupe le cercle intérieur du revers. Les variétés en sont assez nombreuses, ce qui prouve l'activité des ateliers de Bonn et de Deutz. Un *blanc*, valant 2 tiers de gros, porte le buste à mi-corps, tenant la crosse et l'évangélique, et au revers une grande croix pattée, avec quatre molettes dans ses cantons. L'église de saint Cassius à Bonn est mentionnée encore une fois sur la monnaie d'appoint; la croix d'un *pfennig* est cernée des mots : **ECCE · SIGNVM · CRVCIS · BVNEN(sis)**. Aucune de ces inscriptions pittoresques ne se retrouvera désormais sur les monnaies de Bonn. Au commencement de l'épiscopat de Walram il faut placer un *esterlin* au type de

1. Cappe, *Beschreibung der kölnischen Münzen des Mittelalters*. Dresde, 1853.

l'église à cinq tours, et la légende, encore inexpliquée, **MONETA: IN: ..ACHEN**<sup>1</sup>.

Nous arrivons à Guillaume de Genep (1349-62), premier prince-électeur de Cologne. En vertu d'une convention avec Mayence et Trèves (1354), le *florin* au lis italien est frappé simultanément dans les trois archevêchés; mais de Guillaume seul nous en avons, à côté de la pièce entière, le *demi* et le *quart*. Il porte les légendes **WILH' AR' EP' VS** et **S · IOHANNES · B**, cette dernière suivie d'une paire de ciseaux prise dans l'écu des Genep. Un second emprunt fait à l'art italien est le type du *gros* et du *demi-gros*: l'archevêque assis de face sur une chaise ornée de quatre têtes de lion, le blason de famille à ses pieds. Sur le *gros* frappé au château de Riehl (**MON-ETA-RILE-NSIS**), on voit saint Pierre debout, entouré de l'invocation: *beate Pet(re) sce. Col. ecc(lesia)e pat(rone)*.

Du gouvernement éphémère d'Adolphe II de la Mark (1363-64), nous ne possédons qu'un de ces gros au saint Pierre, marqué de ses armes personnelles et n'ajoutant au nom propre que le titre d'*electus*. Mais l'oncle d'Adolphe, Engelbert III de la Mark (1364-69), jusqu'à évêque de Liège, où il avait inauguré la frappe de l'or, a une jolie série monétaire: le *florin* et quatre variétés du *gros*, représentant, les uns la figure de saint Pierre, les autres l'archevêque, soit debout, soit en buste. On y reconnaît l'influence de son coadjuteur Conon de Falkenstein (1366-70), prince-électeur et archevêque de Trèves, qui employait les mêmes types dans son diocèse. Les monnaies de Conon forment trois groupes distincts. Les plus anciennes sont celles où il s'appelle simplement **COADIVT(or) D(omi)NI COLON(iensis)**. Ce titre se lit sur un florin de coin nouveau, le *florin au buste de saint Pierre*, où l'on voit, sous un dais décoré de clochetons, le saint à mi-corps et les armes du prélat; au revers, dans un cadre gothique, l'écu parti aux croix de Cologne et de Trèves. Avec le titre d'administrateur (**ADMINISTRATOR ECCE COLONENS**), Conon a fait frapper le même florin, des blancs aux mêmes types et des pfennings à la tête nimbée du saint. Un troisième titre, celui de vicaire (**VICARII ECCE COLONE**) se trouve aussi sur toute une série de monnaies d'appoint.

Frédéric III de Saarwerden (1370-1414), dont l'élection mit fin à la mission intérimaire de Conon, s'entendit avec celui-ci (1372) au sujet de la circulation monétaire, mais leur accord fut limité à la question de poids et d'aloi, chaque pays conservant ses types propres: Cologne, son *florin* au buste de saint Pierre sous un tabernacle, Trèves,

1. *Frankfurter Münzzeitung*, 1902, n. 19 (P. Joseph).



son florin au saint Pierre assis, et au revers des deux pièces on laissa l'écu parti de Cologne-Trèves. **SACRI IMPE(r)I MONETA RIL** ou **TVICI** est la légende des coins colonais.

Cependant, à côté de ces pièces d'alliance, nous trouvons une variante aux armes de Frédéric (aigle bicéphale) brochant sur les armes de Cologne seule et cernées de la légende : **SACRI : IMPE(r)II : PER : ITAL(iam) : AR(chi)-CANC(ellarius)**. Ce doit être le plus



Fig. 1805

ancien type, choisi par le prélat immédiatement après son investiture et sa nomination à la dignité d'archichancelier impérial pour l'Italie.

En 1386, les archevêques de Cologne, Trèves et Mayence conclurent un traité avec le Comte palatin du Rhin pour la frappe d'un *florin* nouveau, au type du saint Jean debout. Au revers de la pièce, un trilobe devait entourer l'écusson du prince monnayeur, accompagné des écussons plus petits des souverains alliés. Quelques modifications de détail y furent autorisées plus tard : on plaçait une aigle entre les jambes du saint (1391) ou une croissette à ses pieds (1399), etc. Dès 1409, le Palatinat sortit de l'union et n'y rentra qu'en 1417, date à laquelle l'image de saint Jean fut remplacée par celle du prince des apôtres.

Les *blancs* de Frédéric et leurs divisions conservent la figure à mi-corps ou le buste de saint Pierre, toujours avec l'écu de l'archevêque et le plus souvent avec son titre d'archichancelier. Il y a aussi des *esterlins*, appelés *anglais*, et même des *demi-esterlins* au type de saint Pierre, avec les douze besants au revers ; puis des *pfennings* à la tête nimbée ou à la croix cantonnée des lettres **FRID**.

L'histoire monétaire de Thierry II de Mœrs (1414-63) ressemble beaucoup à celle de son prédécesseur. On continue d'abord la frappe du *florin* au saint Jean. En 1417, nouvelle convention entre les trois archevêques et le comte palatin : saint Pierre remplace l'image du Précurseur ; le revers du florin garde son décor héraldique : un grand écusson et trois petits. Vers la fin de l'année, Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, se joint à ses voisins, mais les coins étant déjà taillés, on n'y change rien et s'en sert ainsi pendant deux ans. Cette union, qui allait des frontières de l'Alsace jusqu'aux Pays-Bas, était un progrès immense vers l'unification des espèces monétaires. Toute la vallée du Rhin frappant les mêmes pièces d'or, quelles facilités données au commerce, entravé partout ailleurs par des changes continuels ! La prospérité des pays rhénans à cette époque est certainement due, en grande partie, aux conventions, dont nous suivons ici le cours et les variations.

Quant aux types, l'accord de 1419 y touche le moins possible : au lieu de trois petits écussons accompagnant l'écu principal, on en met quatre ; puis, le duc de Gueldre-Juliers étant mort en 1423, on remplace ses armes par une rose. Cette observation est une des jolies trouvailles de M. Paul Joseph, dont les écrits sont indispensables à qui veut étudier avec fruit la numismatique rhénane du moyen âge.

A l'échéance du traité (1425), les trois archevêques et le Comte palatin en font un autre, pour douze ans ; mais, chose étrange, après avoir spécifié minutieusement l'aloi et le poids, on ne parle plus du type, qui est abandonné au caprice de chaque souverain contractant. De cette époque datent les *florins à l'évêque debout* (Cologne, Trèves, Mayence) et au prince debout (Palatinat), dont toutefois le revers porte l'écusson, un seul, dans un trilobe arrondi, non plus ogival. Aussi, à côté des florins ordinaires (prince monnayeur debout et trilobe), en voit-on maintenant d'autres, de types variés ; à Cologne : le *Christ assis* sur un trône gothique (R<sup>2</sup> Croix de saint André, fleuronée et cantonnée de quatre petits écussons ; date, 1426). Puis, deux ans avant l'expiration du traité, paraît le *florin à l'écu écartelé* posé sur une croix longue. Là, les trois petits écussons des alliés occupent seuls le revers, groupés en trèfle, et quelques exemplaires portent les dates 1436, 37 et 38, tandis que le reste n'a pas de millésime.

Le nouveau traité de 1437 ne devait durer que six ans, mais il fut certainement renouvelé dans les mêmes termes, car le dernier florin de Thierry (1462) est au type du Christ assis et des quatre écussons relégués dans les cantons de la croix.

Non moins variées sont les monnaies blanches de cet archevêque, bien qu'au point de vue du décor elles ne diffèrent pas beaucoup des pièces d'or. Un *gros* au saint Pierre porte la date 1437 ; sur un autre, on lit pour la première fois : **MONETA NOVA BONNEN(sis)** au lieu de **BYNEN(sis)**, mais c'est une exception qui n'aura pas de suite ; un troisième, au prélat debout et à double légende, comme celle des tournois français, se dit frappé **ANNO · DNI · MCCCC · XXXII · ET · C**. Parmi les pièces d'appoint, nous signalons un *raderalbus* (*blanc aux roues*) de 1444.

Deux ateliers s'ajoutent aux vieilles officines de l'archevêché : Königsdorf et Rense.

Ruprecht de Bavière (1463-80), frère du comte palatin Frédéric, eut de graves démêlés avec son chapitre et se vit forcé d'implorer la protection de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dont les troupes envahirent le pays en 1474. Dès l'année précédente, le chapitre l'avait déposé et remplacé par un administrateur, Hermann de Hesse. Au cours

de la guerre qu'il entreprit pour reconquérir son siège, Ruprecht fut fait prisonnier par le landgrave de Hesse, frère d'Hermann, et mourut en captivité.

De 1463 à 73, l'archevêque continua la frappe du *florin au Christ assis*, mais sans renoncer aux autres types (saint Pierre et prélat debout). Avant son investiture, il prit le titre d'*electus*. La légende interne de son *gros* de Deutz est **GRO-SVS-TVI-CIS**, celle du *gros* de Rheinberg: **GRO-SSV-SBE-RC'**; sur le *demi-gros blanc* on lit **MONETA NOVA BERCHE**. L'atelier de Riehl disparut, en 1474, avec le château.

La série monétaire d'Hermann IV de Hesse (1473-1508) se divise en deux groupes: les pièces frappées pendant son vicariat (1473-80) et celles de 1480-1508, où il fut archevêque. Comme vicaire (**H'MA' GVB'NA'**), il ne participait pas à l'alliance; ses armes personnelles et celles de Cologne figurent seules sur les espèces, qui sont au buste de saint Pierre. Il en est de même de sa monnaie épiscopale antérieure à 1490, et l'on y chercherait vainement les écussons de Trèves, de Mayence ou du Palatinat. Mais en novembre 1490, les quatre princes s'entendirent une dernière fois pour l'émission d'un *florin au Christ assis* (au *salvator*, comme on disait), dont le revers devait réunir en un trilobe leurs quatre écussons, entourés de la

légende **MONETA AVREA RENEN(sis)**<sup>1</sup>, monnaie d'or rhénane, et du millésime. Nous en avons beaucoup, de dates variées; type et légende se sont maintenus pendant le xvi<sup>e</sup> siècle.

Quant à la monnaie d'argent,

le *gros* de 1482 (fig. 1806) se rapproche sensiblement de celui de saint Louis, dont il reproduit jusqu'au châtel et au mot **TVRONVS**. Celui de 1489, au buste de l'apôtre, a pour légende interne: **GROS TVICEN(sis)**. Tous ces textes sont encore en lettres gothiques.

Le système adopté pour la monnaie blanche et noire était très compliqué. On avait le *blanc*, le *demi-blanc* et le *schilling*, équivalant à  $\frac{1}{12}$ ,  $\frac{1}{24}$  et  $\frac{1}{48}$  du florin. Une pièce de cuivre s'y rattachait, le *mörchen* (petit maure), dont 16 faisaient un blanc. Mais à côté de ces espèces, d'un compte facile, circulait la *double buysche*, la *buyische* et sa moitié, qui ne valaient que  $\frac{1}{18}$ ,  $\frac{1}{36}$  et  $\frac{1}{72}$  du florin; puis un autre *mörchen*, le nou-



Fig. 1806

1. L'archevêque de Mayence mettait quelquefois: **MONETA AVREA RENI**. Au catalogue Robert, p. 45-46, j'ai traduit cela par « atelier de Renen ». C'était prendre le Pirée pour un homme [R. S.].

*veau*, dont 3 faisaient 2 vieux, servait de pièce d'appoint à cette seconde série. Blanc et demi-blanc furent décriés en 1502, et dans la même année l'archevêque de Cologne fit une convention avec Mayence, Trèves et le Palatinat pour la frappe de monnaies d'appoint similaires. Sur son *pfenning*, les armes parties des quatre alliés sont surmontées d'une *h*.

### § XVIII. — Ville impériale de Cologne.

La ville ne reçut son privilège monétaire que très tard, l'an 1474, par l'empereur Frédéric III, et à la condition expresse de conformer sa frappe à celle des princes électeurs du Rhin. Elle entra donc dans l'alliance rhénane, et beaucoup de ses monnaies portent les écussons des trois archevêchés, du Palatinat et de Juliers. Nous ne parlerons ici que de celles à légendes gothiques.

Le *florin* d'or se présente sous trois aspects :

1. Le Christ assis sous un tabernacle, avec l'écu de Cologne à ses pieds. *R* Le globe impérial crucigère et autour, les noms des rois mages : **† IASPAR · MELCHIOR · BALTASAR.**

2. L'écu de la ville, brochant sur une croix fleuronnée et cantonnée de quatre étoiles. *R* du type précédent. On appelait ces deux pièces : *florins à la pomme (appel-gulden)*.

3. Sur un tréfeuille gothique : l'écu aux trois couronnes des rois mages (fig. 1807).



Fig. 1807

**IASPAR · MELCH · BALTH' · REG(es).** *R* Croix fleuronnée dans un quatre-feuilles, avec quatre couronnes dans les cantons. **SPC : VINCIT : SPC : REGNAT : SPC : IMPER.**

*Gros* et *demi-gros* reprennent parfois au revers la double légende du gros tournois français. On y trouve la date 1493, ou l'inscription marginale **GROSSVS CIVITAT(i)S COLONI(e)** se termine dans le cercle intérieur par **AG(ri)PPI(n)A OLI(m) D(i)C(t)E**. Sur d'autres *demi-gros* nous lisons **GROSSICVLVS CIVITATIS** sans le nom de la ville. Les variétés des *blancs* sont nombreuses, souvent au type du Christ debout ou à mi-corps, ou de l'apôtre saint Pierre. Ceux qui portent les écussons

de l'alliance monétaire ont aussi la légende *moneta nova Renensis* et les dates 1511 à 1515. Quant aux monnaies d'appoint, la ville doit avoir adhéré à la convention de 1502, dont nous venons de parler, car il existe des *pfennings* à l'écusson de Cologne-Mayence-Trèves-Palatinat surmonté des trois couronnes. De même, sur quelques *hellers*, on voit les trois couronnes autour de la roue de Mayence; sur d'autres, elles sont disposées en triangle et séparées par les lettres **I-B-M** (*Iaspar, Balthasar, Melchior*).

### § XIX. — Seigneurie d'Alpen<sup>1</sup>.

Cette seigneurie, située près de Rheinberg dans l'électorat de Cologne, était depuis 1330 le gage d'un prêt d'argent consenti par le comte de Gueldre, qui, de son côté, la mit bientôt en gage chez les juges héréditaires de Cologne, de la famille de Heppendorf. Un des membres de cette famille colonaise, Gérard d'Alpen (vers 1383), a frappé un *denier* à ses armes (**ALP** autour de l'écusson dans un trilobe) et à la croix cantonnée de **G-E-R-D**. *Gerd* est la forme basse-allemande de *Gérard*.

Plus tard, le pays fut cédé au comte Gumbert de Neuenaar (1400-30), dont on possède le *raderalbus* au type de saint Pierre (**GVMPER' NVWENA'**) et au trilobe rhénan renfermant cinq écussons (**MON' · NOV' · ALPENS**). Le même a frappé un *gros* sur lequel nous retrouvons un type créé par Guillaume IX, duc de Gueldre et de Juliers (1383-1402): d'un côté, la Vierge; de l'autre, les rois mages. Les légendes sont: **GVMPERTI · MORĒTĀ · ALPENSIS — SĀLVE · VIRGO · MATER · TEMPLV · SCI · S**.

### § XX. — Comté de Sayn<sup>2</sup>.

Les monnaies médiévales de ce comté se réduisent à peu de chose. De Jean III de Sayn-Sayn (1357-1403), on a deux *gros*, l'un au prince debout (**IOHES · COMES SEINENSIS**), l'autre à l'écusson, copiés sur les pièces des ducs de Juliers et frappés à Hachenburg. Ses *gros tournois*, qui conservent le *turonus civis* de l'original, sont d'attribution incer-

1. Grote, *Münzstudien*, t. II, 781. — F. Dumoulin, *Pièces inédites du cabinet de M. Michiels van Verduynen*, dans la *Revue belge de num.* de 1871.

2. Grote, *Münzstudien*, t. III, 155. — *Blätter für Münzfreunde*, 1880, p. 698.

taine; mais celui de Salentin III, seigneur de Sayn-Hombourg (1339-86) porte en toutes lettres **DOMIN' SALENTIN** et ne saurait appartenir à un autre.

### § XXI. — *Burgraviat de Hammerstein*<sup>1</sup>.

Le château de Hammerstein s'élevait en face d'Andernach, sur la rive droite du Rhin. Après avoir émis, au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, des *pfennings* au buste de l'empereur tenant un marteau (il y a trois marteaux dans l'écusson des burgraves), Jean IV (1338-59) et Louis V (1335-74) ont frappé un *gros* au prince debout (**MONET DE HAMERST**), et un autre au même type existe de Louis V et Guillaume (1359-1409). De Guil-



Fig. 1808

laume seul, on a une série de *gros tournois* au châtel (fig. 1808), la légende en langue vulgaire (**WILLEM BORCGVE**, *borcgreve*); ils ont été classés par Dannenberg.

### § XXII. — *Archevêché de Trèves*<sup>2</sup>.

Baudouin de Luxembourg eut pour successeur Bohémond de Saarbrucken (1354-62), qui fit frapper les premiers gros d'argent et les premières pièces d'or, en même temps que sa menue monnaie parvint à un degré d'affaiblissement tel qu'un gros tournois français qui, jusque-là, avait eu cours pour 15 petits deniers de Trèves, en valait le double sous Bohémond.

On possède un *florin d'or* avec **BOEMD-AREPVS** autour de la fleur de lis et un autre (unique) avec **BOEM-VNDVVS** sans le titre. Les *gros tournois* représentent le prélat sur un siège orné de têtes de lion; il tient une croix longue et un livre; à ses pieds, on voit l'écu parti de Trèves et de Saarbrucken: à la croix de saint André et brisé d'un lambel. Au revers, les légendes **+ XPC: VINCIT**, etc. et **+ MONETA: CONFLVEN** (atelier de Coblençe) font le tour d'une croix pattée. Ce même

1. Grote, *Blätter für Münzfreunde*, 1880, p. 697. — Dannenberg, *Zeitschrift für Num.*, t. X, 231. — Menadier, *Deutsche Münzen*, t. III, 62.

2. SOURCES: p. 611.

type fut employé simultanément par Guillaume de Genep, archevêque de Cologne (1349-62), mais nous pensons que Guillaume en était le véritable créateur.

Un autre *gros*, à l'écu parti et à la croix cantonnée de quatre rosaces, est frappé en vertu de la convention passée avec Wenceslas, duc de Luxembourg, dont nous avons parlé à la p. 1063. On en connaît aussi le *demi* et le *quart*. Les pièces trévéroises portent : + BOEMVD' · ARCHPS · ET · WICEL' · DVX, puis au revers : + SOCII · IST · MONETE · FCE · LYCEBYRG.

A Trèves, Bohémond continua la frappe des *esterlins* et *demi-esterlins* à la tête mitrée de face, les deux clefs en sautoir.

L'an 1361, malade et fatigué du pouvoir, il prit Conon de Falkenstein, chanoine de Mayence, pour coadjuteur; l'année suivante, il se démit de ses fonctions.

Conon de Falkenstein occupa le siège de Trèves de 1362 à 1388. L'an 1367, Engelbert de la Mark, archevêque de Cologne, eut, lui aussi, besoin d'un coadjuteur et choisit son collègue de Trèves, qui, à la mort d'Engelbert, devint administrateur, puis vicaire du diocèse de Cologne. Toutes ces modifications de titres se retrouvent sur les monnaies de Conon, qui forment ainsi cinq groupes chronologiques, et dans chaque groupe les monnaies sont très abondantes.

### I. ARCHEVÊQUE DE TRÈVES (1362-67).

Tout en continuant (jusqu'à 1370 environ) la frappe du *florin au lis*, Conon adopte d'abord un type transitoire, puis une série de coins nouveaux et originaux :

a-b. *Florin au saint Jean*. R. Écu parti de Trèves-Minzenberg, soit dans une épicycloïde à huit lobes, soit dans une bordure de trois arcs et de trois angles alternant.

c. *Florin au saint Pierre debout* sur un piédoche et sous un tabernacle gothique; l'apôtre tient une croix longue et une clef. R. Même écu parti dans une bordure de trois arcs et de trois angles.



Fig. 1809

d. *Florin au saint Pierre assis* sur un trône gothique à clochetons; mêmes attributs; à ses pieds un petit écu de Minzenberg. Même revers (fig. 1809).

e. Même type, mais aux pieds du saint, deux petits écus accolés. R. Écu parti de Trèves-Minzenberg dans un sexilobe cintré.

f. Même type; aux pieds du saint, deux clefs en sautoir ou un seul petit écu. R. Les écus de Trèves et de Minzenberg accolés dans un sexilobe cintré. A peu près tous ces florins au saint Pierre assis ou debout portent au revers la légende SACRI IMPERII PER GALL(iam) AR(chi)CA(ncellarius).

### 2. COADJUTEUR DE l'archevêque de Cologne (1367-68), puis

3. ADMINISTRATEUR (1368-70) du diocèse de Cologne. *Florin au buste de saint Pierre* sous un dais; dessous, l'écu de Falkenstein. R<sup>l</sup> du florin précédent.

4. VICAIRE de Cologne (1370-71).

- a. *Florin au buste.*
- b. *Florin au saint Pierre debout.*

5. ARCHEVÊQUE DE TRÈVES (1371-88).

- a. *Florin au saint Pierre debout.*
- b. *Florin au saint Pierre assis*, frappé en vertu de la convention de 1372. R<sup>l</sup> Dans un sexilobe cintré, l'écu parti de Cologne et de Trèves.
- c. *Florin au saint Jean*, créé par la convention de 1386. Saint Jean debout, comme sur les monnaies du comte palatin. R<sup>l</sup> Trilobe renfermant l'écusson de Trèves, accompagné de trois écussons plus petits de Cologne, de Mayence et du Palatinat.

Ses monnaies d'argent sont : le *gros* à l'archevêque debout (fig. 1810) avec une aigle au revers, frappé à Coblenz; une suite très variée de



Fig. 1810

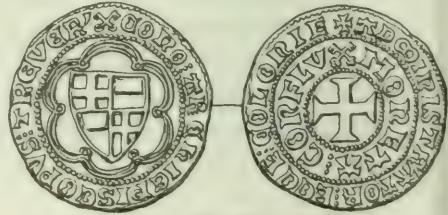


Fig. 1811

*gros tournois*, les uns au prélat assis (comme celui de Bohémond), d'autres à décor héraldique (fig. 1811), puis surtout les *gros* au saint



Fig. 1812

Pierre à mi-corps (fig. 1812) sous un tabernacle, l'*esterlin* aux douze besants, et plusieurs fractions à la tête mitrée de face ou à la tête nimbée de saint Pierre qui était le patron de Trèves. La grande majorité de ces pièces sortent des ateliers de Trèves et

de Coblenz; mais parmi celles qui portent le titre d'administrateur et de vicaire, il s'en trouve qui ont été frappées à Deutz et à Wesel. Godefroid III de Heinsberg a contrefait, dans son officine de Geilenkirchen, un *florin d'or* de Conon.

Werner de Falkenstein (1388-1418), neveu du précédent, continue l'émission du *florin au saint Jean*, en plaçant entre les jambes du saint tantôt une aigle, tantôt une croix ou un croissant (ou rien); au revers, les écussons des alliés de 1385: Trèves, Cologne, Mayence, Palatinat,



avec l'écu personnel de l'archevêque. A Offenbach (**OVENB'**), dans son comté de Falkenstein, il ouvrit un atelier pour cette frappe. Les *florins au saint Pierre* (debout ou à mi-corps), aux seules armes de Trèves-Falkenstein, ne sont pas moins fréquents.

Le titre d'*electus* ne se trouve que sur les monnaies d'argent, qui forment une très belle série: *gros blancs* de Trèves ou de l'alliance, presque toujours à l'image de saint Pierre; *gros* au buste de l'apôtre portant la croix et la clef (*Petersgroschen*), ou au buste de l'archevêque tenant la croix et la crosse; *schillings* avec l'épée et la clef en sautoir, etc. (**SOLID' NOVVS TREVE**); *esterlins* (**STERLIN' TREV**); enfin, une toute petite fraction aux lettres **WERN** dans les cantons d'une croix pattée. Sur un des *gros blancs* (fig. 1813), le saint porte la tiare papale, et la pièce se distingue par une autre innovation, la formule *dei gra*(tia), dont le prédécesseur de Werner s'était déjà servi, mais tout aussi exceptionnellement.



Fig. 1813

Sous Otton de Ziegenhain (1418-30), le trilobe des princes alliés se transforme en quadrilobe, parce qu'il faut y caser leurs cinq écussons, ceux de Cologne, Mayence, Bavière et Palatinat entourant les armes de Trèves-Ziegenhain. D'Otton, nous avons de rares *florins* d'or au saint Pierre à mi-corps et à l'archevêque debout. Un de ces derniers (*Rev.* écusson de Trèves-Ziegenhain dans un trilobe) est encore frappé à Offenbach. Les pièces d'argent, aux types accoutumés, portent soit le titre d'*electus*, soit celui d'*arc(hie)p(iscopus)*. Les premiers *pfennings* concaves, avec armoiries sur chaque face, remontent à son règne. Ulric de Manderscheid (1430-35), n'ayant pas obtenu son investiture, ne put être admis dans l'alliance; il choisit un coin personnel, l'écusson de Trèves-Manderscheid, et se contenta du titre d'*electus*. Son antagoniste, Raban de Helmstädt (1430-39), évêque de Spire, renonça également à la frappe du florin à l'archevêque debout, car l'atelier de Coblenze ne fut en son pouvoir qu'après la renonciation d'Ulric, à une date (1435) où l'alliance rhénane allait être renouvelée. L'écu écartelé brochant sur une croix est le seul type de son *florin*; mais sur ses pièces d'argent, on retrouve les trois écussons des alliés, disposés en trèfle, et les premiers millésimes, 1436-38, paraissent sur ses monnaies.

Jacques de Sierck (1439-56) conserve la disposition des écussons en trèfle et continue les millésimes; son successeur, Jean, margrave de

Bade (1456-1503) reprend, de 1462 à 1476, avec ses alliés, le type du *Christ assis* sur un trône gothique, un livre à la main et l'écusson du prince monnayeur à ses pieds, type que nous avons rencontré à Cologne avant 1430. Le traité de 1477-87 adopte pour le revers du *florin* une croix fleuronée portant en cœur l'écusson de l'archevêque. Le *gros de Coblenze* (**GRO'SVS COVELE** ou **CONFLS**), frappé par Jean, imite le gros tournois, mais sa légende est *auxilium meum a domino*, tandis que le *pfenning blanc*, aux trois écussons des alliés, porte *moneta nova Renensis*. A partir de 1491, les millésimes s'écrivent en chiffres arabes.

### III. — LE HAUT-RHIN ET LA SUISSE.

#### § I. — Comté de Spanheim<sup>1</sup>.

L'atelier était à Kreuznach (**CRVCENAC**). Jean de Spanheim-Bolanden (1338-83) y a frappé un *demi-esterlin* au saint Pierre, imité de celui de Trèves



Fig. 1814

(fig. 1814), et à Jean IV (1399-1411) ou Jean V de Spanheim-Starkenbourg (1411-37) on attribue deux pièces : un *raderalbus* au saint Pierre, analogue à ceux de Juliers, et un *esterlin*

au buste du même saint avec, au revers, la croix cantonnée de six billettes.

#### § II. — Archevêché de Mayence<sup>2</sup>.

A Mayence, la réforme monétaire s'accomplit sous Gerlach de Nassau (1346-71). Nommé par le pape, cet archevêque dut attendre la mort de son prédécesseur, et, de 1346 à 1354, le pays fut administré par Conon de Falkenstein qui fit frapper à Eltville le premier *florin d'or* (anonyme) au saint Jean et à la fleur de lis italienne. Monté sur le siège, Gerlach conserva d'abord ce type populaire du florin (**GERL' AR'EPS**), puis il en choisit un autre : le prélat debout sur un chapiteau, tenant la crosse et le livre; au revers, l'écu parti de Mayence-Nassau est placé dans

1. Grote, *Münzstudien*, t. VII, 483. *Blätter für Münzfreunde*, 1879, p. 659.

2. Cappe, *Beschreibung der Mainzer Münzen des Mittelalters*. Dresde, 1856. — *Mainzisches Münzcabinet des Prinzen Alexander von Hessen*. Darmstadt, 1882. — *Sammlung Carl Farina* (Francfort, 1893).

une bordure de trois arcs et de trois angles (**MONETA : IN : OPIDO : PINGWEN**, *Bingen*). A une date qu'aucun document n'est venu fixer, Gerlach conclut avec Ruprecht, comte palatin, une alliance monétaire qui motive la création de deux autres types (rares) du *florin* : saint Jean au revers de l'écu parti d'un lion et d'une roue, et l'archevêque debout entre deux écussons avec, dans le champ, un **P** (*Bingen*) ou un **B**, marque d'atelier de Bischofsheim sur le Tauber ; au revers de ce dernier florin, on voit le comte debout (**RVPERT DVX COMES PAL**).

L'introduction du *gros tournois* à la légende *Turonus civis* se rattache également au nom de Gerlach, et du même règne nous avons un *esterlin* à l'écu parti de quatre lions, sans compter les *pfennings* concaves, parfois uniface, qui portent soit une tête mitrée de face, soit la roue de Mayence.

Le *florin d'or au saint Martin*, émis pendant la vacance du siège de 1371, vient d'être retrouvé <sup>1</sup>.

Jean I<sup>er</sup> de Luxembourg-Ligny (1371-73), bien qu'il n'ait régné que deux ans, a frappé deux types du *florin*, celui à l'archevêque debout sur un chapiteau (*atelier* : *Bingen*) et un second, à l'archevêque assis de face sur un trône gothique (*Bingen* et *Höchst*). Sa monnaie d'argent ne donne que le buste du prélat, et l'*esterlin* aux douze besants y réparait une dernière fois. Après sa mort, le chapitre élut Adolphe I<sup>er</sup> de Nassau (1373-90), évêque de Spire, qui, non reconnu par l'empereur, vint s'installer de force et gouverna le pays, de 1373 à 1381, avec le titre d'administrateur. A cette époque troublée se placent quelques *florins* anonymes (*Höchst* et *Bingen*) au type du saint Martin assis sur un trône gothique et ayant à ses pieds un petit écu de Nassau. D'autres, au type de l'archevêque assis (**ADOLP : EP SPI AMINISTT ECL MO**) portent au revers soit l'écu de Mayence, soit l'écu écartelé à la croix de Spire et au lion. Après son investiture (1381-90), Adolphe continue d'abord la frappe du *florin* au saint Martin et emploie simultanément le type de l'archevêque debout. Ses ateliers se multiplient ; Lorch, Udenheim (**V TENHEM**), Eltville, Neckarsulm, Miltenberg, Neustadt, Oberlahnstein s'ajoutent à ceux que nous avons déjà cités. Enfin, l'an 1386, il entre dans la confédération monétaire du Rhin, qui prend pour types le saint Jean debout des florins du comte palatin et les écussons de tous les souverains alliés. Ces écussons, pittoresquement groupés, se retrouvent aussi sur un *pfenning blanc* au buste de saint Pierre. Parmi les petites monnaies d'appoint, on remarque le *pfenning* à la roue et au lion, qui porte en toutes lettres le nom de l'atelier de Bischofsheim.

1. *Frankfurter Münzzeitung*, 1904, n. 43 (P. Joseph).

Conrad II de Weinsberg (1391-96) continue la frappe du *florin* au saint Jean, en plaçant, d'après les termes du traité de Boppard (1391), un petit aigle entre les jambes du saint. Mais l'émission de la monnaie d'alliance n'entrave nullement le cours des monnaies locales. Les *florins* au saint Martin et à l'évêque assis ou debout circulent à côté des autres, et il faut attendre le successeur de Conrad, Jean II de Nassau (1397-1419), pour voir disparaître le type du saint Martin. Le même prélat substitue une croisette à l'aigle entre les jambes de saint Jean; puis, l'an 1417, l'image de saint Jean disparaît, à son tour, des florins de l'alliance. On lui préfère la figure de saint Pierre. Les pièces d'argent de Jean II ne fournissent qu'un seul type remarquable: il s'agit du *gros* au lion de Nassau et à la légende **GROSSVS · ARCHEPI · MOGVNTINEN**, qui porte au revers le mot **C-R-V-X** dans les cantons de la croix.

Conrad III, Rheingrave de Daun (1419-34), fait comme ses prédécesseurs et frappe simultanément le *florin* local au type de l'évêque bénissant debout et le *florin* d'alliance au saint Pierre debout, qui fut imité par Philippe de Saint-Pol (1420-22) avant son avènement au trône de Brabant. Mais bientôt les princes de l'alliance rhénane choisissent pour leurs *florins* un type nouveau: le Christ assis. Saint Pierre assis figure sur le *pfenning blanc* de l'alliance. Un motif très joli, les trois écussons disposés en trèfle et entourés du millésime en toutes lettres, date du règne de Thierry 1<sup>er</sup> d'Erbach (1434-59). Il se trouve aussi bien sur l'or (fig. 1816) que sur le *gros* d'argent, et le millésime figure en même temps sur le *gros* au buste de saint Pierre sous un baldaquin.



Fig. 1815



Fig. 1816

Sur le *grand gros* de Thierry, on voit saint Martin à cheval (**SANCT · MARTINVS · PATRONVS**). Un autre, appelé **GROSSVS (sic) THEOD(erici) AREPI MAGVT**, à décor purement héraldique, est frappé à Heiligenstadt. Les *hellers* uniface n'ont que l'écusson de Mayence-Erbach, une roue et une étoile.

Thierry II d'Isenbourg, pendant son premier épiscopat (1459-61), non reconnu par le pape, prend le titre d'*electus*; Adolphe II de Nassau (1461-75), celui d'*electus et confirmatus*, avant de s'intituler *archiepiscopus*.

*copus*. A partir de 1462, le *Christ assis* redevient le type des monnaies d'or de l'alliance. Sur les pièces émises par Adolphe II, on remarque, au milieu des légendes latines, le nom de Mayence écrit en allemand (**MENCZ**); un *raderalbus* est frappé à Seligenstadt; le lion couronné de Nassau et la roue figurent sur les *hellers* concaves; mais en vertu d'une convention avec le Palatinat (1459), le *pfenning* reçoit l'empreinte des écussons de Bavière et de Mayence, ce dernier surmonté de la lettre **A**.

Après sa réélection, Thierry II d'Isenbourg (1476-82) se contente du titre d'*electus et confirmatus* jusqu'à son investiture par le saint-siège. Le traité monétaire de 1477 lui permet de frapper des *florins* d'or et des *blancs* d'argent (*albus*) à son écusson écartelé et brochant sur une croix (**MONETA : NOVA : RENENS**). Il adopte aussi la formule *dei gratia* et continue l'émission des *pfennings* aux armes de Bavière-Mayence (*différent*: un **D**). Son successeur, Berthold de Henneberg (1484-1504), est le premier archevêque de Mayence qui place son titre de prince électeur de l'empire sur ses monnaies et qui se sert de chiffres arabes pour les millésimes. L'alliance rhénane est désormais rompue; l'an 1488, lorsqu'il faut la renouveler, Mayence et le Palatinat seuls peuvent s'entendre. Leurs délégués, réunis à Francfort, adoptent le *florin* à l'écu brochant sur une croix et au Christ assis. Celui de Berthold est de toute rareté. Le *pfenning* à l'écusson de Bavière porte un **B** (*Berthold*) à l'avvers. Avant l'introduction du thaler, il n'y a plus de type nouveau à signaler.

### § III. — *Ville de Mayence.*

La ville obtint, en 1420, de Sigismond le droit de frapper des monnaies autonomes en argent; mais on ne connaît que des *hellers* uniface, représentant soit une roue, soit, dans une bordure perlée, l'écusson à la roue, parfois surmonté d'une **OD** gothique, ou la roue entourée des trois couronnes de Cologne. L'an 1462, l'archevêque Adolphe de Nassau s'empara de Mayence par la force des armes, et dès lors elle perdit son privilège, qu'elle n'avait pu exercer que pendant une quarantaine d'années.

### § IV. — *Landgraviat de Hesse*<sup>1</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la Hesse avait des ateliers à Cassel, à Marbourg et,

1. SOURCES: p. 738. — *Hessisches Münzcabinet des Prinzen Alexander von Hessen* (Darmstadt, 1877), avec deux Suppléments, 1881 et 1885.

depuis 1360, à Schmalkalden, où les Henneberg monnayaient en même temps. Les *bractéates* qui portent les mots **CASSEL, MAREBURG, SMALCAL** ont été frappées par les landgraves, non par les villes elles-mêmes. C'est à Hermann le Savant (1377-1413) que remonte le premier *schilling* ou *gros*, à la légende **HMA : ADNEPOS : BTE : ELIZABT**. Au revers de cette jolie pièce, on voit le lion hessois, comme sur le *schilling* de Marbourg, dont l'avvers représente la tête couronnée de sainte Élisabeth.

Les successeurs d'Hermann :

\* Louis I<sup>er</sup> le Pacifique, 1413-58.

\* Louis II, 1458-77.

\* Henri III le Riche, 1458-83.

\* Guillaume I<sup>er</sup>, 1483-93.

n'ont employé, pour type de leurs *gros*, que l'écu au lion, placé sur les deux faces de la pièce (fig. 1817), ou le même lion sans écusson,



Fig 1817

ou la croix fleuronée, rarement l'image de sainte Élisabeth, de même que leur *heller* uniface ne porte généralement que le lion ou l'écu hessois. Louis I<sup>er</sup>, dont les *gros* se présentent quelquefois avec une légende allemande (*Ludewig langgrave*)<sup>1</sup>, acquit les comtés de Ziegenhain et de Nidda (1450). Après sa mort, ses deux fils se partagèrent l'héritage : Louis II prit la Hesse inférieure avec Cassel, Henri III la Hesse supérieure avec Marbourg. Sur leurs monnaies, ils s'appellent volontiers *comtes de Ziegenhain* (**CYGENH'**) et emploient le blason de ce comté aussi bien que le blason de Nidda. Leur *albus* est au type du saint Pierre assis, et sur le *gros* de Louis on trouve, en chiffres arabes, les dates (14)66 et (14)67.

De Guillaume I<sup>er</sup>, il existe un magnifique *double gros* d'argent, avec **VIL(helmus) SE(n)IOR**, frappé à Cassel. L'avvers de cette pièce représente sainte Élisabeth tenant le modèle de l'église de Marbourg (fig. 1818) ; au revers on distingue la croix de Jérusalem, l'épée coiffée d'un bérêt et le collier de l'ordre de l'Étoile blanche. Ce sont des souvenirs de

1. Sur ceux dont le revers porte le nom de Frédéric I<sup>er</sup>, landgrave de Thuringe. Voir *Blätter für Münzfreunde*, 1891, p. 1658 (J. Erbstein).

croisade<sup>1</sup>. L'*albus* de Guillaume a pour type un saint Pierre debout. Le nom de Guillaume de Hesse, avec la date (14)92, figure aussi sur un *gros* de Boguslav X, duc de Poméranie<sup>2</sup>, et, en abrégé (LWDEZC,



Fig. 1818

*Landgraf Wilhelm der eltere zu Cassel*), sur un *pfenning* concave au type de la tête de sainte Élisabeth. Nous approchons ainsi de la période du *thaler*, réservée à notre *Traité de numismatique moderne*; t. I, 162.

#### § V. — Évêché et ville impériale de Worms.

Les monnaies épiscopales du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle (p. 733), *deniers* et *bractéates* à double face, ont pour types un évêque assis, ou en buste, avec sceptre et missel, puis au revers la « croix de Worms », cantonnée parfois d'étoiles, de clefs, de têtes nimbées, des globes de l'empire, etc. Mais elles sont toujours mal frappées, et leur attribution reste incertaine. Les premières pièces émises par la ville, qui tenait son privilège de l'empereur Maximilien, sont : un *gros* du XV<sup>e</sup> siècle, représentant la Vierge à l'enfant (*ave gratia plena d. t.*) et portant la légende **MONETA NO CIVITA WOR** autour de l'écu à la clef de Worms ; puis un *pfenning* uniface, avec la lettre **W** au-dessus du même écu. Ce dernier se rattache à la convention de 1502, relative aux monnaies d'appoint et dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises.

#### § VI. — Ville impériale de Francfort-sur-le-Mein<sup>3</sup>.

L'atelier impérial de Francfort est cité dans une charte de Henri VI (1194). L'an 1346, la municipalité reçut la licence de frapper de petites

1. J. Friedländer, *Zeitschrift für Num.*, t. VI, 252. Grote, *ibid.*, t. VII, 234.

2. *Ibid.*, t. VI, 258.

3. Joseph (P.) et Fellner, *die Münzen von Frankfurt am Main* (Francfort, 1896), 2 vol. in-4 (texte et planches).

monnaies pour son propre compte, en 1402 celle de frapper de l'or, pendant une année, au nom du roi Ruprecht, et en 1428 le droit de monnayer en argent. Elle fit une émission de *gros tournois*, d'*esterlins*, de *hellers* et *demi-hellers* (*hälblinge*). L'octroi définitif du monnayage de l'or suivit en 1429. Après avoir conservé pendant quelque temps le vieux coin du saint Jean debout, la ville créa un type nouveau, celui de Charlemagne, fondateur et patron de Francfort; mais l'empereur retira son autorisation en 1431. Le *florin* représente Charlemagne debout, tenant l'épée et un reliquaire en forme d'église (R la couronne impériale). Le *gros tournois* conserve d'abord la formule **TVRONVS CIVIS** autour de la croix; son avers porte une aigle éployée et l'inscription **MONET' FRANCF'**; puis on remplace le *Turonus civis* par **TVRON' FRA'KF'D'**, et autour de l'aigle on écrit **MONETA NOVA**. L'alphabet gothique cesse en 1511. L'*esterlin* (écu à quatre aigles) s'appelle **ANGLIE FRANCFORDENS(is)**; le *heller* a pour type la main ouverte de ceux de Hall.

#### § VII. — Comté de Falkenstein<sup>1</sup>.

L'archevêque de Trèves, Werner de Falkenstein (1388-1418), a fait frapper à Offenbach (1415) des *florins d'or* au saint Jean (**MONETA · NOVA · OVENB'**) selon le type adopté par l'alliance rhénane. On ne s'explique pas que son successeur, Otton de Ziegenhain (1418-30), qui n'avait aucun droit sur Offenbach, ait pu continuer cette frappe, mais il existe un *florin* au type de l'archevêque debout, qui porte le nom de ce prélat et l'inscription : **MONETA · NOVA · AVREA · OVEN'**.

#### § VIII. — Comté de Veldenz<sup>2</sup>.

Le château de Veldenz domine la Moselle, entre Coblenze et Trèves; mais le comté, avec sa capitale *Meisenheim*, se trouvait sur le territoire actuel de Hesse-Hombourg et de Saxe-Cobourg. Nous n'avons qu'une seule monnaie de Veldenz et qu'on peut attribuer indistinctement à l'un des trois Henri qui ont régné de 1347 à 93. C'est une imitation de l'*esterlin* brabançon : **COM · VELDE · HEIE**. Écusson. R **MONETA : MEISINHEIM**. Croix fleuronnée.

1. Grote, *Münzstudien*, t. VII, 209 et 240<sup>b</sup>.

2. Grote, *Münzstudien*, t. III, 472.



§ IX. — Comté de Katzenelenbogen<sup>1</sup>.

Les comtes de Katzenelenbogen possédaient une grande partie de la Hesse actuelle (Darmstadt, Eberstadt, etc.) et de la province de Nassau (Ems, Schwalbach, Saint-Goar). Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, ils frappaient des *bractéates* d'argent unifaces qui représentent un casque surmonté d'un médaillon ovale au léopard debout. Il est probable que le *gros tournois* à la légende *Iohanes comes*, attribué par Grote (*Münzstudien*, III, 164) à Jean III de Sayn, appartient à Jean II de Neu-Katzenelenbogen (mort en 1357), père de Thierry (Dither) VI (1357-1402), qui fut nommé administrateur du duché de Luxembourg par le roi Wenceslas (1394). Nous avons deux *pfennings* d'argent unifaces, portant le nom de Thierry, une fois en latin : + DITH · COMES · DE · KA (autour de l'écu au léopard), une fois en minuscules allemands : *dit...* au milieu du champ. On suppose que l'atelier était à Saint-Goar.

§ X. — Comté de Nassau<sup>2</sup>.

Le monnayage ne recommence que vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, avec Adolphe I<sup>er</sup> de Nassau-Idstein (1344-70), qui frappe à Wiesbaden des *pfennings* au lion, d'autres à la tête couronnée, et des *hellers* unifaces aux mêmes types, très variés, mais extrêmement mal venus. Ruprecht (1355-90) introduit la frappe du *florin d'or* au lis; sa monnaie d'appoint est pareille à celle d'Adolphe, mais souvent on y lit le nom de l'atelier de Sonnenberg. Le *florin* de Walram II (1370-93) représente le prince assis sous un dais et, au revers, l'écu au lion de Nassau dans une bordure gothique. Il est frappé à Idstein (ETGESIN). Quelques *gros tournois*, qui conservent les mots *Turonus civis* et la légende pieuse, mais ne portent que WALRANVS COM, sans indication du pays, lui sont attribués à tort ou à raison. Une série de *deniers* et de *hellers*, au type du lion et provenant aussi de l'atelier d'Idstein (MONETA EGIENSTEIN), lui appartient sûrement, de même que des *deniers* à la tête de face (Wiesbaden). D'un autre comte, Adolphe II (1393-

1. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, 300 (H. Buchenau).

2. Isenbeck, *Das Nassauische Münzwesen*. Wiesbaden, 1879. — Dannenberg, *Zeitschrift f. Num.*, t. VII, 164.

1426), on n'a qu'une *obole* au buste de face, frappée à Wiesbaden (**WESEBADEN**).

Philippe de Nassau-Weilburg (1371-1429) nous a laissé des *florins* d'or au saint Jean et des *gros* à l'écu écartelé, portant la légende **MONETA : OPIDI : SARBRVGENS(is)**. Son titre de **COMES NASSAV** s'y lit en toutes lettres. Enfin, deux comtes de la lignée de Nassau-Dillenburg, Jean I<sup>er</sup> (1351-1416) et Jean IV (1442-75), ont monnayé temporairement. De l'un, nous possédons le *florin d'or* au prince sous un dais gothique (*atelier* : Siegen, fig. 1819), puis un *gros tournois* ano-



Fig. 1819

nyme avec **MONETA SEGEN(sis)** et un petit lion avant *benedictum sit*. La seule pièce du second est un *raderalbus* au saint Pierre, de la même officine.

#### § XI. — Comté d'Isenbourg<sup>1</sup>.

Rosemann d'Isenbourg-Kempenich (1232-63) imite les deniers trévirois (**RVZEMA...** ou **ROISEMAN**); un de ces *deniers* est frappé à Ortenberg (**ORDENBEREC**). De Guillaume, comte de Wied (1367-76), on a un *esterlin* (unique) frappé à Sinzig (**MONETA SINSEGEA**) au type de l'empereur à mi-corps; on a aussi ses *gros* anonymes avec *Turonus civis* et **MONETA SINSIG'**, puis d'autres qui portent le nom propre et le titre du comte (**WILHELMVS COMES**), souvent avec son blason de famille. Jean I<sup>er</sup>, seigneur de Büdingen (1352-95) a frappé un *florin d'or*, très rare, au buste à mi-corps sous un baldaquin (**IOHENS·DNS·ISINB'**) et à l'écu d'Isenbourg dans un trilobe (**MONETA BVDEGEIN**). Ses *deniers* portent une tête couronnée de face.

#### § XII. — Seigneurie d'Eppstein.

Un *gros tournois* à la légende **EB'ARDVS DE EPS** est donné par Grote (*Münzstudien*, t. VII, 497) à Eberhard d'Eppstein (1342-91), dubitativement, parce que, sur un autre exemplaire, on lit **D'EPIS**. Mais nous connaissons maintenant, du même seigneur, le *florin d'or* au type du lis épanoui, et aussi un *demi-gros* avec **EBERHART DE EP**.

1. Grote, *Münzstudien*, t. VII, 173 et 240<sup>b</sup>.

§ XIII. — *Les comtes palatins du Rhin*<sup>1</sup>.

L'introduction de la monnaie d'or dans le Palatinat remonte au long règne de Ruprecht I le Rouge, duc de Bavière (1329-90), prince-électeur depuis 1353. Après avoir frappé, en grand nombre, des *florins au lis* florentin, il substitue à la fleur de lis l'écu écartelé au lion et aux fuseaux de Bavière (**RVPERT: DVX COMES: PALATI**), qu'il enferme, selon le goût du temps, dans une bordure gothique à huit lobes ou dans un cadre formé de trois arcs et de trois angles (fig. 1820, atelier : Oppenheim). Sur les exemplaires les plus anciens de ce florin,



Fig. 1820

la légende **S · IOHANNES · B** contourne le flan sans être séparée de la figure du saint par un grènetis ; plus tard, la légende est placée entre deux grènetis et nous assistons à la naissance d'un type nouveau, très important, qui va devenir celui de presque toutes les monnaies rhénanes.

A une date non encore précisée, un traité fut conclu entre Ruprecht et l'archevêque de Mayence, Gerlach (1346-71), pour la frappe, en commun, de *florins d'or* (p. 1221) dont le premier représenterait sur chaque face l'un des deux souverains debout, le second la figure de saint Jean et l'écusson parti d'un lion et d'une roue. L'an 1386, les quatre électeurs, c'est-à-dire les archevêques de Cologne, de Trèves, de Mayence, et le comte palatin s'entendirent pour la création d'une monnaie uniforme de type, d'aloi et de poids, car la diversité du numéraire était un sérieux obstacle à sa circulation. On adopta le *florin d'or au saint Jean*, dont le revers renfermerait, dans un trilobe, l'écusson du prince monnayeur, accompagné des trois écussons, plus petits, de ses alliés. C'était à peu près le type que Ruprecht avait déjà choisi pour lui seul ; il fut imité plus tard par Jean IV, duc de Brabant (1414-27).

La série d'argent de ce règne est moins riche. On connaît un *gros tournois*, avec **TVRONVS CIVIS**, frappé à Heidelberg. Les *pfennings* aux bustes encadrés (type de Ratisbonne) ne portent que l'initiale **R** et une autre lettre indiquant l'atelier : **A** (Amberg), **N** (Neumarkt), **S** (Sulzbach) ; sur le *heller*, il n'y a ordinairement qu'un seul buste et,

1. Exter, *Versuch einer Sammlung von psälzischen Münzen und Medaillen* (Deux-Ponts, 1760-75), 2 vol. in-4. — Widmer, *Domus Wittelsbachensis numismatica* (Munich, 1784-85), 3 vol. — Kull, *Repertorium*, p. 140.

au revers, le lion du Palatinat; mais nous ne pouvons pas entrer dans le détail de toutes ces variétés.

En dehors des villes déjà citées, les ateliers sont Miltenberg et Bacharach; nous venons de parler (p. 1201) des deniers de Kaiserswerth attribués au comte palatin.

Ruprecht II (1390-98) et Ruprecht III (1398-1410) restent fidèles aux types existants; puis Louis III (1410-36) y ajoute le Christ assis, sur un *florin* d'or dont tous les écussons sont relégués dans les cantons de la croix. D'autres *florins* figurent saint Pierre assis ou le prince debout tenant l'épée de justice. On connaît aussi le *raderalbus* de Louis III et d'autres monnaies d'appoint. Les ateliers étaient à Bacharach, Heidelberg, Neustadt-sur-la-Hardt (NVS), Oppenheim.

Sous Louis IV (1436-49), on voit des millésimes sur les pièces (1437 et suiv.). Les *pfennings* frappés à Amberg viendront plus loin, au chapitre des branches collatérales (p. 1231).

Frédéric I le Victorieux (1449-76) entre dans l'alliance rhénane de 1462 qui reprend pour type du florin d'or le Christ assis sur un trône gothique. Ses *florins au Christ* sont frappés à Heidelberg; ceux de Bacharach montrent le prince debout ou simplement un décor héraldique: à l'avant l'écu de Bavière-Palatinat sur une croix longue; au revers, les écussons, formant triangle, de Cologne, Mayence et Bavière. C'est déjà la pièce adoptée plus tard par l'alliance de 1477, dans laquelle Cologne fut remplacée par le duc de Juliers-Berg. Pour la monnaie d'appoint, il y eut une convention avec Mayence seule (1459), en vertu de laquelle on frappa des *pfennings* aux armes des deux pays (roue et lion); ceux de Frédéric portent l'initiale F. Le *gros blanc* de Bacharach représente, comme le florin d'or, l'électeur debout tenant le glaive et l'écusson.

Enfin, Philippe I (1476-1508) fait aussi partie de l'alliance rhénane de 1477, mais en 1488 il ne s'entend plus qu'avec Mayence, et la frappe du *florin au Christ* recommence, cette fois avec des millésimes (1490 et suiv.). Le *florin* de 1500 figure la sainte Vierge dans une gloire (AVE GR PLENA DN TECV); sur un autre, frappé à Bacharach, on retrouve le *prince debout*. Les *schillings* et *demi-schillings* au casque portent le verset: *no(n) michi dne s(ed) no(min)i tu(o) do gl(ori)a(m)*; mais il existe d'autres *demi-schillings* au buste de saint Pierre. Sur quelques *gros*, on voit déjà le buste du prince-électeur (*deo gloriam in secula*). Les *pfennings* concaves sont aux types du lion (avec un P) et de la roue de Mayence.

§ XIV. — *Les branches collatérales des comtes palatins*<sup>1</sup>.

1. *Neubourg (Haut-Palatinat)*. — Jean (1404-43), second fils du roi Ruprecht de Bavière, eut le gouvernement du Haut-Palatinat depuis 1404, comme lieutenant de son père, puis, lors du partage de 1410, reçut la plus grande partie de ce comté, dont Amberg était la capitale. Le *florin* d'or rhénan (fig. 1821) qu'on lui attribue appartient plutôt à Jean de Hollande (p. 1141). Ses *schillings* et ses *pfennings* sont frappés en vertu d'une convention avec l'évêque de Bamberg; d'autres *pfennings* constatent une alliance monétaire avec le prince électeur du Rhin, Louis IV.



Fig. 1821

2. *Simmern-Sponheim*. — Le pays de Simmern, dans le Hundsrück, échut en 1410 au cinquième fils du roi Ruprecht, Étienne de Deux-Ponts (1410-59), qui y réunit plus tard, lors de son mariage, la ville de Veldenz et une partie du territoire de Sponheim. Toutes ses monnaies sont frappées à Simmern (MON. SIMER', SYMERENSIS): *florins* d'or, *raderalbus* (fig. 1822), *pfennings* concaves. Son fils Frédéric I<sup>er</sup> (1459-80) n'a fait que continuer la fabrication des mêmes espèces.



Fig. 1822

3. *Mosbach-Neumarkt*. — Le plus jeune fils du roi Ruprecht de Bavière, Otton I<sup>er</sup> (1410-61), reçut après la mort du père la ville de Mosbach avec son territoire et, plus tard, celle de Neumarkt dans le Haut-Palatinat. On ne possède de lui que des monnaies d'appoint: *pfennings* et *hellers*, frappés à Neumarkt même ou à Mosbach; ceux d'Amberg datent de la minorité de Louis IV, prince-électeur du Rhin, dont il était le tuteur. Otton II le Mathématicien (1461-99) a une série numismatique plus fournie: le *florin* d'or (1496), le *schilling*, dont la légende MONETA NOVA ARGEN·MAIORVM (un O sous l'écusson)

<sup>1</sup> Kull, *Repertorium*, p. 169.

se complète au revers par : **SOLIDORVM NOVIFORENSEM** (casque), le *demi-schilling* (**MEDIVS SOLIDVS NOVIFORENSEM**), et toutes ses subdivisions.

4. *Deux-Ponts-Veldenz*. — Louis I<sup>er</sup> le Noir (1459-89), fils d'Étienne de Simmern, eut ses ateliers à Veldenz (**FELD'**) et à Niederolm (**MONE' NOVA OLMEA**) dans le grand-duché de Hesse actuel. On connaît de lui un *florin* d'or, sans date, des *raderalbus* au type de saint Pierre assis sous un baldaquin, une monnaie d'argent copiée sur le patard au lion brabançon de la minorité de Philippe le Beau (**BENEDIC·HEREDITATIVE**) et des *pfennings* concaves, avec la lettre **L** au-dessus de l'écusson. La frappe des mêmes *albus* (*schillings*) et *pfennings* a été continuée par Alexandre (1489-1514) et Louis II (1514-32).

#### § XV. — Évêché de Spire<sup>1</sup>.

A Nicolas de Wiesbaden (1380-96) on attribuait dubitativement un *denier* uniface, au buste de l'évêque sous un arc garni de tours, et qui porte les lettres **N-S**. Mais c'est une pièce suisse. Adolphe de Nassau, qui avait été évêque de Spire (de 1371-80) avant de devenir archevêque de Mayence, prit sur quelques-uns de ses *florins d'or au saint Martin assis* le titre d'évêque de Spire et d'administrateur de Mayence (**EP'·SPI'·AMINIST'T'·EC'·MO'**). Raban de Helmstädt (1396-1430), qui fut nommé à l'archevêché de Trèves, et, parmi ses successeurs, Jean II de Hoheneck (1459-63), Matthias de Rammingen (1463-78), Philippe I de Rosenberg (1478-1513) n'ont laissé que de rares *pfennings* concaves et unifaces à leurs armes.

#### § XVI. — Ville impériale de Spire.

La ville reçut, en 1346, de l'empereur Louis de Bavière le droit de frapper des *hellers blancs*. Ce sont ceux qui portent, d'un côté, une **S** gothique enjolivée, de l'autre, l'image de la cathédrale avec ses trois portails, sa coupole et ses deux tours.

1. SOURCES: p. 734.

§ XVII. — *Margraviat de Bade*<sup>1</sup>.

Au xiv<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xv<sup>e</sup>, les margraves ont frappé des *heller à la main ouverte*, mais nous n'en possédons plus qu'un seul. Un maître de la Monnaie de Pforzheim, Jacques Proglin, figure dans un document de 1418. La légende la plus ancienne se lit sur un *kreuzer*, non moins rare, de Charles I (1453-75) : **MON-ETA-NŌA-BAD**. Christophe (1475-1515 ; mort en 1527) est le créateur du *florin d'or* au type du saint Pierre (**MONETA NOVA AVREA BADENSIS** ou, plus rarement, **BADENIS**, en partie avec les dates 1503-07). Un autre coin représente saint Bernard (**BEAT · BERNARD · MARTIR** ou **MARCHIO**) debout, tenant l'écusson et la bannière (1513-19). L'an 1476, une convention monétaire avec les comtes Ulric et Eberhard de Wurtemberg avait stipulé l'émission d'une monnaie commune, portant les noms et les armes des souverains de Bade-Sponheim et de Wurtemberg-Montbéliard, mais n'ayant pas de millésime. En dehors de ces pièces, on a le *kreuzer* de Christophe (fig. 1823) et des *pfennings* et *heller* uniface, les uns au vieux type de la main ouverte, les autres à l'écu écartelé, avec ou sans le C gothique qui est l'initiale du nom propre. Les *dicken* (*testons*) au buste coiffé d'un chapeau (1518-19), ceux qui représentent le margrave à cheval, etc., et les *schillings* au saint Christophe appartiennent déjà à l'époque moderne.



Fig. 1823

§ XVIII. — *Ville de Fribourg-en-Brigau*<sup>2</sup>.

Le 4 juillet 1327, les comtes de Fribourg, landgraves de Brigau, accordent à la cité le droit de monnayer l'argent. Leur blason étant l'aigle impériale, la ville, dont les armes étaient une croix rouge sur fond d'or, en adopte une partie : la tête de l'aigle, et frappe, aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, des *pfennings* à ce type qui ressemble beaucoup à une tête

1. (Brambach et Wentz), *die badischen Münzen*. Karlsruhe, 1889. Broch. in-18.  
— Bally (Otto), *Beschreibung von Münzen und Medaillen des Fürstenhauses und Landes Baden*. Aarau, 1896, in-fol.

2. Jul. Cahn, *der Rappenmünzbund*. Heidelberg, 1901.

de corbeau. Le successeur des comtes de Fribourg, Léopold III, archiduc d'Autriche, renonce aux profits de son atelier monétaire en 1399, et Fribourg peut s'associer au *Rappenbund* de cette année, comme si la ville jouissait d'une entière autonomie. Ses monnaies ont désormais pour type principal la Vierge à l'enfant; en 1499, on commence à les dater, et en 1507, le roi Maximilien permet la frappe de l'or. Les pièces à légendes gothiques portent presque toujours **MON · NOVA · FRIBVRG · IN · BRISGOV**, et les invocations à sainte Marie sont : *ave Maria gracia pl.*, ou, sur les pièces moins anciennes, *salve regina miserico(diae)*.

### § XIX. — *Ville de Brisach*<sup>1</sup>.

Au x<sup>e</sup> siècle, Brisach était l'atelier monétaire des ducs de Souabe. Plus tard, la moitié de la ville relevait de l'évêque de Bâle qui y faisait frapper des *pfennings* et en touchait la moitié des bénéfices; l'autre moitié appartenait depuis 1331 aux ducs d'Autriche. Les *pfennings*, carrés et semblables aux bractéates, ont pour type la tête de l'évêque entre les lettres **B-R**.

Mais dès 1377, les ducs d'Autriche avaient à Brisach leur atelier propre qui fournissait des *pfennings* concaves et uniface (écu penché sous une couronne ducal parée de plumes de paon. **B-R**). A la fin du siècle (1399), l'atelier était dirigé par la ville elle-même, et ses bractéates portent l'écusson de Brisach (*six rochers*). La municipalité entra dans le *Rappenbund* et exerça ses droits monétaires pendant deux cents ans. Il faut citer son *plappart* au type de saint Étienne (**MONETA : BRISACHIENSIS** : 1499) et les pièces divisionnaires à l'écusson ou à l'aigle impériale avec *gloria in excelsis deo*.

### § XX. — *Villes de Todtnau, Waldshut, Villingen et Thiengen*.

*Todtnau*<sup>2</sup>. — Les ducs d'Autriche avaient, au xiv<sup>e</sup> siècle, un atelier monétaire dans cette ville, qui exploitait d'abondantes mines d'argent. Les *bractéates* de Todtnau portent l'écusson d'Autriche à fasce simple ou triple, ou le casque ducal à queue de paon, quelquefois une tête de saint et l'écusson. Il y en a de rondes et de carrées. On les reconnaît aisément aux lettres **T-O** ou **T-O-T**.

1. *Wiener num. Zeitschrift*, t. XXXIII, 221 (Jul. Cahn).

2. Schlumberger (G.), *les Bractéates d'Allemagne*, p. 374.



Les bractéates de *Waldshut* ont un casque couronné et empanaché entre les lettres **W-A**; sur celles de *Villingen* on voit la tête de saint Vincent ou le casque à la queue de paon avec **V-I**.

*Thiengen*. — Sous l'empereur Wenceslas, qui lui octroya même la licence de monnayer en or, le baron Hemman de Krenkingen (1377-88) fit frapper à Thiengen des *pfennings* carrés, figurant une tête coiffée d'un chapeau, et portant les lettres **TVЄ**. Plus tard, la ville fut vendue à l'évêque de Constance (1413).

## ALSACE

L'Alsace est le pays des bractéates muettes. Dans l'ouvrage d'Arthur Engel et Lehr<sup>1</sup>, on en trouve 175 variétés, unifaces ou avec face et revers. Elles représentent les sujets les plus divers : bustes d'empereurs au sceptre fleurdelisé, de princes séculiers armés de l'épée et de la targe, bustes de prélats tenant la croix ou la crosse, puis des cavaliers, des anges, une ville forte avec ses tours, ses créneaux et des emblèmes qui varient d'une pièce à l'autre : étoile, agneau pascal, aigle, roue, etc. Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de localiser tous ces types ; quelques-uns pourraient appartenir aux évêques de Strasbourg qui ont frappé des deniers à l'ange, ou à la ville de Wissembourg, dont le type monétaire est une forteresse. Mais il ne faut pas oublier que beaucoup d'ateliers, dont on n'a plus de monnaies, sont cités dans les chartes et les chroniques, et que notamment les abbayes d'Altorf, de Lorsch, de Selz, ou le monastère de Marmoutier, pourraient avoir à réclamer leur part de ces deniers anonymes. Le classement des autres dépendra des progrès de la sigillographie.

### § XXI. — *Évêché de Strasbourg.*

De la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premières années du XVI<sup>e</sup>, le monnayage des évêques de Strasbourg s'arrête complètement. L'an 1297, l'évêque Conrad de Lichtenberg avait affermé sa Monnaie à un groupe de bourgeois, ce qui fut l'origine de l'atelier municipal ; ce traité a été renouvelé plusieurs fois, jusqu'en 1362, où la ville devint définitivement propriétaire de l'atelier et des bénéfices de la fabrication. La commission

1. *Numismatique de l'Alsace*. Paris, 1887, in-4.

de nobles (*husgenossen*) qui avait le contrôle de la Monnaie épiscopale, comptait, en 1283, 454 membres. Il est possible que les bractéates à l'ange, qui alternent avec celles à l'aigle, soient les dernières pièces frappées par l'évêque. Ces petites monnaies, *deniers* et *mailles*, très communes, représentent un ange debout à gauche, tenant la croix, dans un cercle perlé.

### § XXII. — Ville impériale de Strasbourg<sup>1</sup>.

Le monnayage municipal date de l'année 1297. A cette époque remontent les bractéates à l'aigle qui ressemblent aux bractéates à l'ange, épiscopales; puis le groupe, très considérable, des petites bractées à la fleur de lis, emblème de la cité. Sur ces dernières, on voit souvent, au-dessous du lis, une lettre de l'alphabet (**ABEOVW**), une roue ou un écusson, si le lis n'est pas remplacé par l'écu à la bande diagonale. On les appelait *pfenning* (denier), *helbeling* (demi-denier) et *ortelin* (quart de denier).

Les multiples du denier sont : le double (*kreuzer*), créé assez tard, en 1480; puis le *dreiling* (de 4 deniers), le demi-gros (*plappert*) de 6 deniers et le *gros* de 12 deniers, dont la création remonte à 1397. Le *kreuzer* porte une fleur de lis sur chaque face; sur le *dreiling*, le lis est entouré du verset biblique : *gloria in excelsis deo*, et, au revers, la croix coupe la légende : *moneta Argent(inensis)*. Le demi-gros, créé en 1446, se distingue par une croix fleurdelisée qu'entourent indifféremment la légende *moneta Argentinensis* en toutes lettres ou le verset *gloria*, etc.; mais le côté du lis indique parfois la valeur de la pièce, en substituant au mot **MONETA** le mot **SEMISSIS**. Sur le *gros*, on lit autour du lis : **GROSSVS ARGENTINENSIS**, et le verset *gloria*, etc., s'y complète par *et in t(er)ra pax ho(min)ibus*, inscrit sur deux bandes concentriques. On avait pris pour modèle le gros de Metz.

### § XXIII. — Ville impériale de Haguenau.

Bien que le droit de monnayer ne fût conféré à Haguenau qu'en 1516, la ville l'exerçait antérieurement, peut-être sans autorisation régulière, car nous avons des *deniers* à ses armes, la *rose à cinq feuilles*.

1. J. Cahn, *Münz- und Geldgeschichte der Stadt Strasburg*. Strasbourg, 1895.

marquée parfois d'une **H** (fig. 1824), et d'autres dont les légendes altérées (**HJALCNOF**, etc., fig. 1825) rappellent les deniers des abbés



Fig. 1824



Fig. 1825

de Wissembourg. Sur un *florin d'or*, encore unique, au type de saint Jean-Baptiste et de l'aigle éployée, on lit : **+ MONET · HAGENOWIENSI**



Fig. 1826

(fig. 1826). C'est une imitation partielle des pièces d'or de Florence, faite au **xiv<sup>e</sup>** siècle.

#### § XXIV. — *Ville de Bergheim.*

Une bulle du pape Innocent II constate que l'évêque de Toul, Udon (1051-69), avait obtenu de l'empereur Henri III la *moneta* de Bergheim. En 1375, Léopold d'Autriche y installa son atelier pour la Haute-Alsace et fit frapper des *heller* du plus mauvais aloi. Mais on attribue aussi à Bergheim une bractéate représentant une tête couronnée, entre les lettres **B-€**, et cette monnaie doit être autonome.

#### § XXV. — *Seigneurie de Ribeaupierre.*

Les seigneurs de *Rappolstein* ont monnayé dès le **xiii<sup>e</sup>** siècle. C'est ce que nous apprennent les Annales des Dominicains de Colmar : (an 1281) *dominus de Rappolstein incepit novam monetam facere quae pene cum denariis Friburgensium concordabat*. Mais jusqu'à présent, aucune de ces pièces n'a été signalée.

§ XXVI. — *Abbaye de Wissembourg.*

Les abbés de Wissembourg, dans la période qui nous occupe, doivent avoir continué la frappe des deniers cités à la p. 746, car leur droit monétaire fut renouvelé en 1339, 1348 et 1356. Pour l'exercer régulièrement, ils étaient tenus de se concerter avec les bourgeois de la ville, mais, depuis 1448, il n'y eut plus à Wissembourg qu'un atelier municipal.

§ XXVII. — *Ville de Thann*<sup>1</sup>.

En 1387, le droit de frapper monnaie, mais seulement de la monnaie autrichienne, fut accordé à la ville de Thann par le duc Albert III. On n'a de cette époque qu'un *demi-gros* d'argent, encore unique, qui porte le nom du duc Léopold IV (1388-1411) autour de l'écusson à la fasce, ceint d'un serpent, c'est-à-dire des insignes de l'ordre hongrois du *Dragon renversé*. Au revers, on voit la figure assise de saint Théobald, patron de Thann. La pièce a été frappée entre 1399 et 1403. Après la mort de Léopold, sa veuve, Catherine de Bourgogne, régente de l'Alsace, fit frapper un *pfenning* uniface aux armes d'Autriche-Bourgogne. Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, la ville monnaya pour son propre compte et à ses propres armes (*un pin arraché*).

## SUISSE

§ XXVIII. — *Évêché de Bâle.*

Les bractéates bâloises du xiv<sup>e</sup> siècle ont été décrites p. 749; on les appelait *münchskappen* (capuchons de moine) à cause de leur type, la tête mitrée; leur aloi était devenu si mauvais qu'à la fin personne n'en voulait plus. L'an 1373, l'évêque Jean III de Vienne, pour payer ses dettes, mit son atelier monétaire en gage, moyennant 4000 florins d'or prêtés par les bourgeois de Bâle. Le droit de monnayage appartenait désormais à la ville.

1. *Wiener num. Zeitschrift*, t. XXXIII, 226 (Jul. Cahn).

§ XXIX. — *Ville de Bâle.*

Dans le dernier quart du *xiv*<sup>e</sup> siècle, les bourgeois de Bâle prirent la Monnaie épiscopale à leur propre compte; on attribue à cette date les bractéates, muettes ou marquées des lettres **BA**, ornées du *baselstab*, c'est-à-dire des armes de Bâle (non de l'évêché). Au *xv*<sup>e</sup> siècle, la ville, adoptant le système monétaire du *Rappen-münzband*, émit, comme ses voisins de l'Alsace et du Brisgau, des pièces de 4 *rappen* (doubles *vierer*), puis, à partir de 1433, le *gros* et le *demi-gros*. Le **GROSSVS :**

**BASILIENSIS** (fig. 1827) a pour type les armes de Bâle et, au revers, la légende *salve regina misericordie dulcedo vita(e)* en deux cercles entourant la croix.

Le revers du *demi-gros* (**MONETA · NOVA · BASILIENSIS**) porte la Vierge à l'enfant avec *ave*

*Maria gracia p(lena)*. Le verset *gloria in excelsis d(eo)* orne le double *vierer*, tandis que le simple (créé en 1462 et ne valant que 2 *rappen*) répète les premiers mots du gros : *salve regina miser(icordiae)*.

En 1429, l'empereur Sigismond établit à Bâle un atelier impérial pour la frappe du *florin d'or*, mais deux ans après, il le mit en gage, et le monnayage fut continué, pendant 80 ans, par son créancier Conrad de Weinsberg et les descendants de Conrad. Nous avons des *florins d'or* bâlois aux noms de Sigismond, Albert II, Frédéric III et Maximilien I<sup>er</sup> (jusqu'en 1509). Types : le globe impérial et, au revers, la Vierge à l'enfant avec l'écusson des Weinsberg. Ces pièces n'ont pas de millésime antérieur à 1491.



Fig. 1827

§ XXX. — *Ville de Solcure.*

Les bractéates au nom de saint Ours (p. 755) sont remplacées, dès le *xiv*<sup>e</sup> siècle, par celles qui représentent le buste du saint, parfois casqué et en cotte de mailles, entre les lettres **S-O**, et qu'on regarde comme plus spécialement municipales.

De 1310 à 1381, la Monnaie était affermée par l'empereur à la famille de Thorberg, dont les bractées portent une tour, armes parlantes de ces seigneurs. Mais la ville fit partie de l'alliance monétaire de 1377.

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, Soleure abandonne le système des monnaies unifaces et fait frapper des *fünfer* et des *plapparts* en billon. On y voit l'écusson de la ville, surmonté de l'aigle impériale et accosté de S-O. Au revers, les mots **SANCTVS VRSVS** (quelquefois avec **MARTIR**) entourent une croix ou bien la figure du saint debout, armé de pied en cap et tenant une bannière.

### § XXXI. — *Ville impériale de Berne.*

Les bractéates à l'*ours passant* durent jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Une série importante de monnaies bernoises en billon porte au revers, autour de la croix, la légende **SANCTVS VINCENCIVS**. Ce sont d'abord les *plapparts* et *tiers de plappart* (ces derniers très rares) frappés en 1421 et qui se maintiennent jusqu'en 1528; puis les *batzen* (de *betz*, ours) ou *rollbatzen* qui ne sont pas antérieurs à 1490. Le *batzen* valait 24 *haller* ou 4 *kreuzer*, le *plappart* valait 15 *haller*. L'avers de toutes ces pièces porte les armes de la ville, l'ours passant, et au-dessus, l'aigle de l'Empire. La frappe de l'or, autorisée par une bulle du pape Sixte IV, commence en 1479, peut-être plus tôt. Saint Pierre debout, tenant la clef et l'évangiliaire, est le type choisi pour le *florin* d'or.

### § XXXII. — *Ville de Burgdorf.*

Au xiv<sup>e</sup> siècle, les comtes de Kyburg, seigneurs de la ville de Burgdorf (1218-1384), ont frappé de petites bractéates quadrangulaires d'un assez bas titre. On y lit le mot **BVRDORF** autour d'une tête diadémée de face, ou bien, les lettres **B-V** accostent un personnage en buste, coiffé d'un chapeau à larges bords. C'est probablement l'effigie du comte.

L'an 1328, l'empereur Louis IV avait accordé à Eberhard de Kyburg le droit de battre monnaie. Rodolphe prit part à l'alliance monétaire de 1377. Après la vente du fief aux Bernois (1384), l'atelier des Kyburg fut transféré à Wangen, mais pour une très courte durée, et au renouvellement de l'alliance (1387), la ville de Burgdorf s'y associa en son propre nom.

### § XXXIII. — *Ville impériale de Fribourg.*

De 1277 à 1442, la ville appartenait à la maison d'Autriche. En 1452,

elle se donna un nouveau maître, le duc de Savoie, puis se fit admettre dans la confédération suisse en 1481.

Le droit monétaire lui avait été conféré, l'an 1422, par l'empereur Sigismond, mais l'atelier ne se trouva prêt qu'en 1435. On émit d'abord de petites pièces concaves, deniers et mailles, au blason de la ville (*château fort* avec l'aigle impériale, parfois les lettres **F-B**). Plus tard, dès 1446, on frappa des *gros*, *demi-gros* et *tiers de gros*, suivis de toute une série de billons: *plappart*, *fünfer* et *fort* (à 5 *haller*). La croix du revers y est régulièrement entourée de la légende **SANCTVS NICOLAUS**.

#### § XXXIV. — *Ville de Lucerne*<sup>1</sup>.

Lucerne, comme d'autres villes suisses, reçut ses droits monétaires de l'empereur Sigismond à l'époque du concile de Constance (1418), mais son nom figure déjà parmi les signataires du *Rappenbund* de 1387. Les petites pièces concaves, qu'elle faisait frapper de 1422 à 1426, étaient en argent, plus tard en billon. Elles portent l'écusson communal. Bientôt le *plappart* de billon (**MONETA · LVCERNENSIS**) parut à son tour, avec le *vierer* et le *kreuzer*. Au revers de ces pièces, on lit le nom de saint Léodegar. Le même saint, avec l'instrument de son martyre, le foret, apparaît en pied depuis 1484 sur le *schilling* et en buste sur le *demi-batzen*.

#### § XXXV. — *Canton de Schwyz*.

On cite quelques bractéates du xv<sup>e</sup> siècle portant l'écusson du canton, qui est *de gueules* (Poole, *Swiss coins in the South-Kensington Museum*, p. 342).

#### § XXXVI. — *Abbaye d'Einsiedeln*.

On attribue dubitativement à cette vieille abbaye de l'ordre de saint Benoît les bractéates carrées qui représentent un corbeau sous une croix. Le corbeau ferait allusion à la légende de saint Meinrad, fondateur de l'abbaye.

1. Catalogue de la vente Dreyer-Wengi, *Luzerner Münzen und Medaillen*, Francfort (*Ad. Cahn*), 1904.

§ XXXVII. — *Possessions suisses de la Maison d'Habsbourg (Zofingen)* <sup>1</sup>.

Aux p. 752 et 753, nous avons parlé des bractéates quadrangulaires frappées à Zofingen. En 1285, Zofingen passa sous le sceptre de Rodolphe d'Habsbourg et devint la capitale des possessions autrichiennes en Suisse. Les ducs d'Autriche continuèrent la fabrication de ces bractéates, en prenant pour type une couronne ducale parée de plumes de paon ou un casque orné de la même couronne et des mêmes plumes. Les lettres **Z** ou **Z-O** n'y figurent pas toujours.

En 1415, la ville fut conquise par les Bernois. Les bractéates portant le blason municipal de Zofingen semblent appartenir à l'époque qui suivit cette conquête.

§ XXXVIII. — *Ville de Laufenbourg.*

Les comtes d'Habsbourg-Laufenbourg ont exercé, au xiv<sup>e</sup> siècle, leur droit de monnayage en frappant de nombreuses petites bractéates, la plupart quadrangulaires, rarement arrondies. Ces pièces représentent le buste du lion d'Habsbourg entre les lettres **L-ŷ**. L'an 1364, Rodolphe VIII († 1382) engagea sa Monnaie à la ville, qui se servit des mêmes coins. Ayant obtenu, en 1373, de l'empereur Charles IV, la confirmation de son privilège, le comte choisit un autre type, allusif au décor de casque des comtes de Rapperswil, un col de cygne, qu'il venait d'admettre dans son blason (1372). Sur ses nouvelles bractéates, on voit un casque couronné, surmonté d'un col de cygne qui tient dans son bec un anneau de mariage. Légendes : **L-ŷ**, **L-O**, **ŷ**. L'an 1387, Jean IV d'Habsbourg († 1408) prit part à l'alliance monétaire des villes suisses et du Haut-Rhin, mais bientôt il vendit la seigneurie de Laufenbourg à Léopold d'Autriche. L'archiduc Sigismond (1469), pressé par ses créanciers, la donna en gage à Charles-le-Téméraire; puis Maximilien<sup>1er</sup> renouvela le privilège (1503), et la ville fit frapper des *plapparts*, *vierer* et *doubles vierer* à ses propres armes (*lion debout*). Les *plapparts* eurent au revers un saint Jean-Baptiste, les *vierer* la croix du Rappenbund <sup>2</sup>. La jalousie des villes voisines mit fin à ces émissions dès 1507.

1. Schlumberger, *Bractéates d'Allemagne*, p. 368.

2. Jul. Cahn, *der Rappenmünzbund*, p. 115.



§ XXXIX. — *Zurich, abbaye et ville impériale.*

Pendant tout le xiv<sup>e</sup> siècle et même le xv<sup>e</sup>, les bractéates de l'abbaye, d'un beau travail, conservent leur forme quadrangulaire. On y voit le buste de l'abbesse, posé de face, voilé, souvent paré d'un collier et d'un diadème de perles (p. 752). Leur légende, s'il y en a, est **Z-V**, **Z-∨** ou **ZVRICH**. Les bractéates rondes, avec quatre besants au pourtour, datent de 1424, époque d'un traité monétaire conclu avec Schaffhouse et Saint-Gall. Cette convention stipulait que les monnaies nouvelles n'auraient plus de cercle perlé et que ce cercle serait remplacé par quatre besants. Un des coins ayant servi à frapper ce type existe encore aux Archives de Zurich.

Quant aux bractéates municipales, on en connaît une quadrangulaire, où l'aigle de l'Empire est entourée du mot **Z·V·R·I·C·H**, chaque lettre séparée de la suivante par un anneau. Elle est du xiv<sup>e</sup> siècle, antérieure à l'octroi du droit de monnayage, et ne peut avoir été émise qu'avec l'autorisation de l'abbesse de Frauenmunster qui aura mis son atelier en gage. Le même type, ou l'aigle dans un écusson, reparait sur des bractéates rondes, à cercle perlé, qui, d'après les chroniques, datent de 1400. Mais le nom de la ville de Zurich figure déjà parmi les signataires du *Rappenbund* (1377 et 87). Ce ne fut qu'en 1425 que la ville obtint formellement, de l'empereur Sigismond, le privilège de battre monnaie.

Le *plappart* de billon, à lettres gothiques, ressemble beaucoup à celui de Saint-Gall de 1424. On y voit Charlemagne assis (**SANCTVS KARLVS**), nimbé, en grand costume, et tenant des deux mains son épée, posée sur les genoux. Au revers, l'écusson de Zurich (**MONETA NOTHRICENSIS**) est timbré de l'aigle impériale. Cette pièce est connue sous le nom populaire de *krayenplappart* (plappart à la corneille), parce qu'on prenait l'aigle pour une corneille. Une monnaie d'or au type de Charlemagne assis est déjà du xvi<sup>e</sup> siècle, l'écriture gothique s'étant maintenue à Zurich jusqu'en 1530.

§ XL. — *Abbaye de Saint-Gall.*

L'abbaye de Saint-Gall ne fit frapper, au xiv<sup>e</sup> siècle, que des bractéates à l'agneau pascal (*lammfennings*), quadrangulaires ou rondes. L'agneau est tantôt nimbé, tantôt sans nimbe, et porte une croix avec ou sans

bannière. D'autres bractées, très grandes et d'un très beau travail, ayant pour type le buste du saint, de face, et la légende **MONETA SANCTI GALLI**, remontent probablement plus haut, jusqu'au premier quart du <sup>xiii</sup>e siècle. Ce sont les *Galluspennings*. Quant aux monnaies à l'ours (*bärpfennings*), nous savons qu'elles sont les dernières de la série, et qu'elles ont remplacé les bractées à l'agneau. Quoique unifices, elles ont déjà une certaine épaisseur.

### § XLI. — *Ville impériale de Saint-Gall.*

L'an 1415, l'empereur Sigismond, pendant son séjour à Constance, accorda les droits monétaires à cette nouvelle ville impériale. On croit que les *bärpfennings*, cités parmi les monnaies des abbés de Saint-Gall, et qui représentent un ours entre les lettres **S-G**, ont été émis, en partie, par la ville. L'an 1424, Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall signèrent une convention qui les engageait à frapper des pièces uniformes. Bien que ce traité fût de courte durée, il nous en reste un spécimen inappréciable: la plus ancienne monnaie suisse datée. C'est le *gros* de 1424, qui porte à l'avvers la légende *moneta nova Sant. Galli* autour d'une croix avec l'écusson à l'aigle; au revers: l'ours debout, caressant saint Gall nimbé et tonsuré (*Santtus Gallus 1929*). La pièce offre, en effet, de grandes analogies avec un *plappart* de Zurich, et la présence de l'aigle impériale défend de l'attribuer à l'abbaye. Un *plappart* de billon, à la légende gothique *Sanctus Othmarus* est de la fin du <sup>xv</sup>e siècle.

### § XLII. — *Ville de Diessenhofen.*

De cette ville, entourée de murs en 1178 par le comte Hartmann de Kybourg, nous avons de petites bractées de la fin du <sup>xiv</sup>e siècle (après 1387), portant une tête de face et la légende **+ DIONYSIVS**. C'est la tête de saint Denis, patron de la cité. Diessenhofen appartenait alors au duc Albert d'Autriche.

### § XLIII. — *Abbaye de Rheinau.*

Cette abbaye (*Augia Rheni*) doit avoir continué la frappe de ses bractées muettes, au type du saumon recourbé, jusqu'en 1408, où son atelier monétaire passa aux mains du comte Jean IV de Habsbourg-

Laufenbourg. Sur les bractées de celui-ci, on retrouve le casque, surmonté du col de cygne, avec l'anneau de mariage dans son bec, mais placé entre les lettres R-I. D'autres bractées aux lettres R-I représentent le casque couronné et orné de plumes de paon ou de cornes de buffle. Le comte Jean étant mort dans l'année même de son investiture, l'abbaye reprit certainement ses droits. L'an 1430, l'empereur Sigismond donna la Monnaie de Rheinau aux comtes de Sulz, alliés et héritiers des Laufenbourg; en effet, le comte Alwig de Sulz, de même que ses descendants jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, ont frappé monnaie aux armes de l'abbaye et de la ville de Rheinau.

#### § XLIV. — *Ville de Schaffhouse.*

En 1333, la ville obtint de l'abbaye, contre une faible rente annuelle, le droit de monnayage. Sur ses bractées figure le bélier héraldique (ses armes parlantes) dans diverses attitudes, tantôt à mi-corps, bondissant hors d'une tourelle à toit pointu, tantôt en entier, à côté de la tourelle ou sans elle. Ces dernières doivent être les plus anciennes, car en 1415 seulement la tourelle entre dans le blason de Schaffhouse. Deux fois (1377 et 87) la ville s'associa au *Rappenbund*, mais la monnaie émise en vertu de la convention de 1387 donna lieu à des plaintes. Nous avons vu que peu après, en 1424, les trois villes : Schaffhouse, Saint-Gall et Zurich prirent l'engagement de frapper des monnaies de taille identique; on n'en connaît que de Zurich et de Saint-Gall.

### IV. — LA SOUABE ET LA BAVIÈRE.

#### § I. — *Évêché de Constance*<sup>1</sup>.

Continuation des bractées muettes au type de la tête d'évêque de face entre deux symboles (soleil, croissant, étoile) ou du buste d'évêque tenant la croix et l'évangiliaire. Un *pfenning* uniface (étoile au-dessus de l'écu à la croix) est frappé en vertu de la convention de 1423 avec Ulm et le Wurtemberg. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 334.

1. Schlumberger, *Bractées d'Allemagne*, p. 352.

§ II. — *Ville impériale de Constance.*

Constance doit avoir joui du droit de monnayage dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. On dit que l'empereur Sigismond, pendant le concile (1414-18), modifia les armes de la ville (*de gueules à la croix d'argent*) en ajoutant au sommet de l'écusson une bande horizontale. Mais le fait ne doit pas être exact, car l'écusson sans cette bande se trouve encore sur les monnaies du temps de Maximilien I<sup>er</sup>. Nous avons des pièces d'argent, dont le style et les lettres gothiques indiquent le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. Ce sont des *gros* et *doubles gros*, appelés *schillings* dans une convention passée entre la ville et ses voisins (1423). Les gros portent l'image de saint Conrad assis et l'écu de Constance sous une aigle; sur les doubles, on voit les saints Conrad et Pelage debout derrière l'écusson, ou bien, la pièce représente l'écusson seul (MONETA·CIVITATIS·CONSTANC') et l'aigle impériale à une seule tête (TIBI SOLI GLORIA ET HONOR).

§ III. — *Abbaye de Reichenau*<sup>1</sup>.

Un *gros* à légendes gothiques représente l'écusson de l'abbaye sous la mitre (MONETA·AVGIE·MAIORIS) et au revers le lion ailé (S·MARCUS·EVANGELISTA), comme sur les bractéates dont nous avons parlé p. 751. Sur un *pfenning* plus ancien, on voit le même lion et le buste de l'abbé avec un A sur la poitrine. D'après une légende locale, le corps de saint Marc était enterré, non à Venise, mais à Reichenau.

§ IV. — *Villes de Souabe*<sup>2</sup>.

*Ville impériale de Hall-sur-le-Kocher.* — Hall est la patrie des *heller* (haller). Un atelier monétaire y fonctionnait dès le XI<sup>e</sup> siècle; au XIV<sup>e</sup>, il travaillait pour l'empereur (p. 744), depuis 1396 pour la ville. Une main droite ouverte et une croix étaient les armes municipales et se retrouvent sur les monnaies, qui, sous le règne de Maximilien prennent la légende MONETA NOVA SWEBISCH HAL avec une date (1515-22).

<sup>1</sup> Beyschlag, *Münzgeschichte Augsburgs*, p. 132.

<sup>2</sup> Binder, p. 438 et suiv.

*Ville impériale d'Isny.* — Son droit monétaire ne remonte qu'à 1507. On reconnaît facilement ses *pfennings*, dont plusieurs sont uniface, aux armes de la ville : un fer à cheval. Les *batzen* ou *demi-batzen* datés (1508-32) ont pour légende : **MON, NOV, CIVITA, ISNI** (ou **YSNI**) et, au revers, soit une étoile, soit saint Georges à cheval.

*Ville impériale de Ravensburg.* — Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Constance y avait une officine monétaire. Le droit de monnayer pour son propre compte fut octroyé à la ville en 1442. Les armes de Ravensburg (porte flanquée de deux tours) figurent sur une *bractéate*, quelques *schillings* (**MONETA RAVENSPVRGENS**) et des *kreuzers* et *demi-kreuzers*.

*Ville de Riedlingen.* — Un maître de la Monnaie de Riedlingen est cité en 1266. On ne possède de cette ville qu'une *bractéate* à ses armes (deux rames en sautoir).

*Ville impériale de Rottweil.* — Droits monétaires accordés par Maximilien, en 1512, mais exercés dès 1506, Gros de billon à légendes gothiques : **MONETA N. ROTWELE** (aigle impériale); *revers*: **SALVE CRUX SANCTA** (croix latine).

*Ville impériale d'Ueberlingen.* — On ne connaît qu'un *pfenning* uniface, au type du lion, frappé vers le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 350 et 351.

*Ville impériale d'Ulm.* — La frappe d'une monnaie communale est autorisée en 1398; mais le premier *heller*, au type de la main et de la croix, peut remonter à 1356 et ne se distingue des pièces similaires de Hall que par l'adjonction d'un **V**. Toutes les autres monnaies portent l'écusson de la ville (*coupé de sable et d'argent*). Sur un des *schillings*, on lit : **MONETA CIVITATIS VLME** et au revers : **COMONITATIS VLMENSIS**, dans le style italien; sur un autre : **FACTA EST MONETA NOVA ISTA**, puis, dans le champ, **VLME**.

#### § V. — Comté puis duché de Wurtemberg<sup>1</sup>.

L'an 1374, l'empereur donne au comte Eberhard II (1344-92) l'autorisation de frapper des *heller*, et il est probable que les pièces de ce

1. Binder, *Württembergische Münz- und Medaillenkunde* (Stuttgart, 1846).

genre les plus anciennes (deux bois de cerf dans le champ; trois bois de cerf dans un écu ovale; cor de chasse avec sa bandoulière) remontent à cette date. On peut attribuer au même quelques *pfennings* figurant le buste du comte, coiffé d'un chapeau à larges bords, et portant les lettres **€-S**; ils auraient été frappés à Schweinfurt, dont une moitié appartenait en 1354 à Eberhard II, depuis son mariage avec Elisabeth de Henneberg-Schleusingen<sup>1</sup>. Tous ont le carré en relief (*quadratum supercussum*) des monnaies de Ratisbonne et comptent parmi les pièces les plus mal frappées du moyen âge. Pour le règne d'Eberhard III (1392-1417) nous avons déjà un beau *schilling*, frappé à Stuttgart (**MONETA IN STYGGARTEN**) avec l'écu dans un trilobe et la croix dans un quadrilobe, selon le goût du temps. Ces mêmes types se retrouvent sous Louis I<sup>er</sup> (1419-50) et Ulric V (1433-80), mais la plupart des monnaies de ce dernier sont frappées en commun avec le margrave Christophe de Bade et portent d'un côté les armes de Wurtemberg-Montbéliard, de l'autre les armes de Bade-Sponheim. Les *schillings* d'Eberhard V le Barbu (1457-96; duc en 1496) ont la légende: **EBERH. COM. & WIRT. SENIOR** et au revers un palmier avec la date 1494. On attribue à son cousin et successeur Eberhard VI (1496-98) des *pfennings* unifaces, marqués d'un **€** gothique. Pour la période du *thaler*, voyez notre *Traité de Numismatique moderne*, t. I, p. 337. La série des pièces frappées pour le comté de Montbéliard (*ibid.*, p. 356) commence avec Ulric VI (1498-1550) dont les *tiers de schilling* portent, au revers, la légende **COMES: MONTIS: BELLIG** en lettres gothiques.

#### § VI. — Comté de Hohenlohe<sup>2</sup>.

Vers 1253, les comtes de Hohenlohe-Weikersheim furent autorisés à battre monnaie. Leurs *pfennings* ressemblent à ceux de Ratisbonne: deux bustes de face dans un encadrement, et, au revers, une tête de face entre deux lettres, **V-O** ou **O-V**. Les bustes désignent le règne simultané d'Ulric II et de son frère Frédéric (1382-96); la lettre **O** se rapporte à l'atelier, Oehringen. Ulric seul (1396-1407) remplace les bustes par son écusson dans un trilobe. Du comte Albert (1407-29) on ne possède qu'un *pfenning* à la tête de face et à la roue de Mayence; la pièce est

1. *Mitteilungen d. bayerischen num. Gesellschaft*, 1890, p. 7 (Fikentscher) — Buchenau, *Blätter für Münzfreunde*, 1904, p. 3080.

2. Streber, *Die ältesten Münzen der Grafen von Hohenlohe*. Munich, 1849, in-4°.

frappée à Neckarsulm (SVLM...), ville qui, de 1335 à 1484, appartenait à l'archevêque de Mayence.

### § VII. — Comté d'Ëttingen<sup>1</sup>.

L'an 1393, le roi Wenceslas donne la licence monétaire aux comtes Louis XI († 1440) et Frédéric III († 1423) qui frappent des pièces d'appoint et même des *schillings* à leurs armes ou à la tête de braque, décor du heaume d'Ëttingen. Les *pfennings* d'Ulric († 1477) portent un O dans la paume d'une main ouverte, si le nom du comte n'est pas indiqué par un V entre deux roses. Le *florin d'or* de Wolfgang († 1522) porte la date 1519; de même, les monnaies émises en commun par Wolfgang et Joachim: *schillings*, *demi-schillings*, *batzen*, au type du saint Sébastien ou du casque, ont toutes leur millésime, sauf un *pfenning* uniface (W•I, écusson) et une pièce de cuivre à double écusson. On possède aussi des monnaies de Wolfgang, Martin et Louis XIV, marquées parfois de l'aigle impériale de Charles-Quint. Joachim seul († 1520) n'a frappé qu'un *pfenning* sans date. De Charles-Wolfgang († 1549) et Louis XV († 1557) on a des *florins d'or*. Dans notre *Traité de numismatique moderne*, t. I, 343, on trouvera l'arbre généalogique, très compliqué, de la maison d'Ëttingen.

### § VIII. — Évêché d'Augsbourg.

- |   |  |
|---|--|
| * Henri III de Schöneck (1337-47).        | * Pierre de Schaumbourg, cardinal (1424-69).       |
| * Marquard de Randeck (1348-65).          |  |
| * Walther II de Hochschlitz (1366-69).    | * Jean II, comte de Werdenberg (1469-86).          |
| * Jean I Schadland (1371-73).             | * Frédéric III, comte de Hohenzollern (1486-1505). |
| * Burkhard d'Ellerbach (1373-1404).       |  |
| * Eberhard, comte de Kirchberg (1404-13). | * Henri IV de Lichtenau (1505-17).                 |
| * Frédéric II de Grafeneck (1413-14).     | * Christophe de Stadion (1517-43).                 |
| * Anselm de Nenningen (1414-23).          |  |

Tous ces évêques ont frappé des *pfennings* surchargés d'un carré à la tête mitrée entre une crosse et une pomme de pin, et des *heller* au type de la main ouverte. Au revers, il y a presque toujours une lettre ou un monogramme, initiales du nom du maître de la Monnaie. La lettre D

1. Löffelholz von Kolberg, *Ëttingana*. S. l. n. d. (1883). — Kull, *Repertorium*, p. 327.

dans la paume du *heller* désigne l'atelier de Dillenburg. Mais de Burkhard d'Ellerbach (1373-1404) on possède une espèce de *gros tournois*, très beau de facture et dont les légendes sont moitié allemandes, moitié latines: **BVRKART BISCOF I AVGSPVRG-MONETA IN DILINGEN**. Christophe de Stadion n'a frappé qu'une pièce carrée (1520) sans revers.

### § IX. — *Duché de Bavière*<sup>1</sup>.

Pendant tout le moyen âge, la Bavière reste fidèle au système denarial, bien qu'un de ses ducs, l'empereur Louis IV, ait frappé pour les Pays-Bas deux espèces de monnaies d'or et les plus beaux gros tournois. Voici la liste, compliquée par de nombreuses corégences, des souverains du duché :

- |  |   |
|--|---|
| *Rodolphe I <sup>er</sup> (1294-1317). | *Jean II (1375-97).                     |
| *Louis IV, empereur (1294-1347).       | *Ernest I <sup>er</sup> (1397-1438).    |
| *Louis V (1347-61).                    | *Guillaume (1397-1435).                 |
| Mainhard (1361-63).                    | *Adolphe (mort vers 1441).              |
| *Étienne II (1363-75).                 | *Albert III (1438-60).                  |
| *Étienne III (1375-1402).              | *Jean IV (1460-63).                     |
| *Frédéric (1375-76).                   | *Sigismond I <sup>er</sup> (1460-1501). |

Le *denier* au buste de moine (*atelier*: Munich) se maintient jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. L'écu aux fusées paraît sous le règne commun de Rodolphe et de Louis IV (1294-1317); l'aigle éployée n'appartient qu'à ce dernier, élu roi des Romains (1314). En dehors de ces types, on ne voit que des lettres initiales placées sur un carré en relief, le *quadratum supercusum*. L'L gothique de Louis V (1347-61) est entourée de quatre trèfles; l'S d'Étienne II (1363-75) est inscrite, avec quatre rosaces, dans un quadrilobe, seul emprunt fait aux monnaies des pays voisins. A la première année de Jean II (1375-97) il faut attribuer les sigles f f f (Fritz, Stephan, Hans) qui rappellent sa corégence avec Étienne III et Frédéric. Une S et un W se rapportent à Étienne III (1375-1402) et Guillaume (1397-1435), S-E E-W E-A à Ernest (1397-1438) gouvernant le duché tantôt avec Étienne III, tantôt avec son frère Guillaume ou son neveu Adolphe. Ce n'est qu'en 1506 que

1. SOURCES: p. 758 et (Riggauer), *Medaillen und Münzen des Gesamthausen Wittelsbach* (Munich, 1897-1901), in-4°. — Kull, *Repertorium der Münzkunde Bayerns* (Munich, 1894), un chef-d'œuvre comme il n'en existe malheureusement pour aucune autre série numismatique.



le premier *florin d'or* bavarois, au type du duc agenouillé devant la Vierge à l'enfant, vient mettre fin à cette désespérante monotonie.

### § X. — *Les Collatéraux du Duc de Bavière*<sup>1</sup>.

#### 1) *Duché de Basse-Bavière.*

Henri I<sup>er</sup> (1255-90), fils du duc Otton II, résidait à Landshut. Ses *pfennings épais* ont pour type principal une panthère marchant à gauche. Mais ses fils Otton III (1290-1312), Louis III (1294-96) et Etienne I<sup>er</sup> (1290-1310) firent une alliance monétaire avec l'évêque de Ratisbonne, et leurs *pfennings* portent les bustes juxtaposés de l'évêque et du duc dans une bordure à pignons. Ce type (voir p. 763) reste stationnaire sur les pièces de leurs successeurs jusqu'à la réunion du pays à la Haute-Bavière (1340).

#### 2) *Margraviat de Bavière-Brandebourg.*

Le fils aîné de l'empereur Louis de Bavière, Louis I<sup>er</sup> de Brandebourg (1323-61), n'a frappé que des *deniers* et *oboles* au type du margrave debout, tenant deux épées nues, ou deux lis, deux étendards, etc., ou entouré de quatre symboles (couronnes, fleurs de lis, têtes d'aigle, étoiles, etc.). Ses frères, Louis II le Romain (1351-65) et Otton VIII (1365-73), ont conservé les mêmes coins, mais sur les monnaies de ce dernier, les quatre lettres **OTTO** remplacent souvent les symboles ou occupent les cantons d'une croix. C'est à Otton que l'empereur Charles IV (1373) donna en gage une partie de la Bohême septentrionale. Le *denier* à la tête de face et à l'écu de Bavière cerné de la légende **CLIPÉVS BAVWARIE** (*sic*) est une monnaie silésienne, que nous retrouverons plus loin à sa place.

#### 3) *Duché de Bavière-Ingolstadt.*

Etienne III (1375-1413), qui avait obtenu Ingolstadt lors du partage de 1392, nous a laissé une longue série de *pfennings*, les uns à la panthère debout (armes de sa capitale), d'autres au lion couronné (armes de la ville de Wasserburg) ou à l'écu bavarois (armes de Sulzbach). Son

1. Riggauer, *l. c.*, p. 464 et suiv. — Kull, *Repertorium*, p. 133.

coin le plus facile à reconnaître figure un carré en relief, le *quadratum supercusum* (p. 762) avec l'initiale **S** (*Stephanus*). Plus tard, en 1402, après l'admission de son fils Louis VII le Barbu à la corégence, les lettres **SL** se substituent à l'**S**, et il existe des *pfennings* semblables, frappés par Louis VII seul (1413-47), qui n'ont qu'une **L** sur le carré en relief.

#### 4) Duché de Bavière-Landshut<sup>1</sup>.

Frédéric I<sup>er</sup> et son corégent Otton V (1376-79), l'ancien margrave de Brandebourg, ont frappé de nombreux *pfennings* aux légendes **+ OTTANI** et **+ FRIDREICH**, l'avers figurant un buste de face, coiffé d'un chaperon et posé sur l'écu de Bavière. Resté seul, après la mort de son oncle, Frédéric I<sup>er</sup> (1379-93) ne conserva de ce type que l'avers, en plaçant le buste entre les lettres **F-L**, **F-S**, pour indiquer les ateliers de Lauf et de Sulzbach, et en mettant au revers deux bustes de face, encadrés chacun dans une bordure à pignon. Parfois, le buste de l'avers est remplacé par l'écu aux fusées bavaroises. Sur d'autres pièces, de même valeur, on voit une **f** gothique entre deux croisettes et, sur la face opposée, le casque de Landshut. Cette lettre gothique, sous Henri IV le Riche (1393-1450), devient un **h** entre deux croisettes ou deux étoiles. Si la monnaie est frappée à Cetting, elle porte au revers un chien sous un arbre, tandis qu'un petit écusson à trois fusées est l'indice de l'atelier de Braunau, une panthère celui d'Ingolstadt. Les mêmes types (casque, chien et écusson) se retrouvent sur les *pfennings* de Louis IX le Riche (1450-79), marqués d'une **L** (ou **l**), parfois de **lh** (*Ludwig Herzog*) entre deux roses ou deux étoiles. De l'atelier d'Ingolstadt, on ne connaît qu'une pièce uniface (**L** au-dessus de la panthère héraldique). L'attribution d'un *pfenning* semblable (**i** entre deux annelets. **R** chien sous un arbre) à George le Riche (1479-1503) est moins certaine.

#### § XI. — Ville de Schongau.

L'an 1331, Louis de Bavière donne le droit de monnayage. On attribue à la ville un *pfenning* à l'aigle accostée des lettres **C-S** (*civitas Schongau*). Le *heller* à la main ouverte marquée d'un **S** appartient à la Silésie.

1. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, 73 (J.-V. Kull).

§ XII. — *Évêché et ville impériale de Ratisbonne.*

Jusqu'en 1340, les évêques monnayent en commun avec les ducs de Basse-Bavière; leurs *pfennings épais* représentent soit le duc et l'évêque assis côte à côte, soit deux bustes encadrés dans une bordure à pignons; au revers, le buste de saint Pierre tenant la clef et une branchette. Cette communauté est constatée par les chartes: *Ratisponensis episcopatus cum ducatu Bavariae... monetam... habet communem* (1205); *tribus in anno vicibus cives... de voluntate episcopi et ducis monetam intrabunt, cum magistris ab episcopo et duce ad monetæ officium deputatis, et denarios examinabunt* (1230). Les *hausgenossen* qui frappaient ces monnaies renoncèrent à leur privilège dès 1391 et furent remplacés par des officiers municipaux.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, on constate une grande activité dans l'atelier monétaire de Ratisbonne. L'évêque Jean III, comte palatin (1507-38) fait frapper des *gros*, des *batzen* (de deux modules) et des *pfennings* qui, en dehors de l'écusson, portent l'image de saint Pierre ou l'aigle impériale et le nom de Charles-Quint. Tous ont leur millésime. Le premier *thaler* et le premier *florin d'or* sont de 1523; le *ducat* ne date que de 1526.

En même temps, la ville, dont le privilège n'est pas antérieur à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, frappe les mêmes espèces que l'évêque, mais au type de saint Wolfgang. Le *gros* porte aussi le nom de Charles-Quint; les millésimes commencent en 1510, le premier *florin d'or* est de 1512, le premier *thaler* de 1545.

§ XIII. — *Landgraviat de Leuchtenberg*<sup>1</sup>.

Les plus anciennes monnaies de Leuchtenberg, extrêmement mal frappées, sont attribuées aux deux frères Jean I (1334-1407) et Ulric II (1335-66) qui avaient obtenu leur privilège en 1360. Ce sont des *heller* uniface (à l'écusson), des *pfennings* au carré en relief, copiés sur ceux de Ratisbonne, etc. Les *pfennings* portent l'écusson, parfois accosté de **L-A**, et au revers deux bustes sous une arcade ou un seul buste. Jean I<sup>er</sup> seul (1366-1407), Albert (1378-98), Jean III († 1458), Georges I (vers 1425) et Léopold (mort en 1459) ont continué ces émissions; le

1. *Mittheilungen der bayerischen num. Gesellschaft*, 1890, p. 1 (Fikentscher).

*heller* de ce dernier porte un buste de profil et la lettre **L** au revers. Frédéric VII († 1487) et son frère Louis I<sup>er</sup> († 1486) n'ont frappé que des *heller* unifaces. Les ateliers étaient : Rothenbourg-sur-le-Tauber, Pfreindt, Hals (1375-1485) et les trois châteaux-forts de Pleistein, Reichenstein et Schönsee, fiefs relevant du roi de Bohême.

#### § XIV. — Évêché de Passau.

Les droits monétaires remontent au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Un buste d'évêque avec l'épée et le sceptre, une tête d'évêque entre deux tours ou sous un portail à trois tourelles, un dragon, etc., servent longtemps de types pour le *denier*; un dragon se voit aussi sur le *pfenning* uniface. Ce n'est qu'en 1506 que l'évêque Fröschl réforme la monnaie par la création du *florin d'or*, du *schilling* et de ses divisions.

#### § XV. — Archevêché de Salzbourg<sup>1</sup>.

Sauf le *florin* et le *quadruple florin* d'or, frappés par Pilgrim II, comte de Puchheim (1366-96), la série numismatique des archevêques du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle se réduit à des *pfennings*, parfois unifaces, et à d'autres menues monnaies aux armes de Salzbourg ou de ses prélats. Le premier *thaler* est de 1504, le premier *ducat* de 1509.

### V. — L'ALLEMAGNE CENTRALE.

#### § I. — Évêché d'Eichstädt<sup>2</sup>.

La série numismatique ne recommence qu'avec Gabriel d'Eyb (1496-1535), dont on a le *florin* d'or (1511), un *schilling* au saint Willibald (**EPS· EVSTENSIS**) et aux écus juxtaposés de l'évêché et de l'évêque, quelques *batzen* et *demi-batzen* figurant sainte Walburge, puis des *pfennings* concaves. Toutes ces pièces sont frappées à Nuremberg.

1. SOURCES : p. 764.

2. Gebert, *Die Münzen und Medaillen des ehemaligen Hochstiftes Eichstädt*. Munich, 1885.

§ II. — *Burgraviat de Nuremberg*<sup>1</sup>.

Les burgraves de la maison de Hohenzollern ne reçurent leurs droits monétaires qu'en 1361. Ils n'avaient pas d'atelier à Nuremberg même, mais à Baireuth, Culmbach, Langenzenn, Neustadt et Schwabach. Sitôt la licence obtenue, Albert I le Beau (1332-61) fit frapper un *pfenning* à ses armes : la tête de braque et le lion des burgraves (**ALBERTI-BVRGRA...**). Frédéric V (1357-98) adopta ce type, mais se servit bientôt du type bavarois (deux bustes dans un encadrement, **F-Z, F-B** etc.) et fit une convention avec l'évêque de Bamberg pour l'émission de *schillings* (**MONETA MAIOR**) et de *demi-schillings* portant les écussons des deux alliés. On possède aussi son *florin d'or* au saint Jean et ses *heller* uniface.

Jean III (1398-1420) et Frédéric VI (1398-1440) continuent l'émission des mêmes espèces conventionnelles, sans renoncer à leurs menues monnaies uniface qui conservent la tête de braque ou entourent le blason des Zollern de petites étoiles, de roses, d'annelets, de globules et de lettres monétaires (**N** Neustadt, **Z** Zenn). Les *schillings* de Frédéric portent, avec l'écu des burgraves, tantôt l'écu de Bamberg, tantôt celui de Wurzburg, sinon les deux à la fois. Étant devenu électeur de Brandebourg (1415), le prince met sur son *gros* le titre **ELECTOR**.

De Jean l'Alchimiste (-1464), nous n'avons que le *schilling* ; (*moneta maior*) ; les pièces frappées par le même Jean et Albert-Achille, pendant leur corégence (1440-57), ne sont pas non plus très nombreuses. A partir de 1454, la fabrication d'une partie de ces monnaies est confiée à l'atelier de l'évêque de Bamberg, pour maintenir la bonté de leur titre. Albert-Achille seul (1457-86) y ajoute le *florin d'or* au saint Jean (**MONETA : NOVA : AVR' : SWOBACH**), que nous retrouvons sous Frédéric et Sigismond (1486-95), et sous Frédéric seul (1495-1515) avec les millésimes 1497-1514 (fig. 1828). Le *schilling* aussi (**SOLIDVS**), au type de l'aigle portant l'écu des Zollern sur la poitrine, reçoit désormais l'inscription **MONE · ARGEN · MAIOR · SWOBACH**. Le *thaler* est créé en 1525 par Casimir et Georges (1515-27).



Fig. 1828

1. Streber, *Die ältesten Münzen der Burgrafen von Nürnberg* (Munich, 1817), in-4°.

*Ansbach*. — En 1457, les margraves Jean et Albert de Brandebourg firent une convention avec Nuremberg pour la frappe, à Nuremberg même, pendant dix ans, de leur numéraire. Ce traité ne fut pas renouvelé à son échéance, mais en 1469, Albert-Achille s'entendit avec l'évêque de Bamberg pour la frappe alternative, à Bamberg et à Onolzbach (*Ansbach*), de ses monnaies. En effet, Onolzbach fournit, en 1470, des *pfennings blancs* et des *grands schillings*, mais l'atelier fut fermé dans la même année, Albert étant devenu électeur. Après Pâques 1470, on frappa monnaie à Schwabach. Nous connaissons ces *pfennings* et ces *schillings*, qui portent l'écusson accosté des lettres **A** et **O** (*Albertus, Onolzbach*).

### § III. — Évêché de Bamberg<sup>1</sup>.

Lupold III de Bebenbourg (1353-63) reçut en 1354 du roi des Romains, Charles IV, le droit de frapper de la monnaie d'or, et nous avons son *florin* au lis, de type florentin; mais les *pfennings* d'argent à la tête mitrée de face (**LVPOLDVS EP.**) qu'on lui attribue, l'un portant au revers une église à deux tours (**BABENBERG**), l'autre le lion à la bande (armes de Bamberg), peuvent tout aussi bien appartenir à Lupold II d'Egloffstein (1336-44). Des pièces semblables, parfois unifices, existent aux noms de Frédéric II de Truhendingen (1364-66), Louis de Misnie (1366-74), Lambert de Brunn (1374-99). Ce dernier et son successeur, comte Albert de Wertheim (1399-1421), frappent déjà des *schillings* et emploient leurs blasons personnels. On sait que, sous l'évêque Lambert, une alliance monétaire fut conclue avec le burgrave de Nuremberg pour l'émission de *schillings*, *demi-schillings* et *heller* aux armes des deux souverains. Plus tard, le règne d'Antoine de Rotenhan (1431-59) marque le commencement d'un monnayage plus actif, quoique de courte durée. Les conventions, à l'exemple de celles des princes rhénans, se multiplient avec l'évêque de Wurzburg, les burgraves et la ville de Nuremberg. L'intimité va si loin, qu'à partir de 1454, la monnaie du burgrave Jean de Brandebourg est frappée à Bamberg. En effet, on possède des *pfennings* d'argent aux armes d'Antoine et à la lettre **B**, puis de nombreux *schillings* aux écussons de Bamberg-Wurzburg ou de Bamberg-Wurzburg-Brandebourg, ce qui n'exclut pas une série purement locale au lion de Bamberg seul. Leurs légendes sont : *moneta nova maior ar(gentea)*, *moneta argent. prin-*

1. SOURCES : p. 736.

*cipum*, etc., et à la place du décor héraldique on y rencontre souvent la figure de saint Henri (**S. HEINRIC. IMPERA**) en costume impérial. Avec Georges de Schaumbourg (1459-75), les pièces d'alliance disparaissent, mais l'atelier de Bamberg continue de travailler pour le margrave Albert-Achille (1469); de Philippe d'Henneberg (1475-87), on n'a pas retrouvé une seule monnaie; quelques *pfennings* seulement, et encore contestables, de Henri III de Trockau (1487-1501). Enfin, un type nouveau est introduit par Gui Truchsess de Pommersfelden (1501-03): il s'agit du buste de l'impératrice sainte Cunégonde (**SANCT. KVN-GVNDI. IMPERATRIX**) tenant un sceptre et un petit modèle d'église. Mais ce type n'est employé que pour le *schilling* et son *demi*, dont le millésime, 1503, le premier qui figure sur une pièce de Bamberg, se retrouve sur le *schilling* de Georges II Marschalk d'Ebneth (1503-05). 1506 est la date du premier *thaler*.

#### § IV. — Évêché de Wurzburg<sup>1</sup>.

Voici la liste des prélats qui ont occupé le siège de Wurzburg pendant les deux siècles qui nous séparent de la création du *thaler*:

- |   |  |
|---|--|
| * Wolfram de Grumbach (1323-33).                    | * Albert, comte de Wertheim, administrateur (1434).            |
| * Hermann II de Lichtenberg (1333-35).              |  |
| * Otton II de Wolfskeel (1335-45).                  | * Sigismond, margrave de Misnie (1440-43).                     |
| Albert I de Hohenberg (1345-49).                    |  |
| * Albert II de Hohenlohe (1350-72).                 | * Godefroid IV Schenk de Limbourg, duc de Franconie (1443-55). |
| * Gérard de Schwarzbourg (1372-1400).               |  |
| * Jean I d'Egloffstein (1402-11).                   | * Jean III de Grumbach (1455-66).                              |
| * Jean II de Brunn (1412-40).                       | * Rodolphe de Scheerenberg (1466-95).                          |
| * Georges comte d'Henneberg, administrateur (1432). | * Laurent de Bibra (1495-1519).                                |

Les *pfennings* et *demi-pfennings* à l'écusson et au monogramme de **BR(uno)**, ou au buste de l'évêque tenant l'épée et la crosse, continuent d'être les seules espèces courantes jusqu'à Gérard de Schwarzbourg (1372-1400) qui frappe un *florin* d'or aux types de l'alliance rhénane (saint Jean portant la bannière; écusson dans un trilobe), tentative qui ne sera renouvelée que cent ans plus tard (1506) par Laurent de Bibra. Ses *schillings*, à la figure de saint Kilian, sont anonymes (**MON. ARGE.**

1. Voir p. 736. — Kull, *Repertorium*, p. 247. — *Collection Carl Roeder*, monnaies et médailles de Wurzburg (Francfort, 1893).

**HERBIPOLENS**), mais reconnaissables à son blason personnel, le lion de Schwarzbourg. Ses *pfennings* portent le même lion et, à l'avvers, l'initiale **G** ou celle de l'atelier (**K**, Karlstadt). C'est une véritable innovation. L'évêque a aussi monnayé à Meiningen, car un *pfenning* à la tête mitrée de face et aux armes de Meiningen porte le nom + **GERHART** en toutes lettres.

Sous ses successeurs, nous rencontrons souvent des schillings et des pfennings frappés en vertu de conventions avec Bamberg et les burgraves de Nuremberg. Jean de Brunn (1412-40) place sur son *schilling* un casque couronné, paré d'un hameçon, qui est le meuble de ses armes. C'est sous son gouvernement (1433) et pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre son chapitre et la ville, que le comte Georges I<sup>er</sup> de Henneberg, nommé commandant du château, a frappé un *schilling* à son propre nom<sup>1</sup>. Sigismond (1440-43), dont l'élection ne fut pas ratifiée par le pape, s'appelle simplement *electus*; son casque est orné de deux bannières. Jean III (1455-66) a trois sortes de *schillings*: l'ancien, anonyme, un autre à son nom (**IOHANS**), et celui de la convention (**MON· ARGENT· PRINCIPVM**). Enfin, Laurent de Bibra (1495-1519), nous venons de le dire, reprend la frappe du *florin* d'or (1506), et les millésimes commencent sous son règne. Il ajoute à son titre d'évêque celui de Duc de Franconie.

#### § V. — Comté de Wertheim<sup>2</sup>.

La licence monétaire, accordée par Charles IV, remonte à 1363. Nous avons du comte Eberhard (1355-73) un *pfenning* d'argent au type du prince assis de face, tenant l'épée et une branche fleurie (*revers*: l'aigle éployée du casque de Wertheim); puis de nombreux *heller*, à la tête couronnée de face, qui portent **WERTHEIN** à l'avvers et au revers. A Jean I<sup>er</sup> (1373-1407) ou Jean II (1407-44) appartiennent les pièces similaires où la tête est entourée de **IOHANS**; aux mêmes, quelques *pfennings* concaves à l'aigle ou au casque de Wertheim. D'autres types sont: l'écusson du comte, et un grand **W** dans un cercle fleuroné. On connaît aussi le *heller* de Michel (1407-1440), frère de Jean II.

1. *Frankfurter Münzblätter*, t. I. 82 (Lockner).

2. Streber, *Die ältesten Münzen der Grafen von Wertheim*. Munich, 1856, in-4<sup>o</sup>. — Wibel, *Zur Münzgeschichte der Grafen von Wertheim* (Hambourg, 1880) et *Blätter für Münzfreunde*, 1902, p. 2805. 2838.



§ VI. — *Comté de Castell*<sup>1</sup>.

Le privilège monétaire date du règne de Wenceslas (1398). On a des *pfennings* uniface frappés par le comte Guillaume (1384-99) dans sa ville de Volkach. Peu de temps après (1407), Volkach était un des ateliers de l'évêque de Wurzburg.

§ VII. — *Comté de Rieneck*<sup>2</sup>.

Ce fief, situé sur le Mein, près d'Aschaffenburg, avait la licence monétaire depuis 1398. Le comte Louis VI (mort en 1408) frappait, dans son atelier de Lohr, des *pfennings*, aujourd'hui extrêmement rares, à ses armes.

§ VIII. — *Abbaye de Fulda*.

L'abbé de Fulda était archichancelier de l'Empire depuis 1356. La belle série de bractéates que nous avons citée p. 738 va jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle. Plus tard, Frédéric de Romrod (1383-95) fait frapper des *petits pfennings* concaves, à la tête mitrée, dans trois ateliers à la fois : Fulda, Vacha (**VACHE**) et Hammelburg (**HAMILBORC**). De Jean I de Merlau (1395-1440) nous avons des *pfennings* d'argent, aussi à la tête mitrée (R<sup>z</sup> édifice) qui portent sur chaque face le mot **+ FVLDE**. D'autres sont uniface et de coins variés (tête mitrée à grandes oreilles, armes de Merlau, etc.). Du successeur de Jean, Hermann II de Buchenau (1440-49), on connaît déjà le *schilling*.

§ IX. — *Comté de Henneberg et seigneurie de Schmalkalden*<sup>3</sup>.

Schmalkalden, un des fiefs du comté de Henneberg, appartenait, vers

1. *Mitth. der bayerischen num. Gesellschaft*, t. V, 1 (Fikentscher).

2. *Frankfurter Münzblätter*, t. I, 95.

3. Voyez p. 738. — Posern-Klett, p. 198. — Grote, *Münzstudien*, t. II, 929. — *Zeitschrift f. Num.*, t. XVIII, 9 (Fikentscher). — *Blätter für Münzfreunde*, 1904, p. 3079.

le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, aux burgraves de Brandebourg. Pour racheter la seigneurie, Élisabeth de Henneberg-Schleusingen (1354-61) dut s'associer aux landgraves de Hesse, Henri II et Otton. On possède de cette corégence, le *pfenning* ayant pour type une tête de face entourée des initiales **€-H-O**, deux autres têtes de face étant figurées au revers. Un *pfenning* représentant le buste d'Élisabeth (non de sainte Élisabeth de Hesse) ne porte que les lettres **€-S** et peut avoir été frappé à Schleusingen aussi bien qu'à Schmalkalden, peut-être même à Schweinfurt, où les Henneberg avaient un droit monétaire depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

Henri XI (1359-1405) épousa la margrave Mathilde de Bade (1372). Son atelier est mentionné dans une charte de 1393, et c'est lui qui doit avoir frappé les *gros* portant sur chaque face un écusson, l'un du burgraviat de Wurzburg (**SMALCAL**), l'autre à la poule des Henneberg (**HENBERG**). Sur ses *pfennings* on voit tantôt une **H** (*Henri*), tantôt une **M** (*Mathilde*), et au revers deux têtes de face; ses *demi-schillings* n'ont pour décor que ses armes et l'écu de Bade. Une *bractéate* à l'**S** couchée sous une couronne porte la légende **SMALCAL**. Guillaume IV (1444-80) en a frappé de pareilles à son nom (**WILHEM**) et d'autres, imitées de celles du duc de Saxe (**W. D. G. C. I. H.**, *Wilhelmus dei gratia comes in Henneberg*), qui montrent le chapeau à plumes, passé dans une couronne et paré d'une poule.

Les monnaies frappées à Wasungen se reconnaissent aux lettres **WAS** ou à un simple **W** barré. D'autres ateliers des Henneberg (Themar, etc.) sont moins certains.

### § X. — Corégence hessoise à Schmalkalden.

De 1360 jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les landgraves de Hesse possédaient, en commun avec les Henneberg, la ville de Schmalkalden. Ils y ont monnayé et, en dehors des pièces frappées à leurs noms, ou plutôt aux initiales de leurs noms, par la comtesse Élisabeth (voir § IX), on leur attribue un *pfenning* aux lettres **€-S**, dont l'avvers (tête de face) passe pour représenter sainte Élisabeth de Hesse, à tort, car une sainte demande le nimbe et le qualificatif de *sancta*. Mais les *pfennings* au lion hessois (*revers*: deux têtes de face) et au casque hessois leur appartiennent sans contestation.

§ XI. — *Comté de Schwarzbourg*<sup>1</sup>.

Ce n'est qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, qu'après un long chômage, les ateliers de Schwarzbourg se remirent en activité. On possède les pièces frappées en commun par les trois comtes suivants :

\*Gunther XXXVI, l'ainé († 1503).

\*Henri XXXI († 1526).

\*Balthasar II († 1525).

Ce sont des *gros*, *demi-gros* et *pfennings* ouvrés à Königsee. Les initiales **G · B · h** indiquent les noms des princes monnayeurs. Les coins du *gros* (**GROSSVS MAIOR**) figurent un chevalier debout, casqué et cuirassé, et l'écu penché sous un heaume; le *demi-gros* (**GROSSVS NOWS**) porte l'écu au lion couronné, et tous les deux sont datés (1493). Le *pfenning*, uniface, n'a qu'un décor héraldique. Gunther XXXIX († 1531) nous a laissé un *demi-gros* frappé à Arnstadt (**GVN: COMES: I. SWARCZB**, armes soutenues par deux sauvages) et des *pfennings* unifaces, marqués de la lettre **G**; du même et d'Henri XXXI, on a des *gros* et *demi-gros* à la légende **G E h CO IN SWARTZPVRG**; les initiales **G · h** se retrouvent, tantôt gothiques, tantôt romaines, sur leurs *pfennings* à revers lisse. Le premier *thaler* est de 1524.

§ XII. — *Comté de Rabenswald*<sup>2</sup>.

On attribue au comte Frédéric, mort en 1312, quelques bractéates d'argent, figurant soit l'écusson de Rabenswald, accosté de deux corbeaux, soit une croix cantonnée de quatre corbeaux. Elles ont été frappées à Wiehe (p. 714).

§ XIII. — *Comté de Mansfeld*<sup>3</sup>.

Le règne des cinq fils de Gebhard III dura de 1382 à 1420; à cette date, le comté fut partagé entre les héritiers, sauf les villes d'Eisleben et de Hettstädt, qui restèrent indivises. Eisleben était l'atelier principal. L'an

1. Fischer (Ernst), *Die Münzen des Hauses Schwarzburg*. Heidelberg, 1904.

2. *Blätter für Münzfreunde*, 1866, n. 6.

3. Stenzel (Th.), *Beiträge zur Mansfeldischen Münzkunde*. Dresde, 1878.

1459, Gunther, Gebhard et Busso firent une convention pour la frappe, en commun, de plusieurs espèces. Les *pfennings* de cette alliance ne portent que le nom de la ville : **ISLEIB** (écu parti des Mansfeld) ou **ISLE** (casque à deux ailes d'aigle, armes de la cité). Du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle on a le *gros* au saint Georges à cheval, le *demi-gros* et le *pfenning* concave (**M** au-dessus de l'écusson).

#### § XIV. — Comté de Stolberg-Wernigerode.

L'an 1467, Henri VIII (1455-1511) reçoit le droit de monnayer. Les *pfennings* concaves qui ont pour types un cerf passant (anépigraphe) ou deux truites (armes de Wernigerode) et une rose, ou un édifice tourelé, avec la légende **STALB** ou **STOLB**, sont de cette époque. Un coin plus curieux est celui qui représente le comte assis sur un mur d'enceinte et tenant à chaque main un casque timbré des deux poissons. L'introduction du *gros* date de 1483; cette pièce porte une inscription allemande : **GRAVE·HENRICI·IN·STOLBERG**. Du même Henri, nous avons le *gros aux écus*, frappé en commun avec Henri IX et Botho (1502).

#### § XV. — Ville de Stolberg.

En 1382, la commune doit avoir eu la licence monétaire, car elle prend part à une convention avec Nordhausen, Ellrich et d'autres villes voisines. Ses *pfennings* concaves figurent une tête de cerf avec la légende **STAL** ou **STOL**.

#### § XVI. — Margraviats d'Osterland et de Misnie, landgraviat de Thuringe, duché de Saxe<sup>1</sup>.

Les premiers *gros* de Misnie ont été frappés par le margrave Frédéric le Mordu (1274-1320), sur le modèle des *gros* de Prague. Ils sont de très bon aloi et portent d'un côté le lion de Misnie (**GROSSVS MARCH MYSNENSIS**), de l'autre une croix fleurdéliée placée dans un quadrilobe et cantonnée du mot **CRVX**. La légende marginale est : **FRID·DI·**

1. Leitzmann, *Numism. Zeitung*, 1864, p. 41 (bibliographie) et 1868, p. 29. — *Zeitschrift für Num.*, t. V, 275 (Erbstein). — *Mitteilungen der bayer. num. Ges.*, 1894, p. 91 (Fikentscher). — *Blätter für Münzfreunde*, 1904, p. 3121 (Buchenaus).

**GRA·TVRING·LANGRAV.** Mais pour les monnaies d'appoint, *pfennings* cupulaires et *bractéates*, on suivit l'ancien système sans y faire la moindre amélioration. Les *bractéates* représentent tantôt le prince debout, tenant la bannière et l'écusson, tantôt une tête de face ou deux bustes de face : celui de Frédéric et celui de sa femme Élisabeth de Lobdebourg. Les mêmes bustes se retrouvent sur le *pfenning* à la légende **FRID'**, frappé probablement à Eisenach, après 1308. Pendant la minorité de son fils Frédéric II (1320-29), Élisabeth fit fabriquer ses *pfennings* uniface dans l'atelier de Gotha qui travaillait dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour les landgraves de Thuringe. Ces pièces portent le mot **GOTA** en toutes lettres et figurent une tour accostée de **€-L**. Pour s'orienter dans le dédale des règnes suivants, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur le tableau généalogique :

\* Frédéric le Mordu  
(1274-1320).

\* Frédéric II le Sérieux  
(1320-1349).

\* Frédéric III le Sévère  
(1349-1381).  
*Osterland.*

\* Balthasar  
(1349-1406).  
*Thuringe.*

\* Guillaume I le Borgne  
(1349-1407).  
*Misnie.*

\* Frédéric  
le Belliqueux,  
*Électeur.*  
(1381-1428).  
Sa femme :  
Catherine.

\* Georges  
(1381-1402).  
*Cobourg.*

\* Guillaume II  
le Riche  
(1411-1425).  
*Osterland.*

\* Frédéric IV  
le Simple  
(1406-1440).

\* Frédéric II  
le Bon  
(1428-1464).  
Sa femme :  
Marguerite  
d'Autriche.

\* Guillaume III  
le Valeureux  
(1428-1482).

\* Sigismond  
(1428-1463).

\* Ernest  
(1464-1486).  
*Thuringe.*

\* Albert  
le Courageux  
(1464-1500).  
*Misnie.*

Après la mort de Frédéric II (1320-49), dont les *gros* sont iden-

tiques à ceux de son père, le pays fut partagé entre les trois fils du défunt. Frédéric III reçut l'Osterland et, en 1353, Cobourg; la Thuringe échut à Balthasar, la Misnie à Guillaume I. Toutes les monnaies d'appoint de Frédéric III (1349-81) sont frappées à Cobourg, aussi bien les *pfennings* au carré en relief (F-K, K-O) que les *heller* bifaces ou unifaces. On y voit régulièrement soit le lion de Misnie, soit la tête de more, et souvent le mot **KOBVRG** accompagne le type. Balthasar (1349-1406) frappe deux espèces de *gros* : l'ancien, au lion debout, et un autre, au casque à cimier. Il eut des ateliers à Hildburghausen (depuis 1374) et à Eisfeld. Sur des *pfennings* aux types du lion et de la tête de juif (tête barbue coiffée d'un chapeau conique) on lit **MONETA HILPV**, ou **HILPVRGHV**, à moins que les sigles **h-i** ne suffisent pour indiquer la provenance. Le *demi-gros* d'Eisfeld porte la légende **MONETA ESVCA** (*Eisveldae cusa?*); les *pfennings* de cette officine ont un grand **€** gothique dans le champ ou les lettres **€-S** autour de la tête de juif. Quant au *gros* de Misnie de Guillaume I (1349-1407), il ne se distingue des autres que par le nom propre (**WILH'·DI·GRA·TV·RING·LANGRAVIS**).

Sous le règne de Frédéric le Belliqueux (1381-1428), le roi Sigismond transforma le margraviat d'Osterland en duché de Saxe et conféra au nouveau duc la dignité de Prince-électeur (1423). La plupart des monnaies de Frédéric sont des *gros* au casque (Rl écu au lion posé sur une croix fleuronée) ou à l'écu au lion (Rl croix fleuronée). Mais en même temps, on commence à frapper une longue série de *gros* portant les noms de plusieurs princes à la fois et ne s'arrêtant qu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Voici la liste, probablement très incomplète, de ces associations de noms :

{ Frédéric le Belliqueux,	{ Frédéric II.
{ Guillaume II († 1425),	{ Marguerite (1457-86).
{ Frédéric le Simple († 1440).	
{ Catherine († 1442),	{ Marguerite.
{ Frédéric II le Bon,	{ Ernest.
{ Guillaume III.	{ Albert.
	{ Marguerite (1475-77).
{ Frédéric II,	{ Ernest.
{ Frédéric le Simple († 1440),	{ Albert.
{ Sigismond (-1436).	{ Guillaume III.
{ Frédéric II,	{ Ernest.
{ Frédéric le Simple († 1440),	{ Albert.
{ Guillaume III.	{ Guillaume III.
{ Frédéric II († 1464),	{ Ernest.
{ Guillaume III.	{ Albert.

A partir de 1425, l'atelier de Cobourg frappe pour Frédéric le Belliqueux une série de *gros*, *demi-gros* et *pfennings* à la tête de more. Le *gros* de cette émission (**MONETA·NOVA·MAIOR**) ressemble aux monnaies contemporaines battues en vertu du traité d'alliance entre Wurzburg, Bamberg et les burgraves de Nuremberg; il porte d'un côté le casque de Thuringe, de l'autre (**FRIDRIC·DVX·SAXONI**) les deux écus juxtaposés de Thuringe et de Cobourg. Naturellement, les *gros* de Misnie se trouvent aussi, et en nombreuses variétés, avec les noms seuls de Guillaume II le Riche, de Frédéric le Simple, de Frédéric II le Bon (avec ou sans millésime), de Marguerite et de Guillaume III.

L'écu aux épées croisées (armes du Prince-électeur de Saxe) paraît pour la première fois en 1457 sur le *pfenning* concave de Frédéric le Bon (fig. 1829). On possède du même duc un *heller* frappé à Colditz (*différent*: deux croix patriarcales), où sa femme, Marguerite d'Autriche (**M+**), autorisée par l'empereur (1463), faisait frapper des pièces semblables, au type de l'écu de Landsberg surmonté d'un lion. D'autres pièces portent une **F** à l'avvers, une **M** au revers. Nous avons déjà cité (p. 1224) le *gros* (**GROSSVS MARCH·MISNENSIS**) émis en vertu d'une convention avec Louis I<sup>er</sup> de Hesse, et nous aurons à revenir sur les monnaies du duché de Sagan aux trois noms de Marguerite et de ses fils. Guillaume III, qui obtint le gouvernement de la Thuringe en 1445, nous a laissé des *bractéates* (**W·D·G·D·S**) avec le chapeau à plumes planté dans une couronne. Des *pfennings* uniface, à l'écu au lion, portent le nom d'Ernest; d'autres, au lion et à l'écu de Landsberg, ont été frappés, à partir de 1482, par les deux frères Ernest et Albert. Du même Albert et de son neveu Frédéric le Sage, on connaît un *gros* (**A F DG DVCS SAX TV LA MAR MIS**) et des *pfennings* sans revers (**F A**), dont le *différent*, une étoile, indique l'atelier de Schneeberg.



Fig. 1829

A côté de toutes ces pièces, facilement reconnaissables aux noms des princes ou à leurs initiales, il en circulait d'autres sur lesquelles on lit des noms de villes, mais dont les types disent plus ou moins clairement qu'il ne s'agit pas d'émissions municipales (p. 703) ou qu'elles ont été frappées par ces villes avec le consentement du prince. Les *pfennings* d'Eisenach (**ISENACH** ou **YSENAC**) montrent le landgrave debout, armé d'une épée et d'un étendard ou d'un bouclier, quelquefois deux lions héraldiques, la tête de juif au béret pointu, l'**F** (**ƆF**) de Frédéric le Simple, ou le **W** de Guillaume III. Ceux de Gotha (**GOTA**, **GOTHE**, **IN GOTA**) ont une tête de face entre deux lis, la tête de

more, deux couronnes. Les landgraves de Thuringe possédaient à Gotha un atelier dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Vers le milieu du XIV<sup>e</sup>, la ville prit, pour quelque temps, la ferme de cet atelier. Plus tard, Ernest et Albert y firent frapper des *pfennings*, l'un avec un **€**, l'autre avec un **A** dans le champ. A Landsberg (**LAND**), en 1444, on fabriquait des *bractéates* concaves à l'écu de Landsberg (*deux pals*). Les *bractéates* de Weimar (**WIMAR**), résidence de Guillaume III, ont pour type une grappe de raisin. Sur les *pfennings* cupulaires de Weissenfels (**WIZNFELZ**) on rencontre la tête de more de Gotha et de Cobourg. Les coins de Weissensee (**WISSEN, WIZENSE**) représentent le prince à cheval, avec sa bannière et son bouclier, mais les armes communales (*deux poissons*) y figurent souvent, de même que la fleur de lis, le casque ducal, la roue à six rais, la tête de more, un homme assis tenant à chaque main un poisson ou d'autres emblèmes. Wittenberg (**WITTENBERG**) aussi a ses variétés : deux couronnes posées en sens inverse, le duc debout tenant deux paires de ciseaux (**RZ DVX** dans une roue à trois rais), ou un **W** surmontant l'écu aux épées croisées. On le voit, la numismatique saxonne, malgré son apparente uniformité, est des plus variées et des plus difficiles à étudier.

### § XVII. — Seigneurie de Salza<sup>1</sup>.

Les margraves de Misnie, copropriétaires de Salza (aujourd'hui Langensalza) avec l'archevêque de Mayence, ont frappé des *bractéates* (p. 703) marquées d'une **H** (pour *Hans* ou *Henri*) ou de la parure du casque de Misnie, une tête de juif.

### § XVIII. — Évêché de Naumbourg<sup>2</sup>.

On attribue à l'évêque Gérard I de Schwarzbourg (1359-72) de petites *bractéates* qui présentent quatre types différents : deux crosses debout, deux crosses en sautoir, clef et épée croisées, clef épée et crosse croisées. Légende : **NVWEB'** ou **NVWENB'**. Sur les *bractéates* de Pierre (1434-63) il n'y a que l'écu de l'évêché.

1. Erbstein, *Münzgeschichtliches über Langensalza aus dem XIII, XIV und XV Jahrhundert*. Dresde, 1878.

2. Voir p. 700.



§ XIX. — *Ville d'Erfurt*<sup>1</sup>.

Les dernières bractéates archiépiscopales (de Mayence) sont celles d'Henri III de Virnebourg (1328-46), reconnaissables à son blason de famille. Puis, en 1352, la ville d'Erfurt obtint définitivement le droit monétaire et continua pour son propre compte la frappe des bractéates à la légende **MARTIN'**, en remplaçant parfois l'écusson à la roue par deux roues ou deux moitiés de roues, et en y ajoutant la mitre et la crosse, plus rarement l'épée. Après 1450, le mot **ERFORD** et le différent monétaire de la rose deviennent stationnaires sur les bractées municipales. En même temps, on frappe une pièce à double face, le *gros* (**GROSSVS NOVVS** ou **MONETA NOVA ERFORDENSIS**), au revers du Saint-Martin à cheval dans un quadrilobe. Le millésime y figure depuis 1468.

Une longue série de petites bractéates d'Erfurt est connue sous le nom de *freipfennings* (pfennings de libération). Elle se rattache à une taxe imposée aux tenanciers des terres archiépiscopales et fut frappée simultanément à Heiligenstadt et à Erfurt, où on les trouve jusqu'en 1660. Leur type est la roue, la mitre et la crosse, leur légende invariable: **MARTINI**.

§ XX. — *Vicedominat d'Heiligenstadt*.

L'archevêque de Mayence, Jean de Nassau (1397-1419), a frappé des *gros* à la roue qui portent quelquefois la légende **MONETA NOVA HEILGENSTA**. La même inscription se lit sur les *gros*, grands et petits, de ses successeurs Thierry d'Erbach (1434-59), Thierry d'Isenbourg (1459-61, 1476-82), Adolphe de Nassau (1461-75).

§ XXI. — *Ville d'Iéna*<sup>2</sup>.

L'an 1448, le duc Guillaume de Saxe permet à la ville de frapper des pfennings au type de la grappe de raisin (armes d'Iéna); mais dans sa

1. *Sources*, p. 707. — Posern-Klett, p. 53. — Schlumberger, *Bractéates d'Allemagne*, p. 248.

2. Voir plus haut, p. 711.

charte il rappelle que le privilège remonte à ses ancêtres et que les monnaies d'Iéna portaient autrefois deux grappes de raisin. Nous avons une longue suite de *pfennings* uniface à la légende IENA ou IHENA. Leurs coins sont : deux têtes de lion couronnées en regard et deux clefs ; deux grappes de raisin ; une seule grappe dans le champ ou dans l'écusson.

### § XXII. — *Curatelle de Cobourg et Hildburghausen*<sup>1</sup>.

Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, Cobourg appartenait aux comtes de Henneberg, et l'an 1265 son atelier monétaire est cité dans une charte. Par suite d'un mariage, le pays échut, comme la ville de Schmalkalden, aux margraves de Brandebourg. Nous avons déjà parlé (p. 738) du *denier* de Jean V de Brandebourg (1308-14), qui porte une aigle nimbée et au revers (COBVRC M.) la poule des Henneberg. A partir de 1353, ce sont les margraves de Misnie qui possèdent Cobourg et Hildburghausen et y frappent monnaie.

### § XXIII. — *Ville de Meiningen*<sup>2</sup>.

Un *pfenning* concave (+ MEIN, église à deux tours), de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, doit avoir été frappé par cette ville pendant sa révolte contre l'évêque de Wurzburg (1397-99), son suzerain. L'évêque avait à Meiningen un atelier monétaire.

### § XXIV. — *Ville d'Altenbourg*<sup>3</sup>.

Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la Monnaie appartenait à la ville, mais on ne possède que des *heller* du XV<sup>e</sup>, frappés probablement avec l'autorisation du margrave de Misnie. Ces pièces, bifaces ou uniface, ont pour type principal une rose, ou une main ouverte avec une rose sur la paume.

1. Streber, *Mémoires de l'Académie de Bavière*, t. VII, 213-306. — Posern-Klett, p. 37.

2. *Blätter für Münzfreunde*, 1902, p. 2825 (G.-H. Lockner).

3. Posern-Klett, p. 14.

§ XXV. — *Ville de Saalfeld*<sup>1</sup>.

Les *bractéates* frappées par cette ville, après l'obtention du droit monétaire en 1350, portent la légende **SALVELD** ou **SALVELT** avec les armes municipales (*deux poissons*). Le privilège fut renouvelé en 1448 par le duc Guillaume de Saxe.

§ XXVI. — *Ville impériale de Muhlhausen*.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (avant 1297), la ville jouissait déjà de la licence monétaire, octroyée par Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse. L'aigle de l'empire et le fer à moulin étaient ses armes et figurent sur ses *bractéates* (+ **MOLHV**) ou pfennings concaves. Le fer à moulin est parfois orné d'ails d'aigle.

§ XXVII. — *Ville impériale de Nordhausen*.

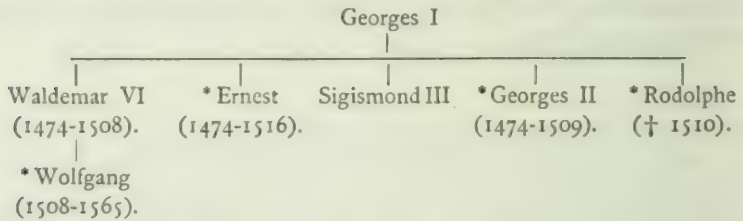
L'atelier impérial fut mis en gage chez les comtes de Schwarzbourg, d'Hohnstein, de Mansfeld et de Stolberg-Wernigerode par l'empereur Louis (1323). Les *bractéates* de cette époque portent en marge le cerf (de Stolberg) et l'échiquier (d'Hohnstein). Mais en 1382, la ville monnayait pour elle-même, et ses *bractéates* (**N-O-R-T**) ont pour types soit une tête couronnée de face, soit une aigle couronnée, ou une moitié d'aigle, ou deux têtes d'aigle, etc., c'est-à-dire des symboles convenant à une cité impériale. Plus tard (1448), l'atelier appartenait au duc Guillaume de Saxe, qui autorisa la ville à frapper les mêmes pfennings qu'on faisait à Eisenach, à Weissensee et à Saalfeld.

§ XXVIII. — *Comté, puis principauté d'Anhalt*.

Nous avons cité (p. 681) les nombreuses *bractéates*, presque toujours muettes, et les deniers non moins fréquents qui précèdent le *gros* d'Albert V (1424-75). Sur cette pièce, extrêmement rare (**GROSSVS : NOVVS : CVsus ANHALTT** ; dans un quadrilobe : croix fleuronée, can-

1. Voir p. 707.

tonnée de trois roses et de l'écu d'Aschersleben), Albert prend le titre de **DVX ANH**, probablement parce que le duc Bernard de Saxe était un de ses ancêtres. Des *pfennings* concaves, aux armes d'Anhalt (*demi-aigle et cinq fasces*), datent de la même époque. A la mort de Georges I<sup>er</sup> (1474), la maison se divisa en plusieurs branches, dont presque tous les chefs ont frappé monnaie, soit isolément, soit en commun :



De Georges II, on n'a qu'un *pfenning* biface, avec un grand **G** gothique dans le champ. Mais Ernest, Rodolphe et Wolfgang ont frappé des *gros* et surtout des *demi-gros* à différents types (1509-10), entourés parfois de légendes en deux langues : **PSIP' VA· ANH·**, **HER'· VA· ANH'·**, **PRI· AD· ANH·**, **FV** ou **FS· ZV· ANH**. Les types sont : saint Bernard debout, la Madone, l'écusson d'Anhalt, ceux d'Anhalt et d'Aschersleben, ou quatre écus disposés en croix et brochant sur une croix oblique fleurdelisée. Les *demi-gros* ont été copiés sur les monnaies de l'archevêque Ernest de Magdebourg.

L'an 1508, l'empereur Maximilien donna l'autorisation de frapper des pièces d'or; mais les premiers *florins* sont anonymes.

Ateliers : Bernburg (**BERENBOERG**, **BERNBORN**, **BERCNEB'**), Cöthen (**KOTENE'**), Zerbst (**SARVENSIS**).

## VI. — LA WESTPHALIE.

### § I. — Ville de Dortmund<sup>1</sup>.

Au xv<sup>e</sup> siècle, l'atelier de Dortmund a frappé une énorme quantité de *gros*, appelés *gros au saint Reinold*, parce qu'ils représentent la tête du patron de la ville (**SANCTVS REINOLDVS MARTIR**), de face au-dessous de trois fleurettes. Au revers de ces *gros*, on voit, dans un trilobe, l'écus-

1. Meyer (Adolf), *Die Münzen der Stadt Dortmund*. Vienne, s. d. (1883), avec un supplément, 1888.

son à l'aigle impériale. Les fractions sont le *deni*, le *quart* et le *heller*, ce dernier sans légende. Les variétés de coin ne se comptent pas. On n'a aucun renseignement historique sur ces émissions.

## § II. — *Duché de Westphalie et d'Angric.*

Aux ateliers (p. 657) de l'archevêque Sigefroid de Westerbourg (1275-97), il faut ajouter Nieheim, et à ceux de Wigbold (1297-1304) la ville de Lugde. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le nom d'Hermann IV de Hesse (1480-1508) figure sur quelques *deniers* frappés à Werl.

## § III. — *Ville de Soest.*

Soest était le chef-lieu du duché de Westphalie, et les archevêques de Cologne y avaient leur atelier principal. Mais depuis 1444, la ville relevait des ducs de Clèves et frappait, à son propre compte, des *deniers* au buste de saint Patrocle, tenant l'épée. Le revers de ces pièces (**MON·N·SVSATIENSIS**) est réservé à l'écu communal (*clef droite*).

## § IV. — *Évêché de Paderborn.*

A Paderborn, les types de l'évêque assis, du buste de saint Liboire, de l'édifice tourelé, restent en faveur jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire sous les évêques :

\*Henri III, comte de Spiegel (1361-80). \*Rudbert de Juliers (1390-94).

\*Simon II, comte de Sternberg (1380-89). \*Guillaume de Berg (1400-1415).

et se combinent avec les armes du prélat ou de la ville dans laquelle la monnaie a été frappée. Aux ateliers de Warburg (armes : *un lis*), de Brakel, etc., énumérés p. 648-49, il faut ajouter Hofgeismar (p. 651) et Lemgo.

## § V. — *Abbaye de Corvei.*

Le chapitre consacré à la numismatique de Corvei (p. 653-56) a besoin d'un supplément. Il s'agit de la monnaie de Rudbert de Horhausen (1306-37), publiée par Menadier (*Deutsche Münzen*, t. I, 57), et d'un *denier* de Henri IV von Spiegel (1359-60), au buste de l'abbé et à la tête de saint Gui.

§ VI. — *Seigneurie de Lippe*<sup>1</sup>.

Les dernières monnaies médiévales sont frappées sous le long règne de Bernard VII (1431-1511). Après un chômage de 66 ans, paraissent simultanément le *stuver* avec le *demi-stuver* et la *mite*. Le prince s'y appelle *nobilis (dominus) Bernardus de Lippe*; son atelier est Lemgo, et presque toutes ses pièces sont datées, de 1492 à 1509. Son type principal est l'écu à la rose dans un trilobe, mais les imitations du type d'Osnabruck (saint Pierre et les trois tours) ne sont pas encore abandonnées. L'apôtre saint André figure en pied sur le *stuver* de 1508, et en buste sur un *pfenning* de Bernard. Les *pfennings* concaves n'ont que l'écusson à la rose, avec ou sans les lettres **LIP**.

§ VII. — *Comté de Waldeck*.

Henri IV (1369-97) a frappé un *denier* d'argent figurant l'écu triangulaire des comtes et, au revers, une tête de face dans un trilobe cantonné des lettres **KOR** qui indiquent l'atelier de Corbach. Sur les *pfennings* concaves, on voit tantôt l'écusson de Waldeck, tantôt ceux de Waldeck et de Corbach.

§ VIII. — *Ville de Corbach*<sup>2</sup>.

L'an 1327, Henri II, comte de Waldeck (1305-44), engagea ses droits monétaires à la ville de Corbach (p. 653) qui semble les avoir exercés assez longtemps. A l'avvers des *deniers* frappés au nom de la ville, l'écusson comtal (*étoile à huit rais*) conserve sa place, mais la légende change; on écrit **MONET'· CORBEKE**, et le buste bénissant de saint Kylian de Wurzburg, patron de l'église de Corbach, est gravé au revers. A côté de ces pièces, il existe un groupe de monnaies muettes, présentant les mêmes types.

1. Grote, *Münzstudien*, t. V, 216.

2. Grote, *Münzstudien*, t. V, 117.

§ IX. — *Comté de la Mark*<sup>1</sup>.

Le type de la « fasce échiquetée » de Mark, dont nous avons parlé p. 660, se maintient sous Engelbert III (1347-91) et Thierry de Dinslaken (1368-1406), à côté d'autres types plus anciens, et l'on ne trouve de nouveau, sous ce dernier, qu'une grande étoile dans le champ, cernée d'une bordure gothique. Les ateliers sont Hattingen, Iserlohn, Unna, Dinslaken. Des deux frères de Thierry, Adolphe IV (1398-1422; nommé duc de Clèves en 1417) et Gérard (1422-61), l'un a frappé un *heller* au casque couronné et plusieurs *pfennings* (ateliers: Hattingen, Orsoy, Schwerte) qui portent sur chaque face un écusson. Gérard, dont les officines monétaires étaient à Hörde et à Brekerfelde, choisit comme type l'écu parti de Clèves-Mark et emploie le verset biblique: *pax domini sit nobis et maneat semper*. Du monnayage de Jean II (1481-1521) on possède un *gros* au type du prince debout, copié sur le gros de Dortmund de l'empereur Maximilien.

§ X. — *Comtés de Mœrs (Meurs) et Saarwerden*.

Le fief de Mœrs relevait des comtes de Clèves. Un *gros tournois* anonyme, de style français, à la légende **MOETA COIT. D. MRI**, doit remonter à l'époque de Thierry IV (1356-72). Avant 1365, le comte Jean, dans son atelier de Gangelt (engagé en 1365 au comte de Looz), fit frapper un *gros* au type du prince debout, pièce dont l'inscription est en langue vulgaire: **HER IOHAN: VAN MOERSCHE**. Frédéric III (1372-1417) obtint en 1373 la licence de monnayer l'or, et nous avons son *florin au saint Jean*, sur lequel il prend le titre de **C(omes) D. MVIRS Z. SVD'S (Saarverdensis)**. Le revers de cette monnaie porte cinq écussons dans un quadrilobe, comme les florins de l'alliance rhénane. Le *gros tournois* offre la légende **VRIDERICVS MORSEN**; le *raderalbus*, qualifié de *moneta nova*, donne la figure de saint André assis sous un dais gothique; de même, le *gros*, avec ses fractions, frappé pour la seigneurie de Fauquemont (**VALKB-**, p. 1115); l'*esterlin*, de l'officine de Gangelt (cédée au Brabant en 1383) porte l'image de saint Pierre.

1. Leitzmann, *Num. Zeitung*, 1855, p. 95. — Dannenberg, *Zeitschrift f. Num.*, t. XX, 10.

Le fils de Frédéric III, Walram de Meurs (1417-56), a frappé monnaie dans sa seigneurie de Baer en Gueldre (p. 1147).

On trouvera les derniers produits du monnayage de Mœrs dans notre *Traité de Numismatique moderne*, t. I, 242.

§ XI. — Comté de Hohenlimburg (Limbourg-sur-la-Lenne)<sup>1</sup>.

Ce fief, très important, était presque enclavé dans le comté de la Mark. Ses armes furent d'abord une *rose*, plus tard un *lion couronné*; ses monnaies se divisent en pièces à types régionaux, destinées à la circulation locale, et en pièces à types étrangers, pour l'exportation.

On attribue à Thierry III (1297-1348) un *florin d'or* au lis (**DEDRIC: COMES**) et un *gros tournois* avec **DIDERICVS COMS**; ses billons sont imités des monnaies au grand **L** de Louis de Crécy et Louis de Mâle. A Thierry IV, on donne les mêmes pièces au grand **L**; Thierry V (1372-97) n'a frappé que des *deniers* d'argent fin, représentant son buste à mi-corps et, au revers, une rose. Le prince y est couronné de roses et tient l'épée et un bouquet de roses.

A la mort de Thierry, Hohenlimburg et la seigneurie de Bruch sont partagés entre ses fils, Guillaume I<sup>er</sup> et Thierry VI. Guillaume I<sup>er</sup> (1397-1449) continue la frappe des *deniers* au type employé par son père, et leur exécution est souvent d'une finesse remarquable. L'*obole* porte un écu penché sous un casque. Comme forte monnaie, le comte fait battre des *gros* à l'écu, imités de ceux de Juliers, et des *gros* au lion sur le modèle de ceux de Luxembourg. On a aussi un *blanc* ressemblant à ceux de Hambourg. Les monnaies de Thierry VI (1397-1439), frappées à Bruch et au monastère de Rellinghausen, sont des copies



Fig. 1830

serviles de celles de Juliers. Enfin, du comte Henri (1478-85), on possède des *deniers* à la rose (fig. 1830) et des *raderalbus* copiés sur ceux des comtes palatins de Bavière. Pour le second fils de Thierry VI, Henri (1439-43), l'atelier de Bruch continue l'émission de ces mêmes *raderalbus* (fig. 1831) et frappe des bractéates à quatre écussons disposés en croix. Le frère aîné, Guillaume II (1446-73) n'a produit que des *raderalbus* au saint Pierre, également fabriqués à Bruch. Après sa mort, son fils Jean II (1473-1508) prit la succession sous la

1. *Revue belge*, 1896 et 1897 (comte de Limburg-Stirum). — *Blätter für Münzfreunde*, 1903, p. 2917 (Buchenau).



tutèle de son oncle, Henri de Limbourg, dont les *plaques* à l'aigle, imitées de celles de Groningue, portent les dates : **ANNO : DOMINI** 1473 et 1474. Le millésime 1488 se lit sur deux pièces anonymes (fig. 1832)



Fig. 1831



Fig. 1832

qui rappellent le *double briquet* et le *demi-briquet* des Pays-Bas, et qu'on rattache, avec beaucoup de vraisemblance, à la minorité de Jean.

## § XII. — Évêché de Munster<sup>1</sup>.

Le blason de famille apparaît pour la première fois sur les monnaies de Jean de Virnebourg (1363-64) et de Florent de Wevelinghofen (1364-79), d'abord sur la poitrine de l'évêque, ensuite seul dans le champ, derrière une crosse en pal. Ces types nouveaux se maintiennent sous Potho de Pothenstein (1379-81), Heidenreich de Ludinghausen (1381-92), Otton IV de Hoya (1392-1424). Il n'y a de changement sérieux que sous l'épiscopat d'Henri II de Meurs (1424-50), qui était en même temps évêque d'Osnabruck (1442). Son *schilling* et son *demi-schilling* portent le buste de saint Paul sous un tabernacle; au revers de son *tiers de schilling* on voit son écusson penché sous un heaume à tête de loup. Toutes ces pièces sont de la plus grande rareté. Jean de Hoya (1450-57) n'était pas évêque; ayant pris le gouvernement au nom de son frère Éric, non reconnu par le pape, il ne s'appelle sur ses monnaies que **IOHS COMES DE HOIA** et choisit pour type un sujet laïc: le prince debout, cuirassé, tenant l'épée et l'écusson. Le premier *florin d'or* est frappé par Jean III de Simmern (1457-66). Il porte le buste de saint Paul, et les mots **S. PAVLVS APOSTOLVS** y remplacent le nom de l'évêque. Le *raderalbus* du même prélat est une imitation pure et simple des monnaies rhénaïques contemporaines; ses autres pièces (*schilling*, *tiers*, *quart* et *bractée*) forment déjà une série complète, où le

1. Grote, *Münzstudien*, t. I, 255. — Niesert, *Beiträge zur Münzkunde des ehemaligen Hochstifts Münster* (Coesfeld, 1838-41), 3 vol. in-18.

buste du saint et les armoiries, tantôt de Munster seul, tantôt de l'évêque (Munster, Palatinat et Bavière) jouent le rôle principal.

Henri III, comte de Schwarzbourg (1466-96), depuis 1463 archevêque de Brème, fut le successeur de Jean et signa, en 1489, une convention monétaire avec Cologne, Osnabruck, Clèves et Dortmund pour la frappe d'une monnaie identique de forme et de titre (*schilling, demi, tiers et quart*). L'écu penché sous le heaume et les trois écussons disposés en trèfle sont ses types favoris. Sur le *florin d'or*, une **h** gothique, placée au milieu des trois écussons (Schwarzbourg, Brème et Munster) indique le nom de l'évêque<sup>1</sup>, tandis que les pièces d'argent, où le nom est écrit en toutes lettres, mettent à la même place une **Ω** gothique. Les monnaies d'Henri III comptent aussi parmi les raretés.

Conrad II de Rietberg (1497-1508), depuis 1482 évêque d'Osnabruck, frappe un *florin d'or* au buste de saint Pierre, sur le modèle des pièces rhénanes, et crée une espèce nouvelle, le *demi-florin* d'or. Nous avons classé à l'époque moderne (p. 210) le successeur de Conrad, Éric I<sup>er</sup>, duc de Saxe-Lauenbourg (1508-22), parce qu'il a frappé un *quart de thaler* représentant saint Paul à cheval au moment de sa conversion, et portant la légende *Saule Saule quid me persequeris*; mais en dehors de cette monnaie, toute sa série appartient au moyen âge, et l'écriture gothique s'emploie à Munster jusqu'en 1539.

### § XIII. — Seigneurie de Ludinghausen<sup>2</sup>.

Le fief relevait de l'abbé de Werden. Hermann de Ludinghausen, cité dans une charte de 1365, a frappé un *esterlin*, copié sur celui de Frédéric de Saarwerden (1370-1414) et portant même le blason de cet archevêque de Cologne. La pièce représente saint Pierre à mi-corps et, au revers, une croix longue à douze billettes. Légendes : **DOMINVS : HERMANNVS — MONETA : IN LVDINCHVS**.

### § XIV. — Évêché d'Osnabruck<sup>3</sup>.

La fabrication des *petits deniers* et *oboles*, à Osnabruck et à Wiedenbruck, continue sous Thierry de Horne (1377-1402), dont les pièces

1. Excepté sur le *florin* publié par Buchenau, *Blätter für Münzfreunde*, 1901, p. 231.

2. *Blätter für Münzfreunde*, 1879, p. 677.

3. Grote, *Münzstudien*, t. IV, 113.

sont reconnaissables à ses armes parlantes (*deux cors de chasse en sautoir*), et qui reprend comme type la roue dans un triangle (p. 641), abandonnée depuis plus de cent ans. Le *florin d'or* au saint Pierre, frappé par Jean III de Diepholz (1425-37), n'étant pas encore retrouvé, l'époque de la forte monnaie commence sous l'épiscopat de Conrad III de Diepholz (1455-82), dont on possède le *blanc à la roue*. Cette pièce, copiée sur le *raderalbus* de Cologne, représente le buste de saint Pierre sous un tabernacle gothique et, au revers, dans un trilobe, les armes d'Osnabruck accompagnées de petits écussons. Conrad IV, comte de Rietberg (1482-1508) a une série numismatique plus variée : le *florin d'or* au saint Pierre assis, un autre (avec son *demi*) au saint Pierre à mi-corps, plusieurs *schillings* avec leurs subdivisions (demi et huitième) et deux variétés du *pfenning*. Là où le décor n'est pas héraldique, c'est le prince des apôtres qui sert de type. Le successeur de Conrad, Éric II, a fait frapper les premiers thalers.

#### § XV. — Comté de Ravensberg.

Les comtes de Berg, ayant hérité, l'an 1346, de Ravensberg (p. 643), y ont frappé monnaie et ajouté à leur titre de *comes de Monte* le nom de leur nouveau fief. Une des pièces les plus anciennes, probablement de l'époque de Gérard de Juliers (1348-61), est un *heller* au lion de Berg et aux armes de Ravensberg. De Guillaume (1361-1408) nous avons des *deniers*, frappés à Bielefeld (**MONETA BIELEV.**), au type du buste couronné tenant le globe et un sceptre fleurdelisé ou terminé en croix. Ces deniers lui donnent d'abord le titre de comte, puis, à partir de 1380, celui de duc. A sa mort, Ravensberg échut à son fils cadet Guillaume III (1408-28), alors évêque de Paderborn, qui conserva le même type monétaire en remplaçant le sceptre par une épée. On lit sur ses pièces : **WIL. CO. RAVE** ou **WILH D MOT CO RAVE**; au revers, autour de l'écusson, **MONETA NOVA BILVEL.**

#### § XVI. — Abbaye d'Herford<sup>1</sup>.

Après une interruption d'au moins cinquante ans, le monnayage reprend sous l'abbesse Hildegund d'Otgenbach (1374-1409) qui fait

1. Grote, *Münzstudien*, t. VIII, 380. — Buchenau, *Zeitschrift für Num.*, t. XIX, 40 (pièces énigmatiques avec **GODERA ABBATISS**).

copier servilement les types des deux derniers archevêques de Cologne qui, en leur qualité de ducs de Westphalie, avaient frappé monnaie à Herford. Les petits deniers de l'abbesse la représentent assise de face, voilée, tenant une bannière ou une croix; au revers, il y a le buste de l'archevêque de face, bénissant et tenant la crosse. Les légendes sont toujours hors du flan, mais les coins qui ont servi à ces émissions existent encore et permettent de lire: **† HILLEGVND. ABBATISSE — MONETA· HERVORDENSIS**. Après Hildegund, l'atelier monétaire est fermé de nouveau et le restera, cette fois, pendant plus de cent ans.

§ XVII. — *Comté de Rietberg*<sup>1</sup>.

Le comte Otton (1516-35) a frappé un *demi-gros* (R<sup>z</sup> **CIVITAS RIDBORG**, 1519) copié sur ceux de la ville de Schweidnitz en Silésie.

§ XVIII. — *Évêché de Minden*<sup>2</sup>.

Les légendes des monnaies de Minden sont toujours hors du flan, ce qui rend les attributions presque impossibles. On a pu distinguer deux sortes de *deniers* frappés par Otton III von dem Berge (1384-98). Sur l'un, on voit les armes de Minden (*clefs en sautoir*) et du prélat (*aile d'aigle*) avec, au revers, le buste de saint Pierre (**OTTONIS EPISCOPI ECLESIE**); sur l'autre, le buste de l'évêque bénissant, derrière son blason de famille. Ce dernier porte un nom d'atelier, Petershagen. Le *heller* d'Henri III de Schaumbourg (1473-1518) se reconnaît aux armes de l'évêque.

§ XIX. — *Comté de Hoya*<sup>3</sup>.

D'Otton IV (1383-1428), nous avons plusieurs monnaies intéressantes. Un *denier* à l'évêque assis, attribué jadis à Otton II, porte la légende **SANCTE SVENOIER** (ou **SWE-**), qui ne peut être qu'une invocation à saint Swibert; la tête de saint Paul, entre l'épée et l'écu aux pattes

1. Friedensburg, *Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter*, t. II, 262.

2. *Blätter für Münzfreunde*, 1882, p. 857.

3. Grote, *Münzstudien*, t. IV, 243, complété par Buchenau, *Zeitschrift f. Num.*, t. XIX, 12.

d'ours, occupe le revers. D'autres *deniers*, frappés à Bassum (BERSENE), souvent avec le nom du comte, ont pour type un prêtre assis, tenant le missel et l'écusson de Hoya. Enfin sur un *blanc (witte)*, on voit les deux pattes d'ours adossées.

Eric I<sup>er</sup> (1377-1427) fit frapper à Nienbourg-sur-le-Weser (NVGENI, NIGENBO) de nombreux *swaren* au type brémois de l'évêque assis bénissant (*revers*: tête de saint Paul). Une pièce unique du comte Frédéric (1494-1503) représente un châtel à trois tours et porte une invocation à la sainte croix: *o crux adoranda*.

### § XX. — Comté de Neu-Bruchhausen<sup>1</sup>.

La famille des comtes d'Oldenbourg, au XIII<sup>e</sup> siècle, se divisa en quatre branches qui résidaient à Oldenbourg, Wildeshausen, Alt-Bruchhausen et Neu-Bruchhausen. Cette dernière était la plus ancienne; elle portait trois roses dans son blason. A son extinction, en 1388, ses domaines furent réunis au comté de Hoya.

Les comtes de Neu-Bruchhausen ont frappé, au XIV<sup>e</sup> siècle, des *pfennings* concaves anonymes à leurs armes.

### § XXI. — Seigneurie de Vechta<sup>2</sup>.

Les évêques de Munster, qui possédaient ce fief, y ont frappé de nombreux *deniers* anonymes, aux types dont ils se servaient à Munster même (tête de saint Paul avec la main tenant l'épée. **SANCTVS PAVLVS**. *Revers*: évêque assis bénissant; sur sa poitrine, l'écusson de Vechta. **MONETA DE VECHTA**). Ces pièces sont de l'époque de Florent de Wevelinghofen (1364-79) et de ses premiers successeurs.

### § XXII. — Prévôté de Wildeshausen<sup>3</sup>.

Elle relevait de l'archevêque de Brême. Le nom du prévôt Frédéric de Schagen (1360-86?) se lit sur de petits *deniers* à la tête de saint Paul

1. H. Buchenau, *Münzen von Neu-Bruchhausen*, dans la *Zeitschr. f. Num.*, 1888, p. 350.

2. *Zeitschrift für Num.*, t. XIX, 20 (Buchenau).

3. Voir p. 658. — Grote, *Münzstudien*, t. VII, 492. — *Zeitschrift für Num.*, t. XIX, 24 (Buchenau).

(FREDER· MILES DO') et au saint Swidbert assis (SANCTE SVE-NOIER); mais d'autres sont anonymes (MONETA VILDESHVS) et ne portent que les noms des saints Paul, Swidbert et Rembert (REIGNEVS)<sup>1</sup>.

### § XXIII. — Seigneurie de Diepholz<sup>2</sup>.

Le monnayage de Diepholz commence par de petites bractéates muettes de Rodolphe III (1300-50), figurant les armes du seigneur : deux bois de cerf en pal. Les *deniers* de Jean II (1377-1421), pareils à ceux de Munster et d'Osnabruck, sont au type de l'évêque assis et portent, au revers, soit l'écusson seul (*bois de cerf; lion et aigle*), soit la tête de saint Paul avec l'épée. Beaucoup de ces pièces ont la légende **MONETA WESTER** (Twistringengen?). Le *florin d'or* anonyme, au saint Étienne (**MONETA·NOVA·AVREĀ·DE·DIPH'**), frappé sous Rodolphe VII (1473-1510), est perdu; mais on a le *schilling* de Rodolphe, son *quart de schilling* et plusieurs *pfennings*, uniface ou bifaces (**NOBL' RODOLP' D' DIPHOLT**), copiés sur les monnaies d'Osnabruck et presque tous à décor héraldique. Les mêmes espèces ont été frappées sous Conrad VIII (1493-1514) et son frère Jean V (1510-45), mais nous n'en possédons plus la série complète. Notre *Traité de numismatique moderne*, t. I, 240, s'occupe des monnaies de Frédéric I<sup>er</sup>.

### § XXIV. — Comté d'Oldenbourg<sup>3</sup>.

L'atelier monétaire n'est pas mentionné avant 1310. Dans le privilège accordé, l'an 1345, à la ville d'Oldenbourg, le comte se réserve les droits régaliens. On donne à Otton III († 1301) et à son fils Jean V de petites bractéates muettes, à bords rayonnés, portant l'écu triangulaire à deux fascés, ou bien un casque à cinq pavillons fascés, ou simplement un O. A Jean XI († 1345), on attribue les premiers *gros tournois* avec *turonus civis* (**MONETA·OLDENB'**, ou **IOHANES·COMES**), à Conrad I<sup>er</sup> (1345-68) ceux qui ont **CONRADVS COMES**. Le *gros* imitant

2. Les mots corrompus **SVENOIER** et **REIGNEVS** ont toujours semblé énigmatiques. Nous adoptons l'explication de M. Fröhner.

2. Grote, *Münzstudien*, t. IV, 252. — Buchenau, *Zeitschrift f. Num.*, t. XIX, 16.

3. Grote, *Münzstudien*, t. III, 65. — Merzdorf, *Oldenburgs Münzen und Medaillen* (Oldenbourg, 1860). — Buchenau, *Zeitschrift für Num.*, t. XIX, 28.

ceux de Brème et de Munster fait son apparition (anonyme ou avec le nom du comte) un peu plus tard, sous Conrad II (1342-1401) et son frère Christian VI († 1398), qui s'appelle **KERSTIANIS**. On y voit l'évêque bénissant, tenant l'écu d'Oldenbourg (**SANCTVS·LAMBERTVS**). R tête mitrée ou sans mitre, avec la main armée d'une épée; dessous, l'écu à deux fasces (**MONETA OLDENBORE**). Frappe et conservation de cette pièce sont toujours défectueuses. Du commencement du xv<sup>e</sup> siècle datent les *blancs* de Lubeck au buste de chérubin derrière un écusson. R **CRVX BENEDICAT**.

Un mur à trois tours est le type des *gros* de Thierry le Fortuné (1423-40) et de Nicolas de Delmenhorst, ex-archevêque de Brème (1425-47). La croix pattée du revers de ces pièces est caractéristique, car l'une de ses branches se termine en pointe de clou. La pièce de 4 *gros*, dite *flindrich*, frappée par Gérard le Valeureux (1440-83), Adolf (1482-1500) et Jean XIV (1483-1526), conserve ce type populaire, et c'est une exception s'il le remplace par l'écu comtal.

A partir de 1502, l'écu penché sous un heaume devient le type préféré, et le millésime (**ANNO DOMINI MCCCCCII**, etc.) est inscrit régulièrement sur les monnaies.

### § XXV. — *L'Ostfrise*<sup>1</sup>.

La Frise orientale était divisée en cantons, gouvernés chacun par un chef à la fois laïc et ecclésiastique, bien qu'il fût marié. Ces chefs, qui prenaient sur leur numéraire les titres de *capitaneus*, *capitalis* (captal), *propositus* (prévôt), *domicellus*, se faisaient continuellement la guerre, et leur histoire n'est qu'un tissu de batailles gagnées ou perdues, de villages conquis ou abandonnés, de familles nobles cherchant à s'évincer les unes les autres. Jusqu'ici, on possède les monnaies suivantes, toutes très bien frappées et fort intéressantes :

1. *Emden*. — Après quelques deniers anonymes du xiv<sup>e</sup> siècle, c'est une pièce d'Hisko Abdena (1400-29) qui ouvre la série des monnaies portant des noms de chefs. Un lion debout à gauche est l'emblème d'Hisko et de son fils Imelo Abdena (1429-33) qui conserve les titres de son père (*propositus et capitalis in Ameda*) sur un *gros* imité du

1. Friedländer (J.), *Zeitschrift für Num.*, t. I, 245. II, 20. 158. VI, 103. — Dannenberg, *ibid.*, t. I, 268. — Tergast, *Die Münzen Ostfrieslands bis 1466* (Emden, 1883). et *Zeitschrift für Num.*, t. XXIII, 67. — *Blätter für Münzfreunde*, 1885, p. 1122. 1178 (Erbstein); 1902, p. 2699 (Buchenau).

*cromsteert* des Pays-Bas (fig. 1833) et sur un autre (fig. 1834) au type de l'écu au lion brochant sur une rosace.

L'an 1431, Emden tombe au pouvoir des bourgeois de Hambourg, qui la gardent jusqu'en 1439, la cèdent à Edzard Cirksena, la reprennent en 1448 et la donnent finalement à Ulric Cirksena, en 1453. Une pièce



Fig. 1833



Fig. 1834

(**MONETA NOVA EMESENSIS**) au lion debout et à l'écu de Hambourg au centre d'une croix cantonnée des lettres **HAMB'** (légende : *benedictus dominus deus*) rappelle ces événements.

Ulric Cirksena a frappé un *gros* à ses armes (*sirène entre quatre molettes*) avec les inscriptions **VLRICVS CAPITAL T(er)RE EMDENSIS — MONETA NOVA DE EMDENSIS**. Nous le retrouverons (p. 1283) dans le Norderland.

2. *Faldern*. — Le village de Faldern, propriété des chefs d'Uphusen, était situé dans le voisinage d'Emden, si près que, de nos jours, il est un des faubourgs de la ville. Une pièce anonyme de Wiard (1427-61) porte, d'un côté, l'écu à trois lis (d'Uphusen), entouré du verset *deus est alpha et o*; au revers, la légende **MONETA DE FALERNA** (fig. 1835). Elle doit être antérieure à 1408.



Fig. 1835



3. *Brookmerland*. — Les monnaies de ce canton, dont Oldeberg était le chef-lieu, se répartissent entre quatre princes : Ocko I, Widzeld, Keno et Ocko II.

Ocko I tom Brook, l'aîné (1376-89), qui avait été l'amant de la reine Jeanne de Naples, s'appelle toujours *miles*, ce qui le distingue de son homonyme. Son blason est une aigle couronnée (sans pattes) entre quatre molettes (fig. 1836); son nom **OCKO** remplit les cantons de la croix qu'entoure la légende **MONETA DE BROCA**. Il avait un fils illégitime, Widzeld (cité de 1381 à 1399) qui a frappé deux jolies monnaies : l'une à l'aigle éployée et à la croix cantonnée de quatre couronnes,



l'autre (fig. 1837) au **W** couronné. Les mots frisons **WIDZALDI KENISNA** signifient « descendant d'un Keno ». Du chef Keno (1389-1418), son contemporain, nous avons un *denier* d'argent pareil à celui d'Ocko 1<sup>er</sup>, avec **KENO** dans les cantons de la croix. Il prend le titre de **DOMICELL(us) IN BROCA**, de même que son successeur Ocko II (1417-27. 1432-35) qui conserve le type de l'aigle et ne remplace qu'une



Fig. 1836



Fig. 1837



seule fois la croix du revers par une couronne (**MONETA DE BROECCA**). Les pièces des deux Ocko sont les moins rares de la série frisonne; on les appelait *Ockengroet*, et elles avaient la même valeur que les gros de Munster. Une monnaie anonyme, avec *moneta de Broca* sur les deux faces, ressemble, au point de vue de la fabrique, à celles de Keno.

4. *Aurich*. — On sait qu'un des Cirksena, Ulric, était le chef de ce canton, vers 1440; mais on n'a pas encore retrouvé de ses monnaies.

5. *Norderland*. — Udo Ukena (1421-32), deuxième fils de Focko, se signale par l'émission de cinq *florins* d'or variés, dont l'un, imitant les florins de Rodolphe de Diepholz, évêque postulant d'Utrecht, représente saint Ludger debout, tandis que d'autres portent sur leurs deux faces l'écu au lion debout (**MONETA NOVA VDONIS — CAPITALIS IN NORDA**). Du même chef, on possède un *gros* (appelé *flindrich*) pareil à celui d'Imelo Abdena, avec l'écu au lion dans une bordure d'arcs de cercle, mais la croix cantonnée de quatre étoiles (**MONETA NOVA NORDENS**). Edzard Cirksena (-1439) s'intitule *capitalis t(er)re Nordensis*; une sirène couronnée, entre quatre étoiles, est dans son blason (fig. 1838). Ulric Cirksena (1441), frère du précédent, était en même temps chef d'Aurich et, depuis 1453, d'Emden; il reçut en 1463 le titre de comte de Norden, puis, l'année



Fig. 1838

suivante, celui de comte d'Ostfrise; mais ses monnaies ne connaissent que le *capitalis t(er)re Nordensis* ou le **CAP. IN NORDA**. Lui aussi, en dehors d'un *florin* d'or au saint Pierre et au globe impérial, a frappé un *florin* au saint Ludger (R<sup>z</sup> écu à la sirène). Parmi ses monnaies d'argent, on remarque le *gros* à l'écu penché sous un

heaume, le heaume orné du lis d'or que saint Louis avait accordé au chef Edzard Cirksena, son compagnon de croisade. Toutes ces pièces sont destinées au canton de Norderland, *moneta nova Nordensis*, sauf une seule qui appartient à Emden. Une monnaie anonyme, au type de la sirène et avec quatre étoiles autour de la croix, se fait remarquer par l'inscription : *benedictus dominu(s) deus nos(ter)*. Nous plaçons à la fin de cette série le *gros* de Theda (1466-78), femme d'Ulric, qui, après la mort de son mari, gouverna le pays comme tutrice de ses deux fils, Enno et Edzard. On y lit : **MO TEDE COITIS OSTFRISIE** autour d'un écu au lion, et au revers le millésime 1473. Un *florin d'or* rhénan, au type de saint Charlemagne et à la légende : **MO' NO' AVR' CO' OIE'TAL' PHRISIE** doit avoir été frappé sous cette régence.

6. *Mormerland*. — La plus ancienne monnaie d'un chef frison est



Fig. 1839

le *gros tournois* d'Uko, de type français, à la légende **UKE DOMI-C(ell)VS D** (fig. 1839).

7. *Reiderland*. — Un chef du nom d'Unko, prévôt du village de Weener, a frappé la pièce que nous faisons reproduire ici (fig. 1840). Les lettres disposées autour de la croix, **VNKO**, permettent de compléter

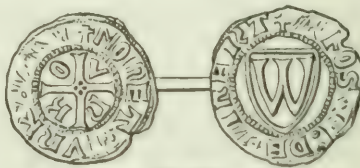


Fig. 1840

la légende du revers : **MONETA VNK[onis]**; à l'avvers, on lit **[P](ro)PO-SITI DE [WE]NERA**; mais ni la lecture ni l'attribution ne sont absolument certaines.

8. *Ieverland*<sup>1</sup>. — Il existe de rares *gros tournois*, aux légendes **TV-**

1. Merzdorf, *Münzen und Medaillen Ieverlands* (Oldenbourg, 1862).

RONVS CIVIS et MONETA IN IEVAR, qui ne peuvent avoir été frappés que dans le leverland, d'autant plus que nous connaissons un autre *gros tournois* frison. Voici la liste des chefs dont on possède des monnaies :

\*Edo ou Fredo Wiemken I (1355-1414).

\*Tanno Düren (1442-68).

\*Sibeth Papinga (1414-33).

\*Edo Wiemken II (1468-1511).

\*Hajo Harles (1433-42).

Sur toutes leurs pièces on voit le lion de lever, non couronné, ou bien leur écusson, soit au même lion, soit à l'aigle. Edo I<sup>er</sup> s'appelle **CAP IEV'** ou *capitan(e)us in Wange*, et une de ses monnaies porte le verset biblique : *da pace(m) dne in diebu(s) nrs*. Les mots *moneta de Ievere* sont parfois accompagnés de *Iever in Ostering* ou *Oestring*. Sibeth (SIBODI) ajoute à son nom : *in Rustringia*, et son *gros* porte *moneta nova Rustringe*. Enfin, Hajo Harles et ses successeurs prennent le titre de *capitaneus d'Iever*. De Tanno on signale une pièce à la légende : *ben(edictum) sit nom(en) dni*. 1489 est le premier millésime qu'on rencontre. Quelques rares pièces sont anonymes.

## VII. — LA BASSE-SAXE.

### § I. — Archevêché de Magdebourg<sup>1</sup>.

La frappe des bractéates (p. 691) continue pendant tout le xiv<sup>e</sup> siècle, mais l'aloï s'abaisse d'année en année, jusqu'à ce qu'il ne reste plus la moindre parcelle d'argent dans les monnaies. Sous l'archevêque Frédéric III (1445-64) paraît le premier *gros* au saint Maurice; Jean de Simmern (1465-75) y ajoute des *pfennings* concaves aux armes de Bavière. Ernest de Saxe (1479-1513) frappe aussi un *demi-gros* au Christ debout (R<sup>z</sup> croix longue entre deux écussons) et, dans son atelier de Leuckfeld, un autre à la figure de saint Maurice.

### § II. — Chapitre et ville d'Halberstadt.

L'an 1363, l'évêque Louis de Misnie vendit ses droits monétaires au Chapitre et à la ville, qui ne semblent pas les avoir exercés souvent.

1. *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. Neue Folge*. Berlin, 1859-62, in-4<sup>o</sup>, p. 340 (Dannenbergl).

On apposait des contremarques sur les *raderalbus* de Cologne, une **h** pour leur donner la valeur de 4 pfennings, et une **h** couronnée lorsqu'ils devaient en valoir cinq. Des *gros* de faible aloi ont été frappés en 1477. D'après un document de 1490, les *pfennings* concaves avaient pour type la tête de saint Étienne, entourée de trois cailloux.

Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 287.

### § III. — Abbaye et ville de Quedlinbourg<sup>1</sup>.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, on fabriquait des *bractéates* informes au type de la tête de face. De 1451 à 1459, l'abbesse Anne de Plauen permit à la ville de frapper des *pfennings*; ce sont les pièces unifaces à l'aigle éployée, entourée des lettres : **+·Q·W·€·D** ou **+·Q·€·D·L**. Le *gros* fut introduit par Hedwige de Saxe (1458-1511).

### § IV. — Ville impériale de Goslar<sup>2</sup>.

Il existe un très beau *gros* d'argent frappé-en commun par l'évêque d'Hildesheim, Jean III de Hoya et son alliée, la ville de Goslar (1399). Au revers de cette pièce, l'apôtre saint Mathieu, en buste, tient la hache et l'évangélaire; l'inscription est : **MONETA·HILDENS·Z·GOSLAR**. Plus tard, trois sortes de *gros* ont été frappés à Goslar : le *gros des paysans* aux types des saints Simon et Jude et de l'écu (aigle éployée) sous un heaume (1477); le *gros au saint Mathieu* (vers 1496) figurant l'apôtre debout avec la hache; enfin (1505) le *gros de Marie* avec la Madone debout dans une gloire (**MARIA·MAT·GRACIE**), et cette dernière espèce s'est maintenue très longtemps. En dehors de la forte monnaie, on avait le *petit gros* (*körtling*) au saint Mathieu, dont 45 valaient un florin, et le *pfenning*, dont 12 faisaient un gros de Marie.

### § V. — Duché de Brunswic-Lunebourg.

La généalogie des ducs est extrêmement compliquée, mais nous ne jugeons pas indispensable de la retracer ici. Le *petit gros* de Bernard I<sup>er</sup>

1. SOURCES : p. 686.

2. Voir p. 662-64. — Bode, p. 127 (pl. VII). — *Blätter für Münzfreunde*, 1899, p. 69 (Buchenau).

de Lunebourg (1373-1434) figure le prince à mi-corps, l'épée haute; celui de Frédéric d'Osterode (1361-1420) a pour type principal un lion debout à gauche, appuyé contre un écu aux plumes de paon qui servaient de décor au casque ducal. Guillaume I<sup>er</sup> (1416-82) et Frédéric de Lunebourg (mort en 1478) ont frappé, isolément ou en commun, des *gros* de Misnie et d'autres grands *gros au lion* (fig. 1841), imités



Fig. 1841

par Albert III d'Herzberg (1427-86) et Henri III de Salzderhelden (1427-63). Ce dernier y ajouta le *gros* au saint André. Il avait épousé Marguerite de Sagan qui, comme tutrice de son fils, fit frapper un *gros* célèbre, sur lequel elle s'appelle **NATA DE SAGAN**.

Philippe I<sup>er</sup> d'Herzberg-Grubenhagen (1486-1511), fils d'Albert III, a créé le petit *gros d'Osterode* (avec un **O** au revers) et le *pfenning* de l'alliance rhénane de 1502, dont les types sont un lion couronné et l'écu à l'étoile. Enfin, Henri I<sup>er</sup>, l'ainé, de Wolfenbuttel (1495-1514) a placé sur ses *gros* tantôt la Madone (*gros de Marie*), tantôt saint André, ou saint Longin, patron de la chapelle ducale.

## § VI. — Ville de Brunswic.

Après avoir exercé le droit monétaire depuis 1296, l'atelier ducal lui ayant été remis en gage, la ville reçut son privilège formel en 1412. Jusque-là, le *pfenning* au lion léopardé n'avait cours que pour un an et était décrié et refondu l'année suivante. A partir de 1413, on frappa le *pfenning perpétuel*, qui ne pouvait plus être démonétisé, à 360 pièces au marc, en prenant pour type, à la place du léopard passant des ducs, le *lion courant* de la ville. Les divisions de cette pièce d'argent étaient la *scherfe* ( $\frac{1}{2}$ ), non encore retrouvée, et le *vierling* ( $\frac{1}{4}$ ); mais leur aloi, peu à peu, devint si mauvais qu'à la fin elles ne contenaient plus que du cuivre. Le *gros*, à 12 *pfennings*, parut en 1499, au type de saint Auteur, aussi avec son *demi* et son *quart*; puis, après 1501, on eut les *gros* au saint Pierre, au saint Christophe, et finalement les *gros de Marie*.

§ VII. — *Ville de Hanovre*<sup>1</sup>.

Hanovre reçut son privilège monétaire en 1322 du duc Otton le Sévère et en 1355 du duc Magnus Torquatus. Les premiers produits de cet atelier sont des *pfennings* concaves, très variés, figurant tantôt un casque à faucille, tantôt un lion sur un mur d'enceinte, et des *demi-pfennings* (*scherfe*) à la feuille de trèfle (armes de la ville). L'an 1406, Hanovre fit partie d'une alliance avec Lubeck, Hambourg, Lunebourg et Wismar pour la frappe du *blanc* (*witte*); on possède une de ces rares pièces, portant sur chaque face le casque ducal à plumes de paon, avec les légendes: **MONETA HONOVERE — SIT LAVS DEO PATRI**. Le premier *gros* place le millésime 1482 dans les cantons d'une croix (*benedicta sit sancta trinitas*) et représente le vieux type du lion sur un mur (**MONETA·NOVA·HONOVERENCIS**). Un autre *gros*, dit à *la croix*, paraît en 1501, aux armes communales et avec la devise *salve crux benigna*; puis on imite le *gros de Marie* de Goslar.

§ VIII. — *Ville de Hameln*<sup>2</sup>.

A l'exception de quelques *bractéates* du xiv<sup>e</sup> siècle, au type du fer de moulin ressemblant à une **H**, nous n'avons pas de monnaie antérieure au *schilling* et à ses fractions, émis en 1436. Le *gros à la croix* (*laudate dnm omnes gentes*) est du commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

§ IX. — *Ville de Göttinge*.

C'est du duc Otton le Quade que la ville tient son privilège (1368). La monnaie la plus ancienne est un *pfenning* du xiv<sup>e</sup> siècle, ne portant qu'un **G** dans un cercle en relief. Le *petit gros* de 1428 est aussi reconnaissable à ses deux **G** gothiques (fig. 1842); on en a continué la frappe pendant plus de cent ans. Après 1505,



Fig. 1842

1. Bode, p. 129 (pl. VIII). — Martin (J.-R.), *Catalog und Beschreibung einer Anzahl Münzen der Stadt Hannover* (Hanovre, 1881). — *Zeitschrift für Num.*, t. XIII, 151-157 (Menadier).

2. *Blätter für Münzfreunde*, 1897, p. 2128.

le *gros de Marie* commence à le remplacer. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 284.

§ X. — *Villes d'Eimbeck, de Nordheim et d'Osterode.*

La série numismatique d'Eimbeck ressemble à celle de Göttingue. Deux € gothiques occupent la face et le revers d'un *petit gros* qui porte le millésime 1498, et le même €, suivi d'un anneau, constitue le type du *pfenning*.

Le *petit gros* (*körtling*) de Nordheim porte deux Ɔ gothiques. Osterode frappe des menues espèces du même genre, avec un O gothique.

§ XI. — *Évêché de Hildesheim.*

Les pièces à double face ne paraissent qu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle (1399), sous Jean III de Hoya (1399-1424) dont nous venons de citer le *gros* frappé pendant son alliance avec la ville de Goslar (p. 1286). L'évêque Magnus, duc de Saxe-Lauenbourg (1424-52), prend pour types son blason de famille et saint Bernward ou saint Godehard, assis ou en buste. Il s'appelle parfois *dominus*, et plusieurs de ses *gros* portent, selon la coutume du temps, la légende: *moneta nova*.

Mais il existe de petites bractéates du xv<sup>e</sup> siècle, aux armes du Chapitre. La ville, après avoir acheté, en 1428, la Monnaie épiscopale, fut obligée d'en rétrocéder la moitié au Chapitre, contre la moitié de la redevance annuelle.

§ XII. — *Ville de Hildesheim<sup>1</sup>.*

L'an 1333, l'évêque Henri III, duc de Brunswic, afferma le produit de sa Monnaie à la ville, mais il n'existe pas de pièce du xiv<sup>e</sup> siècle, portant les armes communales de Hildesheim. L'évêque Magnus renouvela la convention en 1428; puis, sept ans plus tard, la moitié des bénéfices fut cédée au Chapitre, contre la moitié de la redevance annuelle. On possède des *gros* à l'Ɔ couronnée, des *petits gros* à l'écusson et des bractéates dites *scherfe*, ces dernières également à l'écusson et à l'Ɔ cou-

1. Bode, pl. VIII. — Cappe, *Die Münzen der Stadt und des Bisthums Hildesheim*. Dresde, 1855.

ronnée. Le *petit gros*, dont l'avers représente le buste de saint Bernard, est souvent daté (1490-95).

En exécution d'un traité passé, l'an 1501, avec Brunswic, Gœttingue, Hanovre et d'autres villes saxonnes, la Monnaie de Hildesheim émit des *gros*, *demis* et *tiers de gros* sur le pied rhénan, 12 gros équivalant à un florin. Ces pièces portent la date 1501. Elles diffèrent par leurs revers, car les unes ont pour type sainte Anne portant dans ses bras sainte Marie et l'enfant Jésus, les autres, saint Christophe appuyé sur un arbre et traversant une rivière, avec l'enfant Jésus sur ses épaules. Mais ce monnayage ne dura pas longtemps; il fut remplacé par de petits *gros* à la croix, dont la légende est : *salve crux benigna*.

### § XIII. — Ville d'Helmstedt<sup>1</sup>.

L'an 1489, lorsque l'abbé de Werden consentit à céder Helmstedt au duc Guillaume de Brunswic, l'atelier monétaire était engagé à la ville et ne put être racheté qu'en 1508. Les *pfennings* frappés par la ville portent dans un même écusson les deux crosses abbatiales en sautoir et le lion de Brunswic, car les ducs étaient les avoués du fief avant d'en être les propriétaires. Mais dès 1490, Guillaume donna l'ordre de remplacer les crosses (ou cuillères de cuisine, comme il les appelait) par le casque de Brunswic. On ignore si la ville lui a obéi.

### § XIV. — Archevêché de Brême<sup>2</sup>.

Les archevêques de Brême ont frappé monnaie jusqu'en 1369, c'est-à-dire jusqu'au moment où, pour obtenir de la ville un prêt d'argent, ils furent obligés de mettre leur atelier en gage. Ils le reprirent de 1395 à 1409, sans en faire usage, et à partir de 1463, l'archevêque Henri II de Schwarzbourg, de même que ses successeurs, firent de fortes émissions, jusqu'à ce que la cession à la ville devint définitive (1541).

Leurs *bractéates* du XIV<sup>e</sup> siècle ont des types variés : buste d'évêque, de face, coiffé d'une mitre à deux pointes; deux clefs, droites ou en sautoir, séparées quelquefois par un sceptre fleurdelisé; trois clefs autour d'un cercle; une seule clef; la lettre A, etc.

De l'archevêque Albert II, duc de Brunswic-Lunebourg (1360-1395),

1. *Blätter für Münzfreunde*, 1892, p. 1726 (Erbstein).

2. Voir p. 671. — Jungk (Hermann), *Die brenischen Münzen*. Brême, 1875.



le même qui aliéna ses droits de monnayage, nous n'avons qu'un *demi-gros* (appelé *witte*, blanc) : **ALBERTVS ARCHI· EPS**; croix portant en cœur l'emblème héraldique de Brême, une clef, dans un quadrilobe. R<sup>z</sup> **MONETA BREMENSIS**; clef droite. Mais cent ans plus tard, Henri II, comte de Schwarzbourg (1463-1496), fit frapper toute une série de pièces intéressantes : le *florin* au saint Pierre debout, le *double gros* aux armes écartelées, le *gros* au saint Pierre assis, etc. Sur les premiers doubles gros, antérieurs à son investiture, le prélat prend le titre d'*electus*. Le lion de Schwarzbourg était son blason de famille<sup>1</sup>.

### § XV. — Ville de Brême<sup>2</sup>.

La ville n'acquît régulièrement le droit de battre monnaie qu'en 1369 et l'exerça, avec quelques interruptions, jusqu'en 1454. Nous possédons un très grand nombre de pièces remontant à cette période. On a le *demi-gros* (appelé *witte*) aux armes de Brême, une clef droite (**MONETA BREMENSIS**), et dont le revers porte la légende *benedictus deus* autour d'une croix ayant en cœur la même clef dans un quadrilobe. Ce type est pareil à celui du *witte* de l'archevêque Albert II qui avait cédé ses droits monétaires à la ville. Sur le *pfenning* (*sware*), toujours mal frappé, on voit la tête nimbée de saint Pierre, entre l'épée et la clef, et, au revers, saint Willehad, apôtre de la Saxe et premier évêque de Brême, assis de face : figure empruntée aux monnaies de l'évêque de Munster.

Vers 1429, la ville fit frapper une série homogène d'espèces plus fortes : le *gros* (*grote* en bas-allemand), le *demi-gros* et le *sware*, qui ne se distinguent que par leur module. Elles ont pour type l'écu de Brême et saint Pierre assis, toujours avec l'épée nue et la clef.

### § XVI. — Ville de Stade<sup>3</sup>.

Le privilège remonte à l'an 1272; un siècle plus tard (1371), l'archevêque de Brême déclare que la ville a le droit de monnayer l'argent. Vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, on fait de petits *deniers* westfaliens au type de saint Willehad et à la *clef penchée*; à la fin du xv<sup>e</sup>, des *blancs* au saint

1. Voir la suite dans notre *Traité de Numism. moderne*, t. I, 257.

2. Jungk (Hermann), *Die bremischen Münzen*. Brême, 1875.

3. Bode, pl. IX. — *Wiener num. Zeitschrift*, 1879 (M. Bahrfeldt).

Pierre et des *gros à la croix*. Les premiers millésimes sont 1510 et 1512.

### § XVII. — Évêché de Verden<sup>1</sup>.

Un document de 1336 mentionne *tres solidi denariorum Verdensium*; mais les bractéates qu'on donne à Jean I<sup>er</sup> (1331-41) et qui figurent un masque nimbé ou un buste nimbé de la Vierge, sont d'attribution douteuse. Ce n'est que de Jean III d'Asel (1426-70) qu'on a quelques *deniers*, mal frappés, au buste de l'évêque, de face, et à son blason de famille. Jean III prit part à la convention monétaire des villes *wendes* (1440).

### § XVIII. — Duché de Saxe-Lauenbourg<sup>2</sup>.

Les ducs ont frappé monnaie à Otterndorf. De Jean IV (1463-1507), on possède plusieurs *blancs* sur lesquels il s'appelle *dux Saxonie* et qui ont dans le champ un grand I couronné (R<sup>z</sup> **MON·NOV·ATTDEN** ou **ATERDOR'**). D'autres portent les noms de Jean IV et de son fils Magnus; ce dernier, régnant seul (1507-43), a introduit le *gros*. — Voir notre *Traité de num. moderne*, t. I, 276.

### § XIX. — Ville de Lünebourg.

Lünebourg devait son privilège (1293) au duc Otton le Sévère et à sa femme; l'an 1434 elle fut autorisée par l'empereur à frapper des florins d'or. Sa monnaie la plus ancienne est un *pfenning* creux au lion debout dans un cercle radié; comme membre des alliances de 1381 et 1387, elle a fabriqué des *blancs* (**MONETA LVNEBORCH**) au même type, avec, au revers, la devise *sit laus deo patri* et une croix cantonnée de quatre lions. D'autres *blancs*, de 1430, portent un lion sur chaque face. Sur le *dreiling* (3 pf.) on voit, à l'avvers et au revers, le même lion dans un écu triangulaire; sur le *blaffert* (plappart, du mot français *blafard*) est figurée une ville forte à trois tourelles. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 283.

1. Grote, *Münzstudien*, t. V, 53.

2. Schmidt (Max), *Die Münzen und Medaillen der Herzöge von Sachsen und Lauenbourg*. Ratzeburg, 1884, in-4.

§ XX. — *Ville impériale de Lubeck.*

Le privilège pour la frappe de l'or à l'imitation des florins italiens remonte à l'an 1340; on connaît des *florins* d'or au lis et au saint Jean avec la légende **FLORE(nus) LVBIC(ensis)**.

Sur les *pfennings blancs* de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les mots **MONETA LVBICENS'** sont placés autour de l'aigle impériale, et **CIVITAS IMPERIAL'** autour d'une croix dont le cœur est évidé en rosace. Cette rosace devient, en 1379, une étoile. L'an 1403, en vertu d'une convention passée avec Hambourg, Lunebourg, Rostock, Wismar et Stralsund, les *blancs (witten)* reçoivent, sur chaque face, l'écusson à la double aigle; de même le *dreiling*, le *pfenning* (quart de blanc) et le *demi-pfenning*. Une nouvelle convention, signée l'an 1410, adopte pour le revers une croix coupant la légende.

Le *schilling* (**MONETA·NOVA**) frappé au xv<sup>e</sup> siècle porte l'inscription: *crux fugat omne malum*, et le même texte servira plus tard pour le *double schilling*, sur lequel l'aigle de l'empire est remplacée par saint Jean debout, tenant l'agneau. Voyez notre *Traité de num. moderne*, t. I, 280.

§ XXI. — *Ville impériale de Hambourg.*

Jusqu'au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, Hambourg ne frappait que des bractées ou *pfennings creux*, la plupart en argent et ayant pour type une feuille d'ortie sous un portail. Ce type est souvent enjolivé d'une bordure rayonnante, et le portail se transforme en un mur d'enceinte à trois tourelles. Sitôt que la ville est maîtresse de sa Monnaie, elle fait une émission de *blancs (witten)* et de *demi-blancs* à double face et à bords perlés: **MONETA HAMBVRGENS'** (château à trois tours); *revers*: **BENEDICTVS DEVS** (croix cantonnée de quatre feuilles d'ortie). Ce coin reste à peu près immobile jusqu'à l'introduction du *schilling*.

Une alliance monétaire pour la conformité des espèces est conclue, en 1379, avec Lubeck et Wismar, en 1381 avec Rostock, Stralsund et Lunebourg, puis les alliances entre les six villes wendes, ou seulement entre quatre ou cinq, se renouvellent périodiquement et aboutissent à la création du *schilling* (1432) et du *double schilling* (1461) aux légendes: *benedictus dominus deus, signo crucis salvemur* ou *conserva nos d(omi)na*.

La licence de monnayer en or est accordée en 1435 par Sigismond, mais le *florin* est impérial, car il porte le nom de l'empereur autour du globe crucifère (R $\zeta$  saint Pierre debout), et ce n'est qu'en 1475 que Frédéric III permet de frapper des *ducats* aux armes municipales, tout en y maintenant le nom de l'empereur. On n'a, de cette espèce, que l'un des coins, celui du revers. Le premier *ducat* dont l'original existe, est de 1497. Il porte sur ses deux faces l'image de la Vierge à l'enfant, patronne de Hambourg, encadrée dans un ovale.

En dehors de ces pièces, nous trouvons une belle monnaie hambourgeoise en Ostfrise (p. 1282).

### § XXII. — Villes du Holstein.

Les cinq villes suivantes ont frappé, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, des *blancs* (*witten*) sur le modèle de ceux de Lubeck :

1) *Itzehoe*. — **CIVITAS ETSCCHO**. Feuille d'ortie au-dessus de trois tourelles. R $\zeta$  **MONETA HOLSACIE**. Croix.

2) *Kiel*. — De cette vieille cité hanséatique, on possède des *bractéates* avec la feuille d'ortie du Holstein au-dessus d'une barque. Les *blancs*, très rares, sont au même type. Légendes : **MONETA KILENSIS** — **CIVITAS HOLZACIE**.

3) *Neustadt*. — **MONETA NIESTAT**. Feuille d'ortie au-dessus d'un château fort. R $\zeta$  **CIVITAS HOLTSACIE**.

4) *Oldesloe*. — **CIVITAS HOLTZACIE**. Saint à mi-corps, tenant la feuille d'ortie. R $\zeta$  **MONETA ODESLO**. Le *demi-blanc* porte la feuille d'ortie seule.

5) *Rendsburg*. — Même *blanc* avec **CIVITAS RENSBVRG**. Nous n'avons pas trouvé de renseignement sur le type de cette pièce.

### § XXIII. — Duché de Mecklenbourg<sup>1</sup>.

Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle paraissent le *blanc* (*witte*) de 4 pfennings et le *demi-pfennig* (*scherfe*) en forme de bractéate; jusque-là, pour

1. Voir p. 674. — Certzén (O.), *Die Mecklenburgischen Münzen des grossh. Münzkabinetts*. Schwerin, 1900-1902, in-4.

faire des demis, on avait coupé la pièce entière en deux moitiés. 3 de ces blancs (12 pf.) valaient un schilling (monnaie de compte), 16 schillings faisaient un marc, et 20 schillings une livre. Dans le commerce, on se servait encore de lingots d'argent contremarqués. Les pièces concaves et unifaces du xiv<sup>e</sup> siècle (2, 1 et  $\frac{1}{2}$  pf.) continuent de porter la tête de taureau, couronnée ou non, dans une bordure radiée.

#### § XXIV. — *Villes de Mecklenbourg.*

1. *Rostock.* — En 1325, le duc de Mecklenbourg vendit ses droits monétaires à cette ville; mais on possède de petits *deniers* du xiii<sup>e</sup> siècle, qui portent la légende **RO-SS-TO** ou **RO-SST-OTE** autour d'une tête de taureau dans un écu triangulaire. Les numismates allemands les attribuent à la cité plutôt qu'aux ducs, bien que le revers de ces pièces figure un casque couronné entre deux moitiés de têtes de taureau, dont les cornes sont parées de plumes de paon.

Les *pfennings blancs (witten)* antérieurs à 1381 ont un griffon sur chaque face, ou bien un seul griffon et, au revers, une croix. Légende : **CIVITAS MAGNOPOL — MONETA ROSTOKCES**. L'an 1381, la ville signa une convention monétaire avec Lubeck, Hambourg, Wismar, Lunebourg et Stralsund pour l'émission d'un *pfenning blanc (witte)* en argent fin et d'un *heller* concave en billon. Les types ne furent pas changés, mais au centre de la croix on ajouta une étoile. D'autres détails furent modifiés lors du renouvellement de la convention en 1403; on reprit aussi le type des deux griffons (même pour les *quarts de blanc*), puis, en 1410, le griffon du revers fut remplacé par une croix longue et, plus souvent encore, celui de l'avvers par l'écusson de la ville. Les variétés de ces pièces et de toutes celles des autres villes de Mecklenbourg sont innombrables.

2. *Wismar.* — A partir de 1359, la Monnaie appartenait définitivement à la ville, non plus aux ducs. Le type constant du *pfenning blanc* est une tête de taureau, à la langue pendante ou non, d'abord sur les deux faces de la pièce, ensuite sur une seule, le revers étant occupé par une croix fleuronée, parfois avec une étoile au centre. Légende : **CIVITAS MAGNOPOL — MONETA WYSMARIE**. On connaît aussi le *quart* de cette espèce. L'an 1387, la tête de taureau est remplacée par l'écusson de la ville (*parti d'une moitié de tête de taureau et d'une bannière*). Après le traité de 1403, le *blanc* avec son *demi* et son *quart* reçoivent l'écusson sur les deux faces, et les légendes sont : **CIVITAS**

**MAGNOPOLENS — MONETA WISMARIS**; mais à l'écu du revers se substitue, en 1410, une croix longue.

3. *Gnoien*. — L'atelier ducal fut fermé en 1361, et Rostock reçut l'autorisation d'y monnayer. Cela explique pourquoi les *blancs* de Gnoien portent le griffon de Rostock, en même temps que le demi-lis, qui fait partie des armes de Gnoien, occupe l'un des cantons de la croix (**MONETA GNOGENSIS** ou **GNOGHENSIS**).

4. *Friedland*. — Monnayage très restreint, ne dépassant pas le xiv<sup>e</sup> siècle. *Blancs* à la tête de taureau (**MONETA VREDELAND**); au revers, croix cantonnée de quatre étoiles. Là aussi, quelques rares exemplaires ont un griffon au revers.

5. *Neubrandenbourg*. — *Blancs* à la tête de taureau; au revers, une croix cantonnée de deux étoiles seulement (**MONETA BRANDEBO**). D'autres au griffon et au verset: *deus in nomine tuo*.

6. *Grevismuhlen*. — Un *blafard* concave et uniface, du xiv<sup>e</sup> siècle, porte dans une bordure radiée les armes de cette ville (écu parti d'une moitié de tête de taureau et d'une moitié de roue de moulin). Au xvi<sup>e</sup> siècle, le duc de Mecklenbourg y eut un atelier monétaire.

### § XXV. — *Seigneurie de Werle*.

Les quatre villes suivantes relevaient de la seigneurie de Werle; toutes leurs monnaies portent la tête de taureau de ce fief, et la plupart ont l'inscription: **CIVIT DNI D WERLE**.

1. *Gustrow*. — *Blanc* et *quart de blanc*. Revers: **MONETA GVS-TROWE** autour de la croix. Parfois le verset biblique: *deus in nomine tuo*, ou **CIVITAS DOMINVS**. — *Blanc* frappé en commun par Rostock et Gustrow.

2. *Malchin*. — *Blanc* aux mêmes types, avec **MONETA MALCHINEN**.

3. *Parchim*. — *Blanc* et *quart de blanc* aux mêmes types, avec **MONETA PARCHEM**; quelquefois **CIVITAS DOMINVS**.

4. *Teterow*. — *Blanc* et *quart de blanc* aux mêmes types, avec **MONETA TETEROW** (**THETROW**).

## VIII. — LE BRANDEBOURG ET LA POMÉRANIE.

§ I. — *Margraviat de Brandebourg*<sup>1</sup>.

Le monnayage des trois princes de la maison de Bavière :

\*Louis I<sup>er</sup> (1323-51).

\*Otton VIII le Paresseux (1365-73).

\*Louis II (1351-65).

est presque exclusivement anonyme et continue le vieux type du prince debout (p. 722) tenant à chaque main un attribut, soit deux épées droites ou deux flèches, soit des arbrisseaux, des tiges fleuries, des étendards, lances, clefs, croix, anneaux, cornes de cerf, etc. Très rarement, on y lit un nom propre. M. Bahrfeldt distribue entre Louis I et Louis II les *deniers* à la légende **LODEVIC** ou **LODEVICH** autour d'un casque. D'autres deniers portent les lettres **OTTO**, tantôt autour de la figure du margrave debout, tantôt dans les cantons d'une croix.

Les types restent les mêmes sous le gouvernement de la maison de Luxembourg :

Charles IV, empereur, tuteur de son fils Sigismond, empereur (1378-88, 1411-15).

Wenceslas (1373-77).

Jean VI (1378-99).

Wenceslas, empereur (1377-78).

Josse (1388-1411).

mais il est impossible de classer une seule pièce à tel prince plutôt qu'à tel autre. L'avènement des Hohenzollern ne change rien à cet ordre de choses. A Frédéric I<sup>er</sup> (1415-40) on ne peut attribuer qu'un petit *pfennig* anonyme, appelé *vinkenauge* (œil de faucon), au type de l'aigle de Brandebourg (R casque); cependant, le même a frappé un *florin d'or* au saint Jean et à l'aigle, qui porte la légende : **FRIDERIC' MARGR BN'GN'** (*Brandenburgensis*). Une longue liste de pfennings creux forme presque toute la série monétaire de Frédéric II (1440-70), avec les *quadruples*, appelés *quadrini* dans les chartes et valant 4 *vinkenaugen*. Ces derniers se reconnaissent au mot **PREMISLOV** ou au casque de la ville de Prenzlau. Le *gros* (fig. 1843) ne fait son apparition qu'en 1463. Il porte, lui aussi, l'aigle éployée, libre ou dans un écusson, et au revers une croix cantonnée de quatre écus, dont l'un est parfois remplacé par un différent d'atelier (**GROSSVS·NOVVS·BRA'D·BVRG**). Souvent, un écu à quatre quar-

1. SOURCES : p. 716. — E. Bahrfeldt, *Das Münzwesen der Mark Brandenburg unter den Hohenzollern bis zum grossen Kurfürsten*. Berlin, 1895, in-4, 2 vol.

tiers remplace la croix et ses cantonnements. Si ces gros sont frappés à Brandebourg même, d'autres viennent des ateliers de Havelberg, Rathenow et Königsberg (*grossus novus Havelberg', moneta nova march. Rotenaw ou Koingsber'*).



Fig. 1843

Albert-Achille (1470-86) et son fils Jean-Cicéron (1486-99) continuent ces types avec de légères variantes. Jean-Cicéron, qui, en sa qualité de gouverneur du pays, l'an 1481, avait fait frapper le premier gros daté, introduit aussi le *demi-gros*.

### § II. — Villes du Brandebourg.

On considère comme monnaies municipales de Berlin, frappées sous Otton VIII (après 1369), les *deniers* et *oboles* au type du margrave debout, qui portent au revers un ours à gauche, c'est-à-dire les armes de la ville. Le *denier* qui, à son revers, présente un coq à gauche, doit avoir été frappé à Francfort-sur-l'Oder.

### § III. — Évêché de Brandebourg<sup>1</sup>.

Quelques pièces anonymes sont attribuées à Frédéric de Plötzke (1303-16) et à Henri III de Bodendyk (1393-1406). Le denier de Frédéric représente un évêque avec la crosse et la croix et porte un F au revers ; l'obole d'Henri est aux armes personnelles du prélat et à la clef de saint Pierre.

### § IV. — Duché de Poméranie<sup>2</sup>.

La numismatique des ducs de Poméranie est très pauvre, comparée à

1. Dannenberg, *Zeitschrift f. Num.*, t. III, 154.

2. SOURCES : p. 723. — M. Dannenberg a publié un *Supplément* à son ouvrage (Berlin, 1896-97).



celle des villes. A l'époque qui nous occupe, le pays était divisé en quatre duchés : Stettin, Wolgast, Barth et Stolp, réunis plus tard (1625) en un seul. Jamais les noms des ducs ne sont écrits sur les monnaies, et les attributions dépendent du style, de la parenté des pièces avec le numéraire contemporain des villes, et de la composition des trouvailles. Un griffon entouré de la légende **MONETA·DVC·STETIN** est le type presque constant du *blanc* (*witte*), qui, à son revers, porte un nom d'atelier : Stettin, Treptow, Uckermunde; souvent ce nom est remplacé par une formule religieuse : *benedictus deus t(rinus)*. Les *blancs* et *deniers* de Casimir VI (1413-34) se reconnaissent aisément au grand C placé dans le champ. Sur les pièces des ducs de Wolgast et de Barth, la légende marginale autour du griffon est **MONETA DVC' WOLGAS** ou **DVCIS BART**, et les ateliers sont Wolgast et Barth mêmes, si au nom de ville on n'a pas substitué un *deus in nomine tuo*, etc.

Les premiers *schillings*, imités de ceux des grands-maîtres de l'Ordre teutonique, appartiennent au duc de Stolp, c'est-à-dire à Bogislaw IX (1418-46). Ils sont anonymes (**DVX POMERANIE** ou **POMERONE'SIS**), portent sur chaque face une croix coupant la légende, avec écusson en cœur (griffon et armes municipales de Stolp), et le nom de l'atelier s'y lit en toutes lettres : *moneta Stolpesis*. La lumière commence à se faire avec le règne de Bogislaw X (1474-1523), qui frappe les premiers *florins* d'or au type de la Madone (1499), avec l'autorisation du roi Maximilien, et y met son nom et son titre : **BOGSLAVS D· G· DVX STETINE**. Le même type, une Madone entourée de rayons, se retrouve sur les pièces d'argent d'un  $\frac{1}{2}$  marc, appelées *Bugslawer*; l'exemplaire que nous faisons reproduire (fig. 1844) est de l'an 1500 (**MVC**). Les *schillings* sortent des officines de Garz (1489-92), Damm (1491-99), Stettin



Fig. 1844

(1499-1523). Celui qui porte au revers l'inscription **LATGRA WIL SE(n)IOR** (1492), autour des armes de Rugen, doit être une monnaie commémorative, frappée en l'honneur du landgrave Guillaume I<sup>er</sup> de Hesse qui, l'an 1492, avait fait le pèlerinage en terre sainte; Bogislaw fit le même voyage en 1496.

Les *blancs* du duc de Poméranie ont dans l'écusson l'initiale gothique **g**, rarement un **B** romain.

Il nous reste à signaler les monnaies des deux fils de Bogislaw X : Georges I<sup>er</sup> et Barnim XI (1523-31). Leurs *schillings* ont des légendes allemandes : **IVRGEN VN BARNEM GIBR(üder)**, quelquefois même au revers **TO STETIN PHERT**; mais sur les *blancs*, les textes sont en latin. Le premier *thaler* de Barnim est de 1558.

### § V. — Évêché de Cammin.

M. Dannenberg<sup>1</sup> attribue à Jean I<sup>er</sup> (1343-70) un *denier* aux armes de Saxe (*avers*: évêque tenant deux crosses). Quelques *deniers* anonymes du xiv<sup>e</sup> siècle portent, d'un côté, une croix, de l'autre le griffon; mais il n'est pas absolument certain que ce soient des monnaies épiscopales.

### § VI. — Les villes de Poméranie.

Anklam (anciennement Tanglim), une des villes hanséatiques, reçut son privilège en 1325, en même temps que Greifswald. Elle prit part à différentes conventions monétaires avec les cités voisines et les ducs de Poméranie. Ses *blancs* (**MONETA TANGLIN** ou **TANKLYN**) ont pour type soit le « rayon de soleil », qui est aussi l'emblème caractéristique des monnaies de Stralsund, soit un griffon. Les légendes accessoires sont empruntées aux pièces de Hambourg (*benedictus deus*) et de Stralsund (*deus in nomine tuo*).

Colberg. — Les *deniers* des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles conservent le type des bractéates (mitre et deux crosses en sautoir).

Cœslin. — La tête barbue de saint Jean Baptiste (armes de la ville) et un **Z** (généralement à rebours) figurent sur les *deniers* du xv<sup>e</sup> siècle.

Demmin. — Une fleur de lis est la marque héraldique de la cité. On la voit sur toutes ses pièces : *deniers* unifaces ou bifaces (R griffon), *grands pfennings* et *blancs* (**MONETA DENINENS**). Sur ces derniers on lit parfois **CIVITAS DVC·WOLGA**; ce sont peut-être des monnaies ducales. Le verset biblique : *deus in nomine tuo* s'y rencontre aussi.

Garz. — *Deniers* au griffon (**MONETA GARCZE**). *Quarts* au griffon et à la feuille de rue, la feuille quelquefois dans un écusson.

Gollnow. — *Deniers* et *quarts* aux armes de la ville (deux croissants).

1. Münzgeschichte Pommerns, p. 116. — Voir plus haut, p. 725.

Greifswald entra dans plusieurs alliances monétaires avec Stralsund, Anklam, Rostock, Demmin, Stettin et les ducs de Poméranie (1395, 1425, 1428). Le type principal de ses blancs et de ses *grands pfennings* est tantôt un griffon, tantôt la tête couronnée de ses vieilles bractéates (p. 725). Légende: **MONETA GRIPESWOLT**, l'écu de la ville cerné du verset: *da laudem deo*.

Pyritz. — *Denier* au type de la rose (p. 725) et du griffon; *grand pfennig* à la croix cantonnée de quatre roses (**MON NOV PIREZE**); *quart* à l'écu chargé d'une rose.

Stargard. — *Denier* à l'étoile et au griffon; *blanc* (**MONETA STARGARDE**) à la croix cantonnée d'étoiles et au verset *deus in nomine tuo*; *quart* semblable, mais anonyme.

Stettin, capitale du duché depuis le <sup>xiii</sup>e siècle, germanisée en 1243. Elle s'associe à la convention monétaire de 1428, mais perd son privilège en 1491 pour en avoir abusé. Ses *deniers* ressemblent à ses bractéates (p. 725), c'est-à-dire que leur type est un griffon ou seulement une tête de griffon. **R** Casque ou tête de griffon sous un portail à trois tours. — *Grands pfennings* à la tête de griffon couronnée. — *Blancs* avec l'écusson au centre de la croix (**MONE CIVI STET** ou **MONETA STETINENS**) et les légendes pieuses: *in nomine domi(ni) amen, sit laus deo patri*. — Les *deniers*, *quarts* et *pfennings concaves* du <sup>xv</sup>e siècle portent aussi une tête de griffon couronnée.

Stolp. — *Deniers* au griffon et aux armes de la ville (trois vagues courant l'une après l'autre).

Stralsund, une des cités les plus puissantes de la ligue hanséatique, acheta son privilège en 1325, en même temps que Hambourg. Elle prit part à l'alliance monétaire entre Hambourg, Wismar et Lubeck (1381) et à toutes les alliances suivantes. Son emblème est le « rayon de soleil » qui ressemble à un fer de flèche et qu'on retrouve sur les monnaies d'Anklam. Tous ses blancs et *grands pfennings* portent **MONETA SVNDENSIS** et *deus in nomine tuo*, mais le rayon y est parfois remplacé par un pavillon de vaisseau ou un **S** gothique, ou il reparait dans l'écusson. Les *pfennings concaves* offrent les mêmes types. A la fin de notre période, on frappe des *schillings* datés (1503-24) et des *demi-schillings* (1501-22), qui ajoutent parfois à la légende pieuse *deus in nomine tuo* le mot *salus*.

Treptow-sur-la-Réga. — *Deniers* muets à la feuille de trèfle (p. 725) et au griffon.

Usedom. — *Deniers* muets au griffon et au casque orné de cinq plumes de paon.

Wolgast. — *Deniers* muets au griffon et aux deux clefs en sautoir.

Wollin. — *Deniers* muets au griffon et aux armes de la ville (demi-lis réuni à une demi-étoile). — *Blanc* unique de la trouvaillé de Lubeck: **MONETA VOLLIN**. **R** *da gloriam deo* autour de la croix.

## IX. — L'AUTRICHE.

§ I. — *Duché puis archiduché d'Autriche.*

La dynastie des Habsbourg continua la frappe des pfennings muets dont 3 livres valaient 2 marcs d'argent et qu'on était habitué à voir circuler dans le pays. Ni la beauté des pièces italiennes, ni, plus tard, les gros de Prague et de Cracovie n'ont exercé la moindre influence sur le monnayage autrichien, qui ne sortit de la barbarie qu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Les premiers *pfennings viennois* de Rodolfe (1239-91) ressemblent à ceux d'Ottokar (p. 766) et représentent une tête couronnée de profil (R R dans un double cercle orné de fleurettes). Mais bientôt, Rodolfe créa un type nouveau : *l'aigle viennois*, ainsi nommé parce qu'il porte une aigle au revers, l'avvers figurant une tête couronnée de face, à la légende RVD-OLF ou aux simples initiales R, R-V. Ces monnaies sont petites, de forme carrée, à angles obtus, et l'une de leurs faces est à peine marquée. Autour d'elles, un grand nombre de pièces indéterminées ont pris place dans les collections<sup>1</sup>.

Les *pfennings* de Frédéric le Beau (1305-30) portent un buste de face, coiffé du chapeau ducal (F-R) ou quelque type inexplicable (Triton couronné, pleine lune, trois poissons, trèfle dans un trilobe, etc.); à Albert II (1330-58) on donne les pièces qui représentent trois têtes d'oiseau; les monnaies de Rodolfe IV (1356-65), attribuées jadis à Rodolfe I<sup>er</sup>, ont un casque couronné (R-V) ou un buste couronné de profil (R-V); sur ceux d'Albert III (1365-95) on voit un cavalier tenant l'écu à fasce, ou une tour entre deux poissons. Le classement de ces pfennings viennois est d'autant plus difficile que les maîtres de la Monnaie y plaçaient leurs armes personnelles, et que très peu de ces blasons peuvent être identifiés. Le *florin d'or au lis* fut introduit par Albert II. Rodolfe IV renonça au droit des refontes annuelles (1359).

Des pièces non moins nombreuses, aux types de la tête de bouquetin, du lion passant, de l'écureuil, de l'aile d'aigle, etc., appartiennent à Albert IV (1395-1404) qui, sur un *pfenning* frappé en commun avec

1. Luschin von Ebengreuth, *Num. Zeitschrift*, t. XIV, 243 et *Chronologie der Wiener Pfennige des XIII und XIV Jahrhunderts*. Vienne, 1899.

Guillaume V (1395-1406), reprend comme décor principal l'écusson d'Autriche (W-A). Cet écusson, dans un trilobe, se retrouve sous Ernest (1404-10), Frédéric IV (1406-39), Léopold IV et Albert V (1406-11), Albert V seul (1411-39), Ladislav (1453-57), et les initiales des ducs permettent maintenant de classer toutes les pièces, unifaces ou bifaces. Ce n'est que sous Albert VI (1457-63) que le titre d'archiduc, accordé par l'empereur en 1453, se lit sur les monnaies, en même temps que les légendes deviennent plus explicites et qu'on indique les ateliers, Enns et Linz.

Avec Frédéric III (archiduc 1458, roi des Romains 1440, emp. 1452-93), nous entrons dans la période du *gros*, presque invariablement orné de l'aigle bicéphale et, au revers, d'un monogramme, d'une croix, parfois à huit branches, ou d'un écusson, sinon de trois ou de quatre. A côté du gros, on a le *demi-gros* et le *kreuzer*. Wiener-Neustadt (MONNET·NOVA·NOVE·CIVIT) devient un des ateliers les plus actifs; mais le *florin d'or* de Frédéric, frappé dans cette ville (après 1470), est une des grandes raretés de la série autrichienne. Les millésimes, en chiffres arabes, commencent sous le même règne.

Dans les premières années de Maximilien I<sup>er</sup> (1493-1519) on ne remarque aucun changement; nous parlons de l'introduction du thaler dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 359.

## § II. — Duché de Carinthie.

L'an 1335, le duché revint à la maison d'Habsbourg. Les empereurs Frédéric III et Maximilien I<sup>er</sup> ont frappé des *gros de Carinthie* (GROSSVS KARIN); le titre de duc de Carinthie figure sur quelques monnaies de Sigismond, comte de Tirol (1439-95), et de Maximilien qui y place l'image de saint Léopold.

## § III. — Monnaies des évêques de Bamberg frappées en Carinthie<sup>1</sup>.

Le droit de monnayer à Villach et à Griffen, où l'on exploitait des mines d'argent, fut donné aux évêques de Bamberg par l'empereur Frédéric II (1242). On a retrouvé des *pfennings* d'Eckbert de Meran (1203-37); mais ses successeurs ne semblent pas avoir profité de leur privilège.

1. Voir p. 736. — *Blätter für Münzfreunde*, 1901, p. 171 (Luschin von Ebengreuth).

§ IV. — *Duché de Styrie.*

Après l'avènement de la maison d'Habsbourg (1273), nous ne voyons en Styrie, pendant plus d'un siècle et demi, que des monnaies d'argent muettes, au type de la panthère. Sous Frédéric III seulement (1440-93), le nom de l'empereur apparaît sur une série de pièces, dont les légendes : **MONETA· IN· GRECZ, GROSSVS IN GREC** indiquent qu'elles ont été frappées dans la capitale du duché, à Graz. Leurs types invariables sont l'aigle bicéphale et un ou plusieurs écussons, parfois (sur le *kreuzer*) une croix à huit branches. Pour les dates, on emploie des chiffres arabes. Le *pfenning* de 1458 passe pour la plus ancienne pièce datée, mais sur le *kreuzer* qui porte, après le titre de l'empereur, les cinq voyelles **A·E·I·O·V**<sup>1</sup>, on lit au revers : **MON·NOV·STI·42**, ce qui ne peut signifier que l'année 1442. Il existe aussi un *florin d'or* de Frédéric : **FRIDER·39·RO·IMP** (l'empereur debout, tenant le sceptre et le globe). Pichler<sup>2</sup> y lisait : *Frider(icus)* 39 et plaçait l'émission de la pièce dans la 39<sup>e</sup> année du règne (selon lui, 1491); mais 9 est l'abréviation de *-us*, et 3<sup>9</sup> représente simplement le mot latin *tertius*<sup>3</sup>. Le revers du florin a pour légende : **MONE·NOVA·AVREA·STIRIE** et pour type une croix fleurdelisée, posée en biais et cantonnée de quatre écussons. Sur un autre *florin*, tout à fait exceptionnel, on voit l'aigle (**FRI-DERICV' IMPER' AEIOV**) et saint Henri bénissant (**ST·HENRICVS·IMPE**).

Le style médiéval des monnaies se modifie peu à peu sous Maximilien I<sup>er</sup> (1493-1519), et aux chiffres arabes succèdent les chiffres romains. Il n'y eut pas de pièces de cuivre en Styrie.

§ V. — *Comté de Cilly.*

L'an 1436, Frédéric II reçut l'autorisation de battre monnaie. Les comtes de Cilly prirent pour modèle de leur numéraire le *pfenning viennois*; on en a toute une série émise par Ulric III (1454-56).

1. On les interprétait par *aquila eius iuste omnia vincit*. L'empereur lui-même préférait la phrase allemande : *alles Erdreich ist Cesterreich unterthan*.

2. *Repertorium der steierischen Münzkunde*, t. III, 110.

3. Sur d'autres monnaies, le numéro d'ordre est *quartus*; on tenait compte de Frédéric le Beau (1314-30) qui n'avait été que roi d'Allemagne, non couronné par le pape.

§ VI. — *Comté de Tirol.*

Le *gros* tyrolien à l'aigle continue d'être frappé par les quatre comtes suivants de la maison d'Autriche :

\*Léopold III, 1380-86.

\*Léopold IV, 1395-1406.

\*Albert II, 1365-95.

\*Frédéric IV, 1406-39.

Sigismond (1439-96) y ajoute le *florin d'or* au type du prince debout et place sur son *gros* un buste couronné de profil (**GROSSVS COMITIS TIROLIS**). Sur son *kreuzer*, dit *Etsch-kreuzer*, le revers porte la croix à huit branches.

§ VII. — *Comté de Gorice.*

Un *florin d'or* anonyme (**COMES GORICIE**), au lis, doit être attribué à Albert IV (1327-74) plutôt qu'à son prédécesseur. Celui d'Henri III (1327-64) porte déjà le nom du comte : **+ HANRIC' COME: G 7 L**. De Meinhard VII (1374-85), on possède un *florin* au saint Jean, avec l'écusson au revers. Pendant la guerre avec Bertrand, patriarche d'Aquilée, ce prélat frappait monnaie pour le comté de Gorice (1340). Les *deniers* et *oboles* conservent leur ancien type sous Jean-Meinhard (1385-1430) et Jean (1454-62); Léonard (1454-1500) est le premier qui fait fabriquer, dans son atelier de Lienz, des *gros* et *demi-gros* (**MONETA·NOV·LVE**), représentant son buste avec une hache sur l'épaule. La légende du revers de ces pièces : **PALA-CORI** (1498) est copiée sur les *gros* tyroliens de Sigismond et signifie *palatinatus Corinthiae* (pour *Carinthiae*). Les *kreuzer*, dits *Etsch-kreuzer*, de Léonard ont au revers la croix à huit branches.

L'empereur Maximilien I<sup>er</sup> (1493-1519), devenu souverain du comté après la mort de Léonard, exerça, à son tour, ses droits de monnayage à Lienz; toute une suite de pièces de billon et de cuivre porte son nom ou son titre (**ARCHIDVCIS**) avec l'écusson d'Autriche.

## CHAPITRE DIXIÈME

### LA BOHÈME, LA LUSACE, LA SILÉSIE ET LA MORAVIE

#### § I. — *Le Royaume de Bohême*<sup>1</sup>.

Le *gros de Prague* (fig. 1845), créé, l'an 1300, par Wenceslas II, était en argent fin et de 60 pièces au marc. Comme son modèle, le gros tournois de France, il devint une des monnaies les plus populaires du moyen âge et fut copié à son tour par Casimir le Grand, roi de Pologne. Les *douzièmes de gros*, appelés **PRAG(enses) PARVI**, présentaient le même type que la pièce entière : une couronne royale à l'avvers, au revers le lion à la queue entrelacée.

Du successeur de Wenceslas, Henri de Carinthie (1307-10), on n'a absolument rien, la monnaie d'argent anonyme qu'on lui attribue étant de Charles IV.

L'introduction de la monnaie d'or remonte à Jean de Luxembourg (1309-46), qui fit frapper les premiers *florins* bohémiens, au lis et à la

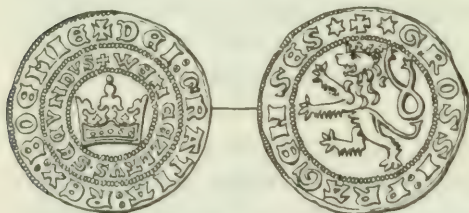


Fig. 1845



Fig. 1846

légende **IOHES R· BOEM**, en même temps que son *royal d'or* et sa *chaise d'or* copiés sur ceux de Philippe de Valois. Sur ses *gros* et *demi-gros de Prague* (fig. 1846), il s'appelle *Iohannes primus*; son *douzième* porte déjà

1. (Ed. Fiala), *Beschreibung der Sammlung böhmischer Münzen und Medaillen des Max Donebauer*. Prague, 1888-90, gr. in-8°.



le buste cuirassé de saint Wenceslas, tenant une bannière. A côté de cette série d'argent toute nationale et provenant des mines et de l'atelier de Kuttenberg<sup>1</sup>, il existe des *deniers* de Jean aux types anglais et italiens, car le roi de Bohême possédait, jusqu'à 1335, presque toute l'Italie septentrionale<sup>2</sup>. Nous faisons reproduire l'avvers du *denier* de Crémone (fig. 1847) au buste drapé, vu de trois quarts, et celui du demi-esterlin anglais, qui ne se distingue de l'original que par la légende (fig. 1848).

Jean de Luxembourg ayant trouvé la mort à la bataille de Crécy, son fils Charles IV (1346-78), roi des Romains et plus tard empereur d'Allemagne, monta sur le trône de Bohême. Aussitôt, le lis et la figure de



Fig. 1847



Fig. 1848



Fig. 1849

saint Jean disparaissent du *florin d'or*; ils sont remplacés par le buste du roi (fig. 1849) tenant le sceptre et le globe, et par un lion à double queue. Sur les pièces d'argent, Charles prend son numéro d'ordre: **KAROLVS PRIMVS**; un *petit gros* (fig. 1850) de 1363 est anonyme (**REX BOEMIE**). A côté de cette série, il existe quelques menues monnaies frappées dans le Haut-Palatinat et dans la principauté de Breslau.

Wenceslas IV (1378-1419), également roi des Romains et empereur d'Allemagne, a frappé deux *florins d'or*, l'un à son buste (fig. 1851),



Fig. 1850



Fig. 1851



Fig. 1852

l'autre au double **v**. Les légendes de celui-ci sont en lettres minuscules (fig. 1852), écriture dont on ne trouve guère d'autre exemple dans toute la numismatique du moyen âge. Les *gros de Prague* émis à cette époque portent de nombreuses contremarques prouvant qu'ils circulaient dans l'Allemagne entière jusqu'aux bords du Rhin et en Hollande. Le roi s'y donne le numéro 3: **WENCEZLAVS TERCIVS**, mais sur ses petites

1. *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1888, p. 237 (H. Rappe).

2. Köhne, *Zeitschrift*, t. V, 321.

monnaies palatines (*demi-gros* et *pfennings*) on lit : **QVART(u)S**. Lui aussi a fait frapper des *heller* à Breslau.

Les séries numismatiques de Sigismond (1420-36) et d'Albert d'Autriche (1438-39) se trouveront plus loin, p. 1320. De même, celle de Ladislas postume (1452-57).

A la révolte des Hussites (1420-36) se rattachent quelques *heller* unifaces au type du lion (fig. 1853). Le règne de Georges de Podiebrad (1458-71) ne fournit qu'un *gros de Prague* à la légende **GEORGIVS PRIMVS** et un *heller* (fig. 1854), où l'initiale gothique **g** a pour revers la couronne de Wenceslas, qui ne ressemble pas à la couronne royale



Fig. 1853

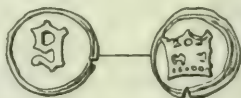


Fig. 1854

ordinaire. Le *gros de Breslau* frappé par Matthias Corvin, roi de Hongrie et de Bohême, en même temps que duc de Moravie, de Silésie et de Lusace (1468-78), appartient à la suite bohémienne par son inscription : **MATHIAS PRIMVS D G R BOHEMIE** et par ses armes, car le lion à double queue y occupe un quartier (fig. 1855). On a aussi le *demi-gros*.

C'est avec Ladislas II (1471-1516) que commence la dynastie polonaise des Jagellons. Fils du roi Casimir III, il réunissait sous son sceptre, depuis 1490, les trois royaumes de Pologne, de Bohême et de



Fig. 1855



Fig. 1856

Hongrie. Sur son *ducat d'or* (fig. 1856), on voit pour la première fois saint Wenceslas en pied, coiffé de la couronne ducale et qualifié de *D(ux) B(ohemiae)*; les trois lettres isolées dans le champ du revers, **W** (couronné) **RB**, signifient *Wladislaus rex Bohemiae*. Le *gros de Prague*, où la légende peut se développer plus librement, porte toujours **WLADISLAVS SECVNDVS**; la seule initiale **W**, avec ou sans couronne, ne se voit que sur la monnaie d'appoint, souvent uniface. Sous le même règne, un petit groupe de *heller*, destinés à la Silésie, a été frappé

à Breslau et à Glogau. On y retrouve le lion de Bohême, parfois accompagné de l'aigle silésienne.

Louis II (1516-26), roi de Pologne et de Hongrie avant de monter sur le trône de Bohême, succède à son père Ladislas. A quelques détails près, son *ducat d'or* est le même que celui dont nous venons de reproduire le dessin, mais on y relève les dates 1518 et 1521, et un petit écusson, celui du maître de la Monnaie, y est placé aux pieds du saint. Déjà, une partie des *gros de Prague* sort de l'atelier, bientôt célèbre, de Joachimsthal et porte, entre les mots **GROSSI** et **PRAGENSES**, le blason des comtes de Schlick qui tiendront une place considérable dans la numismatique moderne. La monnaie divisionnaire de Louis n'a ordinairement qu'une seule face, réservée au lion ou aux initiales **L** et **LR**.

## § II. — *Ville impériale d'Eger*<sup>1</sup>.

De 1349 à 1506, Eger reçut plusieurs fois l'autorisation de frapper des *heller* et des *pfennings*. La plus ancienne de ses *bractéates*, au type de l'aigle éployée, porte en marge les quatre lettres: **Є•Є•Є•Є**. Après 1520, l'atelier n'a plus monnayé.

## § III. — *Le Haut-Palatinat bohémien*.

L'empereur Charles IV, qui avait hérité de la ville d'Auerbach (Haut-Palatinat), conçut le plan d'agrandir son royaume de Bohême aux dépens de la Bavière. Il acheta Erlangen à l'évêque de Wurzburg (1361) et forma ainsi une nouvelle province. Mais dès 1373, il se vit obligé de la laisser en gage à son gendre, le duc Otton V de Bavière-Brandebourg, et la rétrocession définitive eut lieu sous Wenceslas (1400).

Plusieurs princes ont monnayé dans les ateliers d'Auerbach, d'Erlangen et de Lauf. On a des *pfennings* de Charles IV (1346-78), portant les lettres **K-Є**, **Є-K**, **K-L**. Ceux de Wenceslas IV (1378-1419), frappés à Auerbach, portent **W-A** avec un **A** gothique au revers; Erlangen (**W-E**, **E-W**) emploie la couronne de Bohême, etc.

Otton V de Bavière (1373-79) gouverna le pays d'abord avec ses trois neveux: Etienne III, Frédéric et Jean II. Lors du partage de 1376, le gage bohémien échut à Otton et Frédéric.

1. Siegl (K.), *Geschichte der Egerer Münze*. Prague, 1902 (extrait de la *Festschrift des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen*, p. 126-153).

## LA LUSACE

§ IV. — *Seigneurie de Dahme*<sup>1</sup>.

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les seigneurs de Dahme figurent dans plusieurs chartes. Menadier leur donne une *bractéate* représentant une main droite tenant un lis, la même qui orne les armoiries de cette famille.

§ V. — *Seigneuries de Pack et de Bieberstein*<sup>2</sup>.

De 1280 à 1355, la ville de Sorau appartenait aux sires de Pack. Les armes municipales (*tête de cerf*) figurent sur un *pfenning* uniface d'Ulric (1280-99?), **OVLRICVS DE PAK**. Plus tard, Jean de Bieberstein (1414-65) fit frapper des *heller* à l'**S** couchée et au bois de cerf, en répartissant son nom (*Iohannes dns a Bebirstain*) sur les deux faces de la pièce, dont il existe de nombreuses variétés. D'autres *heller* en argent, aux types du cerf, du bois de cerf, etc., sont anonymes.

§ VI. — *Ville de Görlitz*<sup>3</sup>.

Cette ville, autrefois l'un des deux ateliers de la Haute-Lusace (p. 716), reçut sa licence monétaire du roi de Bohême, Jean de Luxembourg (1330), et Sigismond la confirma en 1429. Une *bractéate* très ancienne porte la couronne de Bohême et l'inscription **GORLIZ**. De la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, nous avons des *pfennings* d'argent, ronds ou carrés, au même type ou au lion de Bohême, avec les lettres *gor* en minuscules gothiques, plus tard avec un simple *g*. Ce genre d'écriture rappelle les monnaies de Wenceslas (p. 1307). Les petits *heller* aux écussons de la ville ou à l'aigle bicéphale (**MONET· NOV· GORLIC** en lettres romaines) ne commencent qu'en 1516 et durent jusqu'en 1623.

1. Menadier, *Deutsche Münzen*, t. I, 17.

2. *Blätter für Münzfreunde*, 1876, p. 421. — Menadier, *Deutsche Münzen*, t. III, 21.

3. *Zeitschrift für Num.*, t. XVIII, 61. XIX, 263 (Scheuner). — *Blätter für Münzfreunde*, 1890, p. 1538 (Knothe).

§ VII. — *Ville de Guben*<sup>1</sup>.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle (déjà avant 1411), Guben et Sommerfeld (en Silésie) faisaient partie de la Bohême. On possède un *heller* bohémien qui passe pour avoir été frappé en commun par les deux villes; la grande S de l'avers signifierait Sommerfeld; au revers, on voit les armes de Guben, un édifice à trois tours.

LA SILÉSIE<sup>2</sup>.

Entre la période denariale et celle du *thaler* (1541), la numismatique de la Silésie fournit des types extrêmement variés, bien que les espèces se réduisent à trois: *florin d'or* (valant 20 gros), *gros* (valant 12 heller) et *heller*. Le heller concave et uniface, qui disparaît vers 1430, précède celui à double face, dont le dessin et la facture sont souvent remarquables. L'introduction de la forte monnaie ne remonte qu'à Mathias Corvin; mais le *florin* d'or avait été créé dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle.

§ VIII. — *Principauté, ville et évêché de Breslau.*

Après la mort du dernier prince de la famille des Piastes (1335), Breslau fut réuni aux états du roi de Bohême. Nous y trouvons successivement les *heller* de Charles IV (1346-78) et de Wenceslas (1378-1419), le *gros* de Mathias Corvin (1468-78) au type du saint Jean debout portant l'agneau, les *heller* du même, ceux de Louis de Hongrie (1516-26) avec les initiales LR sous une couronne, et les *pfennings hongrois* au buste de la Madone.

A la ville de Breslau appartiennent les *heller* qui ont un grand W ou un grand V (*Vratislavia*) dans le champ, avec le lion de Bohême au revers. De 1505 à 1507, on y frappe des *gros* et *demi-gros* au type du saint Jean à mi-corps, puis, à partir de 1517, des *florins d'or* représentant saint Wenceslas debout.

Nous parlons des monnaies épiscopales aux p. 872, 1315 et dans notre *Traité de Numismatique moderne*, t. I, 373. Le *ducat* de Jean V

1. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIX, 236.

2. SOURCES, p. 861.

Turzo (1506-20) vient d'être retrouvé. Il porte la légende **MVNVS-CAES·MAXI·MDXIII**.

§ IX. — *Principautés de Liegnitz-Brieg et leurs villes.*

Il n'existe qu'une seule monnaie, encore unique, de Boleslas III (1311-48), un petit *denier* d'argent, au type de l'aigle à la fasce (+ **BOLEZ-LAVSE**) et aux armes de la ville de Brieg (+ **BREGENS**). Le *florin d'or* de Wenceslas I<sup>er</sup> (1348-64) est une imitation de celui de Florence; parfois le nom du duc y est précédé d'un **P**, qu'on explique par *primus*, soit comme numéro d'ordre, soit dans le sens de *primogenitus*. La pièce est frappée à Niklasdorf, par un maître italien, Anastase de Tur(r)e. Anne de Teschen, veuve de Wenceslas (**ANNA·DYCISSA·LEGNICZEN**), remplace le lis du *florin* par un écusson. A la fin du moyen âge, Frédéric II (1495-1547) frappe des *gros* au buste de sainte Hedwige tenant une petite église. Le prince y prend le titre de *dux Slesie* et, à l'avvers, on lit: *moneta ducis Legniczensis* avec ou sans millésime.

Quant à la principauté de Brieg, donnée, l'an 1348, au frère de Wenceslas, Louis I<sup>er</sup> († 1398), on n'en connaît qu'une seule pièce: le *heller* attribué à Henri VIII (1398-99). **h. BREGENSES** (*sic*) est la légende de l'avvers, et sainte Hedwige, tenant une tour, figure sur la face opposée.

Trois villes ont exercé le droit monétaire:

*Brieg*. — Sur le *heller*: sainte Hedwige à mi-corps, tenant un modèle d'église. **R L-D-B** ou **L-B-D** dans les cantons d'un trilobe renfermant l'écu de Silésie.

*Liegnitz*. — Privilèges accordés en 1425, 1429 et 1433. — *Heller* variés, les uns au buste de saint Pierre, les autres aux deux clefs en sautoir.

*Luben*. — L'an 1423, la ville est autorisée à frapper des *heller* pesant un douzième de gros de Bohême. Ces pièces portent la Vierge à l'enfant, soutenue par l'aigle de Silésie. D'autres *heller*, avec une grande **L** et l'écusson à l'aigle, sont fabriqués depuis 7514.

§ X. — *Principauté de Glogau et ses villes.*

Les pièces les plus anciennes sont des *bractéates* de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, frappées à Krossen (**CROSSE**) et figurant un prince cuirassé debout qui tient à chaque main une palme. C'est un type plutôt brandebourgeois que silésien. Henri III de Glogau (1274-1309), prétendant au trône

de Pologne, nous a laissé deux pièces importantes: l'une allusive à son mariage avec Mathilde de Brunswic (**CLIFEVS DE BRVNSWI** autour d'un casque), l'autre ayant pour type une tête de face et portant la légende **CLIFEVS BAYWARIE**. Cette dernière, très commune, rappelle les fiançailles d'Agnès de Glogau avec Otton de Bavière (p. 1251). Une jolie série de *deniers* à l'aigle ou à l'étoile donne au même Henri le titre de **DVX GLOGOVIE**, mais leur décor héraldique émane de plusieurs feudataires non encore identifiés. Le nom de Jean I<sup>er</sup> (1397-1439) est écrit sur un grand *heller* à l'aigle silésienne (**IOHANS**), frappé à Sagan (**SAGANI** autour d'une grande **S**). Un siècle plus tard, Sigismond I<sup>er</sup> (1498-1548) frappe des *gros* polonais à la légende *Sigismundus dux Glogovie, Kazimiri r(egis) Polonie natus*.

A côté du monnayage ducal, sept villes de la principauté avaient leurs ateliers propres :

*Freistadt*. — *Heller* : grande **Ω** gothique (initiale du nom de Mathilde) et tour crénelée. Les émissions se suivent pendant tout le x<sup>v</sup>e siècle.

*Glogau*. — *Gros* (**GROSSI GLOGOI**) et *demi-gros* marqués d'une tête de bœuf et de deux poissons. Plus tard : *heller* au grand **G** gothique entre quatre annelets (**R**l Aigle dans un carré, **M · G · M · G**). D'autres au type de la Vierge à l'enfant.

*Grätz*. — *Denier* à la tête de profil (**MONETA PO**). **R**l **DE GRODIS** (arbrisseau). Pièce frappée au xiii<sup>e</sup> siècle, alors que la ville faisait partie de la Pologne.

*Gubrau*. — *Heller* avec un grand **G** dans le champ ?

*Krossen*. — *Denier* au prince debout (**MONETA GROSSENE**). — *Heller* au lis ? — Sous le Prince-électeur Joachim I<sup>er</sup> (1499-1535) : *gros* brandebourgeois, les uns au nom de Joachim seul, les autres, quoique contemporains, aux noms de Joachim et Albert (1499-1513). Tous ces gros portent un millésime (1511-18).

*Sagan*. — Coins variés, mais en petit nombre : tête de face et deux clefs en sautoir (...**NVS ZAGANI**); figure debout entre deux croisettes (type brandebourgeois), casque à panache, etc. Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, Sagan faisait partie du Brandebourg.

*Sommerfeld*. — On attribue à cette ville un *heller* frappé dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle en vertu d'une convention avec la ville de Guben (Basse-Lusace). Types : une grande **S** dans le champ et un édifice à trois tours (armes de Guben)<sup>1</sup>.

*Steinau*. — Aucune monnaie de cet atelier, mentionné dans les chartes, n'a été signalée encore.

1. Voir p. 1311. — *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIX, 236.

§ XI. — *Principauté d'Ĉels et ses villes.*

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, les frères Charles et Albert (1498-1511) frappent quelques rares *gros* et *demi-gros* (**MONETA: DV-CVM: OLSENSIVM**) en prenant pour types deux aigles, celui de Silésie avec l'écu des Podiebrad sur la poitrine, et celui des armoiries de la ville d'Ĉels.

Voici la liste des villes de la principauté dont nous possédons quelques monnaies :

*Namslau.* — Deniers du xiv<sup>e</sup> siècle, figurant un lion (**NAMSLAVIA**). Voir p. 872. — L'an 1431, la cité reçoit du roi Sigismond l'autorisation de frapper des *heller* bohémiens. Ces pièces représentent une couronne royale (**NAS<sup>?</sup>**) et le lion de Bohême.

*Ĉels.* — Cerf passant et un grand **Z** gothique, encore inexpliqué, sur les *deniers* du xiv<sup>e</sup> siècle (**OLESNITZ**). — Entre 1430-50, la ville frappe des *heller* au type de l'aigle de saint Jean (**M-O-L**).

*Trebnitz.* — Aigle et un grand **Z** sur les *deniers* du xiv<sup>e</sup> siècle.

*Wartenberg.* — Deniers du xiv<sup>e</sup> siècle : griffon et **C** dans le champ.

*Wohlau.* — *Heller* de 1430-50, semblables à ceux d'Ĉels, mais aux armes parlantes de la cité (tête de bœuf, **M-C-W**). — En 1475, *heller* muets ou avec une **M** au-dessus de la tête de bœuf. — Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, une inscription plus longue : **MON· ARGEN· CV· WOLAW· K**, sur un *heller* de Jean de Sagan.

§ XII. — *Principautés et villes de Schweidnitz et de Jauer.*

Bolko ou Boleslas I<sup>er</sup> (1278-1301) a frappé un très beau *denier* d'argent à la légende **GALEA· DVCIS· BOLKONIS** (casque) et dont le revers montre l'aigle de Silésie entouré d'étoiles (p. 872). L'*obole* n'a que le casque et l'aigle, sans inscription. Après la mort du prince, le margrave Hermann de Brandebourg se chargea, avec Hermann de Barby, de la tutelle des fils mineurs (1301-08); les *deniers* sur lesquels on lit **IVVE-NVM BOLKONVM** (casque) doivent être classés à cet interrègne (voir p. 871, fig. 1364). L'un des fils, Henri (1314-46) monnaya à Löwenberg, mais dès 1327 il céda l'officine à la ville.

De nombreux *florins d'or au saint Jean* ont été fabriqués pour Bolko II (1326-68) par la ville de Schweidnitz. Le duc y est appelé **BOLCO· DVX·**



**S' LE** ou **DVX·SWYD**. Les *heller* de Schweidnitz se reconnaissent à leur type héraldique: une tête de sanglier; leur émission est constatée jusqu'au règne de Mathias Corvin (1475). L'an 1506, avec la permission du roi Ladislas, on fait une émission de *gros* (**GROSSVS SVEIDNICENSIS**) au buste de saint Wenceslas, patron de la cité, tenant une bannière. Les *demi-gros* frappés au nom de Louis II portent déjà des millésimes (1517-26); de même, les *pfennings hongrois* de 1525, qui figurent l'écusson du roi et la Vierge à l'enfant.

On attribue à la ville de *Jauer* les *heller* marqués d'un grand J gothique (entre **G-G**, **M-M**).

### § XIII. — Principauté de Munsterberg.

Série numismatique très pauvre. Un *heller* concave, en argent, a pour type une grande  $\Omega$  gothique, indiquant peut-être l'officine de Munsterberg. Le même décor se retrouve sur des *heller* bifaces de Mathias Corvin (1468-78), figurant l'aigle de Silésie (avec une fasce sur la poitrine) dans un écusson.

L'an 1507, l'atelier fut transféré à Reichenstein. Les *gros* des frères Albert et Charles (1498-1511), autorisés par l'empereur, ont l'inscription **MONETA: NOVA: REICHSTEINENSIS** (ou **REICENST-**). Le *florin d'or* des mêmes montre saint Jacques debout, avec l'écu des Podiebrad à ses pieds. Charles seul (1511-36) continue la frappe des *florins d'or* (1510-19, 1522) et des *gros* (1517-19) en introduisant un type nouveau: saint Jacques en buste. On fait remarquer que le *florin* de 1510, au nom de Charles seul, a été frappé du vivant d'Albert.

### § XIV. — Principauté et ville de Neisse.

Le pays appartenait depuis 1201 à l'évêque de Breslau. Les seuls *deniers* de Neisse que l'on possède portent le nom d'Henri de Wirbna (1302-19) et représentent l'évêque bénissant (**℞ ECCE EST AGNVS DEI**, agneau pascal). Vers 1380, le roi Wenceslas y émet un *heller* à son nom, avec le mot *rex* en minuscules gothiques disposées en monogramme (**℞ NEISER HELL**, lis). Plus tard, vers 1430, la ville elle-même frappe des *heller* à ses armes (*un* ou *trois lis*) et à l'aigle silésienne. Puis le monnayage épiscopal reprend avec Rodolfe de Rudesheim (1467-82) qui, sur son *heller*, emploie ses armes personnelles (**R-E-V**). Les millésimes apparaissent sous Jean V Turzo (1506-20).

§ XV. — *Comté de Glatz.*

Glatz faisait partie tantôt de la Silésie, tantôt de la Bohême. Tous ses *heller*, bifaces ou unifaces, portent le lion de Bohême et ne sont reconnaissables qu'à un *h* gothique minuscule placé à l'avvers. Ils ont été frappés, avec l'autorisation spéciale du roi, à partir de 1426 jusqu'à l'époque de Georges Podiebrad (1458-71). L'an 1501, le comté fut acheté par Ulric de Hardegg, qui frappa des *florins d'or* au type hongrois (Vierge à l'enfant) et des *heller* bohémiens avec légende allemande (**VLRICH·GROF·CZV·GLO CZ**)<sup>1</sup>.

§ XVI. — *Principauté d'Oppeln.*

Les princes contrefaisaient, au xv<sup>e</sup> siècle, les espèces polonaises, tout en frappant des *bractéates*, au type de l'aigle ou d'une moitié d'aigle, jusqu'à l'époque de Mathias Corvin. Le dernier souverain de la famille des Piastes, Jean (1476-1532), n'a laissé aux numismates qu'un *heller* incomplet, où ses initiales **IO** sont placées sous une couronne.

§ XVII. — *Villes de Teschen et d'Auschwitz.*

Teschen acquiert son privilège monétaire en 1438. Sur les rares *heller* de cette époque, on voit un édifice à trois tours (**MONETA TESSHEN**) et l'aigle de Silésie. D'autres portent un grand **T** dans le champ et s'appellent *moneta nova*; leur frappe continue jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les seules monnaies d'Auschwitz que l'on connaisse, émises vers 1445, ressemblent aux premiers *heller* de Teschen et figurent une tour crénelée (**MONETA OZZVACIM**). L'an 1457, le pays fut vendu à la Pologne.

§ XVIII. — *Principautés de Beuthen et de Kosel.*

On attribue au premier prince de cette lignée, Casimir (1282-1312),

1. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 375.

des *heller* d'argent qui représentent le souverain debout et qui ont un grand **K** dans le champ, mais dont les légendes sont fictives et d'une barbarie inouïe (**LLNSLNNVLLNNL**, etc.). Ceux qui ne portent qu'un grand **B** (**R** couronne) peuvent avoir été frappés à Beuthen même. D'autres pièces se distinguent par l'inscription **GALEA·DVCIS·SLESIE** (casque à plumes de paon) ou **S·DVX·SLESIE**; elles appartiennent probablement au duc Semovit.

Au xv<sup>e</sup> siècle, Conrad (-1436) fit frapper des *heller*, dont les deux faces (grand **A** et aigle) reçurent la légende **MONETA KOSEL**. Des pièces analogues, avec un grand **B** dans le champ et l'aigle de Silésie au revers, sont sorties de l'atelier de Beuthen (**MONETA DE BITHVM** ou **BITHOM**). Sur l'une d'elles, on voit un mineur à son travail.

### § XIX. — Principautés de Ratibor et de Jägerndorf.

Un casque paré de cornes de buffle sert de type aux *heller* du xv<sup>e</sup> siècle (**MONETA RATIBORIE**). Mais on signale une *bractéate* plus ancienne, avec un grand **a** minuscule et la légende **RATV...**

Après la confiscation de Jägerndorf (en latin *Carnovia*) par Mathias Corvin, des *gros* et *demi-gros* y furent frappés pour le roi de Hongrie (1475). Ils figurent la Vierge à l'enfant, assise sur un trône (**GROSSVS CARNOVIENSIS**).

### § XX. — Principauté et ville de Troppau.

En dehors de quelques *heller*, très rares, frappés par Przemko ou Przemislav (1377-1433), nous ne connaissons pas de monnaie médiévale du duché. Un de ces *heller* porte un grand **P** dans le champ, ce qui facilite son attribution; la légende la plus complète est **MONETA DVCIS-OPPAVIENSIS**. Quant au *florin d'or* de Przemko (type: le prince debout avec bannière et écusson), il est décrit dans de bons catalogues, mais on ignore où ces exemplaires décrits ont passé.

Les armes municipales de Troppau figurent déjà sur un des *heller* de Przemko. Après la mort du prince, la ville se rendit acquéreur de la Monnaie et frappa des *heller* au type du lion de Bohême (**MONETA-OPPAVIENSIS**).

## LA MORAVIE

§ XXI. — *Margraviat de Moravie.*

Au xiv<sup>e</sup> siècle, sous le règne de la famille de Luxembourg, le pays fut annexé à la Bohême. Mais il existe un *florin d'or* de Josse de Moravie (1375-1411), Prince-électeur de Brandebourg depuis 1388, qui porte l'inscription **IODOCVS DEI GRACIA — MARCHIO ET DOMIN· MORAVIA** (*sic*). Au xv<sup>e</sup> siècle, les ducs d'Autriche et l'empereur Frédéric III ont frappé des *pfennings* et *demi-pfennings* à l'aigle couronnée et échetée de Moravie.

---

## CHAPITRE ONZIÈME

### LA HONGRIE ET LA SLAVONIE

#### § I. — *Le royaume de Hongrie*<sup>1</sup>.

La numismatique hongroise se transforme sous le règne de Charles I Robert d'Anjou (1308-42), qui introduit à la fois le florin d'or et le gros d'argent. Si le *florin au lis* a pour différent une aigle, on ne peut plus le distinguer de celui que Charles IV faisait frapper à Francfort, la légende **KAROLV REX** s'appliquant aux deux rois ; mais si le différent est une couronnelle, la pièce appartient à la Hongrie. Les *gros*, copiés sur ceux de Naples et de France, représentent le prince assis sur un trône, et au revers l'écu parti d'Anjou-Hongrie, parfois incliné sous un casque à col d'autruche. Leurs inscriptions varient : **GROSI REGIS VNGARIE**. *ave gratia plena dns tecum, honor regis iudiciu(m) diligit*, ou le même verset biblique avec *ius dat pacem pax salutem*. Les *deniers* et *oboles* du règne sont innombrables ; aux types du roi assis, de son buste ou de sa tête couronnée, de sa couronne seule ou de son chiffre (**K**), on associe les emblèmes les plus divers : écusson, ange, aigle, faucon, autruche, château fort, heaume ou couronne au col d'autruche, fleur de lis angevine, double croix, croix fleurdelisée, couronne ailée. Souvent les emblèmes seuls sont répartis sur les deux faces de la monnaie ou alternent avec d'autres : le lion passant, le basilic, l'autruche allant couvrir ses œufs, trois poissons, etc. Il arrive aussi que le roi s'appelle **KAROLVS PMS** (*primus*). Beaucoup de pièces portent des lettres monétaires, dont l'usage commence maintenant et qui seront plus tard d'un grand secours pour la répartition des florins entre les princes homonymes.

Charles I<sup>er</sup> et sa femme Élisabeth de Pologne figurent, assis ou en buste, mais toujours tournés l'un vers l'autre, sur quelques *oboles*.

1. SOURCES : p. 884.

Louis I<sup>er</sup> d'Anjou (1342-82), depuis 1370 roi de Hongrie et de Pologne, continue d'abord la frappe du *florin* au lis (*différent* : une couronne), puis il remplace le lis par l'écusson d'Anjou-Hongrie dans un sexilobe. A côté de ces deux espèces, il crée le *florin* au saint Ladislas, qui restera dorénavant le type principal du ducat hongrois. Son nom s'écrit presque toujours **LODOVICVS**. Sur ses *gros* d'argent, c'est saint Ladislas assis ou c'est le roi assis qui servent de type; *deniers* et *oboles* ne portent que le buste royal, de face ou de profil, ou la couronne, la fleur de lis, la croix d'Anjou à double traverse, etc. La série se termine par deux pièces de cuivre, dont l'une représente la tête de more des monnaies de Sicile, l'autre un écusson entouré du mot **AVE** trois fois répété.

Marie (1382-86), l'une des filles de Louis I<sup>er</sup>, placée sous la tutelle de sa mère, Élisabeth de Bosnie, eut le malheur de tomber au pouvoir des Croates et de rester leur prisonnière jusqu'en 1387. Ses monnaies d'or sont aujourd'hui très rares; on n'a que son *ducat* au saint Ladislas, et deux *deniers* à la croix d'Anjou, l'un avec une **M** gothique couronnée, l'autre, dont il existe de nombreuses variantes, avec la couronne seule.

Pendant la captivité de Marie, le royaume échet à Sigismond de Brandebourg (1387-1437), fils de l'empereur Charles IV et plus tard roi de Bohême (1420-36). Les fleurs de lis d'Anjou n'ayant plus leur raison d'être, on leur substitue l'aigle de Brandebourg ou le lion de Bohême. Sur le *ducat*, c'est l'écu à quatre quartiers, soit de Hongrie-Brandebourg, soit de Hongrie-Bohême, qui forme le type essentiel, et les émissions continuent d'être différenciées par des lettres et marques monétaires. Mais sur les *deniers* et *oboles*, la croix à double croisillon, qui est proprement la croix d'Anjou, se maintient, à côté de la croix pattée, qui se montre ici pour la première fois sur les monnaies de Hongrie, avec quatre couronnes dans ses cantons. L'argent n'est déjà plus qu'un mauvais billon; la frappe de grandes pièces de cuivre suit son cours régulier.

Le gendre de Sigismond, Albert d'Autriche (1437-39), en même temps roi des Romains et bientôt roi de Bohême (1438-39), n'a régné que deux ans, mais sa petite série numismatique offre des détails curieux. Sur un de ses *deniers*, on voit le buste couronné du roi; sur d'autres, quatre petits écussons sont disposés en trèfle et encadrés dans une bordure tréflée; un *denier* et une *obole* anonymes ne portent dans le champ du revers que deux lettres monétaires, **KR**, dont la dernière est surmontée d'une croisette.

Le court règne de Ladislas Jagiello (1440-44), roi de Pologne, fournit des *ducats* aux armes de Hongrie-Pologne-Lithuanie et surtout

beaucoup de pièces d'appoint à l'aigle polonaise. Mais comme, dans l'espace de 60 ans, il y eut trois rois du nom de Ladislas, la répartition des monnaies entre ces trois règnes n'est pas chose facile.

Après la mort de Jagiello à la bataille de Varna, nous assistons à un interrègne de deux ans (1444-46), pendant lequel on doit avoir continué à se servir des coins du roi défunt; seuls, quelques des billons anonymes ont la légende **MONETA REGNI VNGARIE DALMACIE CROACIE ET C.** Jean de Hunyad, gouverneur de la Hongrie pendant la minorité de Ladislas Postume (1446-52), ajoute son blason de famille (un corbeau) aux armes du royaume. Il s'écrit Jean **DE HWNIADÉ** et prend le titre de *regni Ungarie gubernator*, en le complétant une fois par le nom de son pupille. Sur deux de ses *deniers*, on lit : *tempore Io(annis) gubernator(is)*.

Un nouveau type du *ducat* est créé sous Ladislas Postume (1452-57), qui est en même temps roi de Bohême. A la place du saint national, on choisit l'aigle éployée avec les armes d'Autriche sur sa poitrine. Les monnaies d'appoint représentent tantôt le roi debout, tantôt la croix à double traverse émergeant de trois collines, ou les trois têtes de léopard couronnées de la Dalmatie.

Mathias Corvin (1458-90) monte sur le trône à l'âge de quinze ans. Il fait frapper des *ducats*, *quarts de ducat* et *grands gros* au type de la Madone, qui, sur les pièces d'argent, reçoit le titre de *patrona Hungarie*. Le corbeau, avec un anneau au bec, figure sur un grand nombre de monnaies. Pendant dix ans (1468-78), Mathias était roi de Bohême, duc de Moravie, de Silésie et de Lusace. Nous avons fait reproduire (p. 1308) son *gros* de Breslau; d'autres pièces silésiennes sont citées p. 1311 et suiv.

## § II. — Ville de Bude.

Parmi les grandes raretés numismatiques du règne de Charles d'Anjou, il faut signaler les *oboles* frappées au nom de la ville de Bude (**MONETA BVDE...**). Leurs types sont ceux des monnaies royales (casque ou couronne au col d'autruche), mais l'une d'elles porte l'inscription **LIBERTAS BVDENSIV** et, au revers, les armes municipales (*château à trois tours*) surmontées d'un dauphin. Ces pièces n'ont pu être émises sans autorisation spéciale.

Sous Louis I<sup>er</sup> d'Anjou (1342-82), qui transféra le siège de son gouvernement de Visségrad à Bude, nous trouvons des *oboles* à la légende **MONETA BVDENSIVM**, l'une avec la grande **L**, initiale du nom royal, l'autre au type du cerf passant.

§ III. — *Le royaume de Slavonie.*

Le monnayage de ce petit royaume n'a duré qu'un siècle. Il commence sous Bela IV (1235-76), dont les *deniers* (p. 890), à côté de la légende **MONETA REGIS**, portent déjà **MONETA DUCIS** ou les sigles **HR**, le gouvernement de la Slavonie ayant été donné en apanage à un des fils du roi de Hongrie. Sous les règnes suivants, on emploie d'autres sigles :

\*Stephan V (1270-72), **SR SL**

\*Ladislas IV (1272-90), **LR RL**

\*André III (1290-1301), **RA** et l'écusson  
(lion debout) des Babonic.

\*Otton (1305-08), **OT**

Charles I<sup>er</sup> d'Anjou (1308-42) maintient l'inscription **MONETA REGIS P(ro) SCLAVONIA**, mais il permet à ses chefs de banat de placer près de l'initiale du nom royal (**K**) celle de leur prénom : **S** (Stefan Babonic, 1310-18), **I** (Ivan Babonic, 1313-23), **M** (Mladen Subic, 1312-22). On appelle les pfennings slaves : *denarii banales*. Bientôt, les bans se sentent plus indépendants et n'emploient plus que leurs propres sigles, en supprimant celle du roi : **MB** (Mikad Prodanic, 1323-42), **BN** (Nicolas Buzad, 1343-46, 1353-55), **NI** ou **NI BA** (Nicolas Sec, 1346-48, 1355-66). Dans les chartes, on ne cite que les ateliers d'Agram et de Pakrac.

---



## CHAPITRE DOUZIÈME

### LA POLOGNE <sup>1</sup>

#### § I. — *Le royaume de Pologne.*

Casimir le Grand (1333-1370) est le réformateur de la Pologne. En 1347, il donne à son peuple un code de lois; en 1362, il fonde l'université de Cracovie; c'est sous son règne que la fabrication du *gros* d'argent, sur le modèle du gros de Prague, commence simultanément en Pologne et dans la Russie rouge, c'est-à-dire à Cracovie et à Lwow. Le système monétaire, suivi depuis cette époque, est le suivant :

1) *Gros*, taillé à 70 au marc : **+ KAZIMIRVS · PRIMVS** en légende intérieure; **+ DEI · GRACIA · REX · POLONIE** en légende marginale. Au centre, une couronne, comme sur les gros de Bohême. **℞ + GROSSI CRACOVIENSES**. Aigle (fig. 1857).



Fig. 1857



Fig. 1858

2) *Demi-gros* (kwartnik) : **+ MONETA · KASIMIRI**. Le prince assis de face, tenant un sceptre et un globe (imitation des monnaies hongroises). **℞ + : REGIS · POLONIE · K**. Aigle. Le **K** désigne l'atelier de Cracovie (fig. 1858).

3) *Quart de gros*. Légendes pareilles à celles du *demi*; mais le type se réduit, à l'avvers, à une tête couronnée, de face dans un quatrefeuilles, et au revers à la couronne royale.

4) *Denier*, frappé à quatre types différents : **K** et une couronne, aigle et couronne, tête et couronne, aigle et tête de taureau. Ce dernier porte la légende : **MONETA KALIS** (atelier de Kalisch) ou **MONETA POZNA NIE** (atelier de Posen).

A l'exception du demi-gros, toutes ces pièces sont aujourd'hui de la plus grande rareté. Nous parlerons p. 1326 des monnaies émises, par Casimir et ses successeurs, pour la Ruthénie.

Après la mort de Casimir, Louis I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Hongrie (1370-82), fut proclamé roi de Pologne. Il eut sa résidence à Bude et ne fit, dans son second royaume, que de rares et courtes apparitions. Aussi ne connaît-on de lui que des *deniers* à l'L couronnée et des *oboles* à la fleur de lis et à l'aigle; ses monnaies russes sont plus intéressantes. Louis mourut en 1382. Sa fille aînée, Hedwige (1484-86), appelé à lui succéder en Pologne, se fit attendre deux ans avant de venir à Cracovie. En février 1386, elle épousa le grand-duc de Lithuanie, Jagiello, baptisé sous le nom de Ladislas, et apporta ainsi à la maison des Jagellons la couronne de Pologne. De son règne, qui durait dix-sept mois, nous n'avons que des *deniers* anonymes, portant l'écusson d'Anjou et provenant, les uns de l'officine de Cracovie (R<sup>l</sup> aigle), les autres de Posen (R<sup>l</sup> clefs en sautoir).

Dans les premières années du gouvernement de Ladislas Jagiello (1386-1434), la Monnaie de Cracovie ne fournissait que des deniers du plus bas aloi. La frappe du *kwartnik* recommença en 1393, mais bientôt sa dépréciation devint si forte qu'au lieu d'un demi-gros, il ne valut qu'un sixième; on l'appelait le *petit kwartnik* (fig. 1859) ou *trzeciak* (pièce de 3 deniers). Son avers porte l'écu des Jagellons : une croix à double traverse, celle que Ladislas, lors de son baptême, avait admise dans son



Fig. 1859



Fig. 1860

blason. La lettre qui se voit au-dessus de l'écusson, est l'initiale d'un nom ou prénom de maître d'atelier.

Une monnaie meilleure, de la valeur du *demi-gros*, parut en 1399 et put se maintenir jusqu'en 1413. C'est le *coronat* (fig. 1860), dont l'émission coïncide avec la suppression du *kwartnik*. En 1422 et 1430, le roi promit aux États de ne plus monnayer sans leur consentement. Détail curieux, on a retrouvé un gros de Prague, très usé, du roi Wenceslas III, pièce contremarquée de l'aigle de Pologne pour en autoriser la circulation dans le royaume (fig. 1861).

Ladislas III (1434-44), célèbre par sa conduite héroïque et sa mort à la bataille de Varna, n'a frappé que des deniers de bas aloi. Les amateurs de monnaies polonaises sont forcés de rechercher ses

pièces hongroises, où l'écu de Pologne-Lithuanie et l'aigle polonaise tiennent une grande place.

Le frère cadet de Ladislas III, Casimir Jagellon (1444-92), était, au moment de son élection, grand-duc de Lithuanie et ne prêta serment qu'en 1453. L'année suivante, les Prussiens, fatigués du joug des chevaliers de l'Ordre teuto-nique, s'en affranchirent et vinrent se placer sous la protection du roi. Casimir accepta leur soumission et permit aux villes de Danzig, Thorn, Elbing et Königsberg de frapper monnaie



Fig. 1861

tant que durerait la guerre; la paix rétablie, seules Danzig et Thorn continueraient d'user de ce privilège. En même temps, le roi se réserva le droit de monnayer à Thorn pour son propre compte. La guerre dura jusqu'en 1466. Il existe un grand nombre de pièces frappées en Prusse sous le règne de Casimir: monnaies de Danzig, Thorn, Elbing; aucune de Königsberg, où les derniers grands-maîtres de l'Ordre avaient fixé leur résidence. Nous les décirons plus loin (p. 1332).

Les *demi-gros* polonais, émis à Cracovie depuis 1456, portent l'aigle avec la légende + MONETA + KAZIMIRI; au revers, la couronne avec + REGIS POLONIE et certaines lettres monétaires ou bien les armes (une rose) du trésorier Pierre Kurozwencki (1479-99).

Cette fabrication s'est continuée sous Jean-Albert (1492-1501), dont les pièces, toujours frustes, et très communes, portent + MONETA + I + ALBERTI. Après 1499, la rose du trésorier défunt est remplacée par un O. Les petits deniers coronats du règne sont en cuivre presque pur.

On retrouve les mêmes espèces au nom d'Alexandre Jagellon (1501-1506), plus un *gros* pour la Lithuanie, sur lequel le prince s'appelle R(ex) POLONIE. Son *florin d'or* au type de saint Stanislas a été publié au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais on ignore ce qu'il est devenu, et les exemplaires qui surgissent de temps à autre sont des contrefaçons modernes.

## § II. — Villes de Pologne.

*Fraustadt (Wschowa)*<sup>1</sup>. — Cette cité reçut son privilège monétaire

1. Kirmis, *Münzgeschichte der Stadt Fraustadt*. Berlin, 1885. — *Friedensburg, Schlesiens Münzgeschichte*, t. II, 209.

des Piastes de Silésie (Jean de Steinau) au commencement du  $xiv^e$  siècle; l'autorisation fut renouvelée en 1404 par le roi Ladislas, et il existe des *deniers* de Fraustadt, du  $xv^e$  siècle, avec la double croix des Jagellons.

*Posen.* — Un *denier* à la tête de profil (POZNA) et avec un grand P dans le champ du revers (DENARIVS) remonte au  $xiv^e$  siècle, c'est-à-dire à l'époque où Posen faisait partie de la Silésie. L'an 1410, Ladislas permit à la ville de frapper des *deniers* sur le modèle de ceux de Cracovie. Ils sont très rares; on les reconnaît aux clefs en sautoir (armes de Posen) et à la lettre P. Du règne de Louis d'Anjou ou de la reine Hedwige (p. 1324), on a les mêmes pièces, aux clefs et aux armes d'Anjou.

### § III. — La Ruthénie (Russie rouge).

Casimir le Grand s'empara de la Ruthénie, dont la capitale était Lwow. Des monnaies spéciales furent alors frappées pour circuler dans le pays: le *kwartnik* d'argent et le petit *denier* de cuivre. Le royaume de Pologne n'eut de numéraire en cuivre que trois siècles plus tard.

Le type du *kwartnik* est le lion de la Russie rouge. Le *demi-gros*, à la légende + REGIS: POLONIE·K, porte un K couronné dans un quatre-feuilles. R̄ Lion debout et + MONETA: DO(min)I. RVCZIE·K. Sur le *denier* de cuivre, il n'y a qu'un K couronné et, au revers, la couronne royale.

Louis I<sup>er</sup>, en 1377, joignit la Ruthénie à la Hongrie; voilà pourquoi, sur ses monnaies russes, il ne prend pas le titre de roi de Pologne. Son *demi-gros* met une L à la place du K, et la légende de l'avers est: + LODVICI: R: VNGARIE. Au revers (MONETA RVSSIE), on voit un lion courant. Son *denier* de cuivre est pareil à celui de son prédécesseur, l'initiale exceptée. En même temps, le gouverneur de la Ruthénie, Ladislas, duc d'Oppeln, fit frapper à Lwow des *demi-gros* et *deniers*, d'abord au nom du roi, ensuite à son propre nom:

1) L couronnée. + LODVICI·R·VNGRIE.

R̄ Lion. + WLADISLAVS DVX.

2) W dans un quatrefeuilles. + WLADISLAVS DVX.

R̄ Lion. MONETA RVSSIE.

Peu après, le grand-duc de Lithuanie, Witold (1392-1430), qui possédait une partie de la Russie rouge, ordonna la fabrication de monnaies semblables à celles qu'il faisait frapper à Wilna, au type du fer de

lance près d'une croix ou d'une épée. Au revers, elles portent le mot ПЕЧАТЬ (*sceau*).

Sous Ladislas Jagiello (1386-1434), l'atelier de Lemberg émit des *demi-gros* au lion, dont la légende est tantôt + MONETA RYSSIE, tantôt + MONETA LEMBVR. A cette époque, la Ruthénie jouissait d'une certaine indépendance, mais qui diminuait d'année en année, et qui disparut complètement à la mort du roi. Ladislas III en fit une province polonaise.

#### § IV. — Grand-duché de Lithuanie.

Jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, la Lithuanie n'avait d'autre numéraire que des *roubles*, c'est-à-dire des lingots, ajustés et incisés de façon qu'on pût les dépecer facilement. Le mot *rubl* signifie coupeure. Ils portaient une marque d'origine: soit les armes du grand-duché, un cavalier (*pogon*), soit le nom et le poinçon du magnat qui les avait fait fabriquer.

Les premières monnaies frappées sont des deniers anonymes attribués avec beaucoup de vraisemblance au grand-duc Kiejstut (1381-92). Elles ont pour types le cavalier et des colonnes, armes de la maison des

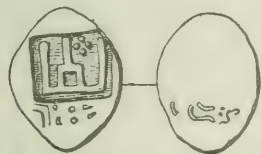


Fig. 1862



Fig. 1863

Jagellons. Ces colonnes forment une espèce de portique, sous lequel on distingue souvent la lettre K, initiale du nom propre (fig. 1862-1863).

Au grand-duc Witold (1392-1430), on donne les pièces qui portent une croix traversée par un fer de lance, et la lettre V, désignant le prince lui-même ou l'atelier de Wilna. Des monnaies semblables ont été émises en Ruthénie, où Witold combattait les Tartares, et l'on a signalé des pièces mongoles, sur lesquelles, pour en autoriser le cours, il avait fait apposer une contremarque à ses armes, les colonnes.

Le prince Korybut, baptisé dans le rite oriental sous le nom de Dimitri, était le frère de Jagiello. Il reçut de son père le gouvernement de Nowogrod-Volhynie et, dans son blason comme sur ses coins monétaires, employait la langue russe. La petite monnaie qu'on a de lui, porte à l'avers une légende tatare, au revers le nom du prince, КОРНУТЬ, autour d'une croix.

Après l'avènement du premier Jagellon au trône de Pologne, on ne trouve plus de pièces lithuanienues en dehors de celles frappées sous Jean-Albert (1492-1501) par son frère, le grand-duc Alexandre. Le



Fig. 1864

*gros* au cavalier (fig. 1864) et aux légendes **ALEXANDER: D: G: R: POLONIE: — MON: NO: MAGNI: DVC: LITVANI** n'existe qu'en un seul exemplaire; mais le *demi* et le *denier* d'argent au même type se rencontrent plus souvent.

#### § V. — Duché de Masovie.

La Masovie (*capitale*: Plock sur la Vistule), enclavée entre la Pologne, la Lithuanie et les possessions de l'Ordre teutonique, avait des princes indépendants, dont deux nous ont laissé des monnaies. Ce sont:

\*Ziemowit III, fils de Troyden (1341-1381). \*Ziemowit IV (1379-1436).

On attribue au premier le *demi-gros* qui porte une grande S dans un quadrilobe et dont la légende **+ MONETA· SEMOVITI** se complète au revers par **+ DVCIS· MAZOVIE** (type: l'aigle polonaise). Au second, on donne un *demi-gros* analogue (fig. 1865) avec **+ DVCIS· SEMOVITI** au revers, l'aigle étant entourée du nom d'atelier: **+ MONETA: PLOCEN(sis)**, Plock.



Fig. 1865

Sous le règne de Louis d'Anjou, Ladislas, gouverneur de la Russie rouge, fit frapper à Wielun (près de Kalisch) des deniers aux légendes **MONETA WELV(nie) CI** (type: les armes de la ville, une tour) et **DVCIS VLADISLAI** (aigle).

En 1526, le duché fut réuni à la Pologne.

## CHAPITRE TREIZIÈME

### LES PAYS DE L'ORDRE TEUTONIQUE ET DE L'ORDRE DE LIVONIE

#### § I. — *Les grands-mâîtres de l'Ordre teutonique*<sup>1</sup>.

La première émission, en Prusse, d'une monnaie autre que les bractées eut lieu en 1370 sous la maîtrise de Winrich de Kniprode (1351-82). Pour substituer des espèces nationales aux gros de Prague et de Cracovie qui circulaient librement dans les états de l'Ordre, Winrich créa trois monnaies nouvelles; son système monétaire est le suivant :

denier ou *pfenning* =  $\frac{1}{720}$  de marc.

*vierchen* = 4 deniers =  $\frac{1}{180}$  de marc.

*schilling* = 3 *vierchen* = 12 deniers =  $\frac{1}{60}$  de marc.

*halbskoter* = 4 *vierchen* = 16 deniers =  $\frac{1}{45}$  de marc.

Quant au poids et à l'aloi fixés à cette date, ils ont subi, avec le temps, des altérations considérables; types et légendes sont longtemps restés les mêmes. Le *halbskoter* (fig. 1866), que l'on peut assimiler au *gros*, porte d'un côté l'écusson des grands-mâîtres, reconnaissable à l'aigle qui occupe le centre de la croix. Légende : + MONETA: DOMINORVM: PRVSSIE. Au revers, autour d'une croix feuillue placée dans un quadrilobe, on lit + HONOR· MAG(ist)RI· IYDICIVM· DILIGIT. Le nom du grand-maître n'apparaît que sur le *schilling* (fig. 1867): + MAGIST: WYNRICS· PRIM(u)S; cette pièce devint la monnaie principale

1. SOURCES: Voir p. 726. — R.-V. Toll et Sachssendahl, *Siegel und Münzen der weltlichen und geistlichen Gebieter über Liv-Est- und Curland*. Reval, 1887, in-4°. — Wesener, *Die Adolph Preiss'sche Sammlung von Münzen und Medaillen der baltischen Provinzen*. Vienne, 1874. — E. Bahrfeldt, *Die Münzen und Medaillensammlung in der Marienburg*. Danzig, 1901, in 4°.

de l'Ordre. Quant au *vierchen*, il porte les mêmes écussons, mais ses légendes sont : + **MAGISTER· GENERALIS** et + **DOMINORVM· PRVS-**

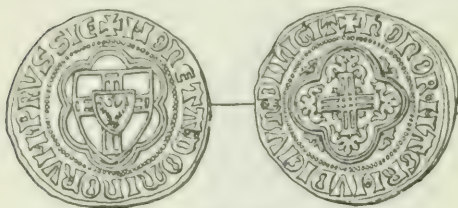


Fig. 1866

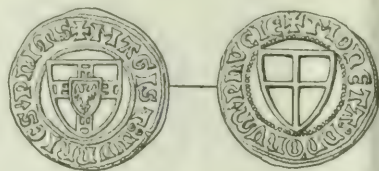


Fig. 1867

**SIE.** Il est donc anonyme, comme le *halbskoter*, et n'a été frappé que par Winrich et Conrad de Rothenstein.

Voici la liste des successeurs de Winrich :

\*Conrad I<sup>er</sup> Zollner de Rothenstein (1382-90) : **MAGST· CORADVS PRIM<sup>o</sup>**.

\*Conrad II de Wallenrod (1391-92). A son avènement, les villes se plaignent de manquer de menues espèces. Jean Lepper, maître de la Monnaie de Thorn, est chargé de battre des pfennings.

\*Conrad III de Jungingen (1393-1407) : **MAGST· CORADVS TERCII<sup>o</sup>**. Vers la fin de son règne, on introduit l'usage des lettres monétaires : † (Thorn), Ω (Marienbourg). Ses bractéates sont marquées d'un C gothique.

\*Ulric de Jungingen (1407-10) : **MAGST· VLRICVS· PRIMVS**. Bractéates à l'initiale V. L'an 1410, il obtient du roi Sigismond le droit de frapper des ducats d'or.

\*Henri de Plauen (1410-13) : **MAGST· HINRICVS· PRIM**. Différent monétaire : D (Danzig). — Jusqu'à Henri de Plauen, on ne se servait, en Prusse, que de pièces d'or étrangères. Ce grand-maître entreprit la frappe de *ducats* sur le modèle de ceux de Hongrie. Il en existe de deux types :



Fig. 1868

1) **MGR· HIRI<sup>o</sup>· DE· PLAW**. Henri debout, appuyé sur son épée et sur son écusson; à ses pieds, un petit blason de famille (fig. 1868). **℞ MONETA· DNOR· PRVC**. La Vierge à l'enfant, debout dans une gloire. 2) + **MONETA· DOMINORVM· PRVSSI**. Écu de l'ordre. **℞ MARIA· MATER· DOMINI· XPI**. La Vierge à l'enfant, assise à mi-corps. Dans la légende, un petit écusson au lion de Plauen.

\*Hermann Gans, lieutenant (1413-14). *Schillings* anonymes (très rares) avec + **MAGISTER· GENERALIS**.

\*Michel Kuchmeister de Sternberg (1414-22) : **MAGIST· MICHAEL**.



**PRIM.** — Le 1<sup>er</sup> avril 1416, à la suite d'une émeute provoquée à Danzig par le mauvais aloi de la monnaie, il abandonne complètement l'ancien type du *schilling*. Les pièces nouvelles portent, et porteront jusqu'en 1467, sur chaque face un écu placé au centre d'une croix coupant la légende.

\*Paul de Russdorf (1422-41): **MAGST PAVLVS PRIM.**

\*Conrad V d'Erlichshausen (1441-49): **MAGST CORADVS QVIN.**

\*Louis d'Erlichshausen (1450-67): **MAGS· LVDWIC· D· E· PRIM.**

\*Henri Reuss, comte de Plauen, d'abord lieutenant (1467-69): **HINRICVS· LOCVTENES· M**, ou **HINRICVS· LOCVTENES· PRI**; ensuite grand-maître (1469-70): **MAGST· HINRICVS· PRI.**

\*Henri IV Reffle de Richtenberg (1470-77): **MAGST· HINRICVS· QVAR.**

\*Martin Truchsess de Wetzhausen (1477-89): **MAGIST MARTINV P.**

\*Jean de Tiefen (1489-98): **MAGIS IOHIS PRV.** — A l'avvers du *schilling*, l'écu est fixé sur une croix fleurdéliée qui coupe la légende. Son aloi s'étant détérioré au point qu'il ne valait même plus le quart du *schilling* d'autrefois, le grand-maître en ordonne la suppression et fait frapper une espèce nouvelle, le *gros à la croix* (**MAGST IOHS DETIFENI**), valant 36 pfennings, c'est-à-dire 3 schillings. Le type de cette pièce est identique à celui créé par Michel de Sternberg.

\*Frédéric, duc de Saxe (1498-1510): **MAGISTER FRID'IKVS.** *Gros* de même type; un petit écu de Saxe broché, au commencement de la légende, sur le bout de la croix.

\*Albert de Brandebourg (1511-25): **ALBERT' D: G: MGR GNRALS.** — Emission de *florins d'or*. Le type du *gros* est modifié. A l'avvers, il porte l'aigle de Brandebourg, chargée en cœur de l'écu des Hohenzollern; au revers, l'écu des grands-maîtres broché sur une croix longue. Légende: **SALVA: NOS: DOMIN(e): A: 1513.** C'est le premier millésime apposé sur une monnaie de l'Ordre. Les dates vont de 1513 à 1520. Les lettres **DKΩt** désignent les ateliers de Danzig, Königsberg, Marienbourg et Thorn.

## § II. — *Les Villes de l'Ordre teutonique.*

*Thorn* était l'atelier principal de l'Ordre. L'an 1425, le grand-maître, manquant de lingots d'argent, chargea les villes de Thorn et de Danzig de la frappe de ses monnaies, mais se réserva la moitié du bénéfice. Plus tard (1436), il en exigea les deux tiers, et les villes n'acceptant pas cette condition, il reprit le monnayage pour son propre compte. De 1457 à 1466, c'est-à-dire pendant la guerre des villes prussiennes contre

l'Ordre teutonique, Thorn a frappé des *schillings* au nom de Casimir, roi de Pologne, les uns portant l'aigle prussienne avec la couronne au col (**MONETA: DVCATVS: PRVCIE**), d'autres les deux écus des Jagellons et de Prusse (**MONETA TORVNENSIS**).

*Danzig*. — Le *schilling* au nom de Casimir (1457-66) porte l'écusson de la ville et la légende **MONETA CIVIT DAN**.

*Elbing* en a frappé de pareils avec **MONETA: CIVIT: ELBI**.

### § III. — *Les grands-mâtres de l'Ordre de Livonie.*

Trois ateliers: Wenden, Riga et Reval, ont frappé monnaie au nom des grands-mâtres de l'Ordre des Frères de l'Hôpital Sainte-Marie de Jérusalem, établis en Livonie. On possède des pièces de :

\*Cysse de Rutenberg, 1424-33.

\*Fridach von dem Lorinkhove, 1483-94.

\*Bernard von der Borch, 1472-83. Armes: *trois annelets.*  
*trois oiseaux.*

Leur *schilling* d'argent porte à l'avvers la croix de l'Ordre, au revers l'écu personnel du Maître, dont le nom n'est pas indiqué (**MONETA WENDNS** ou **RIGENS-MAGISTRI LIVONIE**). Les fractions sont l'*artiger* (obole) et le *pfenning* concave.

A Reval, les armes du Maître sont remplacées par celles de la ville (**MONETA REVALIE**), qui tenait son privilège monétaire de la reine Marguerite de Danemark.

### § IV. — *Archevêché et ville de Riga*<sup>1</sup>.

Les premières monnaies sont des *artiger* (oboles) anonymes, portant des deux côtés les armes de l'archevêché (*croisse et croix processionnelle en sautoir*) avec la légende **MONETA RIGENSIS**. A partir de 1422, les espèces sont signées et consistent en *schillings* et en *artiger*.

\*Jean Habundi, 1418-24.

\*Silvestre Stodewäscher, 1448-79.

\*Henning Scherpenberg, 1424-48.

A l'avvers des monnaies de Jean, on voit l'écu personnel de l'archevêque; le *schilling* d'Henning a déjà le buste mitré. On ne connaît de Silvestre que des oboles au type de l'étoile, le prélat ayant trois étoiles

1. Köhne, *Zeitschrift*, t. II, 77.

dans son blason de famille. *Moneta ecclesie et civitatis Rigens(is)* est la légende du *schilling* frappé pendant la vacance du siège, 1479-80; à la même date on rattache des bractéates muettes, en cuivre, chargées d'un lis et qui n'ont pu émaner que du Chapitre.

### § V. — Évêché de Dorpat<sup>1</sup>.

Les plus anciennes monnaies, de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, sont des *bractéates* muettes, aux armes de l'évêché (clef de saint Pierre et épée de saint Paul en sautoir), et des *oboles* (dites *artiger*) anonymes. Ces oboles portent tantôt les mêmes armes sur les deux faces, tantôt leur avers représente une tête mitrée avec *S. Petre ora pro nobis*, en abrégé, ou **EPS·TARPA**. Les prélats suivants ajoutent à ces deux espèces le *schilling*, au buste mitré de face, et toutes leurs monnaies portent, avec le nom de l'évêque, le meuble principal de son blason :

- |   |   |
|---|---|
| *Jean I de Vifhusen (1346-73): fleur de lis.                  | *Barthélemy Sawijerwe (1440-59): patte d'ours.              |
| *Henri I de Velde (1373-78): bois de cerf.                    |   |
| *Thierry II Damerow (1378-1400): branche morte à cinq tiges?  | *Helmich Malingrode (1459-69): trèfle.                      |
| *Henri II de Wrangel (1400-1410): créneau à trois dentelures. | *André Peper (1470-73): épée entre deux étoiles à six rais. |
| *Bernard II de Bulove (1410-13): étendard et croissant.       | *Jean II Bertkow (1473-85): globe entre deux bois de cerf.  |
| *Thierry III Resler (1413-26): massue.                        | *Thierry IV Hake (1485-99): deux crocs en sautoir.          |
| Thierry IV Gronow (1427-40).                                  |   |

Sur le *schilling*, le blason personnel surmonte les armes de l'évêché; à partir de Barthélemy, la tête mitrée disparaît de l'*obole* et les deux écussons se partagent l'avvers et le revers de la monnaie. Sur les pièces frappées pendant les vacances de siège, l'écu de l'évêque est vide. Le nom de la ville s'écrit aussi **THARBATE, THARBE, DARPT**, etc.

Voir la suite dans notre *Traité de Num. moderne*, t. I, 549.

1. *Blätter für Münzfreunde*, 1876, p. 409; 1877, p. 493. — *Catalogue de la vente Ad. Preiss* (Vienne, 1874), par Wesener, p. 308.

## CHAPITRE QUATORZIÈME

### LES PAYS SCANDINAVES

#### § I. — *Royaume de Danemark.*

Pendant la guerre civile qui désolait le royaume dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à l'avènement d'Éric de Poméranie, on a frappé dans le Danemark, et même en Scanie, d'innombrables *deniers* de billon, ou plutôt de cuivre, qui résistent à tout classement (p. 855). Leurs types consistent en symboles muets (lion, couronne, épée, pointe de flèche, clef, crosses en sautoir, calice, ancre, roue, tour, étoile, fleur de lis, assemblages de cœurs, de croissants, de marteaux, de triangles) et en lettres isolées (A-P, B-Y, €-Y, H-T, I-Z, etc.), si la pièce ne porte pas d'un côté une de ces lettres, de l'autre un de ces symboles. Éric de Poméranie (1396-1439) est le premier roi qui ait une véritable série numismatique; en argent: les pièces de 4 et de 3 *pfennings*, le *sösling*, quelques *bractéates*; en cuivre: le *pfenning* simple. Mais ses coins ne sont pas très variés; une couronne et la lettre € dans le champ ou au centre d'une croix, voilà tout le décor des différentes espèces. Une seule fois, sur le *sösling* de 1424, il emploie l'écu aux trois lions passant, c'est-à-dire les armes des trois royaumes. Ses ateliers sont Gurre (MONETA



Fig. 1869

CASTRI GORGE), Lund en Scanie, Nästved (NESTWEDE), Odense, Randers.

Sous le règne de Christophe de Bavière (1440-48), c'est le *skilling*

qui devient l'espèce principale, avec son *demi*, le *korshvide*. *Hvid* est le mot danois pour *blanc*. L'écu aux trois lions léopardisés (fig. 1869), les armes de Bavière-Palatinat, ou un écu sans blason prennent place sur les coins, à côté du  $\mathbf{K}$  couronné, et le verset *gloria in excelsis (sic) deo* décore le *skilling*. Atelier : Malmö en Scanie.

Après un interrègne de neuf mois, pendant lequel on substitue au nom du roi défunt la légende *moneta regni Dacie*, Christiern I<sup>er</sup> d'Oldenbourg (1448-81) prend les rênes du gouvernement et frappe, à Malmö, les mêmes pièces que son prédécesseur. Enfin, le roi Jean (1481-1513) débute dans le monnayage de l'or par la création de deux pièces magnifiques : le *noble* et le *florin*. Imité des grandes monnaies



Fig 1870

d'or espagnoles, le *noble* (fig. 1870) représente le prince assis de face sur un trône et porte l'inscription orgueilleuse : **IOH'S·DEI·GRA·REX·DANOR'·IVSSIT·ME·FIERI·AN·1496**. Le type du *florin* est le roi saint Canut debout. Sur les espèces d'argent, provenant des ateliers d'Aalborg, de Copenhague et de Malmö, on conserve les dispositions anciennes. La forte monnaie ne commence que sous le règne de Christiern II.

## § II. — Villes de Flensburg et de Ribe.

Comme ses voisins du Holstein (p. 1294), Flensburg a frappé, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, des *blancs* (*witten*) sur le modèle de ceux de Lubeck, en conservant la légende **MONETA HOLSASCIE** (*sic*) autour de l'écu aux deux lions passant du Schleswig. Autour de la croix du revers, on lit **CIVITAS FLENSBURGE**.

Le *blanc* de Ribe porte à l'avvers **CIVITAS RENGNI** ou **IN REGNO**, et au revers : **MONETA RIPENS** autour de la croix cantonnée de quatre lions léopardisés.

§ III. — *Ile de Gotland*<sup>1</sup>.

La ville de Wisby, aujourd'hui encore une des grandes places maritimes de la Suède, avait été fondée par des marchands allemands. Ses plus anciens *pfennings* portent un châtel, imité de celui des mailles de Vilvorde. A partir de 1340, et pendant tout un siècle, elle fit de nombreuses émissions du *blanc* hanséatique valant un demi-schilling ou 6 pfennings. Ces pièces portent le lis de la corporation des marchands et les armes de la ville (*l'agneau au pennon*). Les *demi-blancs*, créés vers 1420, sont rares. Plus tard, il y eut aussi des *pfennings* concaves, à la lettre W.

Une seule monnaie rappelle le souvenir du roi pirate Éric de Poméranie (1439-49). C'est un *demi-blanc* au lis et à l'agneau entourés des légendes: **REX ERIC' GOTOR' — MONETA WISBIEN'**.

Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, on remplace le lis par un écu fascé, peut-être celui de la maison d'Oldenbourg qui régnait en Danemark depuis 1448. Cet emblème nouveau se voit sur des *demi-blancs* et des *hvids*, valant 4 pfennings. Un *hvid* du roi Jean (ou Hans, 1481-1513), très rare, a pour type une **H** couronnée et les armes danoises sur une croix longue; mais dès 1510 on revient aux anciens types, l'agneau (**AGNE DEI MISERERE MEI**) et le lis (**MONETA CIVITATIS**, sans nom de ville). Le *hvid* de 1520 reprend l'écu fascé (**MONETA WISBYCENSIS**), puis de 1523 à 1525, l'amiral Sören Norby (**SEVERIN· NORBI**) frappe monnaie à Wisby pour son roi exilé Christian II. Ce sont des *schillings* datés ou non, les uns aux armes de Norby, les autres à l'écusson danois<sup>2</sup>.

§ IV. — *Royaume de Suède*<sup>3</sup>.

Avec Albert de Mecklenbourg (1363-89), la numismatique suédoise se rajeunit; elle subit manifestement l'influence des villes hanséatiques. La monnaie muette disparaît, et à sa place on voit le *denier blanc*, appelé *örtug*, qui imite ceux de Lubeck ou de Rostock. La pièce nouvelle porte le nom du roi, l'écu aux trois couronnes et les

1. Hauberg, *Gullands Myntvaesen*. Copenhague, 1891.

2. La suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 524.

3. SOURCES: p. 848. — Hildebrand (Hans), *Sveriges mynt under medeltiden*. Stockholm, 1887.

mots *moneta Swecie*, ou *moneta* suivi du nom d'un des ateliers de Stockholm, Kalmar, Silfverberg. Comme monnaie d'appoint, on continue la frappe des bractéates à la tête couronnée, mais la tête est placée entre les lettres **A**(*lbertus*) et **S**(*uecia*) couronnées.

Éric de Poméranie (1396-1439) limite ses émissions au même *denier blanc*; ses ateliers sont Stockholm, Westerås et Åbo.

Au premier interrègne (1439-40) on attribue les pièces, d'ailleurs très rares, qui portent le nom de saint Éric. Les *blancs* de Christophe de Bavière (1441-48) ne se distinguent des précédents que par le nom propre, **KRISTOFER**(*us*); dans le champ du revers, il y a généralement un grand **K** ou un **C**, initiales du nom royal.

Nous arrivons ainsi au règne, deux fois interrompu, de Charles VIII Knutson (1448-57, 64-65, 67-70). Ses *blancs au K*, d'ancien style, appartiennent naturellement aux premières années; plus tard, le roi emploie son blason de famille, un bateau. La légende **MONETA SWEDNE**, qui se lit sur un des exemplaires de cette pièce, prouve que le graveur était d'origine allemande.

Christiern I<sup>er</sup> (1457-64) n'a que des monnaies au **C** (fig. 1871) ou au **K**, de l'atelier de Stockholm. Mais sous l'administration de Steen Sture père (1471-97; 1501-03), nous assistons à la création du *demi-örtug*, ou *fyrkar*, et à l'emploi des millésimes (1478-80). Presque tous



Fig. 1871

les *blancs* de cette époque portent la tête et le nom du roi saint Éric; une couronne et la lettre **S**(*uecia*) figurent sur les *demis*, excepté sur ceux de l'officine d'Åbo, où l'**S** est remplacée par un **A** couronné.

Le roi Jean II (1497-1501) ajoute à l'écu suédois ses armes personnelles, l'écu d'Oldenbourg. A Copenhague, comme roi de Danemark, il avait monnayé l'or; en Suède, il passa un contrat pour la frappe du florin d'or rhénan, mais jusqu'ici on n'a pas trouvé de florin de cette émission, si toutefois elle a eu lieu.

Svante Sture, administrateur de 1504 à 1512, n'a mis en circulation que des *demi-örtugs*, fabriqués à Westerås, avec, au commencement de la légende, son écusson de famille. De son fils Steen Sture le Jeune (1512-20) on a des *blancs* et *demi-blancs*, les uns sans date, d'autres aux millésimes 1512 et 1515, d'un poids et d'un module supérieurs aux

monnaies médiévales. Il ajoute à son nom le titre allemand de *ritter* (chevalier).

§ V. — *Royaume de Norvège*<sup>1</sup>.

Nous donnons ici (fig. 1872) le dessin de la pièce d'Érik Magnusson (1280-99) décrite p. 859, avec une autre monnaie rare du même règne (fig. 1873). Les derniers rois de l'ancienne dynastie

\*Hakon VI Magnusson (1355-80).

\*Olaf Hakonsson (1380-87).

n'ont laissé que très peu de souvenirs numismatiques. On attribue à Hakon VI des *bractéates* à l'**h** couronné; à Olaf celles qui portent un



Fig. 1872



Fig. 1873

O couronné dans un cercle en relief. Mais Jean (Hans) de Danemark (1483-1513) a frappé une petite série de *demi-skillings* et de *korshvids* sur lesquels il ne prend que son titre de roi de Norvège (REX NORW), à l'exclusion de ceux de roi de Danemark et de Suède. Une **h** couronné figure sur les *korshvids*. Ces pièces viennent de l'atelier de Bergen (MONET·NOVA·BERGENS).

1. Köhne, *Zeitschrift*, t. VI, 110.



## CHAPITRE QUINZIÈME

### L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

#### § I. — *Royaume de Castille et de Léon.*

SOURCES : Voir p. 816. — Vives (Ant.), *la Moneda castellana*; discursos leídos ante la Real Academia de la Historia. Madrid, 1901.

La première pièce d'argent remonte, en Castille, à Alfonse X, contemporain de saint Louis, et la première pièce d'or à Sanche IV (p. 823). Mais ce n'est que plus tard, sous Alfonse XI (1312-50), que la frappe de l'or et de l'argent devient régulière, et que s'ouvre, pour le monnayage castillan, une ère de richesse et de magnificence qu'aucun autre pays n'a jamais connue. D'Alfonse XI, nous possédons la *dobla castellana* d'or (fig. 1874) avec sa demie, le *castellano*, et son quart. A l'avvers, du côté des trois tours, le roi s'appelle **REX CASTELLE**; au revers, du côté du lion, **REX LEGIONIS**. Le chiffre **XX**, apposé sur un des exemplaires de la *dobla*, signifie probablement 20 *maravédis*<sup>1</sup>. Le nouveau gros (*réal*) d'argent fin porte les mêmes types et les mêmes légendes. Quant au billon, rien n'y est changé: le *cornado* conserve son buste de roi couronné, à gauche ou de face, et le *noyen* (?) son décor héraldique.

En tête de la série de Pierre I<sup>er</sup> le Cruel (1350-69), on place une médaille d'or de très grand module (68 mm.), pesant 45 grammes, c'est-à-dire 10 *doblas*. Le buste du prince, dans son manteau royal, est entouré d'une ravissante bordure gothique et du verset: *dominus michi adiutor et ego dispiciam inimicos meos*, pris dans le livre des psaumes. Le champ du revers est écartelé. Mais cette pièce porte une date posté-

1. On retrouve le chiffre **XX** sur une pièce d'or de Pierre I<sup>er</sup> (au buste) et **XV** sur un *castellano*. Les poids de ces espèces divisionnaires (2,973 et 1,920 grammes) ne s'accordent pas bien avec le poids régulier (4,60 grammes) de la *dobla*.

rieure au règne de Pierre : **E**(ra) **M. CCC. LXXX. IIIII**. Elle a été frappée sous Henri III et ne peut passer que pour une médaille commémorative.

Tout en continuant l'émission de la *dobla castellana* (fig. 1875) et de



Fig. 1874



Fig. 1875



sa demie, Pierre I<sup>er</sup> créa la *dobla* et la *demi-dobla* au buste. Son *réal* est une belle pièce d'argent fin, au **P** couronné et ceint d'un double rang d'inscriptions qui, sur le *demi-réal*, se réduit à un seul. Un blanc de billon, aux armes de Castille-Léon, se fait remarquer par sa dimension au milieu de la monnaie d'appoint.

Henri II (1369-79) crée le *chevalier d'or*; sur son gros d'argent, il



Fig. 1876



remplace le **P** de son prédécesseur par les sigles **EN** (fig. 1876); mais ses *demi-gros*, ou *demi-réaux*, présentent des variétés de texte, les uns portant *dominus michi aiutor*, les autres ayant, sur chaque face, le nom



Fig. 1877



Fig. 1878



du roi qui s'intitule à l'avert *roi de Léon* et, du côté du château, *roi de Castille* (fig. 1877). Même disposition sur les billons que nous avons fait reproduire (fig. 1878-1879) et dont l'un est anonyme. Un grand blanc porte le buste couronné de face, entre les lettres **E-N**.

De Jean I<sup>er</sup> (1379-90), on ne connaît que des billons, presque tous à

*l'agnus dei* (fig. 1880), frappés pendant la guerre de Portugal et l'invasion du duc de Lancastre. Mais de sa femme, Béatrice, il existe un *gros d'argent* (unique), représentant le buste de la reine et portant l'inscription : **BEATRICIS : DEI : GR : REGINA : CASTELE : E POR.** Henri III (1390-1406) ajoute aux types du réal une grande couronne surmontant



Fig. 1879



Fig. 1880

les lettres **HEN.** La légende **XPC. VINCIT. XPC. REGNAT,** tracée autour, se raccourcit sur les fractions, si bien que le *quart* de réal n'a plus que **XPC. VINCIT. XPS.** Des coronats de billon portent les quatre lettres **ENRI** ou **LEON** dans les cantons de la croix.

Nous venons de constater que la grande médaille d'or au nom de Pierre n'a pu être frappée que sous Henri III; il en existe une pareille, de Jean II (1406-54), au même poids (45 gr.) et de même dimension (68 mm.), équivalant à 10 doblas. On y voit l'écu de la Bande penché sous un énorme heaume à la couronne murale de Castille. Mais la pièce la plus extraordinaire du règne de Jean II est celle de 20 doblas, un *cavalier d'or* (fig. 1881), pesant 90 grammes et mesurant 93 millimètres. Sur l'une et l'autre, le titre **DOMNVS** précède le nom du roi; l'écusson que tient le cavalier est celui de l'ordre de la Bande. Il va de soi que de tels morceaux d'orfèvrerie, quoique parfaitement adaptés, sous le rapport des types et du poids, au système monétaire en usage, n'étaient pas faits pour la circulation et qu'il s'agit de bijoux monétaires destinés à servir de pendants de cou.

Depuis 1442, Jean II frappe toute une série de pièces à l'écu de la Bande: la *dobla d'or* en deux variétés: une première avec **REX LEGI** du côté de l'écusson, une autre (fig. 1882) avec **REX CASTELL E LE.** Même un billon, la *blanca nueva*, porte ce type. Sur le *réal* au buste, le roi s'appelle **IOHANES SECVNDVS**; du *réal* aux lettres **IOHN** sous une couronne, on a aussi le demi et le quart. La vieille légende *dominus michi adiutor* etc., y reparait quelquefois, formant deux cercles concentriques. Comme sous Pierre le Cruel, un *quart de réal* ne présente, exceptionnellement, que les tours de Castille et le lion. Quant au billon, on trouve aussi le blanc à l'agneau pascal et à l'Y couronné.

La numismatique d'Henri IV (1454-75) ne le cède à celle de son prédécesseur ni en beauté ni en variété. Sur ses pièces d'or, le roi est



assis de face, et son trône est une chaise gothique à dossier (*silla alta*), rarement une simple banquette (*silla baja*). A ses pieds, un lion couronné ou non. Souvent, la figure du prince est encadrée dans un quadrilobe. Ces monnaies commencent par le *demi-henri d'or*, pour s'élever graduel-

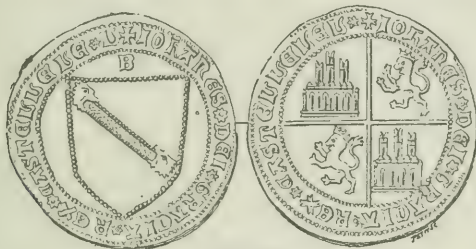


Fig. 1882

lement au *Henri d'or* et aux pièces de 2, 5, 10, 20, 50 *Henris d'or*. Cette dernière, de 90 millimètres, pèse 229 grammes; c'est la plus lourde de toute la série espagnole. Selon la coutume, le prince ne prend à l'avant que le titre de roi de Castille et au revers son double titre, mais avec le numéro d'ordre: **ENRICVS QVARTVS** (ailleurs **QARTVS**, **CARTVS**, etc.). L'exemplaire que nous reproduisons (fig. 1883) est la pièce de 10 *henris*.

A côté de ce type réservé à l'or, nous en voyons plusieurs autres: la *dobla* de la Bande, celle aux armes des deux royaumes, avec la légende



Fig. 1883

**XPS. VINCIT** etc. au revers, et une *demi-dobla* au roi assis, dont le revers porte, comme le billon, les armes écartelées dans une bordure carrée.

Le *réal* d'argent ne change pas d'aspect. Il conserve le buste couronné, de profil à gauche, et **HEN** sous une couronne (**EN** sur le *demi*); son *quart* est la pièce devenue populaire sous le nom de *quartillo* et valait 4 maravedis. Parmi les monnaies d'appoint, nous revoyons le blanc de la Bande et beaucoup de grands blancs au buste couronné de face.

Les monnaies frappées par Alfonse (1465-68), prétendant au trône et

proclamé roi, à Avila, contre son frère Henri IV, n'ont que des types connus. C'est le *chevalier d'or*, c'est l'**A** sous une couronne (sur les espèces d'argent), le *blanc* de la Bande, et le buste couronné de face sur des grands blancs identiques à ceux que nous venons de citer. Le roi Alfonso V de Portugal qui, après la mort d'Henri, fit valoir pendant quatre ans (1475-79) ses droits à la couronne, n'a laissé qu'un *gros* d'argent, sur lequel, autour de l'écu de Portugal, on lit son nom suivi du titre de **REX CAST.**

Nous arrivons aux Rois Catholiques, Isabelle de Castille (1474-1504) et Ferdinand V d'Aragon (1474-1516), qui terminent la numismatique médiévale de l'Espagne et inaugurent l'époque moderne. Une grande pièce d'or, du poids de 70 grammes, se place sur la limite même du moyen âge et de la Renaissance, car ses légendes, en lettres gothiques à l'avant, sont déjà écrites en lettres romaines au revers. Elle représente les bustes affrontés du roi et de la reine et, dans un cadre orné du verset : *sub umbra alarum tuarum protege me*, l'écusson de Castille-Aragon soutenu par une aigle. Le chiffre **XX** indique que la pièce valait 20 ducats.

Les bustes en regard sont le motif principal des monnaies d'or d'Isabelle et Ferdinand, toujours accompagnés des paroles bibliques : *quos deus coniunxit homo non separet* (Évangile selon saint Marc, x, 9). Mais la demi-dobla reçoit aussi un autre type, l'**F** couronné et, au revers, l'**Y** couronné, comme le *quart de réal*. Le réal d'argent, s'il n'a pas un décor purement héraldique, porte les lettres **FY** couronnées, avec l'inévitable *quos deus*. Sur le billon, les deux initiales jouent un rôle prépondérant, mais la vieille légende *dominus michi adiutor* s'y installe de nouveau autour de l'écusson. Les variantes de ces pièces (*blanca*, *demie* et *quart*) ne se comptent pas.

Le 13 juin 1497, les Rois Catholiques abrogèrent, par l'ordonnance de Medina del Campo, le système monétaire en usage. Voici, d'après Campaner (*Indicador manual*, p. 435), les chiffres et marques des ateliers qui ont fonctionné pour les rois de Castille. Les noms des sept ateliers les plus actifs sont imprimés en italiques :

<b>A</b> , Avila?	<b>M</b> couronnée, Madrid
<b>B</b> , <b>BS</b> Burgos	<b>MVR</b> , Murcie?
<b>C</b> , <b>CA</b> Cuenca	<b>P</b> et <b>P</b> couronné, Palencia?
<b>CA</b> et calice, <i>Coruña</i>	<b>S</b> , <b>SE</b> , <i>Séville</i>
<b>G</b> , <b>g</b> Guadalajara?	<b>T</b> , <b>TO</b> , <i>Tolède</i>
<b>G</b> , <i>Grenade</i>	<b>V</b> , Villalon?
<b>IAEN</b> , Jaen	<b>VA</b> , Valladolid?
<b>L</b> , Léon	aqueduc, <i>Segovia</i>
<b>M</b> , Madrid	coquille, <i>Coruña</i>
<b>M</b> , Madrigal? Medina del Campo?	écuelle, <i>Cuenca</i>

§ II. — *Royaume d'Aragon.*

Les monnaies de billon de Pierre IV (1335-87) ne se distinguent de celles de ses prédécesseurs Jacques I<sup>er</sup> et Jacques II que par le nom propre du roi. Ce sont le coronat (*cornado*) et le demi-coronat au buste de profil et à la croix patriarcale. D'un *grand blanc* aux mêmes types, il n'existe plus que le piéfort. Mais les premiers *florins d'or* au lis datent de ce règne. Leur légende est : **† ARAG-O REX P.** On y a relevé les différents les plus variés (tour, casque, épée, couronne, rose, écusson, un **C** qui est la marque de l'atelier de Saragosse), et même le *demi-florin* et le *quart* sont retrouvés. Jean I<sup>er</sup> (1387-96), Martin (1396-1410) et Ferdinand I<sup>er</sup> de la maison de Castille (1412-16) n'ont d'autre monnaie que le florin d'or et son demi, reconnaissables aux seules initiales du nom royal (**IO, M, F**).

Sous Alfonse V (1416-58), nous voyons à côté du florin (**A, AL, ALF**) un coronat de billon, qui donne au roi le titre de *rex Aragonum Valen(tiae)*. Mais le monnayage d'Aragon prend un aspect nouveau sous Jean II (1458-79), dont le règne a laissé des traces non moins profondes dans la numismatique castillane. A l'exception d'une pièce d'or encore unique, le *timbre d'or*, qui représente Jean II debout et, au revers, imité d'un coin d'Alfonse V pour Valence, l'écu penché sous un heaume, toutes les monnaies de ce roi, or ou argent, ont pour types le buste couronné de face, armé d'un sceptre, et l'écu palé d'Aragon. En même temps, les titres se multiplient, et le mot *Aragonum* est suivi des initiales de quatre autres royaumes : Navarre, Sicile, Valence et Majorque. Si le *dei gracia* est suivi d'un **C** ou de **CA, CAR**, la pièce a été frappée à Saragosse.

Les changements apportés aux types aragonais par Pierre de Portugal (**PETRVS QVARTVS**, 1464-66), prétendant au trône, ne sont que des innovations de second ordre. Sur les monnaies d'or de Pierre, extrêmement rares, des bordures gothiques entourent le buste royal et l'écu palé qui devient une targe cordiforme. *Deus in adiutorium meum intende* en est la devise. Écusson, bordure et légende ont été copiés par le successeur de Pierre, René d'Anjou (**RENATVS PRIMVS**, 1467-70), dont on a le *ducat*, le *demi-ducat* et le *quart*. Quant aux monnaies de Ferdinand, seules les pièces d'argent à la tête de face et un billon (*R* croix patriarcale) sont antérieurs à la réforme de 1497.

§ III. — *Royaume de Valence.*

En 1238, Valence, jusque-là au pouvoir des Mores, fut conquise par Jacques I<sup>er</sup> (1238-76), et bientôt le royaume tout entier était incorporé à la couronne d'Aragon. Les deniers (réaux) et oboles de Jacques qui ont au revers **VALENCIE** et une croix à long pied, dont la traverse est figurée par des feuilles, appartiennent encore à l'ancien système et représentent la tête couronnée du prince (**IACOBVS REX**), de profil à gauche. Avec Don Martin (1396-1410) et Fernand I<sup>er</sup> (1410-16), c'est le buste couronné de face qui apparaît sur le gros d'argent, dans une bordure d'arcs de cercle, et en même temps le mot **VALENCIE** est régulièrement suivi de **MAIORICARVM**. Le revers de toutes les pièces d'or et



Fig. 1884

d'argent de Valence porte l'écu aux trois barres droites, renfermé dans un losange et coiffé d'une couronne (fig. 1884). Sur une grande monnaie d'or d'Alfonse V (1416-58), l'écu casqué se substitue à l'effigie du roi. Cette pièce, pesant 24 grammes, est connue sous le nom de *Timbre de Valence*. On connaît aussi le *demi-timbre* (ou *demi-casque*). Seuls, les deniers de billon conservent le buste couronné à gauche et la croix feuillue qu'on appelle « arbre de Valence », c'est-à-dire les vieux types de Jacques I<sup>er</sup>. Jean II (1458-79) ne semble avoir frappé que des gros et demi-gros, et les pièces d'or des Rois Catholiques sont toutes postérieures à la réforme monétaire.

§ IV. — *Comté de Barcelone.*

Nous avons vu (p. 439) Jacques I<sup>er</sup> (1213-76) inaugurer une nou-



Fig. 1885



Fig. 1886 Pierre III (1276-83)

velle ère du monnayage catalan, en prenant pour type le buste couronné,



de profil à gauche (fig. 1885). Ce type s'est immobilisé jusqu'à la réunion du comté avec le royaume des Rois Catholiques, si bien que les monnaies des princes suivants :

- |   |  |
|---|--|
| *Pierre III (II de Catalogne) (1276-85).  | *Ferdinand Ier (1410-16).                  |
| *Alfonse III (II de Catalogne) (1285-91). | *Alfonse V (IV de Catalogne) (1416-58).    |
| *Jacques II (1291-1327).                  | *Jean II (1458-79).                        |
| *Alfonse IV (III de Catalogne) (1327-36). | *Henri IV de Castille (1462-63).           |
| *Pierre IV (III de Catalogne) (1336-87).  | *Pierre de Portugal (1464-66).             |
| *Jean Ier (1387-96).                      | *Ferdinand II (V de Castille) (1479-1516). |
| *Martin (1396-1410).                      |  |

ne se distinguent entre elles que par le nom propre du roi et l'amélioration progressive du style. Au revers, la croix qui coupe la légende **CIVITAS BARCHINONA** (ou seulement **BARQINONA**) est cantonnée d'annelets et de globules rappelant l'esterlin. Sous Ferdinand II, un petit **B** se voit quelquefois au centre de la croix, comme le **P** sur les monnaies de Perpignan. On frappe surtout le gros et le demi-gros, dont beaucoup sont devenus rares, mais aussi le denier et l'obole.

#### § V. — Comté de Gérone.

Exceptionnellement, les comtes de Barcelone Martin (1396-1410), Jean II (1458-79) et Ferdinand II ont frappé monnaie à Gérone. Nous possédons leurs gros et demi-gros au buste couronné à gauche, à l'écu d'Aragon en losange et à la devise : *dominus protector meus et adiutor*. Sur les petits deniers de billon, il y a, au revers du buste couronné, soit l'arbre de Valence, soit l'écusson de Gérone (**CIVITAS GERVANDA**), si le buste lui-même n'est pas remplacé par l'écu d'Aragon. Les pièces de cuivre qui portent à l'avvers un grand **G** (ou **GE**) et, sur la face opposée, l'écu losangé de la ville, sont du xv<sup>e</sup> siècle et ressemblent plutôt à des méreaux d'échevins qu'à des monnaies.

#### § VI. — Comté et ville d'Urgel.

Les comtes qui ont battu monnaie après la rupture des liens féodaux qui rattachaient Urgel à la France (1258), sont au nombre de quatre :

- |                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| *Ermengaud X (1267-1314).      | *Pierre d'Aragon (1347-1408).   |
| *Thérèse de Entenza (1314-27). | *Jacques II d'Aragon (1408-12). |

Thérèse avait introduit un type nouveau : l'écusson d'Urgel ; mais

jusqu'à présent, on ne connaît d'elle que des pièces de laiton unifaces, avec **TE** ou **TER COM**. Il n'en est plus de même de Pierre d'Aragon, dont il existe deux types différents : l'ancien, à la crose entre deux



Fig. 1887

trèfles, et l'écu en losange aux armes d'Urgel et de Catalogne (fig. 1887). Pierre s'appelle tantôt **VICOMES VRGELLI**, tantôt simplement **COMES**, ou encore **COMES ET V**.

D'autres monnaies de laiton unifaces portent la légende *civitas Urgellencis* ou *Vrgellina* autour d'une porte de ville. Elles appartiennent à la cité d'Urgel et n'ont rien de commun avec la série comtale.

### § VII. — Villes de Lerida et de Tortosa.

Quelques monnaies du *xiv<sup>e</sup>* siècle ont été frappées à Lerida par les comtes de Barcelone. Ce sont, pour la plupart, des *pougeoises* de cuivre, marquées, sur chaque face, de trois fleurs de lis sur une seule tige et portant la légende **PVGESA DE LEDA** ou **LEIDA**. Sur l'une de ces pièces, un billon, on voit le buste royal couronné, de profil, sans légende, et la croix du revers, cantonnée d'annelets et de points, coupe le mot **ILERDANCIS**. Le même type se retrouve à Tortosa (**TORTOSANIE** ou **TORTOSA CI**).

### § VIII. — Ville de Tarragona.

Une série de pièces de cuivre, de laiton et de plomb porte à l'avvers un grand **T** et au revers les armes de la ville, entourées de la légende **DE TARAGONA**. Ces monnaies (Heiss, pl. 94) sont du *xiv<sup>e</sup>* siècle et du commencement du *xv<sup>e</sup>*.

### § IX. — Comté de Roussillon.

Dans une ordonnance de 1362, il est question de *florins d'or*, portant la légende **FLANDRIA** (*sic*) et frappés à Perpignan. Nous n'avons aucun moyen de vérifier le fait. Mais à partir du *xv<sup>e</sup>* siècle, les rois d'Aragon ont monnayé à Perpignan, comme comtes de Barcelone et de Roussillon (**COMS BARCKNONA Z ROCI**), ou avec le titre seul de comtes de Rousil-

lon (**COMES ROCILIONIS**). Leurs premières pièces (gros et demi-gros, denier et obole) remontent à Ferdinand I<sup>er</sup> (1412-16); elles ont le type de l'esterlin : buste couronné de profil; croix de Barcelone coupant la légende et cantonnée des lettres **PP**. Sur les monnaies d'Alfonse V (1416-58), les deux **P** sont supprimés (fig. 1888); mais Jean II (1458-79) les reprend comme marque de l'atelier de Perpignan.

Après la conquête du Roussillon par une armée française (1462-93), toute une série de pièces d'or, d'argent et de billon fut

frappée par les rois de France Louis XI et Charles VIII. Ces monnaies portent le **P** de Perpignan au centre de la croix.

Plus tard, Ferdinand II (1479-1516) se servit à la fois des types consacrés et de l'innovation faite par Louis XI. Sur son *croat* (ou réal) d'argent, la croix porte un **P** au centre, et il existe une intéressante suite de billons, au type du saint Jean debout et à la légende *ecce agnus dei*, dont le revers montre un **pp** gothique entouré des mots: **VILLE PERPINIANI**. Du reste, l'usage de placer une lettre monétaire au centre de la croix remonte à Ferdinand I<sup>er</sup> d'Aragon, roi de Sicile.



Fig. 1888

### § X. — Seigneurie de Montpellier.

L'an 1273, Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon (1213-76), sur les instances des consuls de Montpellier, ordonna la frappe, à Castelnau, d'une grosse monnaie d'argent fin (denier et obole) à 60 pièces au marc, et son fils Jacques II de Majorque (1276-1311) eut hâte de ratifier cette ordonnance en 1277. Il s'agit des beaux gros d'argent à la légende **DOMINVS MONTISPESVLANI**, qui représentent à l'avvers une croix à branches égales couronnées, au revers les barres catalanes et les armes de Montpellier, un tourteau, dans une bordure de roses et de trèfles (fig. 1889).



Fig. 1889

Jacques III vendit la seigneurie, en 1349, au roi de France, moyennant 120 000 écus d'or.

§ XI. — *Royaume de Majorque et de Minorque.*

Un an après la conquête de Valence, l'île de Majorque fut reprise sur les Mores par Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon. Mais le monnayage espagnol n'y commence qu'en 1300, sous Jacques II, et se continue pendant plus de deux siècles, jusqu'aux Rois Catholiques. Le type du *réal d'or* et de ses divisions (demi, quart et huitième) est le roi assis de face dans un cadre gothique, tenant le globe et la main de justice; au revers, la croix patriarcale, à double traverse, dans un encadrement non moins gracieux. De Pierre IV (1343-87), on en a toute la série; ses successeurs n'en ont plus frappé. L'argent et le billon portent le buste couronné de face, avec ou sans bordure, et une croix à long pied est le type immobile de leur revers. Dans les cantons de cette croix, on relève une grande variété de symboles: roses, rameaux, étoiles et molettes d'éperon, coquilles, fleurs de lis, écus pointus ou losangés, lions, taureaux et chiens, qui ne peuvent être que des différents monétaires. Le *réal*, son demi et son quart, forment la série d'argent; les billons s'appellent *dobler*, *diner* et *malla*. Le roi porte toujours le titre de *rex Maioricarum* ou, à partir de Pierre IV, celui de *rex Aragonum et Maioricarum*.

Naturellement, le royaume de Majorque comprenait aussi les îles adjacentes; mais Alfonse V (1416-56) fit frapper un petit *diner* de cuivre (au buste couronné), dont la légende **ALFONSVS REX** se termine au revers par **MINORICARVM**. L'exemple n'a pas trouvé d'imitateur.

§ XII. — *Royaume de Portugal*<sup>1</sup>.

La fabrication d'une monnaie supérieure au *denier* remonte en Portugal au règne de Denis I<sup>er</sup> (1279-1325), si on admet l'authenticité d'un *forte* dont la valeur devait être celle du *gros tournois* de France. Le type de cette pièce est formé de cinq petits écussons ou *quinas* disposés dans le champ: **+ DIONISII REGIS PORTVGALIE ET ALGARBI**; au revers, une croix pattée est entourée d'une double légende: **ADIVTORIVM NOSTRVM · IN · NOMINE DOMN — QVI FECIT CELVM ET TERRAM**. Mais l'écriture est postérieure à l'époque de ce roi, et la monnaie, dont il n'existe que deux exemplaires, doit être une restitution faite pour les collectionneurs de gros.

1. SOURCES, p. 816.

Au musée de Copenhague, on conserve deux *esterlins* d'argent, l'un de Lisbonne, l'autre de Braga, qui auraient été frappés par Denis I; l'authenticité de ces pièces est non moins douteuse. Le véritable *esterlin* de Dom Denis, à la tête couronnée de face, a été copié sur ceux d'Édouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre.

Le règne d'Alphonse IV (1325-1357) n'introduit pas de grandes modifications dans le monnayage portugais. Cependant, une pièce nouvelle, qui porte le nom du roi, est à signaler. « Les pauvres et le clergé, dit le chroniqueur Fernand Lopes, ayant supplié le roi d'apporter quelques changements à la monnaie, l'ordre fut donné de frapper de nouveaux *deniers* dits *Alphonsins*, dont neuf faisaient un sou; 27 sous valaient un *maravédi* des pays situés au delà du Douro, et 15 valaient un *maravédi* d'Estramadure. »

Sous le gouvernement de Pierre I (1357-1367) s'accomplit enfin une grande réforme. Le roi, soucieux des intérêts du commerce, constitue un système absolument nouveau et fait frapper les pièces suivantes :

*Monnaie d'or.*

*Double* (dobra) valant 4 livres 2 sous, pesant 4 gr. 97 et taillée à 50 pièces au marc. — Le type des *doubles* est une copie de la *chaise d'or* de France. Le roi (PETRVS DEI GRA REX PORT. ET. ALG) est représenté assis sur un trône à clochetons, tenant l'épée et ayant à sa gauche l'écu portugais. Au revers, une croix ornée est placée dans un quadrilobe, avec la légende circulaire PER. CRVCESM. TVAM. SALVA. NOS. XPE. REDEMPT. Type imité de l'écu d'or du roi Jean de France.

*Demi-double* (meia dobra) valant 2 livres 1 sou.

*Monnaie d'argent.*

*Tournois* (tornez) valant 7 sous; on en taillait 65 pièces au marc.

*Demi-tournois* (meio tornez) valant 3 sous  $\frac{1}{2}$ .

*Monnaie de billon.*

*Denier alphonsin* (dinheiro alfonsino), dont 9 valaient un sou.

Ferdinand I (1367-1383) a une variété de monnaies plus grande encore :

*Monnaie d'or.*

*Doubleton* (dobra-pé-terra) valant six livres. Cette pièce porte à l'avvers, sous un dais gothique, le roi debout, couronné, l'épée au port d'armes, la main gauche appuyée sur un écu de Portugal; son nom se lit sur les deux faces de la pièce; lettre monétaire L, désignant l'atelier de Lisbonne. Exemplaire unique. C'est le *franc-à-pied* de Charles V de France.

*Demi-double* (meia dobra-pé-terra) valant trois livres.

*Gentil* (gentil). Cette pièce a pour type le roi assis sur un trône à clochetons. Le revers porte au centre les *quinas* (armes du Portugal) dans un grênetis; puis, entre deux

grènetis circulaires, huit petits châteaux tiennent la place occupée sur les monnaies de France et d'Allemagne par la légende intérieure. La bordure porte : **FERRARDVS: D: G: REX: PORTVGALI: AL.** Atelier: Lisbonne.

*Monnaie d'argent.*

*Barbue* (barbuda), valant à l'origine 1 livre 20 sous et frappée sur le pied de 53 pièces au marc. Le type est d'une composition très originale: au droit, le buste heauté et

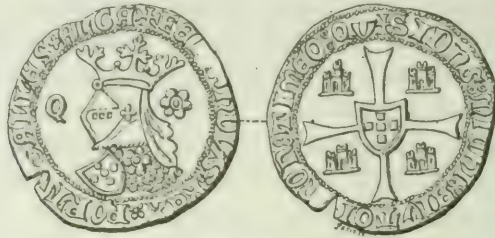


Fig. 1890

couronné du roi, en cote de mailles, la visière rabattue, sur la poitrine l'écu penché de Portugal, et sur l'épaule une rosace. Au revers, la légende : **SI DNS MICHI AIVTOR NON T** (*imebo*); croix pattée chargée, en cœur, de l'écu national et cantonnée de quatre petits châteaux (fig. 1890).

*Demi-barbue* (meia barbuda).

*Royal d'argent* (real de prata). Dans le champ, les lettres **FR** sous une couronne. Une double légende dit : **AVXILIVM MEVM A D'NO QVI F — XCIT. XCLVM. € TERAD.** Au revers, le nom royal entoure les *quinas* placées dans un quadrilobe.

*Demi-royal* (meio real). Mêmes types, mais une seule légende autour du chiffre royal.

*Fort* (forte). C'est la première monnaie portugaise au buste couronné de profil et il faut attendre jusqu'au règne de Jean V pour en retrouver une pareille.

*Demi-fort* (meio forte).

*Grave*, taillé à 120 au marc et valant 3 deniers. Targe couronnée, à l'initiale **F**, sur un petit fanon posé en bande; au revers, un petit écu portugais accosté de quatre châteaux et disposé de façon à former une croix avec eux. Les *graves* sont frappés à Porto, Lisbonne, Miranda et Valence.

*Pilarte* (pièce de 3 deniers) à 148 pièces au marc.

*Monnaie de billon.*

*Tournois* (tornez).

*Demi-tournois* (meio tornez de bilhão).

*Royal blanc.*

*Denier* (dinheiro).

*Demi-denier* ou maille (meio dinheiro).

Jean I le Grand (1383-1433), fils naturel de Pierre I, après avoir été nommé par le peuple régent du royaume, fut couronné en 1385. Les *royaux* d'argent frappés pendant sa régence sont aujourd'hui d'une très grande rareté. Comme roi, Jean I a mis en circulation des espèces diverses, généralement semblables à celles de ses prédécesseurs. Sur son

*royal blanc* (real branco), une double légende (la même qui se trouve sur les *royaux* de Ferdinand) entoure l'initiale couronnée Z ou le chiffre IHNS.

En 1415, Jean I s'empara de Ceuta. On a cru voir une allusion à cette conquête dans le type des pièces de cuivre qu'il fit frapper sous le nom de *ceutil*; celles de ses successeurs portent, en effet, un château à trois tours crénelées battu par les flots de la mer.

Jean est le premier roi de Portugal qui ait adopté l'ère chrétienne. Il en prescrit l'emploi sur sa monnaie par une loi de l'an 1422.

Édouard (1433-1438), fils de Jean I et de Philippine de Lancastre, n'a que des *écus d'or* à 18 carats et au même poids que les *doubles* de Pierre I, puis des *royaux* de billon à son initiale E, des *royaux* noirs et des *ceutils* de cuivre, qui sont très rares.

Sous le long règne d'Alphonse V (1438-1481), de nouvelles monnaies d'or et d'argent apparaissent et donnent à la numismatique portugaise un aspect très différent de celui qu'elle offrait jusque-là :

#### Monnaie d'or.

*Écu d'or* (escudo) pesant 4 gr. 97, taillé à 50 pièces au marc. C'est une fort belle monnaie : + DOMINO : ALFQ : REX : PORTYGALIE : ALG ; dans le champ, ALFQ (*Alfonsus quintus*) sous une couronne royale dans un encadrement de huit lobes. Rev. : + ADIVTOR : ET : PROTECTOR : MEO : DEO. Ecusson couronné.

*Cruzade* (cruzado) pesant 3 gr. 84 et frappée à raison de  $64 \frac{64}{95}$  au marc. Son type, conservé par plusieurs successeurs d'Alphonse V, se compose de l'écu couronné de Portugal, et au revers, d'une croix simple dans un quadrilobe (fig. 1891).



Fig. 1891

*Espadin* (espadim). Le type caractéristique de cette pièce est une épée que tient par le milieu de la lame la main de la Justice. L'espadin date du 22 août 1460 et rappelle l'institution de l'ordre de l'Épée, créé l'année précédente à la suite d'une expédition heureuse contre les Maures d'Afrique. Il était taillé à 76 au marc.

*Ceutil* d'or, pièce frappée à Ceuta et portant au revers une forteresse.

#### Monnaie d'argent.

*Gros* ou *Alphonsin* (*grosso* ou *alfonsim*). Type purement héraldique; au droit, l'écu portugais; au revers, l'écu écartelé de Castille et de Léon. En 1475, Alphonse V éleva des prétentions au trône castillan, comme époux de Jeanne, fille et héritière d'Henri IV, roi d'Espagne.

*Chinfram* ou *demi-gros* valant trois *espadins* de billon et ayant pour type le chiffre **AL** sous une couronne.

*Monnaie de billon.*

*Royal blanc.*

*Espadin*, type analogue à l'*espadin* d'or.

*Cotrim* au grand **A** couronné. Cette pièce valait cinq *ceitils* de cuivre.

*Monnaie de cuivre.*

*Royal noir.*

*Ceilil.*

Jean II (1481-1495), fils d'Alphonse V, fit construire en 1482 sur la côte de Guinée, un fort pour s'assurer la possession d'une mine d'or. C'est sous son règne que Vasco de Gama découvrit le cap de Bonne Espérance.

La frappe des *cruzares* et des *espadins d'or* continua d'abord sans interruption, puis une ordonnance de 1485 vint créer une monnaie nouvelle, plus forte que toutes celles qu'on avait émises auparavant. Il s'agit du *juste d'or*, taillé à 38 pièces au marc. On y voit le roi assis, l'épée à la main, sur un trône à dossier élevé. La légende, d'où la monnaie tire son nom, est **IVSTVS: VT: PALMA: FLOREBIT**. Au revers, l'écu national est entouré du nom du roi qui s'intitule maintenant seigneur de Guinée: **IOHANES: II: R: PORTYGALIE· ET· A· D· GVIN**. Les lettres n'ont plus la forme gothique; nous marchons à grands pas vers l'époque moderne.

En argent, Jean II fit frapper le *réal* ou *vintem* et le *demi-réal*; en cuivre, le *ceitil*, dont six valaient un réal.

Sous le roi suivant, Emmanuel (1495-1521), se termine définitivement en Portugal la période monétaire du moyen âge. Si les émissions des premières années du règne ne se distinguent en rien de celles de Jean II, dès 1499 on fabrique une pièce d'or extraordinaire, de dix *cruzares*, appelée *Portuguez*. Le roi y prend les titres de **R· PORTYGALIE· AL· Citra· VLtra· IN· Africa· Dominus· Guinee· C· N· C· ETHIOPIE· ARABIE· PERSIE· Indie**. En 1504, on frappe la première pièce d'argent comparable aux écus et aux thalers: le *portuguez de prato*.



## CHAPITRE SEIZIÈME

### L'ITALIE <sup>1</sup>

A l'époque où nous reprenons notre étude de la numismatique italienne du moyen âge, la péninsule faisait encore partie de l'Empire d'Allemagne. On la considérait toujours comme un État indivis, le « Royaume d'Italie ». Ce royaume avait son archichancelier particulier, l'archevêque de Cologne. Mais les princes italiens ne devaient pas être contraints d'aller en Allemagne pour y recevoir l'investiture de leurs fiefs, ni les communes pour y prêter le serment de fidélité. Aussi, les uns et les autres se rendaient-ils de plus en plus indépendants. Le lien entre l'Empire et l'Italie fut brisé par l'établissement des royaumes de Naples et de Sicile, plus tard par la domination croissante du saint-siège et la puissance de la République de Venise. C'est dans les légendes des monnaies génoises et pisanes que le souvenir de l'Allemagne s'est conservé le plus longtemps.

#### § I. — *Villes et souverains de l'Italie du Nord*<sup>2</sup>.

*Acqui* (Piémont). — Après avoir monnayé au nom de l'empereur Frédéric II, la ville fut annexée aux fiefs des Paléologues de Montferrat (1278); mais il existe des *gros* tyroliens de l'évêque Otton Bellingeri, à la légende **ODONVS EPISCOP-AQVENSIS**. Ces pièces doivent avoir été frappées sans autorisation (de 1311 à 13), car la licence monétaire ne fut accordée aux évêques qu'en 1364, par Charles IV, et il ne semble pas qu'ils en aient profité depuis.

1. SOURCES, p. 789. — On consultera avec fruit les catalogues de vente des collections *Gnecchi* (Francfort-sur-le-Mein, 1901-03), *Morbio* (rédigé par Wesener; Munich, 1882), *Rossi* (Rome, 1880) et (pour l'Italie méridionale) *Sambon* (1897).

2. Nous suivons l'ordre adopté dans notre 3<sup>e</sup> partie; mais les notices sur *Acqui*, les *Montferrat*, etc., seraient mieux placées à la suite de la seigneurie de Piémont, p. 1040.

*Aquilée*<sup>1</sup>. — Du successeur de Raymond (p. 797), Pierre Gerra (1299-1301), on n'a qu'un seul denier, aux types de l'évêque assis de face (**PETRVS PATRA**) et de l'aigle portant en cœur un blason de famille. Ottobono de' Razzi (1302-15) est représenté par deux pièces, l'une également à l'évêque assis (**OTOBONVS PA**), l'autre à l'évêque à mi-



Fig. 1892

corps derrière l'écusson d'Aquilée. Le revers de ces monnaies est réservé aux armes du prélat. Pagano della Torre (1319-31) emploie, en les combinant, deux motifs créés par Raymond de Thurn : la tour crénelée, allusive à son nom, et les sceptres fleurdelisés en sautoir (fig. 1892), qui reparaissent séparément sur

une de ses pièces divisionnaires.

Avec Bertrand de Saint-Genest (1334-50), d'origine française, doyen d'Angoulême, nous entrons dans une période nouvelle; les espèces se multiplient; on frappe le *gros*, le *denier*, le *demi-denier*, le *piccolo*, et les types commencent à perdre de leur intérêt. Sur les *gros*, on voit : 1) saint Hermagoras en pied, la croix cantonnée de quatre lettres (**DEVS**); 2) la Vierge à l'enfant (**VIRGO MARIA AVOCATA M̄VDI**). Les mêmes types servent pour les fractions du gros, mais sur le *denier*, le saint est assis; sur le *demi* et le *piccolo*, il n'y a plus que sa tête mitrée, et les cantons de la croix sont laissés vides. Le même prélat a frappé monnaie pour Gorice, pendant la guerre qu'il faisait aux souverains de ce comté (1340).

Une seule pièce existe de Nicolo de Bohême (1350-58). Elle porte le lion de Luxembourg-Bohême (fig. 1893) avec une **N** sur le corps. Ludovic de la Torre (1359-65) reprend les sceptres en sautoir, la tou-



Fig. 1893



Fig. 1894

crénelée (ses armes parlantes) et l'évêque assis. Le Bavaois Marquard de Randeck (1365-81) revient à l'évêque à mi-corps derrière l'écusson de famille (fig. 1894), mais son aigle d'Aquilée n'est déjà plus conforme

1. Puschi (Alb.), *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1888, p. 73 et 197.

à la tradition, car elle perche sur un casque. On s'explique difficilement le type d'un second denier de Marquard : l'M placée sous un coussin réticulé et un globe, dont la moitié inférieure seule est réticulée. Cela rappelle les fuseaux des armes de Bavière et le décor de casque des rois de Serbie ; la croix recroisetée du revers est copiée sur le gros tyrolien.

Philippe d'Alençon (1381-88), qui porte le titre de cardinal, **FILIPVS CARDINALIS**, était un neveu du roi de France, Philippe VI. Il nous a laissé un denier à l'écu fleurdelisé (fig. 1895) et un *piccolo* à la fleur de lis dans le champ. Son successeur, Jean de Moravie (1388-94), se distingue par deux types nouveaux : l'aigle échiquetée (fig. 1896) et



Fig. 1895



Fig. 1896



Fig. 1897

l'écusson penché sous un casque (fig. 1897). Les rares pièces d'Antoine Gaëtani (1395-1402) et d'Antoine II Panciera (1402-11) se reconnaissent à leurs armes ; le blason du premier porte une bande ondulée (fig. 1898), l'autre, une bande partagée en trois rangs et une étoile à la pointe de l'écu (fig. 1899). Après eux, un seul patriarche a frappé monnaie : Ludovic II de Teck (1418-37). Son *soldo*, valant 12 *bagattini*, est au type de la Vierge à l'enfant (**LVDOVICVS·DVX·D·TECH**) ; une grande **L** occupe le champ de son *piccolo*, dont la croix est cantonnée des lettres **PATH**. On sait que le territoire d'Aquilée fut incorporé à la République de Venise en 1445.



Fig. 1898



Fig. 1899

Au *xiv*<sup>e</sup> siècle encore, l'atelier des patriarches n'avait pas de siège fixe ; il était tantôt à Aquilée même, tantôt à Udine, Cividale ou Gemona.

*Asti*. — Sous la seigneurie du marquis de Montferrat, Jean I Paléologue (1356-72), on a frappé quelques *deniers* (**MARCHIO MONTISF**) au nom de saint Second, avec ou sans la tête nimbée du saint. Les *gros* de Secondotto (1372-77) portent l'écu penché sous un heaume entre les lettres **S-O**, initiales de ses deux noms, Secundus et Otto. Mais à l'avènement de Charles, duc d'Orléans (1408-22 ; 1447-65), qui avait hérité de la ville à la mort de sa mère Valentine Visconti, la série numismatique d'Asti devient superbe. Elle commence par l'*écu d'or*, le *gros tournois* (**ASTENSIS**), le *blanc* à la croix fleurdelisée, qui sont de

type français et portent l'écusson de la maison d'Orléans. D'autres pièces ont des types italiens : buste de saint Second, ou les lettres **AST** disposées en triangle ou placées entre deux barres horizontales. Pendant la captivité de Charles, prisonnier des Anglais à la bataille d'Azincourt (1422), Philippe-Marie Visconti se chargea du protectorat de la seigneurie d'Asti; puis, après son retour (1447), le duc Charles reprit son monnayage, mais cette fois ce sont les armes d'Orléans-Visconti qui figurent sur la plupart de ses pièces : *écu d'or* au soleil, *gros blanc* au saint Second debout, etc. '. Son successeur Louis (1465-1515), roi de France depuis 1498, a une série non moins riche (p. 988); on la trouvera dans Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 87.

*Bergame* (Lombardie). — Le monnayage autonome cesse vers le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Après l'annexion de la ville aux états de Venise, le doge François Foscari (1423-57) fit frapper des *bagattini* pour Bergame, mais ces pièces ne portent pas de marque distinctive.

*Bologne*. — Taddeo Pepoli (1337-47), élu seigneur par ses concitoyens, supprime la monnaie républicaine pour en frapper à son propre nom. L'exemple est suivi par ses fils Jean et Jacques Pepoli (1347-50), qui vendent leurs droits à Jean Visconti de Milan (1350-54). On a un *sequin d'or*, au type vénitien, représentant le seigneur de Milan agenouillé devant saint Pierre qui lui remet la bannière. De 1354 à 1376 la ville appartenait au pape; nous possédons des monnaies bolonaises d'Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI. Mais le gouvernement papal eut beaucoup de peine à s'installer et fut renversé bien des fois avant sa prise de possession définitive. La République de 1376 dura un quart de siècle, jusqu'à l'élection d'un nouveau seigneur, Jean Bentivoglio (1401-02). C'est elle qui prend saint Pierre debout pour type de son *écu d'or* et saint Pétrone pour type de son *grosso*. En même temps, Urbain VI (1378-89) continue l'émission de monnaies bolonaises comme s'il était toujours maître de la ville. A la mort de Jean Bentivoglio, c'est Jean-Galéaz Visconti (1402-03) qui prétend à la seigneurie et frappe des pièces d'or à ses armes; puis la série des monnaies papales recommence, anonyme, c'est-à-dire aux seules clefs en sautoir, ou avec les noms d'Alexandre V (1409-10), qui siégeait à Bologne même, et de Jean XXIII (1410-15). A partir de 1406, on trouve, comme type monétaire, saint Pétrone assis; plus tard, sous la dernière République (1416-19), le buste du saint; les légendes *Bono-*

1. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 417.

*nia docet* ou *Bononia mater studiorum* se maintiennent à travers toutes les révolutions politiques.

Après le règne de deux autres papes, Martin V (1419-31) et Eugène IV (1431-38), la seigneurie échet encore une fois à un Visconti, Philippe-Marie (1438-43), duc de Milan; puis elle revint aux Bentivoglio (1443-1509), qui prirent le titre de *conservateur*. Les monnaies frappées par eux portent leur écusson de famille (voir notre *Traité de Num. moderne*, t. I, 436). Mais alternativement avec eux, le pape Nicolas V (1447-55) et presque tous ses successeurs ont monnayé à Bologne, et les armes de leurs vice-légats figurent sur leurs coins.

*Brescia*. — Au xiv<sup>e</sup> siècle, la République imite le matapan de Venise. Son *grosso* représente les saints Faustin et Jovite debout et porte au revers (BRISIA) tantôt une croix cantonnée des lettres INPR (*inperator*), tantôt l'image de saint Apollone assis. Le buste de saint Apollone ne se voit que sur les monnaies d'appoint, le *mezzano* et le *denaretto*.

Sous la seigneurie de Pandulfe Malatesta (1404-21), on frappe toute une série d'espèces: *grossi*, *soldini*, *sestini*, *quattrini*, *planeti*. En dehors de la tête de Pandulfe, d'un style remarquable, on y rencontre les types les plus variés: les saints patrons de la ville, l'écusson des Malatesta, un casque couronné, une tête de more, les lettres DP (*dominus Pandulfus*), etc. L'an 1441. Brescia fut annexée aux états de Venise; nous parlerons plus loin (p. 1372) des monnaies fabriquées à Venise pour les villes *di terraferma*.

*Busca* (Piémont). — Le *gros* et l'*obole* uniques, que nous avons cités p. 798, sont du marquis Manfredi II Lancia (1299-1334).

*Castelleone* (Lombardie). — Cabrino Fondulo (1420-24), après avoir cédé la seigneurie de Crémone au duc de Milan, fit frapper une pièce de billon, sur laquelle son nom est suivi des titres de marquis de Castelleone et de comte de Soncino.

*Ceva* (Piémont). — Les marquis de Ceva, dont on a quelques rares monnaies d'argent, frappées à leurs armes, sont :

\*Guillaume et son neveu Boniface, 1324-26. \*Guillaume seul, 1326-51 (?).

Le décor de ces pièces est simplement héraldique.

*Côme*. — De 1314 à 1327, l'empereur Louis de Bavière monnaya à Côme. Son *gros*, de belle facture, représente saint Abonde assis de

face et tenant la crose (fig. 1900). La série italienne commence par Franchino I Rusca (1327-35) qui céda ses droits à Azzo Visconti (1335-39); les *sesini* de ce dernier ne portent généralement, en dehors de la croix et de la guivre, que des inscriptions. Après l'expulsion des Visconti, Franchino II Rusca (1408-12), puis Lotterio IV Rusca (1412-16) furent investis de la seigneurie; nous avons fait dessiner une



Fig. 1900



Fig. 1901

des rares monnaies de Lotterio (fig. 1901). Mais le duc de Milan reconquit la ville en 1416 et la garda définitivement; il n'y eut plus qu'une courte interruption, lorsque, à la mort de Philippe-Marie Visconti, Côme proclama la République (1447-48). On possède un *gros* d'argent frappé pendant cette révolte et ne portant d'autre légende que **S. ABONDIVS-CYMANVS**.

*Cortemiglia* (Piémont). — Fief des marquis del Carretto. *Florin d'or* au lis et billons du XIII<sup>e</sup> siècle, ne portant que le nom de famille des seigneurs; plus tard, quelques pièces d'argent et de billon au type de l'aigle, ou sans emblème, avec les noms de :

\*Manfred I del Carretto (vers 1270).

\*Manfredino, 1322.

\*Otton II, 1300-14.

Les *gros* de Manfred comptent parmi les premières imitations du *gros* tyrolien.

*Crema* (Lombardie). — Après l'expulsion des Milanais (1403), le gouvernement échet à la famille Benzoni. Georges Benzoni (1405-14) fit frapper des *deniers* à ses armes. L'an 1449, la ville passa sous la domination de Venise.

*Crémone* (Lombardie). — Pendant quelques années (1330-34), le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, était seigneur de Crémone. Un joli *denier* d'argent (avec son *sesino*), à la légende **IOHANNES** autour d'un buste de trois quarts, rappelle ce fait; nous l'avons ajouté aux monnaies bohémiennes, p. 1307. Les pièces du successeur de Jean, Azzo Visconti (1334-39) portent la guivre de Milan.

Après un long intervalle, Cabrino Fondulo (1413-20) usurpa la

seigneurie et fit frapper plusieurs *gros* avec leurs fractions. Un de ces *gros* représente un lion debout, tenant l'épée.

De 1441 à 1535, la ville relevait des ducs de Milan, dont quatre ont inscrit leurs noms sur les monnaies de Crémone :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| *François I Sforce (1441-66).                       | *Galéaz-Marie Sforce (1468-76). |
| *Galéaz-Marie et sa mère Bianca Visconti (1466-68). | *François II Sforce (1522-35).  |

Toute cette série porte la guivre milanaise; on n'y rencontre qu'un seul type local : l'image de saint Homebon, patron de la ville.

*Domodossola* (Piémont). — Un *denier* au temple carolingien a été frappé par Jean Visconti, évêque de Novare (1329-31) et de Milan (1339-41), pour son comté de Domodossola (COMES OSSOLE).

*Gênes*<sup>1</sup>. — De 1280 à 1339, année de l'élection du premier doge, le *genovino* reçut la légende IANVA·QVA(m)·DEVS·P(ro)TEGAT. Simon Boccanegra (1339-44) écrivit DVX : IANVE : QVA : DEVS : PTEGAT ou DVX IANVENSIVM PRIMVS, se contentant d'un numéro d'ordre, exemple suivi par tous ses successeurs dont voici la nomenclature :

- |  |   |
|--|---|
| 2. Jean Murta (1345-1350).             | 7. *Antoniotto Adorno (1378, 1384, 1391, 1394). |
| 3. *Jean Valente (1350-1353).          | 8. *Nicolas Guarco (1378-1383).                 |
| 4. *Simon Boccanegra (1356-1363).      | 10. *Léonard Montaldo (1383-84).                |
| 5. *Gabriel Adorno (1363-1370).        | 11. Antoine Montaldo (1392-1393).               |
| 6. *Domenico Campofregoso (1370-1378). | 12. François Giustiniano (1393-1394).           |
|  | 13. Antoine Montaldo rétabli (1393-1394).       |

En dehors du *genovino* d'or, on frappait alors le *tiers de genovino* (la *terzarola*) et le *grosso*.

La fin du xiv<sup>e</sup> siècle fut troublée par d'incessantes discordes civiles. En 1396, Antoniotto Adorno engagea ses partisans à envoyer une députation à Charles VI, roi de France, pour lui offrir leur soumission. L'offre fut acceptée et, le 25 octobre, les conditions auxquelles la république se soumettait à la France furent signées à Gênes par les commissaires du roi. Un *gros* d'argent, ne portant que le titre de **GYBERNATOR IANVENSIV(m)**, et quelques billons (*minuti*) sont attribués à l'inter-règne qui précéda l'arrivée du gouverneur français.

1. D. Promis, *dell' origine della zecca di Genova*. Turin, 1871. — Desimoni, *le prime monete d'argento della zecca di Genova* (1139-1493). Gênes, 1888. — Le même, *Tavole descrittive delle monete della zecca di Genova dal 1139 al 1814*. Gênes, 1890 (dans *Atti della Società ligure di storia patria*, t. XXII).





Charles VII (1458-68), dont nous avons décrit les monnaies, p. 982. Ayant retrouvé son indépendance, elle prit pour doges :

27. \*Prosper Adorno (1461).                      28. \*Paul Campofregoso (1463-64),  
27 bis. \*Louis Campofregoso (1461-1462).

puis reconnu de nouveau le duc de Milan (François I<sup>er</sup> Sforce, 1464-66), dont le nom et les titres **DVX MEDIOLANI: D: IAN** sont inscrits sur un *genovino* et un *demi-genovino d'or*. Le règne de Galéaz-Marie Sforce (1466-78) fut d'assez longue durée; après un nouveau soulèvement, le doge de 1461, alors gouverneur de la ville, Prosper Adorno (1478), fut investi du pouvoir; ses monnaies d'or et d'argent, avec **P: A: G**(ubernator): **Z XII: CAPI**(tanei) **POPVLI: IAN**, car on lui avait adjoint 12 conseillers, datent de ce règne éphémère. Les derniers doges de cette époque sont :

29. Prosper Adorno (1478).                      31. \*Paul Campofregoso (1483-88).  
30. \*Baptiste Campofregoso (1478-83).

Ils précèdent la lutte entre les Sforce et les rois de France, dont nous parlerons dans notre *Traité de numismatique moderne*, t. I, 426.

Parmi les monnaies génoises, une des séries les plus attachantes est celle des petits billons avec initiales de noms de monétaires. Jusqu'ici, on connaît ceux des doges 21, 22, 24 à 27 bis et 31, mais ils ne portent pas de numéro d'ordre<sup>1</sup>.

D'importantes émissions de monnaies génoises ont été faites à Lesbos, Chio, Phocée, Famagouste et Caffa. On les trouvera plus loin, au chapitre intitulé « l'Orient latin ».

*Incisa* (marquisat d'). — Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, les marquis d'Incisa frappaient monnaie, c'est-à-dire contrefaisaient le matapan de Venise et le gros tirolien, si bien qu'Henri VII leur fit défense de continuer (1310). Lorsque plus tard le privilège leur fut octroyé régulièrement par Charles IV (1364), ils ne paraissent pas en avoir usé. Un billon au coin des deniers impériaux de Milan porte la légende: **MAR-CHIONV-ACISE** en trois lignes dans le champ, et au revers, autour de la croix, **SIGNVM CRVCIS**. Il en existe de pareils frappés à Chivasso par Théodore I<sup>er</sup> Paléologue, et à Cortemiglia par Otton II del Carretto.

*Ivrée* (marquisat d'). — Les marquis d'Ivrée ont imité le gros à l'aigle tirolien.

1. Ruggero (Gius.), *Denari minuti del cardinale Paolo Campofregoso*. Como, 1885.

*Lodi* (Lombardie). — Jean da Vignate (1410-13), seigneur de Plaisance, y a frappé monnaie. Son *grosso* représente les saints Basien et Antonin, tenant une bannière.

*Mantoue* (Lombardie). — Les premières pièces d'argent frappées par les Gonzague (1329-69) sont anonymes et conservent le type communal en ajoutant au nom de la ville l'écusson ou le nom de famille des seigneurs. Cependant, on y trouve une imitation du *gros* tyrolien. Mais déjà Louis II de Gonzague (1369-82) fait de sa monnaie un signe de souveraineté personnelle. Voici la liste de ses successeurs :

- \*François I<sup>er</sup> de Gonzague (1382-1407).      \*Louis III (1444-78).  
 \*Jean-François (1407-44), marquis depuis 1432.      Frédéric I (1478-84).

Types et textes monétaires se rapportent principalement à la légende pieuse de la goutte de sang du Christ rapportée du Calvaire à Mantoue par le soldat romain qui avait percé de sa lance le flanc de Jésus. Deux de ces inscriptions forment des hexamètres : *Mantua fulgisti precioso sanguine Christi*, et *X. tui tuta hospicio sit sanguinis hospes*. Mais d'autres empreintes ne manquent pas : saint Georges à cheval, le prince debout, un soleil rayonnant, un gant de fer (lég. espagnole : *buena fe no es mudable*), etc. Louis III a frappé la première monnaie d'or (1452) et le premier teston (1464).

*Messerano* (Piémont). — Monnaies de cuivre anonymes, frappées aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles par les Fieschi de Gênes. Dans le champ, les lettres **PLI** couronnées, etc. — *Ducat* d'or hongrois, représentant la Madone et saint Théoneste cuirassé.

*Milan*<sup>1</sup>. — La République (1250-1310) créa un *florin d'or* de style vénitien, représentant les saints Protas et Gervais debout, séparés par le mot **MEDIOLANVM** (fig. 1903) et, au revers, saint Ambroise debout dans une niche. En même temps, la figure de saint Ambroise assis de face et bénissant fut adoptée pour le *gros* d'argent. Bien que



Fig. 1903

la seigneurie des Visconti remonte à l'an 1277, nous ignorons par quel membre de cette famille ces émissions ont été faites.

1. SOURCES : p. 802.

Une combinaison des deux types, c'est-à-dire les saints debout de la pièce d'or et le saint assis de l'*Ambrosino* d'argent, constitue le *gros* et le *soldo* (demi-gros) de l'empereur Henri VII de Luxembourg (1310-13), à cette seule différence que le mot *Mediolanum* y est remplacé par **HNRIC IPAT**. Mais il existe d'autres variétés de ce *gros*. Sur le *soldo* de Louis de Bavière (1314-29), on lit **LVDVIC REX** ou **IP T** entre les deux saints, et les exemplaires qui portent **A-Z** dans le champ du revers, doivent avoir été frappés par Azzo Visconti (1329-39), le premier des seigneurs de Milan qui ait mis son nom sur les monnaies. Voici la liste de ses successeurs :

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| *Luchin et Jean Visconti (1339-49). | *Jean-Galéaz (1385-1402).           |
| *Luchin seul (1339-49).             | *Jean-Marie (1402-12).              |
| *Jean Visconti (1349-54).           | *Estor et Jean-Charles (1412).      |
| *Galéaz II et Barnabò (1354-78).    | *Estor seul (1412).                 |
| *Galéaz II seul (1354-78).          | *Jean-Charles seul (1412).          |
| *Barnabò seul (1354-85).            | *Philippe-Marie Visconti (1412-47). |

Le coin caractéristique de Milan est l'image de saint Ambroise assis; on l'a imité dans plusieurs pays. Mais les armes des Visconti: la guivre enroulée, ou leur écusson penché sous un casque, tiennent une place non moins grande dans la série des types milanais et sur les monnaies des villes soumises temporairement au sceptre des Visconti. Galéaz II (1354-78) frappe le premier *chevalier d'or*. De Jean-Galéaz (1385-1402), nous avons une grande pièce d'or à son effigie, le *décuple florin*, pesant 35 gr. 30; le même a placé son buste sur la *lire* d'argent. Un grand **B** gothique barré distingue quelques pièces de Barnabò.

Enfin, la seconde République (1447-50) décore son *florin* et son *demi-florin* d'or d'une grande **Ω** gothique entourée d'un sexilobe (**COMVNITAS MEDIOLANI**), tout en conservant, au revers de ces monnaies, l'image du saint Ambroise à mi-corps<sup>1</sup>.

*Montferrat* (marquisat)<sup>2</sup>. — A l'extinction de la branche régnante, qui descendait d'un *Aleramo* du x<sup>e</sup> siècle, le marquisat de Montferrat échut à Théodore I Paléologue (1305-38), fils de l'empereur Andronic II de Constantinople et d'Yolande, sœur du dernier marquis. Théodore ouvrit, de sa propre autorité, à Chivasso, un atelier monétaire (1306) qui dura tout un siècle. Nous possédons son *florin d'or* au lis, son *gros tournois* (unique), son *matapan* au type de saint Martin remettant

1. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 429.

2. Promis (D.), *Monete dei Paleologi marchesi di Monferrato*. Turin, 1858.

la bannière au marquis, et son *piccolo* avec + **MON-TISFE-RAT** en trois lignes dans le champ. Manfred de Saluces (1305-10), voulant s'emparer de l'héritage de Théodore, envahit le pays et fit frapper un *piccolo* à son nom : **MANF MARCHIO**.

Jean I Paléologue (1338-72) a déjà trois ateliers : Chivasso, Asti et Moncalvo. Ses types sont très variés : cavalier, écu penché sous le heaume (décor : bras droit tenant l'épée, entre deux bois de cerf), saint Pierre assis (**S· PETRVS DE CLAVASIO**), aigle avec l'écu des Montferrat sur la poitrine (**S· IOHES EVANGELISTA**), buste de saint Second d'Asti, sans compter le saint Martin du *matapan*. Un *piccolo* donne le nom de l'atelier où il a été frappé (**IN MONTECALVO**).

Le fils aîné de Jean, Secondotto (1372-78), qui se laissa prendre Asti par les Milanais, n'a monnayé que pour cette seigneurie. Du fils cadet, Jean II (1378-81), nous n'avons absolument rien ; mais Théodore II Paléologue (1381-1418) se présente avec une série d'argent et de billon assez remarquable, fabriquée à Casale après la fermeture de l'atelier de Chivasso (1404). Il introduit les types de l'agneau pascal, du buste de saint Théodore, de la croix fourchée et feuillue, de la croix ornée de quatre grosses fleurs, de l'écu sous un soleil rayonnant, de la targette etc., et emploie seul la légende **PATRIE MONTISFERRATI**. Ses successeurs Jean-Jacques (1418-45) et Jean III (1445-64) se servent des mêmes types. Guillaume I<sup>er</sup> (**GVLIERMVS**, 1464-83) y ajoute l'écu d'or au revers du saint Théodore Tiron combattant le dragon, et Boniface (1483-94) symbolise sa dignité de vicaire impérial par l'aigle à deux têtes couronnées qui surmonte son blason. Il faut aller jusqu'à Guillaume II (1494-1518) pour trouver une pièce exceptionnelle : le *quadruple écu d'or* (R cerf couché), ou le *double ducat* au buste du prince et à l'artichaut, ou l'écu d'or au buste, etc. C'est sur ces monnaies qu'on lit pour la première fois le titre *sacri romani imperii princeps vicarius*.

Une autre branche des Montferrat a monnayé à Ponzone (p. 1368).

*Monza* (Piémont). — Sur toute une série de pièces de coin milanais, Estor Visconti (1407-13) s'appelle **DOMINVS MODOETIE, MODOLZIE**, etc.

*Novare*. — Jean Visconti, évêque de Novare (1329-31), monnayait dans son comté de Domodossola. — Quelques billons au buste mitré de saint Gaudence ont été frappés à Novare par d'autres Visconti (1351-1400). — Les pièces obsidionales de Louis d'Orléans (1495), publiées dans la *Revue Num.*, 1860, p. 226, sont fausses. Voir *ibid.*, 1867, p. 251.

*Padoue*<sup>1</sup>. — Sur les dernières pièces de la république, le vicaire impérial place son écusson après le mot **CIVITAS**; on a reconnu les armes d'Engelmar de Villanders (1324-28), vice-capitaine de Conrad d'Ovenstein. Mais bientôt les types monétaires changent, à l'avènement de la famille de Carrare :

\*Ubertino (1338-45).

[\*Jean-Galéaz Visconti, duc de Milan (1388-90).]

\*Jacques II (1345-50).

\*Jacopino I et François I<sup>er</sup> (1350-55).

\*François II Novello (1390-1405).

\*François I<sup>er</sup> seul (1355-88).

Ubertino de Carrare a frappé un petit *denier* avec l'initiale de son nom (un **V**) dans le champ (*R* étoile). Sur le *carrarino* de Jacques II, les lettres **IA** sont reléguées dans les cantons de la croix, et le revers montre la figure assise de saint Prodocime (**S PSDOCIMVS**). Son petit *denier* conserve le type créé par Ubertino, avec un **I** dans le champ. On attribue au règne commun de ses successeurs deux petits *deniers* anonymes, figurant les armes parlantes de la maison de Carrare : un char (*carro*) à quatre roues. Avec François I<sup>er</sup>, c'est le *ducat* d'or qui fait son apparition (char et buste de saint Prodocime). Le *carrarese* de 4 soldi reproduit tantôt le même char (**F. D. KRARIA**) et saint Daniel martyr, tantôt il reprend le type du saint Prodocime debout et place le char dans les cantons de la croix. De même, les pièces de 2 soldi. Le *soldo* a simplement un char et une croix longue coupant la légende **CI. PADVA**; le petit *denier* porte une **F** dans le champ, et le *bagattino* une rose.

Pendant l'occupation milanaise de Jean-Galéaz, on n'a frappé que des *deniers* avec **COMES VIRTVTM** (p. 1011) autour d'une croix fleurdelisée et les lettres **GZ** dans le champ. Enfin, sous François II, il y a quelques types nouveaux : un saint Antoine debout, une comète avec la croix au centre, le buste de sainte Justine, une tête tournée à gauche et un grand **A** dans le champ.

Les monnaies padouanes frappées par les Vénitiens à partir de 1423 n'ont rien qui indique plus spécialement Padoue et seront citées à la fin de l'histoire monétaire des doges (p. 1372).

*Pavie*. — Après la mort de Frédéric II, Pavie se déclare indépendante (1250-59), mais le titre d'**IMPERATOR** se maintient encore sur ses monnaies qui reçoivent pour décor l'image du patron de la ville, saint Syr (fig. 1904). Bientôt, la vieille cité lombarde obéit aux Visconti et aux

1. Rizzoli et Perini, *le monete di Padova*. Rovereto, 1903.

Sforce de Milan. Presque toutes ses monnaies portent les noms et les armes (la *guivre*) de

\*Galéaz II Visconti (1359-78).

\*Jean-Galéaz (1378-1402).

\*Philippe-Marie (1412-47).

\*François 1<sup>er</sup> Sforce (1450-64).

\*Galéaz-Marie Sforce (1464-76).



Fig. 1904



Fig. 1905

qui prennent le titre de **COMES PAPIE**. Le seul type local est la figure assise de saint Syr, évêque de Pavie (fig. 1905).

*Ponzone* (Piémont). — Les marquis de Ponzone étaient apparentés à la maison de Montferrat. Déjà au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, ils essayèrent de frapper monnaie, mais l'empereur Henri VII y mit opposition (1310). Nous avons une *obole* anonyme (**MARCHIONES D'PVNCONO**) et quelques *matapans* qui portent les noms d'Henri et Conrad; le saint qui y est représenté, donnant l'étendard à l'un des marquis, est l'archange Michel. L'an 1416, le fief fut vendu à la République de Gènes.

*Rodigo* (près de Mantoue, Lombardie). — Jean-François Gonzague (1479-96), marquis de Mantoue, monnayait dans ce fief, en prenant le titre de comte de Rodigo.

*Rovigo*. — Ville vénitienne depuis 1484. Le sénat de Venise fit frapper des *quattrini* de billon, représentant saint Bellin debout (**S. BELLIRODIGINI**).

*Saluces* (Piémont). — Dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, Manfred IV (1307-10) monnaya dans son marquisat de Saluces, et Jean de Saluces ouvrit un atelier dans son fief de Dogliani, probablement, l'un et l'autre, sans autorisation régulière.

*Savone*<sup>1</sup>. — La licence de battre monnaie fut accordée par Louis de

1. Promis (D.), *Monete della zecca di Savona*. Turin, 1864.

Bavière (1327); le nom du roi (**LVDOVICVS REX**) se lit sur un *gros* d'argent au revers de l'aigle des Gibelins (**SAONENSIS**), et sur plusieurs *deniers* de billon. Le *florin d'or* au lis (**MONETA SAONE**) est de 1350. Toutes les pièces autonomes ont pour type l'aigle couronnée et une croix pattée. L'an 1394, la ville appartenait aux Génois. Enguerrand de Coucy en prit possession au nom de Louis d'Orléans, qui la céda au roi de France, son frère, sitôt que la république de Gênes se fut donnée à Charles VI (1396-1410). Voyez, p. 976, les monnaies franco-italiennes à la légende **COMVNIS SAONE**.

En 1410, Savone retomba au pouvoir des Génois, et son gouverneur Spinetta Campofregoso (1421), frère de l'ancien doge Thomas Campofregoso, mit son écusson sur un *denier*, après la légende marginale. Conquise par les Milanais, la cité obéit pendant quarante ans aux Visconti. Les monnaies de Philippe-Marie Visconti (1421-35) se reconnaissent au champ parti de l'aigle et de la guivre, ou à la croix cantonnée d'une guivre. L'an 1458, Savone revint aux Français, en même temps que Gênes. Nous ne connaissons pas de monnaie émise au nom de Charles VII, mais Louis XI (1461-64) en fit frapper toute une série (p. 983), avant de céder ses seigneuries italiennes à François Sforce (1464-66). Cette seconde occupation milanaise a laissé dans la numismatique des traces plus visibles encore que la première, car le duc de Milan mit son nom et ses titres sur les *gros* d'argent (**FRA· SFR· DVX· M· DNS· SAON**). On n'a rien de son successeur immédiat. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 427.

*Tortona*. — La ville exerça ses droits monétaires jusqu'en 1322, puis se mit sous la protection du roi Robert d'Anjou.

*Trente* (Autriche italienne). — Les seules monnaies du XIV<sup>e</sup> siècle que nous possédons sont des *gros* et des *deniers* de l'évêque Nicolò de Brunn (1338-47). Type : buste mitré de face (**NICOLAVS : EPS**). R. Aigle (**TRIDENTINVS**).

*Trévis*<sup>1</sup>. — Les monnaies autonomes (1312-18) se réduisent à quelques petits *deniers* de billon, portant sur chaque face une croisette inscrite dans un cercle et les légendes **CIVITAS-TARVISIVM**. Le vicair impérial Henri II, comte de Gorice (1319-29) conserve ce coin en remplaçant le mot *civitas* par **COMES GOR**. Mais du même vicair on possède de nombreuses variétés d'un *gros* à l'aigle. Plus tard, les doges :

1. Perini, *le monete di Treviso*. Rovereto, 1904.

François Foscari (1423-57) et Christophe Moro (1462-71) reproduisent la croisette sur leurs cuivres frappés pour Trévise (*piccolo et quattrino*); Augustin Barbarigo (1486-1501) y met le lion de saint Marc et la figure, en pied, de saint Libéral (S. LIBERALIS TARVIXI).

*Trieste* (Autriche italienne). — Avec Rodolphe Morandino de Pedrazzani (1302-1320) se termine la série des monnaies épiscopales. Le *denier* représente l'évêque assis de face (REDVLFVS EPS) et, au revers, une licorne nimbée debout sur une colline. Légende : TERGES-TINVS. Le prélat avait une licorne dans ses armes<sup>1</sup>.

*Venise*<sup>2</sup>. — Venise avait son *gros d'argent*, le *matapan*, depuis 1192, et son *sequin d'or* depuis 1284. Sur la pièce d'or, appelée *zecchino* parce que la *zecca* était l'atelier monétaire, on voyait le doge agenouillé, recevant une bannière des mains de saint Marc (S. M. VENETI), et au revers le Christ debout dans un ovale étoilé, entouré de la légende : *sit tibi, Christe, datus quem tu regis iste ducatus*, qui forme un vers léonin. Le mot *ducat* vient du dernier mot de cet hexamètre. Chaque émission du sequin portait des points secrets. Le *matapan* représentait saint Marc et le doge debout; un Christ byzantin, assis de face entre les sigles grecques IC-XC, formait le revers de la pièce, qui valait 3 *soldi* de 12 deniers. Ces types sont restés pour ainsi dire immobiles et se retrouvent, avec les modifications que nous allons indiquer, sous tous les doges suivants :

\*Pietro Gradenigo, 1289-1311.

\*Marino Zorzi, 1311-1312.

\*Giovanni Soranzo, 1312-1328.

\*Francesco Dandolo, 1329-1339.

\*Bartolomeo Gradenigo, 1339-1342.

\*Andrea Dandolo, 1343-1354.

\*Marino Faliero, 1354-1355.

\*Giovanni Gradenigo, 1355-1356.

\*Giovanni Dolfin, 1356-1361.

\*Lorenzo Celsi, 1361-1365.

\*Marco Corner, 1365-1368.

\*Andrea Contarini, 1368-1382.

\*Michele Morosini, 1382.

\*Antonio Venier, 1382-1400.

\*Michele Steno, 1400-1413.

\*Tomaso Mocenigo, 1414-1423.

\*Francesco Foscari, 1423-1457.

\*Pasquale Malipiero, 1457-1462.

\*Cristoforo Moro, 1462-1471.

Le dernier *matapan* (*grosso*) d'ancien modèle est de Jean Gradenigo (1355); à partir d'André Contarini (1368), on y place, au revers, une étoile et l'initiale du nom d'un officier de la Monnaie (*massaro*); le *gros à deux étoiles* (à l'avvers) et au Christ assis sur un trône (TIBI LAVS ET

1. Puschi, *Annuaire de la Soc. de Numismatique*, 1888 (article sur les patriarches d'Aquilée).

2. Papadopoli (Nic.), *Le monete di Venezia*. Venise, 1893, in-4°.



**GLORIA**) date d'Antoine Venier (1382), Thomas Mocenigo (1414) remplace les étoiles de l'avvers par deux initiales, et enfin, François Foscari (1423) fait frapper un gros nouveau, le *grossone* de 8 soldi, représentant le doge, soit debout à gauche, soit agenouillé, la bannière à la main. Au revers, la figure traditionnelle du Christ assis est remplacée par saint Marc à mi-corps, de face, bénissant et tenant l'évangélique. Mais le type du *grossone* n'est que la reproduction pure et simple du plus ancien *demi-gros* (*mezzanino*) créé, un siècle auparavant, par François Dandolo (1329) et modifié bientôt par André Dandolo (1343).

Sur le *demi-gros* de Dandolo et de ses successeurs, on voit saint Marc debout recevant du doge, également debout, un cierge, et le revers est réservé au Christ sortant de son tombeau, la croix et l'étendard aux mains. Légende: **XPE RESVRESIT**. Le *soldino* d'argent, qui remonte aussi à François Dandolo (1329), a plusieurs fois changé de type. D'abord, le doge y figurait à genoux, armé de la bannière, et le lion rampant du revers tenait aussi une bannière; mais depuis André Contarini (1368), le lion est assis et tient l'évangélique. François Foscari (1423), sans toucher à ce revers, substitua au doge agenouillé un doge debout.

Quant à la série de billon, elle se compose de quatre espèces anciennes: le denier, le blanc (*demi-denier*), le double *quartarolo* et le *quartarolo*. Le *denier*, qu'on appelle aussi *piccolo*, est le plus facile à reconnaître; il porte une croix sur chaque face, jusqu'à François Foscari (1423) qui préfère à l'une des croix le lion sans ailes, rampant vers la gauche. Sur le *blanc*, il y a d'un côté le buste de saint Marc, de l'autre une croix. Les *quartaroli*, double et simple, portent les lettres **VNCE** (*Venecie*) disposées en décor cruciforme, et au revers une croix cantonnée de quatre lis.

Sous André Dandolo (1343), une cinquième espèce divisionnaire vient s'y joindre, le *tornesello* (petit tournois), dont les types sont une croix inscrite dans un cercle et un lion assis qui, à en juger par la légende, **VEXILLIFER: VENECIAR**(um), devrait tenir un étendard, mais qui tient l'évangélique de son patron. Ce *tornesello* était destiné aux colonies vénitienes du Levant, où la République possédait, en dehors de ses établissements de Constantinople et des côtes de la Thrace et de la Macédoine, le royaume de Candie (1207-1669), quelques îles de l'archipel grec, Coron et Modon en Messénie, plus tard le duché de Nauplie, l'Attique, l'île de Négrepont, les îles ioniennes (1386), Chypre (1467) et même, pendant quelques années, la ville de Salonique (1423-30). En Égypte, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, le *ducat* vénitien exerça une influence considérable sur le poids des pièces d'or arabes<sup>1</sup>.

1. *Revue numism.*, 1897, p. 372 et 495 (van Gennep).

Michel Steno (1400) est le premier doge qui ait frappé des *deniers* de billon destinés aux villes de Vérone et de Vicence; ses successeurs y ont ajouté d'autres deniers pour le Frioul (?) et Brescia, et bientôt des pièces de quatre deniers (*quattrini*) ont été mises en circulation pour Padoue et la Terre ferme, de même que des *demi-quattrini* pour Ravenne. Une croix sur chaque face, quelquefois cantonnée de points ou de lettres, le buste ou la tête de saint Marc, le lion tenant soit un livre, soit une bannière ou une épée, sont les types constants de ces petites pièces.

Ce n'est qu'à la fin de la période qui nous occupe, sous Christophe Moro (1462), que la première monnaie vénitienne en cuivre fait son apparition. On l'appelle *piccolo*. Son avers représente le buste du doge, tourné à gauche; son revers, un lion assis.

*Vérone*<sup>1</sup>. — De 1259 à 1387, Vérone était gouvernée par les Scaliger, qui continuèrent d'abord la frappe des *deniers* au nom dégénéré de Frédéric II, puis imitèrent les *gros* tyroliens de Méran. Le nom du patron de la ville, saint Zénon, figure sur ces imitations, autour de l'aigle éployée, et se retrouve sur un *petit denier* de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (**SANT ZENO DE VERONA**) pareil aux pièces à deux croix que l'on monnayait sous Frédéric. Sous le gouvernement des frères Bartolameo et Antoine II della Scala (1375-81), on créa le *soldo* (à 12 deniers), portant le buste du saint, et le *quattrino* (de 4 deniers) qui a pour type l'échelle des Scaliger. D'Antoine II seul (1381-87), il nous reste un *gros* extrêmement rare, avec la figure du saint en pied.

L'an 1387, Vérone fut occupée par Jean-Galéaz Visconti (1387-1402), qui y introduisit le système monétaire du duché de Milan: le *grosso* ou *pegione* (de 1 soldo  $\frac{1}{2}$ ), le *soldo*, le *sesino* ( $\frac{1}{2}$  soldo = 6 deniers) et le *denaro*. Sur son *grosso*, dont il existe deux variétés, on voit saint Zénon assis et bénissant; sur le *soldo*, le buste du même.

Enfin, à l'époque vénitienne, le doge Michel Steno fit frapper un *soldo* (ou *mezzanino*) d'argent et un *denaro* (ou *piccolo*) de billon à l'usage spécial de Vérone et de Vicence, mais aux types purement vénitiens. Les doges suivants continuèrent cette frappe jusqu'à Nicolò Tron, qui, l'an 1472, y ajouta une monnaie de cuivre à son effigie.

*Vicence*. — L'an 1404, Venise a fait frapper pour Vicence des monnaies d'appoint, mais qui ne portent aucun signe distinctif.

1. Perini (Quintilio), *Le monete di Verona*. Rovereto, 1902, gr. in-8°.

§ II. — *La ville de Rome et les papes.*

*Monnayage sénatorial*<sup>1</sup>. — Le beau *gros d'argent*, introduit par Brancaleone d'Andalò (1253-56), représente Rome assise de face (ROMA CAPVT MYNDI) et au revers un lion passant (SENATVS P· Q· R), parfois avec le blason d'un sénateur, rarement avec son nom (BRANCALEO S· P· Q· R). Les blasons sont ceux des Savelli (1291 ou 1297), des Colonna-Orsini et des Orsini-Anibaldi (1345). Charles I<sup>er</sup> d'Anjou fut trois fois sénateur, d'abord de 1265 à 1267, puis de 1268-78 et finalement en 1281; son nom figure non seulement sur les anciens *deniers provinois*, mais sur toute une série de *gros* et *demi-gros* du nouveau type, marqués des armes d'Anjou. Tantôt il s'appelle KAROLVS tout court, tantôt REX S(*iciliae*) ou R(*ex*) VICARIVS, vicaire du pape. Son *carlin*, probablement frappé à Naples, est aux mêmes types (avec CAROLVS REX SENATOR VRBIS) et porte en exergue une F, initiale du nom de son lieutenant (Fasanella 1275, où Jean de Fossames 1277). On connaît aussi son *demi-carlin*.

Du tribun Cola di Rienzi (1347) nous n'avons que des *deniers* au peigne champenois (N· TRIBVN· AVGVST·); d'autres deniers de cette époque portent, autour de la croix, les mots ALMVS TRIBVNAT(us). Ce n'est que sous le pontificat d'Eugène IV (1439) que le peigne disparaît.

De 1413 à 1414, Ladislas, roi de Naples, a frappé quelques *deniers* en sa qualité de seigneur de Rome.

Le dernier *gros* sénatorial est à peu près contemporain de ces pièces; on y voit l'écusson de Rome avec les sigles + SPQR en guise de bande. A partir de ce moment, l'autorité papale se manifeste dans le choix des types. On crée le *samperino*, qui représente les saints apôtres Pierre et Paul debout, l'un à l'avant, l'autre au revers. Légendes: ROMANI PRINCIPES ET SENAT· P· QVE· R.

Urbain V avait importé d'Avignon le type du pape assis (1367). Le blason personnel du pape, son nom propre, les clefs en sautoir se montrent à la fois, et les sigles SPQR sont reléguées à la fin de la légende. Elles s'y maintiennent encore pendant le premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle; en 1439, Eugène IV les supprime.

Le *florin d'or* du sénat de Rome a été créé en 1350. Il reproduit le

1. Voir p. 794. — Capobianchi (V.), *Appunti per servire all' ordinamento delle monete coniate dal Senato di Roma*. Roma, 1895-96.

*ducat* vénitien : saint Pierre remettant la bannière à un sénateur agenouillé; légendes, plus ou moins abrégées : **S. PETRVS-SENATOR VRBIS**; différent: le saint suaire; revers: le Christ debout, entouré d'étoiles, dans une bordure ovale (**ROMA CAPVT MVNDI SPQR**). Ce type et ces légendes ont duré jusqu'en 1432, et le **ROMA C. M** figure encore sur les premiers florins d'Eugène IV. Mais il existe une pièce unique, le *florin d'or* au saint Jean, qui porte au revers l'écusson de Rome avec les sigles **+SPQR** en bande. Il a été publié par Capobianchi, qui le tient pour antérieur au ducat romano-vénitien.

*Les Papes.* — Après une interruption de presque deux siècles, le monnayage papal recommence sous Nicolas IV (1288-92), dont on possède un beau *demi-gros* aux armes du Patrimoine de saint Pierre (p. 1383). Nous avons déjà étudié (p. 1019) la numismatique des papes d'Avignon. Urbain V, lors de son voyage à Rome (1367), y ordonne la frappe des *gros* et *demi-gros* qui portent la légende **FACTA IN ROMA**, ou **IN ROMA VRBI** (*sic*). Enfin, Grégoire XI (1370-78) rétablit définitivement son trône dans la capitale du monde. On a retrouvé les pièces se rapportant à la vacance de siège qui suivit sa mort (1378); puis, entre deux lacunes non encore comblées, ce sont les monnaies de Boniface IX (1389-1404) et d'Innocent VII (1404-06) qui prennent place dans nos médailliers. Alexandre V n'a monnayé qu'à Tagliacozzo (1410).

A partir de Martin V Colonna (1417-31), il n'y a plus de solution de continuité dans la série romaine. Le *florin d'or* de Martin porte déjà l'écusson de famille du pape (*une colonne*); le *gros* représente deux écussons: celui des Colonna et celui des vieilles monnaies sénatoriales avec **ROMA: CAPVT: MVNDI**. C'est Eugène IV (1431-37) qui inaugure l'ère nouvelle, après avoir installé son atelier, la *zecca*, près du Campanile du Vatican. Dorénavant, le *florin* ou *ducat* ne montre plus que les armes du pape sous une tiare et l'image de saint Pierre debout, entourée d'abord de la légende **S· PETRVS· ROMA· CAPVT· MVNDI**, puis de **S· PETRVS· ALMA· ROMA**, et l'inscription adoptée par les sénateurs de Rome disparaît pour toujours. Le *carlin* figure tantôt le souverain pontife assis de face et bénissant, avec, au revers, les clefs en sautoir; tantôt l'écusson et les deux apôtres debout. Sur le *demi-carlin*, on ne place que les têtes affrontées des apôtres. Dix de ces carlins ou *grossi papali* valaient un ducat.

Ces types ne sont pas tous maintenus par les successeurs d'Eugène :

\* Nicolas V (1447-55).

\* Calliste III (1455-58).

\* Pie II Piccolomini (1458-64).

\* Paul II (1464-71).

Le « pape assis et bénissant », copié sur l'*Ambrosino* de Milan, n'est bientôt plus employé, et sur le *demi-gros* seulement on voit le buste du pape régnant, non encore son portrait. A l'occasion du jubilé (1450), Nicolas V fait frapper un *triple ducat* d'or. Calliste III, sur son *carlin* et sur un de ses *florins*, fait représenter saint Pierre dans sa barque; un des *florins* de Paul II figure sainte Véronique tenant le suaire<sup>1</sup>.

### § III. — Villes et souverains de l'Italie centrale.

*Ancône*. — Le monnayage dont nous avons parlé p. 795 ne s'arrête qu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Nous possédons le *double sequin* d'or, le *sequin*, les *grosso*, *grossetto*, *mezzo grossetto* avec l'*obole* d'argent, et le *sesino* de billon. La série papale commence par quelques imitations de ces pièces, au nom de Benoît XII (1334-42) et par un joli denier de Boniface IX (1389-1404).

**MARCHIO A(nconae)** est le titre du pape (fig. 1906). Le type le plus original de Paul II (1464-71), saint Pierre dans sa barque, remonte aux monnaies romaines de Calliste III. Sixte V ferma l'atelier.



Fig. 1906

*Arezzo*. — La frappe des pièces municipales au type de saint Donat doit avoir continué jusqu'à la reprise de la ville par les Florentins (1384). Quant à la monnaie épiscopale, nous ne connaissons qu'une pièce d'argent de Gui Tarlati de Pietramala (1312-25).

*Ascoli*. — Dans l'espace d'un siècle, la ville eut jusqu'à neuf gouvernements différents. André-Matteo d'Acquaviva, duc d'Atri, n'exerça la seigneurie que pendant quelques mois (1395-96), assez pour faire frapper un petit billon, sur lequel on lit son titre de **DVX ATRIANN(us)** et le nom de saint Émygde (**EMIDIVS**). De 1406 à 1413, Ascoli obéissait, en vertu d'une bulle papale, au roi Ladislas (**REX LADISAVS**), puis aux comtes de Carrare (1413-26) qui mettaient leur blason personnel, un char à quatre roues, sur leurs monnaies (**CO D CARARIA**). Obizzo de Carrare fut expulsé par le pape, et nous trouvons des pièces frappées à Ascoli par Martin V (1426-31) et Eugène IV (1431-33, 1445-47). Ce dernier donna le fief à François Sforce; la guivre de Milan apparaît donc pendant quelque temps

1. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 461.

(1433-45) sur le numéraire. La ville ayant été réunie de nouveau aux états du saint-siège, on y voit des pièces frappées pour Sixte IV (1471-84) et Alexandre VI (1492-1503), sans compter quelques monnaies papales anonymes, aux seules sigles P. P. Léon X supprima l'atelier en 1518. — Voyez aussi notre *Traité de num. moderne*, t. I, 465.

*Camerino*<sup>1</sup>. — Les premières monnaies d'argent et de cuivre de cette petite république datent de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Elles portent la figure en pied ou la tête mitrée de l'évêque saint Ansevin (ANSOVINVS), parfois le nom seul de saint Venance et un grand A, qui doit être l'initiale du nom de saint Ansevin. Détruite en 1259 par les troupes de Manfred, la ville se donna aux seigneurs de Varano, dont les armes sont gravées sur quelques pièces d'argent, de facture tout à fait barbare, au R du saint Venance debout, tenant une bannière et une petite église. En 1434, Camerino recouvra temporairement sa liberté et reprit, pendant dix ans, la frappe de son ancien numéraire au type ou aux noms seuls des deux saints patrons, mais en y ajoutant l'écusson communal. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 460.

*Chiusi*. — Devenue indépendante (1337-55), la ville a frappé quelques gros au type de saint Silvestre DE CLVSIO.

*Fabriano*. — Droit monétaire accordé par Pie II (1464) et exercé pendant quelques années seulement. *Quattrini* représentant une enclume et un marteau (DE FABRIANO).

*Faënzà*. — Deux seigneurs y ont frappé monnaie : Astorge II Manfredi (1448-68) et Astorge III (1488-1500). L'avvers de la pièce d'Astorge II figure un épervier, le revers un saint Pierre à mi-corps; celui d'Astorge III n'a pour type qu'une lancette.

*Fano*. — Au moment où parut la première monnaie de Fano, la ville appartenait à Pandulfe Malatesta (1384-1427), dont le nom (D· PANDULFVS — DOMINVS FANI) se lit sur de petits billons au type de la rose. Plus tard, il y eut des pièces autonomes (1463-72) aux armes de Fano (*un râteau*) et à la figure de saint Paternien de Bologne. Sur quelques variétés on voit déjà les clefs papales. Le monnayage du saint-siège commence sous Sixte IV (1472-84).

1. Santoni, *della zecca e delle monete di Camerino*. Florence, 1875. — *Bull. di numismatica e sfragistica* (Camerino, 1882), t. I, 20.

*Fermo.* — Les monnaies autonomes (1220-1326), en mauvais billon, présentent des types variés. Sur un *sesino*, la légende marginale **S. BARTOLOM** se termine dans le champ par **EVS**, selon la coutume italienne; sur un autre, les mots **CIVITAS FIRMI** entourent un buste à mi-corps, et la croix du revers a pour légende : **S. MARIA NOSTRA**.

L'an 1380, Fermo passa sous la domination du saint-siège, et Boniface IX (1389-1404) fut le premier pape qui y frappa monnaie. Mais bientôt, Louis Migliorati (1405-28) de Sulmona, investi de la seigneurie par son oncle Innocent VIII, mit son propre nom sur quelques *gros* d'argent. Martin V (1428-31) ne lui donna pas de successeur, et l'atelier de Fermo émit un *carlin* au nom du pape, avec un grand **A** dans le champ, terminaison de la légende marginale **VR(bs) FIRMAN**. En 1431, François Sforce, duc de Milan, expulsa les troupes du pape et resta maître de la ville jusqu'en 1446. On a toute la série de ses monnaies : *gros (bolognino)*, *denier*, *demi-gros*, *piccolo*; les types dont il se servit ne subirent pas de changement sous les papes Eugène IV (1446-47) et Sixte IV (1472), qui reprirent possession de Fermo. A la seigneurie de Liverotto Eufreducci (1502-13) appartiennent quelques pièces portant le nom de saint Savin. L'atelier fut supprimé après la mort de Léon X (1513-18).

*Ferrare.* — En 1332, les frères Rinaldo, Nicolò et Obizzo d'Este reçurent du souverain pontife, Jean XXII, le vicariat de Ferrare. Après la mort de ses deux frères, Obizzo III (1344-61) commença la frappe de monnaies signées de son nom. Nous possédons une série considérable de pièces émises par ses successeurs :

\*Nicolò II d'Este, marquis (1361-88).

\*Borso, duc (1450-71).

\*Albert V (1388-93).

\*Hercule I<sup>er</sup> (1471-1505).

\*Nicolò III (1393-1441).

\*Alfonse I<sup>er</sup> (1505-34).

\*Lionel (1441-50).

Nicolò III était aussi seigneur de Parme et de Reggio (1409). A partir du règne de Lionel, on rencontre une prodigieuse variété de types, sans exemple dans la numismatique du moyen âge. Sur le *grossetto*, le marquis et saint Maurèle debout tiennent une crosse (R<sup>z</sup> buste du Christ, *Xps rex venit in pace*). Borso, d'abord duc de Modène et de Reggio et comte de Rovigo (1452), puis duc de Ferrare par la volonté du pape, choisit comme coin d'un de ses *sequins* d'or la Résurrection. Hercule I<sup>er</sup> recourut à la mythologie grecque, aux exploits de son homonyme, l'Hercule thébain, qu'il représente étreignant le lion ou tuant un taureau, et la même source légendaire lui fournit l'hydre de Lernes. Le portrait du duc figure sur le *double sequin* d'or, le *teston* et le *demi-teston*. Al-

fonse I<sup>er</sup>, mari de Lucrece Borgia, préfère les scènes bibliques : l'adoration des rois mages, la fuite en Égypte, le Christ au milieu des Pharisiens, Madeleine aux pieds de Jésus, la croix sur le calvaire, etc. Beaucoup d'autres types monétaires des ducs de Ferrare ne sont pas expliqués encore.

*Florence.* — Les Guelfes de Florence confèrent à Charles d'Anjou (1267-78) la seigneurie pour dix ans. Un *denier* de billon atteste le fait : on y voit la fleur de lis florentine, et au revers les mots **REX SICILIE** sont inscrits autour de la croix. Dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les maîtres de la Monnaie étaient désignés par les deux corporations des changeurs et des marchands de drap français.

Le *florin d'or au lis* (1252) est une des pièces les plus célèbres de la numismatique ; il a été imité dans tous les pays. Il a toujours conservé son vieux type : saint Jean debout et la fleur de lis, mais les différents monétaires et les écussons qu'on y relève sont innombrables. La figure de saint Jean debout se retrouve aussi sur le *florin d'argent*, le *gros* de 80 *deniers*, le *quart de gros* et le *popolino* (1307), où le saint est accosté de deux lis ou de deux branchettes. Le *gros de 20 soldi* (1316) le représente à mi-corps et relègue les lis dans les cantons de la croix. Sur le *gros* de 1403, le Précurseur est assis de face, bénissant et tenant un sceptre terminé en croix ; la légende du revers forme l'hexamètre léonin : *det tibi florere xps Florentia vere*. Assis, il figure encore sur le *cotale* (de 4 gros). Le *carlin* montre le Baptême du Christ. Un *sequin d'or* exceptionnel est celui qu'on appelle *Zenobino*. Imité des pièces de Venise et destiné au commerce avec l'Orient (1442), il a pour type saint Zéno évêque agenouillé devant le Christ (D · ZEN · EP · F — S · M · FLOR) et saint Jean dans une bordure ovale de perles et d'étoiles (S · IOAN · BAPT · — *Filius ZACHARIAE*).

Aucun des membres de la famille Médicis, qui tenait la seigneurie depuis 1434, n'a monnayé à son nom avant l'élévation d'Alexandre de Médicis à la dignité de duc (1532).

*Forli.* — Cette seigneurie, un des fiefs du pape, appartenait successivement à Jérôme Riario (1480-88), seigneur d'Imola et neveu de Sixte IV, à sa veuve Catherine Sforce (1488-99) et à leur fils Ottaviano Riario (1499).

L'*écu d'or* et le *gros d'argent* de Jérôme ne doivent pas avoir été frappés à Forli même.

*Fuligno.* — Depuis 1305, la seigneurie était aux mains de la famille



Trinci. Conrad Trinci (1438) seul nous a laissé un *gros* (COAD-TARINCI) au nom de saint Félicien. L'an suivant (1439), Fuligno fut annexé aux états du saint-siège. La série des monnaies papales commence avec Eugène IV. Le *sequin* et le *carlin* de Pie II (1458-64) représentent le pape debout dans un navire et tenant un étendard.

*Gubbio*. — La ville appartenait aux Montefeltro, d'abord seigneurs, puis ducs d'Urbin :

\*Guidantonio de Montefeltro (1404-42).

\*Guidobaldo I (1482-1508).

\*Oddantonio (1442-44).

\*François-Marie I<sup>er</sup> della Rovere, duc d'Urbin (1508-27).

\*Frédéric II, duc d'Urbin (1444-82).

Tous ont frappé monnaie à leurs armes (EYGVBIYM ou DE EYGV-BIA) et à l'image de saint Ubald. On possède l'*écu d'or* de François-Marie.

*Loreto*. — Une seule pièce autonome est connue. C'est un *denier* du XIV<sup>e</sup> siècle : + DE LAVRETVM. Revers : SCA· MARIA autour d'une croix.

*Lucques*. — Déjà vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Lucques frappait des *gros* d'argent sur le modèle du matapan de Venise. Nous avons parlé (p. 801) du type de cette pièce : la sainte face couronnée, la relique la plus vénérée de la ville. Elle se maintint longtemps et se transforma peu à peu en un buste couronné, de face, de trois quarts ou de profil. Le *double gros* est frappé sous Frédéric II ; plus tard, d'autres espèces sont créées : le *florin d'or* (à la tête de profil) et un autre, dont le revers figure tantôt saint Martin à cheval, tantôt saint Pierre debout.

Sous la domination des Pisans (1342-69) le nom de l'empereur Otton IV se lit souvent sur les monnaies, qui portent toutes l'aigle de Pise. L'an 1369, Lucques recouvra sa liberté et reprit son monnayage d'autrefois. L'inscription la plus fréquente sur les pièces de cette époque est : CAROLVS· IMPERATOR. Les monnaies d'or sont d'une rareté extrême.

*Macerata*. — La ville frappe successivement des monnaies d'argent au nom du pape Boniface IX (1392-1404), des pièces autonomes, dont le coin principal est la figure de saint Julien tenant l'épée et la bannière, puis d'autres espèces, marquées des deux clefs en sautoir. A partir de Sixte IV (1471), on y replace le nom du pape.

*Massa di Maremma.* — De 1317 à 1335, cette ville a frappé des *gros*



Fig. 1907

(fig. 1907) et *oboles* d'argent, représentant saint Cerbon de Vérone en pied ou en buste.

*Modène.* — La ville se soumet en 1288 à Obizzo d'Este, marquis de Ferrare, dont le fils Azzo VII (1294-1306) commence à battre monnaie à son propre nom (**AZO MARCHIO DE MVTINA**). Après l'expulsion d'Azzo, on rétablit l'ancienne République (1306-36). Le *gros* de cette époque porte **COMVNITATIS MVTINE**, et le type choisi est un type local : la figure de saint Géminien. Revenue au pouvoir en 1336, la famille d'Este ne monnaye plus avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Nous avons des pièces du duc Hercule I<sup>er</sup> (1471-1501), surtout son *écu d'or* au saint Géminien ; puis celles d'Alfonse I<sup>er</sup> (1505-10, 1527-34) avec son portrait. L'an 1513, le pape Jules II, dont les troupes avaient pris possession de Modène, céda la ville à l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> (1513), qui la revendit (1514) à Léon X, après y avoir émis des *ducats* d'or.

*Orvieto.* — De 1341 à 1355, la ville a frappé des pièces autonomes (**VRBS VETVS**). L'an 1355, elle fut annexée définitivement aux états du saint-siège.

*Parme.* — L'an 1326, pendant la vacance du trône impérial, Parme se donne au pape Jean XXII (1326-29), dont on a quelques pièces de billon. De 1331 à 1335, les *deniers* de Parme portent le nom ou l'effigie de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, puis, jusqu'en 1346, il y a un dernier monnayage autonome et une émission de *mezzerani* faite par Gui et Azzo Corrège. Les pièces parmesanes des seigneurs de Milan commencent avec Bernabò Visconti (1355-85) et finissent, après une longue interruption, avec François I<sup>er</sup> Sforce. Types : buste de saint Hilaire, château fort, etc. La République éphémère de 1448, qui précède l'avènement de François Sforce, fait frapper un *ducat* d'or représentant d'un côté le Christ qui couronne la Madone, de l'autre, les saints Hilaire et Jean tenant une bannière. Le pape Jules II prit possession de la ville en 1512.

*Pérouse.* — Les émissions républicaines, au buste ou simplement au nom de saint Herculain, durent jusqu'en 1506, année dans laquelle commence le monnayage au nom du pape.

*Pesaro.* — A partir de 1355, les Malatesta, reconnus seigneurs de Pesaro par Innocent VI, frappent des billons qui portent leur nom de famille, et ce n'est que sous le gouvernement de Pandulfe, Charles et Galéaz Malatesta (1429-38), puis de Pandulfe et Galéaz (1438-41), qu'on apprend leurs noms de baptême. Le type adopté est saint Tércence en pied ou en buste. Le fief étant échu à Constance Varano, celle-ci l'apporta en dot à son mari Alexandre Sforce (1447-73), dont on possède un *gros* à décor purement épigraphique. — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 459.

*Pise.* — Jusqu'en 1494, les Pisans continuent de placer sur leur numéraire le nom de l'empereur Barberousse, sauf une courte interruption (1312-13), pendant laquelle ils frappent de jolies pièces au nom de l'empereur Henri VII (fig. 1908).

Le monnayage des deux fils d'Ugolino Gherardesca trouvera sa place p. 1391; pour celui du roi de France, Charles VIII (1494-95), nous renvoyons à la p. 985, et



Fig. 1908

les colonies pisanes du Levant seront énumérées plus loin, au chapitre XVIII. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, la ville s'affranchit de la seigneurie des Visconti et proclama la République. Un *florin d'or* au type de la Madone (*R POPVLI PISANI*, croix) date de cette époque.

*Plaisance.* — Le gouvernement républicain se maintient jusqu'en 1313, c'est-à-dire jusqu'à l'élection de Galéaz I<sup>er</sup> Visconti (1313-22), seigneur de Milan. Les pièces d'argent de Galéaz portent un grand G gothique dans le champ. Après un long intervalle, nous trouvons les monnaies de Jean de Vignate (1410-13), seigneur de Plaisance et de Lodi, sa ville natale (*PLAC' LAVDE 3 C*), un *gros*, entre autres, qui représente les saints Basiac et Antonin tenant une bannière. Après Jean, il n'y a plus que des billons autonomes (*PLACENTIA AVGVSTA*). Le monnayage papal commence en 1513.

*Ravenne.* — L'an 1440, les Vénitiens occupèrent la ville et, bientôt, firent frapper à la Monnaie de Venise des *bagattini* destinés spécialement à Ravenne (1442 et 1451). Ces pièces portent le buste de saint Apollinaire.

Après le rétablissement du saint-siège, Léon X (1517-21) y émit des *sequins* d'or et des *gros* d'argent; de même, le cardinal-archevêque Nicolas Fieschi (**FLISCVS**, 1517) et le pape Paul III (1534-39).

*Recanati*. — Une bulle de Boniface IX (1393) accorde à la ville la licence monétaire, même pour l'or; mais on ne connaît pas de pièce antérieure à 1450. Sur le *gros* d'argent, on lit: *S. Maria de Recaneto*; sur les *piccoli* de billon: tantôt *S. Maria de Loreta*, tantôt *S. Flavianus*, etc. D'autres pièces portent le nom du pape Nicolas V (1447-55), ou elles sont anonymes et, seules, les deux clefs en sautoir indiquent qu'il s'agit de monnaies papales.

*Reggio d'Émilie*. — Trois marquis de Ferrare ont monnayé comme seigneurs de Reggio:

\*Azzo VII d'Este (1293-1306).

\*Alfonse I<sup>er</sup> (1505-12. 1523-34).

\*Hercule I<sup>er</sup> (1471-1505).

Ils prennent pour types les figures des saints Prosper et Darie. Alfonso est le premier qui place son effigie sur les monnaies. Les émissions papales (Jules II et Léon X) ne sont que temporaires.

*Rimini*. — La République (1250-1355) continue la frappe des pièces au type de saint Gaudence. Trois seigneurs de la famille Malatesta ont monnayé ensuite:

\*Charles Malatesta (1389-1429).

\*Sigismond-Pandulfe (1432-63; mort en 1468).

\*Galeotto-Robert (1429-32).

Type principal: saint Julien en pied ou en buste, plus rarement saint Gaudence en prière. — L'an 1463, une bulle de Pie II défend le monnayage aux feudataires de l'Église qui n'y sont pas expressément autorisés.

*Sienna* (voir p. 804). — A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on rencontre déjà la légende **SENA VETVS CIVITAS VIRGINIS**, et les mots **ALPHA ET O** se complètent par **PRINCIPIV(m) ET FINIS**, comme sur les *florins* d'or, qui, cependant, ne sont mentionnés dans les délibérations du Grand conseil qu'en 1333. On les appelait alors *sanesi d'oro* (fig. 1909), plus tard (1486) *ducati*. Le type de l'**S** ornée reste immuable, aussi bien sur le *quattrino*, créé en 1351, que sur les pièces postérieures; mais celles qui ont été frappées entre 1397 et 1402, pendant que le duc de Milan, Jean-Galéaz, était seigneur de Sienna, ont pour différent la guivre de Milan, et l'**S** est encadrée dans une bordure gothique. Sur le *bolognino*, du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, les quatre lettres de **SENA** sont disposées en croi-

sette, et un grand A occupe le champ du revers. L'écriture romaine se substitue à celle du moyen âge vers l'an 1500.



Fig. 1909

*Spolète.* — Pièces d'argent autonomes du xiv<sup>e</sup> siècle, au nom de saint Pontien ou au buste de saint Jean archevêque. D'autres frappées par les papes Jean XXII (1316-34), Pie II (1458-64), Paul II (1464-71), ces dernières avec **PROVINCIAE DVCATVS** ou **DVCATVS SPOLETANI**.

*Urbain.* — Le 20 mars 1420, Martin V envoie à Gui-Antoine de Montefeltro (1420-42) le privilège monétaire. Un *piccolo* de billon porte le monogramme de Gui-Antoine et le buste de saint Crescentien. Otton-Antoine (1443-44) n'a pas laissé de traces dans la numismatique, mais de son successeur, Frédéric II (1444-82), nommé duc en 1474, nous possédons, entre autres, un beau *teston* au buste cuirassé, portant au revers son écusson avec la bannière de l'Église, dont il était le *gonfaloniere* (**RE GE CAPI AC S RO EC CONFALON**). — Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 458.

*Viterbe.* — Le Patrimoine de saint Pierre, dont Viterbe était la capitale, avait pour armes deux clefs droites adossées. Ces armes (quelquefois une seule clef droite et un lis) figurent sur plusieurs *deniers* et sur une *obole* de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou; classées à Viterbe, ces pièces auront été frappées en Provence, avant la conquête du royaume de Naples qui était aussi un fief de l'Église. A l'exception du comte Pandulfe dell' Anguillara, podestat de la ville en 1275. et de François Vico, seigneur (1375-87), dont on possède un *gros* (au buste de saint Laurent au-dessus du gril), les papes seuls ont monnayé à Viterbe. Nous connaissons des pièces d'argent et de billon frappées par :



Fig. 1910

\*Nicolas IV (1288-94).

\*Benoît XI (1303-04).

\*Jean XXII (1316-31).

\*Benoît XII (1334-42).

\*Urbain V (1362-70).

\*Clément VII, antipape (1378-94).

\*Sixte IV (1474-76).

\*Innocent VIII (1484-92).

Leur légende est : **PATRIMONIUM** ou **S. PETRI PATRIM**, plus tard : **VITERBIO VEIA**. Types principaux : saint Laurent et les clefs droites.

Le *demi-gros* que nous avons fait dessiner (fig. 1910) est de Nicolas V.

*Volterra*. — Monnaies des évêques Ranieri (1301-20) et Ranuccio (1321-48). Sur une des pièces de Ranieri, on lit : *crux est victoria* (sic) *nostra*.

#### § IV. — Le royaume de Naples<sup>1</sup>.

Nous avons vu (p. 815) que le pape Urbain IV, originaire de Troyes en Champagne, décida Charles d'Anjou (1266-85) à s'emparer des deux Siciles. Un autre pape français, Clément IV, né à Saint-Gilles sur le Rhône, signa la bulle d'investiture le 26 février 1265; mais le couronnement n'eut lieu que le 6 janvier 1266.

Un des premiers actes du roi angevin fut la réintégration à Brindes de l'atelier de Manfredonia; un autre atelier fut créé à Barletta, un troisième plus tard (1277) à Naples. Celui de Messine était toujours resté en pleine activité.

Les monnaies frappées par Charles en sa qualité de sénateur de Rome et de vicaire du pape ont été décrites p. 1373 et 1383. A Naples, la série numismatique des princes d'Anjou est extrêmement riche. S'inspirant de l'*augustale* de l'empereur Frédéric II, Charles I<sup>er</sup> ordonna l'émission d'une pièce pareille (fig. 1911), au titre de  $\frac{6}{7}$  d'or pur, et pesant le quart d'une once. Mais ce que l'empereur d'Allemagne avait appelé *Augustale*, courait maintenant sous le nom de *réal d'or*. Dès le 15 novembre 1266,



Fig. 1911



Fig. 1912

on en entreprit la frappe à Barletta et à Messine, et la continua jusqu'à la création du *carlin d'or* en 1277. Le *demi-réal*, unique, vient d'être volé au Musée de Marseille. Une autre pièce d'or, fabriquée en même temps, était le *tari* avec ses multiples : le *double*, *quintuple* et *décuple*

1. SOURCES : p. 789. — A. Sambon, *Annuaire de la Soc. de Num.*, 1891, et *Bulletin de Num.*, 1897, p. 43.

*tari*. Sur ce dernier (également unique), on voit le prince à cheval, armé de pied en cap; sur les autres (fig. 1912), un grand **K**, imitant l'**F** de Frédéric II, puis une croix longue accostée de deux  $\Omega$  grecs et des lettres **IE-XS** (*Jesus Christus*), ou une targette aux trois fleurs de lis. Une de ces pièces de 8 *tari* a été frappée à Tunis, lors de la croisade de saint Louis.

Mais la plus jolie monnaie du règne est le carlin (*charlois*) ou *salut d'or*, pesant  $\frac{1}{4}$  de l'once (fig. 1913). Après l'installation de l'atelier de Castel Capuano, c'est-à-dire du Castel dell' Uovo de Naples (1277), un



Fig. 1913



Fig. 1914

des plus habiles artistes du temps, François Formica, fut chargé de la gravure de ce coin, qui rappelle les miniatures des manuscrits. La salutation angélique y est entourée du verset *ave gracia plena, dominus* (ou *dns*) *tecum*, l'écusson est celui de France-Jérusalem, et le roi y prend pour la première fois le titre de roi de Jérusalem. Le *demi-salut d'or* est de toute rareté. Types et légendes se retrouvent sans changement sur le *salut d'argent* et son *demi*.

Quant au billon de Charles d'Anjou, le *denier* est de 420 à la livre (la livre valait  $\frac{4}{3}$  d'une once d'or); il porte les sigles **KAR** (Brindes) ou **KAR** (Messine; fig. 1914) dans le champ, plus tard réduites à un simple **K** ou remplacées soit par trois fleurs de lis, soit par l'écu à la fleur de lis et au lambel, etc. On a aussi le *double*, *triple*, *quadruple denier*, de même que le *demi*, appelé *medaglia* (maille). Ceux qui portent le titre de roi de Jérusalem sont postérieurs à l'an 1276. Mais le billon sicilien, qui, à l'arrivée des Angevins, ne contenait déjà plus qu'un quart d'argent fin, était bientôt réduit à  $\frac{1}{52}$  et devint un des motifs principaux de la révolte de 1282 qui fit passer l'île à la maison d'Aragon.

Pour le monnayage provençal de Charles I<sup>er</sup>, il faut se reporter à la p. 1014, pour celui de Florence à la page 1378.

Charles II (1285-1309) succède à son père dans le royaume de Naples et dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Il continue la frappe des *saluts* d'or et d'argent et, vers 1304, crée le *gillat* ou *carlin de majesté*, au type du prince assis de face sur un pliant orné de têtes de lion. Cette pièce, qui prendra une grande place dans la numismatique du

moyen âge, était imitée des *gros* frappés par les sénateurs de Rome, qui plaçaient sur leurs monnaies une Rome assise. Au revers, elle a pour légende les paroles du psalmiste: *honor regis iudicium diligit* autour d'une croix fleurdelisée et cantonnée de fleurs de lis, d'où le mot *gigliato*. Les premières pièces de billon de Charles II: *denier* (*tornesello*) et *obole*, au buste couronné de face (KAROL' SCD' REX), furent démonétisées et remplacées par d'autres, aux armes d'Anjou et à la croix pattée (1299). Dans les documents contemporains, le denier de 1299 est appelé *Gherardinus*, parce qu'il avait été inventé par le monnayeur Gherardino Gianni de Florence. Sur toutes ses espèces, Charles II indique son numéro d'ordre: KAROL' SCD' (*secundus*) ou K·S (voir p. 1014). Nous avons déjà parlé (p. 1039) des monnaies piémontaises de Charles II frappées à Cuneo (1307-09).

Robert (1309-43) renonce à la frappe de l'or; on ne possède de lui que des *gillats* (p. 1015), des billons aux armes d'Anjou, quelques pièces en cuivre pur, figurant son buste casqué (R grande R), et des pièces affirmant ses prétentions à la souveraineté du Piémont (p. 1039). Jeanne I<sup>re</sup> (1343-81) et son mari Louis de Tarente (1346-62) ont surtout monnayé en Provence, mais ce que nous en avons dit plus haut (p. 1015-16) s'applique aussi au royaume de Naples. On a des pièces de Jeanne frappées à Cuneo (pour le Piémont). Charles III de Duras (Durazzo, 1382-85), son fils adoptif, n'a frappé que des monnaies aux types accoutumés, surtout à Sulmona. Le nom de Ladislas de Duras (1386-1414) figure sur de rares *demis* et *quarts de carlin* et sur des *gros* de Guardiagrele, etc. Du même on a le *denier* de Tocco (IN TOCCHO) dans les Abruzzes<sup>1</sup>. Nous venons de voir qu'il a aussi monnayé à Rome et à Ascoli, villes dont il avait la seigneurie (1413-14).

Yolande d'Aragon épousa, l'an 1400, Louis II d'Anjou (1384-1417), dont elle eut deux fils: Louis III, né en 1403, et René. Louis II, dont on ne possède que des *florins* au saint Jean et quelques pièces frappées à Aquila, était dépossédé de son royaume napolitain lorsqu'il mourut à Angers (1417); mais Yolande fit valoir ses droits, et plusieurs monnaies d'Aquila (1414-23) portent son nom et son titre (IVLANDA REGINA). On connaît sa *cella* d'argent (S· PETRVS, le saint assis. R l'aigle d'Aquila), son *denier* (S· PETRVS· PP· 9 FESSOR, buste du saint. R AQLA en croix) et son *quattrino* de billon (R DE AQVILA, lion). En Provence, elle signa les actes jusqu'en 1427, mais dès 1424 elle avait cessé d'être tutrice de Louis III (1417-35) qui se trouvait alors à Naples auprès de Jeanne II (1414-35), dont il avait été adopté et à laquelle il

1. *Comptes rendus de la Soc. de Num.*, 1899, p. xiv (A. Sambon).



devait succéder. Nous avons fait ressortir (p. 1017) l'impossibilité de distinguer entre elles les monnaies d'or des deux Louis. Jeanne II avait des ateliers à Ortona et à Aquila; un grand Y couronné est inscrit sur ses *deniers* (très rares) où elle s'appelle reine de Hongrie.

Les prétentions de René d'Anjou (1435) au trône de Naples sont illustrées par une série de pièces des plus intéressantes. On connaît son *gillat*, dont les exemplaires portent, dans le champ du revers, l'aigle d'Aquila ou la marque de Sulmona (SMPE), ou la lettre L (atelier de Lacce) et les multiples armoiries du roi. Mais sur le *quart de gillat* (au buste couronné de face), les armoiries sont supprimées et remplacées par la croix fleurdelisée qui est l'emblème caractéristique de la pièce. L'an 1440, René s'était emparé de Sulmona après un long siège. Son *denier* de billon porte une R couronnée, un autre et le *quattrino* reproduisent les types des monnaies d'Yolande.

La dynastie de la maison d'Aragon commence avec Alphonse I<sup>er</sup> le Magnanime (1435-58) qui introduit un coin nouveau, le *ducaton d'or* au cavalier, mais continue la frappe du *gillat* (*Alfonsino*) en substituant à la croix et aux lis angevins son écusson à lui. Il existe beaucoup de variantes de son *denier* au buste couronné de face et au champ parti des armes d'Aragon, Jérusalem, Naples et Hongrie. Le roi s'intitule *rex Sicilie citra et ultra*. Cagliari, dans l'île de Sardaigne, était un de ses ateliers monétaires<sup>1</sup>.

### § V. — Villes de l'Italie méridionale.

*Aquila*. — L'atelier d'Aquila a battu monnaie pour le roi Ladislas (1386-1414), pour Jeanne II (1414-35), Yolande (1414-23) et René d'Anjou (1435-42), pour Ferdinand I<sup>er</sup> (1458-94), temporairement pour les barons révoltés contre l'autorité royale (1459) et pour le pape Innocent VIII (1485-86), dont on possède des *quattrini* variés, aux types de l'aigle et des clefs en sautoir. Les pièces émises au nom de Charles VIII, roi de France, sont décrites p. 986.

*Atri*. — Deux ducs d'Atri ont frappé des monnaies d'argent :

\*Josias Acquaviva (1459-62).

\*Matteo de Capoue (1462-64).

Le *gros* de ce dernier représente saint Nicolas debout.

1. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 469.

*Bari* (Pouille). — A l'époque de la domination des Normands, un des ateliers de Roger II était installé à Bari (p. 811). Vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, probablement pendant quelque interrègne, la ville a frappé des monnaies autonomes<sup>1</sup>. On connaît un *denier* de billon (unique) au buste de saint Nicolas et à la croix entourée des mots **DE BARIVM**.

*Campobasso*. — Billons frappés par le comte Nicolas II de Montfort (1450-62). Ils ressemblent aux *tournois* contemporains des princes d'Achaïe.

*Chieti*. — Métropole des Abruzzes et, depuis 1443, résidence du vice-roi. Alfonse I<sup>er</sup> d'Aragon (1443-58) y a frappé monnaie (**VRB·THEATINA**) aux types des saints Justin et Nicolas, et pendant la révolte des barons (1459) Ferdinand I<sup>er</sup> y a émis un *double gros* figurant saint Justin en pied. Chieti était le fief de Matteo de Capoue, duc d'Atri (1462-64). L'an 1495, la ville reçut son privilège pour l'émission de pièces au nom du roi de France (p. 986).

*Civita-Ducale*. — Pendant la révolte des barons contre Ferdinand I<sup>er</sup> d'Aragon (1459-60), cette ville, restée fidèle au roi, a frappé quelques pièces autonomes en argent et en billon. Elles représentent saint Marin debout.

*Guardiagrele*. — Les mêmes Orsini qui monnayaient à Manopello, ouvrirent un atelier à Guardiagrele (1391) avec l'autorisation du roi Ladislas. La charte fut renouvelée en 1424 par la reine Jeanne II de Durazzo (1414-35). Les noms de Ladislas et de Jeanne sont inscrits sur les pièces d'argent de cette provenance (**GVAR** autour d'une rosace. **℞** Buste du pape saint Léon).

*Ortona*. — Atelier de Jeanne II de Naples (1414-35), qui y frappe des *gros* d'argent au buste de l'apôtre saint Thomas. — Monnaies autonomes émises pendant la révolte de 1459. — *Quattrini* au nom de Charles VIII, roi de France (1495).

*Sora*. — Le duc Pierre-Jean-Paul Cantelmi a frappé des *gros*, à décor épigraphique, pendant l'anarchie de 1459-61, et des *cavalli* pour Charles VIII, roi de France (1495). Un de ces derniers lui donne le titre de **ALB·SO·DV(x)**; **ALB** signifie Alvito. — Voir notre *Traité de num. moderne*, t. I, 470.

1. Papadopoli, *Monete italiane inedite*, fasc. IV (1894), p. 19.

*Sulmona.* — Charles III de Duras (1382-86) et son fils Ladislas (1386-1414) ont frappé monnaie comme seigneurs de Sulmona. Leurs pièces portent les sigles **SMPE** dans le champ (voir notre *Traité de num. moderne*, t. I, 470). Plus tard, l'atelier travailla successivement pour Alfonse I<sup>er</sup> d'Aragon (1439-58), Ferdinand I<sup>er</sup> (1458-94) et pour le roi de France, Charles VIII (1495).

*Tagliacozzo.* — Le pape Alexandre V, réfugié à Bologne (1410), donna le comté de Tagliacozzo à Jacques Orsini avec la permission d'y frapper des *gros* (**TALIA COZO**) qui porteraient le nom et le buste du souverain pontife.

### § VI. — *Le royaume de Sicile.*

Par son mariage avec Constance, Pierre III d'Aragon devint roi de Sicile (1282-85). Un superbe *ducat d'or* (fig. 1915), du travail le plus fin, date de son règne et fixe immédiatement, pour plus de deux siècles, le type principal des monnaies hispano-siciliennes. A l'avvers, l'aigle impériale dans une double légende : **COSTA · DEI · GRA · ARAG · SICIL · REG** et le **XPS · VINCIT** de saint Louis; au revers, l'écu aux barres,



Fig. 1915

également dans un double cercle : **P · DEI · GRA · ARAGON · SICIL · REX** et la variante d'un verset biblique : *summa potentia est in deo*. La même pièce a été frappée en argent.

Les successeurs de Pierre, bien qu'ils ne fussent plus rois d'Aragon (à l'exception de Jacques I<sup>er</sup> qui reprit en 1291 les deux couronnes et le vieux titre de comte de Barcelone), ont conservé, sur leurs monnaies, et l'aigle et l'écu aux barres :

\* Jacques I<sup>er</sup> (1285-96).

\* Frédéric II (1296-1337).

\* Pierre II (1337-42).

\* Louis (1342-55).

\* Frédéric III (1355-77).

\* Marie d'Aragon (1377-1402).

\* Martin I<sup>er</sup> (1402-1409).

mais sous les rois suivants, qui furent de nouveau maîtres des deux royaumes :

\*Ferdinand I (1412-16).

\*Jean II (1458-79).

\*Alfonse V (1416-35; roi des deux Siciles, \*Ferdinand II le Catholique (1479-1516).  
1435-58).

les types deviennent plus variés et plus intéressants.

C'est sur les monnaies de Frédéric II que nous lisons pour la première fois le titre de *duc d'Athènes et de Néopatras* (**NEOPATRIE**), équivalant à ceux de nos évêques *in partibus*. Il se maintient jusqu'à Jean II inclusivement. Frédéric III est le seul qui s'intitule *duc d'Apulie et prince de Capoue*.

Le buste couronné de face et l'**M** couronnée n'apparaissent que sur les quarts de *tari*, en argent, de Marie; le même buste, tourné à gauche, se voit sur le billon de Frédéric II et III, l'**M** sans couronne sur le billon de Martin. Quelques deniers de cuivre de Frédéric II ont un éléphant au revers. Tous les deniers de billon de cette dynastie sont mal frappés et leurs légendes rarement complètes.

Au point de vue héraldique, on suit avec curiosité les transformations de l'écusson, où les barres espagnoles et les aigles de l'Empire se partagent diversement les quatre quartiers. C'est Alfonse V qui introduit sur son *réal* d'argent le type napolitain du prince assis de face. Nous le retrouverons sur les ducats d'or de Jean II et de Ferdinand (*Traité de num. moderne*, t. I, 471). Quant aux lettres monétaires de cette série (**GL**, *mm*, etc.), on n'est pas encore parvenu à les interpréter.

### § VII. — *Ville de Catane.*

Frédéric II d'Aragon (1355-77) donna la licence monétaire à la ville de Catane, où lui-même avait un atelier et faisait frapper des billons au type de l'éléphant. La ville fit usage de son droit et mit aussi des billons en circulation.

### § VIII. — *Ile de Sardaigne.*

1) *Les Pisans.*

Au moyen âge, l'île de Sardaigne était divisée en bailliages, trois, quatre ou six. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le fameux Ugolino Gherardesca de Pise était le bailli d'Iglesias. De ses deux fils, Guelfo et Lotto

(1289-95), nous avons un très beau *gros tournois* (fig. 1916) aux armes des Gherardesca, et qui porte la légende: *Guelf' et Lott', comites d'Donoratico, et t(er)tie p(ar)tis regni Kall(aguritani) dni*; puis au revers: *Villa Eccl(es)ie, argenterie d' Sigerro*. La fin de l'inscription se rapporte aux mines d'argent de Segario, qui avaient fourni le métal de la

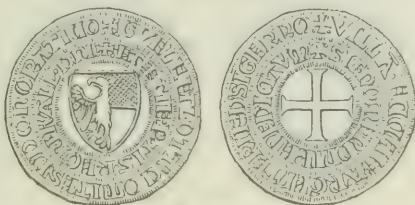


Fig. 1916

pièce<sup>1</sup>. Un  *demi-gros tournois* au nom de l'empereur Frédéric II, mais frappé bien postérieurement à sa mort, porte aussi, au revers, les mots **FACTA IN VILLA ECLESIE P(ro) COM(mun)I PISANO**.

### 2) Villes de Sardaigne.

*Sassari*. — Le bailliage d'Arborée nous a fourni un *gros* de Guillaume II, vicomte de Narbonne (1408-13), petit-fils de Béatrix d'Arborée. Cette monnaie a pour type un arbre, l'arme parlante de la ville, et ses légendes sont: **G' IVDEX ARBOREE — ET VICE COMES NABOE**<sup>2</sup>. Elle a été frappée à Sassari.

*Castelsardo*. — Une monnaie de billon, encore unique, porte le nom de Nicolas Doria (1436-48).

### 3) Royaume de Sardaigne.

En 1297, Jacques II reçut du pape Boniface VIII la souveraineté de l'île de Sardaigne qui appartenait alors à la République de Pise. Le roi d'Aragon ne se rendit maître de son nouveau royaume qu'en 1324 et fit frapper tout de suite un beau *réol* d'argent qui servit de modèle à tous ses successeurs jusqu'à Ferdinand II :

\*Alfonse IV (1327-35).

\*Pierre IV (1335-87).

\*Jean I (1387-95).

\*Martin (1396-1410).

\*Alfonse V (1416-58).

\*Jean II (1458-79).

1. La monnaie est encore unique. — Friedländer et von Sallet, *Zeitschrift für Num.*, t. XII, 387. XIII, 83.

2. *Revue numism.*, 1844, p. 441. — Variante au catalogue *Gnechi*, n. 4919.

La pièce porte l'écu triangulaire d'Aragon, entouré de rosaces et d'une bordure gothique; au revers, une croix cantonnée de rosaces, dans une bordure pareille. Légende: *fortitudo et laus mea dominus* (fig. 1917). Le *demi-réal* date de Pierre IV, qui crée, à côté de ce type, un second



Fig. 1917. Pierre IV (1335-87)

coin, à l'écu en losange et à la croix cantonnée de quatre couronnes, où les mots *Aragonum et Sardinie* se substituent au verset biblique.

Sur la monnaie de billon, on voit le même écu, tantôt en losange, tantôt cordiforme, mais ce sont surtout les rosaces qui, pendant cent cinquante ans, font reconnaître au premier coup d'œil les espèces sardes. L'atelier de tous ces rois était à Iglesias (*villa di Chiesa*); au château de Bosa, on frappait de petites pièces de cuivre pour Jean I<sup>er</sup>.

Ferdinand II (1479-1516) remplace l'écu traditionnel par le buste du roi et choisit pour légende le verset *inimicos eius induam confusione*. Sur son blanc de billon, on lit le nom de la capitale de l'île, Cagliari: **CASTRI CALAR(itani)**. Les lettres **S** et **A** qui se trouvent quelquefois dans les cantons de la croix, sont les initiales de *Sardinia*.

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

### LA RUSSIE, LES PAYS SLAVES DU SUD ET LA ROUMANIE

SOURCES : voir p. 891. — Tschertkoff, *imperatorskiy rossiyskiy istoritscheskiy myzey*. Moscou, 1896, 4<sup>o</sup>. — *Catalogue du Cabinet des monnaies et médailles russes appartenant au général T. F. de Schubert*. Carlsruhe, 1857. — Petrov, *Catalogue des monnaies russes*. Moscou, s. d. (1899), 4<sup>o</sup>.

#### § I. — État de Novgorod et sa dépendance Novotorshok.

Le monnayage autonome du xv<sup>e</sup> siècle (1428-78) a produit d'innombrables variétés de *deniers* d'argent qui représentent un prince assis ou debout, tenant l'épée et donnant la main à un homme qui s'incline comme un suppliant. Dans le champ, il y a presque toujours une marque monétaire : lettre, anneau, globule ou croisette. Le revers est occupé par une inscription russe en quatre lignes : *velikago novagoroda* (le grand-duc de Novgorod). Une monnaie de cuivre a pour type l'aigle bicéphale, et la légende du revers : *pulo novagoroda* dit le nom de l'espèce.

Après l'an 1478, l'inscription change, et sur les mêmes pièces (prince assis et suppliant), frappées par Ivan Vasiliévitch (1478-1505), le conquérant de Novgorod, on lit : *denga velikago kniazia* (denier du grand-duc).

Les petites pièces d'argent de Novotorshok (*petschat nobotorska*) ont pour type un oiseau éployé.

#### § II. — État de Pskow.

Les *deniers* autonomes figurent le buste couronné du grand-duc, de face, tenant l'épée, et au revers un quadrupède remplacé souvent par la

légende *denga pskobzkaia*. La tête est d'une barbarie sans exemple ; sur les *oboles*, on retrouve le même type ou un oiseau éployé.

Le grand-duc Vasili Ivanovitch (1510-33) introduit l'image du cavalier au galop, levant son sabre, mais au revers de son *denier* il n'y a plus qu'une légende en quatre ou cinq lignes : *denga pskobzkaia zamantina*. D'autres exemplaires portent une inscription sur chaque face. Les cuivres de Vasili, au type de l'aigle bicéphale, ont pour légende : *pulo pskobižskaia*.

### § III. — Grand-duché de Twer et ses dépendances Gorodez et Kaszin.

Sept grands-ducs ont monnayé à Twer :

- |                                   |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| *Michel Iaroslavitch (1304-19).   | *Ivan Ivanovitch.                |
| *Dmitri Michailovitch (1325-26).  | *Boris Alexandrovitch (1426-61). |
| *Michel Alexandrovitch (1346-99). | *Michel Borisovitch (1461-85).   |
| *Ivan Michailovitch (1399-1426).  |                                  |

Du premier, Michel fils d'Iaroslav, nous n'avons qu'une pièce de cuivre, très rare (homme tenant un arbrisseau). Le grand-duc debout, armé de son épée et d'une hache, constitue le décor principal des *deniers* de Dmitri et de Michel Alexandrovitch ; un type plus fréquent encore est le quadrupède, qui se maintiendra sous tous les règnes suivants. Sur les *deniers* d'Ivan Michailovitch, on voit une tête couronnée et le duc debout, tenant une pique et un bouclier. La légende prend déjà cette forme originale : *pechat* (sceau) *belikogo kniazia*, employée en latin par le woïwode de Moldavie, Pierre Muschat. D'Ivan Ivanovitch, on ne possède que des monnaies barbares, pourvues heureusement de longues inscriptions. Boris, sur une série très riche de *dengui*, se fait représenter en chasseur : accompagné de son chien, il perce un ours qui se dresse devant lui ; il tire une flèche contre un oiseau perché sur un arbre (fig. 1918), ou il est à cheval avec le faucon sur le poing. D'autres

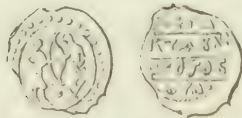


Fig. 1918



Fig. 1919

coins de Boris sont reproduits fig. 1919-1921. Son fils Michel Borisovitch aussi a une suite monétaire nombreuse : cavalier, centaure ailé ou sans ailes, griffon, harpyie, aigle. Les inscriptions dans le champ



du revers sont souvent interlignées. Mais une série considérable de monnaies de cuivre (masque barbare, oiseau éployé, aigle à deux têtes,



Fig. 1920



Fig. 1921

archer, forgeron assis, etc.) est anonyme et ne porte que la légende *pul tferski*.

Les grands-ducs Ivan Michaïlovitch et Boris Alexandrovitch (fig. 1922) emploient les mêmes types pour leur province de *Gorodez*.



Fig. 1922



Fig. 1923

Pour celle de *Kaszin*, on a des pièces anonymes en cuivre et quelques rares monnaies des ducs Vassili Michaïlovitch (1346-65) (fig. 1923) et Ivan Borisovitch (1407-08).

#### § IV. — Grand-duché de Riézan.

Les monnaies d'argent de Fédor Olgovitch (1402-34) représentent une tête de profil, avec un chapeau à larges bords; parfois le prince debout, coiffé du même chapeau, y tient l'épée et son fourreau, ou une hache de combat (fig. 1924). Celles d'Ivan Fédorovitch (1434-56) comptent parmi les plus barbares du moyen âge. Un masque hideux avec, au revers, un type méconnaissable, ou une bordure carrée entourée d'une inscription : voilà tout ce que le graveur a su faire. Sur les monnaies (*dengarezanskoe* et cuivres) de Vassili Ivanovitch (1456-83), on retrouve la tête de profil, le griffon, l'oiseau, une étoile, etc.; il en est de même des pièces anonymes et des lingots (*roubles*) poinçonnés, dont on connaît quelques rares exemplaires. Le spécimen que nous donnons en vignette (fig. 1924), montre la forme irrégulière et la frappe incomplète de la plupart de ces pièces.



Fig. 1924

§ V. — *Les Princes apanagés.*

Des monnaies absolument pareilles aux précédentes circulaient dans les apanages, qui sont au nombre de douze :

1. *Borofsk.* — Les princes suivants sont représentés dans les médailles :

\* Vladimir Andréievitch (1352-1410).

\* Iaroslav Vladimirovitch (1410-26).

\* Ivan Vladimirovitch.

\* Vasil Iaroslavitch (1426-57).

\* Siméon Vladimirovitch (1410-26).

Leurs monnaies se font remarquer par la fréquence des légendes arabes, plus ou moins fictives. Vladimir a deux jolis types : le centaure tirant de l'arc, et l'homme à mi-corps, armé d'un sabre et d'une hache. Deux têtes adossées ornent les *dengui* de Siméon ; les autres princes se contentent du quadrupède, de l'animal fantastique (fig. 1925, au nom de Iaroslav), de l'aigle bicéphale, etc.



Fig. 1925



Fig. 1926

2. *Dmitrief.* — Pierre Dmitriévitch (1389-1428) a une série très variée. On y remarque le treillis qui, sur certaines pièces, entoure la bordure carrée du revers, ou un quadrilobe entrecoupé par quatre angles (fig. 1926), comme sur les monnaies de l'Europe occidentale.

3. *Galicz-Miriajskoï.* — On possède une pièce de cuivre de Iouri Andréievitch, puis des monnaies d'argent de Georges Dmitriévitch (1389-1434) et de Dmitri Iouriévitch (1434-48). Types : prince assis sur un trône, chasseur à cheval, etc.

4. *Iaroslav.* — Alexandre Fédorovitch (1434-71) : cavalier brandissant son sabre, etc.

5. *Moszaïsk.* — André Dmitriévitch (1389-1432) : homme à mi-corps, armé d'une



Fig. 1927



Fig. 1928

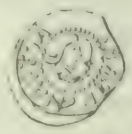


Fig. 1929

épée et d'une hache (fig. 1927-31), etc. — Ivan Andréievitch (1432-62) : cavalier à la chasse, deux hommes debout, sirène, etc.

6. *Nougorod-Séversk*. — Vasili Ivanovitch († 1523) : oiseau et quadrupède.



Fig. 1930

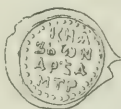


Fig. 1931



7. *Periïslav*. — Cuivres d'un prince *anonyme* : oiseau et quadrupède.

8. *Rostof*. — André Fédorovitch (1331-80) : homme à mi-corps, tenant une hache ; devant lui, une tête humaine ; masque humain ; légendes tatares au revers.

9. *Souzdal*. — Daniel Borisovitch (1412-51) : homme debout, tuant un ours ; homme à mi-corps, de face, armé d'une épée et d'une hache, etc.

10. *Vertia*. — Michel Andréiévitich (1432-85) : deux hommes se tenant par la main ; cavalier en diverses attitudes, centaure ailé (fig. 1932), etc.



Fig. 1932

11. *Vladimir*. — Iaroslav Iaroslavitch, Alexandre Iaroslavitch et Vasili Iaroslavitch. Types : oiseau et quadrupède.

12. *Volok-Lamsk*. — Ivan Borisovitch (1495-1503) : cavalier ; deux hommes armés de lances et frappant un fauve.

## § VI. — *Grand-duché de Moscovie.*

Voici d'abord la suite chronologique des grands-ducs :

\*Ivan Danilovitch, 1328-40.

\*Vasili Vasiliévitch, 1425-62.

\*Ivan II Ivanovitch, 1353-59.

\*Ivan III Vasiliévitch, 1462-1505.

\*Dmitri Ivanovitch, 1362-89.

\*Vasili Ivanovitch, 1505-33.

\*Vasili Dmitriévitch, 1389-1425.

\*Ivan IV Vasiliévitch, 1533-47.

Leur monnayage est très abondant, surtout celui de Vasili Vasiliévitch, mais les types employés ne diffèrent pas de ceux que nous venons d'énumérer dans les chapitres précédents, et aucun prince ne se sert d'un coin qui lui soit particulier. On y voit le cavalier, dans diverses attitudes, souvent avec le faucon sur le poing ; parfois le grand-duc à cheval tuant le dragon ; le prince debout, assis ou à mi-corps, tenant la hache

ou l'épée et son fourreau ; l'archer tirant sur l'oiseau qui perche sur un arbre ; Samson déchirant la gueule du lion ; deux hommes debout se tenant par la main ou portant une croix ; la tête de profil ; puis toutes les autres figures que nous connaissons déjà : sirène, centaure, griffon, quadrupède, aigle bicéphale, oiseau au vol, coq, étoiles et fleurettes, même (depuis Ivan III) des monogrammes. Beaucoup de pièces, frappées sur des flans ovales ou allongés, sont encore indéterminées, les unes à cause de la défectuosité de leur frappe, d'autres parce que le nom propre n'est pas suivi de son patronymique. Des textes arabes ne sont gravés que sur un petit nombre de monnaies (*le sultan Toktamysch khan, qu'il vive longtemps ; ceci est l'argent de Moscou*, etc.) ; elles prouvent que les grands-ducs russes étaient tributaires des Mongols de la Horde d'or (depuis 1240) et reçurent leur investiture des Khans tatars. Souvent ces textes sont fictifs et absolument illisibles ; mais la plupart des inscriptions sont russes, écrites en lettres cyrilliques, et nous font connaître les noms des ducs avec leurs titres : *kniaz beliki* (grand prince), *ospodar bseia zemli ruski* (hospodar de tous les pays russes), *petchat kniazia belikogo* (sceau du grand prince), etc. Sur une longue série de pièces, on ne déchiffre que des titres, plus ou moins abrégés : *gdr* (gospodar) *bseia rusi*, *knz* (kniaz) *beliki gor* (gospodar) *bseia rusi*, etc., sans aucun nom propre. La monnaie d'argent porte les mots : *denga moskobskaia*, celle de cuivre : *pulo moskobskoe*.

La première pièce d'or russe a été frappée sous le règne d'Ivan III, par des monnayeurs hongrois envoyés, à la demande du grand-duc, par le roi Mathias Corvin. C'est un *ducat* hongrois au type de saint Ladislas debout, tenant la bipenne et le globe crucifère. A l'avvers, on lit le nom



Fig. 1933



Fig. 1934



Fig. 1935

d'Ivan ; au revers, autour d'un écusson à quatre quartiers, celui du prince héritier, Ivan Ivanovitch. Mais la pièce est d'une grande rareté et on ne doit en avoir fabriqué que des essais. Plusieurs deniers du même sont exceptionnellement remarquables parce que les monnayeurs y ont inscrit leurs noms : *Ornistoteles* (*sic*, en lettres latines), *master Aleksandro* (en lettres russes), etc.

Pour remédier à l'insuffisance de cet exposé, nous avons fait reproduire un choix de monnaies qui rendent assez bien la physionomie de la nu-

mismatique russe. La *denga* à légende arabe (fig. 1933) est de Dmitri ; trois autres sont de Vasili Dmitriévitch (fig. 1934-1936) ; trois (fig.



Fig. 1936



Fig. 1937



Fig. 1938

1937-1939) et une *puldenga* (fig. 1940) appartient à Vasili Vasiéliévitch, et la dernière, celle à double légende (fig. 1941), est



Fig. 1939

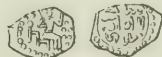


Fig. 1940

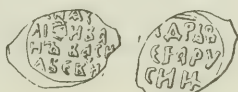


Fig. 1941

d'Ivan III. La Bohême, la Hongrie et la Scandinavie ont fourni des types aux grands-ducs moscovites.

### § VII. — L'Empire de Bulgarie.

Les derniers princes bulgares qui ont frappé monnaie avant l'annexion du pays à la Turquie sont deux contemporains :

\*Jean Stratsimir (1371-97).

\*Jean Chisman (1371-95).

Stratsimir écrit ses noms en toutes lettres et met son titre de *czar blgarom blagovierni* (*fidèle*) ou *car bulgariski* en abrégé. Il crée des types nouveaux : le Christ à mi-corps, bénissant et tenant l'évangélaire ; puis l'empereur assis de face, nimbé et tenant un sceptre fleurdelisé. Les monnaies de Chisman ne peuvent se confondre non plus avec celles des règnes précédents, car elles figurent le buste de la Vierge des Blanches, en prière, avec la tête de l'enfant Jésus sur la poitrine. On attribue au même toute une série d'imitations des pièces byzantines.

### § VIII. — Royaume puis empire de Serbie.

Les successeurs de Ladislav II (p. 896) forment deux dynasties, celle des Nemans (1321-71) et celle des Brankovitch (1371-1476) :

- \*Étienne Urosch III Detchanski, 1321-31.
- \*Étienne Douchan, roi 1331-46 ; empereur 1346-55.
- \*Étienne Urosch IV, empereur 1355-67.
- \*Voukachin, 1368-71.
- \*Marko Voukachinovitch, 1371-94.
- \*André Voukachinovitch, 1389-94.
- \*Lazare, 1371-89.
- \*Étienne Lazarévitch, 1389-1427.
- \*Vouk Brankovitch, 1389-98.
- \*Georges Brankovitch, 1427-56.
- \*Lazare Giorgiévitich, 1457-58.
- \*Étienne Giorgiévitich, 1458-76.

Urosch III a frappé une longue série de *gros* à légendes slaves. Le vieux type du Christ assis, emprunté aux monnaies de Venise, y est conservé religieusement, de même qu'au revers le Prince assis de face, avec l'épée nue sur ses genoux, n'est qu'une reproduction du coin créé par Étienne IV (p. 896). Étienne Douchan, le premier empereur serbe, revient d'abord aux inscriptions latines (**DEI GRA· REX**, puis **MONITA S· INPERATOR** ou **IPROMANIE REX RASCLIE**), puis il emploie la langue serbe pour s'appeler **СФБ-ЗР** (*Stephan zar*). Un de ses *gros* (fig. 1942)



Fig. 1942

représente son casque timbré d'un coussinet sur lequel s'élève un décor dont la forme varie à l'infini. Ce motif, caractéristique des monnaies serbes, reste longtemps en faveur et sera imité en Bosnie. Mais les types plus anciens ne sont pas exclus, et l'on retrouve souvent le Prince

assis tenant le sceptre et l'épée nue, à côté du Christ vénitien dans un ovale perlé, ou de l'empereur debout près de saint Étienne, son patron. La suite de *gros* la plus importante est celle qui substitue au saint la figure de l'impératrice Héléne (**ELENA IPATX**). Sur d'autres, anépigraphes ou à légendes serbes, on voit Étienne et sa femme assis de face, ou l'empereur à cheval, comme sur les pièces bulgares, et au revers le buste du



Fig. 1943



Fig. 1944

Christ bénissant. Il y a aussi quelques *gros* à décor épigraphique (fig. 1943) et ceux au type de saint Tryphon (fig. 1944) frappés à Cattaro.

Sous le règne de l'empereur Étienne Urosch IV, on ne change rien aux types et, indifféremment, on emploie des légendes latines (**STEFAN VROSIYS**, **VROSIYS IMPERATOR**), serbes ou bilingues. A Cattaro, la fabrication du *gros* au saint Tryphon ne discontinue pas ; une pièce de

cuivre, figurant sainte Marie en prière, est frappée pour la Dalmatie, avec légendes latines; mais les pièces d'or d'Étienne qui ont surgi, il y a une trentaine d'années, sont l'œuvre d'un faussaire<sup>1</sup>. Quant aux monnaies de Voukachin et de ses deux fils, elles portent, dans le champ du revers, de longues légendes slaves, comme les *gros* d'Étienne Douchan dont nous avons fait dessiner un spécimen, et rappellent les pièces byzantines du IX<sup>e</sup> siècle et les petits deniers russes.

La numismatique de la dynastie des Brankovitch offre quelques détails nouveaux. Lazare se sert de la langue slave et s'intitule tantôt *knaž*, *knež* (prince), tantôt *kralj* (roi), excepté sur de petites pièces d'argent frappées à Novobrodo (**NOVOMONTE**), qui lui donnent le titre italien de *conte Lasaro*. Son fils Étienne s'appelle *conte Stepan* sur des monnaies semblables, où il figure debout, tenant une masse d'armes, et dont le revers (tête de Christ) porte la légende **ІЄЗЗ СРИЗТВЗ**. Cependant, toutes les autres pièces de ce règne ont des textes slaves : *gospodin despot Stefan*, etc., et représentent le Christ debout dans l'ovale perlé ou le Christ assis des matapans de Venise. Ce dernier coin fut employé, presque exclusivement, par Vouk Brankovitch, contemporain d'Étienne, mais au revers d'une des monnaies de Vouk on voit déjà le lion héraldique qui tiendra une grande place dans les séries de Georges Brankovitch (fig. 1945), à côté de la tête du Christ (fig. 1946) et de la



Fig. 1945



Fig. 1946



Fig. 1947



Fig. 1948

signature du roi (fig. 1947-48), tracée, comme à la plume et au bas d'une charte, en superbes caractères slaves. Rudnik et Smederevo étaient les ateliers de Georges, dont on possède, en dehors de ses monnaies serbes, une petite pièce d'argent (**DESPO GVRG**, prince assis de face) frappée en commun avec Jean de Hunyad, lieutenant du roi de Hongrie (**IOHANES D: HW: GV·R·VNGARI**, écusson), et une autre frappée de concert avec le ban Étienne Thomas de Bosnie. Le même a placé son nom et celui de son fils Lazare au revers d'une monnaie figurant le Christ assis.

1. [Ljubic en a soutenu l'authenticité dans les *Mémoires de l'Académie Jugoslave*, t. XXXIV. Agram, 1876. — A. E.]

Nous arrivons aux derniers rois : Lazare et Étienne Giorgiévitch; qui choisissent pour type un casque à cornes de buffle. L'inscription italienne *conte Stefan* reparaît encore une fois.

### § IX. — Villes de Serbie.

Nous possédons des *gros* d'argent de trois villes serbes : *Prižren*, *Skopelje* et *Stežan*. Ce sont des fractions de gros (*demis* et *quarts*) au type du Christ debout, avec, au revers, le nom de la ville écrit sur deux lignes. L'émission doit être contemporaine du despotat de Jakob (vers 1400).

### § X. — Despotes de Serbie et d'Albanie.

Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, un grand nombre de nobles serbes s'affranchirent de l'autorité royale et réussirent à gouverner quelque province frontière dans une complète indépendance. Le plus ancien de ces rebelles est Jean Oliver (1341-63), dont le *gros*, au Christ assis et à l'aigle bicéphale (fig. 1949), porte la légende : **MONITA DESPOTI OLI**. Une autre inscription latine (**S· STEFANV· SCVTARI**) se lit sur



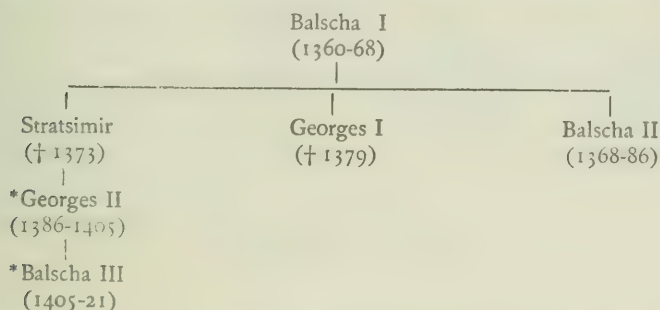
Fig. 1949

un *gros* de Constantin, despote de Durazzo (1377-1401), et en explique le type qui représente saint Étienne de Scutari. Constantin y prend le titre de roi, tandis que ses pièces à textes slaves l'appellent despote. L'épigraphie latine d'un *gros* de Vlatko (vers 1380) est incompréhensible (**CONTAPES SPTNGAP**). Nicolas Altomanovitch (1364-74), les joupans Ropa (vers 1380) et Rig (vers 1390), ensuite Dmtitar (vers 1390) et Jakob (vers 1400) ont frappé des *gros* et *demi-gros* au Christ assis ou debout, avec leurs noms seuls, ou leurs noms et titres, dans le champ du revers. Ces légendes sont en langue slave. Seul, le joupain Branko (vers 1370) conserve le type du casque au coussinet.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, la Zetta était un des grands fiefs du royaume de Serbie, le Montenegro en faisait partie, et Scutari en était la capitale. Vers 1360, sous l'empereur Urosch IV, le prince de la Zetta se déclara indépendant. Il s'appelait Balscha (en italien *Balza*); pendant 60 ans, sa dynastie sut se maintenir sur le trône; Balscha II eut même des succès dans une



guerre contre son voisin, le roi de Sicile, et prit le titre de duc de Durazzo (1385). Voici le tableau généalogique des Balschides :



On connaît des *gros* de Georges II Stratsimirovitch au type du saint Laurent (de Trau), et d'autres figurant un heaume timbré d'une énorme tête de loup (fig. 1950), avec, au revers, une inscription slave.



Fig. 1950

Balscha III Georgiévitch (**M·D·BALSA·D·GORGI**) a frappé toute une série de *gros* au saint Laurent, en choisissant pour type du revers le même casque, de facture moins barbare.

§ XI. — *Villes d'Albanie.*

*Cattaro.* — Vers 1340, l'empereur de Serbie, Étienne Duschan, monnayait à Cattaro; on connaît plusieurs variétés de son *gros* au type de saint Tryphon (voir p. 1400); d'autres *gros* sont frappés par son fils Urosch IV. Sous la domination vénitienne, les monnaies portent l'image de saint Marc et le lion ailé.

L'an 1381, Venise céda la ville à Louis 1<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Hongrie (1370-82). Deux *gros* d'argent rappellent cette annexion éphémère: le premier, au buste de saint Tryphon, le second, au Roi assis de face (revers: le saint debout, **S. TRIPHON CATAREN**). Après la mort de Louis, le roi de Bosnie s'empara de Cattaro (voir p. 1405), qui ne recouvra sa liberté que pour se donner de nouveau à Venise (1423).

*Scutari*. — Atelier monétaire de Constantin, despote de Serbie. — L'an 1404, la ville fut cédée aux Vénitiens par Georges II Balscha. On a des pièces d'argent au type de saint Étienne, de facture barbare, émises par les gouverneurs que la République de Venise y envoyait, et qui plaçaient les initiales de leurs noms sur les monnaies :

\* Bertucci Civran, 1436.

\* François Querini, 1442.

\* Paul Morosini, 1438.

## § XII. — *La Dalmatie.*

L'empereur de Serbie, Étienne Urosch IV (1355-67) a frappé une monnaie de cuivre, au type de la sainte Vierge en prière, pour la Dalmatie. Une pièce hongroise, émise pendant l'interrègne qui suivit la mort de Ladislas Jagiello (1444), porte la légende : **MONETA REGNI VNGARIE DALMACIE CROACIE ETC** (p. 1321). Plus tard, les armes de Dalmatie, trois têtes de léopard couronnées, figurent sur les monnaies de Ladislas Postume, roi de Hongrie (1452-57).

*Raguse* <sup>1</sup>. — Jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on fabrique de petits *follari* de cuivre, représentant une tête laurée ou casquée et, au revers, une forteresse (**CIVITAS RACVSII**). Du XIII<sup>e</sup> au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, la ville met en circulation des *gros* et *demi-gros* d'argent (figure en pied, buste ou tête de saint Blaise. **R** Le Christ dans une bordure ovale, la *mandorla*)<sup>2</sup>.

Un texte de 1365 nous apprend que le ban de Bosnie faisait graver ses coins à Raguse.

*Spalato* ne se soumit à la République de Venise qu'en 1420. De



Fig. 1951

l'époque antérieure, on possède un *piccolo* autonome à la tête de saint Domnin, un autre dont l'avvers est occupé par l'inscription **SPALATINO**, et des *demis* et *quarts de gros*, frappés par le duc Hervoïa (1403-15).

Ces pièces représentent saint Domnin martyr, debout et bénissant (fig. 1951), ou sa tête seulement.

1. Adamovic (Vincenzo), *della monetazione Ragusea*. Raguse, 1874. Broch. de 28 pages.

2. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 485.

Zara appartenait définitivement à Venise depuis 1409. Il existe deux variétés d'un *sou d'argent* au type de saint Marc debout, de face, les bras ouverts. Au revers, un écusson de famille est entouré des mots : **MONETA DALMATIE**, écrits en lettres semi-gothiques (fig. 1952). Ces pièces ont été frappées, avec la permission du Sénat de Venise, par Jacques Surian, gouverneur de Zara (1410-16) <sup>1</sup>.

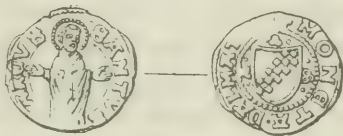


Fig. 1952

### § XIII. — Banat puis royaume de Bosnie.

Nous ne citerons que les bans qui ont frappé monnaie. Étienne II Kotromanitch (1322-54) imite le matapan de Venise (Christ assis) et les *gros* des rois de Serbie (prince assis, avec l'épée sur ses genoux), tout en continuant d'employer le coin de ses prédécesseurs (ban debout, tenant l'épée nue et la croix). Il s'appelle **STEFANVS BANVS BOSNE**. Le règne d'Étienne Tverdko I<sup>er</sup> se divise en deux périodes distinctes : de la première, pendant laquelle il portait le titre de ban (1354-76), nous n'avons qu'un *gros* (fig. 1953, **TVERTCO BANI BOSNE**); les pièces qui lui donnent le titre de roi (1376-91)

sont plus abondantes et plus variées. *Gros et doubles gros* représentent saint Grégoire de Nazianze avec, au revers, l'écu penché sous un heaume (**DNS TVERTCO** ou **TVARTCO REX BOSNE**); des pièces de cuivre, à la couronne



Fig. 1953

ou au **T** couronné, sont frappées à Cattaro et portent l'image de saint Tryphon. Les *gros* de Cattaro se retrouvent sous Étienne Ostoïa (1398-1404, 1408-18) qui s'appelle **STEPNOS : RASIE : ET : BO : T : REX**; mais saint Grégoire reparaît sous Étienne Tverdko II Tverdkovitch (1404-08, 1415-43).

La série numismatique d'Étienne Thomas (1443-61) abandonne presque complètement les vieux types bosniaques, et son chiffre **STM** couronné ou son écusson à la barre accostée de fleurs de lis rappellent la monnaie hongroise. **GOSPODI** (ou **DNS**) et **CRA(lj)** ou **REX BOSN** sont ses titres. A côté de saint Grégoire de Nazianze, il admet aussi saint

1. Papadopoli, *Monete di Venezia*, p. 293.

Grégoire pape. Un *gros* au lion héraldique a été frappé en commun par lui et Georges Brankovitch de Serbie.

Saint Grégoire pape figure sur toutes les monnaies, et elles sont nombreuses, d'Étienne Thomasévitch (1461-63); au revers, on ne voit plus alors que l'écu penché sous un heaume couronné, ou le heaume seul. Nom et titre : **STEFAN CRAGL**. La suite bosniaque se termine par les pièces d'argent du roi Nicolas Ujlak (1471-77), intronisé par Mathias Corvin. Elles figurent la Madone hongroise (**MATER REGNI**) et un écu fuselé (**M· NICOLAI· D· G· R· BOSNE**) imité des monnaies d'un patriarche d'Aquilée.

## LA ROUMANIE<sup>1</sup>

### § XIV. — Principauté de Valachie.

En Valachie, le monnayage de la famille Bassaraba commence avec Vlad I<sup>er</sup> (1360-73), dont le *gros* d'argent, très rare, figure un heaume couronné et timbré d'une aigle (**Moneta LADIZLAI WAIWODE-TRANS-ALPINI**). Tous ses successeurs jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle emploient des légendes slaves. Mircea I<sup>er</sup> le Vieux (1383-1418) s'inspire visiblement des monnaies bulgares; ses *gros* représentent, d'un côté, le prince debout tenant le globe et l'épée ou la lance, de l'autre, soit le Christ bénissant, soit l'écusson sous le heaume à l'aigle. Le même heaume se retrouve sur les pièces d'argent de

\*Mircea II (1419-20).

\*Vlad IV Zepelusch (1456-62, 1477-79).

\*Vlad II Dracul (1431-45).

\*Vlad V (1479-92).

### § XV. — Principauté de Moldavie.

Les premières monnaies, d'abord anonymes, remontent à Bogdan I<sup>er</sup> (1348-55), qui faisait frapper, à Suczawa, des pièces copiées sur le *kwartnik* de Casimir le Grand, roi de Pologne. Une tête de bœuf, avec une étoile entre les cornes, est leur type caractéristique et se maintiendra dans la numismatique moldave jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Pierre Muschat (1374-91), dont les légendes commencent par **SI(gillum)**, et

1. *Wiener num. Zeitschrift*, t. IV, 44 (Dem. Stourdza).

Étienne I<sup>er</sup> (1391-92, 1395-99) n'ont rien innové; mais sous Alexandre I<sup>er</sup> (1401-33) on répartit l'inscription entre l'avvers et le revers (**ALEXANDRI-WoivoDae MOLDAVIENSIS**). Du même, nous avons les premières monnaies de cuivre, en deux modules. Les frères Élias (1433-35) et Étienne (1444-47) mettent le nom du prince sur chaque face de la pièce. Enfin, sous Alexandre II (1449-50) et Bogdan II (1454-56), il se produit un changement considérable, les légendes latines cédant la place à un texte slave, écrit en lettres cyrilliennes, et l'écusson de Bogdan prenant pour meuble la croix patriarcale à double traverse. Mais bientôt, avec Pierre Aaron (1456-57), les textes latins reparaissent, et sous Étienne le Grand (1457-1504) nous trouvons, à côté des *gros* munis de légendes, toute une suite de *gros* anépigraphes avec leurs *demis* et leurs *quarts*.

---

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

### L'EMPIRE BYZANTIN ET L'ORIENT LATIN

#### § I. — *L'empire byzantin.*

Nous avons vu (p. 901) qu'après la chute de l'empire latin, la dernière période du monnayage byzantin fut inaugurée par Michel VIII Paléologue. Les pièces d'or, toujours concaves, de son fils Andronic II (1282-1328) conservent le type de la Vierge entourée de murailles et la figure du basileus à genoux devant le Christ assis, mais suppriment saint Michel qui ne convenait qu'à un empereur de ce nom. Cependant, le même archange, avec les saints Georges et Demetrius, se retrouve sur les monnaies de cuivre de ce règne, à côté de croix de différentes formes, ou de deux grands **B** adossés.

Le gouvernement commun d'Andronic II et de son fils Michel IX (1295-1320), mort avant le père, a produit une longue et assez jolie série de pièces concaves et planes. Le Christ bénissant les deux princes agenouillés; les mêmes princes debout tenant, à eux deux, un labarum, ou tenant chacun une croix à long pied; les bustes du Christ et de la sainte Vierge; une tête de chérubin; quelques monogrammes, etc. : voilà leurs types les plus fréquents. On les retrouve sur les monnaies d'Andronic II associé à son petit-fils Andronic III (1325-28), qui y ajoutent les saints Andronic, Demetrius et Théodore. Sur le cuivre, la croix chrétienne prend quatre formes différentes, copiées, en partie, sur les deniers de l'Europe occidentale.

Ce monnayage, revenu à la fabrication presque exclusive des pièces planes, et d'un style de plus en plus défaillant, se continue sous Andronic III seul (1328-41), Jean V (1341-76, puis 1379-91), Jean VI Cantacuzène (1341-55) et Andronic IV (1376-79). Une pièce de Jean V porte le nom de l'espèce, ΠΟΛΙΤΙΚΟΝ (écrit ΠΟΛΗΤΙΚΟΝ).

La barbarie complète ne commence qu'avec Manuel II (1391-1425), connu, dans l'histoire de France, par le voyage qu'il fit à la cour de Charles VI (1400). Sur les monnaies, son buste est cerné d'un nimbe et revêtu d'une cuirasse que Sabatier appelle « pèlerine à trois pointes ». Il prend jusqu'à trois titres : βασιλεύς, δεσπότης, αυτοκράτωρ, et traduit la formule latine *dei gratia* par Θεοῦ χάριτι. Comme type de revers, on retrouve chez lui, après une longue intermittence, la Vierge orante entourée de murailles. La figure du prince portant sur sa main un petit château apparaît sur le numéraire de son fils Jean VIII (1425-48).

Nous ne connaissons pas de monnaie qui puisse être attribuée au dernier Paléologue, Constantin XI (1448-53). Le 29 mai 1453, Constantinople tomba au pouvoir des Turcs.

## § II. — *L'empire de Trébizonde.*

Les princes et princesses qui ont régné à Trébizonde après la mort d'Alexis II Comnène sont les suivants :

Andronic III (1330-32).

\*Manuel II (1332).

\*Basile I<sup>er</sup> (1333-40).

Irène (1340-41).

Anna (1341).

\*Michel (1341-49).

\*Jean III (1342-44).

\*Alexis III (1350-90).

\*Manuel III (1390-1417).

\*Alexis IV (1417-47).

\*Jean IV (1447-58).

\*David (1458-62).

Leurs types monétaires ne sont pas très variés. Sur l'*aspre*, c'est presque toujours le basileus debout, tenant le labarum et le globe ; au revers, saint Eugène debout, armé de la croix. Le nom du souverain y est écrit en lettres superposées. Seuls, les aspres et demi-aspres de Basile I<sup>er</sup> et d'Alexis IV conservent le type de l'empereur à cheval et de saint Eugène à cheval, créé par Alexis II. Sur les monnaies de cuivre, concaves, on voit le plus souvent les mêmes personnages : l'empereur et le saint, debout ou en buste ; quelquefois l'aigle éployée, le châtel surmonté d'une croix, la croix cantonnée des lettres O A(γίος) ΕΥΓΕΝΙ(ος), ou un grand B accosté d'étoiles. L'exécution technique descend jusqu'au dernier degré de la barbarie.

## L'ORIENT LATIN 1

§ III. — *Comté de Tripoli.*

Sous le règne de Bohémond VI d'Antioche (1268-74), la forte monnaie d'argent chrétienne, frappée pour la première fois en France par saint Louis, est introduite dans le comté de Tripoli. Le *gros* et le *demi-gros* viennent prendre place à côté de l'ancien *denier* de billon, seule pièce frappée sous ses prédécesseurs. Le type en est uniformément l'astre à huit rais, avec une croix pattée au revers. Sur les monnaies d'argent, ces emblèmes sont encadrés dans une bordure gothique. Les légendes sont: + CIVITAS: TRIPOLI — + BOEMVNDVS COMES.



Fig. 1954

La gravure de ces monnaies est fort belle, la frappe excessivement soignée.

Bohémond VII (1274-87) fut le dernier comte de Tripoli. Il conserva le système monétaire de son père; mais les types furent modifiés. Ses *gros* et *demi-gros* portent sur leur face principale un donjon à trois tours crénelées, ressemblant aux tours de Castille (fig. 1954). Les légendes sont très remarquables: + CIVITAS: TRIPOLIS: SVRIE — + SEPTIMVS: BOEMVNDVS: COMES.

§ IV. — *Royaume de Chypre.*

A Chypre, le *gros* d'argent n'apparaît que sous Henri II de Lusignan (1285-1324), dont le règne, profondément troublé, se divise en deux périodes, l'une antérieure, l'autre postérieure à l'usurpation du trône par son frère Amaury, prince titulaire de Tyr. Henri II n'emploie dans ses légendes que la langue française; il s'appelle *rei de Ierusalem et de Chipre*, mais depuis la prise de Saint-Jean d'Acre (18 mai 1291), son royaume de Jérusalem était au pouvoir des infidèles. Le coin

1. SOURCES: G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*. Paris, 1878, in-4. Supplément, 1882.



de ses *gros* et *demi-gros* est emprunté aux *gigliati* angevins de Naples; il représente le prince assis de face et se maintiendra jusqu'à la fin des Lusignan. Au revers de la première série, assez rare, on voit déjà le lion rampant (fig. 1955). Mais la frappe des *besants* blancs concaves ne subit



Fig. 1955

pas d'interruption; le nom du roi n'y étant indiqué que par une *h'*, il est difficile de les partager entre Henri et Hugues IV.

Amaury de Tyr, pendant les six années de son usurpation (1306-12), ne prit pas le titre de roi, car il n'était pas sacré. Il nous a laissé deux variétés du *gros*. Sur l'une, la plus ancienne, c'est le nom de son frère détrôné qui entoure la croix de Jérusalem, tandis que le sien, avec le titre de *gouverneur* (AMALRIC' GVB'NATOR CIPRI) entoure le lion héraldique. L'autre, dont on a aussi la *demie*, avec sa double bordure d'inscriptions (fig. 1956), ressemble davantage au gros tournois français



Fig. 1956

et se fait remarquer par cette longue légende: *Amalirc(us), Tiren(s)is dominus, Cip(r)i gub(er)nato(r) e(t) re(c)tor, I(e)r(usa)l(e)m et Cipri regis filius*. L'écusson est parti de Jérusalem et de Chypre-Lusignan.

Après son rétablissement sur le trône, Henri II fit frapper de nombreux *gros* d'argent, non plus au lion, mais à la croix de Jérusalem, qui a désormais sa place assurée sur toutes les monnaies chypriotes. Le lion rampant est réservé aux *deniers* de billon, où lui aussi restera immobile. Au revers des deniers d'Henri, la croix est potencée et cantonnée de besants.

Hugues IV (1324-59), neveu du précédent, continue sans changement le monnayage de son oncle et, comme lui, emploie pour ses lé-

gendes la langue française (*Hugue rei de*, etc.); mais avec Pierre I<sup>er</sup> (1359-69), connu dans l'histoire de France pour avoir assisté aux funérailles de Jean le Bon dans l'abbaye de Saint-Denis, une légère modification est apportée au type du *gros*, le roi assis ayant son écusson près de lui et tenant l'épée au lieu du sceptre, probablement parce qu'il avait créé cette confrérie noble qui s'appelait l'Ordre de l'Épée et qui faisait vœu de combattre sans trêve les infidèles. Les légendes du *gros* et du *demi-gros* présentent trois variétés importantes : *Piere par la grace de die* (ou *de dieu*) *roi*, etc. (fig. 1957), *Piere roi de Geruzalem e de Chipre*,



Fig. 1957.

*Petrus dei gra.*, etc. Élu au trône de la Petite-Arménie, Pierre I<sup>er</sup> y fit frapper une pièce d'argent au type du cavalier et à inscriptions arméniennes.

De son fils Pierre II (1369-82), nous avons les mêmes *gros* et *demi-gros* à légendes françaises et ne se distinguant de ceux du père que par le sceptre, substitué à l'épée. Ceux de Jacques I<sup>er</sup> (1382-98), avec *Iacque roi*, etc., sont d'une facture absolument barbare, et sur un denier au lion, le nom de Jérusalem est écrit **EROZALAM**. Janus (1398-1432), fils du précédent, crée une espèce nouvelle, le *sizain* de billon, valant 6 deniers, mais reproduisant le type du denier simple. Le prince porte les trois titres de roi de Jérusalem, Chypre et Arménie, toujours en français; mais son fils et successeur, Jean II (1432-58) est le dernier roi qui fasse usage de cette langue (*Iehan roi... ou rei*), en même temps qu'il revient aux légendes latines et que l'alphabet gothique cède la place à l'alphabet romain. Le style des monnaies de Jean est un peu moins barbare que celui des pièces de Jacques I<sup>er</sup>, sans cependant mériter aucun éloge.

Le court règne de Charlotte de Lusignan et Louis de Savoie (1458-60) ne nous fournit que deux *gros*, de grande rareté, l'un à l'écusson et à la légende **CARLOTA DI GRA REG(i)NA**, l'autre au prince assis. De nouveaux types surgissent enfin sous Jacques II le Bâtard (1460-73): un *gros* au cavalier, imité des *cavallotti* italiens, et un *demi-gros* au buste couronné à droite. Ces pièces sont à peu près introuvables, tandis que le *sizain* du même roi, en cuivre pur, est très commun. Sur le *gros* de Catherine Cornaro et de son fils Jacques III de

Lusignan (1473-74), on voit d'un côté l'écusson, avec le nom et le titre de Catherine, au revers le nom et le titre de Jacques à l'entour de la croix de Jérusalem. Les *gros* de Catherine seule (1474-89) sont aussi rares; **KATERINA: VENETA: REGINA** se lit à l'avvers, et leurs types sont tantôt la reine assise de face, tantôt l'écu écartelé.

Sous le règne de Pierre II, l'an 1373, la seconde capitale de Chypre, Famagouste, où les Lusignan se faisaient sacrer rois de Jérusalem, avait été prise par les Génois et leur était restée en gage jusqu'en 1464. Nous avons de petits *deniers* en billon, au type génois (fig. 1958), portant à la fois le titre du doge (**DVX IANVE**) et le nom de la ville conquise (**CIVIT FAMAG**). Ces pièces se rapprochent, par leur style, de celles de Jean II.



Fig. 1958

Enfin, une série de *deniers* anonymes a été attribuée par Lambros à l'époque de Pierre I<sup>er</sup> et Pierre II. Il s'agit de ceux qui ont la légende **S· DE CHIPRE** autour du lion rampant et **S· DE IERVZALEM** autour d'une croix (non potencée, mais cantonnée de quatre croisettes. La lettre **S** est vraisemblablement l'initiale du mot *scel*. M. Papadopoli (*Revue belge*, 1900, p. 297) croit que les monnaies de ce type ont été frappées sous la domination vénitienne (1489-1571), à Venise même ou avec des coins envoyés de la métropole. D'après lui, ce seraient les *carzie*<sup>1</sup> mentionnées dans des décrets de 1515 et 1518. L'idée est séduisante, mais l'emploi de la langue française resterait un fait inexplicable<sup>2</sup>.

### § V. — *Ile de Rhodes.*

#### DYNASTES GRECS ET GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Jusqu'à la prise de Constantinople par les princes croisés, l'île de Rhodes avait appartenu à l'empire byzantin. Profitant de l'anarchie qui suivit cet événement, le gouverneur grec, Léon Gabalas (1204-40), se rendit indépendant et devint le fondateur d'une souveraineté qui réussit à se maintenir jusqu'à la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean. Sur ses monnaies de cuivre, qui ne portent que des légendes (trois lignes sur chaque face), il s'intitule *César et serviteur de l'empereur d'Orient*:

1. Le mot néo-grec *καρζία* est une détérioration de *χαλκός*, *cuivre*.

2. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 483.

ΚΑΙΣΑΡ (*sic*) Ο ΓΑΒΑΛΑΣ Ο ΔΟΥΛΟΣ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕ(ως). Ces mots sont quelquefois accentués.

De son frère et successeur, Jean Gabalas (1240-50), nous connaissons des pièces analogues, avec ΙΩ Ο ΓΑΒΑΛΑΣ et le titre, plus byzantin, Ο ΑΥΘΕΝΤΗΣ (*seigneur*) ΤΗΣ ΡΟΔΟΥ.

Un nombre considérable de vilaines monnaies de cuivre, souvent quadrangulaires, aux angles rabattus, et qui ne se trouvent qu'à Rhodes, doivent avoir été frappées dans l'île entre 1250 et 1309, sous les Paléologues. Elles ont pour type principal la lettre **B**, parfois deux **B** accolés, ou quatre **B** placés dans les cantons d'une croix. Ces quatre **B**, qu'on a pris longtemps pour des briquets, constituaient alors les armoies de l'empire d'Orient. On a aussi des pièces d'argent du XIII<sup>e</sup> siècle, frappées par les sultans seldjoukides et contremarquées de deux **B** (fig. 1959).



Fig. 1959

Les Chevaliers de l'Hôpital, chassés de Syrie après la perte de Saint-Jean d'Acre (1291), et retirés à Limassol de Chypre, réussirent en 1309 à s'emparer de Rhodes. Le conquérant de l'île, Foulques de Villaret (1305-19), grand-maître de l'Ordre, fit tout de suite acte de souveraineté en frappant une série de monnaies: gros, demi-gros et denier. Il est le créateur d'un coin qui se maintiendra pendant plus de cent cinquante ans et qui représente le grand-maître, en froc, une croisette sur l'épaule, agenouillé devant la croix patriarcale. Le revers de son *gros* (encore unique), avec sa double légende, rappelle le gros tournois



Fig. 1960

français; sur le *demi-gros* (fig. 1960), on lit **FRATER FVLCO-MAG(iste)R HOSPITAL'**; le *denier* de billon a pour types un châtel à trois tours et une croix.

Jusqu'en 1376, tous les grands-maîtres étaient d'origine française, la plupart de langue provençale. Hélicon de Villeneuve (1319-46) ne

partit pour Rhodes qu'en 1332. C'est avec lui que commence la série des *gigliati*, dont la croix se distingue des croix fleuronées ordinaires par quatre petits ovales, fixés aux extrémités des croisillons et renfermant chacun une croisette à long pied. Le *gigliato* d'Hélión (fig. 1961) offre



Fig. 1961

deux variétés ; il faut regarder si la barbe du grand-maître est longue ou courte, et si son froc a le capuchon ou non. En voici les légendes : **FR(ater) ELION DE VILANOVA DEI GRA · MR — OSPITAL · S · IOHIS · IRLNI · 9T (conventus) RODI.**

A Dieudonné de Gozon (1346-53), devenu célèbre par son combat avec un crocodile, nous devons le premier *florin* ou *ducat* d'or. Cette pièce, imitée des sequins de Venise, figure le grand-maître à genoux, recevant des mains de saint Jean-Baptiste une bannière ; au revers, l'ange assis sur le tombeau du Christ tient un sceptre fleurdéisé. Il est vrai que les successeurs de Gozon (**DEODAT : D : GOSONO**), jusqu'à Fluviano, n'ont plus de ducats dans leurs séries monétaires, mais ils doivent en avoir frappé, et on les retrouvera un jour. A Rhodes,

le ducat	valait	$6 \frac{2}{3}$	besants
le besant	—	$1 \frac{1}{2}$	<i>gigliati</i>
le <i>gigliato</i>	—	2	aspres
l'aspre	—	8	carats
le carat	—	2	deniers.

Le *gigliato* de Pierre de Corneillan (1354-55) porte **F · PETRVS CORNILLIANI** ou **CORNILLIANO**. Sur ceux des grands-maîtres suivants, et sur les *aspres*, on voit, à partir de Roger de Pins (1355-65), régulièrement un écusson ou une pièce héraldique dans le champ. Roger (**ROGIERIVS D. PINIBVS**) y place une pomme de pin, même sur ses *deniers* anonymes, qui ne sont reconnaissables qu'à ce détail ; Raymond, fils de Bérenger (1365-74), dont on ne connaît que l'*aspre* (**RAIMYNDVS BERENGARII**), et Robert de Juilly (**ROBERTVS D. GVLIACO**, 1374-76) y mettent leurs armes.

De l'Espagnol Jean de Heredia (1376-96), fils de Fernand (**IOANES FERRANDI** ou **FERDINANDI**), un des combattants de la bataille

de Crécy, et de Philibert de Naillac (1396-1421), anciennement grand-prieur d'Aquitaine (**PHILIBERT · DE NAILLACO** ou **NEILHACO**), on a aussi le *tiers de gigliato*; mais sur les pièces de ce dernier, les légendes du revers sont à peu près inintelligibles. Enfin, deux nouveaux *ducats* font leur apparition sous le gouvernement d'Antoine Fluviano (1421-37), qui faisait graver ses coins à Venise. L'un de ces ducats représente saint Jean tenant la bannière, l'autre est identique au sequin de Venise, car le grand-maître y reçoit la bannière des mains de saint Marc. Comme Hérédia, Fluviano était d'origine espagnole; ses monnaies d'argent se réduisent au *gigliato*, dont les subdivisions ne sont pas retrouvées encore; ses noms sont écrits en latin : **ANTONIVS FLUVIANI**, tandis que son titre est en italien : *grammastro* (ou *gran ma[<sup>str</sup>]o di Rodi*).

Nous arrivons à deux anciens grands-prieurs d'Auvergne, Jean de Lastic (1437-54) et Jacques de Milly (1454-61), dont on n'a que des *aspres*. Le premier (**IOHS D. LESTIC** ou **IOHS LESTIC**, rarement **DE LASTIC**) choisit, pour le revers de ses pièces, un dessin nouveau : saint Jean à mi-corps, portant l'agneau et l'étendard, type que ses successeurs adoptent à leur tour. Du second (**IACOBVS DE MILLI** ou **MILI**) on possède aussi le *ducat* d'or. Deux *aspres* seulement sont connus de Pierre Zacosta (1461-67), fils de Raimond (**PERE RAMON SACOSTA**), qui appartenait à la noblesse castillane; l'Italien Jean-Baptiste Orsini (1467-76), qui avait été grand-prieur de l'Ordre à Rome, fit frapper des *ducats* vénitiens et les derniers *gigliati* avec leurs subdivisions, l'*aspre* et le *sizain*. Son nom s'écrit **BAPTISA** (sic) **DE VRVINIS**. C'est avec lui que finit la numismatique médiévale de Rhodes, et les monnaies de son successeur seraient mieux à leur place dans notre volume suivant.

En effet, l'abandon du gros et l'introduction d'une espèce plus forte, se rapprochant du *thaler*, est due à un grand-maître français, le cardinal Pierre d'Aubusson (1476-1503), descendant des anciens vicomtes de la Marche. Ses premiers *ducats* ont encore des lettres gothiques, qui, peu à peu, cèdent la place aux lettres romaines, jusqu'à leur disparition complète. Comme types, la grande pièce d'argent de Pierre porte, sous un chapeau de cardinal, l'écu écartelé aux armes de l'Ordre et des d'Aubusson (croix ancrée); au revers, entouré de la légende : *ecce agnus dei. ecce qui tollit peccata mundi*, saint Jean debout tient la bannière et l'agneau. Sur le *demi-écu*, les armes sont écartelées dans le champ, mais la figure du revers reste la même, comme sur le *denier* d'argent ou de billon, qui n'a plus que les armes personnelles du grand-maître, une croix ancrée.

Aimeri d'Amboise (1503-12), frère du cardinal d'Amboise, conserve ce nouveau système et cette nouvelle figure du saint Jean debout. Son *ducat* simple a l'aspect d'un sequin de Venise ; mais son *double ducat* porte au revers le type du vieux *mouton* d'or français : l'agneau tenant la bannière (*ecce agnus dei* etc.), tandis que le champ de la face principale est écartelé à ses armes et à celle des Hospitaliers. Il s'appelle **MERICVS** ou **EMERICVS DAMBOYSE**. A l'*écu* et au *demi-écu*, il ajoute le *quart* ; sur ses *deniers*, on voit tantôt la croix de Jérusalem (R l'agneau au pennon), tantôt l'*écu* à ses armes ou d'autres combinaisons héraldiques.

Les monnaies de Gui de Blanchefort (1512-13), neveu de Pierre d'Aubusson, et qui mourut pendant la traversée, ont été frappées en Europe. Ce sont des cuivres à l'*écu* écartelé (**GVIDO : DE : BLANCHEFORT**) et à l'*écu* de l'Ordre (**IN HOC SIGNO VINCES**).

L'amiral génois Fabrice del Carretto (1513-21) est le dernier grand-maître dont nous ayons une série monétaire à peu près complète : sequin d'or, *écu* d'argent, demi et quart d'*écu*, tous d'une extrême rareté. L'île de Rhodes tomba au pouvoir du sultan Soliman le 1<sup>er</sup> janvier 1523, pendant la maîtrise de Philippe Villiers de l'Isle-Adam (1521-23) qui, avant son élection, fut grand-prieur de France et résidait à Paris. Les pièces frappées à Rhodes par Philippe Villiers (**PHPS DE LILE ADAM**) se réduisent à un *ducat* vénitien et à un *demi-gros* d'argent, dont il existe une variété en or. Cette variété représente son buste, de profil à gauche, coiffé d'un bonnet ; l'*écu* écartelé du revers est cerné du verset biblique : *da mihi virtutem contra hostes tuos*.

En dehors de ces pièces dont l'attribution n'est pas douteuse, on possède un certain nombre de *deniers anonymes* au type du châtel et à la légende **MAGISTER OSPITALIS**. Ceux qui portent, en outre, les mots **CIVITAS RODI** doivent appartenir aux premiers successeurs de Foulques, les autres, avec **CONVENTVS RHODI** etc., résistent au classement chronologique et doivent se répartir entre plusieurs grands-maîtres.

## § VI. — Principauté d'Achaïe.

Un seul nom reste à ajouter à la liste des princes d'Achaïe que nous avons dressée plus haut (p. 917). C'est celui de Robert d'Anjou-Tarente (1346-64), le dernier souverain qui paraisse avoir frappé des *deniers tournois* (**ROBT P ACHI**) à Chiarenza. Ses pièces d'or sont des imitations de monnaies étrangères : le *florin* au lis (**R · CLAR-ENTIA**) et le *ducat* vénitien, tous deux du plus mauvais aloi.

§ VII. — *Duché de l'Archipel*<sup>1</sup>.

On sait (p. 922) qu'en 1210, l'empereur latin Henri avait conféré à un noble vénitien, Marc Sanudo, le titre de Duc de la Dodécanèse ou de la Mer Égée. Le prince eut sa résidence à Naxos. Ses arrière-petits-fils Nicolas I<sup>er</sup> (1323-41) et Jean (1341-62) ont frappé monnaie, de petites oboles d'argent au type de la tête chevelue de face, avec, autour de la croix du revers, l'inscription : **AGIOPEL' NIXE** ou **NIXIE**.

§ VIII. — *Les Génois seigneurs de Chio*.

L'an 1304, le Génois Benoît Zaccaria, apparenté à la maison des Paléologues, s'empara de l'île de Chio et la reçut ensuite en fief. Ses petits-fils, Benoît II et Martin Zaccaria (1314-30), ont frappé des *quarts de ducat*, l'un à leurs armes, l'autre au Christ assis, puis quelques



Fig. 1962

jolies pièces d'argent qui représentent le mur d'enceinte de Chio (**CIVITAS SYI**) avec ses tourelles (fig. 1962). Les deux frères n'y mettent que les initiales de leurs prénoms, **M·B**, puis **ZA** ou **ZACHARIE** en toutes lettres, et s'appellent *servi imperatoris* pour reconnaître la

suzeraineté d'Andronic Paléologue. Le nom de Martin Zaccaria seul (**M·Z**) figure sur un *matapan* au type du seigneur debout, recevant la bannière des mains de saint Isidore, patron de l'île; ses *deniers* tournois portent aussi la légende **CIVITAS SYI**.

Après un court interrègne de gouverneurs grecs, les Génois prirent définitivement possession de Chio en 1346. De cette seconde période datent les curieux *gigliati* anonymes (fig. 1963), où la légende **DBX IANBENS QVEN (sic) DEBS P(ro)TEGAT** entoure l'image du doge assis de face et coiffé de son chapeau caractéristique. Le nom du roi Conrad, écrit au revers, ne pouvait manquer sur une monnaie génoise. Sur le *tiers de gigliato*, il n'y a que le buste du doge, et la formule « que dieu protège » y est supprimée, mais le nom du roi Conrad s'y retrouve; le *denier tournois* conserve le type traditionnel du château fort.

Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la compagnie de patriciens génois établie à

1. Papadopoli, *la zecca di Nasso*. Milan, 1895.



Chio frappe des *sequins* d'or au type vénitien, si inconsciemment que même les noms des doges de Venise (Antoine Venier et Thomas Mocenigo) y sont reproduits, et que la contrefaçon ne se distingue de l'original que par une exécution plus grossière, un métal moins pur et une



Fig. 1963

orthographe fautive. Mais bientôt, les copies serviles disparaissent ; saint Marc est remplacé par saint Laurent, patron de Gênes, plus tard par saint Pierre, en même temps que les noms du doge Thomas Campofregoso (1415-21) et le titre du duc de Milan (D. **MEDIOLANI**) Philippe-Marie Visconti, alors seigneur de Gênes (1421-36), viennent se substituer aux noms vénitiens.

A partir de 1437, la lettre **S**, initiale de *Sius*, est toujours gravée sous la hampe de la bannière que saint Laurent remet au prince, et le vers *sit tibi Christe* etc., est remplacé par : *gloria in excelsis* etc. Ces pièces, frappées dans l'espace de vingt ans, appartiennent à :

Thomas Campofregoso (1437-43). **T D CAMPO FRE.**

Raphaël Adorno (1443-47). **RAFAEL ADV.**

Janus Campofregoso (1447-48). **IANVS DCF.**

Louis Campofregoso (1448-50). **LODVIC DCF.**

Pierre Campofregoso (1450-58). **PETRVS DCF.**

Un seul *ducat* vient à leur suite, celui qu'à bon droit on classe aux années 1458-61, pendant lesquelles Charles VII, roi de France, était



Fig. 1964

le seigneur de la République de Gênes. On y voit le roi agenouillé et recevant la bannière des mains de saint Laurent ; les inscriptions sont : **COMV(n)E IANVE** et, le long de la hampe, **CLI** (*Carolus liberator*).

Sur les *gigliati* de cette période et leurs subdivisions, le château à trois tours, le nom de Conrad et les mots **CIVITAS SI, SII, SIY** sont de règle. Quelques rarissimes variétés portent les noms de Galéaz-Marie Sforce (1466-77). Nous avons fait reproduire la pièce, encore unique, qui représente Galéaz à mi-corps et la forteresse de Chio (**CIVITAS CHII**) surmontée de l'aigle impériale naissante. Cette même forteresse, avec ses trois tours et l'aigle, est devenue le blason de la famille Giustiniani (fig. 1964) <sup>1</sup>.

§ IX. — *Les Génois seigneurs de Lesbos (Mételin) et de Phocée.*

Jean V Paléologue donna la seigneurie de l'île de Lesbos à un riche patricien génois, François Gattilusi (1355-76), qui l'avait aidé à remonter sur le trône. Une pièce de cuivre, imitée des *soldini* de Venise, est la monnaie la plus intéressante de François; on y voit le seigneur à genoux, tenant une bannière (fig. 1965), et au revers l'agneau pascal



Fig. 1965

avec l'invocation : *agnus dei adiuva nos*. Sur d'autres pièces, il n'y a que des types héraldiques : l'écusson des Gattilusi et celui des Paléologues, la croix cantonnée des quatre **B** encore inexplicques. **FRANCISCVS GATILVXIVS DOMINVS**

**METELINI 7 D** en est la légende. Jacques Gattilusi (1376-96), fils et successeur du précédent, a fait frapper des *ducats* d'or au type vénitien et un très grand nombre de monnaies d'argent, toutes à l'agneau pascal portant l'oriflamme. Il s'appelle **IABOBVS GATELVXIVS** et prend le même titre que son père : **D(ominus) METELINI**. De Dorino Gattilusi (1400-1449), nous avons une série plus riche, car deux ateliers monétaires, Mételin et Phocée, travaillaient pour lui. Sur ses *ducats* d'or de Mételin, on lit **DORINVS GTA**; l'*agnus dei* et le blason des Paléologues sont ses types usuels; il y ajoute l'aigle bicéphale aux armes des Gattilusi et introduit les petites pièces de cuivre qui portent à l'avvers une lettre gothique (**ð**), initiale de son prénom. Souvent, ses légendes sont incompréhensibles. De sa seigneurie de Phocée, nous possédons le *ducat* (avec **D. FOLIE** derrière le saint) et des cuivres au **ð** gothique, dont le revers (**DOMINVS FOLIE**) est orné du blason impérial. Dominique Gattilusi (1449-59) continue la frappe des pièces d'argent aux armes des Paléologues et à l'agneau (**D. DOMINICVS, G. D. M.**), et ses cuivres portent aussi un **ð** gothique; l'**π** gothique se rapporte à Nicolas Gattilusi (1459-62), le dernier prince de cette dynastie.

1. Voir la suite dans notre *Traité de num. moderne*, t. I, 483.

§ X. — *Colonie génoise de Caffa.*

La ville de Caffa, l'ancienne Théodosie, en Crimée, était au xiv<sup>e</sup> siècle une colonie génoise très peuplée et très importante. A côté du consul génois, renouvelé chaque année, y résidait un lieutenant du khan tatar, qui percevait le tribut et autres redevances. En 1420, l'atelier monétaire de Caffa était déjà en pleine activité, et l'on croit qu'il fonctionnait dès 1381. On y frappait principalement des *aspres* d'argent, ayant d'un côté le portail génois et la légende **C. A. F. A** précédée de quelques lettres isolées (**M. D. D. V** etc.); de l'autre, le chiffre du khan tatar, le *tamga*, cerclé de points. Les lettres isolées sont les initiales des consuls génois, et l'on est parvenu à en identifier un grand nombre. Le *tamga* se présente sous deux formes: tantôt il ressemble à un  $\Pi$  grec, surmonté d'un pal; tantôt à une  $\Omega$  gothique. La première forme est celle des khans de la Horde d'or, et sa légende marginale donne le nom, écrit en arabe, de Deulet Birdi-khan (1427). La seconde appartient au khanat particulier de la Crimée; on y lit presque toujours le nom et les titres de Hadgi-Ghéraï-khan (mort en 1475), et celui de la ville y est orthographié: **C. A. F. F. A**. Mal frappées et mal conservées, ces pièces bilingues, aussi bien les aspres que les *folleri* de cuivre, n'ont pu être classées, jusqu'ici, qu'avec une certitude approximative, car leurs légendes arabes sont presque illisibles.

§ XI. — *Les émirs turcomans d'Asie mineure.*

Les princes musulmans établis en Lydie, en Ionie et en Carie, ont frappé quelques monnaies pseudo-chrétiennes pour faciliter le commerce avec les Francs d'Orient. Ce sont des pièces d'argent, des *gigliati*, aux types du prince assis de face et de la croix fleuronée. Elles doivent avoir été fabriquées par des ouvriers italiens, car elles portent de longues inscriptions latines.

Sur les *gigliati* de Saroukhan (1299-1345), qui résidait à Magnésie du Sipyle, on lit: **MONETA QVE FIT IN MANGLASIA** (Magnésie) **DE VOLVNTATE SARCANI D(omi)NI DIC(ti) LOCI**, avec les variantes **QVE FIT MANGLASIE** et **DE VOLVNTATE DNI EIVSDEM**.

Les monnaies de l'émir Omar-Beg (1341-48), résidant à Éphèse, ont la légende: **MONETA QVE FIT IN THEOLOGOS DE MANDATO DNI EIUSDE (m) LOCI** (fig. 1966). Éphèse, célèbre par son église de Saint-

Jean Théologue, s'appelait alors *Hagios Theologos*, en turc *Aïasolouk*.  
D'un troisième émir, celui de Balâth (*Palacia*) en Carie, nous avons



Fig. 1966

un *gigliato* de lecture plus difficile : **MANDAVIT DOMINVS PALATIE  
HANC MONETAM FIERI TVRCNIE**. M. Karabacek l'attribue à Or-  
khan-Beg (1333), Sauvaire lisait : *i(n) t(erra) Vrcanie*, mais ni l'une  
ni l'autre de ces interprétations n'est satisfaisante.

En dehors de ces pièces, dont l'intérêt n'échappe à personne, beau-  
coup de *lis d'argent*, frappés dans les mêmes régions, circulèrent alors  
sur les côtes d'Asie mineure. Leur module dépasse souvent les dimen-  
sions du *gigliato* ordinaire, et leurs légendes sont toujours fictives ; on  
a de la peine à distinguer au revers la devise *honor regis iudicium  
diligit*.

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

### L'ARMÉNIE ET LA GÉORGIE

#### § I. — *Le Royaume de la Petite-Arménie.*

Héthum II (1289-1305), succédant à son père Léon III, se convertit avec son peuple à la religion catholique, pour obtenir l'appui du pape contre les Musulmans, dont les incursions devenaient de plus en plus menaçantes. On n'a de lui que des pièces de cuivre, en deux modules, imitations des coins de Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, des émirs de Konieh et des empereurs latins de Constantinople. Elles représentent le roi assis de face, le roi à cheval, ou sa tête couronnée de face; le pied de la croix, souvent à double traverse, est enjolivé de feuillages. Toutes ces monnaies sont frappées dans la ville forte de Sis. Le roi ayant abdiqué deux fois, ses frères Thoros (Théodore) III (1293-95), Sempad (1295-98) et Constantin II (1298-1300) prirent successivement le pouvoir. Leurs monnaies portent les types nationaux du lion passant et des deux lions adossés contre une croix longue, mais les pièces des Lusignan (roi assis) et des Seldjoukrides de Konieh (cavalier) continuent de servir de modèles et se retrouvent sous Léon IV (1305-7), Ochir (1308-20) et Léon V (1320-42).

A la mort du dernier descendant de Roupène, les barons offrirent la couronne à Jean de Lusignan, qui régna sous le nom de Constantin III (1342-43), mais dont on ne signale pas de monnaie. De son frère Gui de Lusignan (1343-45), il n'existe qu'un *tahégan* d'argent au type du cavalier. Un parent de la dynastie roupénienne, Constantin IV (1345-63), élu après l'échec des princes de Chypre, fit frapper une pièce d'or, la seule de toute la série arménienne. Ce *ténar d'or*, au type du cavalier, figure un château à trois tours (légende: *c'est le château royal de Sis*), copié sur celui des monnaies de Tripoli.

Les derniers princes arméniens dont on ait des monnaies sont

Pierre de Lusignan (1368-69), roi de Chypre, et Léon VI, un de ses parents. Pierre, qui se trouvait à Rome au moment de son élection, fut assassiné avant son arrivée en Cilicie; Léon mourut à Paris (1393) et nous voyons son inscription tombale dans l'abbaye de Saint-Denis. Dès 1374, la Petite-Arménie fut conquise par les troupes du sultan de Bagdad.

## § II. — La Géorgie.

Après l'invasion des Mongols (vers 1244), les rois bagratides sont obligés de mettre sur leurs monnaies le nom du khan qui, en réalité, est le maître du pays. Ils le font en se servant de la langue mongole et se contentent parfois d'un simple monogramme géorgien, indiquant leur nom. L'ordre chronologique de ces rois est le suivant :

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| *Dawith V Soslan (1243-69).                       | *Giorgi VII (1395-1407).      |
| *Démétré II le Dévoué (1273-89).                  | *Costantiné II (1407-14).     |
| *Dawith VI (1292-1310) et Wakhtang III (1301-07). | *Démétré d'Iméreth (1447-52). |
| *Bagrat V (1360-95).                              | *Giorgi VIII (1452-59).       |
|   | *Bagrat d'Iméreth.            |

Sur une monnaie de Dawith V, on voit le prince à cheval; celles de Bagrat V représentent le roi et la reine debout (fig. 1967), tenant ensemble une croix, et, au revers, la sainte Vierge assise. Plus tard, sous Giorgi VIII, des têtes de profil ou de face, à longues moustaches, ou le roi couronné debout, en robe byzantine, se montrent sur des pièces d'argent infiniment barbares. Mais ce sont les dernières traces du monnayage chrétien. Déjà, des inscriptions mongoles, très développées, envahissent les deux faces de la pièce. Dawith V s'appelle, en arabe,



Fig. 1967

sur ses monnaies frappées à Tiflis: *serviteur du khan maître du monde, Daoud roi, ou par la toute-puissance de Dieu, serviteur du pouvoir de Gaïouk-khan, Daoud roi*. Giorgi VII et Costantiné II placent leur nom et leur titre, en géorgien, dans une bordure carrée, mais en réservant le revers à une légende mongole: *au nom de dieu*. Démétré d'Iméreth s'intitule encore *Roi des rois*; son exemple n'est plus suivi par ses successeurs.

## CHAPITRE VINGTIÈME

### LES CONTREMARQUES<sup>1</sup>

Comme dans la numismatique grecque et romaine, les contremarques jouent un rôle important sur les monnaies du moyen âge. Il est rare qu'une contremarque soit un simple caprice d'orfèvre; dans la plupart des cas, l'apposition d'un poinçon indique que la pièce a été contrôlée, soit dans son pays d'origine, soit par un gouvernement étranger, et que rien ne s'est opposé à lui donner libre cours dans le pays désigné par la contremarque. Une variété vraiment prodigieuse de ces poinçons se trouve sur les *gros* de Wenceslas III, roi de Bohême, qui inondèrent l'Allemagne pendant tout le xv<sup>e</sup> siècle, changeant, d'année en année, de poids et d'aloi, et provoquant partout la contrefaçon ou le faux monnayage. On signale des exemplaires qui portent quatre poinçons différents. L'an 1422, les Hussites s'étant emparés des mines d'argent et de l'atelier royal de Kuttenberg, on y frappa de grandes quantités de *gros* de Bohême, avec les coins mêmes du roi, mais d'un poids inférieur et d'un métal moins pur. Cette émission frauduleuse amena naturellement des interdictions de cours, et pour distinguer plus vite d'avec la fausse monnaie les pièces reconnues bonnes, on mit sur celles-ci une marque aux armes du prince ou de la ville qui les avait vérifiées et qui en autorisait le cours. Malgré cela, l'an 1423, le Wurtemberg et les villes de Souabe se virent forcés d'interdire absolument la circulation du *gros* de Bohême, les poinçons (*aigle* ou *étoile*) qu'on y avait apposés n'empêchant pas le cours des pièces non estampillées. Voici la liste des contremarques relevées, jusqu'ici, sur cette monnaie :

1. Grote, *Münzstudien*, t. VI, 125. VII, 387.— Fiala, *Sammlung Donebauer*, p. 86-88.

Aalen-sur-le-Kocher.	Nordhausen.
Aix-la-Chapelle.	Nördlingen.
Amberg.	Nuremberg.
Augsbourg (ville et évêché).	Pologne (voir p. 1325).
Bamberg.	Ratisbonne.
Brême.	Ravensbourg.
Brunswic.	Salzbourg.
Constance.	Schaffhouse.
Erfurt.	Schlettstadt.
Francfort-sur-le-Mein.	Schweinfurt.
Goslar.	Stade.
Hall-sur-le-Kocher.	Stargard.
Isny.	Strasbourg.
Kamenz.	Straubing.
Kaufbeuern.	Ulm.
Kempten.	Urach.
Mähringen.	Wangen.
Mulhouse.	Worms.
Munich.	Wurtemberg.
Murbach.	Wurzburg.
Neisse.	Zwolle.

Quelques autres restent à déterminer ; la marque attribuée à Liège n'est pas de cette ville.

Mais les *gros* de Wenceslas ne sont pas les seules pièces qu'on ait poinçonnées. Les *gros* de Misnie se trouvent dans le même cas. On possède des *florins* d'or de Juliers contremarqués à Lubeck, des *roses-nobles* d'Édouard IV d'Angleterre portant les armes de Cambrai, de Groningue et de Danzig ; l'*ange* d'or d'Henri VII était contrôlé en Hollande, celui d'Henri VIII en Zélande, le *gros* d'un Galéaz de Milan à Isny, dans le Wurtemberg. En Orient, où le manque de monnaies d'appoint devenait une véritable entrave au commerce, les conquérants autorisaient volontiers le cours des espèces frappées par les vaincus. Très souvent, les pièces du royaume de Chypre portent des contremarques vénitiennes ; les monnaies seldjoukides ont des poinçons byzantins (p. 1414), et sur les cuivres de l'empire de Constantinople on voit des poinçons arabes.



## CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

### LES MONNAIES INTERNATIONALES ET LES IMITATIONS LOCALES

SOURCES : J. Chautard, *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles*. Nancy, 1871, in-8°. — J. Chautard, *Imitations des monnaies au type du gros tournois*. *Revue belge*, 1872, p. 319; 1873, p. 471 et recueil de 22 planches d'un ouvrage qui n'a pas été publié. — Menadier, *Deutsche Münzen*, t. IV, 13. — Dannenberg, *Die Goldgulden von Florentiner Gepraege* dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1880, p. 146-185. — P. Joseph, *Historisch-kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldguldenfundes*. Mayence, 1883, in-8°. — R. Serrure, *l'Imitation des types monétaires flamands*. Bruxelles, 1899.

L'imitation d'une monnaie peut avoir deux causes distinctes. Souvent elle naît d'une spéculation frauduleuse : en imitant, à bas titre, les monnaies d'un souverain puissant, les petits seigneurs veulent écouler leur numéraire à la faveur d'un type qui jouit de la confiance publique. Elle naît aussi du désir de faciliter les relations commerciales en créant, entre des pays voisins, un signe d'échange uniforme, écartant les pertes de change.

Les tentatives d'unification monétaire ne remontent pas seulement au XIII<sup>e</sup> siècle ; l'antiquité déjà en fournit des exemples. Au début du moyen âge, l'Europe entière et une partie de l'Asie et de l'Afrique acceptaient le *sou d'or* ; plus tard, le denier carolingien circula partout. Pour la période qui nous occupe, on constate l'existence de diverses monnaies devenues de véritables monnaies internationales.

Nous n'en étudierons que les plus importantes.

#### § I. — *L'esterlin*.

*L'esterlin* est de provenance anglaise. L'origine de son nom a été très discutée. J. Evans croit qu'il signifie *easterling*, monnaie orientale,

c'est-à-dire arabe<sup>1</sup>; c'est une explication sûrement fausse, car l'*e*, avant *st*, joue le même rôle que dans les mots *estoile* ou *espérer*, qui viennent du latin *stella* et *sperare*.

Quoi qu'il en soit de son étymologie, l'esterlin est devenu la monnaie la plus répandue de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'immense quantité des pièces qui se rapprochent de son type, on peut distinguer quatre groupes :

A. *Types anglais.*

1<sup>o</sup> *Copies serviles de l'esterlin ou penny anglais d'Henri III* (1216-1272); tête de face; au revers, *croix à doubles bandes* coupant la légende; groupes de trois globules dans les cantons.

Ce type qui, à vrai dire, n'est qu'un acheminement vers le véritable esterlin anglais, a trouvé peu d'imitateurs, et seulement dans le nord des Pays-Bas et de l'Allemagne, où déjà le penny d'Henri II Plantagenet avait été adopté. Voici les imitations les plus caractéristiques de la pièce d'Henri III :

Bernard III, seigneur de Lippe (1229-1265). Arnheim, vers le temps de Renaud I comte Simon I, seigneur de Lippe (1275-1344). de Gueldre.  
Thierry, comte de Clèves (-1305). Seigneurie de Cuijre, XIII<sup>e</sup> siècle.

2<sup>o</sup> *Copies serviles ou presque serviles de l'esterlin d'Édouard I* (1272-1307), continué par Édouard II et III. — La monnaie a maintenant sa forme définitive : Tête couronnée de face. *Revers* : Croix pattée coupant la légende; mêmes globules dans les cantons. Sur les imitations, la tête est rarement couronnée : elle paraît souvent nue ou ceinte d'un chapel de roses.

Flandre. Gui de Dampierre (1280-1305) : Alost, Douai [et Damme].  
— Robert de Béthune (1305-1322) : Alost, Gand.  
Hainaut. Jean II d'Avesnes (1280-1304) : Mons, Maubeuge, Valenciennes.  
— Guillaume I (1304-1337) : Valenciennes.  
Namur. Gui de Dampierre (1263-1297) : Namur.  
— Marie d'Artois (1337-53) : Poilvache.  
— Guillaume I (1337-1391) : Namur.  
Hollande. Florent V (1266-96) : Dordrecht.  
Brabant. Jean II (1294-1312) : Bruxelles.  
Liège. Hugues de Chalon (1296-1301) : Statte.  
Herstal. Jean de Louvain (1285-1300). — Une imitation d'Herstal est particulièrement remarquable, la tête couronnée de face ayant été transformée en tête de lion.  
Looz. Arnould V (1280-1323).

1. *Namismatie Chronicle*, 1886, p. 64. — [Cette interprétation remonte au Dictionnaire étymologique de Ménage. Voir Chautard, p. vi-vii. — A. E.]

- Chiny. Arnould V (1299-1310).  
 — Louis VI (1310-1336) : Yvoix.
- Rummen. Arnould d'Orey (1331-1365).
- Agimont. Jean II ou III de Loos (1280-1341).
- Hornes. Guillaume II, III ou III (1264-1343) : Weert, Wessem.
- Luxembourg. Henri IV (1288-1309) : Bastogne.  
 — Jean l'Aveugle (1309-1346) : Luxembourg, Poilvache, Damvillers. Ces imitations furent si nombreuses qu'en Angleterre le mot *lussbeourne* finit par désigner toute imitation monétaire.
- Florennes. Thibaut II (1281-1312).  
 — Gaucher de Châtillon (1312-22) : Yves.
- Moiry<sup>1</sup>. Gaucher de Châtillon (1312-22).
- Bar. Édouard I (1302-1337) : Saint-Mihiel.
- Lorraine. Ferry IV (1312-1328).
- Toul. Thomas de Bourlemont (1330-1353).
- Cambrai. Guillaume de Hainaut (1292-1296).  
 — Gui de Collemède (1296-1306).  
 — Chapitre.  
 — Déjà sous Enguerrand de Créqui (1273-1292), il y eut des *esterlins* à la tête de face mitrée.
- Arleux. Jean de Flandre (1313-1325).
- Serain. Walerand II de Ligny (1304-1353).
- Rethel. Louis I de Flandre (1290-1322).
- Sancerre. Étienne III (1280-1306).
- Allemagne. Henri VII (1308-1313).  
 — Louis IV (1314-47) : Aix-la-Chapelle.
- Aix-la-Chapelle. Pièces municipales.
- Trèves. Baudouin de Luxembourg (1309-1354) : Coblenz.
- Schönecken. Harthart (1316-1351).
- Berg. Adolphe VIII (1308-1348) : Wipperfurth.
- Gueldre. Renaud I (1272-1326) : Arnhem.
- Cuinre. Henri (xiv<sup>e</sup> siècle).

#### B. Types irlandais.

L'esterlin d'Irlande est le même que celui d'Angleterre, à cette différence près que la tête de face est placée dans un triangle. Il fut peu imité.

##### 1<sup>o</sup> Type d'Henri III :

Cologne. Henri II de Virnebourg (1304-1332). Tête mitrée ; au revers, la croix est *paltée* et cantonnée de quatre molettes.

Lippe. Bernard III (1229-1265). Copie servile.

1. L'identification de *Moreium* avec *Moiry* n'est pas bonne. Il s'agit de la terre de Morey (Haute-Saône, arrondissement de Vesoul) ; voir *Revue num.*, 1904, p. 400 (article de M. Prinnet). — A. E.

2° Type d'Édouard I<sup>er</sup> :

Duby cite une pièce de Walerand II de Ligny, frappée à Serain, et qui serait une copie de l'esterlin irlandais. Cette monnaie n'a pas été retrouvée.

C. *Types écossais.*

Sur les esterlins d'Écosse, la tête royale est placée de profil à gauche. Les pièces du roi Guillaume et celles d'Alexandre III diffèrent entre elles à peu près comme les anciens pennies anglais diffèrent de ceux d'Édouard I.

Le type écossais ancien a été imité dans le nord de l'Allemagne, par l'abbaye d'Helmershausen et les comtes de Schwalenberg. L'imitation la plus directe de l'esterlin d'Alexandre III porte le nom de Robert de Béthune, comte de Flandre.

D. *Types brabançons.*

Le Brabant a créé deux types d'esterlins qui eurent, l'un et l'autre, une grande renommée au XIV<sup>e</sup> siècle et dès la fin du XIII<sup>e</sup>.

1° Esterlin à l'écu, de Jean I (1261-1294). A l'avant, soit un écu au lion, soit un écu parti à deux lions; au revers, tantôt une croix à doubles bandes, cantonnée de quatre lettres, tantôt une croix pattée cantonnée de trèfles ou de rosaces.

a) Écu plein. R. Croix à doubles bandes. Fabriqué dans quatre ateliers du Brabant : Bruxelles, Louvain, Maestricht et Daelhem. On connaît les copies suivantes :

Walerand duc de Limbourg (1244-1277) :	Thierry de Heinsberg (1258-1303) :
Rolduc.	Gan- gelt.
Henri de Louvain, seigneur d'Herstal (1255-1285) :	Othon, comte de Clèves (1305-1311) :
Zweder, seigneur de Vorst.	Huis- sen.
Arnould VIII, comte de Looz (1280-1328).	Renaud I, comte de Gueldre (1272-1326) :
Ses pièces portent l'écu fascé de Looz.	Arnhem.
	Gui de Dampierre (1263-1297) et Jean I (1297-1331), comtes de Namur.

b) Écu parti. R. Croix pattée. Ce type, ordonné après la conquête du Limbourg par Jean I duc de Brabant, fut employé par lui à Bonn, Rolduc, Louvain et Anvers. Nous en avons plusieurs copies :

Arnould VIII, comte de Looz (1280-1328).	Jean d'Arzilières, évêque de Toul (1310-21) :
Jean I, comte de Namur (1297-1331).	Blenod.
Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1309-46).	Gaucher de Châtillon, comme feudataire de Morey (1312-22).
	Renaud I, comte de Gueldre (1272-1326).

c) Type hybride composé de l'écu plein et de la croix pattée. Issu de deux coins brabançons ou d'un coin brabançon et d'un coin anglais, il n'a jamais été employé dans le Brabant même.

Jean I d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304). Henri de Louvain, seigneur d'Herstal (1253-85).

Jean d'Enghien, évêque de Liège (1274-81). Enguerrand de Créqui, évêque de Cambrai (1273-92).

Gui, comte de Saint-Pol (1292-1317).

2° *L'esterlin à l'écu aux quatre lions* est de Jean III. Cette fois nous nous éloignons davantage du type anglais, car la croix du revers est feuillue et ne coupe plus la légende. Voici quelques-uns de ses imitateurs :

Guillaume I, comte de Hainaut (1304-37). Gerlach de Nassau, archevêque de Mayence (1346-1371).

(1354-1387).

Godefroid III, seigneur de Heinsberg (1361-95).

Marguerite de S' Heerenberg.

Jean II, comte de Namur (1331-35).

Henri, comte de Veldenz (p. 1226).

Wenceslas, duc de Luxembourg (1353-83).

#### E. Types divers de formation locale.

Un très grand nombre de seigneurs ont frappé des esterlins qui reproduisent soit l'une des croix anglaises (à doubles bandes ou pattée, toujours cantonnée de groupes de globules), soit l'une des croix brabançonnnes. Mais sur la face principale nous voyons un type local qui n'a plus rien de l'esterlin.

#### § II. — *Le cavalier d'argent.*

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, créa, vers 1275, dans l'atelier monétaire de Valenciennes, une pièce valant deux esterlins, ou deux tiers de gros environ, et dont le type était un cavalier à droite, l'épée levée. Sous Jean II d'Avesnes (1280-1304), le coin, d'abord fidèlement reproduit, fut modifié légèrement, le cavalier tourné vers la gauche, armé d'un bouclier et d'une lance avec pennon.

Le *double esterlin au cavalier* obtint un succès considérable, moindre cependant que celui de l'esterlin et du gros tournois. Voici la liste des souverains qui l'ont introduit dans leurs états :

1<sup>o</sup> *Type primitif de Marguerite.*

Hainaut. Marguerite de Constantinople (1244-1280) : Valenciennes.  
 Beaumont. Baudouin d'Avesnes (1246-1288).  
 Utrecht. Jean de Sierck (1282-1296) : Vollenhoven.  
 Coevorden. Renaud I de Borkulo (vers 1296).  
 Cuinre. Jean (fin du XIII<sup>e</sup> siècle).

2<sup>o</sup> *Types de Jean II d'Avesnes.*

Hainaut. Jean II d'Avesnes (1280-1304) : Valenciennes et Maubeuge.  
 — Guillaume I le Bon (1304-1337) : Valenciennes.  
 Namur. Jean I (1297-1331) : Namur et Vieuville.  
 Flandre. Robert de Béthune (1305-1322) : Alost.  
 Brabant. Jean II (1294-1312) : Anvers et Genappe.  
 Looz. Arnould VIII (1280-1328) : Hasselt.  
 Luxembourg. Henri IV (1288-1309) : Méraude.  
 — Jean de Bohême (1309-1346).  
 Coevorden. Renaud II ou III (1315-1357).  
 Selwerd. Seigneur anonyme du XIV<sup>e</sup> siècle.  
 Cuinre. Jean (vers 1331).  
 Lorraine. Ferry IV (1312-1328) : Nancy.  
 Neufchâteau. Gaucher de Châtillon (1303-1329).  
 Toul. Jean d'Arzilières (1310-1321).  
 Cambrai. Pierre de Mirepoix (1309-1324) : Cateau-en-Cambrésis.  
 Élincourt. Gui IV de Saint-Pol (1300-1317).  
 Crèvecœur. Jean de Flandre (1313-1335).  
 Arleux. Jean de Flandre (1313-1335).  
 Wallincourt. Jean (1306-1314).  
 Serain. Walerand II de Ligny (1304-1353).  
 Dauphiné. Jean II (1307-1319).  
 Orange. Bertrand III (1282-1335).  
 — Raymond III (1335-1340).

On le voit, le *double esterlin au cavalier*, pendant toute la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, a servi de monnaie internationale à quatre régions : Belgique, Pays-Bas septentrionaux, Nord de la France (Cambrésis et Lorraine) et Midi de la France (Dauphiné et Orange).

§ III. — *Le gros tournois.*

Lorsqu'on étudie les imitations du gros tournois, on doit distinguer entre les différents types royaux. Il y a d'abord le coin primitif de saint Louis, c'est-à-dire le châtel surmonté d'une croisette, qui a été copié servilement dans un grand nombre d'ateliers, souvent avec la légende

**TVRONVS CIVIS.** Mais il s'en faut que les imitateurs s'en soient tenus à une copie aussi fidèle. Bien des seigneurs, tout en donnant à leurs gros l'aspect général de celui de saint Louis, y ont fait des modifications et sont arrivés à lui substituer des types presque originaux. Celui de ces types qui se répandit le plus, sans toutefois sortir des anciens Pays-Bas, est le *châtel brabançon* que nous voyons apparaître pour la première fois à Bruxelles sous le règne du duc Jean I. Sous Jean II, le gros au châtel se frappe déjà à Bruxelles, à Anvers et à Maestricht. Les pièces des deux Jean ne peuvent se confondre, parce que celles du premier ont la bordure formée de groupes de trois globules, celles du second conservant la bordure de lis.

Dans le comté de Namur, sous Jean I, on a changé légèrement le dispositif brabançon, et le châtel, au lieu d'avoir deux petites tourelles à flèche, les eut à créneaux. Ce type du *châtel namurois* fut copié par Henri IV comte de Luxembourg (1288-1309), Arnould VIII comte de Loos (1280-1328) dans son atelier de Brusthem, et Gui IV de Saint-Pol (1300-1317) à Elincourt.

D'autres ateliers monétaires s'éloignent davantage du type tournois primitif. Ainsi, dans le Hainaut, Guillaume I remplace le châtel par l'échelle ou le monogramme hennuyer, qu'il entoure de **TVRONVS VALIS** (Valenciennes). Dans le Piémont, Philippe d'Achaïe (1305) substitue au type français un petit écusson dans une épicycloïde, mais par la légende **TORINVS CIVIS** il marque son intention de frapper de véritables gros tournois.

Plus souvent encore, le châtel a été remplacé par un tout autre type, et l'imitation se borne à la bordure de fleurs de lis et aux deux inscriptions concentriques. Mais là aussi, les changements sont nombreux, soit que d'autres motifs aient été substitués aux fleurs de lis, soit que la vieille légende : *benedictum sit*, etc., ait cédé la place à des inscriptions variées. En dressant la liste de ces imitations, il nous a d'abord paru logique de les classer selon leur degré de dépendance de la pièce originale; mais une liste doit avoir un but pratique, et si nous avons donné suite à notre projet, le lecteur aurait eu une peine infinie à s'y retrouver. Voilà pourquoi, réflexion faite, le classement géographique a été maintenu <sup>1</sup>.

Évreux. Philippe de Longueville (1356-57) : FHVS OU PHS NAVARRE.

Bretagne. Charles de Blois (1341-64) : châtel remplacé par une couronne.

— Jean IV (1345-99) : gros au châtel et gros à l'i couronné remplaçant le châtel.

1. Un catalogue manuscrit des gros tournois, dressé par feu H. Meyer, m'a été communiqué par M. Bordeaux, qui y avait ajouté quelques notes importantes. A. E.

Limoges. Charles de Blois (1341-64).

Aquitaine. Édouard III (1327-67): TVRONVS REGEM, DVX AQITANIE, etc. Châtel de type aquitain, remplacé quelquefois par une couronne ou un léopard couronné.

Bergerac. Henri de Lancastre (p. 1003): châtel surmonté d'un léopard, ou remplacé par LANCAIE DVX, en deux lignes, sous un léopard couché. D'autres à la couronne ou au léopard à la place du châtel.

Navarre. Charles le Mauvais (1349-87): bordure de lis et bordure en chaînes de Navarre; châtel remplacé par un buste couronné.

Bourgogne. Eudes IV (1315-50): EYDES DEI GRATIA. — Un autre gros tournois, frappé à Auxonne, porte BOVRGVNDIA, la croisette au-dessus du châtel étant remplacée par un petit écu de Bourgogne.

— Philippe de Rouvre (1350-61): BRGVDRV: DVX en deux lignes dans le champ, sous une couronne; ou trois lis sous une couronne.

— Philippe le Hardi (1363-1404): TVRONVS DVCIS.

Provence. Charles I<sup>er</sup> d'Anjou (1245-85): KAROLVS · SCL · REX — COMES PVINCIE.

— Louis et Jeanne (1347-62): TVRONVS PVICE.

Arles. Guillaume II de la Garde (1361-74): grand G couronné à la place du châtel.

Avignon. Clément V (1305-14): p. 1020.

— Clément VI (1342-52): p. 1021.

Orange. Raimond IV (1340-93): R couronnée ou léopard couronné à la place du châtel.

Valence. Louis I (1354-79): L couronnée à la place du châtel.

Montélimar. Hugues Adémar IV (1360-87): H couronnée à la place du châtel.

Dauphiné. Charles V (1349-64): DAPH VIENES; deux des lis de la bordure remplacés par de petits dauphins.

— Charles VII (1417-40): grand dauphin à la place du châtel.

Lyon. Charles d'Alençon (1365-75): K (sous une mitre) à la place du châtel.

Savoie. Aimon (1329-43): couronne au-dessus du châtel.

Piémont. Charles II d'Anjou (1289-1309): KAROLVS SCL' REX.

— Philippe d'Achaïe (1301-34): écu de Savoie à la place du châtel.

Vaud. Louis II de Savoie (1302-50): châtel (PETRCORVM) ou grand lis.

Lorraine. Thibaut II (1303-12): TVRONVS DVCIS (pièces anonymes) — LVTORENGIE DVX.

— Ferri IV (1312-28): PHIRILLVS DVX — TVRONVS DVCIS.

— Raoul (1329-46): TVRONVS DVCIS (pièces anonymes) — LOTHORINGIE.

Bar. Henri IV (1337-44): gros de Saint-Mihiel; autre avec une grande fleur de lis remplaçant le châtel.

— Henri IV et Jean de Luxembourg (1342): TVRONVS · LVCEB.

— Robert (1352-1411): TVRONVS CIVIS et TVRONVS DVCIS; autre avec BARRE à la place du châtel, ou avec une grande couronne surmontée d'un lis; une R entre deux lis.

— Édouard III (1411-15): gros de Mousson.

Toul. Amédée de Genève (1321-30): KASTRO MEVS (p. 1058).

— Thomas de Bourlemont (1330-53): grande fleur de lis à la place du châtel.

Verdun. Henri IV d'Apremont (1312-50): gros au châtel et gros à la grande fleur de lis.



Luxembourg. Henri VII (1288-1309): gros anonyme de Méraude (MARCHIO ERLON — EMERAVDENSIS) au châtél bifurqué (type brabançon).

— Jean l'Aveugle (1309-46): TVRONVS LVCEB.

— Charles IV (1346-53): KHAROLVS REX OU IMP.

Chiny. Arnould V de Looz (1299-1310): voir Looz.

Cambrai. Guillaume II d'Auxonne (1336-42): gros au châtél et gros à la fleur de lis.

— Pierre IV d'André (1349-68): châtél surmonté d'un lion ou d'une aigle, ou remplacé par CAMAC ou par une couronne ornée de crosses et de mitres.

— Gérard de Dainville (1371-78): TVRONVS CIVIS.

Élincourt. Gui IV de Saint-Pol (1300-17): châtél à trois tours.

— Gui VI de Luxembourg (1360-71): G à la place du châtél.

— Walerand (1371-1415): W ou V à la place du châtél.

Hainaut. Guillaume II (1337-45): TVRONVS CIVIS. — Gros aux quatre lions (MONETA: NOVA: VALENCENENS) pour la Frise.

— Guillaume III (1356-89): TVRONVS VALIS.

Flandre. Jean de Namur (1302-03). Son gros d'Alost est copié sur celui de Jean Ier de Brabant; les autres (Ninove et Termonde) reproduisent les variantes introduites par Jean II.

— Guillaume de Juliers (1302-03): gros de Termonde.

— Philippe de Thiette (1303-05): gros d'Alost, de Gand et de Termonde.

— Robert de Béthune (1305-22): MONETA: FLANDE (bordure de trèfles) et MONETA ALOST. Voir p. 1089.

Brabant. Jean II (1294-1312): p. 1099.

— Jean III (1312-55): gros d'Anvers.

Looz. Arnould V (1280-1323): voir p. 1105. Lis de la bordure remplacés par des feuilles de néflier.

Russon. Jean de Louvain (1285-1309): MONETA RVTHES OU DE RVT. Lis de la bordure remplacés par des trèfles.

Perwez. Anonyme: TVRONVS CIVIS (p. 1107).

Petersheim. Anonymes du XIV<sup>e</sup> siècle (MONETA PETSE).

Fauquemont. Anonyme: TVRONVS CIVIS (DNS DE MONTE VL').

— Thierry III (1332-46): DNS DEDER. VLS — TVRONVS CIVIS.

Limbricht. Arnould de Stein: voir p. 1115. TVRONVS CIVIS.

Hornes. Thierry Loef: voir p. 1117.

Namur. Jean Ier (1297-1331): MONETA: NAMVR, MONA: VILENCIS (Viesville), etc.

Florennes. Thibaut de Lorraine (1281-1312): FLORINENSIS, bordure de trèfles.

Liège. Hugues de Chalon (1295-1301): TVRONVS CIVIS. — MONETA HOYES (Huy).

Les lis de la bordure sont remplacés par des molettes. — LEODIENSIS (Liège). Les annelets surmontant les tourelles du châtél sont remplacés par des croisettes et les lis de la bordure par des molettes. — Voir p. 1126.

— Thibaut de Bar (1303-1312): TVINVS MONETA (Tuin), etc. — Voir p. 1127.

Hollande. Florent V (1266-1296): TVRONVS CIVIS (FLORENTIVS CO OU FLORETI COMES), p. 1136.

— Jean II (1299-1304): DORDRACENSIS (Dordrecht). Les lis sont remplacés dans la bordure par des groupes de trois points.

- Arkel. Jean d'Arkel (fin du xiv<sup>e</sup> siècle): voir p. 1142.  
 Utrecht. Gros de saint Martin: voir p. 1146.  
 — Jean d'Arkel (1342-64): voir p. 1143.  
 Zélande. Gui de Namur (1303-04): voir p. 1147.  
 Gueldre. Renaud II (1326-1343): M · ROERMVDENSI (Ruremonde). Du côté de la croix, REYNALDVS DVX. Les lis sont remplacés par des trèfles.  
 S'Heerenberg. Frédéric II (1312-31): TVRONVS CIVIS (WRIDERICVS DNS OU VREDERICVS DE).  
 — Guillaume I (1354-1387): TVRONVS CIVIS (WILH DNS D MOTE).  
 Borculo. Gisbert I<sup>er</sup> (1368-99): TVRONVS CIVIS (GIESBERTVS, WIGIESBERTVS, VVILBERTVS OU WIBERTVS DNS, OU DNS BVRKLENSIS, DE BORCHLOE). — MONETA BERBERI, p. 1156.  
 Cuinre. Jean I<sup>er</sup> (1328-36): TVRONVS CIVIS (IOHANES DOMICE), p. 1159.  
 Groningue: TVRONVS CIVIS (MONETA GRONIE), p. 1160.  
 Dorkwert(?): TVRONVS CIVIS (MONETA DE DIRCW), p. 1161.  
 Coevorden. Renaud III (milieu du xiv<sup>e</sup> siècle): RENODVS DNS OU RENALDVS KOV (p. 1161).  
 Fivelgo. TVRONVS CIVIS — MONETA FIVLGOIE, etc. (p. 1162).

- Allemagne (empereurs d'). Louis de Bavière (1314-47): TVRONVS DE MONTE OU TERRA DE MONTE (Berg), etc. Voir p. 1194.  
 — Charles IV (1346-56), duc de Luxembourg: KHAROLVS REX OU IMP.  
 Clèves. Jean (1347-68): IOHANES COMES — MONETA BODRICEN (Büderich); p. 1197.  
 Essen. Élisabeth de Nassau (1370-1412): TVRONVS CIVIS OU MONETA · ESSEIN (ELISABET · ABBA ·), p. 1198.  
 Werden. Henri II de Wildenberg (1360-82): TVRONVS CIVIS (HENR · WERDN · ABB OU HNRICVS · ABBAS · WI), p. 1198.  
 Berg. Adolphe VIII (1308-48): TVRONVS CIVIS (ADOLPHVS COMES OU ADVLPHVS COMES). — ADOLPHVS COMES (WIPPERVRDENS).  
 — Guillaume II (1361-1408): TVRONVS CIVIS (WILHELMVS COMES), p. 1200. — Gros à l'écusson.  
 Juliers. Guillaume I (1329-61): TVRONVS CIVIS (WILHELMVS DVX), p. 1202.  
 — Guillaume II (1361-93). voir p. 1203. TVRONVS CIVIS (IVLIACENSI CIVIS), etc.  
 Wildenberg. Hermann (1364-95): voir p. 1204.  
 Heinsberg. Anonyme: MONETA HENSB (DNS DE HEINSBERG), p. 1205.  
 — Thierry III (1332-61): DIDERICVS COMES.  
 — Godefroid III (1362-95): TVRONVS CIVIS (GODEFD' DE HENSB).  
 Wassenberg. Anonyme (DNS DE VASBERC), p. 1206, avec TVRONVS CIVIS.  
 Schonvorst. Renaud I<sup>er</sup> (1358-91): voir p. 1206.  
 Randerode. Louis III (1331-64): TVRONVS CIVIS (LODEVICVS DNS).  
 — Arnold III (1364-90): TVRONVS CIVIS (ARNOID, ARNIOD DNS RAN, DNS DE RANDEN, etc.), p. 1207.  
 Linnich. Arnold III de Randerode (1364-90): ARNOLD OU ARNVT D' DE LIN, OU DNS LINIENSI etc. — LINIENSI CIVIS.  
 Cologne. Walram de Juliers (1332-49): gros au buste de face, p. 1209.  
 — Hermann IV de Hesse (1473-1508): gros au châtel tournois, 1482 (voir p. 1213).

- Sayn. Anonyme: TVRONVS CIVIS (MONETA HGGENB, Hachenburg).  
 — Jean III (1357-1403): TVRONVS CIVIS (IOHANES COMES), p. 1215.  
 — Salentin III (1339-46): voir p. 1216.  
 Hammerstein. Guillaume (1359-1410): WILLEM BORCGVE, p. 1216.  
 Spanheim. Walram (1337-80): on peut lui attribuer les *gros* classés à Nassau-Idstein.  
 Mayence. Gerlach de Nassau (1346-71): G'LACVS ARCH • EPO (Bingen), p. 1221, avec TVRONVS CIVIS.  
 Francfort-sur-le-Mein. TVRONVS CIVIS OU FRAN' OU FRANCEF'; aigle éployée à la place du châtel. Voir p. 1226.  
 Falkenstein. Philippe VI (1334-73) ou VII (1349-1409): TVRONVS CIVIS (PHILIPVS DNS).  
 Nassau (Dillembourg). Jean I<sup>er</sup> (1351-1416): MONETA SEGEN, p. 1228.  
 — (Idstein). Walram II (1370-93): WALRAMVS COM, p. 1227.  
 — — Walram III (1371-1415): WALRANVS COM.  
 — (Weilbourg). Jean I<sup>er</sup> (1361-71): IOHANNES COMES.  
 — — Philippe I<sup>er</sup> (1371-1429): PHILIP' COMES.  
 Isenbourg. Anonyme: MONETA SINSIG', p. 1228.  
 — Guillaume (1367-76): WILHELMVS DNS, DONS, COM, etc. (p. 1228).  
 Eppstein. Eberhard I (1342-92): EB'ARDVS DE EPS, p. 1228.  
 Palatinat. Ruprecht I (1329-90): RVPERTVS DVX H (Heidelberg), p. 1229.  
 Mœrs. Anonyme: MOETA COIT D MRI, p. 1273.  
 — Frédéric III (1372-1417): VRIDERICVS MORSEN.  
 Hohenlimbourg. Thierry III (1309-48): DIDERICVS COMS.  
 Oldenbourg. Jean XI (-1345): IOHANES COMES, p. 1280.  
 — Conrad I (1345-68): CONRADVS COMES.  
 — Christian VI (1368-98): KERSTIANVS COMES.  
 — Anonymes: MONETA OLDENB' et MONETA GENELDI.  
 Iever. Anonymes: TVRONVS CIVIS — MONETA IN IEVAR, p. 1284.

- 
- Portugal. Denis (1279-1325). Voir p. 1350 (restitution).  
 Asti. REX en triangle à la place de la croix.  
 Cortemiglia. Otton III del Carretto (1284-1313): *gros* imité du précédent.  
 Chypre. Amaury de Tyr (1306-12): croix remplacée par un lion héraldique.

#### § IV. — *Le florin d'or de Florence.*

En 1252, la ville de Florence commença la fabrication des *florins* d'or. Le type de ces pièces est une grande *fleur* de lis, d'où le nom de *florins*, accompagnée de la légende FLOR-ENTIA; au revers, saint Jean-Baptiste debout, bénissant d'une main, tenant une croix de l'autre: S • IOHANNES • B. Presque tous les pays de l'Europe les ont copiées, M. Dannenberg et, plus tard, M. Paul Joseph en ont dressé la liste, mais leur nombre augmente d'année en année, grâce aux découvertes nouvelles.

La plupart des imitations conservent le lis et la figure de saint Jean, d'autres s'affranchissent de cette fidélité de reproduction. Il existe toute une série de florins qui donnent à l'avvers ou au revers de la monnaie de Florence un revers ou un avers de type local. L'inventaire de ce genre de pièces hybrides n'a pas encore été dressé; il nous a paru nécessaire d'en signaler au moins quelques-unes.

France. Jean le Bon (1350-60): FRANTIA, p. 965-66.

Aquitaine. Édouard III (1317-62): DVX: A-QITANIE, p. 1000.

Béarn. Gaston VIII (1315-43): G DNS·B-EARNI OU DNS BE+ARNI G (voir p. 1004).

— Gaston IX Phébus (1343-91): + FEBVS COMES.

Navarre. Charles le Mauvais (1349-87): + NAVARA REX K, p. 1007.

Bourgogne. Eudes IV (1315-50): + EV: DVX-B: GVNDA.

— Philippe de Rouvre (1350-61): + PHS·DVX·BVRGON.

Provence. Jeanne de Naples (1343-82): COITS PVICIE. — Lis remplacé par le champ parti d'Anjou-Jérusalem, ou par deux lis avec lambel sous une couronne.

— Louis et Jeanne (1347-62): L·REX·E·I·REG.

Arles. Étienne II de la Garde (1351-61): S·AREL'-ARCH'P.

— Guillaume II de la Garde (1361-74): G·AREL'-ARCH'P.

Avignon. Jean XXII (1316-34): COMES-VENSI.

— Urbain V (1362-70): SANT·PETRVS.

Orange. Raimond IV (1340-93): FLOR-I AVRA, R·DI·G·P·AVRA, p. 1024. — Fleur de lis, ou lis remplacé par l'écu au cornet ou par le cornet seul dans une bordure.

Valence. Aïmar VI (1345-74): + A·DIG·COM VA et + A·COM·VAL·E·DI, p. 1026.

Saint-Paul-Trois-Châteaux. Jean (1349-64) ou Jacques (1364-67): I·EPS·TRCAT OU TRICAT, TRCAST.

Montélimar. Gaucher Adémar (1346-60): + G·DNS·MOTIL, p. 1030.

Dauphiné. Guigues VIII (1319-33): + G·DPH'-VIENS.

— Humbert II (1333-49): + HV·DPH'-VIENS.

— Charles V dauphin (1349-64): + KAROL·DPHS·V et K', p. 1031.

Savoie. Amédée VI (1343-83): + AMED' COMES.

— Amédée VII (1383-91): lis remplacé par l'écu heaumé.

— Amédée d'Achaïe (1367-1402): même variante.

Genevois. Anonyme: + CO·GEB·ENENS.

— Amédée III (1320-65): imitation des florins de Savoie.

— Pierre (1371-94): imitation des florins de Savoie.

Lorraine. Jean I (1346-89): IOHES·LOT·DVX, ou + LOTTR·IEN DVX.

Bar. Robert (1352-1411): + ROBER·TVS·DVX, ou ROBE·RT·DVX. — Variante au buste du prince, remplaçant le lis.

Luxembourg. Wenceslas I (1353-83): + WINC·EL·DVX. — Florin au buste sous une arcade (p. 1063).

— Wenceslas II (1383-88): lis remplacé par l'aigle romaine (p. 1064).

— Josse de Moravie (1388-1402): v. p. 1318.

- Cambrai. Gui de Ventadour (1342-49): + FLOR-PSV·CA' ou + FLOR-EPI'·CA.  
 Voir p. 1071.  
 — Vacance de siège (1349): + FLOR-CAPI·CA. Voir p. 1071-72.  
 Hainaut. Guillaume II (1337-45): + G·COM-HAMIA.  
 — Marguerite II (1345-56): + COIT'-HANIA.  
 Flandre. Louis de Crécy (1322-46): L'·FLAD'-COMES.  
 Brabant. Jean III (1312-55): + I DVX-BRABA.  
 Looz. Thierry (1336-61): TERICS-LOS: COM.  
 — Godefroid II (1361-63): GOFRID'-DE LOS.  
 Fauquemont. Renaud de Schonvorst (1354-55): + RN'·D'·D'-VALKE'B'.  
 Hornes. Guillaume VII (1357-1415): florin au saint Jean, p. 1117.  
 — Thierry-Loef (1358-90): DN': LODE-ICVS: H'.  
 Liège. Engelbert de la Mark (1345-64): SANT PETRVS ou PETRII (fr. à Saint-Pierre près Maestricht). Voir p. 1128.  
 — Arnould de Hornes (1378-89): lis remplacé par l'évêque à mi-corps sous un dais gothique. Voir p. 1130.  
 Gueldre. Renaud III (1343-71): + RVRM-VNDEN. Voir p. 1149.

- Allemagne. Louis IV de Bavière (1314-47): ses florins peuvent se confondre avec ceux de Louis de Hongrie.  
 — Charles IV (1347-78): + KARO-LV REX, ou K·REX-ROMAN.  
 Clèves. Jean I<sup>er</sup> (1347-68): + BVEDE-RENSIS, p. 1197.  
 Essen. Élisabeth de Nassau (1370-1413): + EYZE-BT N'V.  
 Juliers. Guillaume I<sup>er</sup> (1357-61): WILHEL-MVS DVX.  
 Heid. Gothard (1342-73): + GOED-HEIDE.  
 Cologne. Guillaume de Genep (1249-62): WILH'A-R'EP'VS. — Demis et quarts (p. 1210).  
 — Adolphe II de la Mark (1363-64): + ADOL'-ELCS: CO.  
 — Engelbert III de la Mark (1364-69): + ENGLB'-AREPS: C.  
 Trèves. Bohémond III de Saarbrücken (1354-62): + BOEM-VNDVS, ou BOEMD-AREPVS.  
 — Conon II de Falkenstein (1362-88): + CONO-AREPVS, ou CONO: A-REPS: T'. — Lis remplacé par l'écusson.  
 Mayence. Conon de Falkenstein, administrateur (1346-54): + FLORI-ELTEV (Eltville).  
 — Gerlach de Nassau (1354-71): + GERL'-AR'EPS.  
 Nassau. Ruprecht (1355-90): ROPER-T·COMES.  
 Eppstein. Eberhard I (1342-91): EBERH-ARD: DO.  
 Palatinat. Ruprecht I (1353-90): + RVPE-RT DVX. Voir p. 1229.  
 Hagenau. Variante à l'aigle éployée, p. 1237.  
 Nuremberg. Frédéric V (1357-98): variante à l'écu au lion.  
 Bamberg. Léopold III (1353-63): + BABEN-B'GENS.  
 Wurzburg. Gérard de Schwarzbourg (1372-1400): variante à l'écu écartelé.  
 Hohenlimbourg. Thierry III (1297-1348): DEDRIC:-COMES.  
 Lubeck. FLORE-LVBIC'.

- Autriche. Albert II (1330-58): DVX · ALB-ERTVVS.  
 — Rodolphe IV (1356-65): DVX · RV-DOLFVS.  
 Tirol. Meinhard III (1362-63): COMES-MEINH.  
 Gorice. Anonyme: COMES GORICIE.  
 — Henri III (1327-64): † HANRIC' COME: G 7 L.  
 — Meinhard VII (1374-80): variante à l'écusson.  
 Bohême. Jean de Luxembourg (1309-46): † IOH'ES-R BOEMIE, OU BOEM.  
 Liegnitz. Wenceslas I (1348-64): WENCES-L · DVX · P (voir p. 1312).  
 — Anne de Teschen (1364-66): variante à l'écu écartelé.  
 Schweidnitz. Bolco II (1326-68): BOLCO · D-VX · SWYD O' S'LE.

---

Hongrie. Louis I d'Anjou (1342-82), p. 1320 (peut se confondre avec Louis de Bavière).

---

Aragon. Pierre IV (1335-1387): † ARAG-O REX P OU P · ARAGO · REX. Il existe des demi-florins et des quarts de florins.

- Jean I (1387-1396): † ARAG-O REX IOA. — Demi-florins.  
 — Martin (1396-1410): † ARAGO-REX M OU MAR. — Demi-florins.  
 — Interrègne (1410-1412): † ARAG-O REX. — Demi-florins.  
 — Ferdinand I (1412-1416): † ARAG-O REX · FR. — Demi-florins.  
 — Alfonse V (1416-1458): † ARAGO-REX ALF. — Demi-florins.

---

Cortemiglia. † FLOR-EX CHA(retto?).

Montferrat. Théodore I Paléologue (1306-38): † THEOD'-MARCHO.  
 Savone. MONETA-SAONE.

---

Achaïe. Robert II (1346-64): R · CLAR-ENTIA.

### § V. — *Le mouton d'or de Jean le Bon*<sup>1</sup>.

- Cambrai. Pierre d'André (1349-68).  
 Élincourt. Walerand III (1371-1415).  
 Flandre. Louis II de Mâle (1346-84).  
 Rethel. Louis II de Mâle (1346-84).  
 Brabant. Jeanne et Wenceslas (1355-83), les uns avec IOH'-DVX, les autres avec WEN-DVX.  
 Looz. Thierry de Heinsberg (1336-61).  
 Rummen. Arnould d'Orey (1363-65).  
 Hollande. Guillaume V de Bavière (1346-89).  
 Utrecht. Florent de Wewelinkhofen (1379-93).

1. D'après A. de Witte, *Gazette num. française*, 1900 (tirage à part).

*Le grand mouton.*

Aquitaine? Édouard III d'Angleterre (p. 963). — Nous croyons maintenant que la pièce classée à l'Aquitaine est une monnaie gueldroise.

Cambrai. Sièges vacants (1368, 74 ou 78).

— Gérard de Dainville (1371-78) : pièce citée dans les chartes.

Élincourt. Gui de Luxembourg (1360-71).

— Walerand III (1371-1415).

Brabant. Jeanne et Wenceslas (1355-83) : IOH<sup>o</sup>-DVX.

Liège. Jean d'Arkel (1364-78).

Hollande. Guillaume V (1346-89).

Gueldre. Édouard (1361-71).

§ VI. — *Monnaies de Flandre.*

Pour donner une idée des imitations dont les espèces d'importance secondaire ont été l'objet, nous choisissons quelques pièces flamandes.

La frappe du double tiers de gros de Marguerite de Constantinople (1244-80), aux types de l'aigle impériale et de la croix cantonnée de quatre lettres (**ALOS**, Alost), a été continuée par Gui de Dampierre (1280-1303) à Alost (**AVE MARIA**) et à Ypres (**IPRE**). En voici les copies :

Cuinre. Jean (1328) : IOHS dans la croix.

Coevorden. Renaud (commencement du XIV<sup>e</sup> siècle) : ALOS.

Le même Gui de Dampierre, comme régent du pays de Liège, fait accoler la double aigle de Marguerite au revers du *demi-gros tournois* français. Sa pièce sort de l'atelier de Statte (**MONETA LESTAT**), et l'évêque Hugues de Chalon (1296-1301) la reproduit dans trois ateliers : Statte, Fosses (**FOSES**) et Thuin (**TVII**). De là, elle se répand dans tout le pays d'alentour :

Luxembourg. Henri VII (1288-1309) : Méraude, Thionville, Luxembourg (?).

Salm. Henri V (1297-1306) : SALEMIS.

Chiny. Arnould III (1299-1310).

Florennes. Thibaut de Lorraine (1281-1312) : FLORIN.

Le petit blanc de Louis de Crécy (1322-46), frappé à Gand et à Alost, porte un lion debout à gauche dans un sexilobe et, au revers, une croix longue cantonnée de deux lions et de deux aigles. Le lion debout avait déjà figuré sur les *gros d'argent* de Robert de Béthune (1305-22), et trois seigneurs l'avaient copié :

Luxembourg. Henri VII (1288-1309), à Poilvache.  
 Cambrai. Philippe de Marigny (1306-09).  
 Hainaut. Guillaume I<sup>er</sup> (1304-37).

Mais le blanc de Louis de Crécy eut un succès bien autrement considérable, car nous le retrouvons dans dix pays différents :

Luxembourg. Jean l'Aveugle (1309-46), à Mérode.  
 Élincourt. Marie de Bretagne (1317-39).  
 Arleux. Béatrice de Saint-Pol (1325-37).  
 Serain. Walerand II de Ligny (1304-53).  
 Hainaut. Guillaume II (1337-45), à Valenciennes.  
 Namur. Jean II (1331-35).  
 — Gui II (1335-36).  
 — Guillaume I (1337-91), à Namur et à la Neuveville.  
 Gueldre. Renaud II (1326-43), à Nimègue et (le *demi-blanc*) à Harderwyk.  
 Cuinre. Jean (1328).  
 Coevorden. Renaud (première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle).  
 Salwerd. Adolphe (1347-65).

Nous arrivons au gros au lion de Louis de Crécy, qui, à cause de sa ressemblance avec le *gros tournois* français, devint le prototype d'un énorme nombre de pièces. Un lion debout à gauche y est encadré dans une double bordure, l'une formée par les mots **MONETA FLAND'**, l'autre par une couronne de douze feuilles de persil. Le revers a pour légende marginale le *benedictum sit*, etc., et pour légende intérieure, coupée par la croix, **LVDOVIC' COMES**. Pour son alliance monétaire avec la Flandre, Jean III de Brabant choisit précisément cette pièce; Louis de Mâle (1346-84) en fit frapper jusqu'en 1363 et la reprit de 1369 à 1370, après avoir créé (1350) le *tiers de gros* au même type. Voici la liste des imitations, qui se répartissent entre une vingtaine de pays ou de localités :

Bretagne. Charles de Blois (1341-64).  
 — Jean IV (1345-99): Quimperlé, Vannes, Guérande et sans nom d'atelier (dont une variante avec *dns michi aiutor*, etc.).  
 Aquitaine. Édouard III (1317-55): Bordeaux (au lion et au léopard), Agen, La Rochelle et sans nom d'atelier (au léopard).  
 Bergerac. Henri de Lancastre (après 1345): plusieurs variétés.  
 Rethel. Louis de Mâle (1346-84): Mézières.  
 Luxembourg. Jean l'Aveugle (1309-46): Poilvache.  
 — Wenceslas I (1354-83), tiers de gros.  
 Cambrai. Guillaume II d'Auxonne (1337-42), avec *veritas dni manet in eternum*.  
 — Pierre IV d'André (1349-68).  
 — Anonyme (DOMN'S EP COPVS).  
 Élincourt. Gui VI de Luxembourg (1364-71).  
 Serain. Walerand de Luxembourg (1304-53).



Hainaut. Guillaume II (1337-45): Valenciennes et sans nom d'atelier.

— Louis de Bavière, empereur (1345-47).

Brabant. Jean III (1312-55): Bruxelles et Louvain.

— Jeanne et Wenceslas (1355-83): Louvain et Vilvorde. — Imitation du tiers de gros de Louis de Mâle.

— Jeanne seule (1383-1406): Vilvorde.

Looz. Thierry de Heinsberg (1336-61).

Rummen. Arnould d'Orey (1331-64): ARNO' QVC (Quaebeck) DOMNI.

Fauquemont. Guillaume, duc de Juliers (1355-62): FALCN'.

Hornes. Thierry-Loef (1343-90): Weert (VIIRD') et Wessem (VESMN').

Megen. Jean III (1359-1415): tiers de gros.

Namur. Guillaume I (1337-91): Namur, La Neuveville, Bouvignes, Vieuville, Poilvache.

— Alliance avec Jean de Luxembourg et Adolphe de la Marck, évêque de Liège.

Hollande. Guillaume IV (1337-45): saint Geertruidenberg et sans nom d'atelier.

— Guillaume V (1346-59).

Gueldre. Renaud II (1326-43): ELBORGH' et sans nom d'atelier (plusieurs variétés).

— Édouard, damoiseau (1359-61): MONETA RENLES.

— Renaud III (1343-71): H'DERW'.

Batenbourg. Thierry († 1408): tiers de gros.

Gennep, Renaud de Bréderode († 1390): tiers de gros.

Le botdraeger de Louis de Mâle (1346-84), ainsi appelé parce que le lion assis qui occupe l'avant est coiffé d'un heaume couronné, a joui également de la faveur de plus de vingt souverains. Le *gros* se distingue du *double gros* par la croix du revers; sur le premier, une croix longue coupe les deux légendes; sur le second, il n'y a qu'une petite croix feuillue, ne dépassant pas le rond central. Le *benedictum sit* du gros tournois est remplacé par *benedictus qui venit in nomine domini*. Ces monnaies ont été frappées à Gand, et Philippe le Hardi en a conservé le type jusqu'en 1386.

Cambrai. Pierre d'André (1349-68).

Élincourt. Gui VI de Luxembourg (1360-71).

— Walerand de Luxembourg (1371-1415): Élincourt et Saint-Pol.

Perwez. Thierry de Hornes (1364-71): Grave (GRAVN' ou GRAVIENS).

Rummen. Arnould d'Orey (1331): DOMINVS DE QVAECBECHE.

Reckheim. Arnould de Stein (1335): RAKINIE.

Hornes et Altena. Thierry-Loef (1343-90): LVIERDEN (Weert):

Megen. Jean III (1359-1415).

Namur. Guillaume I<sup>er</sup> (1337-91).

Florennes. Jean I<sup>er</sup> de Lorraine (1346-90).

Hollande et Zélande. Guillaume V de Bavière (1359-89).

Utrecht. Jean de Virnebourg (1364-71): Zwolle dans le Zalland (ZALANDIA).

— Arnould de Hornes (1371-79): Campen.

Gueldre. Édouard (1361-71): Arnheim, Venlo, Nimègue.

— Mathilde (1371-79).

- Guillaume de Juliers (1372-77) : Venlo.
  - Guillaume I<sup>er</sup> (1377-1402) : Nimègue.
  - Marie de Brabant (1371-99) : Oyen.
  - Anholt. Étienne de Zuylen (1360-91).
  - Cuinre. Hermann I<sup>er</sup> (1371-76).
  - Coevorden. Jean (1371-82).
  - Renaud (1382-1402).
  - Clèves. Adolphe III de la Mark (1368-94) : Buderich et sans nom d'atelier.
  - Berg? Guillaume : COMES BROBACIE.
  - Juliers. Guillaume II (1361-93) : Dulken.
  - Heinsberg. Godefroid III de Dalembroek (1361-95).
-

## CORRECTIONS ET ADDITIONS

---

Page 418. Les évêques du Puy ont monnayé jusqu'en 1318. *Mélanges de num.*, t. III, 449.

P. 528, l. 1. *Au lieu de* sur le sol allemand, *lisez* dans les pays slaves et scandinaves.

P. 536, l. 19-20. *Lisez* Henri le Lion *au lieu de* Henri duc de Mecklembourg (1178-1228).

P. 542, l. 23. **RVMELINGIS** est Rümlingen, dans le Luxembourg.

P. 595, l. 2. *Lisez* Rodolphe de Habsbourg.

P. 605, l. 11-12. Tous les *vierlings*, à une seule exception près, portent une église, mais n'ont pas de légende.

P. 606, l. 13. L'atelier de Xanten n'a pas été ouvert par Conrad de Hochstaden; il fonctionnait déjà sous Hermann II (1036-56).

P. 606, *note* 3. *Lisez*: t. VII (*au lieu de* VIII).

P. 644, l. 1. On connaît l'esterlin irlandais de Bernard.

P. 644, l. 9. *Au lieu de* une confirmation *lisez* l'octroi.

P. 655, l. 20. **MARS MONTIS** est une des erreurs de Cappe.

P. 664, l. 12. *Lisez* Otton III (*au lieu de* Otton I).

P. 669. *Entre* Wölpe et Verden *intercaler*: Hallermund. Bractéate du comte Ludolf II (1191-1255). *Zeitschrift für Num.*, t. VIII, 198.

P. 672, l. 20. *Lisez* 1371 *au lieu de* 1271.

P. 676, l. 17. *Lisez* 1023 *au lieu de* 1823.

P. 681, l. 8. *Lisez* à la Saxe *au lieu de* à l'Anhalt.

P. 712. *Lisez* Seigneurie et seigneurs de Schlotheim.

P. 715. Les sigles **OTCVLM** de la grande bractéate signifient Otto Cunradus Lusatie marchiones.

P. 723, l. 26 et 32. *Lisez* Friesack.

P. 732, l. 18. Louis II le Sévère (1253-94) a monnayé à Alzei (**AL-ZEIGE**): deniers au lion palatin.

P. 736. *Le paragraphe K (abbaye de Thères) est à supprimer.*

P. 741, l. 2. *La légende RVOBERDVS CO n'existe pas et ne peut pas exister.*

P. 761, l. 19. *Voir Zeitschrift für Num., t. XIX, 305.*

P. 764. *Après l'évêché de Freisingue intercaler celui d'Eichstädt, dont un des prélats, Héribert, a frappé monnaie. Dannenberg, n. 1383.*

P. 815. *Les ateliers de Conrad II étaient Brindes, Messine et (depuis 1263) Manfredonia. Voir Revue num., 1898, p. 309 (A. Sambon).*

P. 828, l. 9. *On connaît maintenant le piéfort d'un denier d'Henri I<sup>er</sup>, père de Jeanne I<sup>re</sup>. Comptes rendus de la Société de num., 1901, p. xiii.*

P. 918, l. 31. *Lisez Damala.*

P. 922, l. 25. *Voir, pour la pièce de Tocco, p. 1386.*

P. 1012 et 1124, l. 19. *Il s'agit de la châtellenie de Morey (Haute-Saône, arrondissement de Vesoul). Revue num., 1904, p. 400 (Max Prinnet).*

P. 1118, l. 18. *La vignette se trouve p. 1107.*

P. 1141, l. 20. *La vignette du florin d'or se trouve p. 1231.*

P. 1157, l. 2 (d'en bas). *Lisez 1463.*

P. 1250, l. 5. *Ajoutez le pfenning d'un évêque d'Augsbourg (milieu du xv<sup>e</sup> siècle), portant le quadratum supercusum :*

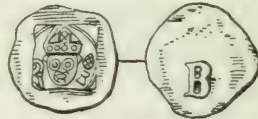


Fig. 1968

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

## QUATRIÈME PARTIE

### CHAPITRE PREMIER

	Pages.
Le royaume de France depuis l'apparition du gros d'argent et de la monnaie d'or sous saint Louis jusqu'à celle des testons sous Louis XII. . . . .	945
§ I. — <i>Louis IX</i> (1226-70). . . . .	946
§ II. — <i>Philippe III le Hardi</i> (1270-85). . . . .	949
§ III. — <i>Philippe IV le Bel</i> (1285-1314). . . . .	949
§ IV. — <i>Louis X le Hutin</i> (1314-16). . . . .	954
§ V. — <i>Philippe V le Long</i> (1316-22). . . . .	954
§ VI. — <i>Charles IV le Bel</i> (1322-28). . . . .	955
§ VII. — <i>Philippe VI de Valois</i> (1328-50). . . . .	956
§ VIII. — <i>Édouard III d'Angleterre</i> (1327-77). . . . .	963
§ IX. — <i>Jean le Bon</i> (1350-64). . . . .	964
§ X. — <i>Charles V</i> (1364-80). . . . .	971
§ XI. — <i>Charles VI</i> (1380-1422). . . . .	973
§ XII. — <i>Henri V d'Angleterre</i> (1415-22). . . . .	977
§ XIII. — <i>Henri VI d'Angleterre</i> (1422-61). . . . .	978
§ XIV. — <i>Charles VII</i> (1422-61). . . . .	980
§ XV. — <i>Louis XI</i> (1461-83). . . . .	982
§ XVI. — <i>Charles VIII</i> (1483-98). . . . .	984
§ XVII. — <i>Louis XII</i> (1498-1515). . . . .	986

### CHAPITRE DEUXIÈME

Les fiefs français depuis la réforme de saint Louis. . . . .	990
§ I. — <i>Comté d'Évreux</i> . . . . .	991

	Pages.
§ II. — Duché d'Orléans. . . . .	992
§ III. — Abbaye de Saint-Martin de Tours. . . . .	992
§ IV. — Duché de Bretagne. . . . .	992
§ V. — Vicomté de Limoges. . . . .	999
§ VI. — Duché d'Aquitaine. . . . .	999
§ VII. — Seigneurie de Bragerac (Bergerac). . . . .	1003
§ VIII. — Vicomté de Lectoure. . . . .	1004
§ IX. — Vicomté de Biarn. . . . .	1004
§ X. — Seigneurie de Lescun. . . . .	1006
§ XI. — Vicomté de Castelbon. . . . .	1006
§ XII. — Royaume de Navarre. . . . .	1006
§ XIII. — Duché de Bourgogne. . . . .	1008
§ XIV. — Archevêché de Reims. . . . .	1011
§ XV. — Comté de Vertus. . . . .	1011
§ XVI. — Comté de Porcien. . . . .	1011
§ XVII. — Comté de Reibel. . . . .	1012
§ XVIII. — Seigneurie de Neufchâteau. . . . .	1012

## CHAPITRE TROISIÈME

Les états de l'ancien royaume d'Arles. . . . .	1013
§ I. — Comté de Provence. . . . .	1014
§ II. — Archevêché d'Arles. . . . .	1018
§ III. — Comtat Venaissin. . . . .	1019
§ IV. — Principauté d'Orange. . . . .	1023
§ V. — Comté de Valentinois et Diois. . . . .	1026
§ VI. — Evêché de Valence et Die. . . . .	1027
§ VII. — Evêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux. . . . .	1028
§ VIII. — Seigneurie de Montélimar. . . . .	1029
§ IX. — Dauphins de Viennois, comtes d'Albon. . . . .	1030
§ X. — Archevêché de Vienne. . . . .	1033
§ XI. — Archevêché de Lyon. . . . .	1033
§ XII. — Principauté de Dombes. . . . .	1034
§ XIII. — Evêché de Grenoble. . . . .	1035
§ XIV. — Archevêché d'Embrun. . . . .	1036
§ XV. — Comté, puis duché de Savoie. . . . .	1036
§ XVI. — Seigneurie de Piémont. . . . .	1036
§ XVII. — Seigneurie de Vaud. . . . .	1040
§ XVIII. — Evêché de Coire. . . . .	1041
§ XIX. — Evêché de Sion. . . . .	1041
§ XX. — Comté de Genevois. . . . .	1041
§ XXI. — Evêché de Genève. . . . .	1042
§ XXII. — Evêché de Lausanne. . . . .	1042
§ XXIII. — Comté de Neuchâtel. . . . .	1043
§ XXIV. — Abbaye de Saint-Oyen. . . . .	1044
§ XXV. — Archevêché de Besançon. . . . .	1044

## CHAPITRE QUATRIÈME

	Pages.
La Lorraine et les trois évêchés. . . . .	1045
§ I. — <i>Duché de Lorraine.</i> . . . .	1045
§ II. — <i>Comté, puis duché de Bar.</i> . . . .	1051
§ III. — <i>Comté de Vaudemont.</i> . . . .	1053
§ IV. — <i>Évêché de Metz.</i> . . . .	1054
§ V. — <i>Cité de Metz.</i> . . . .	1057
§ VI. — <i>Évêché de Toul.</i> . . . .	1058
§ VII. — <i>Évêché de Verdun.</i> . . . .	1059

## CHAPITRE CINQUIÈME

Les Pays-Bas méridionaux. . . . .	1061
§ I. — <i>Comté, puis duché de Luxembourg.</i> . . . .	1061
§ II. — <i>Comté de Salm.</i> . . . .	1066
§ III. — <i>Seigneurie de Saint-Vith.</i> . . . .	1066
§ IV. — <i>Comté de Chiny.</i> . . . .	1067
§ V. — <i>Évêché de Cambrai.</i> . . . .	1068
§ VI. — <i>Seigneurie d'Élincourt (comtés de Saint-Pol et de Ligny).</i>	1075
§ VII. — <i>Seigneuries de Crèvecœur et d'Arleux.</i> . . . .	1080
§ VIII. — <i>Seigneurie de Senain.</i> . . . .	1080
§ IX. — <i>Seigneurie de Wallincourt.</i> . . . .	1081
§ X. — <i>Comté de Hainaut.</i> . . . .	1081
§ XI. — <i>Seigneurie de Beaumont.</i> . . . .	1086
§ XII. — <i>Comté de Flandre.</i> . . . .	1087
§ XIII. — <i>Duché de Brabant.</i> . . . .	1097
§ XIV. — <i>Duché de Limbourg.</i> . . . .	1104
§ XV. — <i>Comté de Loos.</i> . . . .	1104
§ XVI. — <i>Seigneuries d'Herstal et de Russou.</i> . . . .	1106
§ XVII. — <i>Seigneurie de Poiseux.</i> . . . .	1107
§ XVIII. — <i>Seigneurie de Rummen.</i> . . . .	1107
§ XIX. — <i>Seigneurie de Gerdingen.</i> . . . .	1108
§ XX. — <i>Commanderie de Gaultbode.</i> . . . .	1109
§ XXI. — <i>Seigneuries de Zolder, Zonhoven et Vogelsanck.</i> . . . .	1100
§ XXII. — <i>Seigneurie de Petersheim.</i> . . . .	1110
§ XXIII. — <i>Seigneurie de Reckheim.</i> . . . .	1110
§ XXIV. — <i>Seigneurie de Gronsveld.</i> . . . .	1111
§ XXV. — <i>Seigneurie de Born.</i> . . . .	1112
§ XXVI. — <i>Seigneurie de Grand-Biegele.</i> . . . .	1113
§ XXVII. — <i>Seigneurie d'Elsloo.</i> . . . .	1113
§ XXVIII. — <i>Seigneuries de Kessenich et de Kinroy.</i> . . . .	1114
§ XXIX. — <i>Seigneurie de Bicht.</i> . . . .	1114
§ XXX. — <i>Seigneurie de Fauquemont (Falkenberg).</i> . . . .	1114
§ XXXI. — <i>Seigneurie de Lambicht.</i> . . . .	1115
§ XXXII. — <i>Seigneurie de Stein.</i> . . . .	1115
§ XXXIII. — <i>Seigneurie de Fallais.</i> . . . .	1116

	Pages.
§ XXXIV. — Seigneurie de Hornes. . . . .	1116
§ XXXV. — Seigneurie de Heusden. . . . .	1118
§ XXXVI. — Seigneurie de Kuyk. . . . .	1118
§ XXXVII. — Comté de Megen. . . . .	1118
§ XXXVIII. — Seigneurie de Ravestein. . . . .	1120
§ XXXIX. — Seigneurie d'Herpen. . . . .	1120
§ XL. — Comté de Namur. . . . .	1121
§ XLI. — Seigneurie de Florennes. . . . .	1123
§ XLII. — Seigneurie d'Agimont. . . . .	1125
§ XLIII. — Seigneurie de Fontaine-l'Évêque. . . . .	1125
§ XLIV. — Évêché de Liège. . . . .	1125
§ XLV. — Duché de Bouillon. . . . .	1135

## CHAPITRE SIXIÈME

Les Pays-Bas septentrionaux. . . . .	1136
§ I. — Comté de Hollande. . . . .	1136
§ II. — Seigneurie d'Asperen. . . . .	1142
§ III. — Seigneuries d'Arkel et d'Heukelom. . . . .	1142
§ IV. — Évêché d'Utrecht. . . . .	1142
§ V. — Église de Saint-Martin et ville d'Utrecht. . . . .	1146
§ VI. — Seigneurie de Buar. . . . .	1147
§ VII. — Comté de Zélande. . . . .	1147
§ VIII. — Comté, puis duché de Gueldre. . . . .	1147
§ IX. — Seigneurie, puis comté de S'Heerenberg et seigneurie d'Hédel. . . . .	1152
§ X. — Comté de Buren. . . . .	1153
§ XI. — Seigneurie d'Anholt. . . . .	1154
§ XII. — Seigneuries de Batembourg et d'Anholt. . . . .	1154
§ XIII. — Seigneurie de Cranenborg. . . . .	1155
§ XIV. — Seigneurie de Borculo. . . . .	1156
§ XV. — Seigneurie de Gennep. . . . .	1156
§ XVI. — Seigneurie d'Hulhuizen. . . . .	1157
§ XVII. — Ville de Nimègue. . . . .	1157
§ XVIII. — Ville de Zutpher. . . . .	1158
§ XIX. — Église d'Arnhem. . . . .	1158
§ XX. — Église de Zalt-Bommel. . . . .	1158
§ XXI. — Seigneurie de Cuinre. . . . .	1159
§ XXII. — Seigneurie d'Alnelo. . . . .	1159
§ XXIII. — La Frise occidentale. . . . .	1159
§ XXIV. — Villes de Bolsward, Leeuwarden, Sneek, Workum et Franeker. . . . .	1160
§ XXV. — Ville impériale de Groningne. . . . .	1160
§ XXVI. — Pays de Dorkwert. . . . .	1161
§ XXVII. — Seigneurie et comté de Coevorden. . . . .	1161
§ XXVIII. — Seigneurie de Salwerd. . . . .	1161
§ XXIX. — Comté de Fivelgo. . . . .	1162



## CHAPITRE SEPTIÈME

	Pages.
Les Pays-Bas sous les maisons de Bourgogne et d'Autriche, depuis Philippe le Bon jusqu'à la majorité de Charles-Quint (1520). . . . .	1163
§ I. — <i>Philippe le Bon</i> (1419-67). . . . .	1163
§ II. — <i>Charles le Téméraire</i> (1467-77)... . . . .	1165
§ III. — <i>Marie de Bourgogne</i> (1477-81). . . . .	1167
§ IV. — <i>Minorité de Philippe le Beau</i> (1482-94).. . . .	1168
§ V. — <i>Majorité de Philippe le Beau</i> (1494-1506). . . . .	1171
§ VI. — <i>Minorité de Charles-Quint</i> (1506-15). . . . .	1172

## CHAPITRE HUITIÈME

Les îles britanniques depuis la fin du XIII <sup>e</sup> siècle jusqu'à la mort d'Henri VIII. . . . .	1174
I. — Royaume d'Angleterre. . . . .	1174
§ I. — <i>Édouard I<sup>er</sup></i> (1272-1307). . . . .	1174
§ II. — <i>Édouard II</i> (1307-27). . . . .	1175
§ III. — <i>Édouard III</i> (1327-77).. . . .	1175
§ IV. — <i>Richard II</i> (1377-99). . . . .	1179
§ V. — <i>Henri IV</i> (1399-1413). . . . .	1179
§ VI. — <i>Henri V</i> (1413-22). . . . .	1179
§ VII. — <i>Henri VI</i> (1422-61 et 1470-71). . . . .	1180
§ VIII. — <i>Édouard IV</i> (1461-83). . . . .	1181
§ IX. — <i>Édouard V</i> (avril à juin 1483). . . . .	1182
§ X. — <i>Richard III</i> (1483-85). . . . .	1182
§ XI. — <i>Henri VII</i> (1485-1509).. . . .	1183
§ XII. — <i>Henri VIII</i> (1509-47). . . . .	1184
II. — Royaume d'Irlande.. . . .	1187
III. — Royaume d'Écosse. . . . .	1188

## CHAPITRE NEUVIÈME

L'empire d'Allemagne.. ? . . . . .	1193
I. — Les Empereurs. . . . .	1193
II. — Le Bas-Rhin et la Mosellane.. . . .	1196
§ I. — <i>Comté, puis duché de Clèves</i> . . . . .	1196
§ II. — <i>Abbaye d'Essen</i> . . . . .	1198
§ III. — <i>Abbaye de Werden</i> . . . . .	1198
§ IV. — <i>Comté, puis duché de Berg</i> . . . . .	1199
§ V. — <i>Ville impériale de Kaiserswerth</i> . . . . .	1201
§ VI. — <i>Abbaye de Siegburg</i> .. . . .	1201

	Pages.
§ VII. — Comté, puis duché de Juliers. . . . .	1201
§ VIII. — Duché de Juliers-Berg. . . . .	1204
§ IX. — Seigneurie de Wildenberg. . . . .	1204
§ X. — Seigneurie de Heinsberg. . . . .	1205
§ XI. — Seigneurie de Wassenberg. . . . .	1206
§ XII. — Seigneurie de Heid. . . . .	1206
§ XIII. — Seigneuries de Schonvorst et de Sichem. . . . .	1206
§ XIV. — Seigneurie de Frankenberg. . . . .	1207
§ XV. — Seigneuries de Randerode et de Linnich. . . . .	1207
§ XVI. — Ville impériale d'Aix-la-Chapelle. . . . .	1208
§ XVII. — Archevêché de Cologne. . . . .	1209
§ XVIII. — Ville impériale de Cologne. . . . .	1214
§ XIX. — Seigneurie d'Alpen. . . . .	1215
§ XX. — Comté de Sayn. . . . .	1215
§ XXI. — Burgraviat de Hammerstein. . . . .	1216
§ XXII. — Archevêché de Trèves. . . . .	1216
III. — Le Haut-Rhin et la Suisse. . . . .	
§ I. — Comté de Spanheim. . . . .	1220
§ II. — Archevêché de Mayence. . . . .	1220
§ III. — Ville de Mayence. . . . .	1223
§ IV. — Landgraviat de Hesse. . . . .	1223
§ V. — Évêché et ville impériale de Worms. . . . .	1225
§ VI. — Ville impériale de Francfort-sur-le-Mein. . . . .	1225
§ VII. — Comté de Falkenstein. . . . .	1226
§ VIII. — Comté de Veldenz. . . . .	1226
§ IX. — Comté de Katzenelenbogen. . . . .	1227
§ X. — Comté de Nassau. . . . .	1227
§ XI. — Comté d'Isenbourg. . . . .	1228
§ XII. — Seigneurie d'Eppstein. . . . .	1228
§ XIII. — Les comtes palatins du Rhin. . . . .	1229
§ XIV. — Les branches collatérales des comtes palatins. . . . .	1231
§ XV. — Évêché de Spire. . . . .	1232
§ XVI. — Ville impériale de Spire. . . . .	1232
§ XVII. — Margraviat de Bade. . . . .	1233
§ XVIII. — Ville de Fribourg-en-Brisgau. . . . .	1233
§ XIX. — Ville de Brisach. . . . .	1234
§ XX. — Villes de Todtnau, Waldshut, Villingen et Thiengen. L'Alsace. . . . .	1234 1235
§ XXI. — Évêché de Strasbourg. . . . .	1235
§ XXII. — Ville impériale de Strasbourg. . . . .	1236
§ XXIII. — Ville impériale de Haguenau. . . . .	1236
§ XXIV. — Ville de Bergheim. . . . .	1237
§ XXV. — Seigneurie de Ribeaupierre. . . . .	1237
§ XXVI. — Abbaye de Wissembourg. . . . .	1238
§ XXVII. — Ville de Thann. . . . .	1238
La Suisse. . . . .	1238
§ XXVIII. — Évêché de Bâle. . . . .	1238

	Pages.
§ XXIX. — <i>Ville de Bâle.</i> . . . . .	1239
§ XXX. — <i>Ville de Soleure.</i> . . . . .	1239
§ XXXI. — <i>Ville impériale de Berne.</i> . . . . .	1240
§ XXXII. — <i>Ville de Burgdorf.</i> . . . . .	1240
§ XXXIII. — <i>Ville impériale de Fribourg.</i> . . . . .	1240
§ XXXIV. — <i>Ville de Lucerne.</i> . . . . .	1241
§ XXXV. — <i>Canton de Schwyz.</i> . . . . .	1241
§ XXXVI. — <i>Abbaye d'Einsiedeln.</i> . . . . .	1241
§ XXXVII. — <i>Possessions suisses de la Maison d'Habsbourg (Zofingen).</i> . . . . .	1242
§ XXXVIII. — <i>Ville de Laufenbourg.</i> . . . . .	1242
§ XXXIX. — <i>Zurich, abbaye et ville impériale.</i> . . . . .	1243
§ XL. — <i>Abbaye de Saint-Gall.</i> . . . . .	1243
§ XLI. — <i>Ville impériale de Saint-Gall.</i> . . . . .	1244
§ XLII. — <i>Ville de Diessenhofen.</i> . . . . .	1244
§ XLIII. — <i>Abbaye de Rheinau.</i> . . . . .	1244
§ XLIV. — <i>Ville de Schaffhouse.</i> . . . . .	1245
 IV. — <i>La Souabe et la Bavière.</i> . . . . .	 1245
§ I. — <i>Évêché de Constance.</i> . . . . .	1245
§ II. — <i>Ville impériale de Constance.</i> . . . . .	1246
§ III. — <i>Abbaye de Reichenau.</i> . . . . .	1246
§ IV. — <i>Villes de Hall, Isny, Ravensbourg, Riedlingen, Rottweil, Ueberlingen, Ulm.</i> . . . . .	1246
§ V. — <i>Comté, puis duché de Wurtemberg.</i> . . . . .	1247
§ VI. — <i>Comté de Hohenlohe.</i> . . . . .	1248
§ VII. — <i>Comté d'Ettingen.</i> . . . . .	1249
§ VIII. — <i>Évêché d'Augsbourg.</i> . . . . .	1249
§ IX. — <i>Duché de Bavière.</i> . . . . .	1250
§ X. — <i>Les collatéraux du duc de Bavière.</i> . . . . .	1251
§ XI. — <i>Ville de Schongau.</i> . . . . .	1252
§ XII. — <i>Évêché et ville impériale de Ratisbonne.</i> . . . . .	1253
§ XIII. — <i>Landgraviat de Leuchtenberg.</i> . . . . .	1253
§ XIV. — <i>Évêché de Passau.</i> . . . . .	1254
§ XV. — <i>Archevêché de Salzbourg.</i> . . . . .	1254
 V. — <i>L'Allemagne centrale.</i> . . . . .	 1254
§ I. — <i>Évêché d'Eichstädt.</i> . . . . .	1254
§ II. — <i>Burgraviat de Nuremberg.</i> . . . . .	1255
§ III. — <i>Évêché de Bamberg.</i> . . . . .	1256
§ IV. — <i>Évêché de Wurzburg.</i> . . . . .	1257
§ V. — <i>Comté de Wertheim.</i> . . . . .	1258
§ VI. — <i>Comté de Castell.</i> . . . . .	1259
§ VII. — <i>Comté de Rienck.</i> . . . . .	1259
§ VIII. — <i>Abbaye de Fulda.</i> . . . . .	1259
§ IX. — <i>Comté de Henneberg et seigneurie de Schmalkalden.</i> . . . . .	1259
§ X. — <i>Coréence hessoise à Schmalkalden.</i> . . . . .	1260
§ XI. — <i>Comté de Schwarzbourg.</i> . . . . .	1261
§ XII. — <i>Comté de Rabenswald.</i> . . . . .	1261

	Pages.
§ XIII. — Comté de Mansfeld . . . . .	1261
§ XIV. — Comté de Stolberg-Wernigerode . . . . .	1262
§ XV. — Ville de Stolberg . . . . .	1262
§ XVI. — Margraviats d'Osterland et de Misnie, landgraviat de Thuringe, duché de Saxe . . . . .	1262
§ XVII. — Seigneurie de Salza . . . . .	1266
§ XVIII. — Évêché de Naumbourg . . . . .	1266
§ XIX. — Ville d'Erfurt . . . . .	1267
§ XX. — Vicedominat d'Heiligenstadt . . . . .	1267
§ XXI. — Ville d'Iéna . . . . .	1267
§ XXII. — Curatelle de Cobourg et Hildburghausen . . . . .	1268
§ XXIII. — Ville de Meiningen . . . . .	1268
§ XXIV. — Ville d'Altenbourg . . . . .	1268
§ XXV. — Ville de Saalfeld . . . . .	1269
§ XXVI. — Ville impériale de Mühlhausen . . . . .	1269
§ XXVII. — Ville impériale de Nordhausen . . . . .	1269
§ XXVIII. — Comté, puis principauté d'Anhalt . . . . .	1269
VI. — La Westphalie . . . . .	1270
§ I. — Ville de Dortmund . . . . .	1270
§ II. — Duché de Westphalie et d'Angrie . . . . .	1271
§ III. — Ville de Soest . . . . .	1271
§ IV. — Évêché de Paderborn . . . . .	1271
§ V. — Abbaye de Corvei . . . . .	1271
§ VI. — Seigneurie de Lippe . . . . .	1272
§ VII. — Comté de Waldeck . . . . .	1272
§ VIII. — Ville de Corbach . . . . .	1272
§ IX. — Comté de la Mark . . . . .	1273
§ X. — Comtés de Mærs (Meurs) et Saarwerden . . . . .	1273
§ XI. — Comté de Hohenlimburg (Limbourg-sur-la-Lenne) . . . . .	1274
§ XII. — Évêché de Munster . . . . .	1275
§ XIII. — Seigneurie de Ludinghausen . . . . .	1276
§ XIV. — Évêché d'Osnabruck . . . . .	1276
§ XV. — Comté de Ravensberg . . . . .	1277
§ XVI. — Abbaye d'Herford . . . . .	1277
§ XVII. — Comté de Rietberg . . . . .	1278
§ XVIII. — Évêché de Minden . . . . .	1278
§ XIX. — Comté de Hoya . . . . .	1278
§ XX. — Comté de Neu-Bruchhausen . . . . .	1279
§ XXI. — Seigneurie de Vechta . . . . .	1279
§ XXII. — Prévôté de Wildeshausen . . . . .	1279
§ XXIII. — Seigneurie de Diepholz . . . . .	1280
§ XXIV. — Comté d'Oldenbourg . . . . .	1280
§ XXV. — L'Ostfrise . . . . .	1281
VII. — La Basse-Saxe . . . . .	1285
§ I. — Archevêché de Magdebourg . . . . .	1285
§ II. — Chapitre et ville d'Halberstadt . . . . .	1285

	Pages.
§ III. — <i>Abbaye et ville de Quedlinbourg.</i> . . . . .	1286
§ IV. — <i>Ville impériale de Goslar.</i> . . . . .	1286
§ V. — <i>Duché de Brunswic-Lunebourg.</i> . . . . .	1286
§ VI. — <i>Ville de Brunswic.</i> . . . . .	1287
§ VII. — <i>Ville de Hanovre.</i> . . . . .	1288
§ VIII. — <i>Ville de Hameln.</i> . . . . .	1288
§ IX. — <i>Ville de Gœttingue.</i> . . . . .	1288
§ X. — <i>Villes d'Eimbeck, de Nordheim et d'Osterode.</i> . . . . .	1289
§ XI. — <i>Évêché de Hildesheim.</i> . . . . .	1289
§ XII. — <i>Ville de Hildesheim.</i> . . . . .	1289
§ XIII. — <i>Ville d'Helmstedt.</i> . . . . .	1290
§ XIV. — <i>Archevêché de Brême.</i> . . . . .	1290
§ XV. — <i>Ville de Brême.</i> . . . . .	1291
§ XVI. — <i>Ville de Stade.</i> . . . . .	1291
§ XVII. — <i>Évêché de Verden.</i> . . . . .	1292
§ XVIII. — <i>Duché de Saxe-Lauenbourg.</i> . . . . .	1292
§ XIX. — <i>Ville de Lunebourg.</i> . . . . .	1292
§ XX. — <i>Ville impériale de Lubeck.</i> . . . . .	1293
§ XXI. — <i>Ville impériale de Hambourg.</i> . . . . .	1293
§ XXII. — <i>Villes du Holstein.</i> . . . . .	1294
§ XXIII. — <i>Duché de Mecklenbourg.</i> . . . . .	1294
§ XXIV. — <i>Villes de Mecklenbourg.</i> . . . . .	1295
§ XXV. — <i>Seigneurie de Werle.</i> . . . . .	1296
VIII. — <i>Le Brandebourg et la Poméranie.</i> . . . . .	1297
§ I. — <i>Margraviat de Brandebourg.</i> . . . . .	1297
§ II. — <i>Villes du Brandebourg.</i> . . . . .	1298
§ III. — <i>Évêché de Brandebourg.</i> . . . . .	1298
§ IV. — <i>Duché de Poméranie.</i> . . . . .	1298
§ V. — <i>Évêché de Cammin.</i> . . . . .	1300
§ VI. — <i>Les villes de Poméranie.</i> . . . . .	1300
IX. — <i>L'Autriche.</i> . . . . .	1302
§ I. — <i>Duché, puis archiduché d'Autriche.</i> . . . . .	1302
§ II. — <i>Duché de Carinthie.</i> . . . . .	1303
§ III. — <i>Monnaies des évêques de Bamberg frappées en Carinthie.</i> . . . . .	1303
§ IV. — <i>Duché de Styrie.</i> . . . . .	1304
§ V. — <i>Comté de Cilly.</i> . . . . .	1304
§ VI. — <i>Comté de Tirol.</i> . . . . .	1305
§ VII. — <i>Comté de Gorice.</i> . . . . .	1305

## CHAPITRE DIXIÈME

La Bohême, la Lusace, la Silésie et la Moravie. . . . .	1306
§ I. — <i>Royaume de Bobême.</i> . . . . .	1306
§ II. — <i>Ville impériale d'Eger.</i> . . . . .	1309
§ III. — <i>Le Haut-Palatinat bohémien.</i> . . . . .	1309

	Pages.
La Lusace. . . . .	1310
§ IV. — <i>Seigneurie de Dahme.</i> . . . . .	1310
§ V. — <i>Seigneuries de Pack et de Bieberstein.</i> . . . . .	1310
§ VI. — <i>Ville de Gorlitz.</i> . . . . .	1310
§ VII. — <i>Ville de Guben.</i> . . . . .	1311
La Silésie. . . . .	1311
§ VIII. — <i>Principauté, ville et évêché de Breslau.</i> . . . . .	1311
§ IX. — <i>Principautés de Liegnitz-Brieg et leurs villes.</i> . . . . .	1312
§ X. — <i>Principauté de Glogau et ses villes.</i> . . . . .	1312
§ XI. — <i>Principauté d'Éls et ses villes.</i> . . . . .	1314
§ XII. — <i>Principautés et villes de Schweidnitz et de Jauer.</i> . . . . .	1314
§ XIII. — <i>Principauté de Munsterberg.</i> . . . . .	1315
§ XIV. — <i>Principauté et ville de Neisse.</i> . . . . .	1315
§ XV. — <i>Comté de Glatz.</i> . . . . .	1316
§ XVI. — <i>Principauté d'Oppeln.</i> . . . . .	1316
§ XVII. — <i>Villes de Teschen et d'Auschwitz.</i> . . . . .	1316
§ XVIII. — <i>Principautés de Beuthen et de Kosel.</i> . . . . .	1316
§ XIX. — <i>Principautés de Ratibor et de Jägerndorf.</i> . . . . .	1317
§ XX. — <i>Principauté et ville de Troppau.</i> . . . . .	1317
La Moravie. . . . .	1318
§ XXI. — <i>Margraviat de Moravie.</i> . . . . .	1318

## CHAPITRE ONZIÈME

La Hongrie et la Slavonie. . . . .	1319
§ I. — <i>Le royaume de Hongrie.</i> . . . . .	1319
§ II. — <i>Ville de Bude.</i> . . . . .	1321
§ III. — <i>Le royaume de Slavonie.</i> . . . . .	1322

## CHAPITRE DOUZIÈME

La Pologne. . . . .	1323
§ I. — <i>Le royaume de Pologne.</i> . . . . .	1323
§ II. — <i>Villes de Pologne.</i> . . . . .	1325
§ III. — <i>La Ruthénie.</i> . . . . .	1326
§ IV. — <i>Grand-duché de Lithuanie.</i> . . . . .	1327
§ V. — <i>Duché de Masovie.</i> . . . . .	1328

## CHAPITRE TREIZIÈME

Les pays de l'Ordre teutonique et de l'Ordre de Livonie. . . . .	1329
§ I. — <i>Les grands-maîtres de l'Ordre teutonique.</i> . . . . .	1329
§ II. — <i>Les villes de l'Ordre teutonique.</i> . . . . .	1331
§ III. — <i>Les grands-maîtres de l'Ordre de Livonie.</i> . . . . .	1332
§ IV. — <i>Archevêché et ville de Riga.</i> . . . . .	1332
§ V. — <i>Évêché de Dorpat.</i> . . . . .	1333

## CHAPITRE QUATORZIÈME

	Pages.
Les pays scandinaves. . . . .	1334
§ I. — <i>Royaume de Danemark.</i> . . . . .	1334
§ II. — <i>Villes de Flensbourg et de Ribe.</i> . . . . .	1335
§ III. — <i>Ile de Gotland.</i> . . . . .	1336
§ IV. — <i>Royaume de Suède.</i> . . . . .	1336
§ V. — <i>Royaume de Norvège.</i> . . . . .	1338

## CHAPITRE QUINZIÈME

L'Espagne et le Portugal. . . . .	1339
§ I. — <i>Royaume de Castille et de Léon.</i> . . . . .	1339
§ II. — <i>Royaume d'Aragon.</i> . . . . .	1345
§ III. — <i>Royaume de Valence.</i> . . . . .	1346
§ IV. — <i>Comté de Barcelone.</i> . . . . .	1346
§ V. — <i>Comté de Gérone.</i> . . . . .	1347
§ VI. — <i>Comté et ville d'Urpel.</i> . . . . .	1347
§ VII. — <i>Villes de Lerida et de Tortosa.</i> . . . . .	1348
§ VIII. — <i>Ville de Tarragona.</i> . . . . .	1348
§ IX. — <i>Comté de Roussillon.</i> . . . . .	1348
§ X. — <i>Seigneurie de Montpellier.</i> . . . . .	1349
§ XI. — <i>Royaume de Majorque et de Minorque.</i> . . . . .	1350
§ XII. — <i>Royaume de Portugal.</i> . . . . .	1350

## CHAPITRE SEIZIÈME

L'Italie. . . . .	1355
§ I. — <i>Villes et souverains de l'Italie du Nord.</i> . . . . .	1355
§ II. — <i>La ville de Rome et les papes.</i> . . . . .	1373
§ III. — <i>Villes et souverains de l'Italie centrale.</i> . . . . .	1375
§ IV. — <i>Le royaume de Naples.</i> . . . . .	1384
§ V. — <i>Villes de l'Italie méridionale.</i> . . . . .	1387
§ VI. — <i>Le royaume de Sicile.</i> . . . . .	1389
§ VII. — <i>Ville de Catane.</i> . . . . .	1390
§ VIII. — <i>Ile de Sardaigne.</i> . . . . .	1390
1. <i>Les Pisans.</i> . . . . .	1390
2. <i>Villes de Sardaigne.</i> . . . . .	1391
3. <i>Royaume de Sardaigne.</i> . . . . .	1391

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

La Russie, les pays slaves du Sud et la Roumanie. . . . .	1393
§ I. — <i>État de Novgorod et sa dépendance Novotorshok.</i> . . . . .	1393

	Pages.
§ II. — <i>État de Pskow.</i> . . . . .	1393
§ III. — <i>Grand-duché de Twer et ses dépendances Gorodex et Kaszin.</i>	1394
§ IV. — <i>Grand-duché de Riézan.</i> . . . . .	1395
§ V. — <i>Les Princes apanagés.</i> . . . . .	1396
§ VI. — <i>Grand-duché de Moscovie.</i> . . . . .	1397
§ VII. — <i>L'empire de Bulgarie.</i> . . . . .	1399
§ VIII. — <i>Royaume, puis empire de Serbie.</i> . . . . .	1399
§ IX. — <i>Villes de Serbie.</i> . . . . .	1402
§ X. — <i>Despotes de Serbie et d'Albanie.</i> . . . . .	1402
§ XI. — <i>Villes d'Albanie.</i> . . . . .	1403
§ XII. — <i>La Dalmatie.</i> . . . . .	1404
§ XIII. — <i>Banat, puis royaume de Bosnie.</i> . . . . .	1405
§ XIV. — <i>Principauté de Valachie.</i> . . . . .	1406
§ XV. — <i>Principauté de Moldavie.</i> . . . . .	1406

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

L'Empire byzantin et l'Orient latin. . . . .	1408
§ I. — <i>L'empire byzantin.</i> . . . . .	1408
§ II. — <i>L'empire de Trébizonde.</i> . . . . .	1409
§ III. — <i>Comté de Tripoli.</i> . . . . .	1410
§ IV. — <i>Royaume de Chypre.</i> . . . . .	1410
§ V. — <i>Ile de Rhodes.</i> . . . . .	1413
§ VI. — <i>Principauté d'Achaïe.</i> . . . . .	1417
§ VII. — <i>Duché de l'Archipel.</i> . . . . .	1418
§ VIII. — <i>Les Génois seigneurs de Chio.</i> . . . . .	1418
§ IX. — <i>Les Génois seigneurs de Lesbos (Mételin) et de Phocée.</i> . . . . .	1420
§ X. — <i>Colonie génoise de Caffa.</i> . . . . .	1421
§ XI. — <i>Les émirs turcomans d'Asie mineure.</i> . . . . .	1421

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

L'Arménie et la Géorgie. . . . .	1423
§ I. — <i>Le royaume de la Petite-Arménie.</i> . . . . .	1423
§ II. — <i>La Géorgie.</i> . . . . .	1424

## CHAPITRE VINGTIÈME

Les contremarques . . . . .	1425
-----------------------------	------

## CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

Les monnaies internationales et les imitations locales. . . . .	1427
§ I. — <i>L'esterlin.</i> . . . . .	1427



TABLE DES MATIÈRES

1459

	Pages.
§ II. — <i>Le cavalier d'argent.</i> . . . . .	1431
§ III. — <i>Le gros tournois.</i> . . . . .	1432
§ IV. — <i>Le florin d'or de Florence.</i> . . . . .	1437
§ V. — <i>Le mouton d'or de Jean le Bon.</i> . . . . .	1440
§ VI. — <i>Monnaies de Flandre (double tiers de gros de Marguerite, petit blanc, blanc et gros au lion de Louis de Crécy, botdraeger de Louis de Mâle.)</i> . . . . .	1441
CORRECTIONS ET ADDITIONS. . . . .	1445



FINITO DI STAMPARE IN BOLOGNA NEL NOVEMBRE 1964  
PRESSO LA CASA EDITRICE ARNALDO FORNI







388774











Traité de numismatique  
v. 3 29742  
du moyen âge.

Engel, A. - Traité de numismatique  
du moyen âge.

v. 3

PONTIFICAL INSTITUTE  
OF MEDIAEVAL STUDIES  
59 QUEEN'S PARK  
TORONTO 5, CANADA

29742

